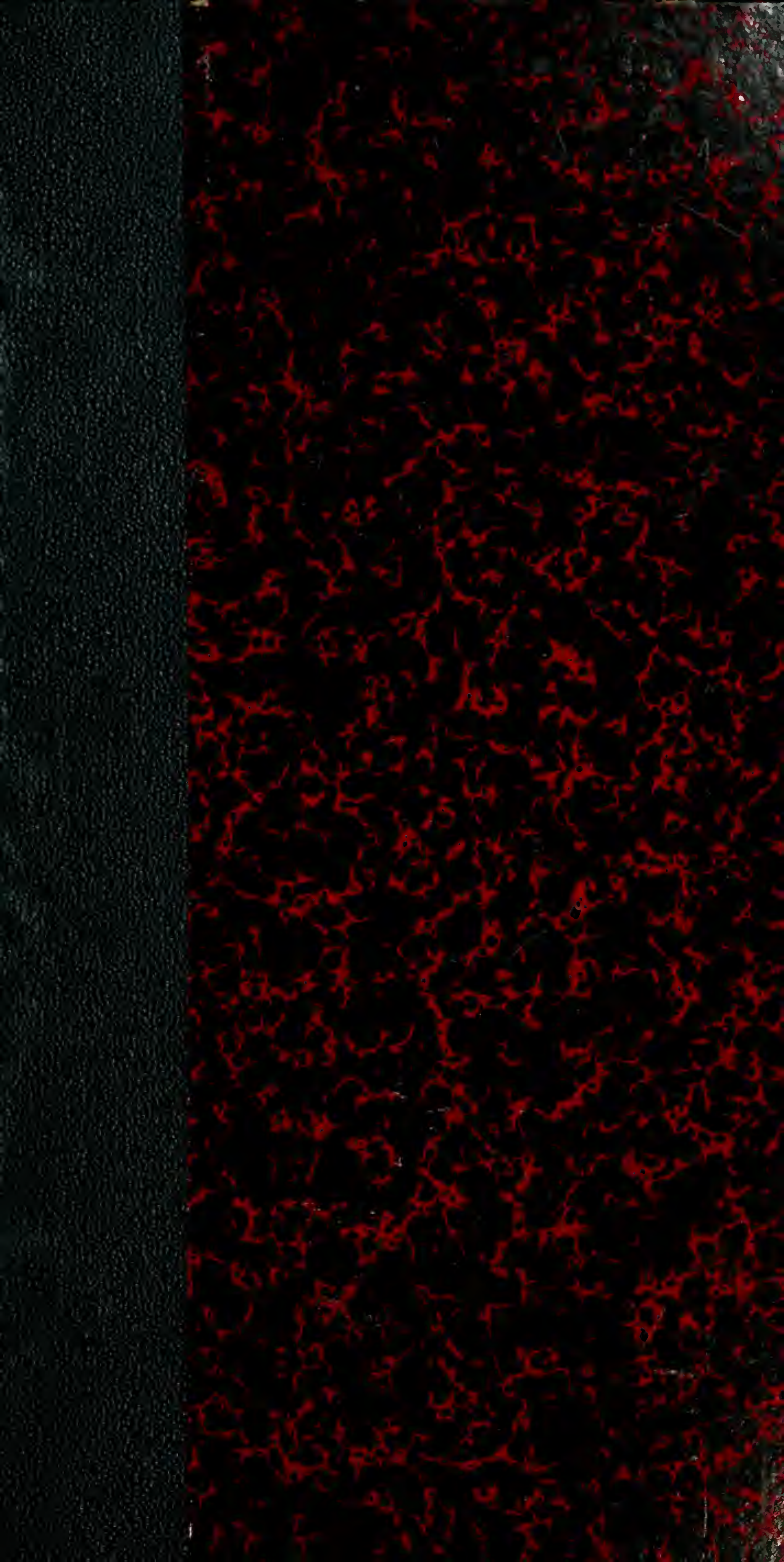
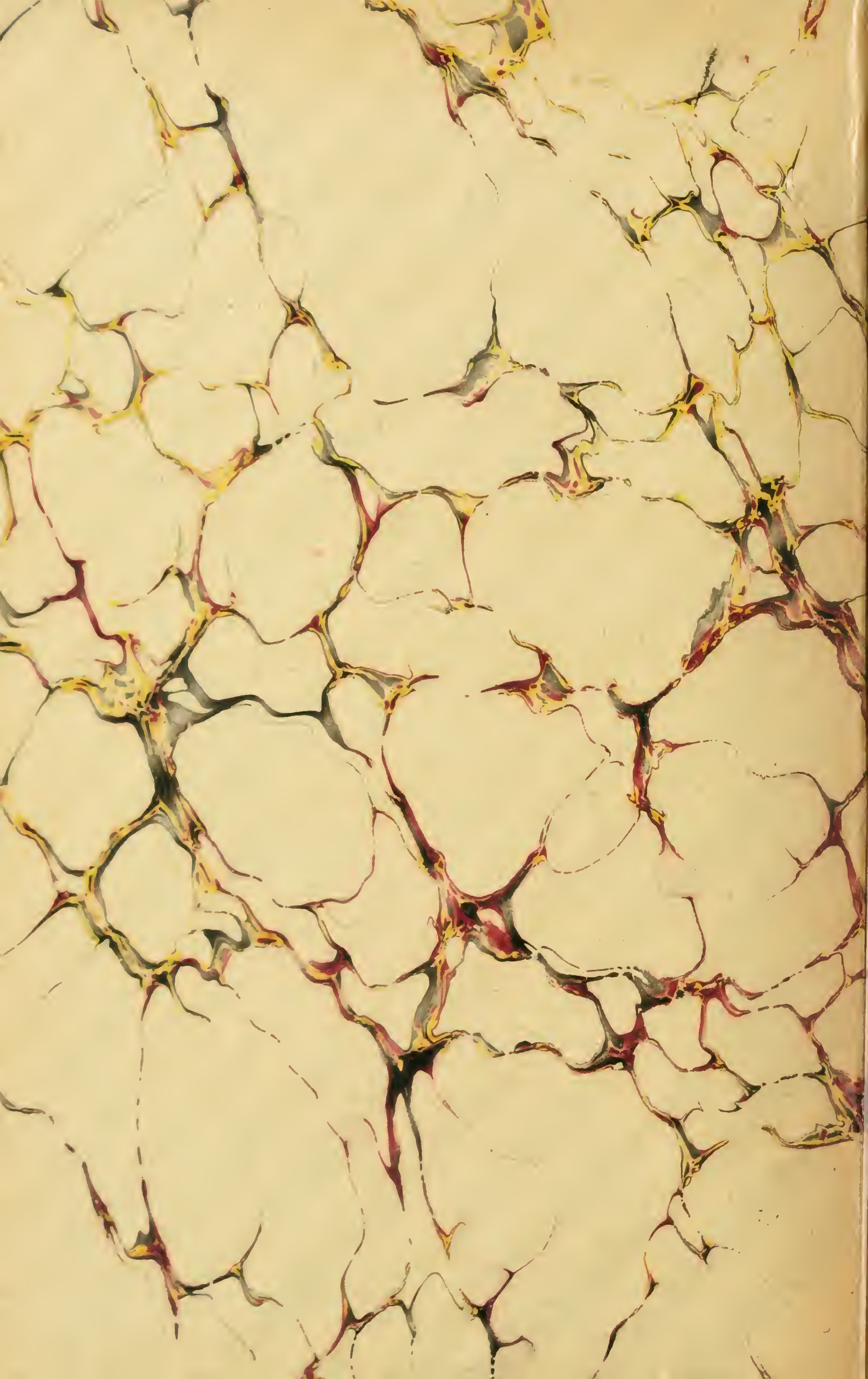
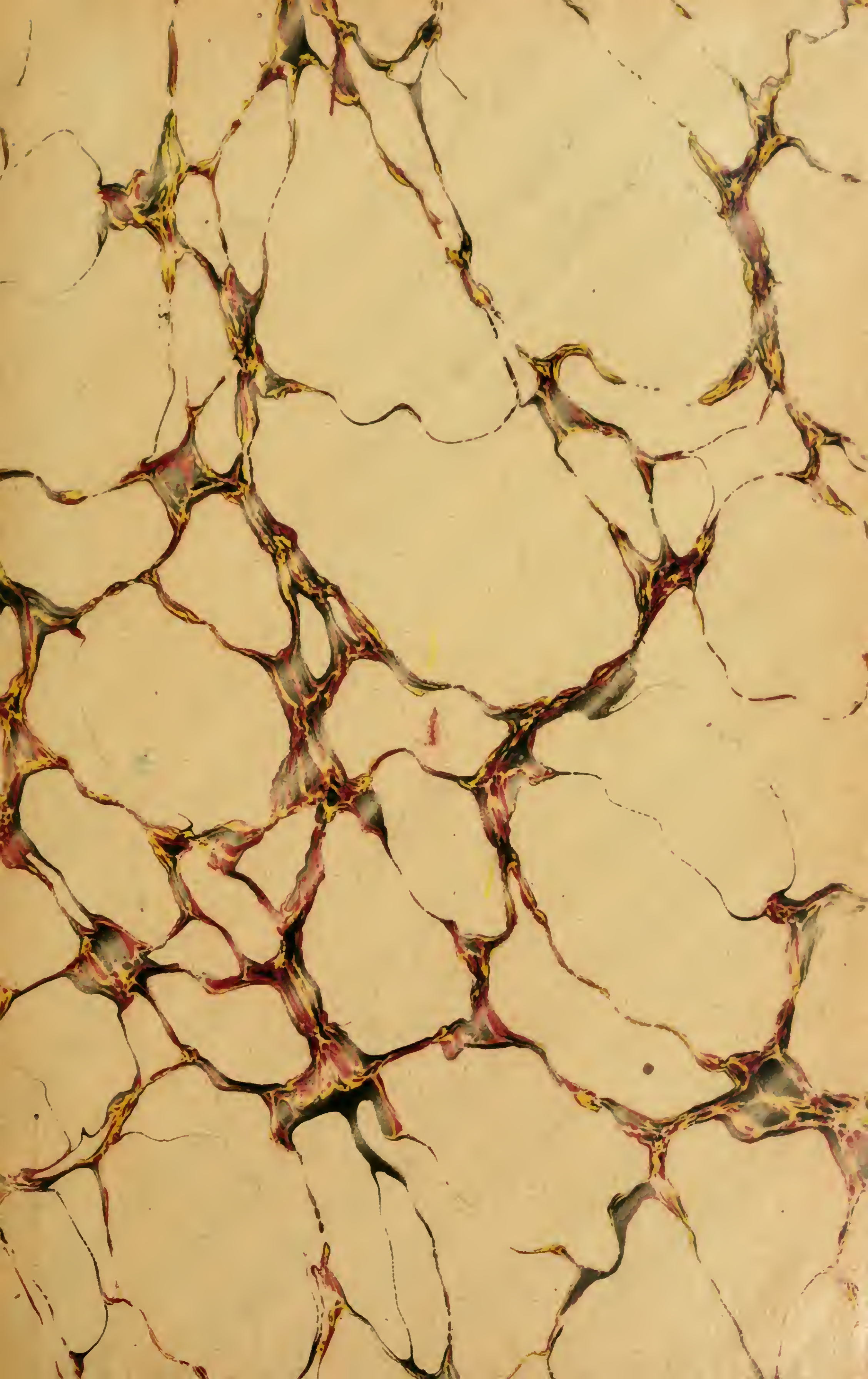






JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

(1900)

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e)
RUE DES BEAUX-ARTS, 5

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

MCM

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE ET UNIÈME VOLUME

(Année 1900.)

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1899.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1899. — Nécrologie : M. Émile Yvernès, secrétaire général de la Société, ancien président. — Ouverture du scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. — Présentation d'un nouveau membre. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général par intérim; MM. Émile Levasseur et Alfred Neymarck. — Communication de M. Limousin sur la philosophie de la statistique des faillites. — Communication de M. Turquan sur la fécondité de l'homme et de la femme, par âge, en France et à l'étranger. — Proclamation des résultats du scrutin.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Fernand Faure.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 1899 est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Émile Yvernès, secrétaire général de la Société, ancien président, qui a succombé le 16 décembre aux suites de la maladie qui, depuis quelques semaines, le tenait éloigné de ses collègues.

M. Fernand Faure rappelle qu'il s'est fait la veille, aux obsèques de M. Émile Yvernès, l'interprète des très vifs regrets de la Société.

M. le Président s'était ainsi exprimé :

« Messieurs,

« Je demande la permission de venir, en quelques paroles, au nom de la Société de statistique de Paris, rendre un suprême hommage à celui que renferme cette tombe.

« Émile Yvernès comptera parmi les statisticiens les plus laborieux, les plus consciencieux de notre temps. Il mérite d'être proposé comme le type achevé, comme le modèle irréprochable du statisticien.

« On peut dire qu'Yvernès est né statisticien. La statistique répondait à son goût naturel si marqué pour l'ordre et la clarté. Elle donnait satisfaction à un des plus impérieux besoins de son esprit : le besoin de précision, d'exactitude et de vérité. Et comme il mettait à son service un sens droit, un jugement sûr et une très grande

sincérité qui n'excluait nullement la perspicacité et même l'ingéniosité, on peut aisément se faire une idée de l'étendue et de la rare qualité des services qu'il a rendus à la statistique. Il lui a consacré sa vie tout entière. Pendant plus de trente années consécutives, de 1860 à 1892, il a dirigé, avec une maîtrise sans égale, le service de la statistique judiciaire au ministère de la justice.

« S'il n'a pas créé cette statistique (la création en est due à son prédécesseur, M. Arondeau), il a eu l'honneur de la porter à un degré de perfection qui n'a pas été dépassé. Il faut lire les rapports qu'il plaçait en tête du *compte rendu annuel de la justice criminelle ; de la justice civile et commerciale*. On n'y trouve pas seulement les plus clairs résumés de chiffres que l'on puisse souhaiter ; on y trouve aussi, sur la classification des faits et même sur leur interprétation, les réflexions les plus justes et les plus suggestives.

« Émile Yvernès n'était ni indifférent ni étranger aux spéculations dont les chiffres fournis par des statistiques bien faites sont le point de départ et la matière. Il l'a prouvé maintes fois dans beaucoup de ses travaux. Mais il était modeste autant qu'érudit et il se défendait volontiers de vouloir empiéter sur le domaine des économistes et des sociologues. Il lui suffisait de donner à ceux-ci des faits et des chiffres bien classés et bien dépouillés.

« Le dénombrement annuel de tous les faits se rattachant au fonctionnement de la justice en France était sa tâche principale. Ce n'était pas la seule. Nous lui devons la célèbre publication intitulée : *La Justice en France pendant cinquante ans*, de 1830 à 1880. Cet ouvrage est peut-être la contribution la plus importante qui ait été apportée, au cours de ce siècle, à la statistique judiciaire. Il honore également et son auteur et notre pays.

« Nous lui devons encore un remarquable travail sur *la Récidive et le Régime pénitentiaire en Europe*. Nous lui devons aussi *la Statistique internationale de la justice civile en Europe*. Ce grand travail, publié en 1876, avait été entrepris à la demande du Congrès international de statistique tenu en 1872.

« Nous lui devons enfin — et je m'excuse de ne pouvoir que les citer en bloc — un très grand nombre de rapports présentés dans tous les congrès internationaux qu'il fréquentait assidûment depuis plus de trente ans et où il représentait si honorablement la statistique française ; des communications variées et toujours utiles dans les conseils et les sociétés dont il faisait partie, Conseil supérieur de statistique, Conseil supérieur des prisons, Société de législation comparée ; et une longue série d'articles publiés dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*.

« Ce n'est pas une simple mention, c'est une étude détaillée et approfondie que mériteraient tous ces travaux qui forment l'œuvre d'Émile Yvernès. Cette étude sera faite ailleurs. Je dois me borner ici à la réclamer, à l'annoncer et à dire qu'elle constituera l'un des chapitres les plus instructifs de l'histoire de la statistique au XIX[e] siècle.

« Je parlais tout à l'heure des congrès internationaux dans lesquels Yvernès a fait si souvent entendre sa voix autorisée. Yvernès figure au premier rang dans cette petite phalange de statisticiens français qui ont contribué, depuis 1871, à porter le plus haut à l'étranger le renom de nos méthodes, de nos institutions et de nos doctrines en matière de statistique. Il ne comptait que des amis parmi les statisticiens de tous les pays et je crois pouvoir me faire ici, en qualité de membre de l'Institut international de statistique, l'interprète de leurs sentiments en disant que le deuil

que nous éprouvons sera partagé par eux. Il entretenait avec les savants étrangers des rapports suivis. L'amitié qu'on lui portait, l'estime qu'on lui témoignait, n'étaient pas purement platoniques. Elles se traduisaient par l'application de ses vues et l'imitation de ses méthodes. Si la statistique judiciaire française a pu longtemps servir de modèle dans tous les pays d'Europe, c'est à Yvernès que nous le devons.

« Yvernès était entré à la Société de statistique de Paris en 1882. Il a compté, depuis cette époque jusqu'aux dernières heures de sa vie, parmi ses membres les plus actifs, les plus dévoués, les plus estimés et les plus aimés de tous.

« Ce que l'on aimait en lui, ce n'était pas seulement le statisticien consommé, l'homme de France qui connaissait le mieux tous les rouages de notre mécanisme judiciaire, c'était l'homme lui-même, l'homme toujours plein de bonne grâce, d'une courtoisie parfaite, d'une inaltérable bonne humeur et d'une obligeance que jamais personne, j'en suis sûr, n'a réussi à lasser.

« La Société de statistique trouvait en lui, en 1887, l'un de ses meilleurs présidents et, en 1892, au moment où venait de sonner pour lui l'heure de la retraite au ministère de la justice, elle avait la bonne fortune de pouvoir faire de lui son secrétaire général. Je n'étonnerai personne et j'exprimerai sans doute, en même temps que ma conviction personnelle, l'opinion de tous les présidents qui se sont succédé à la tête de la Société depuis 1892, en disant qu'Yvernès a été un secrétaire général incomparable par sa ponctualité scrupuleuse, par ses habitudes d'ordre et de précision, par sa merveilleuse connaissance du règlement et des traditions, par l'urbanité de son caractère nullement exclusive d'une fermeté suffisante. Il était l'homme adéquat à la fonction. Là aussi, l'œuvre qu'il a remplie méritera d'être étudiée et racontée par le menu, ne fût-ce que pour être donnée en exemple à ses collègues et à ses successeurs.

« Messieurs, la Société de statistique de Paris, obéissant à un touchant sentiment de reconnaissance, a adopté l'usage de perpétuer le souvenir de ses bons serviteurs en inscrivant le nom de ses anciens présidents sur la couverture de chacun des numéros de son Journal. Je crois pouvoir affirmer que le nom d'Yvernès ne sera pas seulement inscrit sur cette feuille de papier que le vent emporte. C'est dans nos cœurs qu'il sera gravé, c'est dans le cœur de tous ceux qui l'ont bien connu, et le souvenir qu'il y laissera ne s'effacera jamais. »

M. Fernand Faure ajoute : Devons-nous, mes chers collègues, ainsi que cela se pratique fréquemment dans les assemblées, lever notre séance de ce soir en signe de deuil ? Je ne vous le propose pas. Le moyen le meilleur d'honorer l'homme de travail que fut Yvernès, c'est certainement de poursuivre nos délibérations.

M. le Président déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. Il dépose dans l'urne les bulletins de vote, sous pli cacheté, qui lui ont été envoyés par les membres titulaires empêchés d'assister à la séance et annonce que le scrutin sera alors clos à 10 heures.

Est présenté comme *membre titulaire* pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance : M. Auguste Cellérier, directeur des agences du Crédit lyonnais à Paris, sur la proposition de MM. Raphaël-George Lévy et May.

M. le Secrétaire général par intérim énumère les principales publications reçues par la Société depuis la dernière séance :

1° *Annuaire de la ville de Paris,* 1897 ;

2° *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie, pendant l'année 1896 ;*

3° *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie, pendant l'année 1896 ;*

4° *Compte rendu de l'administration de la dette publique ottomane, 1898-1899 ;*

5° *Rapport de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse,* 1898 ;

6° *Rapport des ingénieurs des mines aux Conseils généraux sur la situation des mines et usines en 1898 ;*

7° *Statistique agricole annuelle,* 1898 ;

8° *Statistique générale de la France,* 1897 ;

9° *Statistique pénitentiaire pour l'année 1897.*

M. SALEFRANQUE signale en outre, parmi les documents étrangers, l'envoi par M. Marcus Rubin, chef du bureau de statistique de l'État, à Copenhague, membre associé de la Société, de l'étude que notre confrère vient de consacrer à l'histoire de ce bureau à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation (*Statistik bureaus historie*). M. Salefranque étudiera ultérieurement dans le Journal l'œuvre réalisée par le bureau de statistique du Danemark de 1849 à 1899.

M. Émile LEVASSEUR dépose sur le bureau de la Société une circulaire de l'Institut international de statistique en date du 30 novembre 1899 et relative à la *Statistique de la superficie et de la population des contrées de la terre.*

Cette statistique, arrêtée à la date du 1er janvier 1900, sera établie à l'aide des derniers recensements et documents connus et d'après les cadres élaborés par MM. Levasseur et Bodio, vice-président et secrétaire général de l'Institut international. Ces cadres comprennent trois tableaux respectivement consacrés aux renseignements ci-après : 1° superficie, population et densité au dernier recensement par circonscriptions administratives (départements, provinces, comtés, gouvernements, etc.); 2° superficie et population totale du pays à diverses époques; 3° population de la capitale et des villes de plus de 100 000 habitants.

Les résultats pour la France ont déjà été dressés; ils sont transmis, à titre de spécimen, aux correspondants de l'Institut international avec la circulaire précitée.

Aux dates extrêmes considérées (1801 et 1896), la superficie de la France était de 529 630 et 536 464 kilomètres carrés; sa population, de 27 347 800 et 38 517 975 ou 38 269 011, selon qu'on s'arrête à la population domiciliée ou à la population présente.

Douze villes accusent une population supérieure à 100 000 habitants, y compris Paris, dont la population résidante, au recensement de 1896, s'élevait à 2 536 834 habitants (population municipale, 2 481 223 habitants; population comptée à part, 55 611 habitants). Sa superficie étant de 78 kilomètres carrés, la densité de la population ressort à 32 523 par kilomètre carré. La population de notre capitale était de 547 756 habitants au commencement du siècle, de 1 053 262 vers la moitié de celui-ci.

Les résultats généraux pour la France, au 1er janvier 1900, sont les suivants :

		Superficie en kilomètres carrés.	Population.
En Europe.	France	536 461	38 623 000
En Afrique.	Algérie	600 000 (?)	4 429 421
	Colonies et protectorats	6 700 000 (?)	16 000 000 (?)
En Asie	Colonies et protectorats	499 968 (?)	19 398 700 (?)
En Océanie.		21 680	92 145
En Amérique.	Nord : colonies	3 001	363 863 (?)
	Sud : colonies	105 000	24 000
Total des possessions et protectorats de la France hors d'Europe		7 929 649	40 308 129
Total général de la France, des possessions et protectorats de la République française		8 466 113	78 931 129

Ces statistiques, dont on peut par ces quelques indications juger toute l'importance, seront insérées dans le numéro du *Bulletin de l'Institut international* qui doit figurer, dans quelques mois, à notre Exposition de 1900.

M. Alfred NEYMARCK présente ensuite le mémoire qu'il vient de consacrer, dans le *Bulletin du Congrès international du commerce et de l'industrie* à cette question particulièrement actuelle et intéressante, *les Impôts sur les valeurs mobilières, leur répercussion.*

L'ordre du jour appelle une communication de M. LIMOUSIN sur *la philosophie de la statistique des faillites.*

Cette communication sera insérée dans un des prochains fascicules du Journal.

M. TURQUAN entretient ensuite l'assemblée de *la fécondité de l'homme et de la femme par âge, en France et à l'étranger.*

Cette communication paraîtra également à bref délai dans le Journal.

La Société fixera, lorsqu'elles auront paru, la séance dans laquelle ces communications seront mises en discussion.

Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et du Conseil a été fermé à 10 heures et dépouillé par les deux plus jeunes membres de la Société présents à la séance. M. le Président en proclame les résultats :

Nombre de votants.	60
Bulletins nuls à déduire	3
Différence	57
Majorité absolue.	29

Ont obtenu : — pour la présidence en 1900 : M. Émile Levasseur, 56 voix; — pour la vice-présidence : M. Gustave Schelle, 56 voix; — pour les fonctions : de secrétaire général, M. Edmond Fléchey, 55 voix; de trésorier, M. Paul Matrat, 57 voix; de membres du Conseil : M. Maurice Bellom, 57 voix, et M. Arthur Fontaine, 56.

En conséquence, M. le Président proclame :

Président pour 1900 : M. Émile Levasseur;

Pour trois ans : vice-président, M. Gustave Schelle; secrétaire général, M. Edmond Fléchey; trésorier, M. Paul Matrat; membres du Conseil, MM. Maurice Bellom et Arthur Fontaine.

Le Bureau et le Conseil de la Société se trouvent donc composés de la manière suivante pour l'année 1900 :

Président : M. Émile Levasseur.

Vice-présidents : MM. Edmond Duval, Émile Mercet et Gustave Schelle.

Secrétaire général : M. Edmond Fléchey.

Membres du Conseil : MM. Arthur Chervin, Gustave Bienaymé, Pierre des Essars, Maurice Bellom et Arthur Fontaine.

Secrétaire des séances : M. Pierre des Essars.

Trésorier-archiviste : M. Paul Matrat.

L'ordre du jour de la séance du 17 janvier 1900 est fixé comme suit :

1° Installation du nouveau Président.

2° Les variations de la population en France au cours du siècle, par M. Arthur Fontaine.

3° La nouvelle statistique autrichienne du mouvement de la population, par M. Lucien March.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général par intérim,
Léon SALEFRANQUE.

Le Président,
Fernand FAURE.

Légion d'honneur.

Par décret du 9 janvier 1900, rendu sur la proposition du Ministre des finances, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. Legeay (Alfred-Eustache-Edmond), directeur général des contributions directes.

II.

COMPARAISON DU TRAVAIL A LA MAIN ET DU TRAVAIL A LA MACHINE.

M. Carroll D. Wright, Commissaire fédéral du travail aux États-Unis, a adressé, il y a un mois environ, à la Société de statistique, un exemplaire du treizième Rapport annuel de son Département. Je me suis chargé d'en rendre compte parce que ce rapport contient des résultats qui me paraissent intéresser la science économique. Le sujet est la comparaison du travail à la main et du travail à la machine : *Hand and Machine Labor*. J'ai déjà communiqué quelques-uns de ces résultats à la *Société nationale d'agriculture* et je donnerai à ce sujet une étude plus étendue à la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les économistes et les statisticiens s'occupent de cette comparaison. Le travail à la machine est le résultat de perfectionnements successifs dans l'outillage, qui sont dus à l'invention, c'est-à-dire à la science, et partant à l'*intelligence* et qui ont armé, à l'aide des forces de la nature disciplinées par le génie humain, le travailleur d'une puissance de production plus grande, infiniment plus grande dans beaucoup de cas. Dans mon enseignement et dans mon *Précis d'économie politique,* j'ai, depuis bien des années, montré que ces perfectionnements, dus à l'invention, sont la cause principale des économies réalisées dans la production, et expliqué la théorie, que j'appelle le Paradoxe économique, et que je formule dans les termes suivants :

« C'est précisément l'outillage nouveau, mis à la disposition des travailleurs par la science qui leur permet de produire davantage à moins de frais et qui même exige qu'ils produisent davantage dans le même temps. C'est lui qui est la cause de l'économie réalisée : il est en quelque sorte la clé du mystère; il fournit l'explication du *paradoxe économique* suivant :

« Étant donné que le prix de vente d'un produit se compose du salaire des ouvriers, du prix des matières premières, de l'intérêt des capitaux et du profit de l'entrepreneur, il est possible, grâce à la science, de créer un PRODUIT A MEILLEUR MARCHÉ, avec *des matières plus chères, des salaires plus élevés, plus d'intérêt* pour le capital et, en définitive, avec *un profit plus considérable* pour l'entrepreneur.

« Ce paradoxe semble, au premier abord, signifier que plus, ajouté à plus, égale moins : ce qui serait un contresens en arithmétique.

« Mais, lorsqu'on examine les chiffres du tableau ci-joint, on voit clairement qu'il

n'y a pas là de contresens; il y a une loi économique. On comprend même, en y réfléchissant, que c'est une loi d'harmonie et de progrès et qu'elle est de nature à dissiper certaines craintes d'antagonisme entre les diverses classes de travailleurs et d'appauvrissement des masses qu'avaient conçues certains économistes au commencement du XIXe siècle.

Paradoxe économique.

Éléments de la production.	Production de chaque ouvrier de la fabrique par trimestre. Procédés anciens. Travail à la main (métiers à bras). Dépense et valeur par pièce de calicot.	Dépense totale et valeur pour une production de 10 pièces par trimestre et par ouvrier.	Procédés perfectionnés par la science (métiers mécaniques). Dépense et valeur par pièce de calicot.	Dépense totale et valeur pour une production de 50 pièces par trimestre et par ouvrier.	Augmentation de la part afférente à chacun des trois éléments par trimestre.	Part proportionnelle pour 100 de chacun des éléments de la production dans la valeur du produit. Procédés anciens.	Procédés perfectionnés.
—	—	—	—	—	—	—	—
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr. c.	Fr. c.
Capital. Matière première	6	60 } 80	7	350 } 550	470	27,3	38,9
Capital. Outillage et frais généraux	2	20	4	200		9,1	22,2
Salaire de l'ouvrier	10	100	5	250	150	45,4	27,8
Profit du patron	4	40	2	100	60	18,2	11,1
	22	220	18	900	»	100,00	100,00
		Le coût de production par pièce a diminué.	La quantité produite a augmenté.		L'ouvrier et le patron qui gagnent moins par unité ont en somme un gain supérieur.	La part proportionnelle du capital et surtout de l'outillage a augmenté.	

« Indépendamment de la loi générale, il y a un phénomène accessoire qui mérite d'être signalé; la valeur du produit diminuant en même temps que le salaire augmente, le revenu trimestriel de l'ouvrier, qui, dans le premier cas, était égal à 4 pièces 1/2 de calicot (4,5454), est, dans le second, presque égal à 14 pièces (13,888), et l'ouvrier bénéficie ainsi doublement du progrès scientifique, parce qu'il vend son travail plus cher et parce qu'il achète moins cher certaines marchandises. »

Jusqu'à présent on avait cité des exemples isolés — les exemples sont d'ailleurs extrêmement nombreux — à l'appui de ce théorème. On n'avait pas dressé une statistique comparative portant sur un grand nombre de cas étudiés méthodiquement d'après un plan uniforme et permettant d'établir des rapports numériques précis. L'enquête de M. Carroll D. Wright a porté sur 672 espèces de production ou de travaux et chaque espèce est le résultat de l'étude d'un ou de plusieurs cas, jusqu'à 100 et plus.

I.

De cette grande enquête, je commencerai par détacher quelques espèces relatives à l'agriculture.

La première est celle de la fabrication de la charrue. Voici le tableau comparatif

de la fabrication de 10 charrues par les deux procédés, les charrues faites à la main étant en bois et les charrues faites à la machine étant en fonte :

Fabrication de 10 charrues.

(N° 29 de l'enquête et n° 1 du tableau ci-joint.)

	Nombre d'ouvriers qui ont concouru à la production.	Nombre d'opérations de la main-d'œuvre.	Nombre d'heures employées par les ouvriers.	Dépense totale en main-d'œuvre.
	—	—	—	— Dollars.
Fabrication à la main. . . .	2	11	1 180^{h}	54,46
Fabrication à la machine. . .	52	97	37^{h}28′	7,90

Ainsi, avec la machine, la division du travail a été plus grande, puisqu'il y a eu 52 ouvriers employés faisant 97 opérations au lieu de 2 ouvriers faisant 11 opérations. Cependant, il a fallu trente et une fois moins de temps et la dépense en salaire a été sept fois moindre.

L'ouvrier y a-t-il perdu ? Non, certainement quant au taux de son salaire, puisque le prix de l'heure pour le travail à la machine ressort à 21 cents à la machine, tandis qu'elle n'est que de 4,6 cents à la main.

Mais la machine, en réduisant la quantité de main-d'œuvre, n'a-t-elle pas laissé beaucoup d'ouvriers sans ouvrage ? Non, car le recensement de 1870 accusait 25 249 ouvriers et employés occupés à la fabrication de l'outillage agricole (*Agricultural implements*); celui de 1880 en accusait 39 589 et celui de 1890 en a accusé 42 544. C'est que le bon outillage a contribué à développer la culture et que l'agriculture des États-Unis emploie aujourd'hui, grâce en partie au bon marché et à la facilité de l'approvisionnement, beaucoup plus de machines qu'autrefois.

Les recensements nous permettent de pousser plus loin la comparaison. Ils nous apprennent, en effet, que les salaires payés dans cette industrie se sont élevés à 12,1 millions de dollars en 1870, à 15,3 millions en 1880, à 21,8 en 1890; ce qui donne 49,3 comme moyenne du salaire annuel en 1870, payé en papier-monnaie, 38,80 dollars payés en or en 1880 et 51,27 dollars payés en or en 1890.

D'autre part, la dépense en matières premières est portée pour 21,4 millions de dollars en 1870, pour 31,5 en 1880 et pour 31,6 en 1890 : ce chapitre de la dépense n'a pas augmenté de 1880 à 1890, probablement à cause de la diminution du prix de la fonte.

En troisième lieu, ils évaluent la valeur marchande des produits à 52 millions de dollars (en papier-monnaie) pour 1870, et 68,6 pour 1880 et à 81,2 pour 1890 : la valeur de la production a donc considérablement augmenté ; on peut même remonter jusqu'en 1850, où elle n'était que de 7 millions de dollars, et dire qu'elle a plus que décuplé en quarante ans. En même temps les machines se perfectionnaient et leur prix diminuait.

En parlant de ce progrès des manufactures agricoles dans l'*Agriculture aux États-Unis* (1), je disais : « Elles font plus de travail que naguère et coûtent moins;

(1) *L'Agriculture aux États-Unis*, p. 32 et suiv. Berger-Levrault et C[ie], éditeurs.

ainsi, une moissonneuse-lieuse, qui était payée 320 dollars en 1880, n'en coûtait plus que 120 en 1892. »

Enfin, en quatrième lieu, les recensements constatent que le nombre des établissements où ces machines sont fabriquées a diminué de plus de moitié, 2 076 en 1870, 1 943 en 1880, 910 en 1890. C'est que les grandes fabriques ont remplacé les petites : ce mouvement de concentration, qui est très prononcé aux États-Unis, est une des conséquences de l'emploi et du perfectionnement des machines.

Sans doute les statistiques de ce genre ne sont jamais d'une précision rigoureuse et les recensements américains ne sont pas à l'abri de la critique sous ce rapport. Mais, quelques réserves qu'on fasse sur la valeur absolue des chiffres, la tendance générale, qui résulte de leur comparaison, n'est pas contestable et est démonstrative; elle confirme les conclusions auxquelles conduit l'enquête spéciale sur le travail à la main et le travail à la machine.

Nous pourrions rapprocher les données du Census et celles de l'enquête dans plusieurs autres industries dont nous allons parler; nous ne le ferons pas, afin de ne pas allonger notre communication. Nous nous bornerons à reproduire un passage de *l'Ouvrier américain,* qui résume cette transformation : « Les recensements montrent qu'aux État-Unis la proportion du nombre des ouvriers au nombre total des habitants a été en augmentant en même temps que la machine prenait plus complètement possession de la manufacture. De 1860 à 1890, pendant que doublait la population des États-Unis, le nombre des personnes employées dans l'industrie triplait presque (augmentation de 172 p. 100) et dans le même temps la force mécanique mesurée en chevaux-vapeur quadruplait. C'est que les inventeurs ont créé des industries nouvelles, telles que la photographie, l'électricité et la télégraphie, l'électrotypie, les vélocipèdes, les chemins de fer, les automobiles, etc., et ont ainsi donné au travail beaucoup plus d'emplois qu'elles n'ont pu leur en retirer; c'est que, même dans les industries anciennes transformées par la machine, le progrès de la consommation a maintenu le plus souvent la demande de bras (1). »

Sans doute, beaucoup de chiffres ne peuvent être que de simples approximations, affaiblies par l'insuffisance des renseignements ou altérés par les dissimulations de l'intérêt personnel; néanmoins, l'ensemble est très instructif et les conclusions qu'on en peut tirer pour l'objet qui nous occupe, sont concordantes. Qu'on examine cet ensemble ou les détails, on constate un développement très rapide de l'industrie américaine, depuis la fin de la guerre civile, toujours ou presque toujours augmentation du capital et de l'outillage, du nombre des ouvriers, de la valeur des produits, souvent aussi diminution du nombre des établissements, c'est-à-dire substitution graduelle de la grande à la petite industrie.

Voici d'autres exemples empruntés à la culture même de la terre :

Culture d'un acre produisant 20 boisseaux de blé.

(N° 26 de l'enquête et n° 2 du tableau ci-joint.)

	Nombre d'ouvriers qui ont été employés.	Nombre d'opérations.	Nombre d'heures employées par les ouvriers.	Dépense totale en main-d'œuvre.
	—	—	—	— Dollars.
Culture à la main.	8	4	61h5'	3.55
Culture à la machine. . .	5	6	3h19'	0.66

(1) T. I, p. 134.

Cette culture comprend toutes les opérations, depuis le labour jusqu'au battage et à la mise en sac du grain. A la main et avec la charrue en bois, la traction est faite par des bœufs; à la machine, avec la charrue en fer munie d'un disque pour couteau, le semoir, la moissonneuse-lieuse et la batteuse mécanique, la traction est faite par des chevaux. Le labourage a employé 6 heures 40 minutes avec la charrue en bois traînée par 2 bœufs; avec la charrue munie de 10 disques et traînée par 12 chevaux il a employé 1 heure. Les semailles ont pris à la main 1 heure 15 minutes, et avec le semoir 15 minutes; le hersage a pris 2 heures 30 minutes par l'ancienne méthode et 12 minutes par la nouvelle.

La machine qui fait le plus vite le travail (ce n'est pas celle qui a été employée dans le cas que nous citons, mais elle l'a été dans d'autres) est composée de six rangées de quatre socs chacune qui, coupant 10 pouces par soc, labourent en même temps une largeur de 240 pouces et, tout en labourant, sème et herse. Cette machine qui, dit le statisticien, représente aujourd'hui le dernier degré de perfection, ne peut être employée avec avantage que dans la grande culture sur un terrain uni.

La moisson par l'ancienne méthode est faite à la faucille; le bottelage est fait à la main; le battage est fait au fléau et la paille est mise en meule avec la fourche. La nouvelle méthode emploie la moissonneuse-batteuse, à l'aide de laquelle la paille est rangée automatiquement. Ces opérations, qui exigent 46 heures 40 minutes par l'ancienne méthode, se font en 1 heure par la nouvelle.

Le travail à la main a été pris sur une récolte totale de 200 boisseaux. L'exemple de l'ancienne méthode a été pris sur une culture faite en 1829-1830 qui a rendu 200 boisseaux. L'exemple de la nouvelle méthode a été pris sur une culture faite en 1895-1896 qui a rendu 20 000 boisseaux. Les nombres ont été ramenés, afin d'être comparables, à la culture d'un acre produisant 20 boisseaux. Dans le premier cas, la culture d'un acre a employé 4 hommes et 2 bœufs; dans le second, 6 hommes et 36 chevaux; la journée de travail, dans les deux cas, a été de 10 heures.

Donc, dans cette culture, le nombre des ouvriers est moindre à la machine et le nombre des opérations n'est pas beaucoup plus grand. Mais la différence de temps est considérable et celle de la dépense en main-d'œuvre l'est aussi. Le statisticien ne fait pas, il est vrai, figurer dans le calcul le travail des animaux, qui coûte plus dans le second cas que dans le premier, mais qui forme un compte à part lié au compte-machine.

Ce qui ressort de cette espèce, comme de la précédente, c'est l'amélioration du salaire : l'heure revient à 0 fr. 20 c. par les procédés nouveaux; elle valait à peine 0 fr. 06 c. par les procédés anciens. L'emploi des machines est une des causes qui expliquent, dans l'agriculture comme dans l'industrie, le taux élevé des salaires. C'est aussi, avec le bas prix de la terre, une des causes qui expliquent comment les cultivateurs américains, tout en payant cher leurs ouvriers, peuvent livrer leur blé à bon marché, et un des côtés de la question agricole sur lequel il est bon d'appeler l'attention des cultivateurs français.

La machine a produit aussi, dans la manutention et le transport du blé, de très grandes économies de temps et d'argent; avec des hottes et des pelles, il fallait 10 heures pour décharger un bateau contenant 1 000 boisseaux de blé; le travail se fait en 15 minutes dans un élévateur.

Voici deux autres cultures, celle du maïs et celle du tabac, deux produits très importants de l'agriculture américaine :

Culture d'un acre produisant 40 boisseaux de maïs.

(N° 8 de l'enquête.)

	Nombre — d'ouvriers qui ont été employés.	Nombre — d'opérations.	Nombre — d'heures employées par les ouvriers.	Dépense totale en main-d'œuvre.
	—	—	—	— Dollars.
Culture à la main. . . .	6	15	182h40′	14,31
Culture à la machine. . .	23	15	27h30′	4,23

Cet exemple a été pris sur une production de 1,600 boisseaux en 1855 par l'ancienne méthode et de 2,300 boisseaux en 1894 par la nouvelle; les deux méthodes ont été ramenées par le calcul à 40 boisseaux. A la main, on a employé 6 hommes et 6 chevaux travaillant 10 heures par jour ; à la machine, 23 hommes et 24 chevaux. Malgré le nombre quatre fois plus grand d'ouvriers, le nombre d'heures de travail a été six fois moindre et la dépense a diminué de plus de deux tiers. Cependant, les ouvriers qui gagnaient environ 7 centimes et demi l'heure par l'ancienne méthode en gagnent 15 par la nouvelle.

Culture d'un acre produisant 1 000 livres de tabac.

(N° 23 de l'enquête.)

	Nombre — d'ouvriers qui ont été employés.	Nombre — d'opérations.	Nombre — d'heures employées par les ouvriers.	Dépense totale en main-d'œuvre.
	—	—	—	— Dollars.
Culture à la main. . . .	4	22	311h23′	23,35
Culture à la machine. . .	10	20	252h54′	25,11

Dans cet exemple, l'avantage de la machine n'apparaît guère. Le nombre des opérations est à peu près le même dans les deux cas, le nombre des ouvriers est plus considérable à la machine et le temps est réduit d'environ un sixième ; mais la dépense est un peu plus forte. Il est vrai que l'ouvrier gagne 10 centimes au lieu de 7 centimes et demi.

Il y a un autre exemple de culture du tabac (n° 22 de l'enquête) dans lequel le rendement a été de 1,200 livres à la main et de 1,250 à la machine. Le nombre d'heures et le coût du travail y apparaissent beaucoup plus considérables à la machine : 353 heures au lieu de 199 et 30 $ 23 au lieu de 5 $ 97. Mais le statisticien déclare que les deux cas ne sont pas comparables à cause de la différence des méthodes de culture et que cet exemple est le seul dans lequel on trouve une telle différence de temps au désavantage de la machine (Introduction, p. 93).

A ces exemples de culture, nous en ajoutons trois autres, relatifs à des industries agricoles.

Fabrication de 500 livres de beurre.

(N° 264 de l'enquête.)

	Nombre d'ouvriers qui ont été employés.	Nombre d'opérations.	Nombre d'heures employées par les ouvriers.	Dépense totale en main-d'œuvre.
	—	—	—	— Dollars.
Beurre fabriqué à la main. . . .	3	7	125h	10,66
Beurre fabriqué à la machine. . .	7	8	12h30′	1,78

Fabrication de 500 livres de fromage.

(N° 267 de l'enquête.)

Fromage fabriqué à la main. . . .	1	8	75h	7,50
Fromage fabriqué à la machine . .	3	14	5h24′	0,85

(Voir le tableau page 13.)

II

A ces premiers exemples tirés de l'agriculture et des industries qui la concernent, j'ajoute 22 autres espèces choisies çà et là dans les 672 produits ou travaux sur lesquels a porté l'enquête du Commissaire du travail. On voit (voir le tableau ci-joint) que dans tous les cas, sauf de très rares exceptions, le nombre des opérations et plus encore le nombre des ouvriers employés a augmenté, beaucoup augmenté même avec le travail mécanique, parce que la mécanique implique presque toujours une plus grande division du travail et que dans certains cas aussi il faut plus d'ouvriers pour manœuvrer une machine qu'un outil à la main; la différence est considérable surtout pour la charrue (2 ouvriers et 52), pour les voitures (6 et 116, 5 et 75), pour les bureaux (1 et 36), pour les clous (1 et 83), pour les aiguilles (4 et 57). Les cas où la diminution du total des heures de travail, malgré l'augmentation du nombre des coopérateurs, est le plus sensible, sont ceux de la charrue (1 180 heures et 37 heures 28 minutes), les cotonnades (7 534 heures et 84), les bottines de femme (1 996 heures et 173), les clous (236 heures et 1,49), les mouvements de montre (242 heures et 8) les tables de marbre (6 000 heures et 11); la culture du tabac est une des très rares exceptions à la règle.

Le prix de la façon a diminué un peu moins, parce que l'ouvrier est plus payé. Cependant la façon de la charrue coûte environ 7 fois moins, la culture du froment 5 fois moins, la fabrication du beurre 6 fois moins, celle du fromage 9 fois moins, celle des bougies 7 fois moins, celle des mouvements de montre, fabrication que la mécanique a entièrement transformée, environ 44 fois moins, les bottes 13 fois moins, les clous 66 fois moins, les tables de marbre 210 fois moins, etc. Les gants font exception.

La machine est donc la cause principale du bas prix d'objets de consommation ordinaire; c'est elle, par exemple, comme le fait remarquer le Commissaire du travail, qui, permettant d'imprimer en 4 heures 39 minutes de travail 10 000 exemplaires d'un journal de 16 pages qui exigeait, avec la presse à bras, 760 heures, a facilité la diffusion des journaux à un cent et l'instruction du peuple.

ANNÉE DE LA PRODUCTION.	MARCHANDISES OU TRAVAIL.	NOMBRE D'OPÉRATIONS nécessaires pour fabriquer le produit.	NOMBRE D'OUVRIERS employés.	TEMPS EMPLOYÉ simultanément ou successivement par tous les ouvriers employés.	COÛT TOTAL de la main-d'œuvre (en dollars).	PRIX PAYÉ à la main-d'œuvre par heure (en dollars).
	Essieux de voiture (400 essieux) :					
1850	A la main	6	2	466^{h} 40	56,93	0,12
1897	A la machine	24	33	43 25	8,20	0,19
	Buggy (1 voiture) :					
1865	A la main	64	6	200 25	51,66	0,27
1895	A la machine	72	116	39 8	8,06	0,20
	Charrette de ferme (1 voiture) :					
1848	A la main	37	5	212 »	35,35	0,11
1895	A la machine	63	75	48 17	7,18	0,15
	Mouvements de montre (1 000 mouvements) :					
»	A la main	453	14	241 866 »	80 822 »	0,33
1896	A la machine	1 088	(?)	8 243 »	1 799 »	0,21
	Vêtements d'homme (100 habits) :					
»	A la main	22	6	3 301 »	803,91	0,24
1895	A la machine	28	71	1 375 »	261,83	0,19
	Cotonnade, croisé (500 yards) [218 yards à la livre] :					
1893	A la main	19	3	7 534 »	135,61	0,018
1895	A la machine	43	252	84 »	6,81	0,080
	Chemises d'homme (12 douzaines : chemises blanches, mousseline, non blanchies) :					
1853	A la main	25	1	1 439 »	180 »	0,12
»	A la machine	39	230	188 »	34,20	0,18
	Bottes à bon marché (100 paires) :					
1859	A la main	83	2	1 436 »	408,50	0,28
1895	A la machine	122	113	154 »	35,40	0,23
	Bottines fines de femme (100 paires) :					
1875	A la main	102	1	1 996 40	499,17	0,25
1896	A la machine	140	140	173 29	54,65	0,31
	Clous (20 900 clous) :					
1813	A la main (4 penny, iron cut nails, 73 per pound)	3	3	236 25	20,24	0,086
1897	A la machine (4 penny, steel cut nails, 209 per pound)	20	83	1 49	0,29	0,13
	Pain (pains d'une livre) [1 000 livres] :					
1897	A la main	11	1	28 »	5,60	0,20
1897	A la machine	16	12	8 56	1,55	0,18
	Tapis de Bruxelles (1 000 yards) :					
1850	A la main	15	18	4 047 »	270 »	0,066
1895	A la machine	41	81	509 »	91,26	0,17
	Lits en bois dur (12 lits, 4 pieds 6 pouces de large, la douzaine) :					
1866	A la main	10	5	571 »	141 »	0,24
»	A la machine	35	52	41 »	6,07	0,14
	Bureaux (en chêne, 4 tiroirs, etc., la douzaine) :					
1866	A la main	18	1	443 »	110,75	0,25
1897	A la machine	21	36	108 »	21,72	0,20
	Chaises cannées (en chêne, la douzaine) :					
1860	A la main	12	4	114 »	17,10	0,15
1895	A la machine	44	23	40 57	4,75	0,11
	Gants (la douzaine) :					
1895	A la main	10	6	25 34	1,80	0,070
1895	A la machine	16	16	10 23	1,98	0,19
	Tuyau en fonte (100 pieds) :					
1835	A la main	5	4	31 24	11,04	0,35
1895	A la machine	11	11	10 32	1,70	0,16
	Tables de marbre (25 pieds carrés) :					
1852	A la main	1	2	6 000 »	500 »	0,083
1895	A la machine	3	3	11 »	2,39	0,21
	Aiguilles courbes pour machine à coudre (1 000 aiguilles) :					
1851	A la main	18	4	906 »	133,24	0,14
1895	A la machine	27	57	19 »	3,74	0,19
	Portes en pin blanc (50 portes) :					
1895	A la main	12	1	541 40	108,33	0,20
1895	A la machine	20	9	49 50	7,48	0,15
	Cigarettes (100 000) :					
1880	A la main	11	27	990 »	97,45	0,098
1895	A la machine	13	18	148 58	11,48	0,077
	Transport du minerai de fer dans le wagon (100 tonnes).					
1891	A la main	1	1	200 »	40 »	0,20
1896	A la machine	3	10	2 51	0,55	0,22

C'est à elle surtout qu'est due la réalisation de ce que j'appelle *Paradoxe économique* et qui consiste à livrer à meilleur marché un produit fabriqué avec une matière première plus coûteuse, un capital plus coûteux, des salaires plus élevés, et faire néanmoins un plus grand bénéfice.

L'enquête prouve en effet que, dans beaucoup de cas, les salaires ont été plus élevés sous le règne des machines; car, sur les vingt-neuf exemples qui ont été pris sans préoccupation du résultat, il y en a dix-huit qui accusent une augmentation, contre onze qui accusent une diminution, et l'augmentation est, dans la plupart des cas, proportionnellement plus forte que la diminution. Toutefois, l'ensemble des 672 cas consignés dans l'enquête de M. Carroll D. Wright accuse un salaire nominal moindre en moyenne à la machine qu'à la main.

Nous pouvons résumer en trois points l'enseignement économique qui ressort de ces faits :

1° Le nombre des ouvriers employés et le nombre des opérations, pour l'exécution du travail ou la confection d'un produit est plus considérable à la machine qu'à la main. C'est une conséquence de la division du travail. Dans le travail à la main, le même ouvrier fabrique quelquefois tout l'objet en passant successivement d'une opération à l'autre, ce qui occasionne des pertes de temps et ce qui ne permet pas d'ordinaire à l'ouvrier d'être aussi habile que s'il exécutait toujours le même travail. Dans le travail à la machine, au contraire, l'ouvrier fait constamment la même chose et la fait avec l'outillage le mieux adapté à cette chose ; il la fait donc beaucoup plus vite. Exemple : un cordonnier fabriquait autrefois de toutes pièces un soulier ; aujourd'hui dans les ateliers de Lynn (Massachusetts), j'ai constaté que cinquante-deux ouvriers ou ouvrières avaient donné chacun une façon pour la fabrication d'une bottine de femme ; mais chacune de ces façons : percer les boutonnières, ourler les boutonnières, poser les boutons, etc., durait à peine quelques secondes, grâce à la rapidité de la machine, et l'ouvrière en faisait plus d'un millier par jour.

2° Le nombre total d'heures nécessaires pour exécuter un travail était beaucoup moindre à la machine qu'à la main, parce que les ouvriers sont armés d'un outillage qui est infiniment plus rapide que la main humaine, en même temps qu'il donne dans beaucoup de cas des résultats meilleurs, ou plus précis, ou plus semblables les uns aux autres.

3° Par suite de la réduction du nombre total d'heures, la dépense totale en main-d'œuvre se trouve très réduite.

4° On peut ajouter que la diminution du coût de la main-d'œuvre est, dans un très grand nombre de cas, proportionnellement moindre que la diminution du temps employé : d'où il résulte qu'en moyenne l'heure est alors payée plus cher. C'est là une des conséquences logiques et ordinaires, quoique non universelles, de l'emploi des machines.

L'enquête du Commissaire du travail ne porte pas sur l'ensemble de la production. Elle laisse de côté la matière première, l'intérêt du capital, l'amortissement de l'outillage, les frais généraux ; le statisticien a porté son investigation non sur le coût de production, mais sur la main-d'œuvre exclusivement. Il a délimité le champ afin de l'explorer avec plus de sûreté : il a bien fait. Tel qu'il l'a défini, le sujet est déjà très délicat et très complexe, et je n'oserais pas affirmer qu'aucun des chiffres du volume ne saurait être contesté. Mais l'ensemble est démonstratif; c'est ce qui

importe et, pour ma part, je me félicite d'y trouver des preuves numériques abondantes et claires du théorème économique dont j'avais essayé de donner une formule.

Plus tard, M. Carroll D. Wright pourra ouvrir une enquête sur les changements que la machine a amenés dans la proportion des divers éléments du prix de revient et dans le prix de vente des marchandises. Il trouvera certainement que la machine a triomphé parce qu'elle fournissait un produit meilleur ou un produit à bon marché, plus souvent le second que le premier.

E. Levasseur
(de l'Institut).

III.

APTITUDE DE LA FRANCE A FOURNIR DES COLONS (1).

Si la France avait eu une connaissance plus complète et plus claire de son véritable état démographique, peut-être eût-elle hésité à acquérir l'immense empire colonial qu'elle a conquis. Il semble qu'elle ait pris conseil plutôt de son amour-propre que des véritables intérêts de sa population.

Quoi qu'il en soit, les colonies demandent des capitaux et des colons. Il y a place dans nos nouvelles possessions, s'écriait naguère un partisan convaincu de la politique coloniale, « pour cent cinquante millions de Français ». Les gouverneurs, jaloux de faire prospérer les pays confiés à leurs soins, s'efforcent d'y appeler des immigrants français, d'y retenir des militaires libérés du service ou des fonctionnaires près de prendre leur retraite.

La chambre française d'agriculture du Tonkin demande au Protectorat d'attirer dans le haut pays des cultivateurs français et d'y fonder des communes françaises. La Nouvelle-Calédonie, Madagascar, font entendre le même appel. L'Algérie et la Tunisie poussent des cris de détresse, prétendant qu'elles vont être inondées par les étrangers si l'on ne trouve moyen d'y faire affluer l'élément national. Aussi l'action gouvernementale et l'initiative privée rivalisent-elles de zèle pour encourager le départ des colons, présenter l'émigration comme une bonne action et une bonne affaire, les émigrants comme ayant bien mérité de la patrie.

Chaque année, des fonds sont votés par les Chambres pour favoriser leur départ, leur assurer au moins le transport gratuit, et souvent de sérieuses subventions pour frais de premier établissement. Les conférences, les journaux, les brochures à bas prix se multiplient pour éveiller le goût des aventures lointaines dans la nation. Il semble qu'elle soit inépuisable en hommes comme en argent et qu'on ne puisse jamais trop lui en enlever.

Les écrivains se demandent si la France a le génie de la colonisation ou si, après l'avoir autrefois possédé, elle ne l'a point perdu de nos jours et par quels moyens elle pourrait le recouvrer. On n'entend plus parler que d'esprit d'entreprise, de force d'expansion, d'influence et de prestige à conquérir ou préserver, de principes et de systèmes.

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 21 juin 1899.

En opposition avec ce langage tout empreint de métaphysique, la démographie, qui ne se préoccupe que d'objets concrets, tangibles et mesurables, essaie de préciser ce que l'on entend par expansion coloniale. Expansion est l'action d'épandre. Que se propose-t-on de répandre dans ces vastes régions ? Notre capital et notre population sans doute.

Pour notre capital, je ne m'arrèterai point à prouver qu'il n'y en a point trop en France, que notre développement intérieur, l'organisation de la viriculture intensive et de l'agriculture intensive en exigeraient beaucoup plus que nous n'en possédons. Quant à notre population, je me propose d'établir qu'elle est déjà insuffisante sur le sol français.

I.

Pour y parvenir, je me demanderai quel est actuellement l'état démographique de la France ? Quel est celui que l'on doit désirer ? Que manque-t-il pour qu'il soit réalisé ? Ce sont là trois questions ou plutôt trois catégories de questions qu'il est intéressant de résoudre d'abord pour la France entière, ensuite à propos de chaque département. On verra de la sorte, avec précision, les limites de ce qui nous est impossible.

La France avait, avant la guerre, 542 240 kilomètres carrés de superficie; elle n'en compte plus depuis lors que 528 572. Elle possédait, sur ce territoire ainsi réduit, lors du recensement de 1896, trente-huit millions et demi d'habitants, ce qui équivaut à une densité de 72,8 habitants par kilomètre carré. Mais, sur ce chiffre d'habitants, plus de onze cent mille étant des étrangers qu'il n'est pas légitime de compter comme formant partie intégrante de la nation, la population française résidant sur notre sol n'était, en réalité, que de trente-sept millions quatre cent mille habitants et la densité actuelle tombe à 70,6 habitants par kilomètre carré.

TABLEAU A. — France entière.

	État actuel.	Desideratum.	Idéal.	Déficit sur le desideratum.
Superficie	528 572^{kmq}	»	542 240^{kmq} (1)	»
Population en 1896	38 517 975	52 857 200	55 000 000	14 282 025
Densité	72,8	100	100	27,2
Nombre moyen annuel de naissances (1893-1897)	857 785	1 155 539 (2)	1 650 000	297 754
Nombre moyen annuel de décès	811 607	770 359	1 100 000	— 41 248
Excès annuel des naissances	46 178	385 180	550 000	339 023
Natalité	22,2	30,0	30,0	10,0
Mortalité	21,0	20,0	20,0	— 1,0
Excès de la natalité	1,2	10,0	10,0	8,6
Nuptialité	7,4	8,0	8,0	0,6
Fécondité des mariages	2,7	3,5	3,5	0,8
Natalité légitime	20,3	28,0	28,0	7,7
Natalité naturelle (pour 1 000 habit.)	1,9	2,0	2,0	0,1
Pour 100 naissances de toute nature, combien de naturelles ?	8,8	6,6	6,6	— 2,2

(1) Superficie de la France avant la guerre.

(2) Avec la population actuelle.

Relativement aux nations voisines, cette densité est très faible. La densité de la population italienne dépasse cent dix, et elle est plus forte sur la frontière française, dans le Piémont et surtout la Ligurie, que dans l'ensemble du royaume. La densité de l'empire d'Allemagne est de cent à peu près; mais elle est plus grande sur la frontière française que dans l'ensemble de l'empire; elle dépasse cent quatorze dans le grand-duché de Bade et l'Alsace-Lorraine, cent cinquante dans la Prusse rhénane. En Belgique, elle est d'environ deux cent vingt, dans les Pays-Bas de cent cinquante-trois; elle dépasse maintenant deux cents pour l'Angleterre et le pays de Galles. Dans les îles Normandes, elle était, en 1891, de plus de quatre cent soixante-dix. Sur toutes nos frontières de l'est et du nord, la population est donc beaucoup plus compacte qu'en France. Il faut ajouter que la population de tous ces pays étant en progrès rapide, la densité progresse nécessairement de la même manière.

Ces faits bien connus étant rappelés, il n'est pas possible, si peu exigeants que nous soyons envers nous-mêmes, d'ambitionner pour la France une densité de population inférieure à cent habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire à un habitant par hectare.

C'est la densité de l'empire d'Allemagne. Il l'atteint aujourd'hui et va la dépasser demain. On ne doit pas oublier que notre sol est plus fertile dans son ensemble que celui des diverses nations qui nous entourent. Il se prête presque partout à la culture du blé et, sur d'immenses étendues, à la culture de la vigne et des fruits. Il offre à l'élevage et à l'industrie laitière de vastes prairies naturelles et des herbages excellents; ses crus de vins, d'eaux-de-vie et de cidre, de beurres et de fromages sont incomparables. L'étendue considérable de ses côtes sur les deux mers permet à de nombreuses familles de vivre de la pêche ou du transport des marchandises.

La nature a beaucoup fait pour nous et, cependant, la population reste clairsemée. L'Espagne seule, à cause principalement de la stérilité de son plateau central, présente une densité inférieure à celle de la France.

Il y a plus : comme les deux cinquièmes seulement de notre population vivent de l'agriculture, c'est-à-dire au plus quinze millions et demi d'habitants, il s'ensuit que la fraction de territoire afférant à chacun de ceux qui vivent de la terre est de trois hectares quarante ares, soit, pour une famille normale comprenant le père, la mère et trois enfants, une étendue moyenne de dix-sept hectares. Il s'agit, bien entendu, d'espace superficiel et non de terre cultivable. Les habitants qui vivent du commerce, de l'industrie ou des professions libérales occupent, eux aussi, un certain espace; les rochers, les forêts, les landes, les routes et les canaux en occupent encore bien davantage, et quatre pour cent environ de notre territoire n'est pas cultivable. Toutefois, ce simple calcul suffit pour montrer que si la population française n'est pas plus nombreuse, ce n'est pas la terre qui lui manque. Il serait plus juste de dire que c'est la population qui manque à la terre, que notre sol est insuffisamment peuplé et cultivé. Faute de capitaux d'exploitation, faute de connaissances agricoles et horticoles nécessaires, parfois faute de bras intelligemment dirigés, sa productivité est certainement deux fois, peut-être trois fois moindre qu'elle ne devrait être.

Quand une population se livre à la culture intensive, à l'industrie ou au commerce, il n'y a, pour ainsi dire, point de limite à sa densité, ou plutôt elle n'en a d'autres que l'étendue, la richesse et les besoins de sa clientèle. Les densités extrêmes, comme celles de la population de Londres ou de Paris, ne peuvent se main-

tenir que grâce à l'existence au dehors et au loin de nombreuses populations plus clairsemées. Mais, étant donné notre état de civilisation, il y a certainement une limite à la raréfaction des habitants au-dessous de laquelle la terre est délaissée, perd son maximum de productivité, d'utilité pour la race qui l'habite. A mesure que le capital susceptible d'être consacré à l'exploitation du sol augmente, il faut moins d'hommes dans les campagnes, si l'on se contente d'une culture arriérée et si l'on n'ambitionne que les rendements de l'époque antérieure. Au contraire, il en faut le même nombre ou même un nombre plus considérable, si l'on veut tirer de la terre tout ce que l'union de la science et des capitaux abondants peut lui faire donner. L'agriculture française demande des capitaux et des hommes; les capitaux vont chercher à l'étranger un emploi qu'ils pourraient plus avantageusement, pour la nation, trouver dans la mise en valeur du sol de la patrie, et les hommes émigrent vers les villes ou ne naissent plus en nombre suffisant.

Pendant les cinq dernières années pour lesquelles le mouvement de la population nous est actuellement connu, le nombre des naissances a été annuellement de 22,2 pour mille habitants. C'est une natalité très inférieure à celle des autres nations et à ce qu'elle devrait être. Il est impossible de désirer pour la France une natalité moindre que trente naissances pour mille habitants. Ce taux, qui serait pour nous un idéal, est généralement dépassé en Europe.

Notre mortalité, pour la même période, est en moyenne de 21,0. Elle n'est pas très élevée en elle-même, mais le devient relativement si l'on tient compte du très petit nombre des naissances. C'est assurément un souhait très modéré que de voir cette mortalité s'abaisser à vingt seulement.

Si ces deux améliorations dans la natalité et la mortalité se produisaient, l'excès des naissances sur les décès, qui est actuellement de 1,2 seulement par an pour mille habitants, serait de dix. Au lieu d'être de quarante-six mille, il s'élèverait à près de quatre cent mille, et le chiffre de notre population, au lieu d'être à peu près stationnaire, recommencerait à s'accroître comme chez les autres nations de l'Europe.

Un autre desideratum extrêmement modeste serait de voir notre nuptialité se relever à huit au lieu de 7,4, et la fécondité moyenne des mariages, réellement par trop insuffisante de 2,7, passer à trois et demi. La multiplication de ces deux facteurs l'un par l'autre nous donnerait, comme expression de la natalité légitime, vingt-huit au lieu de 20,3 qui est le chiffre actuel. Pour chaque millier d'habitants, il pourrait se produire deux naissances naturelles, chiffre à peu près égal à celui d'aujourd'hui, qui compléterait les trente naissances par mille habitants qui forment l'expression de notre ambition minimum en fait de natalité générale.

Ce n'est pas une ambition excessive. Si la France avait, par an, un excédent de trois cent quatre-vingt cinq mille naissances, en le conservant tout entier sur son territoire, sans en exporter aucune partie par l'émigration hors frontière, il lui faudrait quarante années pour atteindre le chiffre de cinquante-trois millions d'habitants et la densité désirable de cent habitants par kilomètre carré. C'est alors seulement qu'elle pourrait songer à consacrer tout ou partie de ces excédents annuels au peuplement des contrées étrangères.

L'état démographique que la France aurait atteint de la sorte au prix de quarante années de recueillement et de progrès continu, ne serait que la santé. Il serait infiniment supérieur à l'état de langueur maladive dans lequel nous traînons; mais il

n'aurait rien d'exubérant en lui-même et, d'ailleurs, les autres peuples de l'Europe l'auraient probablement infiniment dépassé à cette époque, puisque la plupart le dépassent déjà de beaucoup aujourd'hui même.

Il est permis de rêver une France plus vigoureuse, ayant recouvré l'intégrité des cinq cent quarante-deux mille kilomètres carrés qu'elle possédait depuis des siècles, présentant sur ce sol cinquante-cinq millions d'habitants, avec une densité de cent habitants à l'hectare, seize cent cinquante mille naissances par an, onze cent mille décès et un excédent disponible de plus d'un demi-million d'hommes par année. Cet idéal démographique qui, pour nous, paraît fabuleux, est réalisé présentement sous nos yeux par l'empire d'Allemagne, presque de point en point, et l'on ne peut dire, par conséquent, qu'il soit irréalisable. Tout aussi peu chimérique est l'état démographique de l'Angleterre qui présente deux cents habitants par kilomètre carré. Notre sol est meilleur et notre race aussi intelligente, nous pourrions avoir la même densité, ce qui donnerait à la France non plus cinquante-cinq, mais bien cent dix millions d'habitants, une puissance absolue et relative plus grande qu'à aucune époque de l'histoire, et l'hégémonie de l'espèce humaine. Entre notre état actuel et un tel degré de prospérité, il n'existe aucun obstacle essentiel et infranchissable. L'impossibilité de l'atteindre n'est que relative, c'est un simple effet de notre ignorance des phénomènes démographiques et des mesures propres à en amener une heureuse modification.

Quoi qu'il en soit, l'état démographique de la France actuelle, envisagée dans son ensemble, étant aussi défectueux, il est, dès à présent, à prévoir qu'il sera difficile de trouver sur son sol des départements aptes à fournir des colons. Sous ce rapport, on les a divisés en trois catégories : les départements méridionaux situés au sud du quarante-sixième degré de latitude ou coupés par lui. Ils sont au nombre de quarante-deux, et c'est à eux, ou tout au moins à la plupart d'entre eux, que s'adresse naturellement la demande d'hommes formulée par les colonies. Situées comme elles le sont toutes dans des pays intertropicaux, ou du moins très chauds, elles ne peuvent espérer d'être jamais peuplées par des familles venues de la partie septentrionale de la France, qui seraient dans l'impossibilité de s'y acclimater.

La partie de la France qui jouit du climat méditerranéen est assez bien déterminée par la culture de l'olivier. Elle comprend une partie des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, une très petite partie de l'Ardèche, la moitié environ de la Drôme, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, la partie littorale du Var, des Alpes-Maritimes et de la Corse. Les habitants en sont, en quelque sorte, tout acclimatés dans l'Afrique du Nord. A cette aire très restreinte, s'en ajoute une seconde comprenant des populations plus ou moins acclimatables. Mais la limite septentrionale descend dans le plateau central bien au sud du quarante-sixième et, en tout cas, il est bien certain qu'elle ne remonte plus au nord. C'est là, seulement, qu'il y a chance de trouver des familles de paysans capables de coopérer à la conquête démographique des colonies situées au sud de la Méditerranée, c'est-à-dire à l'occupation du sol et au travail agricole; car, pour ce qui est des colonies intertropicales, tout le monde en convient, il faut songer tout au plus à l'exploitation et non au peuplement.

La partie septentrionale de la France a été divisée en deux régions par une ligne partant du point de séparation entre les trois départements de l'Allier, de la Loire et de Saône-et-Loire, remontant vers le nord jusqu'à la frontière septentrionale de

la Nièvre et se dirigeant ensuite vers l'embouchure de la Seine. La première région comprend vingt-deux départements situés au nord-ouest et au centre; la seconde, vingt-trois départements, y compris la Seine et le Haut-Rhin, situés entre la Seine et la Saône d'une part, la frontière de l'Est de l'autre, et particulièrement exposés à l'invasion germanique en temps de guerre, à l'infiltration germanique en temps de paix.

Pour chacune de ces trois régions, les départements ont été classés en cinq catégories d'après leur aptitude à fournir des colons, le criterium de cette aptitude étant formé moins par la densité même et par la natalité que par l'excès des naissances sur les décès.

La première catégorie de départements comprend ceux qui ont présenté des excédents de décès sur les naissances pendant chacune des cinq années étudiées. La seconde, les départements qui ont présenté des excédents de décès pour l'ensemble de la période quinquennale, mais qui, néanmoins, pendant une ou plusieurs années de cette période, ont présenté des excédents de naissances. La troisième comprend les départements qui ont offert un excédent de naissances sur les décès pendant l'ensemble de la période quinquennale, mais qui, néanmoins, ont eu des excédents de décès pendant une ou plusieurs années de cette période, excédents compensés, et au delà, par les excédents de naissances des années heureuses. La quatrième catégorie est formée par les départements qui, pendant chacune des cinq années de la période étudiée, ont présenté des excédents de naissances, mais qui, antérieurement, ont eu parfois des années malheureuses où les décès ont dépassé les naissances. Ce sont des départements à santé chancelante, qui ont été malades, et pour lesquels les rechutes sont à craindre. Enfin, la cinquième catégorie comprend un petit nombre de départements dans lesquels l'excès des décès ne s'est jamais produit et qui, sous ce rapport tout au moins, jouissent d'un état de santé démographique.

Les autres symptômes de l'oliganthropie, tels que l'abaissement de la natalité et la diminution de la densité de la population, varient le plus souvent d'un mouvement parallèle avec les excès des décès sur les naissances ou des naissances sur les décès; ce dernier phénomène procure une mesure aussi exacte que facilement saisissable de la vigueur ou de la langueur démographique de nos départements.

II.

Examinons, en premier lieu, la région du Nord-Est. (Voir le tableau B, page 21.)

Dans ce tableau, comme dans les suivants, les départements se trouvent rangés par ordre croissant de santé; les quatre premiers formant la première catégorie sont les plus malades. Ce sont l'Aube, l'Yonne, la Côte-d'Or et la Haute-Marne. Dans ces quatre départements, la densité varie de trente-sept habitants par kilomètre carré à moins de quarante-cinq; la natalité est extrêmement faible, variant de seize naissances et une fraction à dix-neuf pour mille habitants. Aussi, bien que la mortalité soit à peu près égale à la moyenne française, les excédents de décès sont très considérables. Ils se sont élevés à dix-huit mille sept cents en cinq ans pour l'ensemble des quatre départements. Si bien que la densité si faible de la population diminue encore tous les jours.

Il va sans dire que des départements dont la santé est ainsi délabrée et anémiée

sont hors d'état de fournir des colons. Ce sont eux, tout au contraire, qui auraient besoin d'être colonisés. Sur les deux millions huit cent cinquante-trois mille hectares qu'ils comprennent ensemble, ils n'ont que onze cent quatre-vingt-quatre mille habitants. Pour parvenir à la densité désirable d'un habitant à l'hectare, il leur faudrait donc recevoir tout près de seize cent soixante-neuf mille immigrants, empruntés aux autres parties de la France.

TABLEAU B. — Vingt-trois départements situés au nord-est.

Départements.	Superficie en kilomètres carrés.	Population en 1896.	Densité.	Naissances (1893-1897).	Décès (1893-1897).	Excès des naissances sur les décès (1893-1897).	Natalité.	Mortalité.
I.								
Aube	6 026	251 435	41,7	24 039	28 371	— 4 332	19,1	22,5
Yonne	7 460	332 656	44,6	27 396	33 910	— 6 514	16,5	20,3
Côte-d'Or	8 786	368 168	42,0	32 673	37 342	— 4 669	17,6	20,2
Haute-Marne	6 256	232 057	37,0	21 237	24 441	— 3 204	18,3	21,0
II.								
Somme	6 277	543 279	86,3	59 108	59 828	— 720	21,7	22,0
Oise	5 886	401 511	68,7	43 777	45 969	— 2 192	21,6	22,9
Meuse	6 240	290 384	46,5	28 160	31 113	— 2 953	19,3	21,4
Seine-et-Marne	5 931	350 044	59,0	36 643	38 340	— 1 697	20,9	21,9
Seine-et-Oise	5 658	669 098	118,0	70 979	75 298	— 4 319	21,2	22,5
Haute-Saône	5 375	272 811	50,7	28 338	29 974	— 1 636	20,8	21,9
III.								
Ardennes	5 252	318 865	60,7	32 833	31 785	1 048	20,6	19,9
Aisne	7 428	541 613	72,9	60 726	58 781	1 945	22,4	21,7
Marne	8 205	439 577	53,5	49 668	48 279	1 389	22,6	21,9
Meurthe-et-Moselle	5 279	466 417	88,3	51 897	49 680	2 217	22,2	21,3
Vosges	5 903	421 412	71,3	52 185	47 759	4 226	24,7	22,6
Doubs	5 260	302 046	57,2	35 050	33 383	1 667	23,2	22,1
Jura	5 055	266 143	52,6	32 873	30 268	2 635	24,7	22,7
Seine-Inférieure	6 342	837 824	132,5	116 856	109 784	7 072	27,8	26,2
IV.								
Seine	479,5	3 340 514	6 968,8	383 145	350 854	32 291	22,9	21,0
V.								
Saône-et-Loire	8 627	621 237	72,0	70 090	59 630	10 460	22,5	19,2
Haut-Rhin	608	88 047	144,8	10 760	8 582	2 178	24,4	19,5
Pas-de-Calais	6 751	906 249	134,2	137 060	90 189	46 871	30,2	19,9
Nord	5 777	1 811 868	313,6	256 551	182 533	74 018	28,3	20,1

La seconde catégorie comprend six départements qui ne présentent, ni si régulièrement ni depuis un temps aussi long, des excédents de décès sur les naissances. Leur natalité est également un peu moins faible, variant de dix-neuf à près de vingt-deux et se rapprochant ainsi de la moyenne française. Ils doivent leurs excédents de décès à la fois à cette légère infériorité de la natalité et à une élévation plus grande de la mortalité, principalement dans l'Oise et Seine-et-Oise.

Sous le rapport de la densité, les variations d'un département à l'autre sont considérables. Le voisinage de Paris, qui déborde en quelque sorte sur Seine-et-Oise, lui vaut une densité de cent dix-huit habitants. Dans la Somme, elle atteint quatre-vingt-six; mais, dans les autres départements, elle tombe partout au-dessous de la moyenne française et se rapproche des densités minimes des départements de la première catégorie, sans toutefois descendre aussi bas.

La troisième catégorie comprend huit départements qui ont présenté pendant au moins une année, sur les cinq de la période étudiée, un excès de décès sur les naissances. Ce phénomène fâcheux ne va pas jusqu'à empêcher qu'ils ne présentent un excédent de natalité pour l'ensemble de la période quinquennale; mais il prouve qu'ils sont, eux aussi, attaqués par l'oliganthropie et qu'ils ne tarderont pas à entrer dans la voie où tant d'autres départements les ont précédés.

Sauf les Ardennes, tous ont une natalité et une mortalité supérieures à la moyenne française. La natalité atteint même 24,7 à la fois dans les Vosges et dans le Jura, et 27,8 dans la Seine-Inférieure, ce qui est assez satisfaisant pour la France. Mais, dans ce dernier département, la mortalité dépasse vingt-six, de sorte que les excédents de naissances n'atteignent pas, en moyenne, quinze cents par an, ce qui est fort peu, étant donnée la population considérable de ce grand département.

Sa densité est de cent trente-deux habitants par kilomètre carré, grâce aux usines et aux prolétaires qu'elles occupent.

Dans la Meurthe-et-Moselle, l'Aisne, les Vosges, la densité se rapproche de la moyenne française. Dans les quatre autres départements, elle lui est sensiblement inférieure.

La Seine est moins un département qu'une agglomération *sui generis,* incapable de se suffire à elle-même et de vivre de sa vie propre, la terre manquant manifestement à l'homme qui doit tirer sa subsistance en pain, viande, vin, légumes et autres denrées des autres départements.

Cette densité folle de 6 966,8 habitants par kilomètre carré dénote, comme celles de toutes les grandes fourmilières humaines, une mauvaise répartition des moyens de culture mentale, jointe à une circulation insuffisante des marchandises, des hommes et des idées dans l'ensemble de la nation. Une commune ainsi hypertrophiée n'est plus une collectivité normale. Elle envoie une fraction considérable de ses enfants et de ses vieillards mourir en dehors de son territoire, de sorte que sa mortalité, artificiellement réduite, se trouve précisément égale pour la période que nous embrassons à la moyenne française.

Malgré sa teneur très supérieure en adultes, la natalité n'est supérieure à la moyenne nationale que d'une fraction d'unité. Les excédents de naissances sur les décès sont seulement d'un peu plus de six mille par année, ce qui n'est rien pour une telle agglomération, et le passé a montré qu'ils sont aussi précaires qu'ils sont faibles.

Dans la catégorie des départements où les décès n'ont jamais dépassé les naissances, nous ne trouvons pour cette région que quatre noms. Le Haut-Rhin n'est que la dixième partie d'un département; Saône-et-Loire n'a qu'une densité médiocre, égale seulement à la moyenne française, et une natalité à peine supérieure. Mais, heureusement, les deux derniers départements offrent le tableau consolant d'une santé démographique florissante.

Le Pas-de-Calais offre un excédent annuel moyen de plus de neuf mille trois cents

naissances sur les décès. En retenant sur son sol tous les habitants qui y naissent, et sans le concours de l'immigration étrangère, il lui suffirait de dix années seulement pour porter le chiffre de sa population de neuf cent six mille habitants, qu'elle atteint actuellement, à un million, et sa densité de cent trente-quatre habitants par kilomètre carré, à près de cent cinquante. La mortalité s'est abaissée au-dessous de vingt et la natalité, en progrès sensible, dépasse trente. Tandis que l'état démographique de la France devient plus mauvais d'année en année, celui du Pas-de-Calais s'améliore sous tous les rapports.

Le département du Nord offre, sur un territoire moindre que celui du Pas-de-Calais, une population presque exactement double, de sorte que sa densité, unique en France, dépasse maintenant trois cent treize habitants au kilomètre carré. Sa natalité a quelque peu fléchi, elle est aujourd'hui inférieure à celle du département précédent et ses excédents de naissances sont proportionnellement un peu moindres. Mais la mortalité reste faible, et l'ensemble de l'état démographique annonce une collectivité pleine de vigueur.

Relativement à l'ensemble de ce groupe, il est à remarquer que les départements à densité considérable, loin d'avoir des habitants à exporter dans les départements voisins à population clairsemée ou dans les colonies, sont un foyer d'appel pour les travailleurs venus des autres parties de la France ou de l'étranger. Par contre, la population tend à émigrer des départements où elle est déjà trop rare et, faute d'initiative sans doute, le capital et le travail délaissent de plus en plus la terre dans les campagnes où ces deux éléments de production se trouvent déjà en quantité insuffisante. Les dix-sept départements de cette région où la densité de la population est trop faible comptent ensemble dix millions neuf cent vingt-cinq mille hectares et seulement six millions quatre cent vingt-trois mille habitants. Encore ce chiffre n'est-il atteint qu'en y comprenant les étrangers non naturalisés qui s'y trouvaient au moment du dernier recensement. Ce sont donc quatre millions et demi d'immigrants qu'il faudrait y importer pour élever la population au minimum désirable de cent habitants par kilomètre carré.

Étant donnée la densité supérieure de l'empire d'Allemagne et principalement des provinces rhénanes, cette raréfaction de la population en Champagne et en Bourgogne semble appeler l'invasion germanique. La densité de la population dans la Prusse rhénane est au moins triple de celle des quatre départements les plus mal partagés de notre nord-est. S'il s'agissait de rochers immobiles, ce serait sans conséquence ; mais les hommes, sans avoir à beaucoup près la mobilité des eaux, possèdent tout au moins celle des sables, et une dune haute de cent vingt mètres ne peut rester indéfiniment juxtaposée à une autre qui n'en a que quarante, sans déborder sur elle et la recouvrir. C'est un résultat qu'une tempête peut amener brusquement ou les vents faibles avec lenteur ; mais qui de façon ou d'autre doit se produire fatalement. Les évolutions insensibles et silencieuses préparent les révolutions irrésistibles. C'est à la France de prendre pleine conscience du phénomène démographique qui s'accomplit dans son sein et d'en comprendre la menaçante signification.

Les colonies et l'Afrique du Nord en particulier réclament des colons, nous dit-on, et si elles ne sont occupées par des Français, menaçent d'être envahies par des étrangers. Il n'est que trop vrai. Malheureusement, la Champagne et la Bourgogne elles aussi réclament de nombreux colons français sous peine d'être envahies par

des immigrants étrangers. De même que l'infiltration des Germains dans la Gaule latine prépara les grandes invasions, la conquête démographique de nos départements du nord-ouest par la race germanique rendrait inévitable un changement de domination politique.

Si la France du midi, du centre ou de l'ouest disposait de quelques millions de colons, ce n'est pas hors de nos frontières qu'il faudrait les diriger, mais bien entre la Seine et les Vosges : car, mal pour mal et douleur pour douleur, mieux vaudrait laisser prendre aux races plus prolifiques, quelqu'une de nos possessions d'Afrique ou d'Asie que la Haute-Marne, l'Yonne ou la Côte-d'Or.

III.

Ces millions de colons que réclament impérieusement les colonies et plus encore notre région du nord-est, ce n'est pas notre deuxième région, la France du centre et de l'ouest, qui peut les fournir ni en totalité ni en partie.

TABLEAU C. — Vingt-deux départements situés au centre et à l'ouest.

Départements.	Superficie en kilomètres carrés.	Population en 1896.	Densité en 1896.	Naissances (1893-1897).	Décès (1893-1897).	Excès des naissances sur les décès (1893-1897).	Natalité.	Mortalité.
I.								
Orne	6 144	339 162	55,2	29 045	41 169	— 12 124	16,2	24,2
Eure	6 037	340 652	56,4	33 372	41 958	— 8 586	19,5	21,6
Calvados	5 692	417 176	73,2	42 594	50 074	— 7 480	20,4	24,0
Sarthe	6 244	425 077	68,0	42 382	49 611	— 7 229	19,9	23,3
Eure-et-Loir	5 939	280 469	47,2	29 355	31 949	— 2 594	20,9	22,7
II.								
Manche	6 439	500 052	77,6	52 903	58 091	— 5 188	21,1	23,2
Maine-et-Loire	7 218	514 870	71,3	47 063	50 853	— 3 790	18,2	19,9
Indre-et-Loire	6 158	337 064	54,7	29 847	32 687	— 2 840	17,7	19,3
Mayenne	5 212	321 187	61,6	34 678	36 497	— 1 819	21,5	22,7
III.								
Ille-et-Vilaine	6 992	622 039	88,9	74 170	70 163	4 007	23,8	22,5
Nièvre	6 888	333 899	48,4	31 970	31 381	589	19,1	18,7
IV.								
Loir-et-Cher	6 421	278 153	43,3	27 956	25 526	2 430	20,1	18,3
Deux-Sèvres	6 054	346 694	57,2	34 990	30 980	4 010	20,1	17,8
Vienne	7 036	338 114	48,0	34 178	29 636	4 542	20,2	17,5
Indre	6 906	289 206	41,8	29 883	24 213	5 670	20,6	16,6
Cher	7 303	347 725	47,6	35 371	29 689	5 682	20,3	17,0
Allier	7 381	424 378	57,4	42 676	35 171	7 505	20,1	16,5
Vendée	7 015	441 735	62,9	51 788	39 524	12 264	23,4	17,9
Loire-Inférieure	6 979	646 172	92,6	71 556	61 920	9 636	22,1	19,1
Morbihan	7 092	552 028	77,8	78 019	57 328	20 691	28,2	20,7
Côtes-du-Nord	7 217	616 074	85,3	94 303	71 363	22 940	30,6	23,1
Finistère	7 029	729 648	105,2	118 873	86 200	32 673	32,6	23,6

On trouve d'abord, sur vingt-deux départements dont elle se compose, une première catégorie de cinq départements dans lesquels les excédents de décès sur les naissances se produisent sans exception tous les ans ; ce sont l'Orne, l'Eure, le Calvados, la Sarthe, l'Eure-et-Loir. La densité de la population est dans tous en décroissance constante et cependant elle est faible. Dans le Calvados elle est encore quelque peu supérieure à la moyenne française ; mais dans tous les autres, elle est très inférieure. C'est de trente-deux à cinquante-trois habitants par kilomètre carré qu'il faudrait ajouter à la population actuelle pour l'élever à la densité désirable d'un habitant par hectare. Tous ces départements présentent une mortalité supérieure ou même très supérieure à la moyenne française. Il est à remarquer que sous ce rapport de la mortalité, les cinq départements normands sont parmi ceux qui occupent la situation la plus défavorable. Par contre, la natalité est faible ou très faible, bien qu'elle montre une légère tendance à se relever dans le Calvados et même dans l'Eure. Mais dans l'Orne, elle descend à 16,2 naissances par an pour mille habitants, abaissement qui n'est dépassé que dans le Gers et le Lot-et-Garonne.

Une deuxième catégorie de départements, qui comprend la Manche, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire et la Mayenne ont présenté, tout compensé, pour l'ensemble de la période quinquennale un excès de décès sur les naissances ; mais toutefois, pendant une ou plusieurs de ces cinq années, les naissances ont encore dépassé les décès, ce qui témoigne que le mal est moins invétéré, moins régulier et moins profond. La natalité est, elle aussi, quelque peu moins faible, quoique toujours inférieure au niveau déjà si bas de la natalité moyenne de la France. Par contre, la mortalité, dépassant dans chaque département la natalité, dépasse aussi, pour deux d'entre eux, la Manche et la Mayenne, la moyenne de la nation.

La densité de la population, presque égale à la moyenne française dans le Maine-et-Loire, lui est un peu supérieure dans la Manche ; mais elle lui est très inférieure dans la Mayenne et surtout dans l'Indre-et-Loire. Dans le premier de ces départements, c'est plus de trente-huit, dans le second, c'est plus de quarante-cinq habitants par kilomètre carré, qu'il faudrait ajouter pour que la population atteignît la densité minimum satisfaisante d'un habitant à l'hectare.

L'Ille-et-Vilaine et la Nièvre ont présenté pour l'ensemble de la période quinquennale et, tout compensé, plus de naissances que de décès ; mais pendant une ou plusieurs années, les décès ont dépassé les naissances. Étant donnée la tendance générale à l'oliganthropie, c'est un phénomène inquiétant, qui, partout où il se produit, tend à se renouveler et à devenir régulier. La densité de la population, qui est en décroissance, est encore assez forte dans l'Ille-et-Vilaine ; mais dans la Nièvre, elle n'est pas la moitié de la normale désirable. Dans le premier de ces deux départements, la natalité et la mortalité sont l'une et l'autre supérieures à la moyenne nationale. Au contraire, dans la Nièvre, elles sont l'une et l'autre inférieures.

La région que nous étudions présentement nous offre onze départements, soit exactement la moitié, qui présentent régulièrement des excédents de naissances sur les décès. Mais si l'on met à part les trois départements bas-bretons, ce qui frappe, c'est la lenteur de la vie, leur torpeur démographique. Tous les chiffres y sont faibles. La densité de la population souvent n'atteint pas cinquante habitants par kilomètre carré, ou ne dépasse ce chiffre que de fort peu ; les excédents de naissances sont minimes, la natalité très faible est toujours, sauf en Vendée, inférieure à la moyenne française. S'il se produit encore des excédents de natalité, cela vient de ce que la

mortalité a, dans cette région, considérablement diminué. Elle n'est plus que de 16,6 dans l'Indre et tombe dans l'Allier à 16,5 décès pour mille habitants. C'est un minimum qui ne s'était encore jamais observé dans aucun département français, et qui tend à rapprocher celui-ci des moyennes si heureusement faibles qui sont depuis longtemps habituelles en Norwège. Certes, il vaudrait mieux voir la natalité française se relever; mais il faut se féliciter néanmoins, au milieu des tristesses que ne motive que trop notre affligeant état démographique, de constater cet allégement inespéré du tribut payé à la mort. Toutefois, cette diminution de la mortalité ne met en nulle sorte ces départements en état de fournir des émigrants; leur densité si faible est partout en décroissance, par les progrès de l'émigration des campagnes vers les grandes villes dont ils sont dépourvus.

(*A suivre.*) Arsène Dumont.

IV.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE A CHRISTIANIA.

(*Session de septembre 1899.*)

I.

En 1897, lors de sa session de Saint-Pétersbourg, l'Institut international de statistique recevait du gouvernement norvégien l'invitation de tenir, en 1899, sa septième session à Christiania.

Cette gracieuse proposition fut acceptée avec empressement. Les membres de l'Institut international de statistique qui se sont rendus à cette invitation au mois de septembre dernier, en conserveront toujours le reconnaissant souvenir. On disait que Christiania était très loin; il fallait effectuer un long voyage pour venir s'y entretenir de statistique et de questions économiques : c'était une erreur.

L'amitié a rapproché les distances; les statisticiens se sont retrouvés comme en famille. L'accueil qui leur a été fait par S. M. le Roi, le ministre de l'intérieur et les représentants du gouvernement norvégien, la municipalité de Christiania, le comité d'administration de la session présidé par M. Kiaër le directeur général de la statistique de la Norvège, l'Université de Christiania, les représentants de l'autorité, enfin par nos collègues et amis de Norvège, dépasse toutes les prévisions.

Réception par S. M. le Roi au château royal de Christiania; réunion familière des membres de l'Institut international au « Frimuralogen »; réunion intime et pleine de cordialité, offerte par M. et Mme Kiaër dans leur maison de campagne; excursion par bateau à vapeur et fête donnée par S. M. le Roi, à Bygdö; fête offerte par la municipalité de la ville de Christiania; excursion par chemin de fer à Drammen et aux environs; banquet d'adieu donné par le comité d'organisation : telle a été la série des fêtes, plus brillantes et plus charmantes les unes que les autres, offertes à l'Institut international de statistique.

Il semblerait, à lire cette énumération, que la statistique des réceptions, des banquets, des excursions l'ait emporté sur celle des faits scientifiques. Il semblerait que le temps ait manqué pour travailler. Il n'en est rien. La session de Christiania

a été bien remplie; elle a présenté un très grand intérêt tant par les travaux qui y ont été présentés que par les discussions qui y ont eu lieu. Les réceptions et les fêtes n'excluent pas le travail; souvent, au contraire, elles l'excitent et le complètent tout en reposant l'esprit. Comme l'a fort bien dit notre président, M. E. Levasseur, qui s'est vraiment multiplié, dans le discours qu'il a prononcé en réponse à celui du ministre de l'intérieur : « Les fêtes ne doivent pas déborder sur le temps de travail; elles sont cependant une partie intégrante des réunions scientifiques internationales, et une partie non seulement agréable, mais véritablement utile. Les séances mettent en contact les idées et les savants; les fêtes rapprochent les hommes; de collègues, elles font des amis. »

Trente-huit membres de l'Institut international de statistique étaient venus à Christiania pour la session; cinquante-six étrangers et cinquante-neuf Norvégiens avaient été invités, en outre, à y prendre part. Les membres français étaient MM. Levasseur, de Foville, Dr Bertillon, Fernand Faure, Moron, Tisserand, Turquan et Alfred Neymarck. Plusieurs de nos ministères avaient envoyés des délégués : MM. Charles Laurent, Chastelain, Lejeune, Liégeard et Tarde. Au nombre des invités, citons M. de Swarte et M. Levasseur fils qui a été l'un des secrétaires les plus appréciés du Congrès.

II.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Quam, ministre de l'intérieur du royaume de Norvège, qui a souhaité la bienvenue aux membres de l'Institut international et exprimé sa reconnaissance aux gouvernements étrangers qui, par la nomination de délégués officiels, ont témoigné de l'intérêt qu'ils prenaient à la session de Christiania. Le ministre a montré les services que la statistique rendait aux administrations et aux hommes politiques en donnant le bilan des sociétés, « bilan des corps, a-t-il dit, et bilan de l'âme ».

En remerciant le ministre de l'intérieur, M. E. Levasseur a rappelé que le rôle et le but de l'Institut international de statistique étaient de créer un lien de confraternité entre les statisticiens de tous pays, un centre d'études statistiques, surtout internationales, et d'être un instrument de perfectionnement et d'uniformité par les vœux qu'il adresse aux directeurs des bureaux de statistique. Sur la proposition de M. Levasseur, l'assemblée a décidé d'adresser des télégrammes de remerciement à S. M. le Roi, au grand-duc Constantin Constantinowitch qui avait envoyé son bon souvenir au Congrès, et de regrets à Sir Rawson y Rawson. M. Schonberg, doyen de l'Université de Christiania, qui avait prêté son palais à l'Institut international pour y tenir sa session, et M. Kiaër prirent également la parole. L'assemblée arrêta ensuite son ordre du jour conformément au projet de programme et se partagea pour le travail des sections en deux groupes : section démographique et section économique.

Des élections ont eu lieu. Un Français, notre confrère M. Arthur Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce et de l'industrie, a été nommé membre de l'Institut international.

III.

Dans la section démographique, M. le Dr Jacques Bertillon a présenté son rapport sur *la nomenclature uniforme des causes de décès*. Ce rapport a été adopté après

une discussion à laquelle ont pris part MM. Bodio (*Italie*), Körösy (*Hongrie*), Rauchberg (*Autriche*), Verrijn-Stuart (*Pays-Bas*), Troïnitsky (*Russie*).

Le recensement séculaire du monde a fait l'objet d'une communication de la part de M. Körösy (*Hongrie*). Son auteur a demandé certaines réformes pour l'établissement de ces statistiques; M. Körösy désirerait que l'indication des confessions par sexe et par groupe d'âge fût mentionnée. M. Moron (*France*) a fait observer que cette partie du recensement était supprimée en France depuis 1872, mais que le Conseil supérieur de statistique en avait demandé le rétablissement. M. Baines (*Indes*) n'est pas partisan des relevés avec périodes d'âge, qui ne conviennent pas aux populations orientales et non civilisées.

M. Körösy a également fourni un rapport sur un *Dépouillement uniforme de la population et sur l'état de la statistique des naissances dans tous les pays de l'Europe*.

M. Inama-Sternegg (*Autriche*) a présenté une *Statistique des pauvres à Vienne*, et demandé que cette statistique fût établie dans tous les pays. M. Mischler (*Autriche*) a, de son côté, communiqué un travail sur la *Statistique de la bienfaisance*. Une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Inama-Sternegg (*Autriche*), von Mayr (*Allemagne*), Baines (*Indes*), Bodio (*Italie*), Verrijn-Stuart (*Pays-Bas*), Dr Bertillon, Moron, Alfred Neymarck, Turquan (*France*), a suivi. Le vœu présenté par M. Inama-Sernegg a été adopté sous la réserve, exprimée par M. Alfred Neymarck et appuyée par M. Luigi Bodio, qu'il ne conviendrait d'étendre le *cadastre des pauvres* aux villes moins importantes, puis aux communes, qu'après avoir établi les cadres et obtenu des résultats dans les centres importants.

M. Alfred Neymarck et le Dr Bertillon ont fait remarquer que cette statistique était déjà faite en France, tant à Paris que dans les principales villes et dans les établissements de bienfaisance publique et privée.

Parmi les communications qui ont été suivies avec intérêt on peut citer : *La fécondité de l'homme et de la femme par âge* et *Le recensement des fonctionnaires et les méthodes à employer pour effectuer ce recensement dans les divers pays*, de M. Turquan; *Les explorations au point de vue démographique dans des pays peu connus*, de M. Kiaër; *La statistique de la justice civile*, de M. Macdonell (*Angleterre*); et *Les tables annuelles du mouvement international de la population*, par M. von Mayr (*Allemagne*); les communications et observations présentées par M. Tarde (*France*). Il convient aussi de noter le rapport de M. Rauchberg (*Autriche*), sur la *Statistique des emplois et professions*, etc.

IV.

Dans la section économique, les communications de M. E. Levasseur sur *La statistique agricole*, *La statistique de l'instruction primaire*, *Le recensement de 1900-1901*, ne pouvaient manquer d'être suivies avec la plus vive attention. Les questions concernant l'agriculture ont toujours été en grande faveur près de l'Institut international de statistique; il convient de rappeler, à côté de la statistique agricole de M. E. Levasseur et des observations auxquelles cette communication a donné lieu de la part de MM. Troïnitsky (*Russie*), Craigie (*Angleterre*), Tisserand et Alfred Neymarck (*France*), le rapport de M. Craigie sur l'*Existence du gros bétail et moutons par superficie et par tête de la population*, depuis 30 ans et aujour-

d'lui. M. Hyde (*États-Unis*) s'est occupé de la question du *Blé et du maïs* aux États-Unis.

Parmi les travaux de statistique commerciale, l'Institut international a entendu les communications de M. Bateman (*Angleterre*) sur la *Statistique comparée du commerce* et sur les *Nouveaux travaux de l'Office du commerce et du département de la statistique en Angleterre;* de M. Blau (*Russie*) sur la *Statistique des prix en Russie;* de M. Stieda (*Allemagne*) sur l'*Histoire des prix au moyen âge*. Les statistiques et publications de l'*Office du travail* en France ont été présentées par M. Moron

Les statistiques monétaires, financières, fiscales, ont tenu aussi une place importante dans les travaux de la session : rapport sur *La statistique internationale des métaux précieux,* de M. de Foville; communication de M. Fernand Faure sur *Les impôts sur les valeurs mobilières dans les différents pays;* Rapport sur la *Statistique internationale des valeurs mobilières* de M. Alfred Neymarck. L'Institut international de statistique, en confirmant à l'unanimité les pouvoirs de ses trois rapporteurs dans la mission qui leur avait été confiée dans les précédentes sessions de Berne et de Saint-Pétersbourg, a montré toute l'importance qu'il trouve à ces études.

M. Olanesco (*Roumanie*) a envoyé un rapport sur la *Statistique des prêts hypothécaires.* Ce travail paraîtra dans le *Bulletin de l'Institut international.*

M. de Swarte, trésorier-payeur général à Lille, qui avait été invité à la session, a présenté deux statistiques, l'une sur *Le trésor royal en France au* XVIII[e] *siècle;* l'autre sur *La Bibliothèque nationale.* Cette dernière communication a donné lieu à un vœu, présenté par M. Alfred Neymarck et appuyé par l'Institut international. Une nomenclature par catégorie d'ouvrages serait établie dans les grandes bibliothèques et une statistique du nombre de lecteurs serait dressée par catégories d'ouvrages consultés.

Enfin, une proposition de MM. Alfred Neymarck et Moron tendant à établir une *Statistique internationale des charges fiscales qui pèsent sur le commerce et l'industrie,* par voie de monographie, en prenant des types de comparaison déterminés, a été adoptée.

V.

Des ouvrages assez nombreux ont été présentés ou offerts à l'Institut international de statistique pendant la session : *Les Progrès de la statistique au Japon,* par le comte Janajissaw-Jasutoski; *la Situation internationale de la Norwège,* d'après le droit public; *la Démographie des familles nobles de Suède; la Comparaison des statistiques commerciales dans les différents pays,* de M. Babineau ; *le Rapport du commerce de Christiania (1897); l'Aperçu bibliographique des publications statistiques de la Russie; les Rapports de M. de Foville* au ministre des finances sur les questions monétaires; *le Bulletin de statistique et de législation comparée de l'administration de l'Enregistrement,* par M. Fernand Faure; *les Publications de l'Office du travail,* par M. Moron, etc.

Avant de se séparer, l'Institut international de statistique a procédé à l'élection de son Président. M. Inama-Sternegg, président de la Commission centrale de statistique d'Autriche, membre de la Chambre des seigneurs, membre de l'Académie des sciences de Vienne, ancien président de la Société d'économie politique, etc., a été élu en remplacement de sir Rawson y Rawson. M. E. Levasseur, malgré l'insistance de tous ses collègues, avait décliné toute candidature.

Au moment de la clôture de la session, M. Kiaër, parlant au nom de la Commission d'organisation du Congrès, a exprimé à M. Levasseur la gratitude de l'Institut international. « Nous devons, a-t-il dit, un hommage chaleureux à notre président de la session actuelle, M. Levasseur, qui, succédant à sir Rawson dans les travaux préparatoires, s'y est donné avec toute son énergie et tout son dévouement, mettant de côté des travaux importants et malgré les inconvénients résultant de son séjour en villégiature. »

Nous nous associons tous de cœur à cet éloge et à cet hommage si mérité.

Sur l'invitation du gouvernement austro-hongrois l'Institut international de statistique a décidé que sa prochaine session se tiendrait en 1901 à Budapest.

Alfred Neymarck.

V.

RAPPORT AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1898 (1).

Paris, le 27 novembre 1899.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1898.

Depuis quelques années l'opinion publique s'est émue de l'état de stagnation de la population française. Pendant la dernière période décennale, en effet, de 1889 à 1898, il s'est rencontré quatre années où le nombre des décès a dépassé celui des naissances, et l'excédent de ceux-là a varié entre 10 000 et 38 000. La dernière année où l'on ait constaté un excédent de décès est 1895; il était de 17 813 unités.

En 1896, la situation s'était améliorée; nous nous trouvions en présence d'un excédent de 93 700 naissances, qui provenait à la fois d'une augmentation des naissances et d'une diminution des décès : 31 413 naissances en plus, 88 100 décès en moins donnaient sur l'année précédente un boni de 113 513 unités, qui transformait le déficit des naissances (17 813) en un excédent des naissances sur les décès (93 700).

En 1897, les naissances l'avaient encore emporté de 108 088 sur les décès; mais ce résultat, plus favorable en apparence, était plutôt moins bon que celui de l'année précédente, car les naissances avaient diminué de 6 479 unités. La nouvelle amélioration n'était due qu'à une diminution du chiffre des décès : on avait compté, en 1896, 771 886 décès et 751 019 en 1897; 865 586 naissances en 1896 et 859 107 en 1897.

En 1898, les résultats fléchissent de nouveau. Il y a un excédent des naissances sur les décès, mais seulement de 33 860; les naissances, en particulier, ont encore diminué de 15 174. Par 1 000 habitants, l'excédent des naissances sur les décès n'est que de 0,85.

Évidemment, il faut se garder de tirer des conclusions de petites fluctuations annuelles; il faut observer le mouvement de la population sur de longues périodes. Mais pour les dix années 1889 à 1898, l'excédent des naissances sur les décès ne s'élève au total qu'à 281 403 individus; annuellement il est en moyenne de 0,74 par 1 000 habitants, tandis

---

(1) *Journal officiel* du 5 décembre 1899.

qu'il dépassait 2 pour 1 000 par année moyenne de la précédente période décennale (1879-1888).

Naissances.

Le nombre des naissances enregistrées par l'état civil a été de 843 933; le coefficient de natalité pour l'année 1898 est donc 22,1 par 1 000 habitants, sans les mort-nés.

Le nombre des naissances en 1898 est inférieur de 15 174 unités au chiffre de 1897 et de 21 653 à celui de 1896; il est supérieur de 9 760 au chiffre de 1895. Le coefficient moyen de natalité de la période décennale (1889-1898) est de 22,6; il est assez notablement supérieur au coefficient 22,1 de 1898.

La diminution des naissances est à peu près générale en France en 1898; treize départements seulement présentent un chiffre de naissances supérieur à celui de 1897 : la Manche (486), Meurthe-et-Moselle (313), l'Hérault (291), la Seine (253), le Gard (207), les Alpes-Maritimes (145), les Ardennes (137), les Pyrénées-Orientales (101), le territoire de Belfort (69), le Var (49), le Doubs (31), le Calvados (17), Eure-et-Loir (8). Tous les autres départements présentent des déficits dont quelques-uns sont assez considérables : la Dordogne (739), le Morbihan (622), l'Aveyron (597), Saône-et-Loire (586), la Haute-Vienne (584), le Loiret (520), l'Allier (506).

Les dix départements dont la natalité, par 1 000 habitants, a été la plus forte en 1898 sont : le Finistère (32,0), le Pas-de-Calais (30,9), le Nord (28,3), la Seine-Inférieure (28,1), le Morbihan (27,4), les Côtes-du-Nord (27,3), la Lozère (26,4), le territoire de Belfort (25,5), la Corse (25,3), les Vosges (25,3).

Les dix départements dont la natalité a été la plus faible sont : le Lot-et-Garonne (14,5), le Gers (14,5), l'Yonne (15,4), le Lot (16,7), la Côte-d'Or (17,1), la Haute-Garonne (17,2), l'Indre-et-Loire (17,2), l'Orne (17,2), Tarn-et-Garonne (17,2), les Hautes-Pyrénées (17,4).

Le chiffre des naissances se décompose en 769 347 naissances légitimes et 74 586 naissances illégitimes, soit pour ces dernières une diminution de 1 403 sur les chiffres de 1897. Il est né 431 365 garçons dont 393 626 légitimes, et 412 568 filles dont 375 721 légitimes. L'écart entre les naissances masculines et les naissances féminines est de 18 797 unités; la moyenne annuelle de cet écart est environ 18 000 pour la période décennale 1889-1898.

Les mort-nés ne sont pas comptés dans le total des naissances. Leur nombre a été un peu inférieur, en 1898, à la moyenne des années 1889-1898; il a été de 39 805 (22 814 garçons et 16 991 filles), alors que la moyenne décennale ressort à 40 700. Le nombre total des naissances en France, y compris les enfants nés vivants et les mort-nés, serait de 883 738, soit 23 pour 1 000 habitants.

Décès.

Le nombre des décès a été de 810 073; le coefficient de mortalité pour l'année 1898 est donc 21,2.

Le nombre des décès survenus en 1898 a été supérieur de 59 054 unités au chiffre de 1897 et de 38 189 à celui de 1896; il a été inférieur de 41 913 unités au chiffre de 1895.

Le coefficient de mortalité de la période décennale (1889-1898) a été de 21,8; il est notablement supérieur au coefficient 21,2 de 1898.

Il n'y a que six départements dans lesquels le nombre des décès ait été, en 1898, inférieur à celui de 1897. Ce sont : les Bouches-du-Rhône (362 décès en moins), la Savoie (176), la Mayenne (156), la Corse (122), l'Orne (60) et le territoire de Belfort (3). Tous les autres accusent des augmentations qui vont de 25, pour le département des Landes, à 2 370 pour le Nord; la Seine présente un excédent de 3 849 décès.

Les dix départements où la mortalité est la plus forte sont, en 1898 : la Seine-Inférieure (25,4 pour 1 000 habitants), les Hautes-Alpes (25,2), les Basses-Alpes (24,6), l'Ardèche (24,6), l'Hérault (23,5), la Drôme (23,4), la Haute-Saône (23,3), les Bouches-du-Rhône (23,2), les Côtes-du-Nord (23,0), Vaucluse (23,0).

Les dix départements où la mortalité est la plus faible sont : Landes (15,8), Allier (17,2), Indre (17,3), Vendée (17,3), Loire-Inférieure (17,6), Deux-Sèvres (18,1), Cher (18,2), Vienne (18,2), Creuse (18,4), Loir-et-Cher (18,6).

Les décès masculins, comme d'habitude, l'emportent sur les décès féminins; la différence a été, en 1898, de 27 469 unités; pour les dix années 1889-1898, elle a été en moyenne de 31 400. Les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines. C'est le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes.

Si l'on voulait tenir compte des 39 805 mort-nés dans la moyenne générale des décès, on obtiendrait une moyenne de près de 22 décès pour 1 000 habitants.

Mariages et divorces.

Le nombre des mariages a été de 287 179 en 1898; il avait été de 291 462 en 1897; 290 171 en 1896 et 282 915 en 1895. Le nombre des mariages subit de légères fluctuations, mais, sur de longues périodes, l'examen ne décèle ni accroissement ni diminution de la nuptialité. Le nombre des mariages, par 1 000 habitants, est de 7,5 en 1898, de 7,4 pour la période décennale de 1889-1898, de 7,4 pour la période décennale de 1888-1879.

Par 1 000 habitants, voici les dix départements où se sont contractés les plus nombreux mariages. Ce sont : la Haute-Saône (9,4), la Nièvre (8,7), les Hautes-Pyrénées (8,4), la Creuse (8,2), la Loire (8,1), la Corrèze, l'Orne et la Haute-Saône (8,0), la Haute-Vienne (7,8), la Gironde et le Nord (7,7).

Voici, d'autre part, les dix départements où le chiffre relatif des mariages a été le plus faible. Ce sont : les Basses-Pyrénées (5,8), les Hautes-Alpes (6,0), les Alpes-Maritimes (6,1), le Puy-de-Dôme (6,1), les Basses-Alpes (6,2), Meurthe-et-Moselle (6,2), le Gers (6,2), le Loiret (6,3), la Meuse (6,3), l'Yonne (6,3).

Pour les divorces, au nombre de 7 238 en 1898, nous constatons une diminution. Ils étaient en progrès chaque année depuis 1884 et l'augmentation annuelle variait entre 300 et 400. En 1898, les registres de l'état civil accusent 222 divorces de moins que l'année précédente.

Résumé.

Les principaux phénomènes démographiques observés en France au cours des dix dernières années sont rappelés dans le tableau ci-après. (Voir page 33.)

L'ensemble des constatations auxquelles peut donner lieu ce tableau, et les remarques que nous ont suggérées les phénomènes qu'il enregistre se résument dans trois conclusions caractéristiques : la situation reste très médiocre au point de vue de la natalité, assez bonne au point de vue de la mortalité, normale pour les mariages.

J'ai l'honneur de vous proposer, selon l'usage, l'insertion au *Journal officiel* de ce rapport et des tableaux statistiques qui l'accompagnent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Directeur de l'Office du travail,

Arthur Fontaine.

Vu et approuvé :

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

A. Millerand.

Mouvement de la population de la France pendant la période 1889-1898.

ANNÉES.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES. Enfants légitimes. Sexe masculin.	NAISSANCES. Enfants légitimes. Sexe féminin.	NAISSANCES. Enfants naturels. Sexe masculin.	NAISSANCES. Enfants naturels. Sexe féminin.	NAISSANCES. TOTAL des naissances.	MORT-NÉS. Sexe masculin.	MORT-NÉS. Sexe féminin.	MORT-NÉS. TOTAL des mort-nés.	DÉCÈS. Sexe masculin.	DÉCÈS. Sexe féminin.	DÉCÈS. TOTAL des décès.	ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION. Excédent des naissances.	ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION. Excédent des décès.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1889	272 934	4 786	413 000	394 008	37 368	36 203	880 579	24 688	17 761	42 449	412 333	382 600	794 933	85 646	»
1890	269 332	5 457	392 316	374 637	35 836	35 250	838 039	23 788	16 747	40 535	453 873	422 632	876 505	»	38 466
1891	285 458	5 752	405 454	386 987	37 773	36 163	866 377	24 997	17 475	42 472	453 085	423 797	876 882	»	10 505
1892	290 319	5 772	400 260	381 802	37 540	36 245	855 847	24 345	17 580	41 925	453 020	422 868	875 888	»	20 041
1893	287 294	6 184	408 158	399 952	38 799	37 763	874 672	24 636	17 758	42 394	449 682	417 844	867 526	7 146	»
1894	286 662	6 419	397 731	381 206	38 932	37 519	855 388	24 543	17 503	42 046	426 048	389 572	815 620	39 768	»
1895	282 915	6 751	388 675	372 220	37 214	36 064	834 173	23 971	17 601	41 572	444 380	407 606	851 986	»	17 783
1896	290 171	7 051	403 095	386 213	38 526	37 752	865 586	24 313	17 741	42 054	403 027	368 859	771 886	93 700	»
1897	291 462	7 460	399 740	383 378	38 543	37 446	859 107	24 124	18 125	42 249	390 363	360 656	751 019	108 088	»
1898	287 179	7 238	393 626	375 721	37 739	36 847	843 933	22 814	16 991	39 805	418 621	391 452	810 073	33 860	»

Mouvement de la population en France, par département, en 1898

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POPULATION présente (Dénombrement de 1896)	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES. LÉGITIMES. Sexe masculin.	NAISSANCES. LÉGITIMES. Sexe féminin.	NAISSANCES. LÉGITIMES. Total des enfants légitimes.	NAISSANCES. NATURELLES. Sexe masculin.	NAISSANCES. NATURELLES. Sexe féminin.	NAISSANCES. NATURELLES. Total des enfants naturels.	TOTAL des naissances.	MORT-NÉS. Sexe masculin.	MORT-NÉS. Sexe féminin.	MORT-NÉS. TOTAL des mort-nés.	DÉCÈS. Sexe masculin.	DÉCÈS. Sexe féminin.	DÉCÈS. TOTAL des décès.	EXCÉDENT des naissances.	EXCÉDENT des décès.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	Ain	351 291	2 512	40	3 448	3 218	6 666	214	216	430	7 096	176	138	311	3 947	3 733	7 680	"	584
2	Aisne	540 312	3 993	199	5 323	5 117	10 440	736	723	1 459	11 899	326	249	575	6 314	5 946	12 260	"	361
3	Allier	423 052	3 183	47	3 878	3 630	7 508	210	221	431	7 939	183	119	302	3 762	3 540	7 302	637	"
4	Alpes (Basses-)	117 619	730	11	1 231	1 149	2 380	32	44	76	2 456	79	62	141	1 553	1 342	2 895	"	439
5	Alpes (Hautes-)	111 721	676	9	1 297	1 258	2 555	32	42	74	2 629	91	55	146	1 464	1 358	2 822	"	193
6	Alpes-Maritimes	288 680	1 761	57	2 968	2 861	5 829	348	328	676	6 505	286	214	500	3 321	3 013	6 334	171	"
7	Ardèche	360 663	2 612	17	4 453	4 169	8 622	83	87	170	8 792	220	155	375	4 439	4 459	8 898	"	106
8	Ardennes	318 756	2 369	102	3 155	2 960	6 115	275	253	528	6 643	159	125	284	3 543	3 158	6 701	"	58
9	Ariège	212 028	1 404	8	1 975	1 846	3 821	80	66	146	3 967	93	55	148	2 191	2 275	4 466	"	499
10	Aube	250 864	1 719	77	2 072	1 977	4 049	272	255	527	4 576	118	93	211	2 791	2 627	5 418	"	842
11	Aude	308 560	2 288	29	2 991	2 959	5 950	146	116	262	6 212	153	111	264	3 337	3 230	6 567	"	355
12	Aveyron	386 393	2 668	17	4 435	4 284	8 719	147	134	281	9 000	287	168	455	4 690	4 571	9 261	"	261
13	Bouches-du-Rhône	680 038	4 954	163	7 447	7 123	14 570	1 041	1 056	2 097	16 667	653	521	1 174	8 387	7 394	15 781	886	"
14	Calvados	415 688	3 006	78	3 893	3 727	7 620	511	497	1 008	8 628	197	174	371	4 739	4 615	9 354	"	726
15	Cantal	224 717	1 721	17	2 397	2 316	4 713	165	151	316	5 029	88	65	153	2 335	2 508	4 843	186	"
16	Charente	359 232	2 616	46	3 149	2 971	6 120	170	146	316	6 436	149	112	261	3 665	3 479	7 144	"	708
17	Charente-Inférieure	451 420	3 314	95	3 943	3 718	7 661	224	186	410	8 071	193	140	333	4 433	4 190	8 623	"	552
18	Cher	347 269	2 572	21	3 132	3 046	6 178	295	280	575	6 753	101	85	186	3 207	3 136	6 343	410	"
19	Corrèze	310 386	2 498	7	3 615	3 526	7 141	161	146	307	7 448	140	111	251	3 119	2 935	6 054	1 394	"
20	Corse	281 543	1 553	14	3 373	3 115	6 488	334	306	640	7 128	44	44	88	2 839	2 735	5 574	1 554	"
21	Côte-d'Or	366 551	2 416	66	2 946	2 853	5 799	250	230	480	6 279	143	90	233	3 835	3 539	7 374	"	1 095
22	Côtes-du-Nord	602 657	4 298	7	8 199	7 696	15 895	269	290	559	16 454	492	341	833	6 910	6 954	13 864	2 590	"
23	Creuse	258 244	2 124	18	2 566	2 333	4 899	162	164	326	5 225	89	76	165	2 327	2 450	4 777	448	"
24	Dordogne	461 860	3 575	52	4 483	4 180	8 663	193	193	386	9 049	214	164	378	4 908	4 654	9 562	"	513
25	Doubs	300 698	2 073	54	3 379	3 308	6 687	274	294	568	7 255	242	152	394	3 575	3 268	6 843	412	"
26	Drôme	299 248	2 053	53	2 956	2 770	5 726	145	125	270	5 996	191	163	354	3 632	3 375	7 007	"	1 011
27	Eure	339 433	2 413	150	2 924	2 877	5 801	320	329	649	6 450	173	143	316	3 954	3 670	7 624	"	1 174
28	Eure-et-Loir	278 250	2 019	40	2 801	2 553	5 354	207	225	432	5 786	152	113	265	3 107	2 920	6 027	"	241
29	Finistère	728 590	5 594	30	11 560	11 193	22 753	280	283	563	23 316	608	408	1 016	8 397	8 111	16 508	6 808	"
30	Gard	413 841	3 084	55	4 594	4 275	8 869	126	123	249	9 118	267	196	463	5 009	4 772	9 781	"	663
31	Garonne (Haute-)	451 203	3 089	69	3 517	3 497	7 014	407	371	778	7 792	205	159	364	5 072	5 207	10 279	"	2 487
32	Gers	249 238	1 566	24	1 750	1 687	3 437	99	83	182	3 619	88	60	148	2 714	2 475	5 189	"	1 570
33	Gironde	808 853	6 255	189	6 770	6 373	13 143	898	897	1 795	14 938	406	318	724	8 097	7 455	15 552	"	614
34	Hérault	468 336	3 625	67	4 987	4 671	9 658	264	234	498	10 156	239	210	449	5 725	5 325	11 050	"	894
35	Ille-et-Vilaine	619 101	4 633	31	7 039	6 911	13 950	369	331	700	14 650	459	326	785	6 725	6 585	13 310	1 340	"
36	Indre	287 284	2 036	27	2 720	2 665	5 385	192	164	356	5 741	113	67	180	2 567	2 430	4 997	744	"
37	Indre-et-Loire	337 424	2 340	61	2 732	2 675	5 427	219	184	403	5 830	107	70	177	3 458	3 255	6 713	"	883
38	Isère	565 562	4 153	99	5 403	5 031	10 434	274	292	566	11 000	329	237	566	6 313	6 054	12 367	"	1 367

39	Jura	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
40	Landes	292 844	2 238	12	4 011	[illegible]	[illegible]	191	178	[illegible]	[illegible]	121	118	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 611	»
41	Loir-et-Cher	277 154	1 970	29	[illegible]	[illegible]	5 033	165	205	370	5 403	[illegible]	86	164	[illegible]	[illegible]	5 175	228	»
42	Loire	624 056	5 081	102	6 910	6 611	13 521	487	342	729	14 250	[illegible]	409	[illegible]	6 745	6 168	12 913	1 337	»
43	Loire (Haute-)	310 112	2 325	18	3 679	3 541	7 220	125	131	256	7 476	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3 244	3 191	6 425	1 051	»
44	Loire-Inférieure	644 222	4 713	70	6 802	6 398	13 200	339	337	676	13 876	402	251	653	5 729	5 644	11 373	2 504	»
45	Loiret	368 947	2 506	41	3 357	3 181	6 538	270	290	560	7 098	134	99	234	3 620	3 481	7 101	97	»
46	Lot	238 313	1 522	19	2 005	1 902	3 907	50	49	99	4 006	81	57	138	2 524	2 612	5 136	»	1 130
47	Lot-et-Garonne	284 612	1 838	43	2 087	1 912	3 999	76	77	153	4 152	98	86	184	2 990	2 811	5 801	»	1 649
48	Lozère	128 962	855	2	1 656	1 631	3 287	69	49	118	3 405	110	66	176	1 500	1 452	2 952	153	»
49	Maine-et-Loire	513 030	3 882	57	4 529	4 086	8 615	310	304	614	9 229	229	171	400	5 173	4 913	10 086	»	857
50	Manche	496 602	3 535	44	5 132	4 891	10 023	411	371	782	10 805	291	189	480	5 243	5 143	10 386	119	»
51	Marne	439 985	3 095	115	4 320	4 151	8 471	513	499	1 012	9 483	232	199	431	5 106	4 727	9 833	»	350
52	Marne (Haute-)	231 314	1 492	32	2 024	1 902	3 926	107	136	243	4 169	108	67	175	2 531	2 356	4 887	»	718
53	Mayenne	320 467	2 378	30	3 357	3 181	6 538	155	136	291	6 829	177	126	303	3 345	3 198	6 543	280	»
54	Meurthe-et-Moselle	465 459	3 490	73	5 080	4 733	9 813	525	493	1 018	10 831	281	207	488	5 405	4 758	10 163	668	»
55	Meuse	289 411	1 812	55	2 676	2 530	5 206	192	173	365	5 571	156	132	288	3 271	2 871	6 142	»	571
56	Morbihan	548 473	3 504	23	7 389	7 017	14 406	355	299	654	15 060	412	296	708	5 353	5 067	10 420	1 640	»
57	Nièvre	330 375	2 255	36	2 861	2 750	5 611	148	141	289	5 900	118	104	222	3 441	3 121	6 562	»	[illegible]
58	Nord	1 809 993	15 809	281	23 166	21 958	45 124	3 046	3 125	6 171	51 295	1 509	1 045	2 554	19 795	17 627	37 422	14 873	»
59	Oise	404 091	3 123	118	4 036	3 935	7 971	443	389	832	8 803	229	150	379	4 735	4 300	9 035	»	242
60	Orne	336 814	2 316	60	2 760	2 744	5 504	171	131	302	5 806	173	117	290	3 851	3 520	7 371	»	[illegible]
61	Pas-de-Calais	900 384	7 286	168	12 555	12 344	24 899	1 510	1 462	2 972	27 871	743	528	1 271	9 992	8 907	18 899	8 972	»
62	Puy-de-Dôme	541 114	3 752	39	4 862	4 587	9 449	190	183	373	9 822	270	208	478	5 700	5 634	11 334	»	1 512
63	Pyrénées (Basses-)	422 430	2 610	20	4 706	4 379	9 085	276	298	574	9 659	161	131	292	4 980	4 058	9 038	1 021	»
64	Pyrénées (Hautes-)	216 296	1 271	17	1 819	1 693	3 512	131	123	254	3 766	106	76	182	2 290	2 362	4 652	»	886
65	Pyrénées-Orientales	206 553	1 749	35	2 460	2 380	4 840	123	118	241	5 081	120	87	207	2 351	2 100	4 451	640	»
66	Rhin (Haut-) [Belf.]	88 169	673	9	1 015	953	1 968	147	135	282	2 250	67	49	116	942	806	1 748	502	[illegible]
67	Rhône	837 463	6 310	309	6 742	6 783	13 525	1 140	1 076	2 216	15 741	[illegible]	411	903	[illegible]	8 621	17 497	[illegible]	[illegible]
68	Saône (Haute-)	271 765	1 927	33	2 660	2 559	5 219	201	186	387	5 606	124	90	214	3 235	3 122	6 357	[illegible]	[illegible]
69	Saône-et-Loire	619 036	4 988	93	6 879	6 392	13 271	348	310	658	13 929	415	[illegible]	[illegible]	6 228	5 739	11 967	[illegible]	[illegible]
70	Sarthe	424 590	3 136	73	4 008	3 811	7 819	280	343	623	8 442	232	159	391	[illegible]	4 441	9 107	[illegible]	[illegible]
71	Savoie	256 043	1 724	12	2 724	2 837	5 561	168	144	312	5 873	[illegible]	131	345	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
72	Savoie (Haute-)	262 139	1 724	18	2 922	2 737	5 659	167	121	288	5 947	[illegible]	151	450	2 912	2 793	5 705	[illegible]	[illegible]
73	Seine	3 308 007	34 121	1 843	29 736	28 453	58 189	9 455	9 360	18 815	77 004	2 518	2 051	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
74	Seine-Inférieure	829 364	6 399	243	10 434	9 998	20 432	1 520	1 426	2 946	23 378	[illegible]	[illegible]	1 119	11 087	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
75	Seine-et-Marne	359 207	2 643	88	3 489	3 218	6 707	248	219	467	7 174	161	123	284	4 148	3 727	[illegible]	[illegible]	[illegible]
76	Seine-et-Oise	667 542	5 181	215	[illegible]	6 472	13 086	558	567	1 125	14 211	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
77	Sèvres (Deux-)	[illegible]	2 620	[illegible]	3 359	3 251	6 610	145	153	298	6 908	125	108	233	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
78	Somme	[illegible]	[illegible]	149	5 084	4 922	10 006	823	848	1 671	11 677	[illegible]	190	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
79	Tarn	334 372	2 286	23	[illegible]	3 057	6 313	92	83	175	6 488	188	138	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
80	Tarn-et-Garonne	199 770	1 295	24	1 693	1 637	3 330	48	65	113	[illegible]	[illegible]	62	148	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
81	Var	308 450	2 060	57	2 830	2 699	5 529	232	224	456	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
82	Vaucluse	235 049	1 711	58	[illegible]	2 076	4 320	105	102	207	4 527	[illegible]	116	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
83	Vendée	441 246	3 144	9	5 107	[illegible]	[illegible]	162	160	322	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
84	Vienne	317 795	2 391	26	3 222	[illegible]	6 315	171	[illegible]	331	[illegible]	143	111	244	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
85	Vienne (Haute-)	368 727	2 907	34	4 283	4 120	8 403	287	282	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
86	Vosges	[illegible]	[illegible]	4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
87	Yonne	330 989	[illegible]	81	2 520	[illegible]	4 872	125	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Totaux	38 269 011	[illegible]	7 238	[illegible]	375 721	[illegible]	[illegible]	36 847	[illegible]	[illegible]	22 814	[illegible]	[illegible]	418 421	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Contrôle des budgets en France et à l'Étranger, par M. Emmanuel Besson, chef du personnel à la Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre (1).

L'Académie des sciences morales et politiques a récemment mis au concours cette question d'un haut intérêt scientifique et d'une pressante actualité : *Le Contrôle des budgets publics en France et à l'étranger.*

Étudier, à la lumière de l'histoire et du droit, l'organisation du contrôle financier dans le passé et dans le présent, chez les différents peuples; remonter aux sources lointaines de cette institution, en retracer l'évolution plusieurs fois séculaire, en décrire le fonctionnement moderne en prenant comme types généraux et termes de comparaison les systèmes français, anglais et italien; caractériser les procédés du contrôle préventif ou répressif, législatif ou judiciaire, dans ses rapports avec les comptables et avec les ordonnateurs; noter les points faibles de la réglementation existante, indiquer les améliorations désirables et possibles : tel était le vaste programme proposé aux méditations des concurrents et que M. Emmanuel Besson a réalisé à la grande satisfaction de l'Académie, qui lui a attribué le prix Joseph Saintour sur le rapport de M. René Stourm.

Nous pourrions nous en tenir là pour dire la valeur du nouvel ouvrage de notre collègue, si nous ne devions, en outre, en indiquer les grandes lignes aux lecteurs du *Journal de la Société de statistique.*

M. Besson constate tout d'abord que, malgré ses étroites affinités avec les principes du droit constitutionnel, le sujet du contrôle des finances de l'État ne se présente point sous un aspect purement juridique. L'économie politique et la science financière sont également ses tributaires. Pour lui, dans la lutte économique engagée entre les nations, l'avenir est aux peuples qui, sachant modérer leurs dépenses et en faire un emploi judicieux, ménageront le mieux les sources vives de la production nationale et laisseront aux initiatives privées le maximum de leur puissance. C'est toujours aux dépens de la vie économique du pays que l'État s'approprie une trop grosse part de la fortune des citoyens et transforme en dépenses publiques une trop forte somme de dépenses privées... Or, une action modératrice sur le despotisme financier de l'État ne saurait s'exercer fructueusement que si elle est secondée et éclairée par un contrôle vigilant des dépenses publiques.

Le problème est ainsi posé dans toute son ampleur; on voit immédiatement quelle est son importance, nous dirions volontiers toute sa gravité.

C'est une vérité élémentaire que l'origine de nos droits sociaux et politiques ne saurait être limitée empiriquement à la Révolution de 1789. Il faut remonter aux institutions originelles et suivre leurs développements à travers les siècles. Avant d'aborder l'exposé du contrôle financier sous les rois des deux premières races, M. Besson étudie ce contrôle à l'époque gallo-romaine et montre quelle influence revient aux traditions romaines dans la formation du système de la monarchie. Notre collègue examine ensuite successivement le développement du contrôle embryonnaire qui a fonctionné sous les Mérovingiens et les Carolingiens, qui s'est lentement développé pendant la période féodale, passant plus tard aux États généraux et aux Chambres des comptes, pour arriver de proche en proche aux jours qui précèdent immédiatement la Révolution, puis à la Révolution elle-même, enfin aux temps modernes,

Cet historique est particulièrement intéressant, attachant même malgré l'aridité apparente du sujet. L'impression qui nous reste de sa lecture est celle d'un de ces chapitres investigateurs dans lesquels Augustin Thierry ou Fustel de Coulanges reconstituaient notre histoire. Aussi M. Stourm constate-t-il que cet historique est largement tracé au milieu des broussailles inévitables du chemin, ouvrant en maint endroit des perspectives lointaines qui renseignent sur la route déjà parcourue et sur le but vers lequel elle tend. Le rapporteur le considère comme la partie capitale de l'étude de notre savant collègue. Et cependant, l'intérêt n'est pas diminué lorsqu'on suit M. Besson dans l'examen qu'il fait du contrôle financier dans les législations étrangères; seulement cet intérêt est autre. L'auteur examine les systèmes en vigueur en Angleterre, en Italie, en Belgique; il nous montre que ces systèmes se modèlent étroitement sur les institutions politiques de chaque pays;

(1) 1 vol. in-8°. Chevalier-Maresq et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, Paris.

qu'ils en prennent le caractère, en subissent les variations, en partagent les destinées. De là une difficulté sérieuse à emprunter à ces législations telle ou telle partie de l'organisation qu'elles ont adoptée pour leur contrôle. On ne peut leur demander que des indications.

L'historique du contrôle en France, le coup d'œil jeté sur les législations voisines, devaient naturellement amener l'auteur à conclure dans le sens d'un perfectionnement de nos rouages actuels et de nos méthodes; on ne pouvait penser qu'il proposerait la substitution radicale d'un système nouveau au système en vigueur. Cette conclusion n'est pas faite pour nous étonner, elle n'est pas faite non plus pour nous déplaire. Nous pensons, en effet, avec M. Besson, que « surtout en matière de finances, le progrès doit être l'œuvre de l'évolution et non de la révolution ».

Mais cette évolution doit se faire. Il est vivement à désirer que les pouvoirs publics, « écartant de la route les anticipations téméraires et les expériences illusoires, se renfermant au contraire dans le cercle des possibilités présentes », apportent sans retard à notre organisation du contrôle les perfectionnements nécessaires. Pour notre collègue, il s'agit simplement d'organiser, dans chaque ministère, un contrôle des engagements de dépenses, exercé non plus par des agents hiérarchisés, à la merci des influences administratives, mais par un corps indépendant, étranger au recrutement habituel des bureaux, placé dans la main même du ministre des finances, en un mot par l'inspection générale des finances. Il conviendrait, d'un autre côté, de décider le Parlement à examiner et à voter les lois de règlement à une date très rapprochée de la clôture des exercices qu'elles concernent. La sérieuse amélioration qui en résulterait pour nos finances, dans le présent, ne pourrait manquer, en outre, d'amener à bref délai de nouveaux perfectionnements qui nous rapprocheront sans cesse d'une organisation plus parfaite. N'est-il pas en effet de l'essence même du progrès d'être de plus en plus rapide à mesure qu'il se réalise et, pour ainsi dire, de s'entraîner lui-même.

Si des résultats tangibles sont obtenus, on voit que, par son étude approfondie de la question, M. Besson y aura contribué pour la plus large part.

Léon Salefranque.

VII.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS.

4e Trimestre 1899. — Transports par eau.

Navigation maritime. — *France*. — L'augmentation de l'activité de la navigation internationale, que nous avons signalée dans notre chronique du mois de juillet dernier, s'est encore accentuée pendant les mois suivants. Cette augmentation, qui s'élevait à la fin du cinquième mois de l'année courante à 6,9 p. 100 du tonnage de jauge des navires chargés, a dépassé 9 p. 100 à la fin de novembre, dernier mois dont les résultats sont connus. Elle porte principalement sur le mouvement des entrées. Voici, au surplus, les chiffres afférents à l'ensemble de nos ports de commerce, pour les onze premiers mois de chacune des années 1899 et 1898 :

	Tonnage de jauge des navires chargés — entrés.	sortis	total.
	Milliers de tonneaux.		
Année 1899 (onze premiers mois). . .	15 571	11 117	26 688
— 1898 — . . .	14 593	9 865	24 458
Différence en faveur de 1899. . .	978	1 252	2 230
Soit une augmentation pour 100 de .	6,7	12,7	9,1

En considérant séparément la part des pavillons, on constate malheureusement que la plus grande partie de l'augmentation revient aux pavillons étrangers, qui ont couvert 68,2 p. 100 de l'ensemble du tonnage des onze premiers mois de 1899, alors que cette part, pour la période correspondante de 1898, était seulement de 67 p. 100.

Russie. — Le département des douanes de l'Empire a publié récemment le compte rendu du commerce extérieur de la Russie pendant l'année 1898. D'après les données de ce document, la navigation commerciale a été moins active en 1898 que l'année précé-

dente. Le nombre total des navires entrés en Russie ou sortis des ports russes se chiffre par 21 760 unités, tandis qu'il était de 21 971, en 1897, soit 0,2 p. 100 en moins. Le tonnage est également en diminution de 3,6 p. 100. Il s'élevait, en 1897, à 18 150 728 tonneaux contre 17 512 836 tonneaux enregistrés en 1898.

La navigation commerciale a apporté au commerce russe, en 1898, 264 millions de pouds (1) de marchandises importées des divers pays étrangers. Par contre, l'exportation maritime se chiffre par 667 millions de pouds.

Voici les données récapitulatives afférentes aux navires chargés à l'entrée et à la sortie des ports de l'Empire :

Années.	Entrées. Nombre de navires.	Entrées. Tonnage net en tonneaux-registre.	Entrées. Poids des marchandises débarquées en milliers de pouds.	Sorties. Nombre de navires.	Sorties. Tonnage net en tonneaux-registre.	Sorties. Poids des marchandises embarquées en milliers de pouds.
1898 . . .	5 764	4 090 083	264 269	9 232	7 486 522	667 372
1897 . . .	5 327	3 712 283	228 799	9 586	8 033 777	712 021
Différence.	+ 437	+ 377 800	+ 35 470	— 354	— 547 255	— 44 649

On voit que le mouvement d'exportation a notablement diminué. Ce recul peut être attribué, en grande partie, à la récolte désastreuse des céréales en 1898.

Voici, en outre, quelques renseignements sur le mouvement maritime dans les trois principaux ports de l'Empire, en 1898 :

Dénomination des ports.	1898. Nombre de navires.	1898. Tonnage en milliers de tonneaux.	1898. Poids des marchandises débarquées en milliers de pouds.	1897. Nombre de navires.	1897. Tonnage en milliers de tonneaux.	1897. Poids des marchandises embarquées en milliers de pouds.
Entrées.						
Cronstadt-Saint-Pétersbourg .	1 930	1 448	141 557	1 679	1 233	121 500
Riga	1 010	531	45 735	873	444	38 725
Libau	575	232	15 774	565	236	14 131
Odessa	578	811	24 753	606	790	21 567
Sorties.						
Cronstadt-Saint-Pétersbourg .	1 343	868	72 223	1 389	917	83 190
Riga	1 591	1 012	94 695	1 538	993	100 425
Libau	927	364	29 831	1 151	463	38 629
Odessa	965	1 495	119 895	1 054	1 597	120 654

Pays-Bas. — On extrait les données qui suivent de la Statistique officielle néerlandaise (*Statistiek van den in —, uit — en Doorvoer — Tweede gedeelte*) parue tout récemment. Ces renseignements, sur le mouvement commercial des ports du royaume, se rapportent à l'année 1898.

	Entrées. Nombre de navires.	Entrées. Tonnage de jauge en milliers de mètres cubes.	Sorties. Nombre de navires.	Sorties. Tonnage de jauge en milliers de mètres cubes.
Mouvement total du commerce extérieur.				
Pavillon néerlandais . .	3 002	6 210	3 106	6 255
Pavillon étranger . . .	8 065	18 307	7 951	18 170
Mouvement des navires à vapeur.				
Pavillon néerlandais .	2 468	5 958	2 480	5 991
Pavillon étranger .	7 398	17 694	7 289	17 475

(1) Un poud = 16,38 kilogr.

Voici, en outre, quelques renseignements sur le mouvement du commerce extérieur dans les deux principaux ports des Pays-Bas :

Dénomination des ports	Entrées.		Sorties.	
	Nombre de navires	Tonnage de jauge en milliers de mètres cubes.	Nombre de navires	Tonnage de jauge en milliers de mètres cubes
Rotterdam	5 881	15 120	5 850	15 027
Amsterdam	1 734	3 830	1 781	3 937

Italie. — La direction générale des douanes a publié une étude comparative entre le mouvement de la navigation italienne en 1898 et celui des années précédentes. Les données de cette publication font constater l'accroissement constant du trafic entre l'Italie et les autres nations. Voici quelques chiffres à l'appui de cette constatation.

En 1898, 37 673 navires à vapeur et 66 581 navires à voile sont entrés dans les ports italiens et ont débarqué 10 931 550 tonnes de marchandises ; tandis qu'en 1897, l'on avait constaté l'entrée de 35 536 navires à vapeur et de 68 276 navires à voile, débarquant 10 186 335 tonnes.

Au départ, le document en question signale 37 679 vapeurs et 66 330 voiliers chargés de 4 901 073 tonnes de marchandises. En 1897, les navires partis était au nombre de 35 496 vapeurs et 67 741 voiliers avec 4 889 775 tonnes.

En résumé, l'augmentation pour 1898 représente 756 513 tonnes. Il est à remarquer, toutefois, que, sur 15 832 623 tonnes de marchandises débarquées ou embarquées dans les ports italiens, 8 803 336 tonnes l'ont été sous pavillons étrangers.

Belgique. — Pour terminer la revue sommaire des statistiques récentes sur les transports maritimes, on mentionnera ici le rapport du consul général de France à Anvers (1) sur le commerce extérieur de la Belgique, en 1898. Nous empruntons à cette étude intéressante et très détaillée des renseignements afférents au mouvement maritime des ports belges.

Pendant l'année 1898, il est entré en Belgique 790 navires à voile, jaugeant ensemble 348 190 tonneaux. Comparativement à 1897, il y a une augmentation de 2 p. 100 quant au nombre de navires, et de 20 p. 100 quant au tonnage.

La part du pavillon belge, dans la navigation à voiles à l'entrée, est de trois centièmes pour le nombre de navires, et de 0,4 centième pour le tonnage.

En 1898, il est sorti 801 navires à voiles ; ils jaugeaient ensemble 357 678 tonneaux. Par rapport à 1897, il y a augmentation de 4 p. 100 quant au nombre, et de 26 p. 100 quant au tonnage

La part du pavillon belge, dans le mouvement général de la navigation à voiles à la sortie, est montée de 2,9 centièmes, chiffre de 1897, à 3,2 centièmes pour le nombre de navires, elle est descendue de 0,5 à 0,4 centième pour le tonnage.

En ce qui concerne la navigation à vapeur, on constate l'entrée de 7 545 bâtiments, jaugeant ensemble 7 885 510 tonneaux. Comparativement à 1897, il y a accroissement de 1 p. 100 pour le nombre de navires, et de 3 p. 100 pour leur tonnage.

La part du pavillon belge, dans la navigation à vapeur à l'entrée, est montée de 23,2 centièmes, chiffres de 1897, à 25,1 centièmes pour le nombre de navires, et de 18,7 centièmes à 18,8 centièmes pour le tonnage.

A la sortie, 7 569 navires à vapeur ont été déclarés en 1898 ; ils jaugeaient ensemble 7 926 232 tonneaux, avec une augmentation, sur les chiffres de 1897, de 2 p. 100 pour le nombre de navires et de 4 p. 100 pour le tonnage.

La part proportionnelle du pavillon belge dans le mouvement de la navigation à vapeur à la sortie, en ce qui concerne le nombre de navires, qui était de 23,3 centièmes en 1897, est montée à 25 centièmes en 1898 ; quant au tonnage, il y a une diminution : il était de 19 en 1897 et de 18,7 centièmes en 1898.

Navigation intérieure. — *France.* — Le tonnage des marchandises transportées sur les voies de navigation intérieure, dont nous avons constaté la progression dans notre

(1) Voir *Moniteur officiel du commerce*, n° 854.

chronique du mois de juillet dernier, a continué à se développer pendant les mois suivants, mais dans une plus faible mesure.

L'augmentation qui ressortait à 8,8 p. 100, pour le premier trimestre, est tombée à 6,2 p. 100 à la fin de septembre, dernier mois dont les résultats ont été publiés par l'administration des travaux publics.

Cette augmentation se répartit comme il suit, entre les rivières et les canaux :

	Tonnes métriques embarquées		
	sur les rivières.	sur les canaux.	Ensemble.
Neuf premiers mois de 1899. . . .	11 310 771	13 283 590	24 594 361
— de 1898. . . .	10 377 430	12 782 048	23 159 478
Différences en faveur de 1899.	933 341	501 542	1 434 883
Soit une augmentation pour 100 de .	8,9	3,9	6,2

C'est aux rivières que revient la plus forte part de l'accroissement de trafic et particulièrement aux sections de la Seine comprises entre Montereau, Paris, confluent de l'Oise. Cet accroissement doit être en grande partie attribué aux travaux exécutés à Paris en vue de l'Exposition universelle de 1900.

Russie. — Le 55e volume du recueil statistique du Ministère des voies de communication, paru en août dernier, est consacré aux renseignements très détaillés sur le mouvement des marchandises sur le réseau des voies navigables de l'Empire.

On se borne à extraire de cette publication les données suivantes, relatives aux poids des marchandises transportées sur le réseau navigable russe :

En 1897, on a transporté.	1 700 000	milliers de pouds.
En 1996, —	1 553 400	—
En 1895, —	1 455 800	—
En moyenne, pendant la période 1892-1896 . .	1 331 800	—

Il s'ensuit que le tonnage, en 1897, a augmenté de 9,4 p. 100 par rapport à l'année précédente, et de 27,7 p. 100, comparativement à la période de 1892 à 1898.

HERTEL.

Le Gérant : O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1899. — Installation du nouveau Président. — Discours de M. Fernand Faure, président sortant (travaux de la Société pendant l'année 1899), et réponse de M. Levasseur, président élu pour l'année 1900. — Élection d'un membre associé et d'un membre titulaire. — Présentation des ouvrages : le Président, le Secrétaire général et M. Duval. — Observations de M. Turquan sur un article paru dans le numéro de janvier. — Communication de M. Arthur Fontaine sur les variations de la population française au cours du siècle.

La séance est ouverte à 9 heures et quart, sous la présidence de M. Fernand Faure.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1899 est adopté.

M. Fernand FAURE se lève et prononce l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

La mort ne nous a guère épargnés durant l'année qui vient de finir. Elle nous a enlevé quatre de nos collègues, M. Garsonnet, doyen de la Faculté de droit de Paris, M. Frédéric Noguès, M. Persin et enfin notre très cher et très dévoué Secrétaire général Yvernès.

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler, pour chacun d'eux, les titres particuliers qu'ils avaient à notre estime et les services dont la Société doit leur être reconnaissante. Il me suffit aujourd'hui d'exprimer, une dernière fois, la profonde sympathie qu'ils avaient su nous inspirer et les sincères regrets que nous causa leur perte.

Je ne sais trop, mes chers Collègues, en quels termes vous remercier du concours que vous avez prêté à votre Président de 1899.

Grâce à vous, grâce à votre amical dévouement, la présidence a été, pour lui, comme une sinécure paisible et charmante du haut de laquelle il a pu se borner à contempler l'œuvre laborieuse et savante des membres de la Société.

Ce que le Président sortant a de mieux à faire pour s'acquitter, au moins en partie, de sa dette de reconnaissance, c'est, je crois, de se conformer à la tradition si judicieusement établie par mon honorable prédécesseur et ami M. Coste, c'est d'énumérer les travaux accomplis au cours de l'année qui vient de finir.

Je diviserai ces travaux en deux catégories :

1° Les communications faites en séance ; — 2° les communications insérées dans le Journal de la Société.

Je suivrai, dans mon énumération des communications en séance, l'ordre chronologique.

Séance du 18 janvier 1899. — M. Juglar : Les tableaux officiels ou privés des faits que relève la Statistique portent-ils la trace des événements historiques, politiques et économiques ? — M. Flechey : Discussion de la Statistique agricole décennale de 1892, en réponse à une communication antérieure de M. Fournier de Flaix.

Séance du 15 février. — M. Neymarck : Émissions et remboursements, en 1898, des obligations de chemins de fer. — M. Des Essars : Les Banques au Japon.

Séance du 15 mars. — M. Rochetin : L'avenir économique de l'Espagne et du Portugal. Cette communication appelle d'importantes observations de MM. Mercet, Théry, Neymarck.

Séance du 19 avril. — Dr Ledé : De la capacité nourricière départementale, cantonale et communale. — M. Besson : La Statistique successorale en France de 1850 à 1897.

Séance du 17 mai. — Discussion de la communication de M. Besson : MM. Neymarck, Théry, Charles Laurent, de Colonjon, Coste, Besson.

Séance du 21 juin. — M. Arsène Dumont : Communication sur l'aptitude de la France à fournir des colons. — Suite de la discussion sur la Statistique successorale : MM. Juglar, Malzac, de Foville, March.

Séance du 19 juillet. — Suite et fin de la discussion sur la Statistique successorale : MM. Neymarck, de Colonjon. — M. Salefranque : Répartition par nature de biens, d'après l'enquête de 1898, des valeurs comprises dans les donations et les successions.

Séance du 18 octobre. — M. Ed. Duval : Classement des titres de la ville de Paris 1886. Discussion : MM. Neymarck, Fleury, des Essars, Théry, Cadoux, de Swarte, Duval. — M. Neymarck : Compte rendu de la session de l'Institut international de Statistique tenue à Christiania en septembre 1899.

Séance du 15 novembre. — M. Levasseur : Résultats comparés du travail à la main et du travail à la machine aux États-Unis. Discussion : MM. Coste, des Essars, Cadoux.

Séance du 20 décembre. — M. Limousin : La philosophie de la statistique des faillites. — M. Turquan : La fécondité de l'homme et de la femme, par âge, en France et à l'étranger. — Je ne citerai pas le nom de M. Turquan, sans mentionner que notre savant collègue a reçu tout récemment, de l'Académie des sciences, un rappel de prix Monthyon pour ses remarquables travaux de statistique.

Je passe maintenant aux travaux insérés dans le Journal de la Société :

M. G. Hamon. — Les Assurances sociales en Europe.

M. Turquan. — Comment rentre l'impôt dans une grande ville.

M. Raffalovich. — Les Fluctuations des prix sur les principaux marchés en Russie.

M. Fournier de Flaix. — Les Associations coopératives Allemandes à la fin du XIXe siècle.

M. Rochetin. — Le Fonctionnement de l'assurance en Turquie.

M. Vauthier. — Du Mouvement de la natalité pendant une période récente de vingt ans.

M. Albanel. — Causes de la progression de la criminalité des enfants.

M. Levasseur. — Baisse du prix des transports aux États-Unis.

M. Meuriot. — La Carte électorale de l'Empire allemand et Note sur le dernier dénombrement de Saint-Pétersbourg.

M. Bienaimé. — Le Coût de la vie à Paris à diverses époques.

M. Neymarck. — Le Canal de Suez, 1869-1899.

Si nombreux et si variés, si importants que soient les travaux dont je viens de donner la liste, ils ne sont pas les seuls par lesquels se manifeste l'activité féconde de notre Société. Il convient d'y ajouter les notes bibliographiques et les Chroniques.

Sous la forme modeste de la note bibliographique, quelques-uns de nos plus savants collègues nous ont donné non seulement un compte rendu très exact d'ouvrages intéressants, mais des vues personnelles et de très utiles observations. Ils nous ont prouvé de la sorte, qu'il y a là un genre de travail qui nous permet de rendre de sérieux services aux lecteurs de notre Journal.

Les Chroniques ont été faites : par M. Hertel pour les transports ; — par M. des Essars pour les finances, les métaux précieux, le change, le crédit ; — par M. Bellom pour les assurances et les questions ouvrières ; — par Émile Yvernès pour la justice. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'œuvre de notre regretté Secrétaire général sera, sur ce point, continuée par son fils, M. Maurice Yvernès, sous-chef de bureau au Ministère de la justice. C'est une bonne fortune pour nous que de voir le nom d'Yvernès rester attaché à nos Chroniques de statistique judiciaire.

Mes chers Collègues, il me reste à remplir la partie la plus agréable de ma tâche de Président sortant. Il me reste à saluer et à féliciter mon successeur avant de l'appeler au fauteuil que je vais quitter.

M. Levasseur est trop connu de vous tous, il jouit depuis trop longtemps de la respectueuse estime et de la sincère affection de tous les membres de la Société de statistique, pour que j'aie besoin de vous parler de lui longuement. Je ne dirai qu'un mot.

Déjà Président il y a vingt-cinq ans, M. Levasseur a rendu à la Société de statistique, avec une constance qui n'a jamais faibli, des services inappréciables. Il se prépare à lui en rendre encore de tout à fait exceptionnels en la présidant une seconde fois pendant l'année 1900. Nous avons tous pensé que nul ne pouvait, mieux que lui, grâce à l'autorité que lui donnent ses nombreux travaux de statistique et à la notoriété dont il jouit auprès des statisticiens du monde entier, représenter la Société soit dans sa participation à l'Exposition universelle de 1900, soit dans les réceptions qu'elle se propose d'organiser en l'honneur des statisticiens étrangers dont elle attend la visite.

J'adresse, Messieurs, au nom de tous, à M. Levasseur, l'expression de notre vive gratitude et de notre fidèle amitié. (*Applaudissements.*)

M. Fernand Faure cède alors le fauteuil à son successeur et reçoit, en venant prendre place au sein de l'assemblée, les félicitations empressées de ses confrères.

M. Levasseur prend place au fauteuil de la présidence et remercie la Société de la confiance qu'elle lui a témoignée en lui demandant de présider cette année ses travaux.

La Société de statistique, ajoute-t-il, a bien travaillé, en 1899, et le mérite en revient tout d'abord à l'activité des membres ; M. Faure l'a dit ; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que le Président peut revendiquer une large part dans l'œuvre commune qu'il a si bien retracée. C'est que M. Fernand Faure apportait, avec l'autorité de son nom et de sa situation, l'esprit d'un économiste et d'un statisticien. Successivement professeur d'économie politique aux Facultés de droit de Douai et de Bordeaux, membre du Parlement et professeur de statistique à la Faculté de droit de Bordeaux, puis à celle de Paris, où l'avait appelé un ministre qui est membre de notre Société, M. Léon Bourgeois, M. Fernand Faure a fait entrer la statistique dans l'enseignement officiel des Facultés de droit : il en a été le premier professeur spécial et il n'a pas eu de successeur.

Le directeur général de l'enregistrement n'a pas oublié les études du professeur de statistique et il nous a ouvert une mine de renseignements précieux et inédits par la publication du *Bulletin de statistique et de législation comparée de l'Enregistrement,* qui fournit des documents si importants, si curieux, sur le mouvement et la répartition des richesses.

M. Levasseur avait hésité à accepter une seconde fois les fonctions de Président, mais la Société de statistique a pensé que l'Exposition devant attirer à Paris des savants de tous les pays, il lui était utile d'avoir à sa tête un collègue avec lequel

nos hôtes eussent déjà été en contact, et, malgré son âge et ses occupations, il a cru qu'il était de son devoir de ne pas se dérober à la tâche qui lui était demandée. (*Applaudissements.*)

La Société procède ensuite à l'élection de M. Rauchberg, directeur de l'Institut de sciences politiques à Prague (Autriche), et de M. Auguste Cellerier, directeur des agences du Crédit Lyonnais, 20, rue de Prony, présentés dans la dernière séance. M. Rauchberg est nommé *membre associé*, et M. Cellerier, *membre titulaire*.

Le Secrétaire général énumère les principaux ouvrages reçus par la Société depuis la séance du 20 décembre dernier. Il signale notamment : la *Revue économique* de Stockholm, par D. Davidson ; l'*Annuaire de la Société de géographie et de statistique de Francfort*, par le Dr F. Hoffer ; l'*Annuaire statistique de Prague* et le *Rapport sur l'administration communale* de la même ville par J. Erbert ; le *Bulletin de la Société de géographie de Finlande* (nos 14 à 17) avec un *atlas* ; les *Allgemeine statist. Archiv*, 5e année, du Dr G. von Mayr, notre éminent collègue.

Pour les documents officiels, de même que pour les revues et journaux périodiques, voir à la fin du présent numéro, p. 75.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur l'Atlas statistique de la Finlande, qui renferme une série de cartogrammes d'intérêt très général, car ils s'appliquent aux études les plus diverses (population, agriculture, industrie, etc.). Il prie M. March de vouloir bien se charger d'en donner un compte rendu. Il ajoute que le numéro de la revue transmise par M. le Dr von Mayr renferme deux importants articles, l'un de M. Goldstein, l'autre de M. von Mayr lui-même, sur la grande *Statistique des professions et de l'industrie en Allemagne*, dont la publication vient d'être achevée. Ce document officiel constitue le dénombrement le plus considérable qui ait été fait sur l'industrie. Il a eu lieu le 14 juin 1895. Le dix-huitième et dernier volume de cette publication a paru en novembre 1899 (1).

M. Levasseur présente enfin à la Société, au nom de M. Bateman, directeur au *Board of Trade*, le trente-sixième volume du *Statistical Abstract* des colonies anglaises. On sait l'intérêt que présente ce recueil.

M. Duval offre un ouvrage de M. Cadoux sur les *Finances de la ville de Paris*, de 1798 à 1900. Ce livre est divisé en trois parties : budgets, recettes, dépenses, et se termine par un exposé comparatif des budgets des grandes villes de France et de l'étranger. Les éléments de cette dernière partie ont été réunis au moyen d'un questionnaire.

M. le Président demande que, vu l'importance de l'ouvrage, il soit l'objet d'une communication à une prochaine séance.

Le Secrétaire général lit une lettre de M. Turquan, dans laquelle ce dernier fait observer qu'il est dit, dans le *Rapport sur le mouvement de la population en* 1898, inséré dans le numéro de janvier du Journal de la Société, page 32, que les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur celles féminines. « C'est, conclut le rapport, le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes. » M. Turquan estime que cette dernière observation ne lui paraît pas absolument confirmée par les chiffres. Il est décidé que la note qu'il transmet à ce sujet figurera, suivant son désir, comme annexe au présent procès-verbal (2).

La parole est donnée à M. Arthur Fontaine pour sa communication sur les *Variations de la population française au cours du siècle.*

M. Fontaine dit que, s'il y a toujours augmentation de la population française, l'accroissement de cette population, depuis le commencement du siècle jusqu'au dénombrement de 1896, se ralentit malgré l'afflux des étrangers, l'augmentation de l'âge moyen et la constance de la nuptialité. L'accroissement de la population, de 157 p. 1 000 de 1801 à 1826, paraît devoir être de 70 p. 1 000 de 1876 à 1901.

---

(1) Voir article « Bibliographie » du présent numéro, page 69.
(2) Voir page 46.

Le ralentissement se manifeste clairement dans les recensements quinquennaux, en ce qui concerne la répartition de la population par âge et le nombre d'individus par ménage, bien que cette dernière donnée soit faussée par la présence des domestiques.

M. Fernand FAURE demande comment peut augmenter le nombre des ménages d'une personne, puisque le nombre des mariages n'a pas diminué.

M. FONTAINE répond que l'industrie fait émigrer beaucoup de jeunes gens qui figuraient dans des ménages de 4, 5, 6 personnes et qui ont formé de nouveaux ménages composés d'un seul individu.

La richesse s'accroît, ainsi que l'indique l'accroissement du nombre d'étages des maisons rurales; les étages de plus en plus nombreux dans les villes prouvent l'intensité de l'émigration vers les centres urbains. On en trouve une nouvelle preuve dans l'augmentation du nombre des petites communes, la diminution de celui des communes moyennes et l'augmentation de la population urbaine.

Les communes moyennes qui se dépeuplent tombent au rang des petites communes. L'augmentation de celles-ci et la diminution de celles-là étaient des faits à prévoir, du moment où la population se porte vers les villes, dont les recensements montrent la population croissante; d'autre part, on constate un accroissement de mobilité dans la population. Le nombre des habitants étrangers d'origine au département où ils vivent va toujours grandissant.

M. Fontaine donne la composition par origine de la population de l'Algérie

M. CARDOZO DE BÉTHENCOURT demande si les israélites tunisiens et marocains sont comptés comme étrangers ou israélites. M. Neymarck pense que la population dite israélite se compose exclusivement d'israélites algériens.

M. COSTE désirerait connaître la composition par nationalité de la population étrangère.

Ces deux questions seront reprises dans une prochaine séance.

M. LEVASSEUR revient sur la nuptialité: elle a varié et depuis 1880 elle a une tendance à fléchir. La nuptialité était de 7,8 p. 1 000 en 1861-1870, de 8 en 1871-1880; elle est tombée à 7,3 pour 1881-1890, et à 7,5 pour 1891-1898. M. Cardozo de Béthencourt dit que les variations de la nuptialité semblent se rattacher à la loi des crises économiques formulée par M. Juglar.

M. FONTAINE répond que la nuptialité est à peu près constante; c'est la natalité qui diminue.

En terminant, M. Fontaine répond aux observations de M. Turquan.

Il dit que l'excès des décès masculins sur les décès féminins, s'il se produisait dans un pays fermé, aurait pour conséquence nécessaire un changement dans la composition de la population, et que le nombre des femmes arriverait à dépasser de beaucoup celui des hommes. Or, comme on ne voit rien de semblable, il faut bien admettre que des hommes nés au dehors viennent mourir en France et accroître d'autant le nombre des décès masculins.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Fontaine de son intéressante communication, qui sera insérée dans un prochain numéro.

M. CADOUX annonce que le conseil municipal de Paris, désireux de réserver le meilleur accueil aux étrangers, s'empressera, à la demande des sociétés savantes, de leur adresser des invitations pour les fêtes qu'il compte donner pendant l'Exposition.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Cadoux de sa communication.

L'ordre du jour de la séance du 21 février 1900 est ainsi fixé : 1° *La nouvelle statistique autrichienne du mouvement de la population*, par M. Lucien March; — 2° *Le stock de l'or en Russie*, par M. des Essars ; — 3° *Les émissions et remboursements, en 1899, des obligations de chemins de fer*, par M. Neymarck ; — 4° *Communication sur les finances de la ville de Paris, de 1798 à 1900*, par M. Cadoux, sous la réserve des discussions qui pourraient se produire au sujet des articles déjà parus.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
FLÉCHEY.

Le Président,
LEVASSEUR.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

NOTE RELATIVE AU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1898.

Dans le rapport officiel relatif au mouvement de la population pendant l'année 1898, il est dit (1) :

« Les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines.

« *C'est le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes.* »

Cette observation m'a frappé, car elle est absolument nouvelle, et demanderait à être confirmée par des chiffres. Dans tous pays, et la France ne fait pas exception à la règle, les décès masculins l'emportent sur les décès féminins, et cela à tout âge de la vie, surtout même dans les âges où il n'y a pas immigration étrangère.

Et si l'on veut examiner de plus près comment se comporte la mortalité par nationalité, les relevés effectués pendant cinq années consécutives par la statistique générale de la France indiquent les résultats suivants :

Décès pendant la période 1888-1892.

Nationalité.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Français	*2 155 674*	*2 015 588*
Anglais.	1 432	1 216
Allemands	5 520	4 252
Belges	19 305	14 660
Espagnols.	4 023	3 065
Italiens.	15 160	10 341
Suisses.	3 629	2 240
Autres étrangers.	3 793	2 177
Total des étrangers. . .	52 862	37 951

De ce tableau il résulte déjà que la proportion des décédés est plus forte dans le sexe masculin que dans le sexe féminin, aussi bien dans la population française exclusivement, que dans la colonie étrangère.

Les immigrations étrangères sont donc mises hors de cause. Mais il vaut mieux encore rapprocher les décès des effectifs vivants.

Voici un second tableau :

Nombre de décès pour 1 000 individus (Moyenne quinquennale).

Nationalité.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Français	*23,5*	*21,6*
Anglais	16,4	10,8
Allemands.	30,3	18,1
Belges	16,0	11,2
Espagnols	19,5	16,9
Italiens	18,1	17,4
Suisses	16,0	12,1
Autres	15,1	9,8
Total des étrangers	17,6	14,3
Total général des décès. . .	23,3	21,4

---

(1) Voir numéro de janvier, page 32.

D'une manière générale, la mortalité est plus forte chez les Français (hommes ou femmes) que chez les étrangers — excepté toutefois chez les Allemands, pour lesquels je soupçonne le dénominateur de la fraction d'être un peu trop faible à cause de fausses déclarations possibles.

Voici d'ailleurs les tableaux détaillés dont ces chiffres ont été extraits :

Décès, par sexe et par nationalité, pendant cinq années.

Nationalité.	1888.		1889.		1890.		1891.		1892.		Cinq années	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Français.	425 919	393 977	401 205	374 608	412 565	414 731	412 793	416 463	443 192	415 809	*2 155 674*	*2 015 58*
Anglais	282	217	316	291	278	217	254	221	272	267	1 432	1 21
Allemands. . . .	1 292	996	1 265	1 022	1 179	876	905	689	879	639	5 520	1 25
Belges.	3 796	2 870	3 816	2 911	4 176	3 117	3 807	2 901	3 710	2 801	19 305	11 66
Espagnols	787	637	844	633	873	599	752	588	767	608	4 023	3 06
Italiens	2 801	2 151	3 193	2 178	3 287	2 172	3 057	1 971	2 822	1 866	15 160	10 31
Suisses	629	387	805	472	720	441	816	507	659	453	3 629	2 21
Autres étrangers .	717	406	859	455	795	419	703	452	719	415	3 793	2 17
Total général des décès.	436 223	401 614	412 333	382 600	453 873	422 632	453 085	423 797	453 020	422 868	2 203 535	2 053 51

Comparaison des décédés aux vivants (1888-1892).

Nationalité.	Sexe masculin.			Sexe féminin.		
	Nombre d'habitants.	Décès. Nombres absolus.	Décès. Proportion pour 1 000.	Nombre d'habitants.	Décès. Nombres absolus.	Décès. Proportion pour 1 000.
—	—	—	—	—	—	—
Français.	18 333 656	431 135	23,50	18 669 518	403 118	21,33
Anglais	17 361	286	16,4	22 326	243	10,85
Allemands	36 307	1 104	30,3	47 026	850	18,1
Belges.	240 399	3 861	16,0	225 461	2 532	11,2
Espagnols	41 266	804	19,5	36 470	613	16,9
Italiens	167 745	3 032	18,1	118 247	2 068	17,4
Suisses	45 416	726	16,0	37 701	458	12.1
Autres.	50 204	758	15,1	44 282	435	9,8
Total des étrangers. .	598 698	10 572	17,6	531 513	7 590	14,3
Total général des décès .	18 932 354	441 707	23,3	19 201 031	410 708	21,4

Donc l'immigration ne saurait être indiquée comme la cause de l'aggravation, phénomène constant dans tous les pays et dans tous les temps, de la mortalité chez les individus de sexe masculin.

Au contraire, il semble que les étrangers aient soin de retourner mourir chez eux, comme cela a lieu surtout chez les Anglais et les Belges.

On pourrait invoquer aussi, à l'appui de notre thèse, les résultats mêmes du dernier dénombrement de 1896, et du dernier mouvement de la population, dans les départements qui possèdent le moins d'étrangers :

C'est ainsi que dans les treize départements qui possèdent le moins d'étrangers (moins de 1 pour 1 000 habitants), la proportion des décès masculins par rapport aux décès féminins reste la même que partout ailleurs, c'est-à-dire de 5 p. 100 plus élevée.

Voici ce tableau :

Proportion de la mortalité des deux sexes dans les départements où il y a une très faible immigration étrangère.

Départements.	Nombre d'étrangers.	Décès masculins.	Décès féminins.	Nombre de décès masculins pour 100 décès féminins.	Habitants du sexe masculin.	Habitants du sexe féminin.	Mortalité pour 1 000 habitants masculins.	Mortalité pour 1 000 habitants féminins.
Allier	811	3 762	3 540	106	211 168	211 884	17,8	16,7
Aveyron. . .	450	4 690	4 571	103	191 595	194 798	24,5	23,4
Cantal . . .	186	2 335	2 508	93	108 171	116 546	21,6	21,5
Corrèze . . .	302	3 119	2 935	106	155 222	155 164	20,0	18,9
Creuse . . .	159	2 327	2 450	95	119 807	138 437	19,4	17.7
Finistère . .	372	8 397	8 111	103	361 690	366 900	23,3	22,1
Indre. . . .	483	2 567	2 430	105	143 185	144 099	18,0	16,9
Haute-Loire .	325	3 234	3 191	102	150 666	159 446	21,6	20,0
Lot.	175	2 524	2 612	97	118 370	119 943	21,4	21,7
Lozère . . .	63	1 500	1 452	103	64 134	64 828	23,4	22,4
Mayenne . .	270	3 345	3 198	104	158 421	162 046	21,1	19,7
Vendée . . .	205	2 934	3 742	105	219 495	221 751	18,0	16,9
Haute-Vienne.	297	3 973	3 635	109	182 201	186 526	21,8	19,5

Ce tableau indique bien que la mortalité respective des deux sexes n'est nullement influencée par l'absence ou le petit nombre d'étrangers.

On ne saurait imputer non plus cette différence constante des décès des deux sexes à des immigrations de département à département, car ces mêmes départements sont également ceux qui sont le siège de la plus faible immigration intérieure.

V. TURQUAN.

III.

ÉMILE YVERNÈS

ANCIEN PRÉSIDENT

DÉCÉDÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

Deux mois se sont écoulés depuis le décès d'Émile Yvernès. Déjà dans le numéro de janvier de ce journal a paru le discours si vibrant et si ému prononcé sur sa tombe le 18 décembre dernier par M. Fernand Faure, Président de la Société en 1899. Toutefois, le désir a été exprimé de voir consacrer à la mémoire du regretté défunt une *Notice* relatant avec quelque détail ses services et sa vie. La tâche nous en a été imposée, mais elle nous est douce, car il s'agit d'un ami de près de trente ans.

Émile Yvernès avait de qui tenir ses qualités de travail et de dévouement aux intérêts publics. Né à Paris le 27 mars 1830, il était le fils d'un ancien militaire du premier Empire, amputé à la suite d'une blessure reçue à Austerlitz et devenu secrétaire au parquet de la Cour de Paris, auquel il fut attaché pendant soixante

ans (1807-1867). Il est peu d'exemples d'une pareille carrière administrative. Dès l'âge de dix-sept ans, en 1846, Émile Yvernès fut attaché au même parquet, puis entra l'année suivante, en 1847, au Ministère de la justice, qu'il ne devait quitter que près de quarante-six ans plus tard, en 1892, après avoir dirigé pendant trente ans (1862-1892) le *bureau de la statistique et des casiers judiciaires*.

Son instruction avait été un peu hâtive. Comprenant bientôt que l'avenir ne pouvait s'ouvrir devant lui qu'à la condition de faire ses études de droit, Émile Yvernès fut reçu bachelier ès lettres à vingt-cinq ans. Il était déjà marié, et lorsqu'il passa sa licence en droit, il était père de famille. C'est là un exemple d'énergie morale digne d'être cité. Son chef, M. Arondeau (1), qui avait compris la valeur de ce jeune collaborateur, lui avait d'ailleurs facilité la tâche. Quinze ans après, M. Arondeau prenait sa retraite et était heureux d'avoir pour successeur Émile Yvernès, qui, de rédacteur, devenait directement chef du bureau de la statistique judiciaire, sans avoir passé par le grade intermédiaire de sous-chef.

Dans l'espèce, la faveur était méritée. Nous verrons plus loin comment elle fut justifiée par les travaux de notre ami dont la valeur était d'ailleurs reconnue par l'administration. Nommé en 1870 chevalier de la Légion d'honneur, il était fait chef de division à titre personnel (tout en conservant son bureau) en 1879, et officier de la Légion d'honneur en 1887. Sur le point d'être nommé conseiller à la Cour, il fut appelé près du Garde des sceaux d'alors, qui lui demanda comme service de rester à la tête de son bureau, personne ne se trouvant apte à le remplacer. Il y était encore en 1892, quand sonna l'heure de la retraite.

Notre Société, dans laquelle il aurait dû figurer dès l'origine, ne l'avait compté dans ses rangs que depuis 1881 ; mais son mérite s'imposa très vite : membre du conseil dès 1883, vice-président de 1884 à 1886, Émile Yvernès était nommé président en 1887. On se souvient de son discours d'installation dans lequel il traça d'une façon si large et si élevée le rôle et la portée de la statistique judiciaire criminelle et civile dans ses rapports avec la civilisation, les mœurs, et aussi le mouvement commercial, agricole et industriel. Membre à vie du conseil, comme tous nos anciens Présidents, il prenait part de la façon la plus active au fonctionnement de notre Société, lorsqu'au moment de sa retraite, en 1892, il accepta les fonctions de Secrétaire général qu'il devait remplir, jusqu'à sa mort, de la manière la plus complète et la plus dévouée.

Beaucoup de ses travaux sont impersonnels, car il parlait toujours au nom du Garde des sceaux, s'attachant, avec sa conscience ordinaire, à ne pas compromettre l'autorité gouvernementale et aussi à ne pas ouvrir inutilement de discussions. L'étude de ses travaux se confond donc en partie avec celle des documents officiels de la statistique judiciaire. C'est ainsi que chef de bureau de la statistique au Ministère de la justice, il a été l'auteur des soixante *Rapports* (1862 à 1892) qui précèdent les *Comptes rendus annuels de la justice criminelle et de la justice civile*. Toutefois, sa personnalité s'était tellement affirmée et son influence était si reconnue qu'il a pu voir adopter successivement par la plupart des pays d'Europe les dispositions générales du cadre français de la statistique judiciaire

(1) Chef de bureau de 1830 à 1862, avait développé d'une manière remarquable les statistiques judiciaires criminelle et civile. Il avait succédé lui-même à M. Guerry de Champneuf qui, en 1825, réalisa le premier le projet d'une statistique criminelle dite budget moral.

criminelle et civile. En dehors en effet des indications particulières à la législation de chaque pays, certaines catégories concernant par exemple la distribution des délinquants par sexe, âge, état civil, profession, nationalité, degré d'instruction, se retrouvent maintenant dans les documents officiels de l'étranger et permettent ainsi des comparaisons de peuple à peuple du plus haut intérêt. On peut s'en rendre compte par le volume de la *Statistique internationale de la justice civile en Europe*, publié en 1876, conformément à un vœu émis par le Congrès international de statistique tenu à La Haye en 1869. Ce volume, élaboré par notre regretté collègue, bien que document officiel, porte son nom, faveur très rarement accordée aux fonctionnaires et qui était ici hautement méritée. L'administration de la justice ne fut pas la seule à en apprécier la valeur. L'Académie des sciences en couronna l'auteur auquel elle décerna, en 1877, le prix Monthyon de statistique (1).

Ce document avait été précédé à courte distance par une brochure remarquable sur la *Récidive et le régime pénitentiaire en Europe*, publiée en 1874, ouvrage privé très recherché et aujourd'hui absolument épuisé. Mais l'œuvre maîtresse d'Émile Yvernès a été sans contredit la publication tirée à part, sous le nom de la *Justice en France pendant cinquante ans, de 1830 à 1880*, du Rapport des comptes rendus de la justice criminelle et de la justice civile en 1880. Seul et sans aucun aide il en a établi lui-même les éléments numériques et les a interprétés comme il savait le faire. Deux ans de sa vie ont été consacrés à ce travail.

Nous citerons encore la brochure du *Criminel devant le jury*, lue au Congrès pour l'avancement des sciences, tenu à Caen en 1874, et une *Notice des arrêts de la Cour de cassation, en matière de relégation*, qui lui avait été demandée par la commission de classement des récidivistes en 1890.

C'est dans les Congrès qu'Émile Yvernès put donner toute sa mesure. Délégué vingt-cinq fois par le Ministère de la justice, il parut, à ce titre, soit dans les *Congrès internationaux de statistique* qui se sont tenus à Florence (1867), à La Haye (1869), à Saint-Pétersbourg (1872) et à Budapest (1876), soit dans les *Sessions de l'Institut international de statistique* dont, après avoir été élu membre, il était devenu, en 1897, membre honoraire, sessions tenues à Rome (1887), à Paris (1889), à Vienne (1891), à Berne (1895) et à Saint-Pétersbourg en 1897 (il était encore délégué à celui de Christiania en septembre 1899, mais l'état de sa santé ne lui permit pas de s'y rendre), soit enfin dans les *Congrès pénitentiaires*. On voit que, même après sa retraite, le Ministère de la justice continuait à avoir recours à sa compétence pour représenter la statistique judiciaire officielle tant en France qu'à l'étranger. Émile Yvernès a fait partie, en outre, du *Conseil supérieur de statistique* dont il était membre depuis l'origine, et de plusieurs commissions importantes : du classement des récidivistes; — de la libération conditionnelle; — de la réforme pénitentiaire aux colonies; — du casier judiciaire; nous citerons enfin ce Journal dans lequel il publia de substantiels articles pendant dix ans jusqu'à sa nomination de Secrétaire général. A cette époque, en effet, absorbé par ses nouvelles fonctions,

(1) Ici se présente, pour l'histoire de notre Société, une particularité curieuse. Le prix Monthyon de statistique de 1876, resté réservé, fut également décerné en 1877, pour l'ensemble de ses travaux, en qualité de chef du bureau de la statistique générale de France, à notre collègue M. Toussaint Loua. On sait que M. Loua, nommé depuis chef de division honoraire, a été le prédécesseur immédiat d'Émile Yvernès dans les fonctions de secrétaire général de notre Société, fonctions qu'il a exercées pendant vingt ans, de 1872 à 1892.

il se contenta d'y faire paraître semestriellement une chronique judiciaire citée souvent comme modèle. Partout, dans les Congrès où il a figuré en qualité de rapporteur, de vice-président ou de président de section, dans les commissions dont il était simple membre, ou dans ce Journal il traita avec une égale autorité les questions les plus variées : de l'alcoolisme dans ses rapports avec la criminalité ; — du vagabondage ; — de la mendicité ; — de la récidive ; — des faillites ; — des ventes judiciaires ; — de l'assistance judiciaire ; — de la relégation, etc., etc.

Nous avons cité plus haut l'œuvre des casiers judiciaires, qui constituait une des attributions de son bureau. Nous rappellerons à ce propos que c'est Émile Yvernès qui institua le *Casier central* tel qu'il fonctionne actuellement. L'établissement de ce casier, ordonné par circulaire spéciale en 1855, a pour but la centralisation au Ministère de la justice de tous les bulletins impossibles à classer dans les casiers judiciaires d'arrondissement (individus nés à l'étranger ou dont la naissance n'a pas été légalement constatée par les registres de l'état civil). L'institution des casiers judiciaires ne date que de 1850 et ce sont de simples circulaires administratives, élaborées depuis 1862 par Émile Yvernès, qui, à défaut de loi et jusqu'au vote de la loi récente du 5 août 1899, ont fixé la jurisprudence en la matière. On retrouve dans leur libellé les habitudes de méthode, d'ordre et de précision, nous dirons aussi de conscience, qu'il apportait dans tous ses travaux. C'est ainsi qu'il ne se contentait pas de recevoir les chiffres globaux que lui envoyaient les vingt-six parquets de France pour servir d'éléments à ses comptes rendus annuels. Il les soumettait à une véritable surveillance qui se traduisait par des notes, des demandes d'explications continues. D'autre part, les rubriques de ses tableaux numériques étaient tenues soigneusement au courant des modifications législatives qui pouvaient survenir.

La Société de statistique ayant eu la bonne fortune, au moment de sa retraite, de pouvoir le nommer secrétaire général, il y apporta l'ensemble de ces précieuses qualités. On en trouve la trace dans la régularité de fonctionnement des travaux de la Société, dans les délibérations successives de son Conseil de 1892 à 1899 et dans l'ordonnance même de ce Journal, dont l'élaboration lui était confiée. Entièrement dévoué à cette œuvre à laquelle il consacra tous ses soins, il y songeait encore, nous disait l'un de ses fils, une heure avant son décès, survenu le 16 décembre 1899, à la suite d'une inflammation d'intestins dont il souffrait déjà depuis quelque temps.

La part importante qu'il prit à nos travaux était d'autant plus appréciée qu'elle se traduisait sous une forme pleine d'aménité et de véritable urbanité. Il serait difficile de traduire le charme de ses relations. L'estime et l'amitié, tel était le double sentiment que ses collègues ressentaient pour Émile Yvernès, et ce sentiment était partagé par tous, à l'étranger comme en France. De taille élancée, de façons courtoises, il faisait, en effet, grande figure dans les congrès internationaux, où il ne comptait également que des amis. Ajoutons à ces qualités une sûreté de relations qu'on ne rencontre à ce degré que chez les hommes de devoir et de cœur.

Puisse cet hommage rendu à sa mémoire consoler dans leur deuil sa veuve et ses fils dont l'un, M. Maurice Yvernès, sous-chef au Ministère de la justice et notre collègue, perpétue dans notre Société et dans l'administration le souvenir d'un nom cher à tous ceux qui l'ont connu.

Edmond Fléchey.

IV.

LA PHILOSOPHIE DE LA STATISTIQUE DES FAILLITES.

Messieurs,

Parmi mes *avatars*, rendus possibles par la complexité de la vie parisienne, il y a celui de président de la Chambre syndicale des Industries diverses de l'Article de Paris, à laquelle j'appartiens en qualité d'éditeur de journal, et aussi celui de membre du Comité de l'*Alliance syndicale du commerce et de l'industrie*. Je vis donc une partie de ma vie dans un milieu de commerçants, je m'y instruis au point de vue pratique, et j'y apporte le concours de ce que je sais en matière d'économie politique et de statistique.

Ce préambule était nécessaire pour faire comprendre comment j'ai été amené à me demander s'il ne serait pas possible de créer, pour les commerçants, une assurance contre les risques des affaires. Ces risques sont au nombre de deux, qui se pénètrent intimement : le risque de ne pas être payé par ses débiteurs, le risque de ne pas payer soi-même ses créanciers. En d'autres termes : 1° le risque d'être victime de la faillite d'autrui; 2° le risque de faire faillite soi-même. Vous savez, d'autre part, qu'une faillite, c'est-à-dire le non-paiement des débiteurs d'un commermerçant, a souvent pour conséquence la faillite d'autres commerçants, avec parfois une série d'incidences très compliquée.

J'ajoute que les commerçants ne sont pas les seules victimes des faillites; il y a d'autres catégories de personnes qui ont également à en souffrir, par exemple les agriculteurs, qui vendent à crédit à des commerçants, et qui, par conséquent, auraient intérêt à s'assurer si une semblable assurance était possible.

Est-elle possible ? C'est ce que j'ai étudié. Je me suis occupé des conditions théoriques de l'art de l'assurance, et j'ai appris que ces conditions étaient au nombre de quatre, qui sont :

1° L'existence de statistiques permettant de rechercher le rapport entre les risques et les sinistres, c'est-à-dire entre le nombre des personnes pouvant faire faillite et celui des personnes faisant faillite annuellement;

2° La régularité approximative de ce rapport permettant de déterminer une contribution *maxima* à payer par tous les assurés, afin que puissent être indemnisés ceux pour qui le sinistre se produit;

3° La minimité dudit rapport entre les risques et les sinistres, afin que la contribution au fond de garantie n'emporte pas tout le revenu de la chose assurée ou une trop grosse part de ce revenu;

4° La constance du risque qui doit rester constamment présent à l'esprit de ceux qui y sont exposés, afin qu'ils soient portés à sacrifier une part de leur bénéfice pour ne pas à avoir à souffrir de grosses pertes.

Comme vous le voyez, les trois premières conditions se rattachent à la statistique; la troisième est, cependant, d'ordre semi-statistique et semi-psychique; la quatrième est entièrement d'ordre psychique. J'en terminerai avec elle immédiatement. Il n'y a pas de doute à avoir sur la crainte constante qu'éprouvent les commerçants de ne pas être payés par leurs débiteurs. Ils craignent, à un moindre degré, de faire fail-

lite eux-mêmes, cette question se compliquant d'amour-propre et de confiance en soi ; néanmoins, ils le craignent également.

Pour savoir si le phénomène commercial que j'appellerai de la *défaillance* parce qu'il se manifeste sous d'autres formes que la faillite, lesquelles sont : la liquidation judiciaire, l'arrangement amiable, l'abandon sans poursuites pour cause d'absence d'actif..., pour savoir, dis-je, si la *défaillance commerciale* était susceptible d'assurance, je devais me procurer au préalable la statistique des patentés parmi lesquels se trouvent les commerçants, et celle des défaillances judiciairement constatées, c'est-à-dire des faillites et des liquidations judiciaires. Je n'ai pas eu à rechercher ces deux statistiques, notre regretté secrétaire général, M. Yvernès, qui était l'obligeance même envers ses collègues, me les avait fournies. En outre, il avait mis en regard, sur un tableau et par année, depuis 1871 jusqu'à 1895, les patentes, les faillites et les liquidations judiciaires, en y ajoutant le rapport moyen annuel de l'actif, ou restant de l'avoir des commerçants défaillants, ainsi que les sommes qu'ils se sont engagés à verser après concordat, avec le passif ou total des sommes dues. Je n'ai eu, par suite, qu'à tirer la philosophie, à mon point de vue, de tous ces chiffres bruts.

La première opération que j'ai eu à faire a consisté à éliminer du nombre des patentés pouvant faire faillite tous ceux du tableau D, c'est-à-dire les professions libérales qui n'exposent pas ceux qui les exercent au risque de faillite. Le nombre proportionnel en est de 1/32 ou 3 p. 100. Cela fait, j'ai, année par année, recherché le pourcentage des défaillances commerciales constatées judiciairement avec le nombre des commerçants.

Un premier coup d'œil sur les deux colonnes de chiffres m'avait fait constater, sans calcul, que le rapport devait être sensiblement régulier; le calcul confirma cette impression. Je ne vous donnerai pas tous les chiffres, mais seulement ceux des années 5 et 10 et quelques autres :

En 1872. . .	0,41 p. 100	En 1885. . .	0,53 p. 100
En 1875. . .	0,37 —	En 1890. . .	0,56 —
En 1880. . .	0,42 —	En 1895. . .	0,55 —
En 1881. . .	0,45 —	En 1896. . .	0,55 —

Je n'établirai pas de moyenne générale parce que, ainsi que vous avez pu le constater, il y a eu progression, que le rapport est passé de 0,41 p. 100 à 0,56, et que, par conséquent, la moyenne ne saurait avoir d'utilité pratique.

Je veux cependant, puisque je fais la philosophie d'une statistique, couper court aux déclarations pessimistes des *paléophiles,* qui pourraient prendre argument de cette progression pour prétendre que tout devient de plus en plus mauvais. D'une autre statistique que je possède, et qui s'applique à la période 1840 à 1868, il ressort que, pour la première de ces années, le rapport fut de 0,21 p. 100 et pour la dernière de 0,32. Vous vous souvenez que celui de 1872 — au lendemain de la guerre étrangère et de la guerre civile — fut de 0,41, et celui de 1875 de 0,37. Cela montre qu'il y a eu simplement accroissement normal. Nous pouvons, d'autre part, nous demander à quoi est dû cet accroissement. Ce peut être à une plus grande hardiesse dans les affaires; ce peut être aussi à une plus grande rigueur des créanciers.

Il y a eu cependant une cause que l'on peut déterminer, c'est l'institution de la

liquidation commerciale par la loi du 4 mars 1889. De 1888 à 1889, il y eut un véritable saut — pas bien grand cependant. — Le rapport passa de 0,53 à 0,61. En 1890, il redescendit à 0,56; en 1894, il monta à 0,59; enfin, en 1895 et 1896, il s'est maintenu à 0,55. La moyenne pour ces années fut de 0,57 p. 100.

On comprend que la liquidation judiciaire, qui est une faillite atténuée, n'entraînant pas les graves déchéances de la faillite proprement dite, ait provoqué le saut dont je viens de parler. Des créanciers qui reculaient devant la mise en faillite de leurs débiteurs en mauvaises affaires ont moins hésité à les mettre en liquidation judiciaire. Nous constatons ici l'influence de l'élément psychique et proprement sentimental dans les phénomènes économiques.

Mais cette progression a eu sa compensation dans une autre : celle des dividendes, lesquels sont passés de 9,8 p. 100, tout compensé, pour la période 1872-1888, à 22,37 p. 100 pour celle de 1889 à 1895. L'accroissement des défaillances a été de 0,19 p. 100 et celui du dividende de 12,41 p. 100. Vous voyez qu'il y a eu ample compensation. Circonstance remarquable, l'accroissement des dividendes n'est pas seulement dû aux liquidations judiciaires, mais aussi aux faillites. Les liquidations ont donné 48,18 p. 100 brut et 41,35 p. 100 net, les faillites 29,71 p. 100 brut et 15 p. 100 net.

Cette distinction du *brut* et du *net* provient de ce fait que les chiffres officiels ne donnent naturellement que le dividende des faillites et liquidations judiciaires pour lesquelles il en a été distribué un; et de cet autre fait que d'autres faillites et même des liquidations n'ont aucun actif à répartir. La proportion des premières est de 52 p. 100 du chiffre total et celle des secondes de 48 p. 100. C'est en faisant la moyenne générale que je suis arrivé aux rapports nets.

Une autre observation à faire est celle-ci : de 1872 à 1895, il a été ouvert 176 450 faillites ou liquidations judiciaires. L'actif et le passif ont été établis pour 92 027, tandis que 84 423 ont été clôturées pour insuffisance d'actif, ce qui fait qu'on a négligé d'en établir même le passif. Le passif des 92 027 défaillances qui ont eu un actif s'est élevé à 8 390 907 869 fr., tandis que l'actif n'était que de 2 796 852 214 fr. Le rapport est de 33,69 p. 100. C'est bien le chiffre que nous obtenons en faisant la moyenne générale. Mais, si nous répartissons l'actif de 2 796 852 214 fr. sur les 176 450 défaillances, nous n'obtenons plus, pour la période 1872-1895, qu'une moyenne de 17,53 p. 100, ou encore de 9,8 p. 100 pour la période de 1872 à 1888 et de 22,37 p. 100 pour celle de 1889 à 1895.

Nous venons de constater que la seconde condition exigée par l'art des assurances : la quasi-régularité entre les risques et les sinistres, existe dans les défaillances commerciales terminées judiciairement.

Nous avons constaté également que ce rapport est minime. N'est-ce pas, en effet, un rapport minime que celui de 0,57 p. 100 ? En face d'un chiffre si faible, il est permis de dire que le commerce français est prudent et honnête.

Arrivons maintenant à la proportion réelle en vue de l'assurance. Dans l'assurance contre l'incendie, le risque est permanent, il dure autant que l'objet assuré ou le contrat intervenu ; dans l'assurance sur la vie, le risque dure autant que la personne assurée ou se termine à un certain âge ; ainsi pour d'autres assurances. Mais, dans l'assurance contre les risques du transport, le risque ne s'étend qu'à la durée dudit transport et cesse avec lui. Il est, en outre, variable. Prenons pour exemple le transport maritime. Le risque dure autant que la cargaison assurée est embarquée, et la

prime varie en raison de la durée moyenne dudit embarquement. Elle est moins élevée pour un voyage de Marseille à Alger que pour un autre de Marseille à Hong-Kong.

Le risque commercial a le même caractère que le risque transport : il dure tant que dure le crédit pour une marchandise vendue. En France, la durée du crédit est d'ordinaire de quatre mois (le mois courant, plus trois mois). Par conséquent, la proportion réelle est de quatre mois ou d'un tiers d'année, soit de 0,19 p. 100, tiers de 0,57.

Maintenant, comment calculer la prime ?

Le nombre moyen des défaillances commerciales constatées judiciairement dans la période 1889-1895 ayant été de 8 645, j'ai divisé par ce chiffre le nombre moyen des patentés commerciaux de la même période, lequel a été de 1 548 624, et j'ai obtenu au quotient 171. Il y a donc une défaillance par 171 commerçants. Si, maintenant, nous nous demandons combien chacun des commerçants devra payer pour indemniser celui d'entre eux qui aura perdu 10 000 fr., et si pour cela nous divisons 10 000 par 171, nous obtenons 58, à peu près notre chiffre précédent, que nous rediviserons par 3 et nous aurons de nouveau 19 p. 10 000, ou 0,19 p. 100.

Seulement, il y a ici un facteur inconnu : les défaillances réglées amiablement ou qui font l'objet d'un abandon pur et simple de la part des créanciers. Si l'assurance existait, ces règlements et ces abandons n'auraient plus lieu de la part des assurés et la proportion du rapport des sinistres aux risques serait accrue. De combien ? Les éléments statistiques manquent. Les uns disent que ce serait de beaucoup, les autres de très peu. Je triple le risque et cela me ramène à 0,57 p. 100, auxquels il faut ajouter les frais de gestion.

Je n'entrerai pas, naturellement, dans les détails de l'organisation, combinée avec le concours d'un assureur conseil, homme des plus éminents dans son art. Je ne viens point vous demander de consultation, ce qui ne serait pas dans votre rôle de membres d'une société scientifique. J'ai voulu simplement — puisque statisticien, je me suis servi de mes connaissances dans notre science — vous soumettre ce que j'ai appelé la philosophie de la statistique des faillites.

Un autre risque à couvrir, et pour l'assurance duquel la statistique joue également un rôle, est celui encouru par les propriétaires qui louent des locaux pour l'exercice d'un commerce ou d'une industrie. Ici, le risque est permanent.

Le propriétaire est un créancier privilégié, néanmoins il lui arrive de perdre. Il y a, en effet, ainsi que je l'ai dit précédemment, 48 p. 100 des faillites qui se clôturent pour insuffisance d'actif, ce qui signifie que le défaillant ne laisse rien. Dans ce cas, le créancier est en perte comme les fournisseurs.

Supposons qu'un propriétaire veuille s'assurer un an de loyer. Que devrait-il payer pour cela ? Les 48 p. 100 — mettons 50 — de 0,57 p. 100, soit 0 fr. 29 c. par centaine de francs. Mais nous rencontrons ici le même facteur inconnu que précédemment : celui des défaillances non officiellement constatées. Nous triplerons également et nous obtiendrons 0,87 p. 100 ou 0 fr. 87 c. par centaine de francs, plus les frais de gestion.

Un troisième risque à couvrir est le risque encouru par le commerçant qui défaille. La faillite est, pour le commerçant, un accident et non un crime : les hommes les plus honnêtes et les plus capables y sont exposés. Il n'est donc pas immoral de les assurer contre cet accident.

Mais, que peut-on assurer ? On ne peut pas donner de l'argent à un commerçant défaillant, car ce serait, contrairement à un principe posé par la loi, le faire bénéficier de l'assurance. Ce que l'on peut, c'est fournir au commerçant défaillant le moyen de donner un dividende à ses créanciers et de conserver ainsi son actif, qui, légalement, revient à ceux-ci. Que faut-il pour cela ? Que la société d'assurance se porte caution auprès du créancier de la part à lui revenir sur l'actif du débiteur. Si ce créancier est lui-même assuré comme créditeur, le *quantum* moyen peut être déterminé d'après les chiffres de la statistique, mettons, par exemple, 15 p. 100 ; il y aurait 85 p. 100 garantis par la prime payée par le créditeur pour chacune de ses ventes et 15 p. 100 par celle payée par le débiteur sur chacun de ses achats. De la sorte, le défaillant resterait à la tête de son avoir et pourrait entreprendre, étant débarrassé de sa dette, de revenir à meilleure fortune. Ici, encore, je n'entre pas dans le détail de la combinaison d'assurance qui permettrait de remédier aux possibilités de fraude qui vous viennent certainement à l'esprit.

J'ajouterai, à titre de simple indication, qu'une quatrième combinaison, dite de règlement amiable, permettrait de supprimer la faillite et même la liquidation judiciaire pour beaucoup de défaillants.

En terminant, je rentrerai dans le domaine de la philosophie de la statistique commerciale, nécessaire pour établir ce qu'en assurance on appelle le *plein,* c'est-à-dire la quotité au-dessus de laquelle une compagnie d'assurance doit réassurer ses risques. Ce travail est une application du calcul des probabilités.

Nous avons vu qu'il y a annuellement une défaillance constatée judiciairement par 171 commerçants, d'où il résulte qu'une maison de commerce défaille en 171 ans. Supposons que nous constituions, avec 171 000 commerçants, 1 000 groupes fixes de 171 membres chacun, nous aurons, par suite, 1 000 défaillants dans l'année, mais chacun des groupes n'en aura pas un. Les uns se conformeront à la règle, d'autres n'auront pas de défaillance du tout, d'autres en auront plusieurs, et ce n'est que sur une période de 500 ans que l'équilibre s'établira.

Sur les 1 000 groupes, en une année, on comptera les défaillances suivantes :

500	en auront	0.		7,812 5	en auront	7	et plus.
500	—	1	et plus.	3,906 25	—	8	—
250	—	2	—	1,953 125	—	9	—
125	—	3	—	0,976 562 5	—	10	—
62,5	—	4	—	0,488 281 25	—	11	—
31,25	—	5	—	0,244 140 625	—	12	—
15,625	—	6	—				

Si vous refaites le calcul, vous retrouverez le nombre de 1 000 défaillances, exactement 999,755 859 375.

On peut dire également que si l'on suppose 1 000 maisons de commerce ayant chacune 171 clients :

500, dans une année, n'auront pas de défaillance à subir de leurs clients.

500	en auront	1	et plus.	7,812 5	en auront	7	et plus.
250	—	2	—	3,906 25	—	8	—
125	—	3	—	1,953 125	—	9	—
62,5	—	4	—	0,976 562 5	—	10	—
31,25	—	5	—	0,488 281 25	—	11	—
15,625	—	6	—	0,244 140 625	—	12	—

Mais, comme aucun commerçant ne peut prévoir à quelle catégorie il appartiendra, que s'il est une année dans le groupe des 500 qui ne subiront pas de pertes il peut être, l'année suivante, dans celui qui en aura trois, quatre, cinq ou dix, il en résulte que la prudence lui commande de s'assurer pour répartir sur 171 cas ou 57, en tenant compte du triple risque, la perte qui peut lui incomber en une année. Il est vrai qu'un commerçant qui aurait 171 000 clients ou même 57 000, pourrait se dispenser de s'assurer et être son propre assureur; mais c'est là un cas excessivement rare, s'il existe. On peut, d'ailleurs, prendre une base moindre.

Les compagnies d'assurance doivent, de même, proportionner l'importance particulière de chaque risque qu'elles acceptent de couvrir en raison de leur nombre d'assurés. C'est pour cela qu'a été inventée la réassurance, qui est un contrat par lequel une compagnie passe à une autre, non tel ou tel risque, mais telle proportion de ses risques généraux ou telle proportion de tel ou tel risque déterminé.

Encore une étude basée sur les chiffres. Nous avons vu que le total des passifs de 1871 à 1895 avait été, pour les 92 027 faillites réglées, de 8 390 907 869 fr. et l'actif de 2 796 852 214 fr., ce qui donne une perte de 5 594 055 655 fr. Mais nous savons, d'autre part, que 84 423 faillites n'ont pas eu d'actif. Si nous supposons que leur passif, qui n'a pas été constaté, était égal à celui des autres, c'est-à-dire en moyenne de 91 179 fr. cela nous donnera une nouvelle perte de 7 697 604 717 fr., qui, ajoutée à la précédente, produira 13 291 660 372 fr. Si nous divisions ce chiffre par 25, nous arrivons à 577 594 720 fr. par an.

Il est vraisemblable que ce sont des petites faillites qui ont été clôturées pour insuffisance d'actif. Supposons que leur passif moyen soit de moitié, cela nous donnera une seconde perte de 3 848 802 358 fr. seulement, qui, ajoutée à la précédente, fera 9 439 868 013 fr. en vingt-cinq ans, ou par an : 377 594 720 fr.

Si nous supposons que la moyenne est seulement du quart des autres, nous arriverons à une perte de 1 924 401 179 fr. et à un total de 7 518 456 834 fr. ou par an : 300 738 273 fr.

Telles sont les pertes *minima* que les défaillances judiciairement constatées ont vraisemblablement infligées aux fournisseurs du commerce français pendant la période 1872-1895.

Nous avons d'autres inductions encore à tirer de nos statistiques. La première vous paraîtra sans doute paradoxale, elle est cependant incontestable. La voici : les crises et les reprises d'affaires n'influent pas sur le nombre des défaillances commerciales. Je suis arrivé à cette constatation grâce à un travail, que vous avez sans doute tous reçu, ainsi que moi, de notre confrère M. Jacques Siegfried, qui, lui-même, a développé la méthode indiquée par notre autre éminent collègue, M. Juglar. Dans ce travail, qui est un tableau graphique, M. Siegfried indique les années de crise et les années de reprise depuis 1840. J'ai recherché si ces crises et reprises correspondaient à des augmentations et à des diminutions du nombre des faillites pour la période 1871-1895, et il s'est trouvé qu'il n'en était rien. En effet, 1873 est, d'après le tableau de M. Siegfried, une année de crise, et 1877 une année de reprise. — Ce que je n'ai garde de contester. — Or, la proportion du nombre des faillites au nombre des commerçants a été, pour la première de ces années, de 0,37 p. 100 et pour la seconde de 0,36 p. 100, soit une différence en plus de 1/100 p. 100 ou de 1 p. 10 000. Si c'est la crise qui s'est ainsi fait sentir, elle a agi bien faiblement.

Pour les années 1882 (crise) et 1886 (reprise), nous trouvons 0,46 p. 100 et 0,57. Cette fois, c'est l'année de reprise qui a eu plus de faillites que l'année de crise. L'augmentation est, d'ailleurs, insignifiante : 9/100 p. 100 ou 9 p. 10000.

Un troisième groupe nous donne, pour 1891 (crise) 0,56 p. 100, et pour 1895 (reprise) 0,55 p. 100. La différence en aggravation pour cette dernière année est donc de 1/100 p. 100 ou 10 p. 100000.

On pourrait peut-être demander si la crise des faillites ne se produit pas dans l'année qui suit la crise des affaires. Il n'en est rien. L'année 1874 qui a suivi la crise de 1873 a eu 0,38 p. 100 de faillites, 1/100 p. 100 de plus que 1873 et 2/100 p. 100 de plus que 1877; l'année 1883, qui est venue après 1882, a eu 0,46 p. 100, exactement la même proportion que 1882 et 11/100 de moins que 1886; enfin l'année 1892, qui vient après la crise de 1891 a eu un pourcentage de 0,56 comme 1891 et 1/100 de plus que 1895.

Vous voyez que je n'ai pas eu tort en déclarant que les crises d'affaires n'avaient pas d'influence sur l'ensemble des faillites de la France. Je suis très heureux que M. Jacques Siegfried, en publiant son graphique, m'ait mis à même de faire cette découverte.

Passons à l'autre constatation; la voici : A l'aide de la statistique des faillites rapprochée de celle des commerçants, il est possible de déterminer approximativement le chiffre des affaires d'un pays — en la circonstance, la France — ce qu'on ne peut pas faire par une statistique directe.

Prenons pour point de départ la somme de 300 millions, chiffre moyen minimum de pertes provenant des défaillances judiciairement constatées pendant la période 1871-1895. Supposons, d'autre part — ce qui est dans la vraisemblance — que les défaillances commerciales qui ne sont pas constatées judiciairement représentent 50 p. 100 de celles qui le sont et une proportion égale de perte, cela nous fait 150 nouveaux millions, qui, ajoutés aux 300 précédents, donnent 450 millions comme total des pertes annuelles.

D'autre part, le *quantum* proportionnel moyen des pertes de l'ensemble des commerçants par l'effet des défaillances judiciairement constatées, a été, dans les vingt-cinq ans, de 1871 à 1895, de 0,48 p. 100; en y ajoutant également les 50 p. 100 de ce *quantum* pour la même raison indiquée ci-dessus, nous obtenons 0,72 p. 100.

Par suite, en divisant 450 000 000 par 0 fr. 72 c., nous aurons un quotient qui, multiplié par 100, nous donnera le chiffre d'affaires moyen. Le résultat de ces opérations est de 62 milliards 500 millions.

Mais, ce chiffre n'est pas complet, il y faut ajouter celui des exportations, que nous prendrons au taux moyen de 2 milliards 500 millions par an pour les vingt-cinq dernières années, cela nous donnera 65 milliards.

Ce chiffre est-il au-dessus de la vraisemblance? Tenons compte, en effet, que tout produit consommable, avant d'arriver aux mains du consommateur, donne lieu, en moyenne, à au moins cinq transactions : les unes purement commerciales, les autres ayant pour fin une transformation industrielle. Sur ces cinq opérations, une, la dernière, celle qui saisit le consommateur, nous échappe, attendu qu'elle est opérée le plus souvent au comptant, et qu'en outre, si elle est faite à crédit, le débiteur ne pouvant pas être mis en faillite, nous ne pouvons la prendre pour base de nos calculs. Il ne nous reste donc que quatre opérations, et en divisant 65 milliards par 4,

nous obtenons un quotient de 13 milliards 750 millions. Cette somme, loin d'être supérieure à la vraisemblance, lui est plutôt inférieure, attendu que, divisée par 38 millions, nombre des habitants de la France, elle ne donne que 362 fr. par tête ou 1 448 fr. par famille de quatre personnes. Or, s'il est constaté qu'il y a des familles qui vivent avec moins que cela, il en est aussi, et en assez grand nombre, qui dépensent plus.

Il faut, il est vrai, tenir compte des produits consommés par le producteur lui-même, et qui ne donnent pas lieu à des transactions commerciales; mais cela ne doit pas monter bien haut aujourd'hui. Dans tous les cas, cela peut améliorer la condition des habitants des campagnes, mais cela n'infirme pas mes calculs relatifs à la détermination des chiffres d'affaires.

Nous devons maintenant ajouter les 13 milliards de vente aux consommateurs représentant la cinquième transaction, cela élève notre total à 78 milliards.

Il faut aussi faire entrer en ligne les opérations faites au comptant entre commerçants.

A combien peuvent-elles s'élever ? Je l'ignore. Sont-elles du dixième des opérations à crédit, du cinquième, du quart ? Dans tous les cas, elles viennent majorer le chiffre des affaires, et le porter, dans le premier cas, à 82 milliards, dans le second, à 86 milliards.

Je sais bien que la valeur d'une marchandise augmente à chaque transaction, mais en prenant pour base les faillites, nous tablons sur une valeur moyenne. Tout au plus, faudrait-il majorer de 10 ou 12 p. 100 le chiffre de la dernière transaction, ce qui nous donnerait un milliard et quelques centaines de millions de plus; en prenant le chiffre le plus bas ci-dessus, c'est-à-dire 82 milliards, nous arrivons à 83 milliards.

Dernier renseignement : si nous faisions notre statistique en nous servant de la balance d'inventaire des commerçants, nous y trouverions les mêmes affaires inscrites deux fois, au crédit de l'un et au débit de l'autre, nous aurions, par suite, un total double, soit 166 milliards.

Voilà ce que j'ai appelé la philosophie de la statistique des faillites. Vous avez pu constater, en effet, qu'avec trois chiffres globaux : le nombre des patentes, des faillites et des liquidations judiciaires pendant vingt-cinq ans, nous avons pu opérer une série de déductions et d'inductions intéressantes pour le statisticien.

Dans un bref échange d'observations, qui a suivi cette communication, M. Coste — à propos de l'absence de concordance entre les proportions des défaillances commerciales et les années de crise et de reprise signalées par M. Jacques Siegfried — s'est préoccupé de savoir si ce rapport n'existerait pas pour le montant des passifs et des pertes annuelles. Cela m'a amené à demander à notre excellent confrère, M. Tarde, chef de la statistique judiciaire, les chiffres exacts des passifs et actifs depuis 1872 jusqu'en 1896. J'ai alors dressé un tableau qui permet de se faire une idée complète de la philosophie de la statistique des défaillances pendant cette période. Le voici :

Tableau.

ANNÉES.	DÉFAILLANCES.	PATENTES RÉDUITES de 8 p. 100.	RAPPORT POUR 100.	PASSIF CONNU.	ACTIF CONNU.	RAPPORT POUR 100 de l'actif au passif.	DÉFAILLANCES CLOTURÉES pour insuffisance d'actif (50 p. 100).	MOYENNE D'IMPORTANCE.	DÉFAILLANCES AYANT DONNÉ un dividende (50 p. 100).	MOYENNE D'IMPORTANCE.	PERTES CONNUES.	PERTES PRÉSUMÉES. (Majoration de 25 p. 100 du passif.)	ANNÉES.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
				Francs.	Francs.			Francs.		Francs.	Francs.	Francs.	
1872	5 306	1 277 079	0,41	215 637 924	74 181 122	34	2 653	10 236	2 653	81 280	141 456 802	195 366 283	1872
1873	5 508	1 463 778	0,37	218 137 576	66 169 880	30	2 754	9 900	2 754	79 207	141 967 696	196 502 090	1873
1874	5 596	1 466 312	0,38	239 596 478	77 063 777	36	2 798	11 061	2 798	85 666	162 253 701	222 152 820	1874
1875	5 361	1 469 967	0,37	246 016 230	65 719 876	27	2 680	11 475	2 680	91 796	180 296 754	241 800 811	1875
1876	5 193	1 488 577	0,35	298 517 715	93 974 662	31	2 596	14 374	2 596	114 991	204 543 053	279 172 481	1876
1877	5 480	1 500 722	0,36	260 685 882	80 792 937	35	2 740	11 888	2 740	95 141	179 857 535	245 029 005	1877
1878	6 021	1 506 013	0,40	255 435 122	69 159 939	25	3 010	10 607	3 010	92 859	186 275 183	250 133 963	1878
1879	6 174	1 509 503	0,41	260 650 472	76 561 107	29	3 037	10 728	3 037	85 825	184 088 142	249 250 760	1879
1880	6 295	1 510 223	0,42	237 362 625	69 893 330	29	3 147	9 427	3 147	75 425	167 469 295	226 809 951	1880
1881	6 795	1 493 765	0,45	236 257 919	63 540 772	27	3 397	8 694	3 397	69 549	172 717 147	231 781 626	1881
1882	7 061	1 505 127	0,46	243 900 188	75 137 464	31	3 530	8 637	3 530	69 093	168 762 724	229 737 771	1882
1883	6 966	1 511 379	0,46	313 320 923	80 551 241	26	3 483	11 245	3 483	89 958	232 769 682	311 099 912	1883
1884	7 719	1 515 762	0,51	284 426 273	80 885 629	29	3 859	9 213	3 859	73 704	203 540 644	274 647 212	1884
1885	8 024	1 526 172	0,53	354 560 470	86 854 786	24	4 012	11 049	4 012	88 624	267 656 684	356 296 801	1885
1886	8 759	1 531 385	0,57	341 874 477	95 717 748	32	4 379	9 759	4 379	75 787	246 076 981	331 545 600	1886
1887	8 126	1 535 532	0,53	293 180 701	75 635 496	27	4 063	9 019	4 063	72 161	217 545 205	290 840 380	1887
1888	7 754	1 534 901	0,51	390 326 644	103 489 897	26	3 877	12 584	3 877	100 677	286 836 747	384 418 408	1888
1889	9 689	1 540 101	0,61	540 199 434	146 677 906	27	4 844	12 152	4 844	111 519	393 021 528	528 571 386	1889
1890	8 578	1 538 687	0,56	652 242 763	351 050 463	54	4 289	15 743	4 289	152 073	301 192 300	464 252 990	1890
1891	8 529	1 539 975	0,56	448 127 283	201 808 679	45	4 264	19 120	4 264	105 095	246 318 604	358 350 424	1891
1892	8 585	1 543 685	0,56	462 166 129	147 866 208	32	4 292	13 051	4 292	107 690	314 299 921	429 841 453	1892
1893	8 422	1 550 432	0,54	445 337 552	158 058 067	35	4 211	13 719	4 211	105 755	287 279 485	399 063 870	1893
1894	9 166	1 559 638	0,59	594 182 407	298 385 052	52	4 583	12 144	4 583	129 627	295 797 355	444 342 956	1894
1895	8 547	1 567 851	0,55	448 205 993	123 228 510	27	4 273	17 382	4 273	102 552	324 977 483	437 028 981	1895
1896	8 628	1 577 979	0,55	527 972 085	290 666 284	55	4 314	15 298	4 314	122 386	237 305 801	369 298 822	1896

Pour déterminer approximativement le montant des pertes d'une année, il faut : 1° prendre le chiffre indiqué pour cette année à la 12e colonne ; 2° y ajouter 50 p. 100 pour les pertes non constatées judiciairement ; 3° multiplier le total par le pourcentage indiqué à la 3e colonne, majoré de 50 p. 100, pour la même année ; 4° ajouter le chiffre de l'exportation de l'année ; 5° ajouter 25 p. 100 du premier total pour le commerce avec le consommateur ; 6° ajouter 10 p. 100 de ces 25 p. 100 pour les bénéfices des commerçants vendant aux consommateurs.

Voici maintenant un petit tableau relatif au graphique de M. Jacques Siegfried :

Années.	Quotité.	Rapport pour 100 des faillites.	Rapport pour 100 de l'actif au passif.	Montant des pertes connues.	Pertes présumées.
				Francs.	Francs.
1873. . .	Crise.	0,37	30	141 967 696	169 232 394
1877. . .	Reprise.	0,36	35	179 857 535	218 204 572
1882. . .	Crise.	0,46	31	168 762 724	274 387 711
1886. . .	Reprise.	0,57	32	246 076 981	288 811 283
1891. . .	Crise.	0,56	45	301 192 300	382 722 395
1895. . .	Reprise.	0,55	55	296 797 355	370 070 687

Il ressort incontestablement des chiffres ci-dessus qu'il n'y a, comme je l'ai fait remarquer plus haut, aucune concordance entre les résultats fournis par la statistique judiciaire et le graphique de M. Siegfried ; en d'autres termes, que les crises et les reprises d'affaires ne paraissent pas avoir d'influence sur le nombre des défaillances commerciales et les pertes qu'elles entraînent.

Ch.-M. Limousin.

V.

APTITUDE DE LA FRANCE A FOURNIR DES COLONS (*suite*) [1].

Il n'y a d'exception que pour la Loire-Inférieure dont la densité, forte par rapport à la France et presque satisfaisante en elle-même, est en léger progrès, grâce à l'existence de Nantes, qui, par son importance, attire ou retient la population.

Les trois départements bas bretons, Morbihan, Côtes-du-Nord et Finistère, forment un groupe à part. Un tiers environ de leur population ne parle point le français, leurs mœurs et leurs opinions sont restées très particulières, ils ne participent que peu à la civilisation générale et, restant étrangers à ses erreurs comme à ses avantages, ils ont conservé une natalité élevée, qui est sensiblement égale aux moyennes ordinaires chez les divers peuples de l'Europe.

En dépit de la mauvaise qualité du sol et de l'absence de grande industrie, mais grâce à la mer qui nourrit de nombreuses familles de pêcheurs et à la petite culture qui jouit sur certains points privilégiés d'un climat exceptionnellement tiède, la densité est très supérieure à la moyenne française. Elle dépasse même le chiffre

---

(1) Voir le *Journal de la Société de statistique de Paris*, janvier 1900, page 15.

d'un habitant par hectare dans le Finistère. Stationnaire ou même légèrement décroissante dans les Côtes-du-Nord, elle continue de s'accroître dans les deux autres. L'excès des naissances sur les décès est, pour ces trois départements, d'environ quinze mille par an. Il est désirable que le bas Breton reste sur le sol où il est né, qu'il trouve dans le développement de l'industrie et le perfectionnement d'une agriculture encore très arriérée un débouché suffisant. Mais si le manque de ressources lui imposait la nécessité de l'émigration, il n'aurait pas besoin de se diriger vers des pays lointains et malsains où l'acclimatement lui serait impossible; la Normandie, plantureuse et insuffisamment peuplée, lui tend les bras. Aujourd'hui, comme dans les siècles passés, il y trouvera un emploi lucratif de sa main-d'œuvre. Sur les listes nominatives de la Manche et du Calvados, on peut relever de nombreux noms de famille bas bretons qui témoignent de la tendance perpétuelle des populations à passer des pays maigres dans les pays gras. Aujourd'hui que, dans ces deux départements, tant de maisons sont abandonnées et tombent en ruine, parce que, la population diminuant, elles ne trouvent ni acquéreurs ni locataires, il est plus que jamais à souhaiter que ce mouvement séculaire continue de se produire.

Le Finistère qui seul, en somme, possède à la fois la densité, la natalité et l'excès de naissances le rendant apte à fournir des colons sans s'appauvrir et sans nuire à son propre développement, n'en fournira jamais autant que pourraient en recevoir les neuf premiers départements du groupe que nous étudions actuellement. En effet, l'excédent des naissances dans le Finistère est annuellement de six mille cinq cents et l'excédent annuel des décès, dans l'ensemble de ces neuf premiers départements, est supérieur à dix mille. S'ils absorbaient cet excès en entier, leur décadence n'en serait encore que ralentie et la densité de la population continuerait d'être plus ou moins insuffisante dans tous les autres départements du groupe.

Au total, les vingt-deux départements du groupe centre et ouest contiennent ensemble quatorze millions cinq cent quarante mille hectares et seulement neuf millions sept cent soixante et onze mille habitants. Pour que cette région possédât la densité normale, il lui manque donc quatre millions sept cent soixante neuf mille habitants. Bien loin d'être en état d'exporter des colons hors frontière ou même d'en avoir pour combler les vides de la population entre la Seine et la frontière, elle-même aurait besoin d'être colonisée. Et l'état général de sa natalité ne permet pas d'espérer que sa densité puisse s'accroître.

IV.

Les départements que nous avons qualifiés de méridionaux, en reculant à l'excès vers le nord la limite de ceux qui méritent réellement cette appellation, sont au nombre de quarante et un. C'est naturellement à eux que s'adresse plus particulièrement la demande de colons, puisque c'est parmi eux seuls que l'on a chance de trouver des hommes susceptibles d'acclimatation dans des contrées ou intertropicales ou, en tous cas, beaucoup plus chaudes que la France. On trouvera ci-après les mouvements de population qui les concernent. (Voir tableau D, page 63.)

Le tableau D nous montre que sur ces quarante et un départements, dix ont présenté pendant chacune des cinq dernières années un excédent de décès sur les naissances. Pour la plupart d'entre eux c'est un phénomène régulier et devenu en quelque sorte normal comme une maladie chronique. C'est qu'en effet le midi de

TABLEAU D. — Quarante et un départements méridionaux.

Départements.	Superficie en kilomètres carrés.	Population en 1896.	Densité en 1896.	Naissances (1893-1897).	Décès (1893-1897).	Excès des naissances sur les décès (1893-1897).	Natalité.	Mortalité.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
I.								
Lot	5 226	240 403	46,0	20 498	28 431	— 7 932	17,0	23,6
Lot-et-Garonne . . .	5 384	286 377	53,0	22 065	28 801	— 6 736	15,1	20,1
Tarn-et-Garonne. . .	3 730	200 390	53,6	17 132	21 231	— 3 099	17,0	21,1
Gers	6 290	250 472	39,8	18 760	25 494	— 6 734	14,9	20,3
Haute-Garonne . . .	6 366	459 377	72,0	40 097	48 815	— 8 718	17,4	21,2
Herault	6 224	469 684	75,4	49 570	53 857	— 4 280	21,1	22,9
Var.	6 023	309 191	51,3	24 207	33 142	— 8 935	15,6	21,4
Vaucluse.	3 578	236 313	66,0	23 396	27 127	— 3 731	19,8	22,9
Rhône.	2 859	839 329	293,5	78 425	84 955	— 6 530	18,6	20,1
Hautes-Pyrénées. . .	4 534	218 973	48,4	19 486	22 781	— 3 295	17,9	20,8
						59 990		
II.								
Basses-Alpes	6 988	118 112	16,9	13 238	14 181	— 843	22,2	24,0
Charente-Inféreure . .	7 231	453 455	62,7	40 830	43 928	— 3 098	18,0	19,3
Ariège.	4 903	219 641	44,7	21 066	22 097	— 1 031	19,1	20,1
Gard	5 880	416 036	70,7	47 119	49 524	— 2 405	22,6	23,8
Isère	8 236	568 933	67,8	57 626	60 962	— 3 336	20,2	21,4
Puy-de-Pôme	8 016	555 078	69,2	50 968	55 510	— 4 542	18,3	20,0
Tarn	5 780	339 827	50,8	33 991	34 400	— 409	20,0	20,2
Drôme.	6 561	303 491	46,2	31 661	34 237	— 2 676	20,8	22,5
Charente.	5 971	356 236	59,6	33 161	34 511	— 1 347	18,6	19,3
Gironde	10 725	809 902	75,5	75 857	77 128	— 1 271	18,7	19,0
Aude	6 342	310 513	48,9	31 538	32 351	— 813	20.3	20,8
Ain.	5 825	251 569	60,3	35 351	36 896	— 1 545	20,1	20,9
Bouches-du-Rhône . .	5 247	673 820	128,4	83 838	84 910	— 1 102	24.8	25,2
						24 418		
III.								
Dordogne.	9 224	464 822	50,3	48 482	45 993	2 489	21,2	19,7
Haute-Savoie	4 598	265 872	57.8	30 564	29 130	434	22,9	21,9
Hautes-Alpes	5 643	113 229	20,0	13 907	13 571	336	24,5	23,0
Aveyron	8 771	389 464	44,3	46 790	43 102	3 688	24.0	22,1
Savoie.	6 187	259 790	41,9	29 956	29 500	456	23,0	22,7
Alpes-Maritimes . . .	3 736	265 155	71,2	31 778	30 578	1 200	23,9	23,0
Cantal.	5 779	234 382	40,5	25 912	23 328	2 584	22,1	19,9
Pyrénées-Orientales. .	4 143	208 387	50,3	27 165	22 679	2 486	24,1	21,7
						13 673		
IV.								
Landes.	9 364	292 884	31,2	31 937	30 568	1 369	21,8	20,8
Ardèche	5 556	363 501	65.4	47 149	44 617	2 532	25,9	24,5
Haute-Loire.	5 001	316 699	65,9	39 295	32 779	6 516	24,8	20,7
						10 417		
V.								
Haute-Vienne. . . .	5 555	375 724	67,6	47 079	34 758	12 321	25,3	18,5
Creuse.	5 606	279 366	49,8	27 251	23 226	4 025	19,5	16,6
Corrèze	5 887	322 393	54,7	38 541	30 623	7 918	23,9	18,9
Loire	4 799	625 336	130,3	73 445	63 084	10 361	23,4	20,1
Lozère.	5 179	132 151	25,5	18 119	13 914	4 205	27,4	21,0
Basses-Pyrénées. . .	7 712	423 572	54,8	47 563	41 610	5 953	22,4	19,6
Corse	8 721	290 168	33,2	38 308	29 621	8 687	26,4	20,4
						53 470		

Excès des décès dans 23 départements méridionaux	84 408
— des naissances dans 18 départements méridionaux . .	77 560
Excès des décès en cinq ans.	6 848

la France renferme les deux antiques centres de dépression de la population, le centre gascon et le centre provençal, réunis plus tardivement par la dépression languedocienne. Nulle part en France la natalité ne descend plus bas. Nous la voyons, comme moyenne annuelle de la période quinquennale que nous embrassons, tomber dans le Vaucluse à 15,6 naissances pour mille habitants, dans le Lot-et-Garonne à 15,5 et enfin dans le Gers à 14,9. Dans aucun de ces départements la mortalité ne tombe au-dessous de vingt décès, mais dans quelques-uns elle dépasse sensiblement la moyenne française. Aussi n'est-il pas étonnant que l'excès des décès se soit élevé en cinq ans, pour cette catégorie de départements, à tout près de soixante mille.

Quelque distants et différents qu'ils soient les uns des autres sous tous rapports, ils ont cela de commun que la population y est extrêmement clairsemée dans les campagnes. Dans le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Var, la densité kilométrique est à peine supérieure à cinquante ; dans les Hautes-Pyrénées et le Lot, elle n'atteint pas même ce chiffre et, dans le Gers, elle est inférieure à quarante. Dans l'Hérault et la Haute-Garonne, la densité est à peu près égale à la moyenne française ; mais c'est un effet du développement des villes. Il en est surtout ainsi dans le Rhône qui, n'ayant que la moitié à peine de l'étendue d'un département ordinaire et contenant une agglomération urbaine telle que Lyon, doit à la réunion de ces deux circonstances une densité de près de trois cents habitants par kilomètre carré, la plus grande qui existe en France après celles de la Seine et du Nord. Le Rhône est un département qui mérite au point de vue scientifique d'attirer l'attention du démographe. Il nourrit un nombreux prolétariat industriel et, malgré cela, sa natalité est très faible, inférieure à la moyenne de la France et à plus forte raison à celle de la Seine. Sa mortalité est moindre et toutefois il présente chaque année un excédent moyen d'environ treize cents décès sur les naissances. Si le chiffre de sa population, au lieu de décroître, se maintient ou s'accroît, c'est un résultat dû uniquement à l'immigration d'habitants venus des départements voisins. Il est donc bien certain qu'en dépit de sa densité considérable, la population du Rhône, non plus du reste que celle de la Seine ou du Nord, n'a point de population en excès et est hors d'état de fournir des émigrants pour les colonies. Il a besoin de plus d'habitants que sa natalité ne lui en fournit.

La seconde catégorie de départements, formée de ceux qui ont présenté un excès de décès sur les naissances pour l'ensemble de la période quinquennale, mais non pour chacune des années dont elle se compose, en comprend treize. La dépopulation y est moins profonde et moins invétérée. Ils présentent d'ailleurs des types assez divers.

Ainsi, la Gironde, avec sa densité supérieure à la moyenne française et qui le serait bien plus encore sans les landes qui en augmentent l'étendue géographique sans en accroître l'étendue cultivée, avec sa natalité et sa mortalité faibles, ses excédents peu élevés de décès, et la nombreuse population urbaine de Bordeaux, présente, effacés et affaiblis, les mêmes traits démographiques que le département du Rhône. Celui des Bouches-du-Rhône au contraire offre une natalité sensiblement supérieure à la moyenne française, dépassée encore par une mortalité qui est la plus forte de toute la France, La densité de la population qui atteint presque cent trente habitants par kilomètre carré, grâce à l'importance de l'agglomération marseillaise, est en progrès constant. Mais elle ne le doit, puisqu'elle présente des excédents de

mortalité, qu'à l'immigration. Comme tous les départements contenant de grandes villes, celui-ci a besoin de plus d'hommes que sa natalité ne lui en fournit ; malgré sa densité, loin de pouvoir fournir des colons, il a besoin d'être colonisé lui-même et il l'est en effet par des milliers de Français, d'étrangers de toute provenance et surtout d'Italiens.

La Drôme n'a que quarante-six habitants par kilomètre carré. Pour avoir un habitant par hectare, il lui en faudrait trois cent cinquante mille de plus et la natalité, qui n'atteint pas vingt et une naissances par an pour chaque millier d'habitants, est inférieure à la mortalité. Malgré ce mauvais état démographique, la Drôme envoie des émigrants aux colonies. J'en ai rencontré dans la province d'Alger, dans la commune de Palestro et au village de Thiers, où ils paraissent établis sans esprit de retour. Il est certes heureux pour l'Algérie qu'ils y soient allés; mais il est fâcheux pour leur pays d'origine de les avoir perdus. Un département ainsi anémié devrait s'attacher à garder tous ses enfants comme le plus précieux des trésors.

Le Gard et les Basses-Alpes, d'ailleurs fort différents entre eux, présentent cela de commun qu'ils ont également, outre des excédents de décès sur les naissances, une natalité plus élevée que la moyenne française et surpassée par une mortalité plus forte encore.

Dans tous les autres départements de cette catégorie, la natalité est pareillement très faible, variant de dix-huit à vingt naissances par an pour mille habitants, tandis que la mortalité varie de dix-neuf à vingt et un. La densité, partout inférieure à la moyenne française, descend à moins d'un habitant pour deux hectares dans l'Aude, la Drôme, l'Ariège et les Basses-Alpes. Dans ce dernier département, elle n'est même plus que de 16,9 par kilomètre carré, le minimum observé en France.

Ces ving-trois départements, où les décès dépassent régulièrement ou généralement les naissances, ont présenté ensemble en cinq ans un excédent de quatre-vingt-quatre mille quatre cent huit décès. Leur superficie totale est de treize millions sept cent quatre-vingt-treize mille hectares. Il leur faudrait un nombre égal d'habitants pour en avoir cent par kilomètre carré. Or, ils n'en ont que huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille. Il leur en manque donc plus de quatre millions huit cent mille. Leur densité insuffisante est en décroissance, leur natalité est faible, très faible ou infime et, dans onze d'entre eux, la mortalité n'en est pas moins supérieure à la moyenne française. Ira-t-on demander à des populations ainsi anémiées de fournir des colons pour nos immenses possessions d'Asie ou d'Afrique ?

Pour les dix-huit départements restants, il en est huit qui appartiennent à la troisième catégorie, c'est-à-dire qui, tout en présentant un excès de naissances sur les décès pour l'ensemble de la période quinquennale, ont présenté néanmoins des excédents de décès pendant une ou plusieurs années de cette période. Ce sont des collectivités à santé chancelante. Dans trois d'entre elles l'excédent des naissances est si peu considérable que, tout compensé, il n'est pas de cent par an ; c'est presque l'équilibre. Sauf la Dordogne, toutes ont une natalité égale ou supérieure à la moyenne française et généralement aussi une mortalité plus élevée. La densité de la population y est très faible. Elle atteint presque la moyenne française dans les Alpes-Maritimes, grâce au développement de la population urbaine à Nice et dans les autres stations du littoral ; mais un cinquième des habitants de ce département sont des sujets italiens et, eux déduits, la densité tomberait à cinquante-sept

habitants seulement par kilomètre carré. C'est aussi la densité de la Haute-Savoie; dans les autres départements elle varie de quarante à cinquante, elle tombe à vingt dans les Hautes-Alpes. La population de cette catégorie de départements n'atteint pas la moitié du chiffre qu'elle devrait avoir pour réaliser la densité désirable d'un habitant par hectare.

Trois départements, les Landes, l'Ardèche et la Haute-Loire, ont présenté régulièrement des excédents de naissances sur les décès pendant chacune des cinq années de la période que nous embrassons. Mais il leur était arrivé pendant une au moins des années précédentes d'offrir un excédent de décès, phénomène peu grave en lui-même, mais d'un fâcheux présage.

L'excédent des naissances n'est d'ailleurs que de deux cent soixante-dix par an dans les Landes, et la densité de la population est de moins d'un habitant par trois hectares, ce qui s'explique du reste par la nature spéciale du sol. La natalité et la mortalité sont l'une et l'autre faibles dans les Landes, au-dessous de la moyenne française.

Dans l'Ardèche et la Haute-Loire, la natalité est au contraire assez élevée et la densité dépasse un peu soixante-cinq habitants par kilomètre carré. La densité est en progrès dans la Haute-Loire, tandis que, dans les Landes et l'Ardèche, elle est en diminution légère par suite de l'émigration.

Nous arrivons enfin à la cinquième catégorie, comprenant les départements de la région méridionale qui n'ont jamais manqué d'avoir un excédent de naissances sur les décès. Ils sont au nombre de sept seulement. Ce sont la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze, la Loire, la Lozère, les Basses-Pyrénées et la Corse. L'excédent total des naissances qu'ils présentent s'élève annuellement à dix mille sept cents. C'est un contingent assez faible en lui-même. Encore est-il qu'aucune partie n'en peut raisonnablement être exportée aux colonies.

D'abord il est à remarquer que, sur les sept départements de cette catégorie, les cinq premiers appartiennent au plateau central dont le climat, très humide, froid et même rigoureux en hiver, est aussi différent que possible de celui de nos diverses possessions d'Afrique ou d'Asie. Il n'est pas douteux qu'en dépit de la latitude, les paysans qui pourraient en provenir auraient autant de peine à s'acclimater dans le Sahel ou le bassin de la Medjerda, pour ne point parler des pays intertropicaux, que ceux qui seraient nés dans le bassin de la Somme ou de la Rille. Il n'est avantageux ni pour eux-mêmes, ni pour leur département, ni pour la France, qu'ils aillent tenter l'impossible en essayant d'implanter leur race dans des pays où elle ne pourrait réussir à s'établir d'une manière permanente.

En outre, la densité de ces départements est généralement faible. La Haute-Vienne, l'un des plus peuplés à proportion de son étendue, n'a pas soixante-huit habitants par kilomètre carré et la natalité est d'environ vingt-cinq seulement. Les paysans, extrêmement pauvres et ignorants, trouvent aisément dans les limites de leur département des débouchés pour les maigres excédents de natalité qu'ils peuvent présenter. Les manufactures de porcelaine, les filatures, les papeteries, les mégisseries leur offrent un emploi suffisamment rémunéré et, d'autre part, elles ne pourraient elles-mêmes subsister sans le secours de ces salariés. Si l'industrie ne les occupait point, la terre, cultivée plus savamment et avec plus de capitaux, fournirait du travail et du pain à une population non seulement égale, mais fort supérieure à celle qu'elle nourrit actuellement.

Les habitants de la Creuse, très clairsemés, puisque, si le département était partagé également entre eux, chacun aurait droit à deux hectares, n'ont qu'une natalité très faible et rapidement décroissante, inférieure maintenant à vingt naissances pour mille habitants. L'excédent des naissances sur les décès est de cinq cents seulement chaque année, et dû uniquement à ce que la mortalité, l'une des plus basses de la France, n'est plus que de 16,6 décès pour mille habitants. Les habitants trouvent, soit dans l'émigration périodique, soit dans le travail des usines et des mines de leur propre pays, les ressources que son maigre territoire ne leur fournit qu'imparfaitement. La densité est stationnaire depuis vingt-cinq ans, ce qui prouve que les excédents de natalité servent à recruter la population insuffisante d'autres départements français. C'est l'emploi le plus rationnel qu'ils puissent recevoir.

La Corrèze offre un excédent de quinze à seize cents naissances chaque année, dû à ce que sa natalité est un peu plus forte et sa mortalité un peu moindre que dans l'ensemble de la France. La densité de sa population n'atteint pas cinquante-cinq habitants par kilomètre carré et ses hauts plateaux granitiques sont si peu fertiles qu'il est possible que son sol n'en puisse nourrir davantage. Mais la manufacture d'armes de Tulle et les divers professions urbaines offrent, dans le département même ou dans les départements voisins, des débouchés plus que suffisants. Les mêmes considérations s'appliquent à la Lozère. Ses causses calcaires, souvent recouverts de neige et ses plateaux de granit, incapables de produire du blé, ne sont certes pas en état de nourrir une population nombreuse. Mais elle n'atteint pas vingt-six habitants par kilomètre carré et bien que sa natalité soit de plus de vingt-sept naissances par an pour mille habitants, ce qui en fait une des plus élevées de France, l'excès des naissances sur les décès n'est que de huit cents par année. Il trouve facilement son emploi dans les départements voisins et le chiffre total des habitants, au lieu de s'accroître d'autant, est en légère diminution depuis vingt-cinq ans.

En somme, aucun de ces quatre départements n'offre le tableau d'une population exubérante, à l'étroit sur son territoire, et qui aurait besoin, pour son expansion, de déborder jusque dans les plaines brûlantes de l'Algérie et de la Tunisie. Pauvres en ressources, ils sont encore plus pauvres en hommes et n'ont aucun avantage à en exporter au dehors.

La Loire, au contraire, possède une densité kilométrique très supérieure à la moyenne française et qui s'accroît rapidement. A la vérité, ses populations rurales sont clairsemées sur un sol pauvre qui, à part quelques campagnes fertiles, n'est guère meilleur que celui des départements précédents. Mais l'énorme développement des mines et de l'industrie, ses manufactures d'armes et de rubans, ses établissements métallurgiques ont groupé, principalement à Saint-Étienne et aux environs, un nombre considérable d'habitants. Il est à remarquer d'ailleurs que le prolétariat industriel de la Loire, de même que celui du Rhône, et à l'inverse de celui du Nord, n'a point eu pour effet de relever la natalité générale du département. Certaines communes et certains corps de métier ont une natalité élevée, mais la plupart n'ont qu'une natalité faible et la moyenne départementale est de 23,4 naissances seulement chaque année par mille habitants. Il y a là un phénomène dont les causes sont inconnues et qui mériterait, je le répète, d'attirer l'attention des démographes soucieux d'élucider l'influence de la profession sur la natalité. Ce qui,

dès à présent, est constant, c'est que l'excédent des naissances sur les décès est seulement de deux mille environ par an pour tout le département de la Loire, que le travail des usines réclame non seulement cet excédent tout entier, mais en outre celui que peuvent fournir les départements voisins et que, par conséquent, le besoin d'émigration vers les colonies n'y existe aucunement.

Il ne nous reste, en dehors du plateau central, que deux départements n'ayant jamais cessé de présenter des excédents de naissances sur les décès : les Basses-Pyrénées et la Corse.

La Corse, sur une étendue de 8,721 kilomètres carrés, présente actuellement une population de 290,000 habitants, c'est-à-dire une densité de trente-trois habitants seulement par kilomètre carré. En 1740, la population n'était que de 120,000 habitants et de 260,000 en 1872. Elle est donc en progrès. Néanmoins, il faut ajouter que sa natalité, qui était encore très forte à une date récente, s'est abaissée pendant ces dernières années à 26,4 naissances seulement pour mille habitants et que l'excédent annuel des naissances n'est plus que de neuf cents environ.

La densité de la population pourrait aisément être triple ou quadruple, étant donnés les ressources de l'île, l'énorme développement proportionnel de ses côtes et les vastes terrains laissés en friche actuellement et désolés par la malaria, mais jadis très fertiles et très peuplés, qui s'étendent sur le versant oriental. La population de la Corse, grâce à son indolence, ne suffit pas actuellement à son exploitation si rudimentaire qu'elle soit. Elle nourrit une colonie de dix-sept mille Italiens et elle a besoin, pour sa récolte, de l'immigration temporaire des Lucquois, qui s'y trouvent parfois jusqu'au nombre de vingt-deux mille.

Une collectivité dans ces conditions n'a pas besoin d'émigration, la terre ne lui manque pas chez elle et si une partie des Corses vit très pauvrement de châtaignes et de lait de chèvre, c'est uniquement à leur paresse et à leur défaut d'initiative qu'il faut l'attribuer. La France non plus n'a point intérêt à ce qu'ils aillent s'établir dans l'Afrique du Nord. Ils y seraient, il est vrai, tout acclimatés ; mais, d'une part, ils laisseraient sur leur sol natal des vides encore plus considérables que la dangereuse immigration italienne viendrait immédiatement combler et, d'autre part, étrangers à nos mœurs et à notre langue, ils ne sauraient les implanter dans leur nouvelle patrie.

Le département des Basses-Pyrénées est souvent cité comme ayant exporté, dans l'Amérique du Sud, de nombreux émigrants ; il est même fréquent d'en voir exagérer le chiffre. Toutefois, il est certain que ce département ayant, lors du dernier recensement, trois mille deux cents habitants de moins qu'en 1872, a exporté hors de ses frontières, soit en France, soit à l'étranger, ce nombre d'hommes augmenté du chiffre d'ailleurs inconnu des immigrants qu'il a reçus d'Espagne ou des autres départements français et de la totalité de ses excédents de naissances pendant ces vingt-quatre années. Mais ces excédents sont de moins en moins considérables par suite de l'abaissement graduel de la natalité. Pendant la période quinquennale que nous examinons, elle n'est plus que de 22,4, c'est-à-dire à peine supérieure à la moyenne si faible de la France, et le nombre des naissances en excès sur les décès n'atteint pas douze cents par année.

La densité de sa population décroissante est maintenant inférieure à cinquante-cinq habitants par kilomètre carré. Et ce n'est point la terre qui manque à l'homme. « Le sol, dit Élisée Reclus, est loin d'être cultivé comme il devrait l'être, les *touyas*,

fourrés d'ajoncs, de fougères et de bruyères diverses, au milieu desquels croissent çà et là des chênes *tauzins*, couvrent, sur les collines avancées des Basses-Pyrénées, un espace énorme de 317,000 hectares. A la place de ces landes, pourraient s'étendre des champs cultivés et riches en produits. » Ainsi, ce département, par la densité insuffisante et cependant décroissante de sa population, par sa natalité insuffisante et en voie de diminution, n'a nul besoin d'émigration. Il aurait, au contraire, le plus grand intérêt à ne se point dégarnir du cheptel humain, indispensable pour le mettre en valeur.

La conclusion de cette revue, peut-être trop longue mais indispensable, de nos départements, c'est que nous n'en avons pas un seul présentant une aptitude à fournir des colons. La grande majorité d'entre eux est sujette à des excédents de mortalité soit réguliers, soit accidentels, les autres n'ont qu'une densité insuffisante, une natalité faible et décroissante. Les quelques départements dont la densité est supérieure à 100 le doivent à leur prolétariat industriel ou en tout cas à leur nombreuse population urbaine et sont un foyer d'appel pour la population des régions environnantes. Le Midi, plus particulièrement appelé par son climat à fournir des colons, est encore plus dépourvu que le Nord, l'Ouest ou le Centre, des moyens de le faire. S'il se trouve, dans toute la France, un département comme le Finistère, pouvant présenter des excédents de natalité à exporter hors de ses frontières, ce n'est pas dans des colonies lointaines qu'il faudrait les diriger, mais dans les départements désolés par la dépopulation et particulièrement dans la région du Nord-Est où la diminution du nombre des habitants crée un perpétuel danger d'invasion.

La fédération des Alsaciens-Lorrains, ne sachant que faire de ses protégés après leur libération du service militaire, en a établi un certain nombre au Dahomey, où le travail en plein air est mortel pour les Européens. Elle eût mieux fait de les installer en Bourgogne, en Champagne ou dans les nombreuses maisons des campagnes normandes qui tombent en ruine faute de trouver un locataire ou un acquéreur. Ils auraient diminué d'autant la nécessité où se trouve la France de se laisser coloniser d'une manière à la fois insuffisante et dangereuse par onze ou douze cent mille Belges, Allemands, Italiens, Espagnols, Suisses et autres qui s'y sont établis.

(*A suivre.*) Arsène Dumont.

VI.

BIBLIOGRAPHIE

Berufs- und Gewerbezählung vom 14. Juni 1895. Statistik des deutschen Reiches, Neue Folge, Bände 102-119. 18 volumes in-4°. Berlin, 1897-1899.

L'Office impérial de statistique de l'Empire allemand vient de terminer, au mois de novembre dernier, le travail le plus considérable qui ait été exécuté jusqu'ici sur la statistique des professions. En attendant qu'il soit rendu compte dans le Journal de la Société de statistique de l'ensemble ou de certaines parties de cette œuvre, il nous a paru utile d'en donner immédiatement un aperçu sommaire des matières, comme l'a fait le directeur M. von Scheel en tête du dernier volume de la publication.

Le plan de cette statistique a été dressé par l'Office impérial de statistique. Il a été sou-

mis à la discussion d'une conférence des représentants de la statistique de l'Empire, en novembre 1894. Il a été adopté par le Reichstag le 27 mars 1895; la loi a été promulguée le 8 avril. La classification a été fixée par décrets du Conseil fédéral du 10 juin 1895 et du 23 avril 1896. Le recensement a été exécuté dans chaque État, le 14 juin 1895, d'après les procédés employés pour le dénombrement de la population. Le questionnaire portait 14 questions.

Le travail du dépouillement des bulletins et de la confection des tableaux a été réparti entre l'Office impérial et les bureaux de statistique des dix principaux États (le dépouillement des bulletins des seize autres États a été fait par les bureaux des onze premiers États). Outre leur correspondance, les directeurs ont tenu, de 1895 à 1898, quatre conférences pour s'entendre sur le mode uniforme d'exécution.

Le premier volume, publié en février 1897, est le 102e volume de la nouvelle série. Il contient la répartition de la population de l'Empire divisée en 207 groupes et considérée dans sa profession principale et dans ses professions accessoires. Il contient aussi des renseignements spéciaux sur quelques métiers et sur le chômage.

Le second volume (volume n° 103) considère les personnes de chaque groupe classées d'après l'âge, l'état civil et la religion.

Les troisième et quatrième volumes (nos 104 et 105) portent sur le détail des États allemands.

Le cinquième (n° 106) présente la population de chacun des États allemands sous le rapport de l'âge, de l'état civil et de la religion et donne des renseignements particuliers sur les marchands ambulants, sur l'industrie domestique et sur le chômage.

Les sixième et septième (nos 107 et 108) étudient la population de chacune des 28 villes de plus de 100 000 habitants avec renseignements spéciaux sur certaines professions et sur le chômage.

Le huitième (n° 109) présente la population de chacune des 1 008 petites circonscriptions administratives des États de l'Empire envisagées dans ses 207 professions principales et accessoires, et dans sa condition dans la famille (membres de la famille, domestiques).

Le neuvième (n° 110) présente la population des États de l'Empire dans les 207 professions, d'après l'importance des communes (moins de 2 000 hab., de 2 000 à 5 000, de 5 000 à 20 000, de 20 000 à 100 000, de plus de 100 000). Il contient un tableau spécial sur le chômage.

Ces neuf volumes ont été publiés dans le cours de l'année 1897.

Le dixième (n° 111) ne l'a été qu'en 1899. C'est un résumé des neuf volumes précédents qui contient le classement professionnel et social de la population de l'Empire et qui est illustré de 28 graphiques.

Le onzième (n° 112), publié en 1898, est spécialement consacré à l'agriculture. Il contient les renseignements recueillis par l'enquête sur le nombre et l'importance des exploitations agricoles, leur répartition en exploitations par le propriétaire et exploitations par le fermier, l'élevage, l'emploi des machines, la culture maraîchère, les professions accessoires des cultivateurs. Huit cartes accompagnent ce volume.

Avec le douzième (n° 113) commence la statistique industrielle qui a été recueillie au moyen de cartes spéciales jointes, comme les cartes agricoles, aux feuilles de ménage. Ce volume donne pour l'Empire en général la description des exploitations d'après leur importance, l'emploi des moteurs et des machines, la durée du travail pendant l'année, la forme légale de l'entreprise, la situation du personnel et le genre d'occupation. Les professions y sont au nombre de 320, y compris les professions commerciales.

Le treizième (n° 114) donne le nombre, l'importance, le personnel des exploitations, par État.

Le quatorzième (n° 115) donne, par État, l'emploi des moteurs et traite de l'industrie domestique et de la nature des entreprises.

Le quinzième (n° 116) donne, pour chacune des 28 grandes villes, des renseignements sur le nombre et l'importance des 320 professions, sur les moteurs, la nature des entreprises et sur la situation du personnel.

Les seizième et dix-septième (nos 117 et 118) fournissent pour les 1 008 circonscriptions administratives, d'après le même plan que ceux du volume n° 109, des renseignements sur le nombre des exploitations principales et accessoires et des personnes occupées dans les 320 professions.

Ces sept volumes ont été publiés en 1898.

Le dix-huitième et dernier (n° 119) l'a été en 1899. Comme le dixième, c'est le résumé de la statistique industrielle contenue dans les six volumes précédents. Il forme le pendant du volume n° 111. Il comprend un texte divisé en onze chapitres : 1er chap. : Exploitations

industrielles et personnel industriel en général; 2e Importance des exploitations industrielles (par une personne seule ou par une personne employant d'autres personnes); 3e Situation du personnel industriel; 4e Occupations effectives des ouvriers dans chaque genre d'exploitation; 5e Emploi de moteur et de machines; 6e Importance et productivité des entreprises; 7e Forme légale des entreprises; 8e Industries qui ne travaillent qu'une saison; 9e Industries domestiques, marchands ambulants, travail des prisons; 10e Industrie et commerce dans les États de l'Empire; 11e Industrie et commerce de l'Empire allemand comparés avec les États étrangers. A la fin de ce volume se trouvent en appendice des tableaux synoptiques, des rapports résultant du dénombrement du 14 juin 1895 et des comparaisons de ce dénombrement avec celui de 1882. Il est accompagné, en outre, de 14 cartes de l'Empire allemand qui font voir la répartition géographique des principaux faits consignés dans le volume.

L'ensemble de ce gigantesque travail forme un total de 9 940 pages et de 50 graphiques. Le directeur de l'Office impérial de statistique, M. von Scheel, ne fait qu'exprimer un sentiment que tous les statisticiens partageront quand il dit que cette œuvre prendra une place importante parmi les travaux statistiques et servira, par sa méthode et par ses résultats, la science et l'administration.

La publication de l'Office impérial de statistique de l'Empire allemand s'est terminée précisément au moment où paraissait le premier volume des *Résultats statistiques du recensement des industries et professions*, du 29 mars 1896. Le Journal de la Société de statistique reviendra prochainement aussi sur cette importante publication.

E. Levasseur.

VII.

CHRONIQUE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

L'année 1899 s'est terminée, comme on le prévoyait, au milieu d'une certaine tension monétaire.

Les besoins très grands du commerce qui a continué à avoir un véritable élan ont fait rechercher partout les capitaux disponibles et en ont élevé le prix. A cette cause générale, il faut ajouter les dépenses occasionnées par la guerre de l'Afrique du Sud et la cessation des expéditions d'or du Transvaal qui fournissaient un appoint mensuel d'une quarantaine de millions au marché monétaire.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les taux d'escompte aient haussé, en voici les variations pendant l'année écoulée :

Banque de France.		Banque d'Allemagne.		Banque d'Angleterre.		Banque d'Autriche-Hongrie.		Banque de Russie.	
1er janv.	3 0/0	1er janv.	6 0/0	1er janv.	4 0/0	1er janv.	5 0/0	1er janv.	6 0/0
7 déc.	3 1/2	21 févr.	4 1/2	19 janv.	3 1/2	19 mai.	4 1/2	16 janv.	5 1/2
21 déc.	4 1/2	9 mai.	4 0/0	2 févr.	3 0/0	19 sept.	5 0/0	1er mai.	4 1/2
		19 juin.	4 1/2	12 juillet	3 1/2	6 octob.	6 0/0	16 juin.	5 0/0
		7 août.	5 0/0	4 octob.	4 1/2	7 déc.	5 1/2	3 août.	5 1/2
		3 octob.	6 0/0	5 octob.	5 0/0			26 sept.	6 0/0
		19 déc.	7 0/0	1er déc.	6 0/0			13 déc.	7 0/0

Les taux moyens de 1898 et de 1899 ont été les suivants :

	1898.	1899.
Banque de France	2,18	3,06
Banque d'Allemagne	4,27	4,98
Banque d'Angleterre	3,19	3,75
Banque d'Autriche-Hongrie	4,16	5,04
Banque de Belgique	3,04	3,91
Banque des Pays-Bas	2,83	3,83
Banque de Russie	5,27	5,59
Escompte à New-York	3,94	4,16

Cette hausse de l'escompte a été accompagnée d'opérations très actives dans les banques d'émission.

		31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
		Millions de francs.		
Banque de France.	Encaisse	3 056	3 057	3 031
	Circulation	3 968	4 044	3 983
	Dépôts publics et privés	771	823	725
	Escomptes et avances	1 559	1 674	1 683
Banque d'Allemagne.	Encaisse	884	912	876
	Circulation	1 526	1 434	1 699
	Dépôts publics et privés	610	688	584
	Escomptes et avances	1 339	1 051	1 527
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 038	1 071	1 048
	Circulation	1 546	1 450	1 531
	Dépôts publics et privés	55	79	47
	Escomptes et avances	585	484	613
Banque d'Angleterre.	Encaisse	835	777	732
	Circulation	715	715	707
	Dépôts publics et privés	1 222	1 170	1 215
	Escomptes et avances	752	800	892
Banque d'Espagne.	Encaisse	687	694	702
	Circulation	1 517	1 512	1 518
	Dépôts publics et privés	803	812	807
	Escomptes et avances	1 139	1 149	1 178
Banque d'Italie.	Encaisse	363	356	354
	Circulation	890	870	882
	Dépôts publics et privés	259	250	261
	Escomptes et avances	370	360	367
Banque de Russie.	Encaisse	2 367	2 451	2 423
	Circulation	1 440	1 397	1 380
	Dépôts publics et privés	1 869	1 974	2 061
	Escomptes et avances	862	885	995

Les encaisses or ont suivi la marche indiquée ci-après :

	31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
	Millions de francs.		
Banque de France	1 887	1 888	1 874
Banque d'Angleterre	835	777	732
Banque d'Autriche-Hongrie	774	817	825
Banque d'Espagne	340	340	310
Banque d'Italie	294	295	295
Banque de Russie	2 247	2 319	2 277

La situation des banques associées de New-York n'a pas beaucoup varié.

	31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
	Millions de $.		
Encaisse	144	145	143
Circulation	16	16	16
Dépôts	762	738	740
Portefeuille	696	676	673

La Banque du Japon a été soumise aux mêmes influences que les banques européennes.

	31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
	Millions de yens.		
Encaisse	103	113	112
Circulation	215	227	229
Dépôts publics et privés	57	84	84
Portefeuille	131	161	161

Le gouvernement des États-Unis se décide à adopter franchement l'étalon d'or et à sortir de la situation ambiguë que lui avaient créée les act Bland et Sherman, un projet de loi dans ce sens a été présenté au Sénat dans le courant de décembre.

Les principales dispositions de ce bill se résument ainsi : Le dollar or continue à être l'unité monétaire des États-Unis et toutes les sortes de monnaies émises par les États-Unis ainsi que les billets des États-Unis doivent être maintenus au prix du dollar.

Le Trésor doit posséder une réserve de 150 millions d'or monnayé uniquement destiné au remboursement des billets. Les billets représentant les lingots achetés par le Trésor seront annulés chaque fois qu'ils rentreront au Trésor et remplacés par des certificats d'argent émis contre dollars d'argent.

Les banques nationales pourront émettre des billets à concurrence de la valeur du prix des bons des États-Unis déposés entre les mains du contrôleur de la circulation.

Il est établi une taxe de 1/2 p. 100 payable à raison du 1/4 p. 100 par semestre sur les billets émis par les banques nationales.

En prévision de cette loi, le Trésor des États-Unis a reçu d'énormes quantités d'or.

Encaisse.	31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
		Millions de $.	
Or. Barres	139	142	144
Or. Monnaies	241	249	254
Total	380	391	398
Argent. Barres	82	82	81
Argent. Monnaies	414	415	416
Total	496	497	497
Circulation.			
Greenbacks et autres billets	338	338	337
Certificats d'or	128	151	161
Certificats d'argent et billets de 1890	484	482	482

On voit que, du 31 octobre au 31 décembre, le stock d'or du Trésor s'est accru de $ 18 millions et qu'il atteint le chiffre énorme de $ 398 millions, presque 2 milliards de francs, mais une partie de ce métal représente des certificats d'or dont la circulation a augmenté de $ 33 millions, de sorte que l'encaisse effective et disponible a diminué et est tombée de $ 252 millions à $ 237 millions.

L'Inde est passée à l'étalon d'or, en réalité elle y est virtuellement depuis 1893, puisque le rapport de la roupie à la livre sterling avait été fixé légalement à 1/15e, mais la loi avait omis de régler l'échange de la roupie, monnaie fiduciaire, contre de l'or et n'en avait pas fourni les moyens. Cette lacune est aujourd'hui comblée, la Banque d'Angleterre reçoit de l'or qui est étiqueté pour le gouvernement de l'Inde et chaque semaine il y a des départs d'or importants de Londres pour les Indes.

Les promoteurs de la réforme monétaire, pour la compléter, ont élaboré le plan d'une banque d'État fondée à l'aide de la réunion des banques des trois présidences dont le capital serait augmenté. Plusieurs financiers et économistes prennent très vivement ce projet à partie et déclarent que c'est une illusion de croire qu'une pareille banque pourra assurer la convertibilité en or de l'énorme masse de roupies qui forme la circulation de l'Inde. D'autres points sont encore critiqués, mais il ne s'agit que d'un projet qui sera certainement amendé.

Suivant l'*Engineering and Mining Journal* de New-York, malgré l'arrêt des mines du Transvaal pendant le dernier trimestre 1899, la production universelle de l'or est en augmentation sur 1898 de 362 millions de francs.

Les États-Unis auraient obtenu 37 millions 1/2 ; le Canada, 21 millions 3/4 ; l'Australasie, 81 millions 1/4 ; l'Inde, 2 millions 1/2 en plus qu'en 1898.

Nous donnons sous toutes réserves les chiffres qui précèdent de même que celui de la production globale de 1899 évaluée à 567 millions de francs.

A la fin des trois derniers mois, les prix de l'or étaient :

Tableau.

	A Paris, prime pour 1 000.	A Londres, l'once standard.
Fin octobre.	2 1/2	77sh9d
Fin novembre. . . .	2 1/2	77 9 1/2
Fin décembre	4 1/2	77 9

L'argent métal a été coté :

	A Paris, perte pour 1 000.	A Londres, l'once standard.
Fin octobre	554 1/2	26d3/4
Fin novembre	542 1/2	27 15/16
Fin décembre	555 1/2	27 3/16

Voici la valeur à Paris d'une somme nominale de 100 fr. en monnaie étrangère :

	Fin octobre.	Fin novembre.	Fin décembre.
Hollande.	100,30	100,30	100,18
Allemagne	99,89	100,00	99,18
Portugal.	68,99	69,07	68,16
Autriche-Hongrie.	99,49	99,49	99,01
Russie.	100,01	100,08	99,75
Espagne	79,20	79,40	78,30
Angleterre	100,09	100,17	100,25
Belgique	99,79	99,94	99,63
Suisse.	99,63	99,63	99,12
Italie	93,25	94,12	92,75
New-York.	99,80	100,00	99,71
Brésil	26,37	25,92	26,37
Inde.	101,50	100,56	100,37
Athènes	62,51	61,44	61,01
Buenos-Ayres	41,68	43,01	43,95

En ce qui concerne le change argentin, il y a lieu de penser que la prime de l'or ne s'écartera plus beaucoup de 127 p. 100, la douane acceptant maintenant les billets à ce taux.

Pierre des Essars.

VIII.

INFORMATION.

Le trafic des laines à Dunkerque. — A l'heure actuelle, les arrivages de laine à Dunkerque battent leur plein à un point tel qu'ils encombrent les dix kilomètres de quais, rendant insuffisants grues, bras et matériel de chemins de fer.

En 1881, Dunkerque recevait 16 894 640 kilogr. de laine et on enregistre en 1899 : 143 427 021 kilogr. dont les deux tiers environ, soit 94 102 338 kilogr. sont de provenance argentine, alors que l'importation de cette provenance ne se chiffrait en 1881 que par 1 006 600 kilogr.

C'est en majeure partie au port d'Anvers, qui faisait autrefois nos affaires sous ce rapport comme il en fait encore beaucoup d'autres, qu'a été enlevé cet important courant commercial. En effet, Anvers recevait en 1882 : 169 954 balles de laine de la Plata, et Dunkerque, qui ne comptait pour ainsi dire pas à cette époque dans ce trafic, en voyait entrer 1 617 balles dans son port. Les choses ont bien changé depuis lors puisque An-

vers n'a plus reçu l'an dernier que 86 167 balles tandis qu'il en est arrivé à Dunkerque la quantité formidable de 260 776 balles de laine provenant de la Plata.

Ces renseignements nous sont transmis par M. Albert Mine, notre collègue, consul de la République argentine à Dunkerque, qui n'a pas cessé de relever périodiquement, depuis vingt ans, les augmentations considérables du mouvement commercial annuel entre l'Amérique du Sud et notre grand port du Nord. Ce mouvement se manifeste clairement dans les deux tableaux de statistique graphique transmis dernièrement à la Société par M. Mine et qui font ressortir l'accroissement continu de l'importation des laines au port de Dunkerque ainsi que la situation vraiment florissante de ce port, dont la progression suit chaque année une échelle ascendante du meilleur augure, comparativement à celui d'Anvers qui décroît sensiblement sous ce rapport.

IX.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1900.

OUVRAGES SIGNÉS (voir le procès-verbal de la séance, p. 44).

DOCUMENTS OFFICIELS. — Angleterre. — *Grèves et mises à l'index*, 1898. — *Rapport sur les Trade-Unions*, 1898, avec tableaux rétrospectifs depuis 1895. — *Statistical abstract des colonies anglaises de 1884 à 1898*. — *1er abstract annuel du travail à l'étranger*, 1898-1899.

Autriche. — *Renseignements statistiques du bureau de la statistique centrale* (dépôts civils, caisses d'orphelins, etc.), 1896.

Bulgarie. — *Mouvement de la population en 1897*, 2e partie.

Danemark. — *Statistique de la marine marchande et de la navigation*, 1899. — *Importations et exportations*, 1898. — *Annuaire statistique*, 1899.

Espagne. — *Statistique officielle du commerce extérieur en 1898*, 1re partie.

Italie. — *Statistique judiciaire, civile et commerciale*, 1897 (1re partie).

Suède. — *Publications du bureau central de statistique du Royaume en 1899*.

Norvège. — *Gages annuels des domestiques et salaires ouvriers*, 1890-1895. — *Statistique : des hospices d'aliénés*, 1897 ; — *de l'instruction publique*, 1895. — *Rapport sur l'état sanitaire et médical*, 1896. — *Statistique : des télégraphes pour 1898* ; — *du commerce pour 1898* ; — *des chemins de fer publics*, 1898 ; — *des postes*, 1898 ; — *des caisses d'épargne pour 1898* ; — *des prisons départementales pour 1897*. — *Mouvement de la population de 1891 à 1895*. — *Statistique : de la justice civile*, 1896 ; — *du recrutement pour 1896* ; — *agricole*, 1891 à 1895. — *Journal du bureau central de statistique*, 1898. — *Statistique de la navigation*, 1897.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *France*. — Bulletin de l'Office du travail. — Bulletin du Ministère de l'agriculture. — Annales du commerce extérieur. — Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris. — Revue des travaux scientifiques (Comité des travaux historiques et scientifiques). — Journal officiel du Congo français. — Revue maritime et coloniale. — Circulaires du Musée social. — Circulaires du comité central des houillères de France. — La Réforme sociale. — Le Rentier. — L'Économiste européen. — Bulletin de la Société d'économie politique. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Journal de la Société nationale d'horticulture. — Bulletin de la Société française de tempérance. — Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. — Bulletin de l'Institut des actuaires français. — Bulletin de l'Association philotechnique. — Le Travail national. — Revue de législation ouvrière et sociale. — Bulletin de la Société de géographie (la Géographie). — L'Avenir économique

et financier. — L'Assurance moderne. — La Liberté économique — Le Moniteur maritime, industriel, commercial et financier. — Revue de la prévoyance et de la mutualité. — Revue des banques. — Bulletin de l'Union française de la jeunesse.

Allemagne. — Revues des bureaux de statistique du royaume de Bavière, des villes de Dresde et de Hanovre.

Angleterre. — Journal de la Société royale de statistique de Londres. — La Gazette du travail. — The Economist. — Statistical abstract. — Humanitarian.

Autriche. — Revue de la Commission centrale de statistique. — L'Économiste national. — Les caisses d'épargne et les syndicats d'avance en Styrie.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels. — Annales de l'Institut des sciences sociales. — Revue du travail (Ministère de l'industrie et du travail).

Bulgarie. — Mouvement commercial avec les pays étrangers. — Statistique des mouvements de la navigation.

Espagne. — Bulletin de la Société géographique de Madrid. — Résumés mensuels de la statistique du commerce extérieur.

Finlande. — Bulletin de la Société de géographie de Finlande.

Grèce. — Bulletin mensuel du commerce spécial de la Grèce avec les pays étrangers.

Irlande. — Journal des enquêtes statistiques et sociales.

Italie. — Annales de statistique. — Bulletin de renseignements sur le crédit et la prévoyance. — Statistique du commerce spécial des importations et des exportations. — Bulletin de législation et de statistique douanière et commerciale. — Tableaux des valeurs des marchandises. — L'École positiviste dans la jurisprudence pénale. — L'Économiste de Florence.

Roumanie. — Bulletin de statistique générale. — Bulletin de statistique municipale de la ville de Bucarest.

Suède. — Publications de la fondation Loren.

Suisse. — Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie.

États-Unis d'Amérique. — Finances, commerce et immigration. — Bulletin du Département du travail. — Publications de l'Association américaine de statistique. — Publications de la Société américaine de Philadelphie. — The Yale review.

Mexique. — Statistique fiscale. — La Semaine commerciale.

République Argentine. — Bulletin mensuel de statistique de la ville de Buenos-Ayres. — Annales du département national d'hygiène de Buenos-Ayres.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1900.

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal du 17 janvier 1900. — Adoption après rectification. — Nécrologie : M. le comte Rochaïd. — Présentation d'ouvrages : M. Théry, le Secrétaire général. — (Exposition universelle de 1900.) Invitation aux membres de prendre part à l'Exposition de la Société. — Avis au sujet de la participation des membres à divers Congrès. — Communication de M. Lucien March sur les mouvements de la population autrichienne; discussion : MM. Limousin, Théry, Neymarck, Dr Papillon, Coste et Levasseur. — Communication de M. Pierre des Essars sur le stock de l'or en Russie.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Levasseur.

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 17 janvier 1900, M. Lucien MARCH demande la parole au nom de M. Fontaine, pour faire une rectification audit procès-verbal et en même temps une réponse aux observations de M. Turquan, et lit la note suivante :

« Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 1900, dans sa concision nécessaire, me prête l'argumentation suivante (numéro de février 1900, page 45) :

« L'excès des décès masculins sur les décès féminins, s'il se produisait dans un pays fermé, aurait pour conséquence nécessaire un changement de composition de la population, et le nombre des femmes arriverait à dépasser de beaucoup celui des hommes. »

Ce serait là une assertion inexacte. Elle ne tient point compte de l'excès des naissances masculines sur les naissances féminines. Ce que j'ai dit est autre, et j'en retrouve l'expression officielle dans le texte de mon rapport au Ministre du commerce, cité par M. Turquan à la page suivante (page 46 du Journal de notre société) :

« Les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines. C'est le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes. »

Chose étrange, M. Turquan, qui a le texte sous les yeux, fait, comme le procès-verbal, abstraction de ce qui a trait aux naissances. Et ainsi, il nous présente des-

chiffres fort intéressants, mais qui n'ont pas rapport à la proposition énoncée. Il semble croire que l'on a attribué à l'afflux de population étrangère le fait qu'il y ait un excédent des décès masculins sur les décès féminins, alors qu'il suffit pour motiver l'existence d'un tel excédent de la différence bien connue entre les naissances masculines et les naissances féminines. Il semble n'avoir pas prêté toute son attention à ce fait, que c'est du *montant* de cet excédent que je m'étonnais et non de son existence. Je cherchais pourquoi il était *différent* du montant de l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines.

Je précise. Pour les dix années 1889-1898, l'écart entre les naissances masculines et les féminines est, année moyenne, 18 000 unités; pour les mêmes années, l'écart entre les décès masculins et les décès féminins est de 31 000 unités. Et je me demandais si cet écart modifiait peu à peu le rapport du nombre des hommes et des femmes dans la population française, et s'il provenait ou d'une émigration plus riche en femmes qu'en hommes, ou d'une immigration plus riche en hommes qu'en femmes. Et de ces trois explications, je signalais la troisième comme la plus importante *de beaucoup* et la plus caractéristique.

A ma thèse, et dès ses premiers chiffres, M. Turquan vient donner une intéressante confirmation. Voici ses chiffres :

Décès pendant la période 1888-1892 :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Français.	2 155 674	2 015 588
Total des étrangers . . .	52 862	37 951

C'est-à-dire :

Français. . . .	1 069 décès masculins pour	1 000 décès féminins.
Étrangers . . .	1 393	—	1 000	—

Ainsi donc, dans la population étrangère, le nombre des décès masculins l'emporte sur celui des décès féminins considérablement plus que dans la population française. Cette constatation est tout à l'avantage de ma thèse.

Certes, comme M. Bertillon, je n'ai qu'une confiance médiocre dans l'exactitude des statistiques en ce qui concerne la nationalité des décédés. Mais comme il n'y a pas lieu de supposer que les très fréquentes omissions ou erreurs de déclaration s'appliquent à un sexe plutôt qu'à l'autre, je constate l'appui que les premiers chiffres de M. Turquan, dans la mesure où l'on peut s'appuyer sur eux, viennent apporter à mon argumentation. »

A la suite de cette lecture, le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce le décès de M. le comte Rochaïd qui appartenait à la Société depuis 1897. Membre assidu à nos séances, il s'était fait surtout connaître au dehors par des travaux remarqués sur les questions financières et en particulier sur les questions monétaires.

Le Secrétaire général énumère les ouvrages suivants offerts à la Société par leurs auteurs : les *Races de l'Europe* (*indice céphalique*), par M. J. Denicker; *La population autrichienne,* par M. Rauchberg; *Travail intellectuel et travail manuel,* par M Vauthier; *Les assurances sociales* (chômage), par M. G. Hamon; *Encore l'obsession fiscale,* par M. A. Neymarck. Voir pour les documents officiels p. 111.

M. Théry dépose sur le bureau, au nom de M. André Barthe, correspondant de l'*Économiste européen* à Madrid, un mémoire sur l'*influence des développements des transports terrestres et maritimes sur les marchés et sur la baisse des prix*, etc. M. Théry, en faisant cette présentation, l'accompagne des explications suivantes :

L'Académie des sciences morales et politiques de Madrid a mis au concours, en 1897, le sujet suivant :

« Influence du développement des transports terrestres et maritimes sur les marchés et sur la baisse des prix. Rapports de ce développement avec la libre concurrence entre pays de diverse organisation économique et fiscale, en prenant pour exemple ce qui se passe en Espagne. »

Le prix de l'Académie a été décerné au mémoire de M. André Barthe.

Ce mémoire est une excellente étude de statistique comparée. Il expose d'abord les transformations subies par les moyens de transports terrestres et maritimes depuis l'application de la vapeur et montre les conséquences de ces transformations pour le coût et la rapidité du convoi des marchandises et pour la formation des courants commerciaux.

Il s'efforce ensuite d'étudier le développement de la production et du commerce, développement qu'il attribue surtout aux facilités données par les moyens de transports à l'émigration et à l'exploitation de nouveaux territoires; il étudie tour à tour l'augmentation de la production agricole et industrielle du monde, production du blé, du sucre, de la laine, de la houille, etc., il montre le développement du commerce des divers pays concordant avec le développement de leur marine marchande; il examine enfin la concurrence que, grâce aux moyens de transports, les diverses nations se font entre elles.

La troisième partie du mémoire est consacrée à l'étude de la baisse des prix. M. André Barthe fait un rapprochement entre cette baisse et celle des prix des transports; il en conclut que la diminution de ces derniers prix a une part prépondérante dans la diminution des cours de vente des marchandises, diminution qu'il attribue aussi à l'augmentation de la production.

Les statistiques fournies sur la baisse des prix dans différents pays, notamment en Espagne, sont intéressantes à consulter.

M. le Président rend compte des préparatifs de la Société en vue de l'Exposition et invite les membres qui désireraient exposer (en dehors des graphiques en préparation) des brochures ou des volumes, à en informer le Secrétaire général. Ces documents doivent lui être envoyés avant le 15 mars prochain. Certains Congrès se rattachant à la statistique se tiendront pendant l'Exposition. La Société ne peut y prendre part en tant que société, mais chacun de ses membres est invité à y participer. S'adresser à M. le Secrétaire général pour connaître les conditions de participation à ces Congrès et le programme des questions qui y seront traitées.

La parole est donnée à M. Lucien March, sur la population de l'Autriche. (Voir cette communication plus loin, page 91.)

La communication de M. March donne lieu à un échange d'observations.

M. Limousin demande si l'Autriche a dressé une statistique par profession des parents, des enfants nés avant neuf mois de mariage. M. March répond négativement. M. Levasseur dit que dans certains pays, notamment au Chili, les mariages jadis n'étaient célébrés que lorsque la future épouse avait eu des enfants ou tout au moins lorsqu'elle était enceinte; cette coutume était absolument entrée dans les mœurs.

M. Théry dit qu'en Espagne on observe des faits semblables.

M. le Dr Papillon a été surpris de la forte natalité illégitime que l'on rencontre chez les israélites autrichiens.

M. March répond que les israélites sont confinés en Galicie et dans la Bukowine, qu'ils y sont en grand nombre et fort misérables et que l'état économique explique le fait signalé.

M. Neymarck ne croit pas l'explication suffisante. Les israélites fort attachés à leur religion se marient religieusement et se croient légitimement mariés bien que le mariage n'ait pas été célébré devant l'autorité civile; il en résulte que les enfants nés de pareilles unions sont réputés illégitimes.

M. Limousin ne partage pas l'opinion de M. Neymarck. Lorsque naît un enfant naturel, l'état civil ne connaît que la mère et, dans le cas d'un mariage simplement religieux, le père serait déclaré.

MM. Neymarck et le Dr Papillon reviennent sur la question de la natalité et de

la nuptialité dans les différentes catégories sociales et demandent à ce sujet quelques explications.

M. March répond que la natalité et la nuptialité dépendent à son avis des conditions économiques.

M. le Président fait remarquer que cette question n'est pas à l'ordre du jour mais qu'elle pourra faire l'objet d'une discussion dans la prochaine séance.

M. Coste demande si on a pu se rendre compte des frais occasionnés par la centralisation de la statistique et par le dépouillement à la machine.

M. March dit que le bilan n'a pas été établi, mais que les frais sont probablement moindres que dans le dépouillement à la main. Ce qui est certain, c'est qu'on a gagné beaucoup de temps.

M. le Président ajoute qu'en France la centralisation de la statistique et l'emploi des machines occasionneraient *à l'État* une augmentation de dépenses, car la statistique dans les communes et dans les départements entraîne certains frais, mais qu'à ne considérer que l'ensemble de la dépense totale, l'emploi de la machine est certainement avantageux.

M. le Président remercie M. March de sa communication qui a été suivie avec beaucoup d'intérêt et donne la parole à M. Pierre des Essars sur le *Stock d'or de la Russie*.

L'heure avancée ne permettant pas d'entamer une discussion sur cette communication, qui paraîtra dans un prochain numéro, l'ordre du jour de la prochaine séance du 21 mars est fixé comme suit :

1° Discussion des rapports que la statistique peut établir entre la natalité et l'état économique d'un pays;

2° Les émissions et remboursements en 1899 des obligations de chemins de fer, par M. A. Neymarck ;

3° Les finances de la ville de Paris de 1789 à 1900, par M. Cadoux.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
E. Levasseur.

II.

APTITUDE DE LA FRANCE A FOURNIR DES COLONS (*suite* et *fin* [1]).

V.

Une collectivité ne peut coloniser avec avantage que si elle est en pleine vigueur démographique.

Nous avons cherché un critérum de l'aptitude à fournir des colons et nous avons reconnu qu'une nation qui n'a pas une densité de population suffisante, relativement à ses ressources et relativement à la densité des nations limitrophes, qui n'a pas une natalité élevée, des excédents réguliers et considérables de naissances sur les décès, enfin, qui est obligée de subir l'infiltration des étrangers, n'a pas d'aptitude à fournir des colons. Lui en demander, c'est lui demander de s'épuiser et de courir à sa ruine. C'est traiter l'anémie par la saignée.

---

(1) Voir les numéros de janvier et de février du *Journal de la Société de statistique de Paris*, pages 15 et 61.

La démographie seule peut révéler à un peuple ses ressources en fait d'hommes et sa possibilité d'en exporter sans se nuire. C'est affaire de constatation et non de fantaisie. Il se peut, en effet, qu'un peuple qui aurait tout intérêt à conserver précieusement sur son sol ses trop rares habitants veuille quand même, par vanité ou par un esprit d'imitation mal entendu, acquérir des colonies. Il ressemble alors à un banquier dont les affaires sont très embarrassées et qui ne peut résister à la tentation d'acheter une maison de campagne, de louer une chasse et d'augmenter son luxe.

Il se peut faire qu'une collectivité, État, commune ou département, ait intérêt à ne pas exporter de colons et qu'elle les pousse néanmoins à émigrer. Il se peut faire que beaucoup d'individus aient intérêt à émigrer, alors que la collectivité se rendrait compte qu'elle aurait un intérêt opposé. Alors, ce serait certainement la volonté des individus qui l'emporterait. Il suffit pour cela qu'une nation soit mal organisée et ne sache pas faire arriver ce qu'elle sait lui être avantageux. Il se peut, par exemple, qu'elle ne sache pas donner à ses populations rurales des motifs de rester dans les campagnes, bien qu'il s'y trouve pour elles de la place et du travail utile. Il faut donc bien se garder de confondre le *goût* d'une population pour l'émigration avec l'*aptitude* à fournir des colons. Le goût, bien qu'il ne soit pas indéterminé dans sa quantité ni dans ses causes, est un phénomène subjectif; l'aptitude est, au contraire, un phénomène social mesurable par la démographie. Ces deux faits ne sont nullement proportionnels l'un à l'autre ni même concomitants. Il arrive continuellement qu'une population soit apte à fournir des colons et reste casanière dans la torpeur et la misère, tandis que par contre une autre population ait des citoyens toujours prêts à partir pour les contrées lointaines, alors qu'ils ne peuvent le faire sans anémier et détériorer la collectivité qu'ils abandonnent.

Le goût pour l'émigration est bien moins le résultat d'une haute natalité que d'une grande fécondité des mariages, ce qui est fort différent. Sauf dans les cas exceptionnels où l'émigration d'un pays vers un autre est bien amorcée, le courant bien établi et où l'on émigre en famille, l'émigration est habituellement individuelle, porte principalement sur les jeunes hommes et se produit bien moins parce qu'il y a trop d'habitants dans la commune, que parce qu'il y a trop de frères et de sœurs dans la maison paternelle.

Soit une collectivité imaginaire ayant pour nuptialité 10, pour fécondité des mariages 3,5 et pour natalité légitime 35 et une autre collectivité ayant pour nuptialité 6, fécondité des mariages 5 et natalité 30 ; il y a beaucoup de chances pour que la seconde, en dépit de l'infériorité du nombre de ses naissances, ait plus de goût pour l'émigration que la première et, cependant, si nous supposons que la mortalité est égale dans nos deux collectivités, l'excès des naissances sur les décès sera de cinq pour mille habitants plus fort dans la première, et elle aura, en conséquence, toutes choses égales d'ailleurs, une aptitude plus grande à fournir des colons.

Le goût pour la colonisation, les aventures lointaines, la guerre et les voyages est surtout prononcé dans une population où, par l'effet des lois ou d'habitudes tyranniques enracinées dans la classe possédante, un seul enfant hérite de tous les biens de la famille et où les autres n'ont qu'une dot minime. Ceux-ci, placés dans l'alternative ou bien de déchoir du rang paternel, en tombant par exemple de la situation de petits propriétaires ruraux travaillant uniquement sur leur domaine à celle d'ou-

vriers agricoles obligés de travailler chez les autres, ou bien de garder le célibat en restant dans la maison où ils sont nés, sous l'autorité d'un frère aîné ou d'une sœur, préfèrent prendre un troisième parti et chercher au loin un emploi pour leur activité.

C'est sans doute un effet de la famille souche bien observé par Le Play que d'entraîner une grande fécondité des mariages. Mais c'en est un autre aussi, qu'il n'a point vu, que de causer tout à la fois un fort abaissement de la nuptialité et une tendance très prononcée pour l'émigration.

Il paraît que, de 1881 à 1894, le Sud-Ouest de la France, où la coutume est généralement répandue chez les familles aisées de *faire un aîné,* aurait fourni à la République argentine, cent mille émigrants environ, prélevés principalement sur le département des Basses-Pyrénées. Ce chiffre est peut-être exagéré. Mais, quel qu'il soit, il est certainement en relation avec la fécondité des mariages et leur petit nombre. Nous avons vu en effet que la natalité est de 22,4 seulement dans ce département. Or, ce chiffre assez faible en lui-même, a pour facteurs une nuptialité de 5,9 seulement, une fécondité des mariages relativement élevée de trois et demi, et une natalité naturelle supérieure à la moyenne française de 6,6 naissances naturelles pour cent naissances de toute nature.

Ces divers caractères démographiques, qui sont liés les uns avec les autres par une dépendance mutuelle, apparaissent avec un relief particulièrement accusé dans le canton basque de Saint-Étienne-de-Baïgorry (1).

Comparons rapidement, au point de vue du goût pour l'émigration et de l'aptitude à fournir des émigrants, le département du Finistère au précédent. Son aptitude à fournir des émigrants est certaine : car sa densité est de plus de cent habitants par kilomètre carré, sa natalité de plus de trente naissances annuelles par mille habitants et ses excédents de naissances considérables. Cependant, il n'a point de goût pour l'émigration. Ce n'est pas que le nombre moyen des enfants par mariage soit moindre que dans les Basses-Pyrénées, puisqu'il est, au contraire, de plus de quatre, soit sensiblement supérieur. Mais la nuptialité est beaucoup plus considérable, elle est de 7,8 et, conséquence habituelle, les naissances naturelles ne forment que 2,4 pour cent des naissances totales.

Les particularités caractéristiques de la démographie du Finistère sont surtout accusées dans le sud du département et en particulier dans le canton de Fouesnant (2). Là, la natalité dépasse souvent quarante naissances pour mille habitants, la nuptialité varie de huit à plus de neuf ; tout le monde se marie et il n'y a presque point de naissances naturelles. Il arrive fréquemment que les naissances soient le double des décès. Et cependant ce canton qui a une si grande aptitude à fournir des colons n'en fournit point. Le fils, revenu du service militaire, loue à domaine congéable une certaine étendue de landes à proximité de la maison paternelle, y bâtit un *penty* rudimentaire qu'il accroîtra par la suite, se marie et fonde sur le sol qui l'a vu naître une nouvelle famille.

Ces exemples n'ont d'autre but que de faire comprendre ce que nous avions

(1) Voir mon Essai sur la natalité chez les Basques de Baïgorry. (Association pour l'avancement des sciences. — Congrès de Pau.)

(2) Voir mon Essai sur la natalité dans le canton de Fouesnant. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* 1891.)

affirmé. Une collectivité peut fort bien ne point émigrer, quoiqu'elle soit assez vigoureuse pour exporter une partie de ses excédents de natalité sans s'affaiblir, et, d'autre part, une collectivité peu dense, peu prolifique, ayant à sa portée sur son territoire de vastes étendues à défricher et qui n'aurait pas de plus pressant intérêt que de garder tous ses enfants dans son sein, peut fort bien voir s'éveiller, chez une partie d'entre eux, l'aversion de la situation étouffante qui leur est faite dans la famille ou la société et le désir de s'en libérer par la fuite.

Ce point acquis, il faut espérer que le lecteur verra de lui-même combien est vain ce raisonnement journellement répété : la France peut fournir des colons puisqu'elle en fournit effectivement à l'Amérique du Sud ; le seul problème à résoudre est de les amener à prendre la route des colonies françaises. Ce qui est vrai, c'est que, si un certain nombre de milliers de *cadets* quittent effectivement notre Sud-Ouest, il vaudrait infiniment mieux, pour cette région en particulier et pour la France en général, qu'ils y restassent; c'est en second lieu que leur départ, étant motivé principalement par le désir d'éviter le service militaire et par le besoin d'indépendance, ils n'auront jamais beaucoup de goût pour les colonies françaises où ce désir ne saurait point trouver satisfaction. S'il fallait, pour les déterminer à s'y rendre, leur accorder comme on le propose parfois des exemptions de service militaire, des subventions pécuniaires et des terres, il vaudrait beaucoup mieux leur concéder des avantages équivalents sous une autre forme, pour coloniser en France.

Depuis quelques années, l'opinion tend à prévaloir qu'un bon agriculteur est plus utile aux colonies qu'en Normandie ou en Béarn. C'est une grande erreur, et s'il mérite que la nation s'impose des sacrifices en sa faveur, il vaut mieux les faire pour le conserver que pour l'éloigner : car, si par son travail et son intelligence, il est apte à donner une plus-value à quelques dizaines d'hectares, il vaut mieux que ce soit à quelques dizaines d'hectares de terre française qu'à pareille étendue d'une contrée lointaine qui ne sera jamais partie intégrante de la patrie, qui n'en est qu'une possession récente et peut-être assez précaire. Il vaudrait mieux que nos émigrants béarnais ou basques allassent à la Nouvelle-Calédonie ou simplement dans l'Afrique du Nord qu'à la République Argentine ; mais il vaudrait encore infiniment mieux qu'ils s'occupassent à créer des fermes florissantes dans les terres délaissées ou insuffisamment cultivées de leur admirable pays natal.

Il est une seconde erreur, sœur de la précédente et dont il faut également faire justice. Elle consiste à se baser, pour penser que la France peut aisément envoyer des émigrants au dehors, sur ce fait qu'un très grand nombre d'hommes et de femmes émigrent incessamment des campagnes vers les villes. Il suffirait, croit-on, de diriger ce courant vers nos colonies.

Une telle manière de raisonner provient d'une vue fort superficielle des choses. En réalité, l'émigration centripète qui, dans tous les pays civilisés sans exception, porte les habitants des campagnes vers les villes, des petites vers les grandes et de toutes vers les capitales, provient d'une disposition mentale diamétralement opposée à celle qui produit l'émigration centrifuge. La première ne peut remplacer la seconde.

L'émigration vers des pays nouveaux, en vue de l'occupation du sol, de l'agriculture et du travail personnel, qui en somme constitue la véritable colonisation, celle qui entraîne la conquête démographique, est le fait d'hommes et de peuples encore rudes, peu ou moyennement civilisés. Elle suppose des goûts simples, des

besoins de culture intellectuelle et esthétique peu développés. Ce ne sont pas les contemporains de Périclès qui fondèrent Tarente ou Syracuse et peuplèrent la grande Grèce, ce sont les Grecs du huitième siècle, ignorant encore les raffinements du luxe et des arts, mais aussi l'oliganthropie, exubérants de vigueur morale et de valeur guerrière, contraints d'essaimer par la surabondance de la population.

Ainsi en était-il des Anglais du dix-septième siècle, des pauvres émigrants allemands du dix-huitième siècle, des Espagnols du seizième et des humbles paysans russes qui, en deux siècles, de proche en proche, par capillarité, ont annexé d'immenses territoires au domaine primitif de leur race.

Le vrai colon doit avoir la passion de la vie rustique et de sa famille, le goût de la solitude ou tout au moins une grande facilité à la supporter, le mépris de la vie urbaine et des plaisirs artificiels.

L'émigration rurale est au contraire causée par le besoin de ces plaisirs que l'éducation actuelle éveille jusqu'au fond des campagnes, mais qui ne peuvent trouver à s'y satisfaire. Les populations rurales, les jeunes gens surtout s'ennuient dans leurs communes rurales parce qu'ils ont appris à désirer une vie sensorielle et cérébrale plus active, une participation plus complète à la circulation des idées, aux passions et aux modes de leur temps, l'excitation enivrante des bains de foule dans le tourbillon de leurs concitoyens lorsque, au milieu des grandes villes, les fêtes en augmentent le mouvement. On a mille fois observé que, de ceux qui sont ainsi attirés par le bruit et la lumière, beaucoup ne recueillent que la misère ; mais cette observation, si juste soit-elle, n'empêche pas plus les progrès de l'afflux vers les centres que la démonstration sans cesse répétée des inconvénients de l'alcool et du tabac n'en arrête l'usage et même le développement.

Quand un jeune homme, né à la campagne, ne veut plus rester ou rentrer dans la torpeur de son morne village, tous les discours qu'on pourrait lui tenir pour l'engager à aller se plonger dans un isolement encore plus grand dans le Haut-Tonkin, la Nouvelle-Calédonie ou le bassin du Chélif, échoueront fatalement. Toutes ses dispositions mentales, toutes ses aspirations sont l'inverse de celles qui font les colons.

Il n'est pas impossible qu'à force de promesses et de tableaux alléchants, on arrive à le tromper, il n'est pas impossible qu'il parvienne à se tromper lui-même et qu'il prenne sincèrement la passion de voyager, « le désir de voir et l'humeur inquiète » pour le goût de coloniser. Mais il ne sera pas installé et fixé depuis six mois dans sa concession qu'il s'y consumera d'ennui, pestera contre tout, l'absence de routes, l'absence de chemin de fer, l'absence d'une grande ville à peu de distance de ses champs, l'impossibilité de faire fortune en quelques mois, enfin contre le gouvernement qui devrait attirer des millions de colons à l'un desquels il pourrait vendre sa propriété un bon prix, afin de rentrer en France.

Il est impossible d'avoir voyagé dans une colonie sans avoir rencontré ce type de colon acariâtre, qui feint de croire ou même pense réellement qu'il s'est sacrifié en s'établissant sur une terre qu'on lui a donnée et que c'est la mère patrie qui est ingrate envers lui. Tous veulent vendre. Si vous paraissez vous intéresser à l'agriculture et vous informez du prix des terres et des rendements, bientôt on flaire en vous un amateur et l'on vous fait des avances, parfois des offres positives. En Nouvelle-Calédonie, d'après les documents officiels, les propriétés des quelques colons qu'on s'est efforcé d'y établir ont changé de maître tous les trois ou quatre ans. Il

est certain que les concessionnaires ou acquéreurs n'avaient ni le goût de la colonisation, ni celui de l'agriculture en aucun pays ; consciemment ou sans le savoir, ils avaient le goût de la spéculation et des aventures. On se préparerait de graves mécomptes, si l'on pensait qu'avec de pareils éléments, on peut fonder la prospérité de colonies de peuplement ou même d'exploitation. Ils seront au loin ce qu'ils auraient été en France, des pirates du budget. Au lieu d'être des mendiants de places, ils seront à la vérité des mendiants de la colonisation officielle. Mais il n'y a là qu'une simple différence de modalité, la disposition mentale est la même.

Si l'on ne peut faire de vrais colons avec des émigrants ruraux à tendance centripète, à plus forte raison n'en peut-on faire avec des épaves, des détritus de la société. Des hommes, dont le caractère a toujours été faible ou inconsistant, dont l'énergie a toujours été médiocre ou a été épuisée par des revers de fortune, sont peu propres à recommencer une existence nouvelle sur une nouvelle terre. Les récidivistes, les vagabonds seraient fatalement condamnés à la maladie, à la mort ou tout au moins à échouer et à venir, au bout d'un temps plus ou moins long, mendier leur rapatriement. Il y a peu à espérer des aventuriers qui ne voient dans la vie coloniale qu'une occasion de s'affranchir de la discipline sociale et des sévérités de l'opinion.

De ce qu'il est difficile de se créer une situation en France, il ne suit pas en effet que ce soit plus facile aux colonies. Aux qualités exigées dans la mère patrie par la lutte pour la vie, s'en ajoutent d'autres qui sont exigées par le climat.

D'abord, le travail de la terre est absolument impossible pour l'Européen dans toutes nos colonies intertropicales : Sénégal, Cochinchine, Dahomey, Soudan, Guyane, et par conséquent la conquête démographique est de tous points irréalisable. Notre natalité fût-elle débordante, il serait inutile de la tenter. Ce sont des colonies d'exploitation et rien de plus. Dans les unes règnent l'impaludisme, dans les autres la fièvre typhoïde, dans toutes l'anémie tropicale. L'énervement dû aux insomnies prolongées interdit l'effort musculaire, limite assez étroitement le travail manuel à l'ombre et même le travail cérébral. Le moindre surmenage intellectuel aboutit rapidement à la neurasthénie. « Pour cette catégorie de colonies, l'émigration, dit M. le docteur Navarre, ne devrait porter que sur une élite, une sorte de cadre social dont les noirs ou les indigènes doivent remplir les unités. » Ajoutons que les pièces de ce cadre doivent être mobiles et pouvoir se remplacer au bout d'un temps variable, sans attendre l'usure. Mais dès lors le prétendu colon, surveillant ou directeur d'entreprise agricole, industrielle ou commerciale, est semblable aux fonctionnaires, ce n'est qu'un passant qui, momentanément exilé par le besoin d'un emploi, attend qu'on le relève.

Dans le Laos et le Haut-Tonkin, la Nouvelle-Calédonie et peut-être les hauts plateaux de Madagascar, le travail de la terre n'est pas absolument impossible à l'ouvrier français, il n'est très dangereux que quand il s'agit de défrichements. Même en Algérie et en Tunisie, il est toujours difficilement compatible avec la fondation d'une famille robuste toutes les fois que le colon provient d'une région qui s'éloigne de la Méditerranée. La race paraît avoir une grande importance : le blond s'acclimate mal, le brachycéphale brun un peu, le dolichocéphale noir, mieux encore. Mais, en tous cas, il faut que le colon soit un homme d'élite, qu'il soit bien portant, vigoureux, sans affection des poumons, sans aucune irritation de l'appareil digestif; rien du côté du foie ou de la rate, point de troubles de la circulation, les

hypertrophies du cœur prédisposant aux coups de chaleur. Il faut que ce soit un homme fait, ayant l'âge de la plus grande résistance. Au moral, il doit être énergique, sobre, capable de résister aux séductions de l'alcool et à l'abus des plaisirs vénériens. Il faut qu'il soit propre et digne ; au point de vue intellectuel, qu'il soit actif, sans fièvre, doué d'initiative et de jugement ; au point de vue économique, il faut qu'il ait un certain capital. Un fait bien reconnu est que les hommes dénués de ressources, en dépit de tous les efforts du gouvernement, ne réussissent pas. En Nouvelle-Calédonie, les colons établis officiellement, au prix de deux mille cinq cents francs l'un, ont épuisé le matériel et les vivres qui leur ont été donnés, sont retournés à leur pauvreté et ont demandé à rentrer en France. Le capital possédé par l'émigrant doit être au minimum de cinq mille francs et, s'il ne peut travailler lui-même de ses bras, de vingt mille francs.

En réunissant toutes ces qualités, peut-être réussira-t-il à faire fortune ; peut-être, si sa femme est particulièrement résistante, échappe aux métrorrhagies et aux fausses couches, arrivera-t-il à avoir des enfants et à les élever. Alors, au prix de la double sélection de la nature et des hommes, une famille française sera fondée dans un pays nouveau où il n'y en avait point. Mais, avec ces mêmes qualités, elle eût certainement et plus facilement réussi en France, où ni la terre ni les débouchés ne font défaut. Un jeune fermier intelligent, doué d'énergie et d'initiative, qui a de cinq a vingt mille francs d'avances en Normandie, qui est en outre résolu à travailler de ses bras et à vivre avec économie, n'a pas besoin d'aller chercher une ferme en Nouvelle-Calédonie ni en Afrique, il en trouve aisément une toute bâtie que le propriétaire est heureux de lui louer. Il lui sera facile de s'y marier, d'y fonder une famille vigoureuse et d'y faire de bonnes affaires. Les hommes de cette valeur sont nécessaires dans leur pays d'origine et, comme ils y sont déjà en nombre insuffisant, il faut s'efforcer de les y retenir.

Les partisans de la politique coloniale semblent avoir généralement conservé cette opinion que le départ d'un certain nombre d'émigrants français, laissant des places vacantes dans la mère patrie, suffit pour évoquer du néant à l'existence de nouveaux citoyens et relever le niveau de la natalité. Mais c'est là une vue théorique que rien ne justifie. Elle suppose que la société, comme jadis la nature, a horreur du vide, que partout où existe un pain naît une bouche pour le manger. Or, rien dans les faits ne motive cette manière de voir. C'est un corollaire de la théorie de Malthus qui devrait être depuis longtemps abandonné comme elle.

En résumé, qu'il s'agisse d'hommes ou qu'il s'agisse d'argent, la France n'est pas la quantité inépuisable que l'on imagine. Ses ressources démographiques sont, tout au contraire, étroitement limitées ; elles demandent à être ménagées avec soin et ce serait une dangereuse erreur que de les disperser, au moment où la terrible crise de transformation interne qui la travaille lui commande de se replier sur elle-même et de se contracter énergiquement.

Arsène Dumont.

III.

QUELQUES RÉSULTATS COMPARÉS DES DERNIERS DÉNOMBREMENTS FRANÇAIS.

En déposant sur le bureau de la Société l'ouvrage *Résultats statistiques du dénombrement de 1896*, préparé par M. Henri Blancheville sous la direction de mon prédécesseur, M. Moron, je me bornerai à commenter brièvement quelques chiffres extraits de l'Introduction. Ils ne mettent en lumière aucun phénomène nouveau ou imprévu, mais ils permettent de mesurer en quelque sorte la rapidité de certaines transformations.

I. — Chacun sait que l'accroissement de la population française s'est ralenti au cours des cent dernières années. Le ralentissement est marqué d'une manière saisissante par les chiffres que voici :

Population ramenée à 1 000 habitants en 1801.

(*Territoire ramené au territoire actuel.*)

Années	1801	1826	1851	1876	(1896)	1901
Populations	1 000	1 157	1 300	1 372	(1 430)	(?)
				58		
Accroissements de la population	157	143	72	(70 à 72)		

Sans la guerre de 1870, l'accroissement probable de la période 1851-1876 serait compris entre 110 et 115.

L'accroissement de 1896 à 1901 paraît devoir être de 12 à 15, bien que celui de 1891-1896 n'ait été que de 6,3. D'où le chiffre probable de 70 à 72 pour la période 1876-1901. L'accroissement acquis de 1876 à 1896 était de 58.

On peut, il est vrai, contre ces chiffres, tirer argument de la plus grande exactitude des dénombrements récents ; mais en supposant même une erreur par défaut de 10 p. 1 000 en 1801 et de 5 p. 1 000 en 1826, le phénomène n'est pas sensiblement ralenti : 152, 148, 72, et 70 à 72, tels sont alors les accroissements par période.

II. — Pendant que se ralentissait l'accroissement de la population française, le nombre des étrangers vivant en France et des naturalisés allait croissant avec rapidité.

Années.	Étrangers par 100 habitants.	Étrangers et naturalisés par 100 habitants.
1861	1,35	1,41
1876	2,17	2,32
1896	2,70	3,26

III. — *a*) Les statistiques annuelles du mouvement de la population nous font

connaître que le ralentissement constaté dans l'accroissement de la population ne provient pas — ou presque pas — d'une diminution du nombre des mariages. Voici maintenant les indications des dénombrements :

Situation de famille.

Années.	Enfants et célibataires.	Mariés.	Veufs ou veuves.	Divorcés.
	Pour 100 habitants.			
1856	53,24	39,49	7,27	»
1876	50,79	41,07	8,14	»
1896	51,40	40,30	8,15	0,15

On le voit, le nombre proportionnel des mariés ne varie guère au cours de cette seconde moitié du siècle où s'accentue au contraire la diminution de la natalité.

b) La population contient proportionnellement moins d'enfants et plus de vieillards qu'il y a cinquante ans.

Age. — Répartition de 100 000 personnes de tous âges.

	1856.	1876.	1896.
0 à 5 ans. . . .	9 568	9 756	8 620
5 à 15 —	17 941	17 371	17 354
15 à 25 —	16 607	17 332	17 506
25 à 45 —	29 561	27 388	27 946
45 à 65 —	19 930	20 486	20 226
65 ans et plus. . .	6 393	7 667	8 348
	100 000	100 000	100 000

Quant à l'âge moyen de la population, il est, aux trois époques :

31 ans. 31 ans 8 mois. 32 ans 2 mois.

Remarquons en passant que la diminution de la natalité ne suffit pas à elle seule à expliquer un accroissement du nombre des vieillards aussi considérable que l'indique le tableau. La vie humaine est mieux préservée à tous âges.

C'est intentionnellement que nous ne tirons aucune conclusion du tableau du nombre d'enfants par famille, extrait des deux dénombrements de 1886 et 1896.

		1886.	1896.
Pour 100 familles, nombre de familles ayant un nombre d'enfants égal à	0.	20,0	17,5
	1.	24,4	24,8
	2.	21,8	22,3
	3.	14,5	15,0
	4.	9,0	9,3
	5.	5,2	5,5
	6.	2,9	3,1
	7 et plus. .	2,2	2,5

En 1886, il n'y avait pas de rubrique pour *nombre d'enfants inconnu*. On parait avoir classé les familles correspondant à ce cas dans la catégorie 0 enfant.

IV. — Les dénombrements successifs nous renseignent également sur la constitution des ménages français. Le nombre des ménages d'une personne augmente, bien que le nombre des célibataires n'augmente pas. C'est que, avec le dépeuplement des campagnes où les enfants restent chez les parents jusqu'au mariage, se sont multipliés dans les villes les ouvriers habitant seuls. Quant à la diminution des ménages nombreux, elle provient principalement et de cette même cause et de la diminution de la natalité.

Ménages (sans la population comptée à part).

	Sur 100 ménages en		
	1861.	1886.	1896.
Ménages de une personne	10,70	14,40	15,62
Ménages de deux personnes	19,28	20,80	21,83
Ménages de trois —	20,17	20,50	20,24
Ménages de quatre —	17,95	17,20	16,40
Ménages de cinq —	13,05	12,60	11,24
Ménages de six — et plus.	18,85	14,50	14,67
	100,00	100,00	100,00

V. — L'exode de la population vers les villes a contribué encore à augmenter le nombre proportionnel des maisons à étage; c'est en effet plutôt dans les communes rurales, que la population habite des maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée.

Sur 100 maisons combien	1861.	1881.	1896.
n'ont qu'un rez-de-chaussée	59,92	52,52	50,22
— qu'un étage	30,12	32,31	34,54
— que deux étages	7,35	11,20	11,20
— que trois étages	1,81	2,84	2,76
ont plus de trois étages	0,80	1,13	1,28
	100,00	100,00	100,00

VI. — L'accroissement de la population urbaine et la diminution d'importance de la population rurale (1) sont caractérisés par les proportions que voici :

Populations *rurale* et *urbaine*.

Années.	Proportion pour 100 de la population urbaine.	Proportion pour 100 de la population rurale.
1846	24,4	75,6
1856	27,3	72,7
1876	32,4	67,6
1896	39,1	60,9

(1) On rappellera que la population rurale représente ici celle des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés.

Si le mouvement persistait avec la même vitesse, la population urbaine qui représentait le quart de la France en 1846 représenterait dans vingt-cinq ans la moitié de la population française.

A ce mouvement d'exode vers les villes correspond une mobilité plus grande de la population. Moins nombreux sont les gens qui vivent dans le département où ils sont nés.

Origine. — Proportion des Français nés dans le département où ils ont été recensés (pour 100 habitants).

1861. . . 88,2 p. 100	**1876**. . . 85,7 p. 100	**1896**. . . 80,2 p. 100

Et les communes moyennes se dépeuplent, tombent au-dessous de 500 habitants, ou bien s'enflent en villes nouvelles; aussi le nombre de ces communes moyennes diminue, tandis que croît celui des petites communes et des villes.

Nombre d'habitants.	Nombre des communes en		
	1856.	1876.	1896.
—	—	—	—
500 et au-dessous	16 225	16 442	18 054
500 à 1 000	11 604	10 867	9 951
1 000 à 5 000	8 539	8 237	7 577
5 000 à 10 000	276	306	337
10 000 à 20 000	113	122	134
20 000 et plus.	69	82	117
	36 826	36 056	36 170

VII. — En ce qui concerne l'Algérie, je me borne à citer ce résumé des dénombrements de 1876 et de 1896.

Algérie.

	1876.	1896.	Accroissement pour 100 par rapport à 1876.
	—	—	—
Français d'origine ou naturalisés	178 792	318 137	78
Israélites (Français ou déclarés Français).	33 506	48 763	45
Étrangers, Tunisiens, Marocains, etc. (de toutes nations).	158 387	228 602	45
Indigènes.	»	3 764 076	»

Il y aurait des réserves à faire sur l'identité des catégories dans les deux dénombrements.

Arthur Fontaine.

IV.

LA NOUVELLE STATISTIQUE AUTRICHIENNE DU MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Le dernier recensement de la population de l'Autriche cisleithane, effectué en 1890, a été dépouillé par le bureau de la Commission centrale de statistique (1), à l'aide de procédés mécaniques, dont M. Cheysson a bien voulu nous donner la description en 1892 (2).

Ce dépouillement achevé, et en attendant le prochain recensement qui aura lieu à la fin de l'année courante, l'organisation créée, les machines acquises devenaient disponibles pour d'autres travaux. Le bureau de la Commission centrale eut alors l'idée d'appliquer cette organisation à la statistique du mouvement de la population.

Sur la proposition qui lui en fut faite, le Ministère de l'intérieur accepta de modifier les instructions en usage depuis 1851 et, à partir du 1er janvier 1895, un nouveau mode d'enquête et de dépouillement fut institué.

D'après les anciennes instructions, analogues à celles actuellement en vigueur en France, les employés de l'état civil devaient grouper en tableaux statistiques les renseignements extraits des registres de l'état civil. La Commission centrale de statistique n'avait plus qu'à opérer la récapitulation de ces tableaux par territoires d'une certaine étendue.

Au lieu de tableaux statistiques, les agents locaux doivent maintenant fournir un simple relevé des actes transcrits sur les registres d'état civil. Ce relevé comprend quatre listes de faits individuels : 1° liste des mariages ; 2° liste des naissances ; 3° liste des légitimations par mariage ultérieur ; 4° liste des décès. Sur chaque liste, l'employé copie successivement les renseignements portés sur les registres, pour les divers actes de même nature (3).

A la fin de chaque trimestre, ces listes sont placées sous une chemise portant bordereau récapitulatif et transmises aux autorités administratives qui, après les avoir contrôlées, dressent un résumé des bordereaux communaux et envoient le tout à la Commission centrale de statistique.

Une récapitulation rapide des résumés fournis par les autorités administratives permet à cette commission de publier trimestriellement (4) un état sommaire du mouvement de la population, avant le compte rendu annuel définitif.

Cette méthode d'enquête offre un double avantage. D'abord, les employés de

---

(1) On sait que cette Commission est présidée par M. le Dr von Inama Sternegg. En 1890, le secrétaire était le Dr Rauchberg, auquel a succédé le Dr Meinzingen.

(2) *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de mars 1892.

(3) La description de la nouvelle méthode est donnée dans l'Introduction du *Compte rendu du mouvement de la population pour 1895* et dans un article très détaillé du Dr Meinzingen publié dans la *Statistische Monatschrift* de février-mars 1897. A la suite de cet article sont reproduits les modèles des listes et des bordereaux.

(4) Dans la *Statistische Monatschrift*.

l'état civil sont déchargés de tout travail statistique proprement dit. Ils n'ont plus à dresser de tableaux; ils n'ont qu'à copier. Par suite, les chances d'erreurs sont beaucoup moindres, et elles seraient encore amoindries si le document transmis au centre était établi au moment même de la déclaration, comme cela se passe à Paris pour les bulletins d'état civil des vingt arrondissements. Puis, une simple copie prend incomparablement moins de temps que l'établissement de tableaux statistiques toujours forcément assez nombreux et compliqués. Quant aux autorités administratives intermédiaires, leur travail est réduit à un simple contrôle.

Un autre avantage de la méthode est que les renseignements relatifs à chaque cas individuel peuvent être plus nombreux, tandis qu'il était difficile de les développer lorsque leur mise en œuvre était à la charge des administrations locales; cette mise en œuvre elle-même peut être plus compliquée, porter sur des combinaisons plus variées des éléments recueillis.

Dans l'ancien système, les tableaux statistiques à produire se répétaient dans chaque commune. Le nouveau plan supprime cette division géographique excessive, qui obligeait à restreindre d'une manière regrettable les catégories d'ordre démographique général; il permet de composer ces catégories en ne s'inspirant que de leur intérêt statistique.

Les éléments de la nouvelle statistique autrichienne, dont ne disposent pas en France les services de statistique, sont les suivants :

On connaît la date exacte de chaque événement relevé.

L'âge des personnes, qui donnent lieu à un acte d'état civil, est fourni, année par année, avec indication de la date de naissance.

La population de la localité où l'acte a été passé est indiquée, en sorte que l'on peut observer les mouvements de l'état civil suivant l'importance des agglomérations. Le compte rendu considère cinq catégories de localités.

On inscrit le lieu de naissance de chaque époux contractant mariage.

Pour toute naissance, mention est faite de l'assistance d'un médecin ou d'une sage-femme, lorsqu'elle a eu lieu et de la date du mariage des parents. On note les enfants trouvés, abandonnés, etc. On note aussi, d'une manière spéciale, les décès survenus dans un hôpital, un hospice, etc.

Les causes des décès sont enregistrées ; le compte rendu énumère ces causes en vingt-cinq catégories.

La confession religieuse à laquelle appartiennent, soit les époux, soit les parents d'un enfant qui vient au monde, soit toute personne décédée, est signalée ; le compte rendu divise les religions en sept groupes.

Enfin, on inscrit encore la profession de chaque époux, la profession du père de tout enfant légitime ou de la mère de tout enfant illégitime, la profession du père et de la mère dont l'enfant a été légitimé, celle de toute personne décédée, lorsqu'elle a passé 15 ans. Pour les enfants de moins de 15 ans, on indique la profession, soit du père légitime, soit de la mère illégitime.

L'ensemble des professions est divisé en quarante catégories, groupées en six classes :

1. — Agriculture ;
2. — Industrie ;
3. — Commerce et transport ;

4. — Domestiques attachés aux personnes;

5. — Professions libérales, services publics, rentiers, assistés;

6. — Membres des familles de plus de 15 ans (en dehors de l'agriculture) et personnes sans déclaration de profession.

Dans les trois premières classes, les patrons sont distingués des employés et ouvriers.

Les résultats actuellement publiés, d'après le nouveau schéma, sont relatifs aux années 1895 et 1896.

On est naturellement porté à rapprocher les chiffres de l'état civil de ceux fournis par le dénombrement de la population. Malheureusement, le dernier dénombrement autrichien remonte au 31 décembre 1890; depuis cette époque, l'importance des diverses catégories de population a pu se modifier, notamment celles qui sont basées sur l'importance des localités ou sur les catégories professionnelles.

De plus, en ce qui concerne la profession, il y a lieu de craindre — et l'expérience paraît justifier cette crainte — que les déclarations reçues à l'état civil ne concordent pas avec les déclarations enregistrées par les recenseurs, à l'époque du recensement.

En effet, la profession ne s'apprécie généralement pas sans une certaine indécision. Tandis que le sexe ou l'âge ne peuvent s'interpréter de manières différentes au recensement et à l'état civil, les situations de patron ou d'employé, les genres d'industrie ou de commerce ne suggéreront pas forcément des interprétations conformes dans les deux enquêtes.

Aussi convient-il de n'opérer de rapprochement entre les deux statistiques qu'avec beaucoup de prudence; cependant, il est des rapports tels que l'âge au mariage, la fréquence des naissances légitimes, etc., suivant la profession, dont la valeur n'est pas liée à la connaissance du nombre exact des personnes de telle ou telle profession.

Ces réserves faites, au lieu de donner une sèche énumération des tableaux publiés, nous calculerons, au moyen des résultats de 1896 (1), quelques rapports qui permettront mieux d'apprécier l'intérêt et l'étendue de la nouvelle statistique autrichienne, en signalant, le cas échéant, les écarts que présentent ces rapports avec les chiffres analogues relatifs à la France, pour la même année.

I. — Mariages (2).

En Autriche, la proportion des mariages par 1 000 habitants est à peu près la même qu'en France : 7,8 en 1891, année de recensement, au lieu de 7,5 en France.

Dans les deux pays, on ne se marie pas tout à fait aux mêmes époques de l'année.

---

(1) *Bewegung der Bevölkerung im Jahre 1896,* bei Carl Gerold's Sohn. Wien. 1899.

(2) Une importante étude des mariages autrichiens en 1895 a été publiée par le Dr Meinzingen dans la *Statistische Monatschrift* d'août-septembre 1897.

En 1896 — et les résultats de 1895 sont analogues, — 37 p. 100 des mariages de l'année ont été célébrés aux mois de février et novembre, tandis qu'en France il n'y en a eu que 22 p. 100 durant les mêmes mois. Par contre, le mois d'avril qui donne lieu à 12 p. 100 des mariages français ne comprend que 4,8 p. 100 des mariages autrichiens. L'explication est dans la coutume religieuse : en Autriche, on observe plus rigoureusement qu'en France le carême et l'avent.

On se marie un peu plus tard en Autriche qu'en France, les mariages de vieillards sont relativement plus fréquents; voici les proportions comparées, aux divers âges, en 1896 :

	Proportions pour 100 aux divers âges			
	des époux		des épouses	
	en Autriche.	en France.	en Autriche.	en France.
0 à 20 ans . . .	0,1	1,8	14,8	18,1
20 à 30 — . . .	64,6	67,1	63,4	64,4
30 à 40 — . . .	22,9	22,9	15,2	12,7
40 à 50 — . . .	7,0	5,0	4,6	3,2
50 à 60 — . . .	3,8	2,2	2,0	1,6
Plus de 60 ans. .	1,6	1,0		
	100,0	100,0	100,0	100,0

L'âge au mariage augmente avec l'importance des localités : on se marie plus tard dans les grandes agglomérations. Cette constatation que l'on ne peut faire en France que pour les catégories de population urbaine et rurale, résulte en Autriche du classement suivant :

	Proportions des hommes se mariant à moins de 24 ans pour 100 époux de tous âges.
Localités de 0 à 500 habitants. . . .	11,0 p. 100
— de 501 à 2 000 —	14,1 —
— de 2 001 à 5 000 —	13,6 —
— de 5 001 à 10 000 —	12,0 —
— de 10 001 à 20 000 —	11,1 —
— de plus de 20 000 —	7,4 —

A part les très petites localités, où sans doute la sélection est difficile et la misère fort grande, la proportion des époux jeunes décroît à mesure que la population se concentre.

Il serait intéressant de comparer les tables à double entrée qui font connaître les âges corrélatifs des époux et des épouses; malheureusement, les divisions d'âge fournies par les comptes rendus sont trop larges pour permettre une comparaison précise; de plus, les catégories considérées en Autriche et en France n'ont pas toujours les mêmes limites. De 20 à 30 ans, par exemple, les coupures sont en

France de 20 à 25 et de 25 à 30, tandis qu'en Autriche elles vont de 20 à 24 et de 24 à 30.

La Commission centrale autrichienne pourrait maintenant, sans difficulté, dresser une table des mariages où l'âge varierait année par année.

La nuptialité paraît différer sensiblement entre les habitants de l'Autriche qui appartiennent aux diverses confessions religieuses. Voici le tableau de la population et des mariages, les confessions religieuses étant réparties en six catégories :

Religions.	Population en 1890.	Mariages en 1896 entre époux de même confession.	Proportions pour 1 000 habitants.
Catholiques romains	18 935 743	153 949	8,1
Catholiques grecs ou arméniens	2 816 811	23 191	8,0
Grecs ou arméniens orientaux	546 014	4 588	8,4
Protestants	438 653	2 991	6,8
Israélites	1 141 615	5 446	4,8
Autres confessions ou sans confession déclarée.	16 577	8 296 (y compris les mariages mixtes).	

La profession et surtout la situation sociale semblent avoir une influence très sensible sur la nuptialité.

Sur 1 000 hommes non mariés, appartenant d'après le recensement de 1890 à chacun des groupes ci-dessous désignés, il s'est marié en 1896 :

		Pour 100.
1. — Agriculture (y compris les membres des familles ayant au moins 15 ans).	Patrons	28
	Employés et ouvriers	3
	Ensemble	5
2. — Industrie	Patrons	17
	Employés et ouvriers	6
	Ensemble	7
3. — Commerce et transport	Patrons	7
	Employés et ouvriers	6
	Ensemble	6
4 (en partie). — Professions libérales et services publics		6

La différence des chiffres applicables aux patrons et aux employés peut tenir en partie à la différence des situations sociales, à ce que l'on ne se marie souvent qu'une fois établi, et aussi à la différence des âges, mais elle tient sans doute aussi en partie aux divergences d'appréciation de la qualité de patron indépendant (*selbständig*) ou d'employé, soit au recensement, soit à l'état civil.

L'âge au mariage varie suivant le groupe professionnel, comme on le constate par le tableau suivant, où les proportions sont calculées pour 100 époux de chaque groupe professionnel.

Tableau.

	0 à 20 ans.	20 à 24 ans.	24 à 30 ans.	30 à 35 ans.	35 à 40 ans.	40 à 50 ans.	50 à 60 ans.	60 à 70 ans.	Plus de 70 ans.	Tous âges réunis.
1. — Agriculture	0,19	13,14	52,25	13,85	6,97	7,38	4,23	1,15	0,24	100,00
2. — Industrie	0,01	12,08	55,96	15,16	6,77	5,98	2,95	0,91	0,15	100,00
3. — Commerce et transport	0,07	6,48	18,79	20,97	10,02	8,33	3,74	1,46	0,14	100,00
4. — Domestiques	0,00	6,79	52,62	21,25	9,86	6,02	2,95	0,51	0,00	100,00
5. — Professions libérales, services publics, rentiers, assistés	0,05	5,42	39,13	21,81	12,04	9,05	5,32	3,13	1,02	100,00
6. — Sans profession et membres des familles des catégories 2 à 5	0,00	15,08	55,69	11,45	5,55	5,41	3,13	2,70	0,99	100,00
Ensemble	0,12	11,94	52,69	15,19	7,41	7,01	3,76	1,31	0,21	100,00

La statistique autrichienne fait connaître encore la profession des femmes ayant contracté mariage suivant la profession des hommes qu'elles ont épousés.

On relève, par exemple, en 1896, les proportions suivantes :

Groupes professionnels.	Sur 100 époux dans chaque groupe, ont épousé des femmes se rattachant au même groupe.	Sur 100 épouses dans chaque groupe, ont épousé des hommes se rattachant au même groupe.
1. — Agriculture	86,5	76,7
2. — Industrie	27,4	77,0
3. — Commerce et transport	4,5	31,0
4. — Domestiques	43,5	2,3
5. — Services publics, professions libérales, etc.	6,2	43,3
6. — Sans profession déclarée, membres des familles	74,5	2,3

La diversité des proportions ci-dessus s'explique aisément.

On a vu que le bulletin de mariage porte l'indication du lieu de naissance de chaque époux : ce renseignement permet d'obtenir un aperçu de la stabilité des familles. En 1895,

Groupes professionnels (profession du mari).	Sur 100 mariages, ont été célébrés dans le district où les deux époux étaient nés.	dans la commune même où les deux époux étaient nés.
1. — Agriculture	80,5	46,5
2. — Industrie	43,0	19,0
3. — Commerce et transport	27,0	16,0
4. — Domestiques	27,0	11,0
5. — Services publics, professions libérales, etc.	24,0	13,0
6. — Sans profession déclarée, membres des familles	57,0	30,5

II. — Naissances.

On sait que la natalité de l'Autriche est bien supérieure à celle de la France. En 1891, année du recensement, on comptait en Autriche 38,5 nouveau-nés vivants par 1 000 habitants contre 22,8 en France, en 1891.

La répartition aux différentes époques de l'année est à peu près la même dans les deux pays, assez régulière en dépit des inégalités de la fréquence des mariages.

Le bulletin de naissance autrichien indique si l'accouchement a eu lieu avec ou sans l'assistance d'un médecin ou d'une sage-femme. En 1896, cette assistance s'est produite pour :

65,4 p. 100 des naissances d'enfants vivants.
71,7 — des mort-nés.
63,0 — des naissances légitimes.
80,7 — des naissances illégitimes.

L'assistance est plus fréquente dans les cas où l'enfant est mort-né que dans ceux où il naît vivant, plus fréquente aussi dans les cas de naissance illégitime, à grande mortalité infantile, que dans les cas de naissance légitime. Ces constatations n'obligent pas à une interprétation défavorable à l'art médical, car l'intervention de personnes de l'art n'est sans doute pas toujours réclamée dans les circonstances normales et, probablement, beaucoup de filles-mères accouchent dans des maternités.

La proportion des mort-nés, sous réserve de l'identité des conditions de la déclaration, est moins forte en Autriche qu'en France : 2,65 au lieu de 4,6 pour 100 naissances.

Sur 1 000 filles vivantes, il est né en Autriche 1 065 garçons vivants, en 1896 ; en France, 1 041. L'écart entre ces deux chiffres est relativement important, vu la régularité du rapport des naissances masculines aux naissances féminines, mais on sait que ce rapport diminue quand la natalité s'affaiblit.

C'est un phénomène général que la proportion des garçons soit surtout grande parmi les mort-nés. En 1896, on trouve en Autriche, parmi les mort-nés, 1 319 garçons pour 1 000 filles ; en France, 1 370 garçons pour 1 000 filles. Ici, la prédominance des garçons est moins grande dans le premier pays que dans le second.

La statistique autrichienne contient des renseignements précieux sur la durée du mariage des parents.

3,46 p. 100 des naissances légitimes se produisent à moins de six mois de mariage.

2,26 p. 100 des naissances légitimes sont survenues entre le 6e et le 9e mois. Jusqu'à 2 ans de mariage, il se produit le cinquième des naissances. On relève :

De 0 à 5 ans de mariage, 43,0 p. 100 des naissances.
De 5 à 10 — 26,5 p. 100 —
De 10 à 20 — 26,5 p. 100 —
A plus de 20 — 4,0 p. 100 —

La proportion des mort-nés, qui est la plus forte parmi les naissances survenant entre le 6e et le 9e mois du mariage, diminue jusqu'à 3 ans de mariage ; elle augmente ensuite régulièrement avec la durée du mariage et par conséquent avec l'âge des époux.

Voici d'ailleurs les proportions des mort-nés pour 100 naissances, à chaque âge du père et de la mère :

Age du père.	Proportion des mort-nés p. 100.	Age de la mère.	Proportion des mort-nés p. 100. légitimes.	illégitimes.
—		—		
A 20 ans	2,55	A 17 ans	1,57	4,26
20 à 25 ans.	2,35	17 à 20 ans.	1,67	3,03
25 à 30 —	2,23	20 à 25 —	1,86	3,21
30 à 40 —	2,38	25 à 30 —	2,17	3,73
40 à 50 —	2,85	30 à 40 —	2,74	4,33
Plus de 50 ans. . . .	3,33	Plus de 40 ans. . . .	3,88	5,17
Age inconnu.	6,58	Age inconnu.	5,63	6,22
Ensemble . . .	2,65		2,65	4,11

La mortinatalité est plus grande pour les naissances illégitimes que pour les naissances légitimes, 4 p. 100 au lieu de 2,6; c'est un fait général bien connu qui se trouve, une fois de plus, vérifié.

La table à double entrée ci-après permet de comparer, dans les deux pays, les proportions d'enfants légitimes issus de parents de divers âges, pour 100 000 enfants légitimes nés vivants :

Age du père.	Age de la mère. Moins de 20 ans.	20 à 25 ans.	25 à 30 ans.	30 à 40 ans.	Plus de 40 ans.	Totaux.
—	—	—	—	—	—	—
			1° *Autriche.*			
0 à 20 ans	9	11	5	3	0	28
20 à 25 —	411	1,798	694	171	10	3,084
25 à 30 —	1,506	9,555	9,140	2,926	104	23,231
30 à 40 —	476	5,698	15,750	25,460	1,411	48,795
40 à 50 —	49	527	1,867	12,740	5,085	20,268
Plus de 50 ans	8	99	370	2,297	1,820	4,594
Totaux	2,459	17,688	27,826	43,597	8,430	100,000
			2° *France.*			
0 à 20 ans	102	123	75	47	7	354
20 à 25 —	942	3,302	1,141	374	18	5,777
25 à 30 —	1,900	12,295	9,655	2,769	87	26,706
30 à 40 —	598	8,022	16,575	21,984	1,133	48,312
40 à 50 —	38	434	1,573	10,575	3,864	16,484
Plus de 50 ans	7	51	139	1,063	1,107	2,367
Totaux	3,587	24,227	29,158	36,812	6,216	100,000

Les parents sont moyennement plus jeunes en France qu'en Autriche, ce que l'on pouvait prévoir, puisqu'en moyenne on s'y marie plus tôt.

La proportion des enfants naturels, qui augmente en France depuis vingt-cinq ans environ, mais ne dépasse pas, en 1896, 8 p. 100 des naissances, atteint en Autriche, 15 p. 100.

En France, l'illégitimité augmente — tandis que la natalité diminue — lorsqu'on passe de la population rurale à la population urbaine et à mesure que cette popu-

lation urbaine se concentre en des villes plus peuplées ; en Autriche, le phénomène offre une allure semblable, comme l'indique le tableau ci-après :

Communes de	Population en 1890.	Proportion des naissances à la population. Légitimes.	Illégitimes.	Ensemble.	Proportion des naissances illégitimes au total des naissances
—	—	—	—	—	—
0 à 500 habitants . . .	7 498 218	3,05	0,45	3,50	20,6
500 à 2 000 —	8 638 268	4,07	0,45	4,52	10,6
2 000 à 5 000 —	3 013 703	3,78	0,70	4,48	15,6
5 000 à 10 000 —	966 769	3,69	0,93	4,62	20,2
10 000 à 20 000 —	905 000	2,74	0,71	3,45	20,1
Plus de 20 000 —	2 873 455	2,60	1,25	3,85	32,5
Ensemble	23 895 113	3,47	0,61	4,08	15,0

Dans le tableau ci-après, les naissances autrichiennes de 1896 sont classées d'après la religion, soit du père légitime, soit de la mère illégitime :

Religions.	Proportion des naissances à la population recensée en 1890 par 1 000 habitants.	Sur 1 000 naissances, dans chaque catégorie confessionnelle, on compte : Légitimes — nés vivants.	Légitimes — mort-nés.	Légitimes — Total.	Illégitimes — nés vivants.	Illégitimes — mort-nés.	Illégitimes — Total.
—	—	—	—	—	—	—	—
Catholiques romains.	39	835,43	23,68	859,11	135,06	5,83	140,89
Catholiques grecs ou arméniens .	52	930,19	19,87	949,96	48,24	1,80	50,04
Grecs et Arméniens orientaux . .	31	926,14	22,62	948,76	49,24	2,00	51,24
Protestants	65	837,09	28,70	865,79	127,08	7,13	134,21
Israélites	39	320,69	9,28	329,97	648,15	21,88	670,03

C'est parmi les populations misérables de la Galicie et de la Bukowine, qui comprennent la plus grande partie des israélites, que l'illégitimité est la plus grande. Ainsi, les circonstances économiques ont une certaine influence sur les conditions de la natalité ; celles-ci doivent donc différer suivant les professions. Pour 100 hommes mariés appartenant, d'après le recensement de 1890, à l'un des groupes professionnels ci-dessous, on compte en 1896 :

Groupe		Naissances légitimes.
1. — Agriculture	Patrons	22,0
	Employés et ouvriers . . .	21,0
	Ensemble	22,0
2. — Industrie	Patrons	18,0
	Employés et ouvriers . . .	24,0
	Ensemble	22,0
3. — Commerce et transport. .	Patrons	13,5
	Employés et ouvriers . . .	15,0
	Ensemble	15,0
4 (en partie). — Professions libérales et services publics . . .		14,5

Suivant la profession, les proportions des mort-nés et des enfants légitimes varient notablement. Sur 100 naissances, on compte dans chaque groupe professionnel auquel appartient, soit le père légitime, soit la mère illégitime :

	Nés vivants.	Mort-nés.	Légitimes.	Illégitimes.
	Pour 100.			
1. — Agriculture	97,5	2,5	90,0	10,0
2. — Industrie	96,9	3,1	90,2	9,8
3. — Commerce et transport	96,9	3,1	86,4	13,6
4. — Domestiques	95,6	4,4	7,1	92,9
5. — Professions libérales, services publics, rentiers, assistés.	97,1	2,9	97,4	2,6
6. — Sans profession déclarée et membres des familles	96,3	3,7	10,2	89,8

Si l'on pousse un peu plus loin la division professionnelle en distinguant les patrons des employés et ouvriers, on trouve que, dans l'agriculture, par exemple, la proportion des naissances illégitimes par rapport au total des naissances n'est que de 0,7 p. 100 parmi les patrons et est égale à 26 p. 100 parmi les employés et ouvriers. Dans l'industrie, la proportion des enfants illégitimes est de 2,2 p. 100 parmi les patrons et de 13,3 p. 100 parmi les employés et ouvriers.

III. — Légitimations après naissance.

Les légitimations par mariage postérieur à la naissance sont l'objet, en Autriche, d'une statistique très détaillée :

En 1896,	31,5 p. 100 des	légitimations	se produisent	dans la première année après la naissance;
—	33,5 —	—	—	au cours des deux années suivantes;
—	33,0 —	—	—	dans l'intervalle de 3 à 20 ans;
—	2,0 —	—	—	plus de 20 ans après la naissance.
	100,0			

Au point de vue de la population des localités, sur 100 enfants illégitimes, ont été légitimés :

23,3 p. 100	dans les communes	de	0 à 500	habitants.
21,2 —	—	de	500 à 2 000	—
17,9 —	—	de	2 000 à 5 000	—
17,5 —	—	de	5 000 à 10 000	—
20,4 —	—	de	10 000 à 20 000	—
18,8 —	—	de	plus de 20 000	—
20,3 p. 100 en moyenne.				

Au point de vue de la religion, sur 100 enfants illégitimes dans chaque catégorie confessionnelle, ont été légitimés :

25,8 p. 100	chez les catholiques romains;
3,8 —	chez les catholiques grecs ou arméniens;
16,4 —	chez les grecs et arméniens orientaux;
22,3 —	chez les protestants;
5,5 —	chez les israélites.

Enfin, relativement à la profession :

31,8 p. 100 des pères ayant légitimé des enfants se rattachent à l'agriculture ;
22,7 — — — à l'industrie ;
18,2 — — — — au commerce ou aux transports ;
27,3 — — — — aux professions libérales ou aux rentiers.

IV. — Décès.

La natalité relativement forte de la population autrichienne fait prévoir une assez forte mortalité, surtout parmi les enfants.

En 1891, la mortalité générale était de 2,82 p. 100, tandis qu'en France elle atteignait seulement 2,31 p. 100.

Mais la répartition des décès par âge est notablement différente dans les deux pays.

Pour 1 000 décédés, on compte aux divers âges :

	En Autriche		En France	
De 0 à 1 an . . .	300,0	540	165,4	288
De 1 à 5 ans . . .	157,8		68,7	
De 5 à 10 — . . .	43,1		18,2	
De 10 à 20 — . . .	39,1		35,5	
De 20 à 30 — . . .	51,0	460	60,5	712
De 30 à 40 — . . .	49,6		61,8	
De 40 à 50 — . . .	53,4		70,3	
De 50 à 60 — . . .	75,5		95,2	
De 60 à 70 — . . .	96,0		148,0	
Plus de 70 — . . .	134,5		276,4	
	1 000,0		1 000,0	

La grande mortalité relative de l'enfance en Autriche ne semble cependant pas tenir principalement à la faiblesse congénitale. La proportion des mort-nés est en effet plus faible en Autriche qu'en France, 2,65 au lieu de 4,6 p. 100, et les décès durant le premier mois de la naissance atteignent 5,5 p. 100 des naissances en Autriche contre 5,7 p. 100 en France. A partir de là, la mortalité des enfants autrichiens commence à augmenter sensiblement. Si l'on rapporte le total des décès durant la première année, en 1896, à la moyenne des naissances de 1895 et 1896, on obtient une proportion de 20 p. 100 en Autriche contre 14 p. 100 en France. On est donc conduit à attribuer la grande mortalité des enfants et adolescents, dans le premier pays, plutôt à des causes économiques qu'à des causes physiologiques.

Dans les deux pays, la mortalité des enfants illégitimes est supérieure à celle des enfants légitimes, surtout dans les premiers mois de la naissance. Ainsi, en Autriche, sur 100 enfants de moins de 5 ans, dans chaque catégorie, il est mort, en 1896, aux âges de :

	1 mois.	1 mois à 1 an.	1 à 2 ans.	2 à 5 ans.	Total.
Légitimes. . . .	26,3	40,7	16,0	17,0	100
Illégitimes. . . .	28,8	48,6	12,5	10,1	100

La statistique autrichienne permet de calculer la mortalité parmi les membres des diverses confessions religieuses.

En rapportant les décès dans chaque catégorie confessionnelle à 100 habitants, d'après le recensement de 1890, on obtient les chiffres suivants :

	Décès par 100 habitants.
Catholiques romains	2,6
Catholiques grecs ou arméniens	3,5
Grecs et arméniens orientaux	3,4
Protestants	2,5
Israélites	2,0
Divers	2,3

En ce qui concerne la profession, les chiffres ci-dessous ont été calculés, toujours sous réserve de la conformité des relevés faits au recensement et à l'état civil.

		Proportion des décès pour 100 habitants de chaque groupe. Sexe masculin.	Sexe féminin.
1. — Agriculture.	Patrons	5	5
	Employés et ouvriers	3	2
	Ensemble	3	2,5
2. — Industrie.	Patrons	5	14
	Employés et ouvriers	4	7
	Ensemble	4	8
3. — Commerce et transports.	Patrons	3	3
	Employés et ouvriers	3	6
	Ensemble	3	4,5
4 (en partie). — Professions libérales et services publics.		3	6

Une des parties les plus intéressantes de la nouvelle statistique autrichienne est celle qui fournit la répartition des décès suivant les causes pour l'*ensemble de la population*, tandis qu'elle n'est relevée en France que pour les *villes*. Dans le tiers des cas, la cause n'est pas connue, mais les deux autres tiers suffisent à faire apprécier la malignité relative des diverses causes déclarées.

Voici le tableau des proportions des décès imputables à chacune d'elles, soit par 1 000 habitants, soit pour 1 000 décès parmi ceux dont la cause a été déclarée :

	Proportion pour 1 000 décès dont la cause est connue.	Proportion par 1 000 habitants.
1. — Faiblesse congénitale	9,0	1,6
2. — Tuberculose	20,0	3,5
3. — Pneumonie	13,0	2,3
4. — Diphtérie et croup	6,0	1,1
5. — Bronchite	4,0	0,7
6. — Variole	0,2	0,04
7. — Scarlatine	3,0	0,7
8. — Rougeole	2,0	0,3

	Proportion pour 1 000 décès dont la cause est connue	Proportion par 1 000 habitants.
9. — Typhus	0,2	0,04
10. — Fièvre typhoïde	1,5	0,3
11. — Dyssenterie	0,9	0,2
12. — Choléra asiatique	0,005	0,001
13. — Choléra infantile	2,0	0,45
14. — Entérite aigüe, choléra nostras	0,1	0,03
15. — Fièvre puerpérale	0,5	0,1
16. — Maladies infectieuses purulentes	0,6	0,1
17. — Autres maladies infectieuses	0,5	0,08
18. — Maladies dues aux animaux, trichine, rage, etc.	0,002	0,003
19. — Apoplexie cérébrale	3,4	0,6
20. — Maladies organiques du cœur et de la circulation	4,8	0,8
21. — Tumeurs malignes	4,0	0,7
22. — Causes diverses naturelles	22,1	3,3
23. — Accidents	1,9	0,3
24. — Suicide	0,9	0,15
25. — Homicide	0,1	0,02
Cause non déclarée	—	9,0

Il est regrettable que les causes diverses ne soient pas énumérées et subdivisées. D'autre part, les comparaisons avec les statistiques françaises sont rendues parfois difficiles en raison de la non-conformité des classifications.

Les deux causes de mort les plus redoutables sont apparemment la tuberculose et la pneumonie.

Nous signalerons quelques particularités de leur action. La même étude peut être faite pour toutes les autres causes énumérées.

Cette action est différente suivant la situation de famille des décédés.

Sur 1 000 décédés de chacune des catégories suivantes, il est mort, en 1896, par suite de :

	Tuberculose déclarée.	Pneumonie déclarée.
Célibataires	11,4	7,7
Mariés	22,6	11,5
Veufs	8,0	8,7
Séparés	27,0	4,5
Situation inconnue	11,3	8,0
	13,4	8,7

Les proportions varient aussi beaucoup suivant l'âge. Sur 1 000 décès, à chaque âge, on compte par suite de :

	Tuberculose.	Pneumonie
Jusqu'à 3 mois	16,79	29,77
De 3 à 6 mois	50,57	94,38
De 6 mois à 1 an	65,11	131,01

	Tuberculose.	Pneumonie.
De 1 à 2 ans	97,87	125,12
De 2 à 3 —	111,32	96,94
De 3 à 4 —	100,76	83,87
De 4 à 5 —	102,37	70,47
De 5 à 6 —	107,82	73,07
De 6 à 10 —	151,82	71,75
De 10 à 15 —	284,94	71,17
De 15 à 20 —	477,40	66,05
De 20 à 30 —	504,81	71,56
De 30 à 40 —	414,14	94,59
De 40 à 50 —	301,52	120,46
De 50 à 60 —	201,07	137,99
De 60 à 70 —	108,82	122,54
De plus de 70 ans. . . .	26,92	65,66
D'âge inconnu	127,89	96,22
	134,36	86,74

La période où la tuberculose agit avec le plus d'intensité, relativement aux autres maladies, est celle de 20 à 30 ans; les affections de poitrine donnent la plus grande mortalité relative vers la 1re année et de 50 à 60 ans.

On verra, par le tableau suivant, avec quelle régularité augmente la fréquence des cas de tuberculose à mesure que la population se concentre :

	Pour 1 000 décédés dans chaque catégorie de population, on en compte, par suite de	
	tuberculose.	pneumonie.
Localités de 0 à 500 habitants. . .	113,11	78,48
— de 501 à 2 000 — . . .	122,09	83,97
— de 2 001 à 5 000 — . . .	138,50	92,86
— de 5 001 à 10 000 — . . .	164,61	87,14
— de 10 001 à 20 000 — . . .	168,41	95,04
— de plus de 20 000 — . . .	194,12	104,21

La profession a aussi une certaine influence, ainsi que cela résulte du tableau ci-après :

	Pour 1 000 décédés de chaque profession, sont morts de turberculose.
1. — Agriculture	111,63
2. — Industrie	174,66
3. — Commerce et transport	147,79
4. — Domestiques.	143,08
5. — Professions libérales, rentiers, etc.	98,06

C'est dans l'industrie que le mal paraît sévir le plus vigoureusement.

Ces quelques chiffres suffisent à faire apprécier la variété et l'intérêt des questions

auxquelles la nouvelle statistique autrichienne de l'état civil fournit une importante contribution.

Quelques villes, et en particulier la ville de Paris, publient d'assez nombreux détails sur leur population, mais, en aucun pays, les mouvements annuels de l'état civil ne sont décrits — et ne pourraient être actuellement décrits — avec une telle ampleur; c'est l'effet d'une bonne division du travail. En Autriche, les agents locaux n'ont d'autre mission que d'enregistrer scrupuleusement les faits sur des documents aussi exacts que possible. A la Commission centrale est réservée la tâche d'analyser ces documents avec compétence, et d'en extraire la substance par les voies les plus économiques.

Lucien March.

V.

BIBLIOGRAPHIE.

1°

De la Responsabilité en matière d'accidents du travail (Commentaire de la loi du 9 avril 1898 et des décrets du 28 février 1899 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi), par Maurice Bellom, ingénieur des mines (1).

Faisant table rase des dispositions qui régissaient jusqu'ici les accidents du travail, la loi du 9 avril 1898 a soumis à un régime administratif et financier complètement nouveau, à la fois les victimes d'accidents industriels et les chefs des industries qu'elle a visées.

La victime d'accident était jusqu'ici un demandeur qui devait faire la preuve des faits et établir la responsabilité de son patron. Désormais, au contraire, l'accident crée un droit pour l'ouvrier et la discussion ne portera plus sur le principe, mais sur la quotité de l'indemnité, en raison des conséquences de l'accident.

Cette transformation radicale dans la situation respective des parties et les conséquences qui en découlent soulèvent, dans l'application de la loi de 1898, des questions nombreuses et complexes que le texte législatif demeure, dans la plupart des cas, insuffisant à trancher.

Le commentaire que nécessitaient les prescriptions nouvelles vient de nous être donné par notre infatigable collègue, M. Maurice Bellom, si bien qualifié pour cela par ses études sur cette branche d'assurances et dont l'ouvrage magistral sur les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger* est bien connu de la *Société de statistique de Paris*.

M. Maurice Bellom commente la loi; il commente aussi les décrets auxquels le législateur a délégué la réglementation des mesures d'exécution qui, eu égard à l'importance de leur objet, appelaient, en effet, des explications détaillées. On jugera de la méthode suivie par l'auteur par les références aux travaux préparatoires indiquées dans le commentaire et qui comportent, chaque fois, l'indication du numéro et de la page du *Journal officiel* où figurent les passages relatifs à chacune des prescriptions législatives. M. Bellom signale avec la même précision les publications qui renferment les documents dont il résume les grandes lignes et dont il invoque les résultats et les conclusions.

C'est à la lumière de ces documents que notre collègue dégage la solution pratique des difficultés que soulève l'application de la loi, sans hésiter à répondre aux critiques qu'a

---

(1) 1 vol. in-8°. Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris.

déjà provoquées l'œuvre législative, ni à constater les lacunes qu'elle présente. Il montre également les relations qui unissent la loi sur les accidents à d'autres lois sociales, telles que la loi sur les sociétés de secours mutuels, ou à d'autres textes réglementaires, le décret sur les sociétés d'assurance par exemple. L'auteur indique ou suggère de la sorte des combinaisons susceptibles d'améliorer les rapports du capital et du travail, en faisant à l'un comme à l'autre la part légitime qui lui revient.

L'ouvrage de M. Maurice Bellom réalise ainsi un double objet : commentaire des prescriptions d'aujourd'hui; initiation des dispositions plus sagement conçues qui devront, demain, remplacer les premières. On ne saurait certainement faire mieux ni davantage.

Léon SALEFRANQUE.

2°

L'Atlas de la Finlande.

Le pays des mille lacs, plateau rugueux sillonné d'eau, qui s'élève entre les deux bras de la Baltique et se relie, vers le nord, aux Alpes scandinaves par une bande d'escarpements rocheux couverts d'immenses forêts, intéresse plus encore par l'attentive prudence de ses habitants que par ses singularités topographiques.

Cette population, à peine aussi nombreuse que celle de la ville de Paris, mais répandue sur un territoire grand comme les deux tiers de la France, perpétuellement soumise aux rigueurs d'un climat où la température moyenne n'atteint pas 3°, s'est constitué bien avant nous une démographie tenue régulièrement à jour, s'est initiée avant nous aux progrès de l'hygiène; elle a réussi — quand enregistrera-t-on en France pareil succès — à réduire l'alcoolisme : les obstacles naturels ont rendu plus attentif le soin de la vie.

L'*Atlas de la Finlande* publié en trois langues (finnois, suédois, français), par la *Société de géographie d'Helsingfors*, fournit un aperçu général de la configuration et de la structure du sol, du climat, de la population et de l'industrie du pays; il comprend :

	Nombre	
	de planches.	de notices.
	—	—
Géographie générale, histoire, archéologie. . . .	4	8
Hypsométrie, géologie, météorologie	9	6
Flore, arborescences, forêts	5	4
Population	5	1
Instruction populaire	1	1
Rapides et chutes d'eau	1	1
Agriculture et industrie	4	3
Commerce et navigation.	4	5
Voies de communication, postes, télégraphes. . .	4	5

Ensemble 37 planches (en 32 feuilles) avec teintes graduées, et 34 notices, rédigées par divers spécialistes, et réunies en 1 volume de 479 pages (1).

Le territoire finlandais est loin d'être habitable sur toute son étendue; voici sa composition :

Eau.	10 p. 100
Marais couverts de forêts, montagnes et terres incultes .	33 —
Sol forestier et végétable	47 —
Terres cultivées et prairies naturelles	10 —
	100 p. 100

---

(1) Ces notices sont traduites en excellent français, grâce à la collaboration de M. Jean Poirot, lecteur à l'Université d'Helsingfors.

Si la surface des terres cultivées est faible actuellement, on voit qu'il est possible de l'accroître beaucoup par emprises sur la forêt; c'est d'ailleurs par la pratique de l'ecobuage que s'est constituée progressivement une grande partie de la propriété agricole.

La rigueur du climat, et surtout les fréquentes gelées d'été, ne permettent d'autres cultures que celles de l'orge, du blé, de l'avoine et des légumes-racines, tels que pommes de terre, navets, etc. Mais l'élève du bétail a pris un grand développement; la production du beurre est l'un des éléments notables du revenu dans les campagnes.

Un autre élément très important est l'exploitation des bois. Le bois et le beurre sont les deux principaux articles d'exportation.

D'ailleurs, les richesses naturelles ne manquent pas. De très nombreuses chutes d'eau laissent à la disposition de l'industrie des millions de chevaux-vapeur; on trouve dans le sol du fer, du cuivre, de l'étain, et même de l'or dans divers cours d'eau de la Laponie finlandaise; les roches cristallines d'origine très ancienne, granite, feldspath, quartzite, porphyre, etc., qui composent une grande partie du sous-sol, fournissent en abondance des matériaux de construction.

L'industrie ne cesse de progresser: on compte actuellement plus de 7 000 usines occupant 73 000 ouvriers; la scierie de bois à elle seule, 16 000.

Il est pourtant une industrie que le gouvernement finlandais n'a pas hésité à sacrifier. Dès 1865, la distillation domestique de l'alcool était interdite, et la distillation industrielle, soumise à taxe, limitée à 112 500 hectolitres. En 1886, il existait encore 70 distilleries; depuis, la taxe a été élevée progressivement, les dispositions restrictives ont été multipliées, et le nombre des usines de distillation s'est abaissé, en 1895, à 26, ne produisant plus que 50 000 hectolitres.

Parallèlement à l'amoindrissement de la production de l'alcool, on observe un accroissement pour la bière et les boissons rafraîchissantes.

Doit-on attribuer aux institutions protectrices de la santé publique la diminution sensible de la mortalité, qui, depuis une trentaine d'années, a succédé à une augmentation inquiétante? Au moins en partie, sans aucun doute, car la diminution de la natalité ne suffit pas à expliquer l'accroissement de la vie moyenne. On en jugera par le tableau ci-après, à la fin duquel on a rappelé, pour comparaison, les chiffres relatifs à la France.

Années.	Population.	Densité par kilom. car. de terre ferme.	Mariages par 1 000 habitants.	Naissances par 1 000 habitants.	Décès par 1 000 habitants.	Accroissement de population par 1 000 habitants.	Proportion pour 100 aux différents âges. 0-20.	20-60.	Plus de 60.
1751. . . .	429 912	1,8	109	4,43	2,46	1,99	47	44	9
1775. . . .	610 145	2,2	86	4,04	2,56	1,62	48	46	6
1800. . . .	832 659	2,9	82	3,76	2,55	1,22	46	48	6
1825 (1) . .	1 259 151	3,8	82	3,85	2,61	1,28	44	50	6
1850. . . .	1 636 915	4,9	81	3,57	2,63	0,99	43	50	7
1875. . . .	1 912 647	5,8	84	3,66	2,29	1,41	43,5	50	7,5
1890. . . .	2 380 140	7,2	71	3,29	1,96	1,38	45	47	8
En France : 1891.	38 343 192	72,5	74	2,28	2,31	0,03	35	48	17

Lucien MARCH.

VI.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

La dernière statistique criminelle publiée par le *Ministère de la justice* se réfère à l'année 1896.

(1) En 1811, réunion à la Finlande du territoire de Viborg.

Cours d'assises. — Pendant l'année 1896, le jury a statué sur 2 588 accusations concernant 1 360 (53 p. 100) des crimes contre l'ordre public ou les personnes et 1 228 (47 p. 100) des crimes contre les propriétés. On comptait dans les 2 588 affaires jugées contradictoirement 3 550 accusés, soit 9 par 100 000 habitants, proportion dans laquelle entrent pour 4 (1 573) ceux qui étaient poursuivis pour des crimes contre les personnes et pour 5 (1 977) ceux qui avaient à répondre de crimes contre les propriétés. Le tableau suivant donne la nature et le nombre des affaires jugées contradictoirement par les cours d'assises :

Crimes contre la vie	533	Abus de confiance	66
Coups non qualifiés meurtre	165	Fausse monnaie	48
Viols et attentats à la pudeur	577	Banqueroute frauduleuse	35
Avortements	30	Faux divers	172
Autres crimes contre les personnes	55	Incendies volontaires	159
		Vols qualifiés	688
		Autres crimes contre les propriétés	60
	1 360		1 228

Les 3 550 accusés se divisaient en 3 002 hommes et 548 femmes. Près des trois dixièmes de ces dernières, 159 ou 29 p. 100, étaient accusées d'infanticide, et un quart, 140 ou 25 p. 100, avaient à répondre de vols qualifiés.

Il résulte des chiffres de 1896 que l'influence de l'âge, de l'état civil, du degré d'instruction, de l'origine, des professions et du domicile sur la criminalité continue à se manifester tous les ans par des résultats presque identiques.

Des 2 588 accusations portées devant le jury, 1 407 ont été accueillies entièrement ; 472 ne l'ont été qu'avec des modifications qui, dans 231, conservaient aux faits le caractère de crime, et dans 241 les réduisaient à de simples délits ; enfin 709 accusations (27 p. 100) ont été complètement rejetées.

Les verdicts négatifs du jury sont plus fréquents en matière de crimes contre les personnes (37 p. 100) qu'en matière de crimes contre les propriétés (28 p. 100). La raison de cette différence est que plus des trois quarts des accusés poursuivis pour vols qualifiés sont des récidivistes. Comme toujours, le jury s'est montré bien moins sévère pour les femmes que pour les hommes (51 femmes acquittées sur 100 et 28 hommes) ; les acquittements sont, comme par le passé, en raison directe de l'âge et du degré d'instruction des accusés : 26 p. 100 pour les accusés de vingt et un à quarante ans ; 33 p. 100 pour ceux qui ont de quarante à soixante et 41 p. 100 pour les sexagénaires ; 28 p. 100 pour les accusés complètement illettrés ; 32 p. 100 pour ceux qui savent lire et écrire et 44 p. 100 pour les accusés qui ont reçu une instruction supérieure.

Les réponses du jury ont entraîné contre les 2 401 accusés déclarés coupables les condamnations ci-après :

Peine de mort	24	Réclusion temporaire	469
Travaux forcés à perpétuité	88	Emprisonnement d'un an et plus	1 027
Travaux forcés à temps	514	Emprisonnement de moins d'un an	276
Réclusion perpétuelle	3	Amende	3

Tribunaux correctionnels. — Depuis 1894, le nombre des affaires soumises aux tribunaux correctionnels a subi une importante diminution :

1893	203 624	1895	196 295
1894	206 326	1896	188 761

Cette baisse numérique porte, il est vrai, sur des délits de faible importance, tels que ceux de chasse et de pêche, mais elle affecte aussi les vols et les vagabondages dont le nombre est en déclin presque constant depuis 1892 :

Années.	Délits de vol.	Années.	Délits de vagabondage.
1892	40 555	1892 . . .	18 816
1893	37 125	1893	18 [illegible]7
1894	37 785	1894	19 12[illegible]
1895	33 929	1895	16 134
1896	32 695	1896	15 009

On comptait dans les 188 761 affaires jugées par les tribunaux correctionnels 230 368 prévenus dont 198 688 hommes (86 p. 100) et 31 680 femmes (14 p. 100). C'est à deux centièmes près la même décomposition proportionnelle que pour les accusés. Ces 230 368 prévenus ont été jugés : 5 144 à la requête de la partie civile, 9 613 à la requête d'une administration publique et 215 611 à la requête du ministère public.

En matière de délits communs, c'est-à-dire en écartant les contraventions fiscales et forestières, les prévenus se répartissent ainsi sous le rapport de l'âge :

		Hommes	Femmes
Ages	de moins de 16 ans . . .	5 635 ou 3 p. 100	938 ou 3 p. 100
	de 16 a 21 ans	27 014 ou 15 —	3 386 ou 11 —
	de plus de 21 ans	138 640 ou 82 —	25 015 ou 86 —
	Totaux	171 319	29 339

Sur 1 000 affaires poursuivies à la requête des parties civiles, 256 ont été suivies de l'acquittement de *tous* les prévenus ; la proportion n'est que de 32 sur 1 000 pour les affaires jugées sur les poursuites des administrations publiques et elle ne dépasse pas 30 sur 1 000 pour les affaires dans lesquelles le ministère public a pris l'initiative de la poursuite.

Les décisions des tribunaux correctionnels, à l'égard des 230 368 prévenus qu'ils ont jugés en 1896, sont les suivantes :

Acquittement pur et simple	12 442
Remise à leurs familles de mineurs de 16 ans . . .	3 661
Envoi en correction de mineurs de 16 ans	1 438
Condamnation à l'amende seulement	124 154
Condamnation à l'emprisonnement	88 673
Total	230 368

Les circonstances atténuantes ont été admises : 69 p. 100 en matière de délits communs : les vagabonds et les voleurs en ont bénéficié 96 et 89 fois sur 100.

Les accidents du travail ont donné lieu, en 1896, à 391 poursuites pour blessures et pour homicides involontaires : 150 étaient exercées contre un patron, 241 contre des tiers. Ces derniers chiffres étaient, en 1895, de 215 et 226.

Loi du sursis (26 mars 1891). — Depuis 1892, le chiffre des récidivistes, qui n'avait cessé de croître, a fléchi sans interruption à mesure que l'application de la loi du sursis conditionnel devenait de plus en plus fréquente. Voici la série des chiffres qui depuis cette époque expriment ce double mouvement :

Années.	Sursis prononcés.	Récidivistes.
1892	17 881	105 350
1893	20 404	104 528
1894	21 377	104 644
1895	23 288	99 434
1896	24 117	97 271

Ajoutons que la perspective de l'impunité n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre

des délinquants primaires qui, au contraire, de 124 680 qu'ils étaient en 1892, sont tombés à 115 556 en 1896.

Le nombre des sursis révoqués à la suite d'une nouvelle condamnation n'a cessé de grandir : 665, 883, 1 147, 1 261, 1 507. Mais si l'on cherche, pour chacune des cinq années où la loi a fonctionné, la proportion du nombre des révocations relativement au total des sursis déjà accordés dans les années précédentes, on obtient le chiffre de 2,2 p. 100 en 1892 et 1,2 p. 100 en 1896.

Tribunaux de simple police. — Bien que ne faisant pas courir à l'ordre social un danger aussi grand que les délits et les crimes, les contraventions de simple police constituent le plus souvent des infractions aux lois et règlements qui ont pour but de sauvegarder la sécurité des personnes et les intérêts des propriétés. Il est donc intéressant, à ce titre, d'en connaître le nombre.

En 1896, on a compté 366 794 affaires jugées par les tribunaux de simple police et se répartissant comme suit :

Contraventions aux lois et règlements sur	la sûreté et la tranquillité publiques. . .	169 858	ou 46 p. 100
	la propreté et la salubrité publiques. . .	56 619	ou 15 —
	la police rurale	34 194	ou 9 —
Contraventions diverses		106 123	ou 30 —
	Total	366 794	

Après les contraventions aux lois sur la police des routes (55 283), celles qui sont le plus fréquemment poursuivies sont celles d'ivresse publique (31 163) ; de voies de fait ou violences légères (27 903) ; de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes (17 012) ; d'ouverture ou de fermeture d'auberges, de cafés et cabarets à des heures indues (14 760).

Les inculpés étaient au nombre de 434 835, soit 112 par 10 000 habitants.

Instruction criminelle. — En 1896, le ministère public a reçu 504 202 plaintes, dénonciations ou procès-verbaux. Les procureurs de la République ont donné une première direction à 499 648 affaires, savoir :

39 150	communiquées aux juges d'instruction ;
149 421	portées directement à l'audience ;
268 728	classées au parquet ;
42 349	renvoyées devant une autre juridiction.
499 648	

Si on laisse de côté les affaires renvoyées devant les juridictions compétentes, il en reste 279 683 qui ont été abandonnées :

268 728	par décision	des parquets ;
10 813	—	des juges d'instruction ;
142	—	des chambres d'accusation.
279 683		

Dans 14 222, les faits présentaient le caractère de crime et dans 165 461 celui de délit. Mais un examen approfondi a démontré, pour 124 088, qu'ils ne constituaient pas d'infraction punissable ; pour 88 668, que leurs véritables auteurs demeuraient inconnus ; pour 36 385, qu'ils étaient sans gravité et n'intéressaient pas essentiellement l'ordre public ; pour 7 058, que les charges relevées contre les inculpés désignés étaient insuffisantes et pour 23 484, que divers motifs (âge, état mental, etc.) s'opposaient aux poursuites.

En 1896, 36 assassinats, meurtres et empoisonnements n'ont été l'objet d'aucune poursuite, parce que leurs auteurs sont restés inconnus ; 142 homicides de même nature, mis à l'instruction, ont, pour la même cause, abouti à des ordonnances de non-lieu. Près de 70 000 vols ont été abandonnés pour un motif identique.

Ces résultats démontrent que la justice se trouve bien souvent impuissante pour la découverte des crimes et des délits. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'impunité n'est pas toujours définitivement acquise à leurs auteurs et que les affaires sont très fréquemment reprises sur de nouvelles charges.

Maurice YVERNÈS.

VII.

AVIS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Instructions pour les exposants. — L'administration de l'Exposition de 1900 vient de porter à la connaissance des exposants diverses indications de détail importantes relatives aux marques des colis et aux formalités d'octroi à Paris.

Chaque colis portera sur deux de ses faces, opposées l'une à l'autre, des étiquettes indiquant bien nettement la section de l'Exposition à laquelle il est destiné, de plus, les lettres E. U. (Exposition universelle), entourées d'un cercle noir, enfin l'indication du poids brut en kilogrammes. Le nom de l'exposant et le numéro de son certificat d'admission seront inscrits en caractères français sur chaque étiquette et répétés sur la déclaration d'expédition.

Il y aura cinq postes d'octroi à l'Exposition, savoir : un au petit palais des Champs-Élysées, deux au Champ-de-Mars, un à l'Esplanade des Invalides et un au Trocadéro.

L'annexe de Vincennes aura, dans les mêmes conditions, son installation d'octroi spéciale.

Les personnes admises à l'Exposition universelle de 1900 sont informées qu'elles peuvent se faire délivrer par le préfet de la Seine, conformément aux dispositions de la loi du 23 mai 1868, des certificats descriptifs des objets déposés.

Ces certificats assurent à ceux qui les obtiennent les mêmes droits que leur conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'Exposition, sans préjudice du brevet qu'ils peuvent prendre ou du dépôt qu'ils peuvent opérer avant l'expiration de ce terme.

Chaque demande doit être accompagnée d'une description exacte de l'objet et, s'il y a lieu, d'un plan et d'un dessin; les intéressés doivent, en outre, justifier que l'objet pour lequel ils demandent un certificat a été admis dans l'enceinte de l'Exposition.

Les demandes doivent être faites au plus tard dans le premier mois de l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire *avant le 15 mai 1900,* l'ouverture de l'Exposition devant avoir lieu le 15 avril.

La délivrance des certificats est gratuite.

VIII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1900.

OUVRAGES SIGNÉS (voir le procès-verbal de la séance, p. 78).

DOCUMENTS OFFICIELS. — Autriche. — *Statistische Monatschrift* (*Commission centrale de statistique*), 4e année. 4e trimestre.

Danemark. — *Causes des décès dans les villes,* 1898.

Espagne. — *Commerce extérieur,* 2e partie. 1898.

France. — *Renseignements statistiques sur le dénombrement de la population de 1896.* — *Enquête sur la saisie-arrêt des salaires.* — *Annuaire des contributions directes pour 1900.*

Italie. — *Bulletin de statistique et de législation des douanes et du commerce*, 4e trim., 1899 (avec table de l'année).

Suède. — Fin des publications du Bureau central de statistique du royaume concernant l'année 1898. — *Justice.* — *Voies de communication.* — *Caisses d'épargne.* — *Postes*, etc.

Algérie. — *Exposé de la situation générale* (Session du Conseil supérieur, décembre 1899). — *Procès-verbaux de la session des délégations financières* (décembre 1899).

Argentine (République). — *Annuaire de la Direction générale de statistique*, tome II.

États-Unis. — *Monthly summary of Commerce and Finances*, juillet, août et septembre 1899.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — Revues et journaux de France et de l'étranger (1).

Erratum. — RECTIFICATIONS DE L'AUTEUR. — Dans la communication sur la *Philosophie de la statistique des faillites* (2) :

En tête de la page 59 : *au lieu de* 13 milliards 750 millions, *lire* 16 milliards 250 millions; *au lieu de* 362 fr. par tête, *lire* 427 fr. par tête, et *au lieu de* 1 448 fr., *lire* 1 625 fr. Plus bas, *au lieu de* 13 milliards, *lire* 16 milliards, puis 81 milliards. Au paragraphe suivant : 90 milliards *au lieu de* 82, et 100 milliards *au lieu de* 86; enfin, au paragraphe suivant, 90 milliards de nouveau *au lieu de* 92 et 184 milliards *au lieu de* 166.

En tête de la page 61, lire : 3° *diviser* le total par le pourcentage indiqué à la 3e colonne majoré de 50 p. 100 pour la même année et *multiplier* par 100.

Enfin, les six totaux de la 4e colonne du petit tableau de la page 61 sont les suivants :

196 502 090; — 245 029 005; — 229 737 771; — 331 545 600; — 358 350 424; — 437 028 981

Nous apprenons, au dernier moment, que notre collègue, M. Maurice Yvernès, sous-chef au Ministère de la justice, vient d'être nommé chef de la statistique judiciaire, c'est-à-dire chef du même Bureau que son père, M. Émile Yvernès, avait dirigé avec tant de talent pendant trente ans, de 1862 à 1892.

Nous avons eu occasion, dans le numéro de février de ce Journal, de retracer la vie et les travaux de M. Émile Yvernès, décédé le 16 décembre dernier et que la Société de statistique de Paris avait pu apprécier plus particulièrement comme Président et, plus tard, comme Secrétaire général. Nous adressons aujourd'hui nos bien sincères félicitations au nouveau chef de la statistique judiciaire, M. Maurice Yvernès.

(*N. de la R.*)

(1) Voir numéro de février, p. 75.

(2) Voir numéro de février, p. 59 à 61.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 1900. — Présentation d'un membre correspondant. — Rapport de M. Schelle sur les comptes de 1899 et le budget de 1900. — Discussion sur le rapport de la natalité et des conditions économiques d'un pays : MM. March, Levasseur, Rochetin, Coste, Lafabrègue, des Essars, Neymarck. — Communication de M. Neymarck sur les émissions et remboursements d'obligations des chemins de fer en 1899 ; discussion : MM. Coste, Schelle. — Communication de M. Cadoux sur les finances de la ville de Paris, de 1798 à 1900.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Levasseur.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

MM. LEVASSEUR et BELLOM présentent la candidature, comme membre correspondant, de M. Herbert GOUGE, actuaire officiel du gouvernement de l'Australie du Sud, membre de la Société royale de statistique de Londres, demeurant à Adélaide. Cette candidature sera soumise à l'élection lors de la prochaine séance.

M. le PRÉSIDENT annonce que notre collègue, M. Maurice Yvernès, sous-chef au ministère de la justice, vient d'être nommé chef du service de la Statistique judiciaire, fonction que son père a si dignement remplie pendant 30 ans. Il pense être l'interprète fidèle des sentiments de la Société en adressant ses félicitations au fils de notre regretté Secrétaire général (1).

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs.

Lois d'assurances ouvrières, tome II. — *Assurances contre les accidents*, 3e partie (annexes), par M. Bellom. — *Comptes rendus du congrès des Sociétés savantes* tenu à Toulouse en 1899 (section des sciences). — *Rapport sur les valeurs mobilières* présenté à l'Institut international de statistique de Christiania, par M. Neymarck. — *Statistique des établissements de l'enseignement supérieur en Italie*, par M. Carlo Ferraris. — *Migrations de la population belge*, par M. Camille Jacquart. — *Tableau synoptique des Compagnies d'assurances* de tous genres (date de la fondation, capital social, région d'opération), par M. Lechartier.

(1) Voir numéros de janvier, p. 1, et de février, p. 48.

M. le Secrétaire général signale ensuite, parmi les documents officiels parvenus (dont on trouvera plus loin la liste complète, p. 144), les suivants :

France. *Renseignements statistiques sur le recensement des industries et professions*, tome II (27 départements). — *Satistique de l'industrie minérale en 1898*. — *Annuaire statistique 1899*.

États-Unis. Deux publications du département de l'Agriculture, relatives l'une au *Commerce des produits agricoles avec le Japon, la Chine et Hong-Kong,* 1889 à 1899 ; l'autre à l'*ensemble des exportations agricoles* de 1894 à 1899.

M. le Président rappelle à ce propos que c'est ce même département qui a publié à Washington, en 1893, un document apprécié bien connu sous le nom de *Production of the principal agricultural products of the world*.

MM. Limousin et March veulent bien se charger d'écrire une notice bibliographique, le premier sur les *Assurances contre les accidents,* de M. Bellom, le second sur la Statistique de l'Industrie minérale.

La parole est donnée à M. Schelle pour la lecture de son rapport sur la situation financière de la Société (1), qui vote à l'unanimité des remerciements au Rapporteur et aussi à M. Matrat, trésorier, pour le soin qu'il apporte à la gestion des intérêts de la Société. Sont mis aux voix et adoptés les comptes de 1899 et le projet du budget de 1900.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. March sur les rapports que la statistique peut établir entre la natalité et la situation économique d'un pays.

M. March dit qu'en ce qui concerne cette question qu'il reconnaît très complexe, il n'a pas d'opinion bien nette, mais qu'il n'en est pas de même si on considère le rapport entre les conditions économiques et la nuptialité. C'est ainsi qu'il a trouvé, dans un des derniers numéros du *Journal de la Société de statistique de Londres*, une étude de M. Wood sur la situation des classes ouvrières en Angleterre, portant sur une longue période. Cette étude contient un graphique à deux courbes : l'une est le rapport des ouvriers en chômage au nombre d'ouvriers considérés, l'autre les mariages par 5,000 habitants. Ces courbes présentent une analogie frappante : la nuptialité diminue quand les chômages augmentent et *vice versa*. La courbe complémentaire du chômage et la courbe de la nuptialité sont pour ainsi dire parallèles.

Quant à la natalité, elle doit avoir une certaine relation avec la nuptialité, mais le phénomène est extrêmement complexe et il lui paraît difficile de l'analyser.

M. Levasseur dit qu'en France, il y a une relation entre la natalité et la nuptialité qui est mise en évidence par les phénomènes qui se sont produits en 1813 et 1814.

En 1813, pour éviter la conscription, le nombre des mariages a été extraordinairement élevé, en 1814 le nombre des naissances a été très grand, mais il y a eu une sorte de compensation pendant les années suivantes. Cette compensation se produit toujours, non seulement pour les faits qui dépendent jusqu'à un certain point de la volonté, comme les mariages ou les naissances, mais même pour les décès.

M. Rochetin confirme l'opinion de M. Levasseur. Après l'épidémie de grippe de 1890, la mortalité a sensiblement baissé parmi les personnes assurées sur la vie.

M. Coste pense qu'il ne faut pas attacher une importance trop considérable à l'influence de la nuptialité sur la natalité.

Ainsi, en Irlande, les mariages produisent plus longtemps leurs effets qu'en France et une nuptialité même inférieure pourrait donner lieu à un plus grand nombre de naissances.

M. Levasseur ne conteste pas l'opinion de M. Coste, mais il dit qu'en France l'influence de la nuptialité sur la natalité n'est pas douteuse.

M. Lafabrègue croit que l'âge au mariage a une grande importance, car la durée de la fécondité des époux peut en devenir plus considérable.

---

(1) Voir le présent numéro, p. 116.

M. Badon-Pascal est d'avis que si la fécondité des mariages diminue en France, la cause doit en être cherchée en grande partie dans l'obligation du partage égal des biens des parents entre les enfants.

M. Limousin conteste cette assertion. En Angleterre, le droit d'aînesse n'existe que pour l'aristocratie et le reste de la population est soumis à un régime semblable au régime français. On ne voit pas cependant que la fécondité des mariages se ressente de cet état de choses.

M. des Essars estime que jusqu'ici la question à l'ordre du jour n'a pas été abordée ; il dit que l'influence de la situation économique sur la natalité a été très bien vue par Adam Smith qui dit quelque part qu'une montagnarde des Highlands a autour d'elle cinq ou six enfants, tandis qu'une riche citadine a bien de la peine à en élever un. Les obstacles à la population de la France ont été magistralement étudiés par Malthus, auquel il faut toujours se reporter. Quant à l'observation d'Adam Smith, elle paraît s'appliquer à la France. Les départements ayant une forte natalité se rencontrent en effet en Bretagne et dans le Massif central, tandis que les départements ayant une faible natalité sont les départements normands, sauf la Seine-Inférieure et ceux de la vallée de la Garonne, contrées particulièrement riches. Il y a donc lieu de penser qu'il existe une relation de cause à effet entre l'élévation du *Standard of life* et la faiblesse de la natalité. Les causes de ce fait, s'il est vrai, comme semble l'indiquer la statistique, ne sont pas difficiles à analyser.

M. Coste dit que le fait indiqué par M. des Essars n'est pas général et cite le département du Nord comme un département riche et à grande natalité.

M. Neymarck dit qu'il y a dix ans, la question à l'ordre du jour a été discutée à la Société d'économie politique.

M. Ducrocq prit la parole et déclara que la législation sur les successions n'avait aucune influence sur la natalité. Les causes du ralentissement de l'accroissement de la population étaient, d'après lui, l'excès de fiscalité, la cherté de la vie et la baisse du taux de l'intérêt qui incitent les familles à limiter le nombre de leurs enfants.

M. Neymarck combattit cette opinion en disant que, dans une famille nombreuse, un seul enfant suffisait parfois pour la faire passer de la gêne à l'aisance.

M. le Président rappelle que la question que discute la Société vient d'être étudiée dans l'article : *De l'Aptitude à l'émigration de la population française*, par M. Arsène Dumont, publié dans les numéros de janvier, de février et de mars de ce Journal. L'auteur appuie en grande partie sa thèse sur le rapprochement du taux de natalité et des conditions économiques de chaque région et même de chaque département. M. Levasseur estime que cet article peut éclairer la question actuellement en discussion.

M. Limousin croit que, dans la question de natalité, il y a à tenir compte de la survie des enfants. Si un enfant meurt, ses parents cherchent à le remplacer.

M. Cadoux dit qu'à Buenos-Ayres, où la richesse est très grande, il y a à la fois une forte natalité et une forte mortalité, ce qui paraît infirmer l'opinion que la richesse limite la fécondité.

M. Levasseur dit que *de 1700 à 1801 la fécondité était certainement plus grande qu'au* XIXe *siècle* et que, cependant, *la population* (si l'on considère l'étendue totale du siècle, bien entendu) *n'a guère cru moins rapidement, dans le* XIXe *siècle, que dans le* XVIIIe (par suite des nombreuses variations en sens contraire qu'a subies la population française de 1700 à 1801). Ce résultat ne peut s'expliquer que par *la diminution de la mortalité* dans le siècle actuel.

La parole est donnée à M. Neymarck pour sa communication sur les émissions et les remboursements d'obligations de chemins de fer en 1899.

M. Coste dit que M. Neymarck a fait un plaidoyer en faveur des grandes compagnies, mais qu'à côté des considérations financières, il y a les considérations commerciales; qu'à l'étranger, par exemple, on a parfois trouvé des combinaisons permettant de réduire les tarifs. Avec l'ancien système du déversoir, les pays riches étaient condamnés à payer pour les autres; les arguments de M. Neymarck en faveur du système français ne lui paraissent pas péremptoires.

M. Neymarck se défend d'avoir fait un plaidoyer en faveur des grandes compagnies. Les chemins de fer sont faits pour le commerce et l'industrie; ils ne sont pas faits pour l'État qui n'y verrait qu'une mine à impôts.

M. Schelle dit que la faible durée de l'amortissement est un des points les plus sujets à critique. En faisant porter l'amortissement sur un plus grand nombre d'années, on aurait diminué les charges et on aurait pu abaisser les tarifs.

La parole est donnée à M. Cadoux pour une communication sur les finances de la ville de Paris, de 1798 à 1900.

M. le Président remercie M. Cadoux de sa communication intéressante. L'heure avancée ne permettant pas d'entreprendre une discussion, M. le Président fixe l'ordre du jour de la prochaine réunion de la manière suivante :

1° Communication de M. le professeur Falbeck, de Lund (Suède), intitulée : « La régularité dans les choses humaines ou les types statistiques et leurs variations. »

2° Discussion (continuation de la) sur les rapports entre la natalité et les conditions économiques d'un pays.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,	Le Président,
Fléchey.	Levasseur.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

Rapport présenté, au nom du Conseil, par M. Schelle, vice-président, dans la séance du 21 mars 1900.

Messieurs,

Au nom de votre Conseil, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 1899 et le projet de budget de l'exercice 1900.

I. — Comptes de 1899.

Comparées aux prévisions, les recettes et dépenses de l'exercice présentent les augmentations et diminutions ci-après :

Recettes :

	Augmentations.	Diminutions.
Intérêt des fonds placés et du compte courant au Crédit foncier. . . .	79f84	»
Cotisations.	»	145f
Abonnements et ventes de numéros du Journal	192 25	»
Cotisations arriérées	»	38
Totaux.	272f09	183f
Soit en plus sur les prévisions.	89f09	

L'amélioration tient, d'une part, à nos revenus, qui ont un peu augmenté, par suite de l'acquisition que nous avons faite d'obligations de l'Indo-Chine, d'autre part, aux abonnements et aux ventes de numéros du Journal, plus nombreux que d'habitude. Mais les

ressources provenant des cotisations ont été un peu plus faibles que celles de l'année précédente.

Du côté des dépenses, nous n'avons que des diminutions à vous signaler, savoir :

	Diminutions.
Administration	139f 18
Bibliothèque	60 »
Journal	336 94
Annuaire	25 97
Soit en moins sur les prévisions	562f 09

Les comptes de 1899 présentent ainsi une économie de 651 fr. 18 c. sur les prévisions budgétaires et un excédent réel de ressources de 670 fr. 08 c., au lieu du petit excédent de 18 fr. 90 c., qui avait été prévu pour ordre au budget. Mais il ne faut pas perdre de vue que, sans les subventions que nous accordent plusieurs administrations, nous n'aurions pu équilibrer nos recettes et nos dépenses; cependant nous n'avons eu à faire face, en 1899, à aucune dépense extraordinaire et toutes les économies possibles ont été réalisées. La somme qui avait été mise à la disposition de notre Président pour frais de représentation et celle qui avait été réservée pour frais divers n'ont pas été dépensées; elles vont nous servir à accroître la provision constituée en vue de l'Exposition universelle et qui se trouvera ainsi portée de 580 fr. à 780 fr.

Quant aux recettes extrabudgétaires, elles présentent, en 1899, par rapport aux prévisions, une augmentation de 663 fr. 92 c. provenant de rachats de cotisations qui n'avaient pu être prévus, et du décès d'un membre titulaire qui a rendu libre sa portion du fonds de réserve correspondant à sa cotisation.

Du côté des dépenses extrabudgétaires, nous n'avons pas eu d'augmentation réelle; les placements de fonds se sont élevés à 2 870 fr. 55 c. pour l'acquisition des obligations dont nous avons déjà parlé.

Si nous comparons nos bilans au 31 décembre 1899 et au 31 décembre 1898, nous constatons les changements ci-après :

	Au 31 décembre 1899.	Au 31 décembre 1898.	En 1899. En moins.	En 1899. En plus.
Actif :				
Disponibilités	2 492f 85	2 530f 43	37f 58	» »
Rentes et valeurs	44 166 83	41 296 28	» »	2 870f 55
Bibliothèque et imprimés	52 »	55 »	3 »	» »
Annuités et trimestrialités à recevoir ultérieurement	2 268 »	2 338 »	70 »	» »
A recevoir immédiatement	1 000 »	250 »	» »	750 »
	49 979f 68	46 469f 71	110f 58	3 620f 55
Soit en plus			3 509f 97	
Passif :				
Capital libre	14 788f 09	13 610f 79	» »	1 177f 30
Capital réservé	31 119 70	30 451 62	» »	668 08
Sommes à réserver pour rachats de cotisations en cours, provisions et cotisations reçues d'avance	2 594 »	1 896 »	» »	698 »
Créditeurs divers	1 477 89	511 30	» »	966 59
	49 979f 68	46 469f 71	» »	3 509f 97
Soit en plus			3 509f 97	

II. — Budget de 1900.

Votre Conseil a évalué les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice à 10 297 fr. 20 c., soit une augmentation de 337 fr. 81 c. sur les recettes et de 426 fr. 90 c. sur les prévisions de 1899. Les revenus de notre capital subiront, en effet, un petit accroissement provenant d'un demi-coupon sur nos obligations de l'Indo-Chine; en outre, nos encaissements seront plus importants que l'année dernière, notre vigilant trésorier ayant assuré le recouvrement d'abonnements arriérés s'élevant à 360 fr.

Nos charges ordinaires et extraordinaires seront sensiblement plus élevées qu'en 1899; nous avons à payer la confection de l'Annuaire complet qui vient de vous être distribué, et nous avons surtout à faire face aux dépenses exceptionnelles de l'Exposition universelle qui paraissent devoir s'élever en totalité à 2 200 fr. Il importe que la Société de statistique tienne, dans la grande fête nationale, un rang convenable. Elle y parviendra, grâce à la sagesse et l'économie avec lesquelles vos affaires ont été conduites. Une somme de 370 fr. peut tout d'abord être prélevée sur les ressources de votre budget; vous avez en outre les provisions qui ont été constituées avec les économies des budgets antérieurs et qui s'élèvent ensemble à 960 fr., savoir : 780 fr. pour l'Exposition, 80 fr. pour les reliures et 100 fr. pour l'Annuaire. Nous aurions enfin nos réserves, si nos disponibles ne suffisaient pas, mais nous avons tout lieu de penser qu'il ne sera pas nécessaire de les entamer, et que l'excédent de dépenses de 1 919 fr. 20 c. accusé par notre projet de budget sera couvert par des recettes, dont nous ne pouvons encore officiellement faire état.

Votre capital va s'augmenter, cette année, d'une somme importante; nous encaisserons à une date encore indéterminée, mais assez prochaine, la somme de 22 000 fr. qui nous est attribuée sur les fondations Giffard. Vous savez, Messieurs, tout ce que nous devons de remercîments, en cette circonstance, à notre ancien président, M. Fernand Faure; vous voudrez sans nul doute les lui renouveler. Votre Conseil vous fera connaître ultérieurement les mesures à prendre au sujet de l'emploi des fonds du legs quand il sera fixé lui-même sur les intentions du fondateur.

Le capital à recevoir n'entre pas dans les ressources ordinaires et extraordinaires de notre budget; il doit être compris dans les placements de fonds provenant de recettes extrabudgétaires. C'est ce que prévoit le projet qui est entre vos mains.

Votre situation financière, en 1900, sera la suivante :

En caisse et en banque		2 492f 85
A recevoir immédiatement		1 000 »
Total		3 492f 85
A retrancher créditeurs divers		1 477 89
Soit disponible		2 014f 96
A cette somme s'ajouteront :		
Les ressources ordinaires de l'année	9 900f 20	10 977 20
Les ressources extraordinaires	397 »	
Et les recettes extrabudgétaires, non compris le legs Giffard	680 »	
Ensemble des ressources		12 992f 16
Sur cette somme, on devra réserver pour rachats de cotisations	300f »	Total des emplois : 12 480f 40
Et on devra employer : 1° aux charges ordinaires effectives	9 680 40	
2° aux charges extraordinaires	1 540 »	
3° aux charges couvertes par les provisions des années précédentes	960 »	
Restera disponible		511f 76

Nous vous demandons, Messieurs, en premier lieu, d'approuver les comptes de 1899 et d'ajouter à votre approbation vos remerciements pour votre trésorier, M. Matrat, qui administre votre caisse et tient votre comptabilité avec le plus grand soin et avec un véritable dévouement à vos intérêts; en second lieu, de donner votre approbation au projet de budget dont je viens de vous indiquer les principaux éléments.

Le Rapporteur,

SCHELLE.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899.

ACTIF.

1° Disponibilités : en caisse	909f 09	
— au Crédit foncier de France	1 583 76	
		2 492f 85
2° Rentes et valeurs (au prix d'achat) (1) :		
36 fr. de rente 3 p. 100	997f 60	
238 fr. de rente 3 1/2 p. 100	7 163 »	
70 obligations foncières 3 p. 100 1883	29 609 15	
4 obligations communales 3 p. 100 1892	2 014 65	
3 obligations du Sud de la France 3 p. 100	1 400 85	
6 obligations du gouvernement de l'Indo-Chine 3 1/2 p. 100 1898.	2 870 55	
1 quart d'obligation Ville de Paris 2 p. 100 1898 (n° 557 760, 2° coupure)	111 03	
		44 166 83
3° Bibliothèque : valeur des livres (pour mémoire)		1 »
4° Imprimés en magasin (51 collections du Journal)		51 »
5° Annuités à recevoir de 1900 à 1902 pour rachats de cotisations		768 »
6° Trimestrialités à recevoir de 1900 à 1907 pour cession de deux bibliothèques		1 500 »
7° A recevoir de divers		1 000 »
TOTAL DE L'ACTIF		49 979f 68

PASSIF.

1° Capital libre (2)		14 788f 09
2° Legs Bourdin (36 fr. de rente française 3 p. 100)		997 60
3° Fonds de réserve des cotisations rachetées :		
Versements de rachat au 31 décembre 1898 par 127 membres	29 454f 02	
Rachat de 3 membres en 1899	900 »	
Soit pour 130 membres	30 354f 02	
Somme devenue libre par le décès de 1 membre (moyenne par tête du fonds de réserve)	231 92	
Reste pour 129 membres rachetés		30 122 10
4° Rachats de cotisations en cours		1 500 »
5° Provision pour la médaille Bourdin		72 »
6° Provision pour l'Exposition de 1900		780 »
7° Provision pour reliure		80 »
8° Provision pour l'Annuaire de 1900		100 »
9° Cotisations de 1900 versées d'avance		62 »
10° Créditeurs divers et Berger-Levrault et Cie		1 477 89
TOTAL DU PASSIF		49 979f 68

(1) Sur ces rentes et valeurs, 31 119 fr. 70 c. sont réglementairement immobilisés comme représentant le placement du legs Bourdin et du fonds de réserve des cotisations rachetées. — Le capital des rentes et valeurs s'est accru définitivement de 2 870 fr. 55 c., montant de 6 obligations du gouvernement de l'Indo-Chine 3 1/2 p. 100 1898.

(2) En augmentation de 1 177 fr. 39 c. sur le chiffre du 31 décembre 1898.

COMPTES DE 1899

ET PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1900.

I. RESSOURCES BUDGÉTAIRES

A. — Ressources ordinaires.

	Ressources prévues pour 1899.	Ressources réalisées en 1899.	Ressources prévues pour 1900.
Intérêts et arrérages des rentes et valeurs :			
— Rente 3 p. 100	36f »	36f »	36f »
— Rente 3 1/2 p. 100	238 »	238 »	238 »
— 70 oblig. foncières 1883, à 14 fr. 40 c.	1 008 »	1 008 »	1 008 »
— 4 oblig. communales 3 p. 100 1892 à 14 fr. 40 c.	57 60	57 60	57 60
— 3 obligations Sud de la France à 14 fr. 40 c.	43 20	43 20	43 20
— 6 obligations 3 1/2 p. 100 du gouvernement de l'Indo-Chine (1)	» »	78 75	105 »
— 1 quart Ville de Paris à 2 fr. 88 c.	2 50	2 40	2 40
— Compte courant au Crédit foncier, intérêts	10 »	11 19	10 »
	1 395f30	1 475f14	1 500f20
Cotisations des membres titulaires à 25 fr. (2)	4 000 »	3 900 »	4 000 »
Cotisations des membres correspondants à 12 et 15 fr. (2).	540 »	495 »	540 »
Abonnements ordinaires (commission déduite)	1 300 »	1 371 »	1 300 »
Subventions (3) de la Ville de Paris	1 000 »	1 000 »	1 000 »
Subventions (3) du Ministère de l'agriculture	1 200 »	1 200 »	1 200 »
Subventions (3) du Ministère des travaux publics	» »	» »	» »
Subventions (3) du Ministère de l'instruction publique	300 »	300 »	300 »
Ventes (collections, Journal et volumes du 25e anniversaire).	60 »	181 25	60 »
Totaux des ressources ordinaires.	9 795f30	9 922f39	9 900f20

B. — Ressources extraordinaires

(ou provenant des exercices antérieurs).

	Ressources prévues pour 1899.	Ressources réalisées en 1899.	Ressources prévues pour 1900.
Cotisations arriérées	75f »	37 »	37f »
Abonnements arriérés à recevoir en 1900	» »	» »	360f »
Totaux des ressources extraordinaires.	75f »	37f »	397f »

Ensemble des ressources budgétaires.

	Ressources prévues pour 1899.	Ressources réalisées en 1899.	Ressources prévues pour 1900.
A. — Ressources ordinaires	9 795f30	9 922f39	9 900f20
B. — Ressources extraordinaires	75 »	37 »	397 »
Totaux	9 870f30	9 959f39	10 297f20

II. RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES

	Ressources prévues pour 1899.	Ressources réalisées en 1899.	Ressources prévues pour 1900.
Rachats de cotisations à 300 fr.	600f »	900f »	300f »
Rachats par annuités	100 »	220 »	180 »
Annuités de l'Hôtel des sociétés savantes	200 »	150 »	200 »
Cotisations reçues d'avance	Mémoire.	62 »	Mémoire.
Portion du fonds de réserve des cotisations rachetées devenue libre par le décès d'un membre titulaire (moyenne par tête au fonds de réserve)	Mémoire.	231 92	Mémoire.
Legs Giffart, dont la délivrance doit être prévue en 1900.	» »	» »	22 000f »
	900f »	1 563f92	22 680f »

(1) Les 6 obligations de l'Indo-Chine ont rapporté 26 fr. 25 c. pendant le 1er semestre 1899 et 52 fr. 50 c. pendant le 2e semestre.

(2) L'effectif des membres inscrits sur l'Annuaire et des admis ou disparus dans le cours de l'année a été en 1899 de : 130 membres rachetés ; 174 membres titulaires non rachetés ; 20 membres correspondants en France, 20 à l'étranger.

(3) A l'époque où le budget est dressé, les subventions ne sont pas encore acquises et sont prévues pour une somme égale aux chiffres de 1899.

(4) 3 membres titulaires ont racheté intégralement leurs cotisations dans le courant de 1899.

I. DÉPENSES BUDGÉTAIRES

A. — Charges ordinaires.

	Dépenses prévues pour 1899.	Dépenses faites en 1899.	Dépenses prévues pour 1900.
Administration. Frais de secrétariat	1 200f »	1 200f »	1 200f »
— Indemnité au trésorier	600 »	600 »	600 »
— Frais de recouvrement	130 »	113 27	130 »
— Convocations, correspondance et frais divers	740 »	617 55	750 »
Bibliothèque. Allocation au bibliothécaire	250 »	250 »	250 »
— Frais de reliure	40 »	» »	40 »
— Menues dépenses	40 »	20 »	40 »
Loyer et service	520 40	520 40	520 40
Journal. Impression et expédition	4 500 »	4 165 05	4 500 »
— Graphiques et cartogrammes	100 »	100 »	100 »
— Rédaction	1 300 »	1 300 »	1 300 »
Annuaire. Impression et expédition (en 1900 supplément et conservation des formes). — Provision pour impression en 1900	95 »	69 03	350 »
Provision pour partie des frais d'impression de l'Annuaire en 1900	100 »	100 »	
Médaille Bourdin (prélèvement annuel) [1]	36 »	36 »	36 »
Totaux des charges ordinaires	9 651f40	9 089f31	9 816f40

B. — Charges extraordinaires.

Frais de représentation (crédit à la disposition du Président) [2]	100f »	100f »	100f »
Frais divers extraordinaires (3)	100 »	100 »	100 »
Frais pour l'Exposition de 1900 (4)	» »	» »	2 200 »
Totaux des charges extraordinaires	200f »	200f »	2 400f »

Ensemble des dépenses budgétaires et balance.

A. — Charges ordinaires	9 651f40	9 089f31	9 816f40
B. — Charges extraordinaires	200 »	200 »	2 400 »
	9 851f40	9 289f31	12 216f40
Excédent réservé pour les charges imprévues (5)	18 90	670 08	» »
Excédent de dépenses compensé jusqu'à concurrence de 960 fr. par les provisions faites en 1898 et 1899	» »	» »	1 919 20
Balance	9 870f30	9 959f39	14 135f60

II. DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES

Placement pour immobilisation viagère des fonds provenant du rachat des cotisations	900f »	900f »	300f »
Placement de fonds provenant de recettes extrabudgétaires et divers (6)	1 900 »	1 970 55	22 000 »
Envoi gratuit de 3 collections du Journal qui étaient inscrites pour ordre à 1 fr. l'une	» »	3 »	Mémoire.
	2 800f »	2 873f55	22 300f »

(1) Ce prélèvement est le second de même somme effectué pour la médaille Bourdin, dont la provision est ainsi de 72 fr. au 31 décembre 1899.

(2 et 3) Aucune dépense de cette nature n'ayant eu lieu en 1899, les crédits ont été employés par voie de transfert à la provision pour l'Exposition, qui a été ainsi portée de 580 fr. à 780 fr. au 31 décembre 1899.

(4) Le crédit pour l'Exposition comprend 960 fr. de provisions figurant au bilan d'autre part, dont 80 fr. pour reliures et 100 fr. pour supplément de tirage de l'Annuaire.

(5) L'excédent réalisé en 1899 est dû à un supplément de rachats de cotisations, à des réductions sur les frais d'administration et les impressions, et à l'absence de dépenses extraordinaires.

(6) Les placements effectués en 1899 ont consisté au total en 6 obligations 3 1/2 p. 100 1898 du gouvernement de l'Indo-Chine, revenant à 2,870 fr.

20,000 fr. à provenir du legs Giffart seront placés en 1900.

I

RÉSUMÉ DE L'EXERCICE 1899

(RECETTES ET DÉPENSES EFFECTIVES, ABSTRACTION FAITE DES MOUVEMENTS D'ÉCRITURES)

RECETTES		DÉPENSES	
Disponibilités au 1er janvier . .	2 547f 13	Charges ordinaires ayant donné lieu à une dépense effective.	8 953f 31
Ressources ordinaires.	9 922 39	Dépenses extraordinaires . . .	» »
Ressources extraordinaires . .	37 »	Dépenses extrabudgétaires. . .	2 870 55
Recettes extrabudgétaires . . .	1 332 »	Disponibilités au 31 décembre (chiffre net)	2 014 66
	13 838f 52		13 838f 52

II

RÉSUME DES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1900

RECETTES		DÉPENSES	
Disponibilités au 1er janvier . .	2 014f 66	Charges ordinaires effectives . .	9 680f 40
Ressources ordinaires.	9 900 20	Charges extraordinaires	570 »
Ressources extraordinaires . .	397 »	Remplois et dépenses extrabudg.	23 260 »
Recettes extrabudgétaires . . .	22 680 »	Disponibilités présumées au 31 décembre 1900.	1 481 46
	34 991f 86		34 991f 86

III.

LE STOCK D'OR DE LA RUSSIE.

L'encaisse or de la Banque impériale de Russie, quoique depuis l'année 1897 cet établissement donne de l'or contre des billets et perde de semaine en semaine de grandes quantités de métal jaune, est encore aujourd'hui le stock d'or visible le plus important qui existe dans le monde. On a beaucoup discuté sur la manière dont il a été constitué, bien des légendes se sont formées à ce sujet, aussi j'ai cru intéressant de rechercher, d'après des documents certains, quelle pouvait être la vérité.

Antérieurement à 1895, l'or à la Banque impériale de Russie figurait aux postes suivants :

1° Fonds d'échange des billets de crédit ;

2° Encaisse de la Banque ;

3° Or appartenant au Trésor ;

4° Or à l'étranger ;

5° Fonds métallique servant de garantie au remboursement des quittances de la Banque.

Voici quelques renseignements sur ces différents comptes.

Lorsque la Banque impériale de Russie fut créée par l'ukase du 21 mai 1860, elle eut pour principale mission de garantir la circulation monétaire.

A cet effet, elle reçut une organisation assez semblable à celle de la Banque d'Angleterre.

Son bilan se divisait en deux parties : 1° fonds d'échange des billets de crédit ; 2° opérations de banque. Le fonds d'échange des billets de crédit était analogue à l'*Issue departement* anglais ; les opérations de banque au *Banking department*.

A l'origine, le fonds d'échange des billets de crédit fut crédité de :

Or	51 700 000	roubles métalliques.
Argent	35 100 000	—
Titres payables en valeurs métalliques	8 800 000	—
Dette du Trésor représentant la circulation à découvert	582 600 000	—
	678 200 000	roubles métalliques (1).

Ces 678 200 000 roubles furent versés à la section des opérations de banque qui s'en servait pour ses opérations.

La partie métallique du fonds d'échange des billets de crédit était tout à fait insuffisante. Pour l'augmenter, le Gouvernement fit, le 16 décembre 1860, une émission de 100 millions de roubles en obligations appelées *billets métalliques 4 p. 100 de la Banque,* amortissables en quarante et un ans.

L'émission ne fut couverte que jusqu'à concurrence de 70 400 000 roubles, dont 12 millions seulement servirent à retirer des billets de crédit.

Le 14 avril 1862 fut émis un emprunt 5 p. 100 de 15 millions destiné à augmenter la réserve métallique et à préparer la reprise des paiements en espèces.

Cet emprunt a figuré à la Cote officielle de Paris sous le titre d'*emprunt russe 1862* jusqu'à sa conversion en 1890.

Un ukase du 25 avril 1862 prescrivit à la Banque de payer les billets en espèces de manière à les amener au pair par étapes le 1er janvier 1864.

Le 1er mai, la Banque commença à donner à Saint-Pétersbourg des demi-impériales de 5 roubles contre 5,70 roubles en billets et des roubles argent contre 110 1/2 kopecs en papier. A cette date, la circulation s'élevait à 707 millions de roubles ; les ressources pour assurer l'échange des billets étaient les suivantes :

Or et argent	79 000 000	roubles.
Bons du Trésor	12 000 000	—
Produit de l'emprunt de £ 15 millions	92 000 000	—
	183 000 000	roubles.

Pendant la première année, les demandes d'échange furent modérées, mais au moment des troubles de Pologne, il y eut des présentations considérables qui obligèrent la Banque, le 18 novembre 1863, à suspendre les remboursements. Jusqu'en 1867, les choses restèrent dans le même état.

(1) Statistique internationale des Banques d'émission publiée par Bodio.

Voici la situation de la partie métallique du fonds d'échange des billets de crédit (1) :

	Or.	Argent.
	Millions de roubles métalliques.	
30 juin 1860. . .	51,7	35,1
1er janv. 1861. . .	51,6	32,7
— 1862. . .	46,9	34,1
— 1863. . .	54,7	26,9
— 1864. . .	43,6	12,7
— 1865. . .	48,1	7,3
— 1866. . .	52,4	5,3
— 1867. . .	52,6	5,1

A côté des billets garantis par le fonds d'échange des billets de crédit, la Banque impériale émit, à partir de 1865, des billets destinés à renforcer ses caisses et celles de ses succursales et aussi à faire des avances au Trésor, cette circulation a fini par atteindre de très gros chiffres. Nous verrons plus tard comment elle a été liquidée.

En 1867, le Gouvernement revint à l'idée de préparer la reprise des paiements en espèces. La Banque annonça qu'elle recevrait en paiement, en compte courant et en dépôts portant intérêts, les monnaies nationales et étrangères et qu'elle achèterait des lingots ; elle réussit de la sorte à augmenter le fonds d'échange dont voici la situation de 1868 à 1876 (2) :

	Or.	Argent.
	Millions de roubles metalliques.	
1er janvier 1868. . . .	59,9	5,1
— 1869. . . .	122,2	10,2
— 1870. . . .	133,1	8,7
— 1871. . . .	134,8	7,0
— 1872. . . .	150,7	5,5
— 1873. . . .	186,6	9,3
— 1874. . . .	193,2	24,0
— 1875. . . .	199,7	29,6
— 1876. . . .	201,0	28,3

Pendant que le fonds d'échange se reconstituait, les émissions provisoires cessaient ; en 1875 et 1876, on n'en voit plus figurer au bilan.

Malheureusement, les préparatifs de la guerre contre la Turquie, puis la guerre elle-même, vinrent paralyser les efforts faits pour la régularisation de la valuta, l'or diminua et les émissions provisoires recommencèrent. (Voir tableau, p. 125.)

L'amélioration de la circulation n'en restait pas moins la préoccupation constante du Gouvernement. Un ukase du 1er janvier 1881 régla les avances faites par la Banque au Trésor à l'occasion de la guerre contre la Turquie. Elles s'élevaient à 417 millions de roubles crédit représentés par des billets de crédit.

---

(1) Vesselovski, *Annuaire des finances de la Russie.*

(2) *Ibid.*

1° FONDS D'ÉCHANGE DES BILLETS DE CRÉDIT (1).

	Or.	Argent.
	Millions de roubles métalliques	
1er janvier 1877. . . .	122,2	26,7
— 1878. . . .	130,2	17,5
— 1879. . . .	137,2	10,5
— 1880. . . .	151,0	2,5
— 1881. . . .	170,3	1,1

La Banque reçut 17 millions de roubles métalliques, les 400 millions formant le solde de la dette devaient être éteints au moyen de huit annuités de 50 millions dont la première devait être payée en 1881.

Conformément à ce qui précède, le Trésor a versé à la Banque de 1881 à 1889 (2) :

En espèces et en rentes qui ont été négociées. . .	243 471 445	roubles crédit.
En rentes 5 p. 100 qui n'ont pas été négociées . .	173 528 555	—
	417 000 000	roubles crédit.

Les rentes 5 p. 100 non négociées ont plus tard été annulées et leur montant porté au compte du découvert au Trésor du chef des émissions de billets de crédit.

Voici l'emploi des 243 471 445 roubles crédit versés par l'État à la Banque :

Billets de crédit retirés et détruits.	87 000 000	roubles.
Transfert du compte des émissions temporaires à celui des billets garantis par le fonds d'échange.	63 736 854	—
	150 736 854	roubles.
Maintenu au compte des émissions provisoires	92 734 591	—
	243 471 445	roubles.

Cette dernière somme de 92 734 591 roubles, à l'aide de laquelle la Banque faisait ses escomptes et ses avances, constituait une dette de cet établissement vis-à-vis du Trésor, le Gouvernement avait l'intention de se servir de cette ressource pour la construction des chemins de fer sibériens, mais les circonstances rendirent le recours à la Banque inutile, et, en 1894, les comptes entre la Banque et le Trésor, du chef des émissions de billets de crédit, furent entièrement liquidés (3).

En même temps que la Banque virait 63 736 854 roubles du compte des émissions temporaires à celui des billets garantis par le fonds d'échange, elle transportait de son encaisse au fonds d'échange une somme de 40 millions d'or.

Le fonds d'échange qui, du 1er janvier 1881 au 1er janvier 1887, avait été constamment de 170 300 000 roubles métalliques passe, au 1er janvier 1888, à 210 346 812 roubles métalliques ainsi composés :

Monnaies russes.	163 152 603	roubles métalliques.
Monnaies étrangères	7 806 303	—
Lingots	39 387 906	—
	210 346 812	roubles métalliques.

(1) Comptes rendus de la Banque impériale de Russie.

(2) Renseignements publiés par le Ministère des finances russes.

(3) Renseignements publiés par le Ministère des finances de Russie.

Un ukase du 21 juillet 1891 avait autorisé des émissions temporaires de billets de crédit chaque fois que le ministre des finances jugerait que la situation de l'encaisse de la Banque le permettrait, mais sous la condition absolue qu'elles seraient garanties rouble pour rouble par des dépôts d'or. En vertu de cette autorisation, il y eut, en 1891 et 1892, deux émissions de billets de crédit, de 75 millions de roubles métalliques chacune, de sorte que le fonds d'échange, au 1er janvier 1893, se trouva augmenté de 150 millions et porté à 360 379 350 roubles ainsi composés :

Monnaies russes	222 517 500
— étrangères	73 520 464
Lingots	64 341 386
	360 379 350

En 1894, 75 millions de roubles de billets émis provisoirement furent détruits et l'or qui leur servait de garantie fut réintégré à l'encaisse de la Banque. Un ukase du 9 décembre 1894 pourvut à la liquidation définitive des comptes du Trésor et de la Banque pour les émissions de billets de crédit faites pendant la guerre. Le fonds d'échange reçut 65 433 691 roubles métal provenant de l'encaisse de la Banque, en sorte que le fonds d'échange, diminué d'abord de 75 millions, puis augmenté de 65 millions, présentait, au 1er janvier 1895, une diminution apparente d'une dizaine de millions de roubles.

Un ukase du 3 mars 1895 ordonna le versement au fonds d'échange de 98 061 276 roubles or, pris sur les ressources du Trésor en atténuation du découvert du Trésor, auxquels il faut ajouter 1 125 682 roubles or donnés en échange de pareille somme de roubles d'argent. Ainsi, au 1er janvier 1896, le fonds d'échange atteignait le chiffre colossal de 450 millions de roubles or, représentant plus du tiers des émissions de billets de crédit.

« On a tout lieu d'espérer, disait le ministre des finances, que la mesure qui vient d'être prise augmentera encore la stabilité du change du rouble crédit dont les oscillations ont été très peu sensibles pendant les deux dernières années.

« Pour arriver à ce résultat, le Gouvernement n'a pas hésité à diminuer l'encaisse du Trésor de plus de 98 millions pour en grossir le fonds d'échange; en d'autres termes, cette dernière somme, dont le Trésor avait la disposition pleine et entière, cesse de pouvoir être affectée aux besoins généraux de l'État pour servir exclusivement de garantie aux émissions de papier-monnaie. Ainsi l'augmentation du fonds d'échange des billets de crédit constitue bien réellement un abandon de ressources disponibles.

« En lui-même, ce sacrifice qui, dans la situation actuelle du Trésor, ne constitue aucune difficulté est vraiment considérable, mais l'affermissement de la valeur du rouble crédit est pour l'État un besoin de premier ordre et dont la satisfaction, comme celle de tous les besoins majeurs, exige dans le présent et exigera dans l'avenir des sacrifices proportionnés. »

Dans son exposé de motifs du budget de 1896, M. Witte avait annoncé qu'une réforme monétaire devait être effectuée sans enrichir ni appauvrir personne, et il avait conclu à l'adoption d'un rouble or égal à la valeur moyenne du rouble crédit pendant les vingt dernières années, ce qui faisait ressortir la parité de la nouvelle monnaie à 1,5 rouble nouveau pour un rouble ancien. A la suite de la réforme, les

anciennes désignations de *rouble métal*, *rouble crédit* disparurent et furent remplacées par le mot *rouble* sans épithète.

Le 6 mars 1896, un ukase ordonna de verser 75 millions de roubles au fonds d'échange des billets de crédit. Ces 75 millions de roubles crédit devaient être achetés à la Banque, ils valaient 50 millions roubles anciens, le fonds d'échange se trouva ainsi porté à 500 millions roubles métalliques valant 2 milliards de francs.

Dès lors, le fonds d'échange ne varia plus jusqu'au moment où la réforme monétaire vint modifier l'organisation de la circulation.

2° ENCAISSE DE LA BANQUE.

L'encaisse de la Banque provient de ses recettes et opérations. L'encaisse comprenait de l'or, de l'argent, de la monnaie de billon et les billets remis par le fonds d'échange à la section des opérations de banque, cette encaisse de la Banque est à peu près semblable à la réserve (*notes, gold and silver coin*) de la Banque d'Angleterre.

L'évaluation de l'encaisse de la Banque antérieurement à la réforme monétaire présente une certaine difficulté. Tandis que le fonds d'échange était exprimé en roubles métalliques d'une valeur invariable, les différents postes du bilan des opérations de banque étaient comptés à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire en roubles crédit au change. Le rapport du rouble crédit au rouble métal n'étant pas exactement connu, j'ai admis celui qui a été adopté chaque année pour le budget, et j'ai établi comme suit la statistique de l'encaisse or de la Banque :

Années au 1er janvier.	Encaisse de la Banque d'après le compte rendu.	Rapport du rouble crédit au rouble métal.	Valeur de l'encaisse de la Banque en roubles métal
1888. . . .	18 131 696	1,80	10 073 164
1889. . . .	22 797 560	1,70	13 410 329
1890. . . .	11 299 453	1,70	6 646 737
1891. . . .	49 342 520	1,60	30 839 075
1892. . . .	96 013 244	1,60	60 008 277
1893. . . .	91 022 745	1,70	53 542 791
1894. . . .	21 987 697	1,60	13 742 310
1895. . . .	39 593 323	1,60	24 745 826

Le compte *Caisse* a été soldé le 1er août 1895 et remplacé par un compte intitulé : *Or appartenant à la Banque.*

3° OR APPARTENANT AU TRÉSOR.

Nous arrivons maintenant à l'encaisse du Trésor déposée à la Banque qui figurait dans les comptes de cet établissement, mais n'était pas comprise dans le bilan.

Cet or constituait une ressource propre au Gouvernement; il a surtout été fourni par les recettes en douane et par la production des mines.

La législation russe oblige les propriétaires d'exploitations aurifères à verser aux affineries du Gouvernement tout l'or produit. Les affineries délivrent en échange des bons, *assignovki,* qui sont payables à la Monnaie à six mois de date. Les assi-

gnovki sont admis en paiement des droits de douane et acceptés au pair par la Banque qui se les fait rembourser par la Monnaie.

Le Trésor russe en a reçu de grandes quantités :

Années au 1er janvier.	Encaisse or du Trésor en roubles métal.	Années au 1er janvier.	Encaisse or du Trésor en roubles métal.
1888. . .	17 909 602	1893. . .	84 939 398
1889. . .	29 395 592	1894. . .	192 434 708
1890. . .	36 139 098	1895. . .	194 409 539
1891. . .	33 508 568	1896. . .	149 529 480
1892. . .	29 332 096	1897. . .	114 869 008

Le 6 septembre 1897, le Trésor versa son encaisse au compte de l'or appartenant à la Banque, cette encaisse était ainsi composée :

Monnaies russes anciennes	1 787 242
— nouvelles	65 228 933
Bons de la direction des mines. . .	14 223 096
Monnaies étrangères	68 241 030
Billets de banque étrangers	544 253
Bénéfice sur l'évaluation de l'or . .	21 199
	150 045 753

Sur cette somme :

Furent versés au compte de l'or appartenant à la Banque. . .	114 246 353 roubles.
Et à la caisse courante	35 799 400 —
	150 045 753 roubles.

4° OR A L'ÉTRANGER.

Quant aux disponibilités de la Banque à l'étranger qui ont joué un rôle considérable dans la stabilisation de la valeur du rouble, en ce que par leur moyen le Ministre des finances a pu traverser impunément la période de la spéculation allemande sur le rouble et même lui infliger des pertes qui l'ont découragée de s'occuper de cette valeur. En voici la situation au 1er janvier de chaque année :

Années au 1er janvier.	Valeur en roubles crédit.	Valeur en roubles métal.	Années au 1er janvier.	Roubles nouveaux = 2/3 roubles anciens.
1888. . .	23 644 251	13 134 028	1896. . .	17 014 141
1889. . .	40 525 159	23 838 270	1897. . .	14 339 195
1890. . .	87 069 390	51 217 288	1898. . .	19 973 000
1891. . .	157 383 470	98 364 468	1899. . .	16 097 000
1892. . .	69 585 185	43 490 740		
1893. . .	83 839 459	49 317 328		
1894. . .	25 552 184	15 970 115		
1895. . .	25 519 681	15 947 800		

5° FONDS DU PAIEMENT DES QUITTANCES MÉTALLIQUES.

Pour compléter le tableau des existences d'or à la Banque de Russie, il reste à dire un mot du fonds pour le paiement des quittances métalliques.

Ces quittances sont des récépissés émis contre dépôt d'or, bons des mines et autres valeurs, ils peuvent servir au paiement des droits de douane, leur contre-partie n'est pas entièrement composée d'or, mais on peut sans erreur sensible la considérer comme étant de l'or ; en voici le montant :

Années au 1er janvier.	Quittances métalliques. Roubles crédit.	Roubles or
1888 . . .	107 551	59 750
1889 . . .	16 579	9 572
1890 . . .	280 129	164 958
1891 . . .	95 510	59 693
1892 . . .	117 310	73 318
1893 . . .	274 208	161 298
1894 . . .	357 808	223 630
1895 . . .	637 908	398 692
1896 . . .	(Roubles nouveaux = 2/3 roubles anciens).	1 535 588
1897 . . .	»	5 878 928
1898 . . .	»	—
1899 . . .	»	—

En réunissant les chiffres qui précèdent, nous aurons aussi exactement que possible, en roubles métalliques, l'or dont la Banque impériale était dépositaire à un titre quelconque.

1er JANVIER.	OR EXISTANT MATÉRIELLEMENT A LA BANQUE IMPÉRIALE. (En roubles métal.) Dépôt du Trésor.	Fonds d'échange des billets de crédit.	Encaisse de la Banque.	Quittances métalliques.	Réunion.	FONDS à L'ÉTRANGER.	TOTAL GÉNÉRAL.
1888	17 909 612	210 346 812	10 073 164	59 750	238 389 338	13 131 028	251 523 366
1889	29 395 592	210 346 812	13 410 329	9 752	253 162 185	23 838 270	277 000 755
1890	36 139 028	210 316 813	6 646 737	161 958	253 297 606	51 217 288	304 514 894
1891	33 508 568	210 379 350	30 839 075	59 693	274 786 686	98 361 468	373 151 154
1892	29 332 096	285 379 350	60 008 277	73 318	374 793 011	43 490 740	418 283 781
1893	84 939 398	360 379 350	53 512 791	161 298	499 022 837	49 317 328	518 340 165
1894	192 434 708	360 379 350	13 742 310	223 630	566 779 998	15 970 115	582 750 113
1895	191 409 539	350 813 041	21 745 826	398 692	570 367 098	15 949 800	586 316 898
1896	119 529 480	150 000 000	28 918 421	1 023 725	629 471 626	11 342 761	610 814 387

Ainsi en huit années, du 1er janvier 1888 au 1er janvier 1895, le Gouvernement russe a réussi à augmenter ses ressources en numéraire de 334 793 532 roubles métalliques, soit 1 339 174 128 fr. et à les porter au chiffre du 586 316 898 roubles or ou 2 345 267 592 fr.

Telle était la situation au moment où la réforme monétaire allait s'effectuer.

Dans le projet de budget pour 1896, M. Witte énumérait ainsi les mesures prises pour préparer la réforme :

Autorisation de conclure des engagements en monnaie afin de faciliter au métal étranger l'accès du marché russe ;

Acceptation de l'or par les caisses publiques en paiement de tous droits à un change déterminé ;

Achats et ventes d'or par la Banque de Russie, acceptation par cet établissement de dépôts d'or et délivrance en échange de récépissés à vue.

Le premier acte de la réforme fut une modification dans la comptabilité de la Banque, son compte caisse fut soldé à la date du 1er août 1895 et remplacé par un compte intitulé *or appartenant à la Banque*. A ce compte fut portée tout d'abord une somme de 37 148 457 roubles crédit valant 24 765 638 roubles or, ainsi qu'un agio sur l'or provenant de la différence du rouble or au rouble crédit. Nous n'avons pas à en parler ici parce que cette somme ne constituait qu'un compte d'ordre.

Au 1er janvier 1896, l'or appartenant à la Banque s'élevait à. 43 374 632 r. créd. =	28 916 422 r. mét.
Au 1er janvier 1897, le chiffre de l'or appartenant à la Banque était de.	85 935 825 r. créd.
Et le compte or en caisse soldé le 1er août 1895 réapparait avec	68 840 950 —
Ensemble.	154 776 775 r. créd.
Valant.	103 184 517 r. mét.

L'ukase du 3 janvier 1897, vint sanctionner définitivement la réforme monétaire. La distinction entre le rouble métal et le rouble crédit fut abolie. Le rouble nouveau devait représenter les deux tiers du rouble métallique ancien et les billets stipulés en roubles devenaient échangeables contre de l'or. Les comptes de la Banque furent de nouveau modifiés.

En vertu d'un ukase du 29 août, les deux parties du bilan *fonds d'échange des billets de crédit* et *opérations de banque* furent fusionnés.

Les billets de crédit, dont l'émission s'élevait à 1 068 778 167 roubles, restèrent au passif du bilan :

A l'actif fut réuni le fonds d'échange.	462 500 000 roubles.
Et l'or garantissant les émissions temporaires . .	37 500 000 —
	500 000 000 roubles.

Ces 500 millions décomptés à la valeur nouvelle du rouble 1 rouble 1/2 nouveau pour un rouble ancien devinrent 750 millions roubles, la différence de 250 millions fut portée en atténuation du découvert du Trésor du chef de l'émission des billets de crédit.

Aux 750 millions, dont il vient d'être parlé, s'ajoutèrent l'or appartenant au Trésor, qui fut versé à la Banque, l'or appartenant à la Banque et la caisse courante; en sorte que, le 1er septembre 1897, les ressources en métal jaune étaient les suivantes :

Tableau.

Ancien fonds d'échange des billets de crédit	750 000 000 roubles.
Encaisse de la Banque et or appartenant à la Banque	132 000 000 —
Or appartenant au Trésor	125 100 000 —
Or à la Monnaie	24 600 000 —
	1 031 700 000 roubles.
A cette somme il faut ajouter : or à l'étranger	13 115 624 —
	1 044 815 624 roubles.

Au 1er janvier 1888, le stock d'or visible à la Banque de Russie était de	953 557 352 francs.
Au 1er septembre 1897, il s'élevait à	2 786 174 997 —
Augmentation	1 832 617 645 francs.

Pendant la même période, les disponibilités à l'étranger sont descendues de 52 576 112 à 34 974 997 fr.

Au 1er septembre 1897, l'or existant matériellement à la Banque de Russie s'élevait, comme il vient d'être dit, à	1 031 700 000 roubles.
Au 1er janvier 1898, il était de	934 661 000 —
Au 1er janvier 1899, de	960 151 000 —
Et au dernier bilan portant la date du 13 février 1900, à	832 200 000 —

Ces diminutions résultent principalement du retrait des billets et de leur remplacement par de l'or.

6° ORIGINE DE L'OR.

Nous avons maintenant à chercher d'où est venue cette énorme quantité d'or.

En ce qui concerne le Trésor russe, les comptes rendus de la Banque impériale nous donnent des renseignements complets sur la nature des mouvements, les voici résumés en roubles :

Situation au 1er janvier 1888.

Monnaies russes anciennes	1 493 745
Monnaies russes nouvelles	10 062 040
Bons de l'administration des mines	5 747 036
Lingots	»
Monnaies étrangères	591 237
Billets de banque étrangers	15 554
	17 909 612

Entrées du 1er janvier 1888 au 1er janvier 1897.

Monnaies russes anciennes	11 154 420	
Monnaies russes nouvelles	460 534 423	
Bons de l'administration des mines	202 054 639	
Lingots	257 035 402	1 428 895 837
Monnaies étrangères	287 568 963	
Billets de banque étrangers	210 382 111	
Bénéfice sur l'évaluation de l'or	165 879	
A reporter		1 446 805 449

Report		1 446 805 449

Sorties du 1er janvier 1888 au 1er janvier 1897.

Monnaies russes anciennes	12 063 825	
Monnaies russes nouvelles	462 983 775	
Bons de l'administration des mines.	148 426 040	
Lingots	253 918 680	
Monnaies étrangères.	246 837 494	
Billets de banque étrangers.	207 548 354	
Perte sur l'évaluation de l'or	304 756	
		1 332 082 924
Différence. . . .		114 722 525

Il restait en caisse au 1er janvier 1897 :

Monnaies russes anciennes.	584 400	roubles.
Monnaies russes nouvelles	7 612 618	—
Bons de l'administration des mines	59 375 636	—
Lingots.	3 116 721	—
Monnaies étrangères	41 322 716	—
Billets de banque étrangers.	2 849 404	—
Bénéfice sur l'or.	7 513	—
	114 869 008	roubles.

Ce chiffre diffère de celui qui a été amené par différence de 146 483 roubles. Nous n'avons aucun renseignement sur cet écart que nous attribuons à un bénéfice, soit sur l'or, soit sur le change des billets étrangers.

Dans les chiffres qui précèdent, les 202 054 639 roubles de bons de l'administration des mines qui sont entrés au Trésor, du 1er janvier 1888 au 1er janvier 1897, représentent de l'or extrait des mines nationales, mais ce n'est pas toute la production.

D'après le *Bulletin russe de statistique,* numéro de janvier-mars 1898, les mines russes ont fourni :

Années. —	Kilogrammes (1 000/1 000 de fin). —	Roubles or (le kilogramme est évalué à 861 roubles). —
1888. . . .	31 256	26 911 884
1889. . . .	33 117	28 513 737
1890. . . .	34 997	30 132 417
1891. . . .	34 745	29 915 445
1892. . . .	38 222	32 909 142
1893. . . .	39 883	34 339 263
1894. . . .	38 171	32 865 231
1895. . . .	36 542	31 462 662
1896. . . .	33 044	28 450 884
	319 977	275 500 665

Ces chiffres sont sensiblement égaux à ceux des entrées d'or à la Monnaie qui, toujours d'après le *Bulletin russe de statistique* (numéros de janvier-mars 1898), ont été dans le même laps de temps de 276 632 412 roubles, le kilogramme à 1 000/1 000 étant compté à 861 roubles.

D'autre part, les recettes de douane en or, quittances métalliques, dont la provision est, comme nous l'avons dit, principalement faite en or, en bons de l'administration des mines et en billets de banque étrangers, abstraction faite des coupons et des titres sortis au tirage qui ne représentent que l'extinction d'une dette, ont été :

Années.	Or	Billets des banques étrangeres
	Milliers de roubles or.	
1888. . . .	26 604	8 082
1889. . . .	34 665	20 198
1890. . . .	27 887	31 197
1891. . . .	30 483	29 351
1892. . . .	35 829	29 804
1893. . . .	61 695	58
1894. . . .	67 903	8 363
1895. . . .	45 797	41 255
1896. . . .	59 809	42 699
	390 672	211 007

Au total, de 1888 à 1896, la Russie a reçu, par ses douanes, 601 679 000 roubles d'or effectif et de billets de banque étrangers, ce qui, ajouté à la production des mines, nous donne 877 179 000 roubles ou 3 508 719 000 fr. Mais dans ce chiffre, il y a un double emploi, puisque les quittances métalliques représentent, au moins en partie, des bons de l'administration des mines et des lingots déjà comptés dans la production des mines.

Le total des quittances métalliques émises de 1888 à 1896 inclusivement est de 807 487 113 fr.

Par conséquent, en admettant, ce qui cette fois est trop fort, qu'elles représentent exclusivement de l'or national, les . . . . 3 508 719 000 fr.
l'ont nous constatons l'entrée en Russie, se réduiraient à. 2 701 231 887

Comme, du 1[er] janvier 1888 au 1[er] septembre 1897, les existences d'or à la Banque, sur lesquelles a été basée la réforme monétaire, n'ont augmenté que de 1 832 617 645 fr., il en résulte que la Russie a eu à sa disposition, pendant cette période, un minimum de 868 614 242 fr. et vraisemblablement plus d'un milliard de francs pour ses paiements à l'étranger.

Il n'est donc pas exact de dire que l'or nécessaire à la réforme monétaire a été puisé à l'étranger au moyen d'emprunts; il est venu spontanément. D'ailleurs depuis les grands emprunts qui étaient surtout des conversions, on n'a remarqué aucune tension exceptionnelle du change, aucun drainage intensif d'or par la Russie; les chiffres précédents expliquent comment s'est effectuée cette colossale opération.

Pierre des Essars.

IV.

CLASSEMENT DES TITRES DES EMPRUNTS DE LA VILLE DE PARIS EN 1886 ET 1892 (1).

Emprunt de 1886.

La Ville de Paris, autorisée par la loi du 6 janvier 1898 à rembourser les obligations de l'emprunt 1886 restant à amortir, avait accordé aux porteurs desdites obligations, pour souscrire à celles du nouvel emprunt, un droit de préférence pendant le délai de trois mois, compris entre le 15 septembre et le 15 décembre 1898.

Ces opérations de remboursement, ou de conversion avec soulte, aboutissaient toutes à la caisse municipale, sollicitées par les porteurs eux-mêmes, ou par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs, de la Banque de France, des grands établissements de crédit, des agents de change, du Mont-de-Piété, etc.

Il a paru intéressant de profiter des circonstances de cette vaste opération pour connaître aussi exactement que possible le classement des titres de cet emprunt à lots.

Déjà, à l'occasion de l'échange des titres de l'emprunt de 1871, on avait pu montrer que 47 1/2 p. 100 des porteurs détenaient une ou deux unités ou moins de 6 quarts.

Mais, à cette époque, les apports des banquiers, des grands établissements de crédit, etc., avaient figuré sans qu'on se fût préoccupé — en raison des difficultés — de savoir comment ces apports étaient répartis dans la clientèle des intermédiaires en général.

Il a été possible aujourd'hui de combler en partie cette lacune, grâce à l'obligeance de notre Vice-Président, *M. Mercet,* pour les grands établissements de crédit, et de *M. Rendu,* Secrétaire général de la chambre syndicale des agents de change.

La comptabilité de la Caisse municipale, obligeamment communiquée par *M. Courbet,* receveur municipal, a donné le reste, pour les dépôts par les trésoriers généraux et le public.

On pouvait penser, en effet, que la clientèle qui s'offre — au moins pour Paris — le luxe d'un intermédiaire (banquier ou agent de change), était différente de celle qui agit elle-même, et que le classement se ressentait de cette différence.

Enfin, on a également pu savoir dans quelle proportion l'emprunt de la Ville de Paris a été souscrit en province et si le nombre de petits détenteurs est aussi considérable dans les départements qu'à Paris même.

Les proportions obtenues par le dépouillement de 350 000 titres présentés jusqu'au 16 mai 1899, sont les suivantes, pour les *unités* et les *quarts :*

Tableau.

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 18 octobre 1899.

	Aux guichets de la recette municipale ou chez les trésoriers généraux.		Banques et établissements de crédit.		Agents de change.	
	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.
Paris :						
Porteurs de 1 titre	32,81	*35,26*	28,59	*26,82*	27,20	*24,92*
— 2 titres.	17,79	*19,03*	18,67	*20,65*	26,80	*30,15*
— 3 titres.	9,70	*9,49*	13,66	*15,48*	21,11	*29,37*
Porteurs de plus de 3 titres . . .	39,35	*36,09*	39,10	*37,03*	24,84	*15,53*
Province :						
Porteurs de 1 titre	44,96	*49,34*	27,83	*28,76*	23,72	*31,08*
— 2 titres.	20,99	*21,40*	18,12	*19,29*	20,00	*19,32*
— 3 titres.	9,03	*9,56*	11,33	*12,39*	12,55	*15,12*
Porteurs de plus de 3 titres . . .	25,00	*19,68*	42,72	*39,54*	43,72	*34,45*

L'emprunt 1886, composé de 624 375 unités et de 277 500 quarts, est ainsi classé :

A Paris :

69 675 souscripteurs possèdent. . .	477 358 titres.
40 976 — — . . .	215 163 quarts de titre.

En province :

36 363 souscripteurs possèdent. . .	147 017 titres.
17 269 — — . . .	62 337 quarts de titre.

La part proportionnelle de ces souscripteurs est la suivante :

A Paris :

30,83 p. 100. . .	1 titre.	30,04 p. 100. . .	1 quart.
19,55 — . . .	2 titres.	22,25 — . . .	2 quarts.
13,09 — . . .	3 titres.	16,01 — . . .	3 quarts.
37,12 — . . .	plus de 3 titres.	31,38 — . . .	plus de 3 quarts.

En Province :

34,72 p. 100. . .	1 titre.	38,80 p. 100. . .	1 quart.
19,43 — . . .	2 titres.	20,31 — . . .	2 quarts.
10,43 — . . .	3 titres.	11,15 — . . .	3 quarts.
35,40 — . . .	plus de 3 titres.	29,70 — . . .	plus de 3 quarts.

Le classement en province est encore plus divisé, et sur 100 titres :

A Paris, les porteurs de 1 titre détiennent. . .	4,41	*En province.* . .	8,59
— — de 2 titres — . . .	5,70	— . . .	9,61
— — de 3 titres — . . .	5,73	— . . .	7,74
— — de plus de 3 titres détiennent . .	84,12	— . . .	74,05

Sur 100 quarts :

A Paris, les porteurs de 1 quart détiennent. . .	5,77	*En province*. . .	10,74
— — de 2 quarts — . . .	8,47	— . . .	11,25
— — de 3 quarts — . . .	9,15	— . . .	9,27
— — de plus de 3 quarts détiennent . .	76,59	— . . .	68,72

En résumé :

Les 901 875 titres (unités et quarts) sont entre les mains de 164 283 porteurs, et sur 100 porteurs :

32,13	possèdent. . . .	1 titre.
20,27	—	2 titres.
13,03	—	3 titres.
34,53	—	plus de 3 titres.

Et dans la somme totale empruntée :

Les porteurs de 1 titre ont.	5,85	p. 100
— 2 titres —	7,38	—
— 3 titres —	7,12	—
— plus de 3 titres ont .	79,63	—

En dernière analyse :

Sur 100 détenteurs de titres de l'emprunt de 1886 :

65,43	possèdent au plus	3 titres.
34,53	—	plus de 3 titres.

mais les 65,43 participent pour 95 876 250 fr., soit 20 fr. 35 c. p. 100, alors que les 34,53 participent pour 181 623 750 fr., soit 79 fr. 63 c. p. 100 dans les 277 500 000 fr. empruntés en 1886.

La part des petits porteurs devrait même être encore augmentée, puisque, dans la répartition des quarts, alors qu'il eût été nécessaire de pousser la division jusqu'aux porteurs de 12 quarts équivalant à 3 unités, on s'est fâcheusement arrêté aux porteurs de 3 quarts.

Il serait presque possible d'attribuer à la catégorie des porteurs de moins de 3 unités la totalité des quarts d'obligations souscrits.

En admettant que tous les emprunts de la Ville de Paris et ceux du Crédit foncier — dont les types d'obligation ont ensemble quelque analogie — soient classés de même façon ;

Comme la dette de la Ville de Paris est actuellement d'environ deux milliards (exactement : 1 926 336 000 fr.), et celle du Crédit foncier d'un peu plus de cinq milliards ;

On peut prétendre que la très petite épargne figure pour un contingent de *un milliard et demi* dans cette somme considérable.

Emprunt de 1892.

A l'occasion de l'échange des titres provisoires de l'emprunt de 1892 contre les titres définitifs, le Contrôle central des finances de la Ville de Paris a recueilli — à mesure que les porteurs se présentaient aux guichets de la Caisse municipale — des renseignements complets sur le classement de cet emprunt.

On a agi de même pour les échanges demandés en province chez les trésoriers-payeurs généraux.

Le tableau suivant donne les résultats de ce dépouillement :

Ville de Paris. — Emprunt de 1892.

ÉCHANGE DES TITRES PROVISOIRES CONTRE LES TITRES DÉFINITIFS

Situation au 13 septembre 1899.

NOMBRE d'obligations déposées par porteur.	NOMBRE DE DÉPOSANTS				NOMBRE DE TITRES échangés.	
	PARIS		DÉPARTEMENTS — TRÉSORIERS GÉNÉRAUX			
	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.	Unités.	Quarts.
1	3 083	1 061	3 940	587	7 023	1 648
2	2 132	890	2 255	103	9 374	2 586
3	1 135	1 320	922	187	6 171	4 521
4	1 653	379	1 516	197	12 796	2 301
5	707	181	564	91	6 340	1 360
6	592	368	384	76	5 856	2 661
7	281	80	167	27	3 136	749
8	459	98	293	52	6 016	1 200
9	160	102	112	26	2 448	1 152
10	465	103	100	64	8 665	1 640
11	111	35	79	15	2 090	550
12	193	61	148	23	4 092	1 008
13	79	25	19	14	1 661	507
14	108	15	67	5	2 150	280
15	135	23	81	18	3 240	690
16	78	21	60	10	2 268	496
17	45	7	30	3	1 275	170
18	56	14	35	7	1 656	378
19	36	4	27	9	1 197	247
20	157	31	139	26	5 920	1 140
25	208	14	120	32	8 200	1 900
30	128	36	91	23	6 660	1 770
40	125	26	96	13	8 840	2 760
50	92	21	76	17	8 100	1 900
60	64	13	42	5	6 360	1 080
70	36	9	23	6	4 130	1 050
80	25	4	14	5	3 010	720
90	11	2	13	8	2 160	900
100	81	25	65	8	14 600	3 300
	12 735	5 003	11 858	1 984	156 057	40 670
Crédit foncier	6 338	1 145	»	»	6 338	1 145
Crédit industriel	6 823	1 455	8	2	6 831	1 457
Banque de France	25 070	2 465	4 594	358	29 571	2 823
Crédit Lyonnais	39 074	9 057	23 157	3 526	62 541	12 583
Société Générale	25 095	6 706	2 056	470	28 151	7 176
Comptoir d'escompte	9 586	3 487	2 554	587	12 140	4 071
Agents de change et banquiers divers	49 695	8 466	8 717	867	58 412	9 533
	175 416	37 931	53 134	7 794	360 044	79 461
TOTAUX GÉNÉRAUX	271 328 porteurs de				439 505 titres	

Nous n'avons pu malheureusement comparer dans les deux emprunts le nombre des porteurs de 4 titres ; nous aurions vu assurément que, en 1892, ce sont ces porteurs qui, en grossissant les résultats des détenteurs de *3 titres et plus,* ont abaissé le nombre des porteurs de la catégorie inférieure. La comparaison pour Paris entre les porteurs de 3 quarts est édifiante à cet égard.

Les chiffres de ce tableau sont, en outre, intéressants à consulter en ce qu'ils semblent démontrer que les souscripteurs primitifs ont gardé leurs titres, qu'ils n'ont pas souscrit en vue de réaliser la prime à laquelle généralement ces émissions donnent lieu, mais qu'ils ont cherché à obtenir le plus grand nombre de ces valeurs pour les conserver.

Les opérations faites par l'entremise des banques et agents de change y sont inscrites en masse ; on peut y appliquer les proportions résultant de constatations de l'emprunt de 1886, car, en ce qui concerne les échanges directs, ces proportions sont à peu près semblables dans les deux emprunts, sauf en ce qui concerne les porteurs *d'une unité,* dont le nombre est un peu plus faible en 1892 qu'en 1886.

En effet, pour cette émission, il avait été décidé que les souscriptions de 4 unités ou de 3 quarts ne seraient pas réduites; les souscripteurs se sont alors ingéniés pour obtenir un certain nombre de certificats de 4 unités ou de 3 quarts, et ils présentent aujourd'hui à l'échange les titres qu'ils ont ainsi pu réunir.

Cette pratique explique pourquoi les porteurs de 4 unités ou d'un multiple de 4 unités, de 3 quarts ou d'un multiple de 3 quarts sont en plus grand nombre que ceux qui les avoisinent.

On relève également ce fait qu'un certain nombre de porteurs détiennent plus de 100 quarts d'obligations.

Cette émission de 1892 comprend 588 235 numéros; sur ce nombre, 114 379 ont été libérés par anticipation et ne figurent pas dans nos calculs; les 473 856 restants comprennent 448 112 unités et 102 976 quarts. C'est sur ces derniers chiffres que nos proportions sont établies.

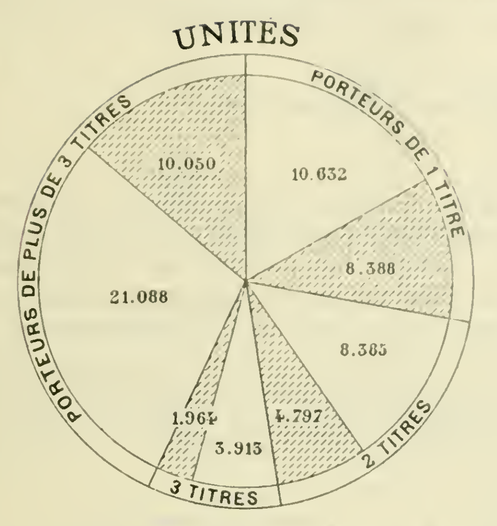
En terminant, nous rapprochons les résultats généraux des deux emprunts pour montrer que le classement en est fait à peu près dans les mêmes conditions :

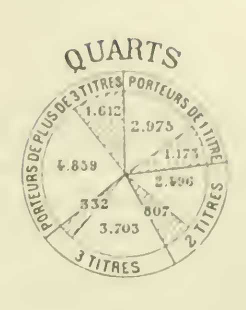
	Unités. 1886	Unités. 1892		Quarts. 1886	Quarts. 1892
A Paris :	p. 100			p. 100	
Souscripteurs de 1 titre	30,83	24	Souscripteurs de 1 quart	30,04	21
— 2 titres	19,55	19	— 2 quarts	22,25	18
— 3 titres	13,09	9	— 3 quarts	16,01	26
— plus de 3 titres	37,12	48	— plus de 3 quarts	31,38	34
En province :					
Souscripteurs de 1 titre	34,72	33	Souscripteurs de 1 quart	38,80	30
— 2 titres	19,43	19	— 2 quarts	20,31	20
— 3 titres	10,43	8	— 3 quarts	11,15	9
— plus de 3 titres	35,40	40	— plus de 3 quarts	29,70	40

Edm. Duval.

VILLE DE PARIS

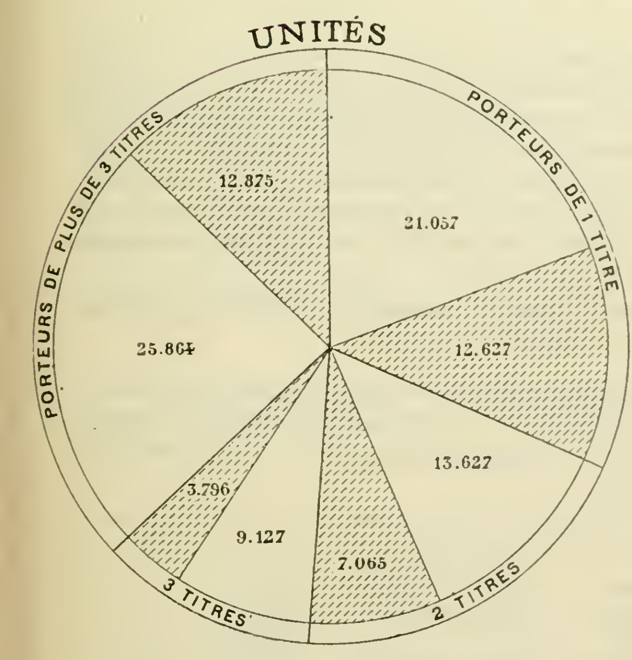
Emprunt de 1892.

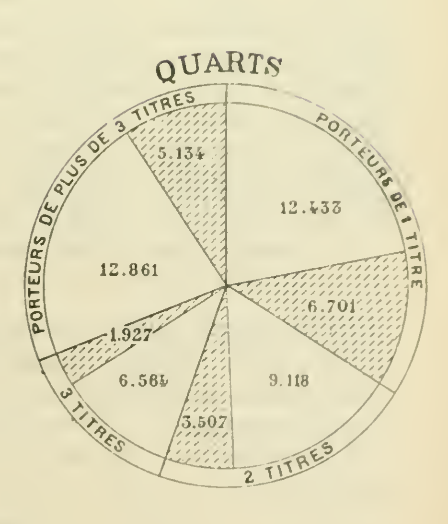




Paris Province

Emprunt de 1886.





Paris Province

V.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS.

1er trimestre 1900. — Chemins de fer.

France. — Depuis notre dernière Chronique, aucune statistique officielle des chemins de fer n'a été publiée. Le volume de la *Statistique des chemins de fer français* (*Documents principaux*), relatif à l'exploitation de nos voies ferrées en 1898, est actuellement sous presse ; nous ne signalerons donc aujourd'hui que les renseignements partiels et provisoires, parus dans le *Journal officiel* depuis le commencement de l'année courante.

Réseau d'intérêt général. — Le numéro dudit journal du 16 janvier dernier contient un tableau des recettes de l'exploitation pendant les trois premiers trimestres de l'année 1899. Nous en extrayons les principales données récapitulatives suivantes :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Recettes totales.	Recettes kilométriques.	Recettes par jour-kilomètre.
—	—	—	—	—
	Kilomètres.	Milliers de francs.		Francs.
1899. . . .	37 610	1 035	27 527	101
1898. . . .	37 377	1 002	26 803	98
Différence.	+ 233	+ 33	+ 724	+ 3

Si l'on examine les recettes kilométriques de nos compagnies principales on remarque que, sauf le réseau du Midi, qui est en baisse d'un millier de francs environ, toutes les autres compagnies accusent un notable accroissement sur les recettes de la période correspondante de l'année 1898. La Ceinture de Paris vient en tête avec 197 820 fr., en accroissement de 7 956 fr. par kilomètre ; les recettes du réseau du Nord se chiffrent par 43 744 fr., contre 42 331 fr. réalisées en 1898. Le plus faible accroissement dans les recettes kilométriques est celui de la Compagnie de l'Ouest ; il est de 465 fr. et porte la recette moyenne des trois trimestres de 1899 à 23 427 fr. par kilomètre.

Ces éléments d'appréciation, quoique partiels et incomplets, permettent de présumer que les résultats financiers de l'exercice 1899 seront satisfaisants.

Réseau d'intérêt local. — Le trafic de ce réseau reste toujours languissant ; mais les résultats de l'exploitation, pendant les trois premiers trimestres de 1899, accusent un accroissement du produit net par rapport aux résultats obtenus pour la même période de l'année précédente.

Voici les données récapitulatives, extraites du tableau publié dans le *Journal officiel* du 23 mars 1900 :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Recettes kilométriques.	Dépenses kilométriques.	Produit net kilométrique.
—	—	—	—	—
	Kilometres.	Francs.	Francs.	Francs.
1899. . . .	4 338	3 825	2 895	930
1898. . . .	4 266	3 626	2 834	792
Différence.	+ 72	+ 199	+ 61	+ 138

Chemins de fer algériens et tunisiens. — Le *Journal officiel* du 27 janvier dernier contient un tableau des recettes de l'exploitation de ce réseau pendant les trois premiers trimestres de 1899. Les données provisoires suivantes, extraites de ce tableau, permettent de constater une amélioration du trafic :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Recettes totales.	Recettes kilométriques.
—	—	—	—
	Kilomètres.	Francs.	Francs.
1899	3 580	24 119 721	6 737
1898	3 493	50 664 589	5 916
Différence .	+ 87	+ 3 455 132	+ 821

Étranger. — *Allemagne.* — L'Office impérial des chemins de fer vient de publier la statistique officielle relative à l'exercice terminé au 31 mars 1899. Ce volume, le 19e depuis la création de cette statistique, est élaboré d'après un nouveau plan, qui réduit très notablement les renseignements publiés par le passé. Plusieurs tableaux ont été supprimés complètement, et certains groupements des données ont été modifiés. Par suite de ces modifications, de nombreux renseignements du volume actuel ne sont pas comparables avec les données correspondantes des publications précédentes. Une certaine circonspection est nécessaire pour rapprocher des données conçues d'après deux plans différents, et surtout pour comparer les renseignements qui reposent sur les dépenses d'exploitation.

Cette digression faite, on extraira de la statistique en question les principales données suivantes, relatives au réseau allemand à voie normale :

	Exercices terminés au 1er avril de 1899.	1898.	Différence.
	—	—	—
Longueurs moyennes exploitées (kilomètres).	47 800	46 819	+ 981
Nombre de voyageurs à toute distance (millions). . . .	763	693	+ 70
— à un kilomètre (millions)	17 605	16 200	+ 1 405
Nombre de tonnes à toute distance (millions)	322	285	+ 37
— à un kilomètre (millions).	32 593	28 560	+ 4 033
Recettes brutes (milliers de francs)	2 299 786	2 096 490	+ 203 296
Dépenses d'exploitation (milliers de francs)	1 395 734	1 189 533	+ 206 201
Produit net total (milliers de francs)	904 054	906 957	— 2 903
— kilométrique (francs).	18 882	19 530	— 648
Rémunération du capital de premier établissement. . .	6,1 p. 100	6,2 p. 100	

Prusse. — Nous donnons ci-dessus des renseignements analogues, extraits du compte rendu officiel, publié récemment par l'administration des chemins de fer de l'État prussien :

	Exercices terminés au 31 mars de 1899.	1898.	Différence.
	—	—	—
Longueurs moyennes exploitées (kilomètres) . . .	29 591	29 041	+ 550
Nombre de voyageurs kilométriques (milliers) . .	12 349 345	11 390 524	+ 958 821
— de tonnes kilométriques (milliers). . . .	23 793 150	20 545 250	+ 3 247 900
Recettes kilométriques (francs)	53 370	51 076	+ 2 294
Dépenses d'exploitation par kilomètre (francs) . .	30 701	28 228	+ 2 473
Produit net kilométrique (francs)	22 669	22 848	— 199

Par suite d'une notable augmentation des dépenses d'exploitation le produit net a baissé,

malgré l'accroissement du trafic et des recettes. Il s'ensuit que la rémunération du capital de premier établissement est descendu à 7,07 p. 100, au lieu de 7,14, taux de l'exercice précédent. Le coefficient d'exploitation monte, par contre, à 57,5 p. 100 au lieu de 55,3 p. 100 pendant l'exercice précédent. Néanmoins, la prospérité du réseau prussien est indéniable; mais l'énorme courant du trafic qui y règne et se développe résulte avant tout de la prospérité croissante du pays et non du système de l'exploitation par l'État, comme certains partisans fanatiques du rachat chez nous semblent parfois le croire. On pourra se convaincre, du reste, que les arguments de cette nature sont à double tranchant en examinant les données ci-dessous, relatives à l'exploitation du réseau d'État en Autriche.

Autriche. — Voici quelques renseignements sur les résultats de l'exploitation du réseau d'État autrichien, extraits des rapports officiels les plus récents :

En 1898, la longueur moyenne du réseau exploité par l'État autrichien s'élevait à 9 844 kilomètres, contre 9 386 kilomètres exploités pendant l'exercice précédent. Le nombre de voyageurs transportés à un kilomètre était de 1 962 477 milliers en 1898, en accroissement de 221 641 milliers sur l'exercice précédent. Le nombre de tonnes kilométriques était de 3 903 millions pendant le dernier exercice, contre 3 437 millions pendant l'exercice précédent. Les recettes brutes kilométriques résultant de ce trafic étaient de 31 694 fr. en 1898 et de 29 599 fr. en 1897. Le produit net kilométrique s'élevait à 8 925 fr. pour l'exercice de 1898 et à 8 842 fr. pour l'exercice précédent.

En résumé, la rémunération du capital de premier établissement n'atteignait que 2,80 p. 100 pendant les deux exercices considérés. Comme on voit, nous sommes loin de la rémunération obtenue en Prusse, qui s'élève à plus de 7 p. 100.

Norvège. — Avant de quitter les chemins de fer européens, on mentionnera encore les résultats de l'exploitation du réseau norvégien exploité par l'État. Les données qui suivent sont extraites de la statistique officielle des chemins de fer de la Norvège, qui vient de paraître.

Exercices terminés au 30 juin de	Longueurs moyennes exploitées.	Nombre de voyageurs à un kilomètre.	Nombre de tonnes à un kilomètre.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
—	—	—	—	—	—	—
	Kilomètres.	Milliers.		Milliers de francs.		
1899. . .	1 983	219 679	163 458	20 127	13 636	6 491
1898. . .	1 967	198 589	154 641	18 429	12 880	5 549
Différence .	+ 16	+ 21 090	+ 8 817	+ 1 698	+ 756	+ 842

Le trafic s'est accru, le produit net a sensiblement augmenté, le coefficient d'exploitation, qui était de 69,9 p. 100, s'est abaissé à 67, 7 p. 100, mais, malgré cela, la rémunération du capital d'établissement n'atteint que 2,87 p. 100; elle était de 2,48 p. 100 pour l'exercice précédent.

Etats-Unis. — La commission officielle chargée du contrôle du réseau américain (*Interstate Commerce Commission*) a publié un rapport préliminaire (*Advance Copy*) sur les résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Union pendant l'exercice terminé au 30 juin 1898. Le fascicule en question contient les principales données de la statistique officielle qui paraîtra plus tard. Nous empruntons à ce rapport préliminaire les renseignements récapitulatifs suivants :

Tableau.

Exercices terminés au 30 juin de	Longueur exploitée en milles anglais.	Nombre de voyageurs à un mille.	Nombre de tonnes transportées à un mille.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.
—	—	—	—	—	—
		Milliers.		Milliers de dollars.	
1898 . . .	184 648	13 379 930	114 077 576	1 247 326	817 973
1897. . . .	183 284	12 256 940	95 139 022	1 122 090	752 525
Différence.	+ 1 364	+ 1 122 990	+ 18 938 554	+ 125 236	+ 65 448

Le produit net se chiffre, en conséquence, par 429 millions de dollars, en accroissement d'environ 60 millions sur l'exercice précédent.

La dépression constatée dans le trafic depuis 1893 semble prendre fin surtout au point de vue du mouvement des marchandises.

République Argentine. — Nous empruntons les renseignements qui suivent à la publication du Ministère des travaux publics de Prusse intitulé *Archiv für Eisenbahnweisen*; les recettes sont données en pesos, valant 5 fr. 05 c.

Exercices.	Longueur exploitée.	Nombre de voyageurs transportés.	Nombre de tonnes transportées.	Recettes brutes.	Produit net.
—	—	—	—	—	—
	Kilomètres.	Milliers.		Milliers de pesos or.	
1898. . . .	15 817	16 474	8 828	33 064	13 946
1897. . . .	14 755	16 411	8 981	28 293	11 735
Différence . .	+ 1 062	+ 63	— 153	+ 4 771	+ 2 211

Le transport des marchandises a notablement diminué par suite des mauvaises récoltes en 1897.

Australie. — On signalera, pour terminer, quelques données sur les résultats de l'exploitation des chemins de fer d'Australie, extraits des rapports officiels les plus récents.

Les renseignements qui suivent se rapportent, pour les cinq premières colonies, à l'exercice terminé au 30 juin 1898; pour la Nouvelle-Zélande, à l'exercice terminé au 31 mars 1898, et, pour la Tasmanie, à l'année 1897.

Les longueurs sont exprimées en milles anglais et les résultats financiers en livres sterling. Le capital d'établissement, les recettes et les dépenses se rapportent à un mille anglais de chaque réseau.

Désignation des colonies.	Longueur moyenne exploitée.	Capital d'établissement.	Nombre de voyageurs.	Tonnes transportées.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
—	—	—	—	—	—	—	—
			Milliers.				
Nouvelle-Galles du Sud.	2 659	14 015	23 233	4 631	1 138	607	531
Victoria	3 124	12 404	43 091	2 409	835	527	308
Queensland	2 586	6 851	2 742	1 324	470	265	205
Australie du Sud . . .	1 723	7 405	6 050	1 189	571	350	221
Australie occidentale. .	974	5 088	5 669	1 204	1 047	807	240
Tasmanie	432	8 302	604	230	386	297	89
Nouvelle-Zélande . . .	2 043	7 783	4 672	2 518	673	420	253

HERTEL.

VI.

INFORMATION.

La commission technique des eaux potables de Paris, soucieuse de la consommation extraordinaire qu'en pourra faire, pendant l'été de 1900, la population de la capitale accrue de celle des visiteurs de l'Exposition, s'est réunie pour entendre les rapports de ses ingénieurs sur cette importante question.

On a d'abord décidé l'acquisition d'un certain nombre de sources qui augmenteront, après leur adduction, l'alimentation de Paris de plus de 100 000 mètres cubes d'eau par jour. Mais ce n'est point encore sur cette augmentation de débit que l'on compte pour cet été.

En 1900, aux 220 000 mètres cubes dont on disposait en 1899, s'ajouteront 80 000 mètres cubes d'eaux de sources nouvelles et 20 000 mètres cubes d'eau filtrée par les filtres de Saint-Maur. Soit un débit quotidien de 320 000 mètres cubes d'eaux de sources.

En outre, la réserve constante sera de 100 000 mètres cubes à Saint-Cloud et de 400 000 dans les divers autres réservoirs municipaux.

Tous ces chiffres additionnés nous assurent, pour les jours de fortes chaleurs, sans pluie, où il faudrait faire donner les réserves, 820 000 mètres cubes d'eau fraîche.

VII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 21 MARS 1900.

Ouvrages signés (voir le procès-verbal de la séance, p. 113).

Documents officiels. — France. — *Renseignements statistiques sur le recensement, en 1896, des industries et professions,* tome II (27 départements). — *Statistique de l'industrie minérale en 1898.* — *Annuaire statistique,* 1899.

Bulgarie. — *Statistique des écoles primaires,* 1891, 1892, 1893, 1894.

Grèce. — *Bulletin de mortalité des 12 principales villes,* 1899.

Italie. — *Importations et exportations,* 1899.

Roumanie. — *Bulletin statistique,* 4e année (*Statistique des paysans devenus propriétaires;* — *Statistique des forêts,* 1899-1900).

États-Unis. — *Commerce avec le Japon, la Chine et Hong-Kong* (1889-1899). — *Exportations agricoles par nature de marchandises* (1891-1899).

Mexique. — *Recensement général de la population des 7 principaux États, exécuté le 1er octobre 1895.*

Publications périodiques. — Revues et journaux de France et de l'étranger (1).

(1) Voir numéro de février, p. 75.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1900.

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1900.

SOMMAIRE. — Lecture d'une lettre de M. Levasseur. — Nécrologie : MM. Wagner et Jakchitch. — Nomination d'un membre correspondant. — Présentation de membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : le secrétaire général, M. Ducrocq. — Émission d'un vœu par M. le Dr Ledé. — Communication de M. Fahlbeck sur la régularité dans les choses humaines ou les types statistiques et leurs variations. — Discussion : MM. le Dr Chervin, Coste, Laurent, Pierre des Essars, Juglar, Fléchey. — Communication de M. Limousin sur le chiffre d'affaires de la France, de 1872 à 1896.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Mercet, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 1900 est adopté.

M. Mercet donne lecture de la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de M. Levasseur, président de la Société :

Villa Cyrano, MERS (Somme).

« Mon cher Collègue,

« Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de présider la prochaine séance de la Société de statistique.

« J'aurai le double regret de ne pas entendre la communication de M. Fahlbeck, que j'avais entendu avec beaucoup d'intérêt à Kristiania, et de ne pas pouvoir remercier des services qu'il nous rend M. Matrat, à l'occasion de sa mise à la retraite.

« Ma santé, celle de mes petits-enfants et la nécessité où je suis de chercher un peu de solitude, pour travailler à la réimpression de l'*Histoire des classes ouvrières en France,* m'ont obligé à quitter Paris pour une quinzaine de jours.

« Je vous prie d'être l'interprète de mes regrets auprès de MM. Fahlbeck et Matrat.

« J'espère trouver encore M. Fahlbeck à mon retour à Paris.

« J'y trouverai M. Matrat; mais je ne veux pas, puisque sa retraite a été officiellement prononcée, attendre jusqu'à la prochaine séance pour lui exprimer les sen-

timents d'estime qu'ont pour lui tous ses collègues, et de gratitude que lui doit notre Société pour son dévouement. Il y a vingt ans et plus, je crois, que je connais M. Matrat et ses publications relatives à la prévoyance et à la mutualité. Ses livres et ses brochures, qui ont eu une très large publicité et que l'Académie a récompensés, ont répandu de saines idées et sont de véritables œuvres morales. L'auteur a mis, à les écrire et à les répandre, cette même ardeur persévérante qu'il a apportée dans les sociétés savantes et dans les associations coopératives auxquelles il a prêté son concours. Il a fait œuvre d'homme de bien et de bon citoyen, et c'est un devoir pour nous, qui le voyons à l'action et qui pouvons l'apprécier, de lui rendre, au nom de la Société de statistique, ce témoignage au moment où il va cesser d'exercer ses fonctions officielles. C'est en même temps un plaisir de le lui dire et d'ajouter que nous espérons que sa retraite ne l'empêchera pas de se consacrer au bien et de nous continuer les services dont nous lui sommes reconnaissants.

« Je vous prie d'agréer, mon cher Collègue, l'assurance de mes sentiments de cordiale confraternité. »

13 avril 1900. E. LEVASSEUR.

L'assemblée ratifie, par ses applaudissements, l'hommage rendu à M. Matrat.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de deux membres titulaires : MM. Wagner, rédacteur au Ministère de l'agriculture, et Jakchitch, ancien directeur de la statistique, à Belgrade (Serbie). M. Wagner, malade depuis plus d'un an, n'avait pu venir à nos séances depuis sa nomination. Quant à M. Jakchitch, qui appartenait à notre Société depuis près de vingt ans (1881), il avait vu ses travaux appréciés depuis longtemps par les statisticiens français, auxquels il avait emprunté les cadres démographiques et agricoles officiels pour les statistiques de la Serbie. M. Mercet se fait l'interprète des regrets de la Société au sujet du décès des deux membres ci-dessus mentionnés.

M. Mercet met aux voix la candidature, comme membre correspondant, de M. Herbert Gouge, présenté dans la précédente séance par MM. Levasseur et Belhomme. M. Gouge, actuaire du gouvernement à Adélaïde (Australie du Sud), est nommé membre correspondant.

MM. Neymarck et Fléchey présentent, comme membre titulaire, M. de la Motte, inspecteur des finances, chef du service de la statistique au Ministère des finances. Est présenté au même titre, par M. Bienaymé et M. le Secrétaire général, M. Louis Lacroix, 5, rue Stanislas. Ces deux candidatures seront l'objet d'un vote à la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique la liste des documents privés et officiels offerts à la Société.

En ce qui concerne les ouvrages privés, il cite : *la Question des retraites ouvrières,* par M. Bellom; *la Doctrine sociale des syndicats agricoles français* et *l'Héritage des chemins de fer* ou *les Mangeurs de blé en herbe,* par M. Kergall; *Mon martyr comme fonctionnaire et calculateur sous les ordres de M. X...,* par M. Frantz Lucas, de Vienne (Autriche); *D'où vient la décadence économique de la France,* par le baron Charles Mourre. Il ne s'agit, comme le fait observer l'auteur dans sa préface, que d'une décadence relative, mais dont il est intéressant de rechercher les causes. M. le Secrétaire général signale, enfin, un *Traité de statistique* en espagnol, par don Manuel Minguez y Vicente, imprimé à Cordoba. Il se compose de trois parties : la première, sous le nom d'*Introduction,* renferme des *considérations générales,* des *calculs de probabilité* et un *historique;* la deuxième, sous le nom de *Théorie,* concerne la statistique *analytique,* puis *graphique;* la troisième et dernière constitue la *statistique appliquée.*

En fait de publications officielles, il y a lieu de mentionner particulièrement deux documents français, la *Statistique financière des communes,* 1897, et un document de l'Office du travail intitulé : *Bases statistiques de l'assurance contre les accidents d'après les travaux allemands.* (Voir la liste complète des documents officiels, p. 180.)

M. Ducrocq fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Les nouveaux types monétaires de la France, rapprochés, pour l'un d'eux, des monnaies gauloises*. On trouvera, page 170, l'analyse de ce mémoire faite par l'auteur lui-même.

M. le Dr Ledé, notre collègue et membre du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge, demande la parole pour faire remarquer que les effets produits par la législation relative aux enfants en nourrice n'ont pu encore être mesurés scientifiquement, la concentration des fiches individuelles qui concernent ces enfants éprouvant certaines difficultés. Il propose, en conséquence, à la Société, d'émettre un vœu ainsi conçu : « La Société de statistique émet le vœu que les fiches individuelles, prescrites par circulaire ministérielle du 26 août 1896, soient concentrées à Paris et remises soit à la Société de statistique, soit à un des membres du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge, afin qu'étude soit faite et que solution soit donnée sur la mortalité des enfants en nourrice. » Après discussion, il est décidé que la proposition de vœu de M. Ledé sera soumise au prochain Conseil.

La parole est donnée à M. Fahlbeck pour lire sa communication qui a pour titre : *La Régularité dans les choses humaines ou les Types statistiques et leurs variations*. Ce mémoire a en effet pour objet la constatation, dans les mouvements de certains faits sociaux d'une régularité analogue à celle que l'on rencontre dans les lois naturelles. L'étude des faits sociaux, dont les limites ont été singulièrement élargies, surtout par les travaux éminents de Quételet, paraît à M. Fahlbeck devoir être élucidée plutôt par la science statistique que par des travaux purement mathématiques et biologiques qui ont eu quelquefois pour effet d'exagérer la portée de certaines découvertes, témoin les conséquences tirées de la régularité des crimes par rapport à la liberté d'action individuelle.

M. Fahlbeck, après avoir défini ce qu'il appelle la régularité, « c'est-à-dire la répétition d'un nombre à peu près égal de cas, pour un espace de temps déterminé, dans un certain groupe d'individus (*Süssmilch*) », fait remarquer que cette définition n'exprime que le caractère extérieur de la régularité et ajoute que l'essence de cette régularité est caractérisée par une mesure constante, typique, représentée d'une façon concrète par un chiffre moyen, une valeur moyenne.

Partant de là, M. Fahlbeck passe successivement en revue : 1° l'apparition et l'extension de la régularité ; 2° le degré de constance et de variabilité ; 3° les causes de la régularité ; 4° le rapport entre la norme et les variations, ainsi que les différentes espèces et les causes desdites variations. Il indique ensuite les divers domaines dans lesquels peuvent s'exercer les recherches statistiques, puis distingue trois natures principales de types : *les types naturels*, de caractère plutôt constant ; les *types de finalité*, répondant à des *intérêts* ou à des *besoins*, ceux-ci plus variables ; enfin les types qu'il appelle *types résultantes*, et qui se manifestent sous l'influence de milieux d'ordres divers, types qui ne pourront être élucidés que le jour où pourront être mesurés numériquement les éléments très complexes dont ils sont composés.

M. Fahlbeck attire enfin l'attention sur les variations mêmes des éléments des types, dont les principales sont périodiques et compensatrices, et cite à l'appui quelques exemples. Il termine enfin en faisant remarquer que, tant au point de vue des types qu'à celui des variations, le champ des investigations est immense et fait appel, pour le parcourir, aux investigations de tous les statisticiens. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. Fahlbeck de son intéressante et savante communication qui sera publiée *in extenso* dans un des prochains numéros de ce journal. Elle sera accompagnée d'un certain nombre de diagrammes que l'orateur avait mis obligeamment à la disposition de ses auditeurs et qui représentent, pour une période de 130 ans (1751-1881), les mouvements de la population suédoise (mariages, naissances, décès), ainsi que ceux des suicides, de la justice civile et de la taille des conscrits.

M. le Dr Chervin croit que le calcul des probabilités ne s'applique pas toujours

à la statistique et à la démographie. Comme M. Fahlbeck, il pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir à sa disposition un trop grand nombre de chiffres qui peuvent renfermer des éléments très divers, mais il faut cependant que les observations soient assez nombreuses. Lorsqu'on descend, par exemple, jusqu'à la commune pour la recherche des infirmités exemptant du service militaire, les observations n'ont plus de valeur, car les faits se répètent trop rarement et à intervalles trop éloignés. Le tableau de la taille des conscrits en Suède donné par M. Fahlbeck porte sur un très petit nombre d'observations et ne lui paraît pas entièrement démonstratif.

Mais s'il n'y a pas besoin d'un grand nombre d'observations, il est nécessaire qu'elles portent sur un grand nombre d'années. Sous ce rapport, on sait que la Suède est le pays d'Europe où les mouvements de l'état civil ont commencé à être pour la première fois recueillis régulièrement. C'est ainsi que dans son fameux graphique, si apprécié à notre dernière Exposition universelle, la Suède a pu montrer la répercussion des guerres de Charles XII sur la population.

M. Chervin partage l'opinion de M. Fahlbeck sur les compensations qui se produisent en démographie et qui font succéder une grande mortalité à une faible, ou une faible nuptialité à une grande et ainsi de suite; mais pour bien voir ces compensations, il devient nécessaire d'étudier une longue série d'années.

M. Coste est frappé de l'augmentation rapide du suicide en Suède et demande si cette augmentation résulte bien du fait lui-même ou d'une plus grande rigueur dans sa constatation.

M. Fahlbeck dit qu'en matière de déclarations de suicide, la famille et les amis essaient parfois de dissimuler, mais que la méthode d'enregistrement étant toujours la même, les erreurs sont de même ordre et qu'il faut en conclure que le nombre des suicides augmente réellement en Suède.

M. Laurent est étonné de cette progression des suicides. On les attribue le plus souvent à l'alcoolisme, or dans le cas de la Suède, qui a une législation très rigoureuse sur l'alcool, il faut éliminer cette cause. Il est étrange aussi de voir la régularité avec laquelle la courbe de la natalité illégitime suit celle des suicides. Y aurait-il corrélation entre les deux?

M. Fahlbeck ne pense pas que les deux courbes, malgré leur analogie, dépendent l'une de l'autre.

M. des Essars rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, M. Bertillon fit devant la Société une communication dans laquelle il montra que la fréquence du suicide croissait avec le temps et que la courbe des suicides était identique à celle des divorces. Il attribuait ce fait à un état de déséquilibre qui pourrait bien se retrouver dans le cas présent.

Quant à la légitimité de l'emploi du calcul des probabilités, ou plus généralement du calcul en statistique, M. des Essars en est résolument partisan. Sans doute, il faut le faire avec prudence, car en statistique on ne sait pas compter tous les cas possibles et tous les cas favorables comme dans un problème de jeu de dés ou de cartes, et on ne sait surtout pas mesurer exactement l'intensité des diverses forces agissantes, mais il ne s'ensuit pas moins que l'emploi du calcul donne des résultats souvent tolérables et quelquefois excellents, comme ceux qu'a obtenus M. Vilfredo Pareto dans sa fameuse courbe de la répartition des revenus qui est bien une loi économique, quoiqu'on ne puisse jusqu'ici en dégager la cause première.

Au fond, M. des Essars pense que, en statistique et en économie politique, on retrouve le principe de la *conservation de l'énergie*.

M. Fléchey, répondant d'abord à une observation de M. Chervin, dit que si le petit nombre d'observations n'est pas suffisant lorsqu'il s'agit de faits accidentels, comme certaines infirmités, il n'en est pas de même quand l'observation s'applique à des faits d'une portée très générale. Il cite comme exemple l'accroissement exceptionnel du nombre des mariages en France, en 1792 et en 1813, au moment des levées en masse, dont se trouvaient exemptés les hommes mariés. Il a retrouvé les traces de ce mouvement, avec une intensité considérable, dans trois petites communes,

très distantes l'une de l'autre, et ne comptant cependant que 300, 500 et 900 habitants.

Revenant ensuite à une citation de Quételet, faite par M. Fahlbeck, M. Fléchey dit qu'en ce qui concerne le domaine des faits moraux et particulièrement la criminalité, le rôle de la statistique lui paraît devoir se borner à la constatation de la régularité des crimes, sans en tirer de conclusion en ce qui concerne le libre arbitre. Il demande la permission de rappeler ce qu'il disait en 1874 dans une *Notice nécrologique* sur Quételet parue dans un journal de l'époque : « Quételet reconnaissait simplement l'influence des milieux physiques, intellectuels, moraux qui, sans enchaîner l'homme, pèsent sur lui et dont la combinaison avec le libre arbitre individuel, *dans une mesure inconnue*, constitue seule une cause complexe dont il avait reconnu l'effet régulier. Ses travaux ne font que confirmer une fois de plus que, *dans le monde moral* comme dans le monde physique (et nous employons ici ses propres expressions), *l'on rencontre de véritables lois de conservation* ». M. Fléchey ajoute qu'il avait eu occasion d'aborder précédemment cette question dans une brochure intitulée : « *De l'Influence de l'action individuelle sur les conditions de l'état social* (1). Or, ces deux documents ayant été transmis au fils de l'illustre savant, au lendemain de sa mort, M. Fléchey reçut de M. E. Quételet la réponse suivante qu'il lui paraît utile de reproduire : « Bruxelles, 8 mai 1874. Monsieur, Je vous remercie vivement de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la *Notice nécrologique* dans laquelle vous appréciez rapidement, mais avec beaucoup de justesse, les principaux travaux de mon père. Il tenait particulièrement à la loi binomiale..... Je connaissais déjà votre travail *De l'Influence de l'action individuelle,* et j'en ai causé plus d'une fois avec mon père à qui vous avez bien voulu l'envoyer et qui l'appréciait beaucoup..... » M. Fléchey, en pareille matière, ne croit pouvoir invoquer un meilleur témoignage.

M. Coste dit que les passions humaines n'échappent au calcul que dans leur *particularisme individuel*. Considérées dans la collectivité sociale, elles se traduisent en faits constants, qui démontrent que la passionnalité même est mesurable et peut être soumise au calcul. Or, ce qui est vrai des passions l'est encore bien plus des sentiments et des actes raisonnables dont la régularité est manifeste.

On ne peut donc prétendre que le libre arbitre humain s'oppose à ce que les faits touchant à l'ordre moral soient observés et définis par la statistique. Ils obéissent à un déterminisme et la statistique peut les constater.

M. Clément Juglar remarque que les tableaux graphiques de M. Fahlbeck nous ramènent à la discussion qui devait suivre sa lecture, à savoir : les *rapports* que la statistique peut établir entre la *natalité* et l'*état économique d'un pays*. Les observations qu'il voulait présenter à ce sujet élucideront donc en même temps les mouvements de la population suédoise consignés dans les diagrammes de M. Fahlbeck.

La communication de M. Juglar, appuyée d'un tableau numérique, dépassant quelque peu les limites de ce procès-verbal, figure plus loin, p. 150, dans le présent numéro comme annexe à ce procès-verbal.

M. Limousin demande à faire une communication qu'il présente, avec graphique à l'appui, comme suite à son article sur la *statistique des faillites* qui a paru dans le numéro de février. Le commerce intérieur, dont il parvient à mesurer pour la première fois la valeur, étant beaucoup plus important que le commerce extérieur, il en résulte, suivant lui, que la protection et le libre-échange n'ont pas l'influence que leur attribuent d'ordinaire les économistes. La communication de M. Limousin fera l'objet d'un article spécial, *la Statistique du chiffre d'affaires de la France, de 1872 à 1896,* qui paraîtra dans un prochain numéro.

Après quelques observations de MM. Coste et Juglar, que l'heure avancée ne permet pas de développer, l'ordre du jour de la prochaine réunion est ainsi fixé :

(1) *Journal des Économistes,* janvier 1874. Cette brochure a été présentée par l'auteur à la Société de statistique dans la séance du 8 novembre 1873.

1° La statistique agricole de la Belgique, par M. Meuriot ;
2° Note de M. Vauthier relative à l'article de M. Arsène Dumont, intitulé : « De l'aptitude à l'émigration de la population française ».

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Vice-Président
faisant fonctions de président,
E. Mercet.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

DES RAPPORTS QUE LA STATISTIQUE PEUT ÉTABLIR ENTRE LES MARIAGES ET LES NAISSANCES D'UN PAYS ET SA SITUATION ÉCONOMIQUE.

M. Fahlbeck, dans l'un des graphiques (n° 3) dont il a accompagné sa communication (séance du 18 avril 1900), nous donne la fréquence des mariages en Suède, de 1851 à 1895. Nous y suivons les variations qui se présentent tour à tour, à partir d'un chiffre minimum, noté en 1852, à la fin de la liquidation de la crise commerciale de 1847 et de la Révolution de 1848 qui l'a suivie.

La période prospère reprend avec le retour de la tranquillité ; nous rencontrons un premier maximum en 1854, arrêté par la déclaration de la guerre de Crimée qui, quoique localisée, se fait déjà sentir; le chiffre des mariages fléchit en 1856, pour se relever de suite dans une succession d'années heureuses, toujours en plus-value jusqu'en 1859. Le chiffre atteint en Suède, en ce moment, n'a pas été dépassé depuis.

Il s'abaisse d'abord au moment de la guerre de la Sécession aux États-Unis, en 1862, se relève à peine en 1863 et en 1865, malgré les crises de 1864, en France, et de 1866 en Angleterre. La diminution des mariages n'en est pas moins sensible de 1865 à 1868, pendant toute la période de liquidation de la France et de l'Angleterre, alors que la Suède n'avait pris qu'une bien faible part à leur prospérité.

La liquidation des crises commerciales terminée dans le monde, car l'Angleterre, la France et les États-Unis avaient au même moment passé par les mêmes périodes, les affaires reprennent leur cours sans interruption jusqu'en 1873, malgré la guerre franco-allemande de 1870, qui avait suspendu le mouvement des échanges en France et en Allemagne. Les deux pays, par leurs hostilités, se sont mis en dehors du grand courant de prospérité qui entraînait alors le monde ; la Suède, au contraire, l'a suivi, et nous notons, chez elle comme partout, en dehors des belligérants, l'accroissement des mariages qui en est la conséquence ; sur le graphique de M. Fahlbeck, les deux lignes sont caractéristiques.

La crise éclate en 1873, les hauts prix atteints alors sont de suite abandonnés dans la période de liquidation qui s'ouvre et continuera jusqu'en 1879. La France et l'Allemagne prennent part à cette période, sans avoir participé aux dernières années de la période prospère.

La reprise des affaires se manifeste de suite, mais l'emballement de la spéculation est tel que l'abus du crédit, comme toujours, amène la crise de 1882.

Le tableau de M. Fahlbeck marque bien la diminution des mariages de 1873 à 1879, pendant la période de liquidation, leur relèvement en 1880 et leur abaissement en 1881, la crise se faisant déjà sentir.

La Suède fut à peine touchée, car, déjà, un léger relèvement se produisait, quoique bien faible, puisqu'il s'arrêtait en 1885, pour s'abaisser jusqu'en 1888, pendant la liquidation de la crise de 1882.

En 1890, les mariages reprennent un peu, mais le krach Baring les font descendre à un nouveau minimum en 1893, pendant sa liquidation ; alors, seulement, le mouvement se relève jusqu'en 1895. Ici s'arrête le tableau de M. Fahlbeck.

En France et en Angleterre les mêmes mouvements se produisent aux mêmes époques, sous l'influence des mêmes causes, mais avec une plus grande amplitude et, pour mieux suivre ces mouvements, jetons les yeux sur le tableau ci-joint :

Années.		Mariages.				Naissances légitimes.			
—		Paris. —	Londres. —	France. —	Angleterre. —	Paris. —	Londres. —	France. —	Angleterre. —
		Milliers.				Milliers.			
1869.	. . . . .	18,9	30,0	303	176	39,5	107,8	877	728
1873.	Crise . . .	21,3	33,4	352	205	»	»	899	811
1879.	Liquidation.	18,0	33,4	278	182	»	»	851	849
1882.	Crise . . .	21,4	35,6	289	206	47,2	130,4	866	864
1886.	Liquidation.	20,2	34,2	269	196	41,8	122,4	766	831
1890.	Krach Baring .	23,2	37,3	290	227	44,1	129,2	808	875
1895.	Liquidation.	22,6	36,9	282	218	41,1	128,7	760	851
1897.	. . . . .	23,8	41,2	291	249	41,7	129,2	789	883
		Mouvement général de 1869 à 1897.							
1869 à 1897	. . .	+ 4,9	+ 11,2	— 12,0	+ 73	+ 2,2	+ 21,4	— 88	+ 155

Nous ne prenons que les dates principales, celles des crises qui terminent la période prospère et celles des liquidations qui suivent la crise, déterminée toujours par l'abus du crédit, qui disparaît complètement alors, le taux de l'intérêt, de 5, 6, 7 p. 100 et au delà s'abaissant à 2 p. 100 ! comme toujours, pendant la liquidation des crises.

Un simple coup d'œil sur les colonnes des chiffres des mariages et des naissances nous montre ces oscillations en hausse et en baisse. Elles n'apparaissent pas d'une manière imprévue et irrégulière ; une fois le mouvement commencé dans un sens, sauf quelques légères irrégularités inévitables, ce mouvement continue dans le même sens jusqu'à ce que, la période terminée, il se retourne en sens contraire. Cette continuité du mouvement n'indique-t-elle pas qu'il tient, non à des causes accidentelles, mais à une cause persistante qui domine la situation et entraîne toute l'activité humaine avec elle ; car ces marches en avant, ces arrêts, nous les retrouvons sur tous les tableaux que recueille la statistique, mais nulle part aussi visibles que sur les bilans de l'escompte et de l'encaisse des grandes banques.

Que nous prenions, de 1869 à 1897, les relevés des mariages et des naissances dans les capitales ou dans l'ensemble des pays, partout, nous voyons les mêmes oscillations se produire. Ce tableau, qui a paru en 1896 dans notre Journal, nous paraît également répondre à la question à l'ordre du jour de nos dernières séances : *Des rapports que la statistique peut établir entre la natalité et l'état économique d'un pays ;* il n'a pas été rappelé dans la réponse de M. March à la demande de

M. Levasseur. Sans avoir d'opinion bien arrêtée sur cette question complexe, M. March s'est, en effet, borné à dire que M. Wood, dans un des derniers numéros du *Journal de la Société de statistique de Londres*, avait présenté des courbes qui montraient que la nuptialité diminue quand les chômages augmentent, et *vice versâ*.

Il résulte des relevés qui précèdent que c'est pendant *les périodes de liquidation, c'est-à-dire de ralentissement du travail et de chômage* qui succèdent à la période prospère d'activité des affaires, que *la nuptialité et la natalité diminuent*, et réciproquement ; le fait était donc déjà démontré, sans avoir été remarqué.

Clément JUGLAR.

III.

LES FINANCES DE LA VILLE DE PARIS.

La communication ci-dessous portera principalement sur l'essai de statistique comparative des charges communales de Paris et des principales villes françaises et étrangères, de 1878 à 1898, essai que j'ai placé dans mon étude (1) après l'historique complet et l'analyse détaillée des budgets de la capitale de la République française.

Je passerai donc rapidement sur l'historique des budgets de Paris, me bornant à rappeler que, lorsque le premier conseil municipal élu après les désastres de 1870 et de 1871 assuma la charge écrasante de reconstituer l'administration de Paris, il se trouvait en présence d'une situation grave, ayant à réorganiser la presque totalité des services, à dresser un budget dont les éléments de recette et de dépense étaient en partie inconnus, à faire face à un passif, résultant de la liquidation des opérations d'Haussmann, des événements de guerre et des actes de l'insurrection, dépassant 636 millions de francs, alors qu'il lui était fort malaisé de créer des impositions nouvelles productives, les besoins immenses de l'État pesant sur les contribuables parisiens d'un poids presque écrasant.

On ne saura jamais trop rendre justice aux patriotiques efforts des hommes, élus et fonctionnaires, qui ont mené à bien cette tâche effroyable et, parmi eux, à Léon Say, dont la science et l'esprit de décision firent positivement des miracles.

En 1875, la liquidation de cet énorme passif était à peu près opérée.

Si l'on examine d'ensemble les budgets de Paris depuis 1875, époque à partir de laquelle le budget, ayant incorporé les charges résultant de cette liquidation, peut être considéré comme redevenu normal et sincère, on constate les progressions suivantes :

Exercices.	Population.	Recettes ordinaires constatées.	Dépenses ordinaires constatées.
—	—	—	—
1876. . .	1 945 933	221 807 903f 13	201 116 590f 16
1881. . .	2 210 851	273 665 764 68	222 778 007 »
1886. . .	2 294 108	252 339 971 96	248 004 901 83
1891. . .	2 386 232	272 810 215 79	260 991 241 36
1896. . .	2 481 223	297 230 034 59	290 791 439 46

C'est-à-dire que, pendant cette période de vingt ans, la progression des recettes

(1) *Les Finances de la Ville de Paris de 1798 à 1900.*

ordinaires, soit des ressources normales de la ville de Paris, a été d'un peu moins de 35 p. 100; que la progression de ses dépenses ordinaires, soit de ses charges normales et permanentes, a été d'un peu plus de 14 p. 100 : et que, pendant cette même période, sa population s'est accrue d'un peu moins de 22 p. 100. Ces chiffres valent d'être retenus ; mais il n'est qu'équitable de mettre en regard l'extension de la vie de la cité ; le développement considérable donné à l'enseignement municipal, aux services de sécurité et d'hygiène, à l'approvisionnement d'eau pure, aux œuvres de solidarité ; etc...

Si l'on considère, au lieu des recettes et des dépenses normales, l'effort considérable fait pour améliorer, en dehors des budgets, les divers services municipaux ou doter l'assistance publique, on voit que, de 1875 à 1899, la ville de Paris a ainsi dépensé une somme totale de 1 471 250 310 fr. 40 c., demandée aux ressources extraordinaires qu'elle s'est procurées par des emprunts publics.

Voici quelques-unes des dépenses les plus importantes :

La plus grande partie de ce capital a été absorbée par la voirie urbaine, c'est-à-dire par la création et la mise en état de viabilité des nouvelles rues et promenades. Cette nature de travaux a coûté 398 793 709 fr. 53 c. On a mis ainsi en valeur des superficies considérables et assaini de vastes quartiers.

Vient ensuite une somme de 372 435 997 fr. 36 c. qui a servi à des opérations d'ordre financier : remboursement de la dette flottante et de bons de caisse, extinction de déficits et conversion de l'emprunt de 1886.

Les dérivations complémentaires d'eau de source, de la Vanne, celles de la Dhuys et de l'Avre, du Loing et du Lunain et la construction des réservoirs ou des canalisations distribuant l'eau de la ville rentrent dans ce relevé pour 126 137 695 fr. 51 c.; la construction d'égouts neufs et les irrigations agricoles à l'eau d'égout pour 99 298 510 fr. 46 c. Les améliorations des canaux ont coûté 4 819 609 fr. 83 c.

Les établissements destinés à l'enseignement secondaire et supérieur : Sorbonne, Écoles de droit et de médecine, lycées Voltaire et Buffon, ont coûté 19 millions 558 539 fr. 46 c. à la ville de Paris, qui a toujours donné son concours à l'État pour ces œuvres d'éducation ; en outre, les écoles primaires, primaires supérieures et les écoles professionnelles ont coûté 104 510 406 fr. 72 c ; c'est-à-dire que la création ou le développement des établissements scolaires de toute nature a nécessité, en dehors du budget, plus de 124 millions de francs depuis 25 ans.

En sus de ses subventions annuelles et ordinaires, l'assistance publique a reçu 29 530 480 fr. 39 c. pour ses grands travaux ou ses nouveaux établissements.

Les divers travaux d'architecture, les mairies, les entrepôts et les cimetières ont absorbé, ensemble, plus de 91 millions de francs. L'entrepôt de Bercy a été entièrement réorganisé et reconstruit.

Enfin, comme grosses dépenses réalisées à l'aide des fonds tirés de l'emprunt, il faut encore citer la création d'un réseau de chemins de fer métropolitain, prévue pour 161 820 766 fr. 23 c., et les subventions de la ville de Paris aux Expositions universelles de 1878, 1889 et de 1900 qui ont absorbé 30 400 000 fr., sans parler des charges accessoires de ces grandes fêtes du travail.

On voit, à côté de l'effort permanent réalisé par les ressources normales du budget, quelle œuvre gigantesque a été accomplie depuis 25 ans grâce aux sommes obtenues par le crédit de la ville de Paris.

Cet effort considérable n'a pas aggravé, d'une façon bien sensible, le service annuel de la dette de la ville comme nous allons le démontrer.

Au lendemain de la guerre de 1870-1871, Léon Say chiffrait à 88 200 000 fr. la charge annuelle de la dette de la ville de Paris. Après la liquidation complète du passif légué par l'Empire, par la guerre et par les événements de 1871, au 1er janvier 1876, le total de la dette (c'est-à-dire les sommes à amortir en capital, en intérêts et en lots), atteignait 4 391 millions, et le service annuel de cette dette se montait à 97 206 000 fr.

Établi au 1er janvier 1900, le total de la dette, à amortir en 75 années, atteignait le chiffre de 4 839 346 711 fr. 05 c., non compris l'emprunt spécial du métropolitain; et le service de cette dette, de 1900 à 1909, pèsera chaque année pour 103 millions environ sur le budget ordinaire. Il diminuera ensuite progressivement, en vertu des amortissements, si de nouveaux emprunts ne viennent pas substituer de nouvelles charges à celles graduellement éteintes.

En chiffres ronds, le capital à amortir, si nous y comprenons, pour ne rien omettre, la dépense du métropolitain, est de 5 milliards; il se sera donc augmenté depuis 1876 d'à peu près 600 millions, alors qu'on aura exécuté, à l'aide des emprunts, pour près de 1 100 millions de travaux effectifs et qu'on n'a surchargé ce service de la dette que de 6 millions chaque année, pendant une période d'une quinzaine d'années. Ce résultat tient à ce que les emprunts de la ville de Paris s'amortissent automatiquement et à ce que les prorogations d'annuités qui ont été faites à la suite de l'extinction des emprunts de 1852, de 1855 et de 1860 où les diminutions de l'intérêt payé au Crédit foncier ont permis à la ville de se procurer des sommes relativement considérables sans augmenter proportionnellement les charges de sa dette.

La charge réelle des divers emprunts, par rapport au prix d'émission, a été :

Pour l'emprunt	de **1865**, de	5f30 p. 100
—	de **1869**, de	5 50 —
—	de **1871**, de	5 37 —
—	de **1875**, de	5 17 —
—	de **1876**, de	4 93 —
—	de **1886**, de	3 86 —
—	de **1892**, de	3 85 —

Nous ne chiffrons pas le rapport pour les emprunts 1894-1896, 1898 et du Métropolitain; ces emprunts n'étant pas encore entièrement émis, on ne peut indiquer de prix moyen d'émission.

Enhardie par ces circonstances favorables, et devançant peut-être témérairement l'État dans la voie financière, la ville n'a pas craint de lancer, pour les obligations de ses deux derniers emprunts, le type d'obligations à 2 p. 100; mais, bien que son crédit lui ait fait réussir les émissions de ce type, au fond, si l'on mesure les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter, pour ses futurs appels au crédit, d'un abaissement rapide de l'intérêt nominal inscrit sur ses titres, on doit avouer qu'elle s'est ainsi procuré plutôt une satisfaction d'amour-propre et un taux d'apparence qu'une réalité. En effet, la charge réelle de la ville pour un titre de 500 fr., au taux d'intérêt nominal de 2 p. 100, émis à 410 fr., ressort, intérêts, lots et amor-

tissement compris, à 5 fr. 469, exactement comme la charge d'un titre de 400 fr. au taux nominal de 2.50 p. 100, mais émis à 385 fr. Ces chiffres correspondent à des prix d'émission réalisés.

Cette comparaison entre les efforts tentés à l'aide du budget ou au moyen des emprunts pour développer l'outillage collectif de la cité et les effets que les dépenses nécessitées par ce développement ont eu sur les charges des contribuables m'ont fait rechercher si la ville de Paris ne pourrait pas, tous les dix ans, par exemple, mesurer l'augmentation de patrimoine qui résulte des opérations réalisées pendant cette période.

Je n'ai pu, au milieu d'évaluations incomplètes et parfois contradictoires, chiffrer d'une façon précise la valeur du domaine de la ville de Paris ; mais, sans y comprendre le sol de ses voies publiques ni ses parts dans l'actif des sociétés à monopole ou concessionnaires de services publics, le domaine communal doit avoir une valeur d'au moins 2 milliards 525 millions. En y ajoutant le prix du sol des voies publiques (évalué à 3 milliards de francs environ), et celui de la valeur actuelle des matériaux de revêtement (dalles, pavés de pierre et de bois, asphalte et bitume) estimée à 84 millions de francs, on obtient un premier total dépassant 5 milliards 609 millions. Mais cette évaluation peut s'écarter assez sensiblement du total que fournirait un inventaire méthodique.

Les moyens de dresser et de suivre de tels inventaires ont été indiqués par un économiste italien, le commandeur Cerboni, qui a dénommé son système « logismographie ». Sans préconiser ce système plutôt que telle ou telle méthode, on peut souhaiter que les organismes politico-économiques mesurent périodiquement les effets, sur leur patrimoine, des opérations faites, soit à l'aide des ressources normales, soit sur fonds extraordinaires.

Je suis d'avis qu'il ne faut pas attacher une très grande importance, pour l'évaluation des charges des contribuables, aux moyennes par tête d'habitants et cette réserve me paraît s'appliquer davantage encore à ces comparaisons, quand il s'agit de budgets comme celui de la ville de Paris, alimenté pour plus de moitié par des recettes ayant le caractère d'impôts indirects (en 1900, sur 320 315 000 fr. on prévoit que 169 585 000 fr. seront donnés par l'octroi ou d'autres impôts indirects). J'ai trouvé que le rapport entre le total des dépenses constatées des budgets de 1898 et la population des grands centres français faisait ressortir, par tête d'habitant, la charge moyenne suivante :

Pour Paris, 116 fr. 10 c. pour les charges du budget ordinaire et extraordinaire et, en comprenant les dépenses sur fonds spéciaux, 119 fr. 89 c. ;

Pour Lyon, d'après le budget primitif 39 fr. 225 ; mais ce chiffre devra être fortement majoré et approcher de 55 fr. quand on aura le résultat du budget additionnel de cet exercice ;

Pour Marseille, de. . .	53f 19	Pour le Havre, de . . .	55f 68
Pour Bordeaux, de. . .	49 59	Pour Rouen, de	57 40
Pour Saint-Étienne, de .	37 09	Pour Roubaix, de . . .	47 43
Pour Nantes, de. . . .	45 40	Pour Reims, de	49 44

Si l'on veut apprécier le développement de la puissance contributive des principales villes françaises, on peut envisager, d'une part, la puissance de la consomma-

tion, mesurée par les produits des droits d'octroi, et, d'autre part, la valeur du centime additionnel communal.

Mes relevés ont porté sur 1871, 1881, 1891 et 1899 ; mais je ne citerai que les années 1881 et 1899 pour abréger. Voici les recettes de l'octroi pour quelques grandes villes à ces deux époques :

Années.	Paris.	Lyon.	Marseille.	Bordeaux.	Lille.
			Francs.		
1881. . .	148 630 830	11 303 492	10 171 905	5 332 806	4 423 294
1899. . .	157 500 000	10 230 300	11 580 000	6 100 000	5 810 000

Les chiffres indiqués pour 1899 sont ceux prévus aux budgets ; ils sont très approximativement ceux réalisés en fait.

La valeur du centime additionnel communal était, en 1871 et en 1898, la suivante pour les mêmes villes :

		Francs.
A Paris.	En 1871, le centime représentait. . . .	410 183
	En 1898, — —	644 008
A Lyon.	En 1871, le centime représentait. . . .	49 643
	En 1898, — —	70 156
A Marseille.	En 1871, le centime représentait. . . .	49 399
	En 1898, — —	67 455
A Bordeaux.	En 1871, le centime représentait. . . .	37 468
	En 1898, — —	55 362
A Lille.	En 1871, le centime représentait. . . .	18 194
	En 1898, — —	32 750

On voit quelle progression considérable a suivie la valeur imposable dans toutes les grandes villes françaises.

Mon étude des budgets de Paris et des budgets des principales villes de France est suivie d'un relevé des charges communales des 33 grandes capitales ou métropoles commerciales du monde entier. J'ai ainsi résumé les budgets de neuf grandes villes de la Grande-Bretagne ou des possessions anglaises, de six villes de l'Amérique du Nord, de cinq villes de l'empire allemand, de trois villes russes, de deux villes austro-hongroises, de deux villes espagnoles, puis enfin de Buenos-Ayres, de Tokio, d'Amsterdam, de Rome, de Copenhague et de Bruxelles.

Je ne puis synthétiser ici les diverses indications contenues dans mes tableaux comparatifs ; mais je puis indiquer, par exemple, la charge du service annuel de la dette de quelques grandes villes :

Pour le nouveau New-York, la charge est de . . .	212	millions de francs.
— Paris, de	104	—
— Londres, de	70 1/2	—
— Berlin, de.	44 1/2	—
— Boston, de.	17 1/4	—
— Vienne, de.	15 1/2	—
— Manchester, de.	12 1/2	—

Le taux moyen de l'intérêt varie entre 6,70 p. 100 qui est payé par Odessa et 3 p. 100 qui est payé par Édimbourg. Aucune ville n'a réussi à abaisser en réalité au-dessous de 3 p. 100 le taux d'intérêt moyen de sa dette ; la plupart paient entre 3,75 et 4,50 p. 100 d'intérêt.

A propos du groupe allemand, j'ai constaté qu'en Prusse les grandes villes n'ont pas cru devoir appliquer les principes sur lesquels M. de Miquel a basé la réforme des impôts et qui ont pour but de réserver à l'État les impôts personnels, basés généralement sur le revenu déclaré, pour laisser à la commune l'impôt réel, assis sur les biens et les propriétés situés sur son territoire. La majeure partie des revenus municipaux est encore fournie en Allemagne par des impositions additionnelles analogues aux centimes communaux français. Ce fait semble démontrer que la réforme, préconisée et réalisée par M. de Miquel, n'a pu s'appliquer que pour la partie qui concerne l'État.

De l'ensemble des constatations faites sur tous ces budgets, il résulte que la progression des dépenses municipales est à peu près équivalente dans toutes les grandes métropoles d'Europe, d'Asie ou d'Amérique.

Par exemple, le total des dépenses normales, permanentes de Chicago a passé de $ 6 759 200 en 1878 à $ 15 875 000 en 1888, pour atteindre $ 36 303 500 en 1898. Il est vrai que là l'augmentation de la population continue à être considérable.

A Berlin, le total général des dépenses pour l'exercice 1887-1888 a été de 111 millions 163 000 marks contre 169 386 000 marks en 1897-1898.

A Munich, la progression des dépenses a été la suivante :

En 1877, le budget s'est élevé à.	6 552 997 marks.
En 1887, à.	11 712 272 —
En 1897, à.	21 665 031 —

A Amsterdam, le total général des dépenses de la ville (dépenses ordinaires et extraordinaires) a été :

En 1878, de	27 604 124f31
En 1888, de	31 860 201 »
En 1898, de	64 950 431 »

Il serait aisé de multiplier ces exemples.

Si l'on décompose dans les budgets communaux les charges locales, on voit que, presque partout, les besoins de lumière, d'eau, de circulation et d'enseignement se sont énormément développés et que certaines villes ont même, pour l'éclairage et les tramways, devancé les progrès réalisés à Paris.

En fin d'analyse, on peut affirmer que Paris n'a fait, en développant aussi largement ses divers services à l'aide des ressources de son budget normal ou grâce à ses emprunts, que maintenir la situation qu'il avait à la tête de la plupart des grandes capitales ; mais on doit ajouter que si les conseils municipaux veulent continuer à développer les services parisiens dans de telles proportions, ils devront s'occuper de créer de nouvelles ressources.

Gaston Cadoux.

IV.

LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS DES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER EN 1899 ET DEPUIS 1883 ET 1885.

I.

De l'importance des placements d'obligations de chemins de fer pendant l'année 1899.

La statistique des émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer que nous suivons et établissons, année par année, avec la plus grande attention, en nous appuyant sur des documents officiels, est particulièrement intéressante pour l'exercice 1899 qui vient de finir.

On sait, en effet, combien cette année a été agitée, bien qu'elle ait été une année de grande activité financière, commerciale et industrielle. On sait aussi que, depuis deux ans et plus particulièrement aussi en 1899, l'épargne française a été sollicitée par des achats de titres industriels, à revenu variable, et que pendant que ces titres haussaient, grâce à la faveur et à l'engouement dont ils ont joui, les rentes françaises, les obligations et titres à revenu fixe baissaient.

On pouvait donc se demander si cette situation ne devait pas exercer son influence sur les placements d'obligations de chemins de fer que les compagnies effectuent pour se procurer les capitaux nécessaires aux travaux qu'elles exécutent, et si la petite épargne, la clientèle habituelle et fidèle de ces placements de tout repos, ne se serait pas laissé entraîner à porter ses capitaux ailleurs.

La statistique que nous venons d'établir répond complètement et de la manière la plus satisfaisante à ces préoccupations. Depuis 1893, jamais les compagnies n'ont placé un aussi grand nombre d'obligations, et jamais elles n'ont réalisé un capital aussi important.

Si la puissance du crédit des compagnies de chemins de fer et la confiance que leurs obligations inspirent avaient eu besoin d'être démontrées, les résultats de l'année 1899 suffiraient à les confirmer.

Dans les tableaux qui vont suivre, nous indiquerons, comme nous avons l'habitude de le faire tous les ans :

1° Le nombre d'obligations vendues par les compagnies ; le prix moyen de vente ; le montant produit par ces ventes ;

2° Le nombre d'obligations amorties et le produit des remboursements effectués;

3° Il nous a paru intéressant de relever les mêmes statistiques, d'après nos travaux antérieurs, sur les émissions d'obligations depuis 1885, les prix moyens de vente, le capital produit, les amortissements.

Nous avons pris à dessein l'année 1885. A cette date, les conventions de 1883 fonctionnaient depuis un an ; les compagnies avaient pris la charge d'effectuer des travaux que l'État ne pouvait faire et de se procurer les capitaux nécessaires, en ménageant ainsi le crédit de l'État qui, sans les compagnies, aurait été obligé de faire, tous les ans, des émissions de rentes.

II.

Total des obligations vendues : 446 096 obligations pour un capital de 191 millions 721 220 fr. 31 c. — Total des obligations amorties : 238 613 obligations pour un capital de 123 790 000 fr.

Pendant l'année 1899, toutes les compagnies ont émis des obligations 2 1/2 p. 100 et 3 p. 100, sauf le Midi et l'Orléans, qui n'ont placé que des obligations 2 1/2.

Le nombre d'obligations 2 1/2 placées s'est élevé à 330 405 pour un capital de 138 155 712 fr. 67 c.

Le prix moyen de vente a été de 409 fr. 46 c. pour la Compagnie du Midi et de 424 fr. 16 c. pour la Compagnie de l'Est.

Le nombre d'obligations 3 p. 100 placées a été de 115 691 pour un capital de 53 565 507 fr. 14 c. à des prix variant de 454 fr. 46 c. au plus bas pour l'Est et de 465 fr. 50 c. pour le Lyon.

Nous avons déjà dit que ces différences de prix s'expliquaient par les époques diverses auxquelles les ventes sont effectuées suivant l'état du marché, et aussi par la différence de jouissance des intérêts qui n'est pas la même dans toutes les compagnies, et par les frais divers d'émission et de confection des titres.

Voici le relevé, par compagnie, du nombre d'obligations 2 1/2 vendues, du prix moyen de vente et du montant produit par ces ventes :

Obligations 2 1/2 vendues en 1899.

	Nombre d'obligations 2 1/2 vendues.	Prix moyen de vente.	Montant produit par ces ventes.
	—	—	—
Est	16 220	424f 16	6 879 875f 20
Lyon	45 896	423 3132	19 128 382 65
Midi.	75 586	409 46164	30 949 567 73
Nord	36 700	419 735	15 404 271 89
Orléans . . .	74 675	418 788	31 273 000 »
Ouest	81 328	420 77	34 220 615 20
Totaux. . .	**330 405**		**138 155 712f 67**

Quant aux obligations 3 p. 100 vendues, en voici également le relevé :

Obligations 3 p. 100 vendues en 1899.

	Nombre d'obligations 3 p. 100 vendues.	Prix moyen de vente.	Montant produit par ces ventes.
	—	—	—
Est.	9 780	454f 46	4 414 618f 80
Lyon	73 412	465 807783	34 209 855 21
Midi	»	»	» »
Nord	6 605	465 562	3 075 010 33
Orléans. . . .	»	»	» »
Ouest.	25 864	457 62	11 835 993 30
Totaux. . .	**115 691**		**53 565 507f 64**

Le montant total des obligations 2 1/2 et 3 p. 100 vendues en 1899 atteint les chiffres suivants :

Montant total des obligations 2 1/2 et 3 p. 100 vendues en 1899.

	Nombre d'obligations 3 p. 100 et 2 1/2 vendues en 1899.	Montant produit par ces ventes.
Est	26 000	11 324 494f »
Lyon	119 338	53 638 237 86
Midi.	75 586	30 949 567 73
Nord	43 305	18 479 312 22
Orléans	74 675	31 273 000 »
Ouest	107 192	46 056 608 50
Totaux. . . .	**446 096**	**191 721 220f31**

Ainsi, l'ensemble des obligations 2 1/2 et 3 p. 100 placées en 1899 a été de 446 096, pour un capital de 191 721 220 fr. 31 c.

Ce sont, depuis 1894, les chiffres les plus élevés, comme nombre de titres et comme capital, que les compagnies aient réalisés.

Voici, en effet, depuis 1894, le nombre total des obligations vendues par les compagnies.

Années.	Nombre d'obligations vendues.	Total du prix de vente.	Années.	Nombre d'obligations vendues.	Total du prix de vente.
1894. . .	408 541	188 086 629f 18	1897. . .	238 187	107 648 149f30
1895. . .	208 958	97 429 231 81	1898. . .	282 316	124 916 672 03
1896. . .	212 230	98 302 703 73	1899. . .	446 096	191 721 220 31

Les amortissements et remboursements d'obligations ont suivi comme toujours une marche progressive.

En voici le relevé pendant l'année écoulée :

Nombre et montant des obligations amorties en 1899.

		Nombre d'obligations diverses amorties.	Montant des remboursements.
Est . .	Obligations 5 p. 100.	2 080	1 352 000
	— 3 p. 100.	28 971	14 485 500
	— 2 1/2.	360	180 000
	Diverses.	3 493	1 867 625
Lyon . .	Obligations 3 p. 100.	69 256	34 630 000
	— 2 1/2.	1 442	721 000
	Diverses.	7 444	7 190 625
Midi. . .	Obligations 3 p. 100 anciennes .	16 405	8 202 500
	— nouvelles.	3 496	1 748 000
	— 2 1/2.	844	422 000
Nord . .	Obligations 3 p. 100, série B . .	1 590	795 000
	— anciennes	27 269	13 634 500
	— 2 1/2.	941	470 500
Orléans.	Obligations 3 p. 100.	35 070	17 535 000
	— 2 1/2.	1 900	950 000
	Diverses.	1 989	1 116 750
Ouest . .	Obligations 3 p. 100.	33 880	16 940 000
	— 2 1/2.	1 545	772 500
	Diverses.	638	776 500
	Totaux	**238 613**	**123 790 000**

Depuis 1892, le nombre total d'obligations amorties a été :

En 1892, de	177 290	pour un capital de.	92 896 500f
En 1893, de	184 333	—	95 451 475
En 1894, de	197 721	—	101 613 475
En 1895, de	202 613	—	104 170 175
En 1896, de	211 073	—	108 916 525
En 1897, de	222 099	—	110 525 125
En 1898, de	230 099	—	118 983 900
En 1899, de	238 613	—	123 790 000
Totaux.	1 663 871		856 677 175f

III.

Les émissions et remboursements d'obligations depuis 1885.

Si nous nous reportons à 1885, presque au lendemain du vote des conventions de 1883, en vertu desquelles les compagnies avaient pris l'engagement d'avancer à l'État les capitaux nécessaires pour l'achèvement de lignes qu'il s'était engagé à construire, nous voyons que, grâce au crédit dont elles jouissent, crédit qui s'explique par la valeur intrinsèque qu'elles présentent, les compagnies ont pu emprunter des capitaux considérables. Les recettes annuelles des Compagnies de l'Est, du Midi, du Nord, de Lyon, de l'Orléans, de l'Ouest, dépassent les sommes nécessaires au service de leurs obligations. Leurs obligations, gagées par les résultats de l'exploitation, ont une valeur qui leur est propre ; la garantie de l'État ne vient plus que par surcroît.

L'expansion considérable que les obligations de chemins de fer ont prise dans les portefeuilles de l'épargne, depuis 1885, est la constatation de la faveur dont elles jouissent, de la confiance qu'elles inspirent.

Depuis 1885, les six grandes compagnies ont placé, dans le public, 6 709 308 obligations pour un capital de 2 821 361 094 fr. 60 c.

Avec les émissions des années 1883 et 1884, le total dépasse **7 millions d'obligations** pour un capital de **3 milliards**, en chiffres ronds !

En voici le relevé depuis 1885, et le montant total des prix de vente qui ont été les suivants :

Années.	Obligations vendues.	Total du prix de vente.
—	—	—
1885.	750 752	283 656 206f 02
1886.	873 992	336 005 657 15
1887.	434 396	168 463 646 41
1888.	496 743	197 229 253 81
1889.	575 926	232 754 566 15
1890.	463 484	198 776 709 05
1891.	340 510	150 750 641 54
1892.	420 153	191 020 388 80
1893.	557 024	254 599 419 31
1894.	408 541	188 086 629 18
1895.	208 958	97 429 231 81
1896.	212 230	98 302 703 73

Années.	Obligations vendues.	Total du prix de vente.
—	—	—
1897	238 187	107 648 149 30
1898 (1)	282 316	124 916 672 03
1899 (2)	446 096	191 721 220 31
Totaux	6 709 308	2 821 361 094f 60

Pendant la même période, elles ont remboursé plus de 1 300 millions :

450 millions environ de 1885 à 1891.
856 — de 1892 à 1899.
Total. . . 1 306 millions.

Les prix moyens de vente des obligations 3 p. 100 et 2 1/2 ont été les suivants :

Prix moyens de vente d'obligations 3 p. 100 depuis 1885.

Années.	Est.	Midi.	Nord.	Lyon.	Orléans.	Ouest.
—	—	—	—	—	—	—
1885. . . .	371f 45	376f 12	384f 22	376f 08	377f 67	376f 318
1886. . . .	380 09	385 16	398 40	384 318	384 91	385 334
1887. . . .	382 07	391 82	395 25	385 263	392 57	390 22
1888. . . .	390 25	398 73	401 547	400 306	399 »	396 71
1889. . . .	395 12	408 856	411 52	408 91	404 »	405 60
1890. . . .	416 07	425 34	437 05	428 25	433 65	430 79
1891. . . .	439 48	445 56	413 41	443 49	443 43	442 502
1892. . . .	447 51	454 397	454 48	455 2068	457 318	458 668
1893. . . .	451 53	460 139	461 339	458 2581	457 57	457 57
1894. . . .	454 92	459 45	462 985	461 415	460 842	461 778
1895. . . .	471 02	(3)	478 455	475 42	473 87	470 0126
1896. . . .	470 46	468 737	477 201	472 0429	(4)	472 345
1897. . . .	»	472 89	»	»	»	480 21
1898 (5) . .	444 73	439 53	440 67	443 15	444 38	442 66
1899 (6) . .	424 46	409 46	419 73	423 31	418 78	420 77
— (7) . .	454 46	»	465 56	465 80	»	457 62

Rien de plus instructif que ce relevé.

Si nous prenons les périodes extrêmes 1885 et 1899, nous voyons que le prix moyen de vente des obligations Est 3 p. 100 s'est élevé de 85 fr. ; du Nord, de 81 fr. ; du Lyon, de 90 fr. ; de l'Ouest, de 81 fr.

En 1885, toutes les compagnies plaçaient des obligations 3 p. 100 à des prix variant de 371 fr. 45 c. au plus bas à 384 fr. 22 c. au plus haut : en 1899, ces mêmes compagnies ont placé des obligations 2 1/2 à des prix variant de 409 fr. 46 c. au plus bas à 424 fr. 16 c. au plus haut.

(1) Obligations 2 1/2 seulement.

(2) Obligations 2 1/2 et 3 p. 100.

(3) En 1895, la Compagnie du Midi n'a pas vendu d'obligations.

(4) En 1896, la Compagnie d'Orléans a cessé de vendre des obligations 3 p. 100.

(5) En 1898, les cours s'appliquent aux obligations 2 1/2 p. 100, les compagnies ayant cessé de vendre des obligations 3 p. 100.

(6) Obligations 2 1/2.

(7) Obligations 3 p. 100.

En 1885, le prix moyen de la rente 3 p. 100 a varié de 82 fr. 40 c. à 76 fr. 20 c., soit un prix moyen de 79 fr. 30 c. Elle rapportait 3 fr. 75 c. p. 100.

Aujourd'hui, au cours de 100 fr., le 3 p. 100 se capitalise à 3 p. 100.

Amélioration de crédit pour l'État : 0,75 p. 100.

En 1885, le revenu brut moyen des obligations 3 p. 100 était de 3,97 p. 100

Aujourd'hui, le revenu brut moyen des obligations 2 1/2 au prix de 416 fr. 81 c., moyenne des plus hauts et des plus bas prix de placement en 1899, ressort à 3,02 p. 100.

Amélioration de crédit pour les compagnies : 0,95 p. 100.

Ces chiffres prouvent que, malgré les 3 milliards que les compagnies ont emprunté depuis 1883, leur crédit a été sans cesse en grandissant ; il a marché de pair avec celui de l'État, et l'a même dépassé, ce qui revient à dire qu'elles ont pu emprunter dans des conditions meilleures que l'État lui-même n'aurait pu le faire s'il avait été obligé de procéder, tous les ans, à des émissions de rentes pour se procurer des capitaux aussi considérables.

IV.

La supériorité du système financier des compagnies de chemins de fer français. — Facilité et bon marché de leurs emprunts. — Amortissements nombreux. — Bénéfices pour l'État et pour le crédit public et privé.

Ces constatations étaient utiles à faire. Elles montrent la supériorité du système financier des compagnies françaises de chemins de fer sur les systèmes étrangers. Sans bourse délier, l'État sera, dans cinquante à cinquante-cinq ans, propriétaire d'un réseau énorme dont le développement et la valeur se sont accrus tous les ans, et, de plus, les compagnies empruntent et amortissent, tandis que si l'État s'était substitué à elles, il aurait été obligé d'emprunter et n'aurait pas amorti.

En 1878, l'État constitue un réseau qui lui a coûté 800 à 900 millions. Quels amortissements a-t-il faits ?

Depuis 1878, l'État a émis 4 milliards de capital en rentes amortissables. Les amortissements s'élèvent à 24 millions par an : les 4 milliards seront amortis à l'époque de l'expiration des concessions de chemins de fer. Or, à cette époque, les compagnies auront amorti et remboursé plus de 16 milliards d'obligations et plus de 3 milliards d'actions.

Supposez, en effet, comme nous l'avons fait plusieurs fois remarquer (1), que, comme dans plusieurs pays étrangers, l'État se fût substitué aux compagnies de chemins de fer. Aurait-il jamais pu amortir aussi facilement une dette aussi considérable ? Pour contracter cette dette et en assurer le service d'intérêts et d'amortissement, il aurait commencé par créer des impôts et frapper les contribuables.

Avec le système français, c'est sur leurs recettes que les compagnies prélèvent les charges de leurs emprunts et remboursent totalement les dettes contractées. Ces charges sont lourdes et elles expliquent pourquoi, lorsqu'on compare les tarifs,

---

(1) Voir *le Crédit des Compagnies de chemins de fer français,* par Alfred Neymarck, 2e édition, 1892. Guillaumin et Cie, éditeurs, 1 fr. 50 c.

l'exploitation, le prix de revient des réseaux étrangers, on ne compare pas deux situations égales.

A l'étranger, les États propriétaires de chemins de fer n'amortissent pas ou amortissent peu : en France, tout le capital emprunté par les compagnies s'amortit automatiquement chaque année. L'exemple du réseau de l'État que nous avons rappelé ne doit pas être oublié. Les millions qu'il a coûtés et coûtera encore sont englobés dans notre dette publique et ne seront amortis qu'autant que la dette publique elle-même sera amortie ou remboursée.

Supposez encore qu'au moment où s'établissaient, en France, les premières lignes de chemins de fer, l'État, prévoyant le développement énorme que cette industrie naissante allait prendre, eût voulu créer, puis exploiter et diriger lui-même des réseaux ferrés; supposez que toutes les lignes de chemins de fer aient appartenu et appartiennent à l'État et que, pour les construire, les exploiter, les développer, il n'ait pas dépensé des capitaux plus considérables que les compagnies qui se sont fondées. Quelle serait aujourd'hui la situation du contribuable et du Trésor ?

Au total énorme des 30 à 35 milliards de notre dette publique s'ajouteraient les 13 ou 14 milliards de frais d'établissement des réseaux ferrés : nous aurions 14 milliards en plus en titres de rentes, tandis que ces milliards, empruntés par les compagnies, en valent 20 maintenant, et sont représentés par des actions et des obligations de chemins de fer qui paient tous les ans des impôts considérables à l'État; l'épargne française, au lieu de pouvoir diviser ses placements en achetant des fonds publics, des actions et des obligations, n'aurait pu se porter que sur un seul genre de titres, la rente; l'État ne gagnerait pas les 300 millions de recettes ou d'économies qu'il réalise annuellement avec les compagnies de chemins de fer, sous forme d'impôts et de redevances de toute nature, etc.

Nous serions surchargés d'une dette perpétuelle de 14 milliards s'ajoutant à celle que nous avons déjà, dette dont nos arrière-neveux supporteraient le poids jusqu'au jour où on songerait à amortir la dette publique.

Grâce au système qui a été employé, grâce aux conventions intervenues à plusieurs reprises entre l'État et les compagnies, conventions qui ont été un *mariage de raison*, suivant l'expression de M. Bazille, rapporteur au Sénat des conventions de 1883, les dettes contractées par les compagnies se remboursent et s'amortissent tous les ans; d'ici 1949 au plus tôt, 1955 au plus tard, soit dans cinquante à cinquante-cinq ans, toutes les actions et obligations émises par les compagnies auront été amorties, remboursées.

Il n'y aura plus ni actionnaires, ni obligataires, ni actions de capital, ni actions de jouissance, ni obligations; l'État se trouvera en présence du conseil d'administration des compagnies, conseil dont l'unique mission sera de remettre, aux agents du gouvernement, les lignes de chemins de fer et le matériel. Alors, sans bourse délier, l'État prendra possession d'un réseau ferré, dont la valeur vénale est, à l'heure actuelle, de 20 milliards, qui réalise brut 1 400 millions de recettes et distribue aux actionnaires et obligataires, en dividendes, intérêts et amortissement, plus de 750 millions par an, soit près du tiers de ce que coûte à l'État le service de la dette publique.

V.

CONSÉQUENCES DES CONVENTIONS DE 1883. — BÉNÉFICES POUR L'ÉTAT, LE PUBLIC ET LES CONTRIBUABLES. — POURQUOI L'ÉPARGNE RECHERCHE LES OBLIGATIONS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER. — SÉCURITÉ, GARANTIES INTRINSÈQUES DE CES TITRES.

Ainsi se trouvent justifiées les considérations que nous n'avons cessé de faire valoir sur les avantages du système financier qui lie les compagnies à l'État et sur les conséquences des conventions de 1883 :

1° L'État et les compagnies ont vu leur crédit se développer;

2° De grands travaux d'intérêt public ont été entrepris;

3° Les compagnies ont effectué d'importants amortissements;

4° La dette publique n'a pas été surchargée;

5° L'État a fait une excellente opération, comme le prouvent :

Les impôts qu'il perçoit sur les titres que les compagnies émettent, les remboursements que les compagnies effectuent au titre de la garantie d'intérêt, le partage des bénéfices auxquels le Trésor participe déjà avec le Lyon, en attendant le moment prochain où cette participation sera un fait accompli pour les autres compagnies, en attendant aussi qu'à l'expiration des conventions toutes ces compagnies lui appartiennent sans bourse délier.

Faisons enfin remarquer encore que, si le public continue à témoigner une aussi grande faveur aux obligations de chemins de fer, c'est qu'il sait que ces obligations sont admirablement gagées par les recettes propres des compagnies et que la garantie de l'État ne vient maintenant que par surcroît puisque les compagnies non seulement n'y ont plus recours, mais vont partager leurs bénéfices avec le Trésor. Le public apprécie aussi les facilités de toute nature qui sont mises à sa disposition pour l'achat sans frais de ces valeurs, pour l'encaissement des coupons, le paiement des titres sortis remboursables aux tirages, le renouvellement des feuilles d'arrérages. Grâce à ces mesures, aussi simples que pratiques, et si intelligemment comprises et exécutées, le crédit des compagnies est égal, sinon supérieur, à celui de l'État, c'est-à-dire que les compagnies, tout en effectuant des amortissements énormes, ont prouvé qu'elles pouvaient emprunter des milliards moins cher que ne le ferait l'État lui-même, car le capitaliste se contente, avec les obligations, d'un revenu moins élevé qu'avec les rentes de l'État.

Le prix de revient, pour le Trésor, des emprunts contractés par les compagnies pour son compte est, en somme, inférieur ou tout au plus égal au taux des emprunts conclus directement avec le public. Les charges de l'État n'ont pas été augmentées; son crédit a été ménagé : la progression constante des cours de la rente a été ainsi d'autant plus facilitée que le gouvernement n'a pas eu besoin de réaliser, par des émissions publiques, les 3 milliards que les compagnies de chemins de fer ont placés dans le public, depuis 1883, sous forme d'obligations de chemins de fer.

VI.

Résumé général.

Il résulte des chiffres de cette longue statistique que, pendant l'année 1899 :

1° Les six grandes compagnies de chemins de fer ont vendu, à leurs guichets ou par leurs intermédiaires habituels de la Bourse de Paris, 330 405 obligations 2 1/2 et 115 691 obligations 3 p. 100, soit en tout **446 096** obligations 3 p. 100 et 2 1/2, formant une moyenne de 1 486 obligations par jour non férié;

2° Le montant produit par ces ventes a été de **191 721 220 fr. 31 c.**;

3° Le nombre d'obligations diverses amorties a été de 238 613 pour un capital de **123 790 000 fr.**;

4° L'ensemble des obligations 2 1/2 placées a été, depuis décembre 1895, époque à laquelle la Compagnie d'Orléans a pris l'initiative de commencer le placement de ce nouveau type de titres, jusqu'à la fin de 1899, de 923 929. En voici le détail par année :

1895	25 864
1896	65 128
1897	220 216
1898	282 316
1899	330 405
	923 929

5° Depuis 1883, c'est-à-dire depuis que les conventions ont été sanctionnées, les six grandes compagnies de chemins de fer ont placé 7 millions d'obligations pour un capital de plus de 3 milliards, en chiffres ronds;

6° Dans la même période, elles ont amorti sur leurs emprunts, anciens et nouveaux, près de 1 500 millions. Depuis 1892 seulement, leurs amortissements représentent un total de 1 663 870 obligations pour un capital de 856 277 175 fr. et, depuis 1885, pour un capital de 1 300 millions.

Alfred Neymarck.

V.

DE LA RÉPARTITION DES CULTES DANS CERTAINS ÉTATS DE L'ALLEMAGNE.

A la différence de la France, qui a cessé de faire une statistique religieuse depuis 1876, l'Empire allemand fait toujours le recensement des diverses confessions, comme du reste les autres États de l'Europe. Cela nous permet de faire une comparaison, qui n'est peut-être pas sans intérêt, entre la situation respective des cultes — numériquement parlant — d'un dénombrement à un autre. Nous choisirons comme termes de comparaison les dates extrêmes des recensements de l'Empire, c'est-à-dire 1871 et 1895, et nous bornerons notre comparaison au royaume de Prusse et aux principaux États de l'Empire.

En Prusse, le culte protestant (évangélique ou d'autre dénomination) comptait, en 1871, 15 991 724 adhérents; le culte catholique 8 268 177 ; il y avait 325 550 israélites. Sur une population totale de 24 693 000, c'était une proportion de 64,7 p. 100 pour le protestantisme, et de 33,5 p. 100 pour le catholicisme. En 1885, la proportion des deux grandes confessions du royaume est demeurée exactement la même pour le protestantisme, 64,7 p. 100 ; elle s'est abaissée légèrement à 34 p. 100 pour le catholicisme (18 327 000 protestants et 9 620 000 catholiques sur 28 318 000 habitants). En 1895, sur une population totale de 31 855 000 habitants, les protestants représentent 20 430 900 ou 64,1 p. 100 ; les catholiques 10 999 500 ou 34,5 p. 100. Il y a donc sur 1885 un léger relèvement en faveur du culte catholique ; mais, si nous comparons avec les données de 1871, nous voyons que ce phénomène est plus sensible et qu'en somme, de 1871 à 1895, la proportion des catholiques à la population totale s'est élevée de 1 p. 100, tandis que celle des protestants a baissé de 0,6 p. 100. De 1871 à 1895, la population protestante a gagné 4 449 000 âmes ou 27,81 p. 100 ; la population catholique en a gagné 2 731 000 ou 33,02 p. 100. De 1871 à 1885, l'accroissement respectif avait été de 16,42 et 13,99 p. 100, double proportion qui est à peu de chose près la même que pour la période d'ensemble 1871-1895. Quant aux israélites, leur nombre ne s'est élevé que de 54 000 (de 325 551 à 379 716) et leur proportion a légèrement baissé (1,22 au lieu de 1,32 p. 100).

Mais il y a quelque chose de plus instructif que ces chiffres globaux, c'est l'examen de la répartition régionale de la population confessionnelle.

Tableau de la répartition des cultes dans le royaume de Prusse, en 1871 et en 1895 (1).

Religions.	1871.	Proportion pour 100 à la population totale.	1895.	Proportion pour 100 à la population totale.	Accroissement pour 100 depuis 1871.
		I. — *Groupe de l'Est.*			
Protestants. . .	9 577 227	70,01	11 870 371	69,50	23,98
Catholiques. . .	3 889 305	28,43	4 966 311	29,08	25,64
Israélites. . . .	213 419	1,56	242 133	1,42	13,45
		II. — *Groupe de l'Ouest.*			
Protestants. . .	6 383 546	58,74	8 553 375	58,10	34,04
Catholiques. . .	4 372 623	40,23	6 033 191	40,97	37,97
Israélites. . . .	111 496	1,03	137 593	0,93	23,31

Considérons les deux groupes de provinces qui constituent le royaume de Prusse ; à l'Est : les deux Prusses, la Poméranie, le Schleswig-Holstein, le Brandebourg, Posen et la Silésie ; à l'Ouest : la Saxe prussienne, le Hanovre, la Hesse-Nassau, la Westphalie et la Prusse rhénane, à laquelle nous ajouterons la petite principauté de Hohenzollern. Dans l'un et l'autre groupe, le culte protestant domine, depuis que les annexions de 1866 ont enlevé aux catholiques la majorité dans l'Ouest (voir le tableau suivant). Mais dans chacune des deux régions, l'accroissement de la population protestante a été un peu moins sensible que celui de la population catholique : 23,95 contre 25,64 p. 100 dans l'Est, 34,04 contre 37,97 dans l'Ouest. Dans les

(1) Le total de la population confessionnelle ne répond pas absolument au total de la population réelle, parce que nous ne pouvons tenir compte de certaines sectes particulières ou des individus de culte inconnu.

deux groupes également, la proportion des protestants à la population totale a baissé légèrement : dans l'Est, elle passe de 70,01 p. 100 à 69,50 ; dans l'Ouest, de 58,74 à 58,10 p. 100, tandis qu'elle s'élève respectivement, pour les catholiques, de 28,43 à 29,08 et de 40,23 à 40,97 p. 100. Les israélites voient leur proportion s'abaisser de 1,56 à 1,42 p. 100 dans l'Est et de 1,03 à 0,93 p. 100 dans l'Ouest.

En résumé, les variations sont bien peu de chose depuis 1871 ; elles nous apparaîtront plus clairement et nous en pourrons plus facilement saisir les causes si nous examinons de plus près les provinces de chaque groupe.

Dans l'Est, nous avons trois provinces de majorité catholique, la Prusse occidentale, la Silésie et la Posnanie, surtout ces deux dernières, car dans la Prusse occidentale, la supériorité numérique des catholiques est légère (641 572 contre 633 548 protestants en 1871 et 758 168 contre 715 881 en 1895). A elles seules, ces trois provinces contiennent presque 88 p. 100 de la population catholique de l'Est ; elles en contenaient 91,7 p. 100 en 1871. Faut-il conclure qu'il y ait un recul de la population catholique ? Au contraire, elle a fortement augmenté dans les trois provinces ; son accroissement est de plus de 823 000 sur l'ensemble, tandis que celui des protestants n'est que de 348 000. La population catholique augmente de 18,3 p. 100 dans la Prusse occidentale, de 21,7 à Posen, de 25,7 dans la Silésie ; l'augmentation des protestants est respectivement de 12,3, 9,8, 12,5 p. 100. L'accroissement particulièrement sensible des catholiques en Silésie est à remarquer. En 1871, les deux confessions n'étaient pas séparées par un très grand écart (1 896 000 catholiques pour 1 760 000 protestants) ; en 1895, cette différence, qui n'était que de 136 000, monte à 404,000 au profit de la population catholique. Cette augmentation s'explique par ce fait que le district catholique de Silésie, celui de Oppeln, est précisément celui des mines et de l'industrie (Beuthen, Kœnigshütte, Kattowitz). L'activité industrielle du pays non seulement retient la population, mais attire des immigrants des pays voisins, également catholiques, Bohême, Silésie autrichienne, Galicie, Pologne russe. Dans l'ensemble des provinces protestantes de l'Est, les protestants se sont élevés de 6 672 000 à 8 854 000, soit un gain de 1 982 000 ou 29,6 p. 100 ; quant aux catholiques, ils passent de 342 000 à 596 000, soit une augmentation de 254 000 ou 74,2 p. 100. Leur accroissement est donc très sensiblement supérieur à celui des protestants, ce qui s'explique facilement puisqu'il porte originairement sur des effectifs très faibles. Cette augmentation s'explique naturellement par l'immigration ; et elle se produit surtout, en effet, dans les provinces qui renferment des centres populeux en plein développement, comme le Brandebourg avec Berlin et sa banlieue et le Schleswig-Holstein avec Altona et Kiel. A elles seules, ces deux provinces ont vu leur population catholique augmenter de 194 p. 100 depuis 1871. A cette époque, le Brandebourg ne comptait que 86 000 catholiques ; il en compte aujourd'hui plus de 273 000 ; leur proportion à la population totale est passée de 3 p. 100 à 6,1 p. 100. Dans Berlin même, le nombre des catholiques s'est élevé de 51 517 à 155 363 : il a donc plus que triplé et représente 9,3 du total au lieu de 6,2 p. 100, en 1871.

Au contraire, dans la Prusse orientale, seule province de majorité protestante où les catholiques eussent jadis une notable minorité, cette minorité n'augmente que très peu, de 13,1 p. 100 seulement ; et leur proportion à la population totale ne subit presque aucune variation (13 p. 100 en 1895 au lieu de 12,8 p. 100 en

1871). C'est qu'ici nous avons affaire à une population surtout agricole, ne souffrant par conséquent aucun changement du fait de l'immigration. La population confessionnelle demeure presque immuable.

Dans la région de l'Ouest, comme dans l'Est, nous pouvons distinguer deux groupes de provinces bien caractérisés au point de vue religieux. D'une part, le Hanovre, la Saxe, la Hesse-Nassau de majorité protestante ; de l'autre, la Westphalie et la Prusse rhénane avec le Hohenzollern, de majorité catholique.

Les trois premières provinces renferment à elles seules 67,9 p. 100 de la population protestante totale de l'Ouest ; en 1871, elles en contenaient 70,2 p. 100. Il y a donc une légère diminution, bien que cette population protestante ait augmenté de près de 30 p. 100 depuis 1871. Quant au rapport de la population protestante de ces provinces à la population totale, il est demeuré le même ou à peu près, soit 84,49 p. 100 en 1871 et 84,39 p. 100 en 1895. Par contre, l'ensemble de la population catholique s'est accru de 34,1 p. 100 et sa proportion à la population totale des trois provinces est passée de 13,5 à 14,3 p. 100. L'augmentation est particulièrement sensible dans la province de Hesse-Nassau (avec Francfort-sur-le-Mein) ; elle est de près de 30 p. 100 ; cette province renferme du reste près de la moitié (482 000 sur 981 000 ou 49,2 p. 100) de la population catholique du groupe protestant de l'Ouest.

Le groupe catholique de l'Ouest avec la Westphalie, la Prusse rhénane et le Hohenzollern compte plus de 5 051 000 catholiques contre 2 736 000 protestants. C'est plus des quatre cinquièmes (exactement 83,7 p. 100) de la population catholique de l'Ouest. A elle seule, la Prusse rhénane en renferme 3 610 000, soit 60 p. 100, ou 32,8 p. 100 de la population catholique du royaume de Prusse.

En 1871, ces provinces contenaient 3 640 000 catholiques contre 1 715 000 protestants. Sur ce nombre 2 628 000 revenaient à la Prusse rhénane ; c'était 72,1 p. 100 de la population catholique de l'Ouest et 32,2 p. 100 de celle du royaume. Les protestants qui représentaient dans ces provinces 31,6 p. 100 de la population totale en 1871, en représentent 34,8 p. 100 en 1895. Leur accroissement est de 59,5 p. 100 depuis 1871 ; celui des catholiques n'est que de 38,8 p. 100. Nous nous trouvons donc en face d'un phénomène analogue à celui que nous avons constaté dans l'Est.

La conséquence directe des immigrations est de mélanger les populations et ainsi, de part et d'autre, les minorités confessionnelles, protestante dans l'Ouest, catholique dans l'Est, voient augmenter leur proportion à la population totale. Ainsi, dans la Prusse rhénane cette proportion, qui était pour les protestants de 25,3 p. 100 en 1871, passe à 28 p. 100 en 1895 ; dans la Westphalie, elle s'élève de 45,4 à 48,1 p. 100.

Quant aux israélites, nous avons déjà dit que leur accroissement n'était pas très sensible depuis 1871 et que, dans les deux groupes de provinces, leur rapport à la population totale avait plutôt décru. Il n'y a vraiment pour eux d'augmentation sensible qu'à Berlin, où ils passent de 36 000 à 86 000 : ce chiffre forme, à lui seul, près des 23 p. 100 du total des israélites.

Après la Prusse, considérons les quatre principaux États de l'Empire, les royaumes

de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg et le grand-duché de Bade. Les deux premiers sont plus exclusivement, l'un de religion protestante, l'autre de religion catholique ; dans les deux derniers, la population confessionnelle est plus mélangée.

La Bavière comptait, en 1871, 3 464 364 catholiques, 1 342 592 protestants et 50 662 israélites ; en 1895, les chiffres sont, respectivement, 4 115 578, 1 642 348 et 53 750. L'augmentation de la population israélite est donc fort peu de chose ; elle n'existe du reste que dans la Haute-Bavière à cause de l'influence de Munich. Les catholiques ont vu dans l'ensemble leur population s'élever de 18,8 p. 100 ; celle des protestants s'est élevée de 20,8 p. 100. La proportion des protestants à la population totale du royaume passe de 27,7 p. 100 en 1871 à 28,2 p. 100 ; celle des catholiques, de 71,4 à 70,8 p. 100. C'est donc, en somme, une très faible variation, de part et d'autre, sur l'ensemble ; elle ne devient sensible, comme en Prusse, que si l'on étudie de plus près les différentes régions du royaume. Dans la Bavière trois provinces sur huit ont une majorité protestante, la Haute-Franconie, la Moyenne-Franconie et le Palatinat rhénan. Dans l'ensemble, ces trois provinces renferment 1 306 000 protestants, soit 79,5 p. 100 de la population protestante du royaume ; en 1871, elles en renfermaient 81 p. 100. L'augmentation de l'élément protestant y a été, depuis 1871, de 20,5 p. 100 ; celui des catholiques, de 22,6 p. 100. La Moyenne-Franconie avec Nuremberg continue à être le foyer du protestantisme bavarois : sa population protestante y représente le tiers des protestants du royaume (33,5 p. 100), mais la proportion des protestants à la population totale de la province y a baissé de 78,6 à 74,3 p. 100.

Dans les cinq autres provinces du royaume, le total des catholiques s'élève à 3 462 000, soit 84,1 p. 100 de la population catholique du royaume ; en 1871, cette proportion était de 81,9 p. 100. Nous constatons donc ici un phénomène contraire à celui que nous avons relevé ailleurs ; la majorité confessionnelle voit sa proportion augmenter. C'est que toutes ces provinces, sauf la Haute-Bavière à cause de Munich, ne sont point des foyers d'attraction pour la population étrangère : le fonds autochtone catholique y persiste d'autant mieux. En effet, de 1871 à 1895, la population protestante de ce groupe a augmenté de 82 000 âmes ; or, sur ce total, 46 000 appartiennent à la Haute-Bavière avec Munich, et dans cette province, la proportion des protestants à la population totale, bien que très faible, monte pourtant de 3,3 à 6,2 p. 100.

(*A suivre.*) Paul Meuriot.

VI.

VARIÉTÉ

LES NOUVEAUX TYPES MONÉTAIRES DE LA FRANCE RAPPROCHÉS, POUR L'UN D'EUX, DES MONNAIES GAULOISES (1).

Le mémoire qui porte ce titre a été l'objet d'une lecture, à la dernière séance publique annuelle, à Poitiers, de la *Société des antiquaires de l'Ouest,* dont je

(1) Brochure de M. Ducrocq, présentée par l'auteur à la Société de statistique. (Voir le présent numéro, p. 147.)

suis, comme à la Société de statistique, l'un des anciens Présidents. C'est un tirage à part extrait des *Bulletins* de cette Société savante.

Voici, résumées, les conclusions pratiques qui se dégagent de ce travail :

1° Des diverses critiques adressées à nos nouveaux types monétaires, il convient de ne retenir, en y insistant par une démonstration approfondie, que celles relatives à l'admission du prétendu *Coq gaulois*, qui occupe tout le revers des nouvelles pièces d'or de 20 fr. et de 10 fr. ;

2° L'idée fausse du coq, dit gaulois, n'est que la conséquence d'un mauvais jeu de mots sur le vocable latin *Gallus*. Il résulte de l'histoire et de l'organisation des divers peuples de la Gaule, Aquitanique, Celtique, et même Belgique, de leurs monnaies et de la statuaire, que jamais les Gaulois n'ont eu le coq pour emblème. L'idée du coq prétendu gaulois est une erreur certaine, malgré la tentative politique et passagère de 1830, qui, du moins, n'avait pas porté sur nos monnaies ;

3° Dans la mythologie gréco-romaine, et, par suite, sur certaines monnaies grecques et dans la statuaire antique, le coq, un des attributs de Mercure principalement, est l'emblème de la *Vigilance*. C'est à ce titre seulement que cet oiseau fut admis en termes exprès, et non à titre gaulois, avec d'autres symboles, par le rapport de Belzais-Courmesnil, député de l'Oise, au nom du Comité des Monnaies de 1791, aux pieds du *Génie de la France* du graveur Augustin Dupré, sur les monnaies constitutionnelles, d'or et d'argent, de l'Assemblée constituante.

La Vigilance, dans nos sociétés contemporaines, est surtout représentée par la Police. Une place modeste et très restreinte, réservée à cet emblème, comme celle qui lui est faite dans le type monétaire de 1791, n'est pas choquante. Il en est autrement, au plus haut degré, de la prétention de lui réserver le revers de nos monnaies d'or, et de l'imposer comme symbole à une grande nation, comme la France, ambitionnant, à juste titre, l'apostolat des idées et marchant, l'une des premières, dans les voies de la civilisation et du progrès ;

4° Le coq, récemment placé sur nos nouvelles monnaies et ailleurs, ne peut donc échapper aux liens de ce dilemme : ou emblème gaulois ? ou emblème de la Police ?

Or, d'après les données irréfutables de la science, il n'est pas gaulois.

Qui donc, sans méconnaître ses services et sa nécessité, voudrait accepter l'emblème de la Police, antique ou moderne, aux yeux du pays et aux yeux de l'étranger, comme le symbole national de la France ?

5° Le décret nécessaire pour la frappe des nouvelles pièces d'or de 100 fr. et de 50 fr. n'étant pas encore rendu, le vœu suivant résulte de ce travail : que ce décret veuille bien ordonner que ces nouvelles pièces d'or porteront, *au droit*, la tête de la République par M. Chaplain, et, *au revers*, le *Génie de la France* de 1791 par Augustin Dupré, tel qu'il était frappé depuis 1872.

Il y a des précédents de médailles et de monnaies dont les coins ne sont pas des deux côtés du même artiste, celui du droit et celui du revers étant de graveurs différents.

6° Un article du même décret modifierait ceux du 22 février et du 20 juillet 1899, en ordonnant qu'il en sera de même, à dater du jour du nouveau décret, des pièces de 20 fr., et que les pièces de 10 fr. reprendront leur ancien revers, sauf à l'améliorer.

Cette combinaison conciliante, tout en faisant disparaître une erreur regrettable, aurait le double avantage de n'entraîner ni dépenses ni retards appréciables dans les frappes monétaires, et de conserver sur nos monnaies d'or le type remarquable, et digne de tous respects, du *Génie de la France*, placé au revers de ses monnaies, en 1791, par la première Assemblée de la Révolution.

DUCROCQ.

VII.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Nous avons l'intention de publier, sous cette rubrique, quelques renseignements de natures diverses, mais tous concernant l'Exposition. Notre distingué collègue, M. Cheysson, président de la classe 109 (Institutions de prévoyance), ayant rédigé une note explicative qui est un modèle de clarté et d'enseignement méthodique pour les exposants actuels et de l'avenir, nous croyons devoir la reproduire ici.

1° NOTE SUR L'INSTALLATION DE LA CLASSE 109.

Plusieurs exposants ayant demandé des indications sur la manière dont ils pourraient traduire leur participation à l'exposition d'Économie sociale, et notamment à la classe 109 (*Institutions de prévoyance*), la présente note a pour objet de répondre à ces questions; mais elle n'a nullement le caractère impératif et se borne à donner, à titre officieux, quelques indications sommaires sur les dispositions qui semblent de nature à atteindre le but qu'on se propose.

Emplacement et conditions de l'exposition. — L'exposition d'Économie sociale occupe un Palais, qui lui est commun avec les congrès internationaux sur le quai de la Conférence, rive droite de la Seine, au coin du pont de l'Alma.

Outre les galeries du rez-de-chaussée, où sont réunies les 10 premières classes de l'Économie sociale, l'exposition dispose encore des panneaux de la grande galerie du premier étage, longue de 100 mètres sur 12 mètres de largeur. Ces panneaux ont été réservés surtout aux administrations publiques et aux principales fédérations et collectivités qui président en France aux diverses manifestations du mouvement social (1).

Enfin, dans le vestibule du rez-de-chaussée, une exposition centennale, sous forme de diagrammes rétrospectifs et de cartogrammes contemporains, tous conçus d'après un plan uniforme et comparable, résumera l'histoire des institutions sociales dans notre pays, au cours du XIXe siècle, et leur inventaire actuel, de sorte qu'avant de pénétrer, pour en voir le détail, dans l'intérieur de l'Exposition, les visiteurs en auront sous les yeux le tableau synoptique et la synthèse.

Caractères généraux de l'installation. — Si l'on ne devait s'adresser qu'à des économistes, à des hommes de loisir et d'étude, l'installation de l'exposition d'Économie sociale serait facile et consisterait simplement à déposer sur des tables les documents qui définissent les institutions exposées (statuts, comptes rendus statistiques et administratifs). Mais le problème est autrement compliqué, lorsqu'on veut viser le grand public, intéresser au passage le visiteur pressé et qui ne s'arrête pas à feuilleter des brochures ou des tableaux de chiffres. Ce passant, il faut le saisir par un spectacle extérieur, forcer son attention, l'obliger à regarder et à réfléchir.

C'est là que réside la difficulté de l'exposition d'Économie sociale. On s'explique sans peine le relief d'une exposition de produits, tels que des meubles, des armes, des machines; mais comment en donner à des institutions ? Comment exposer des abstractions ?

S'il est délicat, le problème n'est pas insoluble et peut être résolu en faisant appel aux artifices du dessin, des tableaux muraux, des emblèmes, des modèles en saillie. C'est en mettant en jeu ces diverses ressources que chaque exploitation parviendra à réaliser la combinaison la mieux adaptée à ses conditions caractéristiques.

---

(1) Il faut encore mentionner les pavillons spéciaux élevés dans l'annexe de Vincennes.

Description d'une installation-type. — A titre de spécimen, on va supposer qu'il s'agit d'un important atelier de tissage, ayant à exposer, par exemple, une caisse de secours et une caisse de retraites.

Cet exposant fictif est censé occuper une bande verticale de 2m,10 de largeur sur toute la hauteur utilisable de la paroi, soit ici 4 mètres à partir du sol.

Dans le bas, une tablette adossée au mur et d'environ 0m,50 de saillie peut recevoir des documents imprimés et manuscrits, etc. Au-dessus, trois rangées de dessins muraux : la rangée du haut, consacrée aux caractères généraux de l'usine; celle du milieu, à la caisse de secours; celle du bas, à la caisse des retraites. La cimaise proprement dite est garnie par de petits dessins pittoresques qui demandent à être vus de près.

Chaque rangée de dessins muraux comprend deux *diagrammes* et une *légende*.

Diagramme. — Le diagramme exprime par une ou plusieurs courbes la succession d'un fait ou d'une série de faits dans le temps : ainsi, la progression du personnel, du nombre de kilogrammes de tissus fabriqués, de celui des adhérents, etc., depuis la fondation de l'usine ou de l'institution. Plus longue est la période considérée, plus instructive est la courbe qui retrace, pour ainsi dire, l'histoire du fait dont il s'agit.

Ces diagrammes sont de la statistique, mais rendue plus claire, plus expressive par le dessin, de la *statistique graphique*. Seulement, comme les chiffres, même illustrés par le diagramme, ne suffisent pas à tout dire, il faut, pour achever de définir certaines institutions, des explications écrites que le dessin ne comporte pas et qui font l'objet du troisième tableau mural de la rangée : *la légende*.

Légende. — Dans la légende, on inscrira en style concis, « lapidaire », les principales données qu'on veut enfoncer dans les yeux et l'esprit du public, et qui viennent compléter les diagrammes adjacents.

On peut même combiner sur la légende les ressources du graphique avec celles du texte, en peignant le même fait à des dates significatives (par exemple, au début et à la fin de la période) à l'aide de figures proportionnelles à l'intensité de ce fait (avec le chiffre, en gros caractères, à côté).

Les diagrammes et les légendes doivent être traitées, à l'effet, en style de décor. Les écri ures seront ornementales. On recourra à l'emploi des couleurs variées pour obtenir un agencement qui soit décoratif, tout en restant harmonieux.

Format. — La question du format et des échelles est importante. Il faut se garder d'un trop grand dessin, qui semblerait vide et couvrirait une surface exagérée au détriment des expositions voisines; mais il faut éviter de tomber dans l'excès contraire et de descendre aux dimensions exiguës d'un dessin très soigné, très léché et plein de menus détails. Autre chose est une estampe destinée à être fouillée à la loupe par un amateur; autre chose est le décor, brossé à grands traits pour être vu de loin par la foule.

Entre ces considérations contradictoires, il semble qu'on ait avantage à adopter un format de 0m,40 à 0m,70 de largeur sur 0m,60 à 1 mètre de hauteur.

Échelle. — Quant aux échelles, il serait utile à la facilité des comparaisons que tous les exposants pussent en adopter d'identiques : par exemple, 3 centimètres de largeur horizontale pour la bande correspondant à chaque année, et, dans le sens vertical, 10 centimètres de hauteur par 100 têtes d'effectif, ou par 50 000 fr., ou par 20 p. 100 (1).

Mais, malgré l'intérêt de cette uniformité, il est clair que la même échelle ne saurait convenir à la puissante mutualité urbaine qui réunit plusieurs milliers d'adhérents, et à la modeste société rurale qui n'en compte qu'une vingtaine; à l'usine justement fière de remonter à un siècle, et à celle qui est née d'hier; à l'institution qui possède des millions, et à la caisse riche seulement d'espérances. On comprend bien que, pour faire tenir dans des formats sensiblement égaux des grandeurs aussi inégales, on devra recourir à des

(1) A cette échelle, 20 années seraient représentées par 0m,60; 1 000 ouvriers, par 1 mètre; 200 000 fr., par 0m,40; 50 p. 100, par 0m,25.

échelles différentes. Mais du moins serait-il bon de réduire ou d'augmenter, dans la même proportion, les échelles verticales et horizontales qui viennent d'être indiquées, de manière à conserver entre elles un rapport constant et à laisser ainsi comparable la marche proportionnelle des faits, malgré la dissemblance des données absolues qui les caractérisent (1).

Rapprochement des courbes du diagramme. — Sur chaque diagramme, on s'attachera à rapprocher les faits qui s'éclairent l'un l'autre et qui sont de même famille, mais on se gardera d'abuser de ces rapprochements et d'aller jusqu'à compromettre la clarté du dessin par la multiplicité des renseignements qu'on prétend lui demander. Avant tout, un diagramme doit être clair et lisible. S'il est obscur, compliqué, s'il exige un effort pour être compris, il manque son but : mieux vaut alors un simple tableau de chiffres.

Pour rendre les faits plus instructifs, on ne se bornera pas à les traduire en grandeur absolue, mais on figurera leurs rapports, leurs pourcentages. Ce sont ces rapports, ces chiffres proportionnels, ces « coefficients », qui sont le véritable intérêt de la statistique et qui permettent les rapprochements fructueux. Ils rendent comparables des institutions, dont les formats diffèrent à tel point qu'elles semblent au premier abord défier toute comparaison. L'esprit embrasse et retient aisément ces rapports, parce qu'ils sont indépendants de la grandeur absolue du milieu.

Cimaise. — Il a été dit plus haut qu'au-dessous des rangées de tableaux muraux, la cimaise était garnie de petits dessins pittoresques. C'est là qu'on pourra mettre des photographies, des portraits, un tableau ou un emblème rappelant un fait remarquable ou quelque épisode honorable de l'histoire de l'institution.

Sur la tablette, on déposera les statuts, les comptes rendus, les rapports, les albums de dessins, à feuilleter par le public, tout en prenant la précaution de les garantir, grâce à des vis ou à des chaînettes, contre les tentatives d'enlèvement par des amateurs sans scrupule.

Enfin, dans les vitrines et les bibliothèques disposées en soubassement sous la tablette, on placera les livres, les documents de longue haleine, les collections, etc., à consulter par les spécialistes laborieux et par le Jury.

L'ensemble de l'exposition sera surmonté par une décoration, où se déploiera le goût de l'exposant. C'est là qu'il inscrira son titre, qu'il disposera en forme de panoplie ou de trophée des attributs parlants, pour que le public sache, au premier coup d'œil, à quelle catégorie s'appliquent les institutions exposées. Le tout pourra être couronné par le buste du fondateur de l'institution, ou de celui de ses successeurs qui l'a le plus honorée.

Ainsi traitée, l'exposition prise pour type semble échapper à l'objection de froideur, d'abstraction et d'obscurité, rappelée au début de cette note. Tout passant attentif peut la comprendre et s'y intéresser.

Dans le type fictif, décrit plus haut à titre de simple spécimen, on a dit qu'il s'agissait d'une manufacture importante. Aussi lui a-t-on affecté toute une zone verticale du haut en bas. Mais l'exiguïté des surfaces disponibles a obligé le plus souvent à distribuer un même panneau mural en plusieurs étages où les exposants sont superposés. Ils devront, du moins, s'inspirer des indications générales qui précèdent, tout en se renfermant dans les dimensions qui leur sont assignées.

Paris, le 15 janvier 1900.

Pour le Comité d'installation de la Classe 109 :

Le Président,

E. Cheysson.

---

(1) Si l'on double à la fois l'échelle des largeurs exprimant le temps et celle des hauteurs représentant l'effectif, la courbe ainsi obtenue aura même allure que celle qui correspond aux échelles primitives.

Ainsi une usine relativement récente et d'un faible effectif adopterait 6 centimètres pour chaque année et 20 centimètres pour 100 ouvriers. Ce serait l'inverse pour une usine ancienne, dotée d'un personnel nombreux, laquelle réduirait de moitié ou des trois quarts les échelles-types.

2° STATISTIQUES CONCERNANT LES PROVINCES BALTIQUES.

M. Wissendorf a dressé, pour l'Exposition de 1900, une série de cartes et de diagrammes concernant les provinces baltiques. Voici, sur ces travaux, quelques indications.

Population latavienne (lettonienne). — La population latavienne (1) compte plus de *1 500 000* âmes, dont :

En Courlande	590 000
En Livonie	570 000
Dans le gouvernement de Vitebsk	300 000
— de Kovno	26 000
— de Pokow	11 000
Dans les autres gouvernements	10 000
A Saint-Pétersbourg	6 000
En Prusse	1 500
En Amérique, environ	1 500
Total	1 516 000

La carte n° 1 indique, pour les différentes contrées, la quantité des terres achetées par les paysans lataviens en *Livonie* jusqu'en 1893.

Il est à remarquer que les habitants indigènes (c'est-à-dire les Lataviens) furent affranchis du servage en 1818 en *Courlande* et en 1819 en *Livonie* et ne furent mis en possession à cette époque d'aucunes terres, celles-ci étant reconnues comme appartenant aux anciens conquérants allemands, devenus par cet acte les seuls maîtres du sol des anciennes populations lataviennes. Le peuple latavien a dû racheter les terres de ses aïeux à la noblesse allemande, ce qui lui a coûté :

Par dessétine (0,915 dess. = 1 hectare) :

Dans la circonscription de Riga	66 roubles.
— de Wolmar	71 —
— de Wenden	61 —
— de Walk	67 —

Les terres achetées ont coûté à la population latavienne :

Dans la circonscription de Riga . . . . (En tout).	7 346 518 roubles.
— de Wolmar	10 349 196 —
— de Wenden	11 755 512 —
— de Walk	8 924 225 —
Total	38 375 451 roubles.

que l'éparque latavienne devait, jusqu'en 1893, aux grands propriétaires domaniaux allemands.

Sur ces sommes, ont déjà été payés :

Dans la circonscription de Riga	2 673 098 roubles.
— de Wolmar	4 075 823 —
— de Wenden	4 304 935 —
— de Walk	2 392 394 —
Total des sommes payées	13 446 250 roubles.

(1) Branche de la race lithuanienne. Le nombre des Allemands dans les Provinces Baltiques n'est que d'environ 100 000.

Les sommes ci-dessus montrent les forces financières du peuple pour les districts mentionnés.

Diagramme n° 2. — Ce diagramme nous indique le nombre des différentes sociétés lataviennes dans le gouvernement de *Livonie*. Les années de fondation y sont indiquées en haut et en bas.

Voici ces nombres, résumés par nature de société :

Sociétés lataviennes mutuelles d'assurance contre l'incendie. . . .	230
— — — contre la grêle	2
— agricoles.	8
— d'apiculture.	2
— de consommation	11
Caisses d'épargne et de crédit	19
Sociétés de bienfaisance.	24
— de chant	25
— de tempérance	8
— de sapeurs-pompiers.	12
Caisses de secours et d'enterrement	22
Clubs	8
Total.	371

Diagramme n° 3. — En *Courlande,* le nombre des sociétés lataviennes, groupées par districts, a été :

Clubs.		6
Sociétés de bienfaisance		28
— savantes, littéraires et musicales		24
— et caisses d'épargne et de crédit		42
— différentes (par exemple : sociétés mutuelles d'assurance contre l'incendie)	30	97
— d'agriculture	15	
— d'apiculture.	5	
— de tempérance.	5	
Caisses de secours et d'enterrements, etc., etc.	27	
Total.		197

L'affranchissement du peuple tout d'abord a été plutôt nominal. Ce n'est, en vérité, qu'à partir de 1832 que le peuple a commencé à profiter de sa liberté. Tous les progrès datent de cette époque. Depuis, il a marché à pas de géant vers la civilisation et le bien-être.

Raffalowich.

VIII.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

L'activité des affaires, malgré la guerre sud-africaine, n'a pas cessé d'être grande pendant le trimestre écoulé. Les Banques d'émission ont eu à se mettre largement à la disposition du public :

		31 janvier.	28 février.	31 mars.
			Millions de francs.	
Banque de France.	Encaisse	3 038	3 062	3 085
	Circulation	4 114	4 052	3 987
	Comptes courants publics et privés	698	607	679
	Portefeuille et avances	1 494	1 461	1 394
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 006	1 043	930
	Circulation	1 375	1 289	1 637
	Comptes courants publics et privés	615	641	609
	Portefeuille et avances	1 087	990	1 398
Banque d'Angleterre.	Encaisse	887	893	878
	Circulation	709	698	696
	Comptes courants publics et privés	1 291	1 356	1 358
	Portefeuille et avances	696	747	867
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 181	1 184	1 190
	Circulation	1 391	1 355	1 366
	Comptes courants publics et privés	145	141	147
	Portefeuille et avances	460	410	432
Banque de Belgique.	Encaisse	113	112	107
	Circulation	574	568	569
	Comptes courants publics et privés	84	79	64
	Portefeuille et avances	539	527	515
Banque d'Espagne.	Encaisse	710	716	732
	Circulation	1 534	1 537	1 539
	Comptes courants publics et privés	843	848	847
	Portefeuille et avances	1 189	1 191	1 209
Banque d'Italie.	Encaisse	359	358	356
	Circulation	874	839	842
	Comptes courants publics et privés	258	263	241
	Portefeuille et avances	321	314	324
Banque de Russie.	Encaisse	2 395	2 377	2 417
	Circulation	1 306	1 342	1 336
	Comptes courants publics et privés	2 080	2 084	2 033
	Portefeuille et avances	1 003	1 001	967

Les encaisses or ont subi les variations suivantes :

	31 janvier.	28 février.	31 mars.
		Millions de francs.	
Banque de France	1 896	1 919	1 944
Banque d'Angleterre	887	893	878
Banque d'Autriche-Hongrie	955	954	947
Banque d'Espagne	340	341	342
Banque d'Italie	296	296	297
Banque de Russie	2 239	2 208	2 230

Le point le plus important de cette statistique est la constance du portefeuille de l'escompte et des avances dans les hauts chiffres; on voit que partout les besoins de capitaux sont considérables.

La *Banque de France* a renforcé son encaisse or d'une cinquantaine de millions. Dans les autres banques, les mouvements ont été moins étendus.

La plupart des banques ont donné leur compte rendu pour 1899; nous en extrayons les chiffres ci-après :

	Mouvement total des comptes courants.	Escomptes. Nombre d'effets.	Escomptes. Montant escompté.	Montant des avances sur gages mobiliers.
	Millions de francs.			
Banque de France	134 969	16 172 162	11 746	1 620
Banque d'Allemagne	189 982	4 278 365	10 383	1 848
Banque d'Autriche-Hongrie	22 215	1 538 986	3 165	277
Banque de Belgique	14 494	3 693 270	3 242	237
Banque d'Espagne	16 941	432 641	4 700	452
Banque d'Italie	6 409	1 305 837	2 046	268

Le contrôleur de la circulation, aux États-Unis, a récemment publié son rapport annuel sur les banques nationales. De ce document, il ressort que, durant l'année 1899, 12 banques nationales sont tombées en faillite, ce qui porte à 368 le nombre des déconfitures de ces sortes d'établissements depuis 1866. Le nombre des liquidations volontaires a été de 64 en 1899, et il s'est créé 78 nouvelles banques. Les chapitres les plus intéressants du bilan des banques nationales, etc., sont les suivants :

	4 février.	7 septembre.
Nombre de banques	3 579	3 595
	Millions de $.	
Escomptes et avances	2 299	2 497
Portefeuille valeurs	277	320
Encaisse or	134	117
Encaisse argent	8	8
Monnaie divisionnaire	6	6
Circulation	204	200
Dépôts privés	2 232	2 450

En 1899, les compensations des *clearing houses* de Londres et de New-York ont été très importantes; elles dépassent celles de toutes les années précédentes :

Années.	*Clearing house* de Londres. Montant des effets présentés.	*Clearing house* de New-York. Montant des effets présentés.	*Clearing house* de New-York. Balances à solder.
	Millions de £.	Millions de $.	
1895	7 593	28 264	1 896
1896	7 575	29 350	1 843
1897	7 491	31 337	1 909
1898	8 097	39 853	2 338
1899	9 150	57 368	3 086

A New-York, le rapport des balances à solder aux compensations va sans cesse en diminuant : en 1895, il est de 6,71 p. 100, il tombe à 5,37 p. 100 en 1899. Ce fait confirme que le rôle de la monnaie dans les paiements se restreint de plus en plus.

Les États-Unis viennent d'adopter, sans restriction, l'étalon d'or; tous les engagements sont obligatoirement payables en or. L'argent acheté en vertu de l'*act* Sherman doit être monnayé, et les billets du Trésor de 1890 transformés en certificats d'argent. La réserve d'or du Trésor, qui était fixée à $ 100 millions, doit être de $ 150 millions et le Secrétaire du Trésor est autorisé, pour la maintenir, à vendre, lorsque cela deviendra nécessaire, des bons des États-Unis.

La circulation des banques nationales est élargie et portée à la valeur nominale des bons des États-Unis, qui lui servent de garantie. On estime que, de ce chef, la circulation des banques nationales s'accroîtra de $ 100 millions.

La nouvelle loi a eu pour conséquence d'obliger le Trésor à augmenter son encaisse or

Situation du Trésor.

Encaisse.	31 janvier.	28 février.	31 mars.
	Millions de $.		
Or	403	413	422
Argent monnayé	422	424	426
Argent lingots	80	78	75
Total de l'encaisse	905	915	923
Circulation.			
Greenbacks et autres billets	339	325	344
Certificats d'or	185	181	174
Certificats d'argent et billets de 1890	482	486	488
Total de la circulation	1 006	992	1 006

Toute cette circulation est maintenant, en droit comme elle l'était en fait, payable en or. Voici les principaux comptes de la Banque du Japon :

	27 janvier.	24 février.	17 mars.
	Millions de yen.		
Encaisse	106	104	101
Circulation	243	213	209
Dépôts privés	4	4	4
Dépôts publics	63	58	61
Portefeuille	95	72	69
Avances	71	64	68

Malgré la guerre sud-africaine, qui a fermé l'une des principales sources de production de l'or, d'après la statistique annuelle du *Chronicle* de New-York, les mines auraient fourni, en 1899, une quantité de métal jaune supérieure à celle des années précédentes :

Production de l'or.

Pays.	1895.	1896.	1897.	1898.	1899.
	Onces.				
Australasie	2 170 505	2 185 872	2 690 278	3 254 443	4 172 940
États-Unis	2 254 760	2 568 132	2 774 935	3 118 398	3 419 836
Russie	1 397 767	1 041 794	1 124 511	1 231 791	1 225 000
Afrique	2 115 138	2 150 106	2 818 493	3 904 721	3 849 589
Autres pays	1 713 833	1 874 171	2 075 495	2 525 826	2 900 000
Total	9 652 003	9 820 075	11 483 712	14 035 179	15 567 365

La valeur de cette production est la suivante :

Années.	Millions de francs.	Années.	Millions de francs.
1895	1 025	**1898**	1 490
1896	1 043	**1899**	1 653
1897	1 219		

Pendant les trois dernières années, la production a augmenté régulièrement d'environ 200 millions et il y a lieu de penser que nous ne sommes pas encore arrivés au plein de l'exploitation.

La production de l'Alaska, c'est-à-dire de la partie américaine des champs d'or du bassin du Yukon, découverts il y a peu d'années, grandit rapidement.

Elle a été :

En **1897**, de	44	millions de francs.
En **1898**, de	63	—
En **1899**, de	115	—

On n'a pas encore de données complètes sur la production de l'argent en 1899 ; les prix du métal blanc ont été :

1899.	A Paris.	A Londres.
	Perte pour 1 000.	L'once standard.
31 janvier	539,50	27d 11/16
28 février	542,50	27 1/2
31 mars	535,50	27 1/2

Voici le prix, à Paris, d'une somme nominale de 100 fr., en monnaie étrangère, à la fin des trois derniers mois :

	31 janvier.	28 février.	31 mars.
Hollande	100,17	99,84	99,72
Allemagne	99,31	99,40	99,58
Autriche	98,82	98,82	98,70
Russie	99,75	99,75	99,65
Angleterre	99,86	99,86	99,91
Espagne	77,30	76,50	76,70
Portugal	67,50	67,50	67,50
Italie	93,12	93,25	93,25
Belgique	99,85	99,82	99,75
Suisse	99,25	99,22	99,12
Grèce	60,20	60,20	60,60
États-Unis	99,32	99,51	99,71
Brésil	28,37	30,55	30,29
Indes anglaises	100,50	100,50	99,81

La valeur de la piastre argentine ne change plus depuis que le gouvernement a décidé d'accepter le papier-monnaie sur la base de 227 piastres pour 100 piastres or. Il en résulte que la piastre vaut réellement 2 fr. 20 c.

Pierre des Essars.

IX.

Liste des ouvrages présentés dans la séance du 18 avril 1900.

Ouvrages privés. (Voir le procès-verbal de la séance, p. 146.)

Documents officiels. — Autriche. — *Commission centrale de statistique :* 1° *Travaux parlementaires et de la Commission des finances (Analyse des)*, 1896-1897; — 2° *Statistique de la justice civile*, 1897.

France. — *Situation financière des communes*, 1897. — *Bases statistiques de l'assurance contre les accidents, d'après les travaux allemands.*

Italie. — *Tableau des prix de douane*, 1897. — *Statistique industrielle de la Lombardie.*

Roumanie. — *Mouvement de la population*, 1894.

Russie. — *Bulletin des maladies infectieuses et organisation du service sanitaire dans le gouvernement de Moscou.*

Algérie. — *Notice du gouvernement général sur les chemins de fer algériens.*

Mexique. — *Annuaire statistique de la province de Tucuman*, 1898.

Journaux et revues périodiques. (Voir le numéro de février 1900.)

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 1900. — Nécrologie : M. Boutin, ancien Président de la Société. — Nomination définitive de deux membres titulaires. — Présentation d'un nouveau membre. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général, MM. Levasseur, Ducrocq, Neymarck, des Essars. — Communication de M. Paul Meuriot sur la statistique agricole de la Belgique. — Lecture d'une Note de M. Vauthier au sujet de l'article de M. Arsène Dumont sur l'aptitude à l'émigration de la population française. Discussion : MM. Arsène Dumont, Levasseur, François Bernard, Coste.

La séance est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence de M. Levasseur.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Boutin, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, ancien vice-président et président honoraire de la Société de statistique. Il se fait l'interprète de tous les membres de la Société en exprimant les regrets profonds qu'inspire la perte de M. Boutin, dont il retrace la carrière dans les termes suivants :

Mes chers Collègues,

La Société de statistique vient de faire une perte bien douloureuse : M. E. Boutin est mort ; nous lui avons rendu les derniers devoirs samedi dernier.

Malgré les inquiétudes que donnait à ses amis l'affaiblissement de sa santé, nous pouvons dire qu'il nous a été enlevé prématurément, car il n'avait pas soixante ans et la vigueur de sa constitution semblait promettre une longue et verte vieillesse. La douleur d'avoir perdu sa femme a avancé le terme de sa vie.

C'était un fils de ses œuvres. Il avait fait son entrée dans la carrière administrative par les fonctions les plus modestes et il avait avancé de grade en grade par un travail opiniâtre. Parvenu aux sommets de la hiérarchie, il se souvenait de ses

débuts et il le manifestait par son aménité et sa bienveillance pour ceux qui, à tous les degrés, étaient placés sous ses ordres ; il savait distinguer le mérite et il le soutenait. Aussi était-il aimé de tous ses subordonnés ; j'en ai recueilli encore le témoignage de la bouche de celui qui est venu m'inviter à ses funérailles.

M. Boutin nous appartenait depuis dix-sept ans ; c'est en 1883 qu'il était devenu membre de la Société de statistique ; c'est en 1892 que nous lui avons décerné la médaille Bourdin ; c'est en 1896 qu'il a été nommé président honoraire de la Société. Il était aussi membre d'honneur de l'Institut international de statistique et membre du Conseil supérieur de statistique.

Il laisse une œuvre considérable en statistique. C'est d'abord, en 1881, *L'évaluation de la propriété non bâtie.* Entrepris dès 1879, par application des lois des 3 août 1875 et 9 août 1879, dans le but de préparer une nouvelle répartition du principal de la contribution foncière, ce travail avait été confié à M. Boutin en sa qualité de Directeur général des contributions directes. Chargé de faire procéder sur place à une évaluation des superficies, de la valeur vénale et du revenu net des diverses catégories de terre, il a pu fournir ainsi aux économistes, pour la première fois (1) depuis le cadastre qui ne répond plus, depuis longtemps, à l'état actuel de la propriété, des éléments de calcul précieux.

C'est, en second lieu, *L'évaluation des propriétés bâties* qu'avait ordonnée la loi du 8 août 1885 dont il a préparé et dirigé l'exécution en 1891. Il s'était donné tout entier à cette œuvre ; il vous en avait communiqué le plan et il s'était plu à s'appuyer sur votre approbation. Il était impossible qu'un travail aussi étendu, auquel tant de contrôleurs et autres fonctionnaires ont coopéré, ne soulevât pas des critiques de détail, surtout lorsque la constatation a pour conséquence un impôt. Mais on doit lui rendre cette justice que dans l'ensemble jamais n'avait été entreprise et conduite à bonne fin une aussi importante enquête sur la propriété bâtie.

Obligé par un engagement pris depuis plusieurs semaines de me rendre à la séance de l'Académie à midi et demi, je n'ai pas pu accompagner le corps jusqu'au cimetière ; plusieurs de nos collègues l'ont fait et, puisque nous sommes réunis ce soir, c'est en séance devant vous, Messieurs, et en votre nom que j'adresse à notre éminent et très regretté collègue un dernier adieu. Sa mémoire restera vivante parmi nous et nous souhaitons que l'exemple de sa vie laborieuse, dévouée à ses amis et au devoir, utile à son pays, trouve des imitateurs.

L'assemblée s'associe pleinement à l'hommage rendu par M. le Président à l'homme et au statisticien.

La candidature de MM. de Lamotte et Leroy, présentés dans la dernière séance, est mise aux voix et adopté à l'unanimité ; ces Messieurs sont nommés, en conséquence, membres titulaires.

MM. Fernand Faure et Levasseur présentent, comme membre titulaire, M. Cordelet, sénateur, candidature sur laquelle il sera voté dans la prochaine séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. de Foville, relativement aux observations faites par M. Ducrocq sur les nouveaux types monétaires et parues dans le numéro de mai du journal (2). (Voir cette lettre dans le présent numéro, p. 205).

(1) Un travail du même genre, exécuté de 1851 à 1853, n'a jamais été publié.
(2) Page 171.

M. Ducrocq répond en reproduisant et complétant ses premiers arguments qu'il formulera dans une note explicative. (Voir le présent numéro, p. 206.)

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance; il signale à la Société la fondation à Athènes, sous la présidence honoraire du prince héritier, de la Société de statistique de Grèce et d'autre part le remplacement, comme Directeur de la statistique officielle de Bulgarie, de M. Karoloff, démissionnaire, par M. V. Luztabanoff. Il annonce enfin qu'il vient de recevoir, pour être communiqué à la Société, le programme du X[e] Congrès international d'hygiène et de démographie qui doit se tenir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle du 10 au 17 août 1900. La cotisation est de 25 fr. S'adresser, pour tous renseignements, au Secrétaire du Congrès, 21, rue de l'École de Médecine. La 2[e] division, qui comprend la démographie, a pour Président M. Levasseur, et de nombreux statisticiens étrangers ont l'intention de prendre part aux travaux de ce Congrès.

M. le Secrétaire général énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il cite comme transmis par leurs auteurs : l'*Annuaire démographique de Bruxelles*, ainsi qu'un relevé des *Causes de décès* dans la même ville transmis par M. le D[r] *Jansenns*, Inspecteur en chef de la division d'hygiène et membre de l'Institut international de statistique; les procès-verbaux du *Congrès météorologique de Turin*, tenu sous les auspices de la Société météorologique italienne. Parmi les documents officiels, dont on trouvera plus loin la liste détaillée p. 220, il y a lieu de mentionner les *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes*, 10[e] année, publication due au regretté M. Boutin, et les statistiques suédoises annuelles : *médicale, vétérinaire, des assurances* et des *pêches maritimes*.

M. Levasseur dépose sur le bureau de la Société un exemplaire de sa brochure intulée : *Comparaison du travail à la main et du travail à la machine*, publiée dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement à l'industrie nationale* et dont il a fait un compte rendu à la Société dans une précédente séance.

M. Ducrocq présente à la Société, au nom de M[lle] Cuinet, de Constantinople, qui en est l'auteur, bien qu'elle n'eût voulu y faire figurer que le nom de son père, *la Table alphabétique générale des quatre volumes de la Turquie d'Asie*. Elle active, autant qu'il peut dépendre d'elle, l'achèvement de l'impression du second ouvrage : *Syrie, Liban et Palestine,* qui aura aussi une table distincte.

M. Alfred Neymarck, au nom du bureau du Congrès international des valeurs mobilières qui se réunira les 5, 6, 7, 8 juin, sous la présidence de M. Georges Cochery, ancien ministre des finances, fait hommage à la Société de statistique du premier volume des travaux du Congrès. Ce volume de 400 pages contient trente mémoires sur des questions statistiques, économiques, législatives et fiscales. Il sera suivi de plusieurs autres volumes. A l'heure actuelle, plus de cent mémoires ont été envoyés au bureau et le nombre des membres adhérents au Congrès dépasse 700. Tous les pays d'Europe ont envoyé des adhésions.

M. Alfred Neymarck remet aussi à la Société la *Statistique de la population du Royaume de Roumanie* qui lui a été adressée par le Directeur de la statistique. Il signale l'importance de ce document.

M. des Essars offre à la Société, au nom de la Société française des habitations à bon marché, une brochure contenant un plan ou schéma de comptabilité pour une société anonyme et une société coopérative d'habitations à bon marché. Il fait observer que, dans ce travail, on trouve la solution d'un problème de comptabilité d'une réelle difficulté : donner à tout moment le solde d'un compte qui s'amortit par le jeu de l'intérêt composé.

Il présente ensuite un travail manuscrit de M. Vilfredo Pareto sur le rôle de la taille des Parisiens en 1292.

Cette note est trop mathématique pour pouvoir être lue en entier, mais les conclusions de M. Pareto sont intéressantes: la répartition de la richesse entre les Parisiens du XIII[e] siècle et ceux du XIX[e] n'a pas beaucoup changé.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Meuriot sur l'agriculture de la Belgique.

M. le Président remercie M. Meuriot de son travail, si méthodique et si documenté, qui paraîtra dans un prochain numéro du Journal.

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. Vauthier en réponse à la communication de M. Arsène Dumont sur l'aptitude de la France à fournir des colons.

Cette note, accueillie avec un vif intérêt, sera publiée *in extenso*, avec graphique à l'appui, dans un prochain numéro.

M. Arsène Dumont dit que M. Vauthier a bien saisi sa pensée; mais il persiste à croire qu'aucun de nos départements, sauf le Finistère, ne peut exporter des colons. Il a fait l'analyse démographique de chaque département et chaque fois il est arrivé à la même constatation. La France dépense beaucoup d'argent et d'hommes, dans sa politique coloniale, sans réfléchir que cet argent et ces hommes manquent à son agriculture.

On fait un chemin de fer à Ouargla alors, qu'en Normandie, beaucoup de localités d'une population numériquement supérieure à Ouargla n'en ont pas.

On remarque en France que la surface par habitant vivant du travail agricole est très vaste, ce qui prouve que la France même n'est pas colonisée.

M. Levasseur dit que, depuis longtemps, la population est stationnaire et même moins que stationnaire, car elle se maintient par la faiblesse de la mortalité, tous les démographes sont d'accord sur le mal, mais aucun ne propose de remède.

M. François Bernard observe que la population tend à se concentrer dans les villes, ce qui explique l'étendue des surfaces cultivées par rapport à la population vivant du sol, mais ce n'est pas un fait particulier à la France; il existe, et avec une intensité plus grande, dans nombre de pays voisins. Le Français émigre peu, c'est vrai, mais cela vient de ce que le Français est riche; or, ce sont les populations pauvres qui émigrent. Les départements pauvres fournissent déjà, et pourraient fournir, des émigrants. La population croît lentement parce qu'elle se resserre trop, mais dès qu'elle a de la place elle se développe. Telle famille qui, en France, aurait eu un enfant en a quatre ou cinq en Algérie, l'émigration pourrait être une cause d'augmentation des naissances.

On peut aussi penser que la réforme des lois successorales et une éducation plus virile donnant le sentiment de la responsabilité influenceraient favorablement la natalité. Quant aux mesures fiscales frappant les célibataires ou les familles peu nombreuses, M. Bernard les considère comme absolument inefficaces.

M. Coste dit que MM. Dumont et Vauthier sont d'accord pour regretter l'agglomération de la population dans les villes; or, au XVI[e] siècle, les plaintes étaient les mêmes en Angleterre, et c'est cependant à cette époque qu'a commencé le mouvement d'émigration qui a eu pour la puissance de l'Angleterre de si grandes conséquences.

M. Coste ajoute que dans la question de la natalité il ne faut pas s'en tenir au fait brutal mais qu'il faut en rechercher la cause; cette cause est la prévoyance des parents, qui ont le souci, très légitime, d'assurer l'avenir de leurs enfants. Il faut donc multiplier les débouchés pour ces enfants.

M. Arsène Dumont ne croit pas à la théorie des débouchés. Ces débouchés existent et les populations n'en profitent pas, car ce n'est pas dans une couche sociale égale ou inférieure à la leur que les parents veulent placer leurs enfants, mais dans une couche supérieure.

M. François Bernard répond à cette dernière observation en faisant remarquer que le petit exploitant de 4 ou 5 hectares de terres en France pourra facilement trouver en Algérie, par exemple, pour son fils émigrant, des exploitations d'une trentaine d'hectares.

M. Arsène Dumont, se cantonnant sur le terrain statistique, dit qu'il a surtout tenu à faire ressortir que la France était insuffisamment peuplée. Il croit qu'on ne peut trop préciser ce fait et demande à ce qu'il soit publié dans le Journal de la Société une note supplémentaire dans laquelle il fournira de nouveaux arguments à l'appui de sa thèse. (Voir Annexe au procès-verbal, page 185.)

M. Levasseur confirme qu'en France le progrès de l'agglomération dans les villes

est moindre que dans certains pays étrangers ; quant à l'effet des lois successorales il est difficile à prévoir. Il est, en effet, utile de rappeler qu'au XVIe siècle la natalité était beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. Or, la *Coutume de Paris*, qui régissait la plus grande partie du territoire, établissait, pour la bourgeoisie, l'égalité entière des parts de la fortune des parents entre tous les enfants des deux sexes. La même égalité se rencontre déjà dans le recueil des *Établissements de saint Louis*.

M. COSTE dit que les idées de l'école de Le Play ne sont pas la seule méthode à invoquer en matière de loi successorale. M. Bertillon a proposé la dévolution à l'État de la part des enfants qui devraient exister et qui n'existent pas. Cette mesure aurait peut-être quelque effet.

En raison de l'heure avancée, M. le PRÉSIDENT prononce la clôture de la discussion et, avant de lever la séance, donne connaissance du prochain ordre du jour :

1° La statistique de l'enseignement primaire, par M. Levasseur ;

2° Discussion, s'il y a lieu, de la communication de M. Meuriot sur la statistique agricole de la Belgique.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
Ed. FLÉCHEY.

Le Président,
E. LEVASSEUR.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

DE L'APTITUDE DE LA POPULATION FRANÇAISE A L'ÉMIGRATION.

(*Note supplémentaire.*)

Si j'avais à parler dans une assemblée politique sur l'expansion coloniale de la France, j'aurais un vrai plaisir à traiter ce grand sujet avec toute l'ampleur qu'il comporte.

Je montrerais sans peine que l'émigration et la colonisation ne sont pas affaire de fantaisie, que ce sont des problèmes relevant de la démographie et qu'une grave imprudence a été commise quand on les a si légèrement résolus sans songer à prendre conseil de cette science ;

Que pour un peuple qui n'a point d'excédent de population, l'acquisition de colonies ne peut procurer qu'une satisfaction de la vanité ;

Qu'au point de vue économique, elles ne paient jamais à l'État ce qu'elles lui ont coûté ;

Qu'au point de vue militaire, comme elles augmentent l'étendue des côtes et la surface des territoires à protéger sans augmenter le nombre des défenseurs, elles diminuent la force offensive et défensive de la nation ;

Qu'au point de vue politique, elles détournent nos efforts et notre attention de la frontière du nord-est pour les disperser sur tous les points du globe ; que l'Allemagne, qui nous a poussés dans cette voie, ne pouvait rien inventer de plus propre à nous faire oublier la politique de revanche, en multipliant les causes de rivalité et les occasions de conflit avec l'Angleterre.

Mais je parle devant une réunion scientifique, et le seul but de mon modeste travail était de préciser ce que tout le monde sait. Personne n'ignore que la densité de la population est faible en France, et que cette densité va diminuant dans les cam-

pagnes tout à la fois, par suite de l'excès des décès sur les naissances qui se produit dans la plupart de nos départements et par l'effet de l'émigration rurale qui entraîne vers les villes les habitants les plus riches et les plus éclairés : ce ne sont donc ni les débouchés ni la terre qui manquent en France, et plus de onze cent mille étrangers le prouvent en venant occuper les vides que laisse subsister l'insuffisance de notre population.

Ces faits sont acquis, nul ne les conteste. Je me suis borné à ajouter qu'un peuple dans notre situation ne doit pas se ruiner à fonder des colonies par la même raison qu'il est inutile de se mettre en frais pour construire des colombiers, lorsque l'on n'a pas de pigeons, et que l'on n'entrevoit même pas la possibilité d'en jamais avoir.

Puisque toutefois cette conclusion si naturelle, à raison sans doute de son amertume, n'a pu, même dans un milieu d'élite et particulièrement pénétré d'esprit scientifique, être unanimement goûtée, je ne saurais mieux faire que d'apporter quelques faits nouveaux, indéniables, précis et numériquement déterminés, qui soient susceptibles de la faire adopter. En voici quelques-uns ; ils tendent à faire voir encore plus clairement que la France est insuffisamment peuplée.

D'après le mode généralement usité de calculer la densité de la population, on se demande combien d'habitants existent dans un kilomètre carré. Cela ne parle pas à l'imagination. On voit mieux combien les habitants sont clairsemés sur notre sol, quand on fait le calcul inverse : à chaque habitant, dans chaque département, combien revient-il de terre ?

L'Office du travail a publié il y a un an, pour la première fois, les résultats d'une enquête établissant pour chaque profession le nombre des habitants qui l'exercent effectivement. Le premier volume comprend quinze départements situés dans le nord-est de la France. Nous emparant de ce document, nous avons relevé — en laissant de côté le département de la Seine — le nombre des habitants de chacun des quatorze autres ayant une population active et le chiffre de ceux de ces habitants qui se livrent effectivement à l'exploitation des forêts et du sol, puis nous avons calculé les deux rapports suivants : 1° Sur cent habitants de population active, combien se consacrent à la culture de la terre ? 2° Quelle étendue superficielle en chacun de ces quatorze départements revenait à chaque individu travaillant la terre. Avec ces données et résultats a été formé le tableau ci-dessous :

Départements.	Population active en 1896.	Fraction de la population active exploitant les forêts et l'agriculture. Nombres absolus.	Pour 100.	Superficie en hectares.	Pour un habitant de population active cultivant le sol, combien d'hectares ?
—	—	—	—	—	—
Seine-et-Oise. . . .	300 117	93 444	31,1	565 894	6,02
Seine-et-Marne. . .	154 949	63 890	41,2	593 107	9,2
Oise	186 548	63 909	34,2	588 573	9,2
Somme	249 022	85 940	34,8	627 712	7,3
Pas-de-Calais. . . .	366 720	124 389	33,9	675 156	5,4
Nord	786 529	133 828	17,0	677 773	4,3
Aisne.	234 069	86 130	36,7	742 835	8,5
Ardennes	130 784	38 748	29,6	525 259	13,5
Marne	202 597	78 999	38,9	820 531	10,3
Meuse	110 155	46 265	42,0	654 057	14,4
Meurthe-et-Moselle .	188 477	55 020	29,5	527 956	9,5
Vosges	199 855	71 636	35,0	590 303	8,2
Haute-Marne. . . .	100 130	45 042	44,9	625 695	14,1
Aube	119 645	48 708	40,7	602 629	12,3

On voit, en examinant les chiffres groupés ci-dessus, que la proportion des habitants de tout âge et de tout sexe qui demandent à l'exploitation des forêts et aux divers genres de culture leur subsistance et celle de leur famille est moindre que l'on ne pensait généralement. A la vérité, dans le plus agricole des quatorze départements que nous examinons, elle atteint presque quarante-cinq pour cent. Mais c'est une exception. Dans la moitié de ces départements, cette proportion est égale ou inférieure à un tiers. Dans le nord, particulièrement industriel, elle n'est que d'un sixième environ.

Quant à l'espace superficiel correspondant à chaque individu de population active se livrant à l'exploitation du sol, il est au contraire beaucoup plus grand qu'on ne se le figure habituellement. Dans le département du Nord, où il est le moindre, il est encore de quatre hectares trente ares. Il dépasse dix hectares dans cinq départements, et s'élève à plus de quatorze dans la Haute-Marne. Pour chaque famille composée de cinq personnes travaillant effectivement la terre, ce serait un espace superficiel de plus de soixante-dix hectares. Il en faudrait déduire à la vérité l'espace non cultivable ; mais si forte que l'on fasse cette part, il reste établi qu'en France ce n'est pas la terre qui manque à l'homme ; mais, tout au contraire, l'homme qui manque à la terre, ne la cultive point avec assez de bras, avec assez de capitaux, avec assez de science et d'intelligente initiative.

Cette conclusion me semblant suffisamment démontrée, il me reste à répondre à la remarque très juste de M. Levasseur, d'après laquelle l'émigration centripète des campagnes vers les villes est plus forte chez plusieurs nations étrangères qu'en France et néanmoins ne s'y accompagne point comme chez nous d'un abaissement de la natalité. Le fait est réel et, néanmoins, je ne crois pas m'être trompé en affirmant qu'*en France* l'émigration centripète et l'abaissement de la natalité étaient deux phénomènes jumeaux, nés l'un et l'autre de la même mère : la passion de l'individu de s'élever à un degré de plus en plus haut de culture personnelle et de jouissances, deux aspects de ce que j'ai nommé ailleurs la capillarité sociale.

Pour que cette opinion puisse continuer d'être considérée comme vraie, il suffit d'accepter une distinction que plus d'une fois, dans mes écrits antérieurs sur cette matière, j'ai eu l'occasion de faire. Il est deux sortes d'émigration centripète.

L'une est le pur résultat des nécessités économiques. L'évolution du travail, depuis quelque cent vingt ans, comprend deux phases. Dans la première, l'industrie s'est séparée de l'agriculture, les industries ménagères ont graduellement disparu et une partie des anciennes populations rurales, trouvant avantage à une spécialisation croissante, se sont vouées exclusivement à la production industrielle. Dans la seconde, les ouvriers, auparavant dispersés dans les campagnes, ont été groupés en de vastes usines qui, construites dans le voisinage les unes des autres, ont rapidement transformé de simples communes en villes populeuses; mais qui ne sont en réalité que de vastes ateliers. Telle est la principale cause qui a déterminé le progrès des agglomérations urbaines des pays industriels, en Angleterre, aux États-Unis, dans l'Allemagne contemporaine, dans nos départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure. Et chez ces peuples, non plus que dans les parties de la France que je viens de nommer, cette sorte d'émigration centripète n'a déterminé d'abaissement de la natalité; car les prolétaires de la grande industrie qui, généralement, vivent au jour le jour, sont généralement très féconds : ils engendrent avec insouciance.

Mais il est une autre sorte d'émigration centripète qui est l'effet de tendances mentales. C'est celle qui a pour objectif les fonctions publiques, les emplois, les professions libérales et pour idéal la vie bourgeoise ou aristocratique, [illegible] avec une participation au mouvement intellectuel, politique et esthétique des classes supérieures. Toujours plus forte dans les villes que dans les campagnes, dans les grandes que dans les petites et à Paris que partout, cette sorte d'émigration centripète s'allie toujours à la faiblesse de la natalité, car on a la fécondité de la classe à laquelle on aspire et les classes supérieures étant et ayant toujours été infécondes, toutes celles qui aspirent à leur genre de vie participent à leur infécondité.

J'ajouterai que ni la démographie ni la statistique ne se suffisent à elles-mêmes. Elles donnent également le nom de ville à toute agglomération humaine de plus de deux mille habitants en France, de plus de huit mille en Amérique. Mais sous ce vocable identique sont englobées — la moindre observation peut nous en convaincre — des réalités fort dissemblables.

La plupart de nos sous-préfectures et de nos chefs-lieux de département ont une antiquité de quinze à dix-huit cents ans ; pour beaucoup, le chiffre de la population est à peu près stationnaire, la vie individuelle et collective y est lente et stagnante. Par leur origine, la rapidité de leur croissance, leur genre d'activité et leur énergie au travail, des villes comme Roubaix ou Douarnenez diffèrent entièrement des premières. La manière de comprendre la vie, les appréciations qui dirigent la conduite y sont tout autres et il ne faut pas être surpris qu'en conséquence l'état démographique y soit tout autre lui aussi. Et, de fait, il est facile de constater que dans les villes du premier type, la natalité est extrêmement faible, tandis que dans celles du second, elle est élevée ou très élevée. Dans un État comme la France où il y a beaucoup de villes de la première catégorie, la natalité en est affaiblie ; dans les États et les départements où se sont formées ou accrues beaucoup de villes de la seconde, la natalité générale en est soutenue ou relevée.

Telle est l'explication de l'apparente contradiction qui m'a été objectée.

Arsène Dumont.

III.

LA RÉGULARITÉ DANS LES CHOSES HUMAINES OU LES TYPES STATISTIQUES ET LEURS VARIATIONS (1)

Messieurs,

Il est vraiment surprenant de considérer combien de temps il a fallu à l'humanité pour arriver à cette idée qu'elle-même et tous ses actes, tous ses faits et gestes, pouvaient être soumis au nombre et à la mesure. Malgré sa connaissance profonde

(1) Cette communication se base essentiellement sur une étude publiée en 1897, par M. Fahlbeck, en allemand, sous le titre : [illegible].

de l'homme, l'antiquité n'avait pas soupçonné l'existence d'un phénomène aussi remarquable, car les nombres mystiques de Pythagore ne correspondent à rien de semblable. Ce phénomène fut révélé au grand jour pour la première fois lorsque *Süssmilch,* guidé par les observations antérieures de *Graunt,* constata que les naissances, les mariages et les décès se représentent tous les ans avec une fréquence à peu près égale dans un seul et même groupe social important. Il compare avec orgueil sa découverte à celle de Christophe Colomb. Cependant plus de cinquante ans s'écoulèrent avant qu'on commençât à tirer parti des découvertes contenues dans l'ouvrage célèbre de *Süssmilch* sur *Die Göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts.* Ce furent d'abord les savants français, puis, surtout le Belge *Quételet,* qui étendit considérablement notre connaissance de la régularité des faits humains, en la constatant dans des domaines nouveaux, ceux de la statistique morale et de l'anthropométrie, et en cherchant à préciser sa nature et son essence.

Mais ces essais eurent des conséquences désastreuses pour les recherches qui suivirent, concernant les mêmes phénomènes. En effet, en identifiant la régularité dans les choses humaines à la régularité des lois naturelles, *Quételet* en vint à considérer la liberté d'action des individus simplement comme une « cause accidentelle » et « perturbatrice ». Il en résulta, à la fois parmi les initiés et parmi les non-initiés, une grande controverse sur la situation que créait au libre-arbitre la régularité nouvellement découverte, et cette dispute détourna les recherches du champ ouvert par Süssmilch. Au lieu de poursuivre leurs investigations, la grande masse des statisticiens qui se sont occupés de ces questions ont, avant tout, lutté *pour* ou *contre,* la plupart *contre,* les propositions de *Quételet,* oubliant ainsi pour une bonne part la question la plus importante pour le statisticien, à savoir le fait même de cette régularité découverte. Ajoutez à cela qu'à la même époque l'amélioration de la statistique administrative a accaparé presque complètement l'attention des hommes du métier. Elle avait besoin de méthodes plus parfaites, et d'un champ d'observations plus étendu : par suite la statistique scientifique a dû rester en arrière.

Cependant il est temps que l'étude de la régularité elle-même dans les événements humains — ce qui est proprement l'objet de la statistique scientifique — soit reprise. Dans ces derniers temps, la méthode statistique et son application sont devenues l'objet de recherches approfondies d'une part, par des mathématiciens tels que feu Fechner et Pearson, et, d'autre part, par les biologistes. Sans doute, nous ne manquons pas absolument de tentatives faites dans ce domaine par les statisticiens eux-mêmes. Ainsi, les statisticiens doués pour les mathématiques, tels que *Knapp, Westergaard, Bortkewitz* et autres, ont appliqué le calcul des probabilités à l'explication des régularités statistiques, mais ils ne l'ont guère fait que comme « illustration ». Cependant, ce n'est pas tant du haut calcul mathématique que de l'examen inductif des régularités en question, dont nous avons besoin.

Les points que nous avons à examiner et à préciser, ce sont d'abord l'*apparition* et l'*extension* de la régularité statistique, puis le degré de sa *constance* ou de sa *variabilité,* ensuite *ses causes,* et enfin le rapport entre *la norme et les variations,* ainsi que les différentes espèces et les causes desdites variations. Il y a là tout un programme de recherches que l'étude de la régularité dans les faits humains doit se proposer. Le court exposé qui va suivre constitue simplement un certain nombre de

contributions destinées à l'éclaircissement de ces questions si différentes et dont chacune à elle seule embrasse un très vaste domaine.

Mais avant de m'y engager, je crois qu'il y a lieu de définir sommairement ce qu'est au fond la régularité statistique. Süssmilch la caractérisait comme « la répétition, dans un espace de temps déterminé, d'un nombre à peu près égal de cas dans un certain groupe d'individus » ; et après Süssmilch, d'autres auteurs ont donné des définitions analogues. Il est pourtant clair que ces définitions n'expriment que les caractères extérieurs ou l'apparition de la régularité, et non son essence intime. Car qu'est-ce qui, considéré à un point de vue général, se reproduit ? *Une mesure,* la mesure du fait en question. Ainsi donc, comme la statistique elle-même n'est que la science des mesures humaines en général, *la mesure égale et constante* est l'essence de la régularité statistique. Et si l'on fait un pas de plus dans l'analyse, on découvre que *cette mesure constante ou typique,* représentée d'une façon concrète par un chiffre moyen, une valeur moyenne, etc..., est la *mesure* du phénomène par opposition à celles des cas différents dudit phénomène, autrement dit est ce qu'on pourrait appeler une *idée générale numérique* ou quantitative, différant sur bien des points de celle de la logique ; mais, comme elle, *une loi* et *une norme* pour les individus et cas ou unités particuliers. Ces unités peuvent être d'ailleurs des individus, des groupes d'individus, des séries annuelles de naissances, de crimes et toute autre donnée que nous considérons comme un objet indépendant. La mesure égale et constante est pour ainsi dire leur *type primitif,* le type dont ils se rapprochent tous plus ou moins. C'est là que réside aussi, comme on le sait, la différence entre le nombre moyen commun purement abstrait, et la mesure-type. Le *nombre moyen abstrait* est simplement *une donnée numérique* à laquelle ne correspond pas un rapport déterminé entre des mesures particulières et le nombre moyen et qui par suite n'exprime aucune régularité ou norme. Au contraire, la *mesure-type* constitue avec les mesures particulières une courbe continue, comparable à celle que forment les observations faites sur une étoile ou bien les coups dans un jeu de hasard. Par rapport à la *mesure-type,* les mesures des cas particuliers sont des *variations* qui se groupent dans un ordre déterminé autour d'elle, comme autour de leur norme. Telle est donc la régularité statistique : *la mesure égale et constante* ou *le type,* c'est-à-dire *l'idée générale numérique au milieu de ses variétés.*

Si maintenant nous passons de cette détermination de la notion générale à une étude plus précise des « types », ainsi que j'appellerai par la suite la régularité statistique, on doit remarquer tout d'abord que nous ne sommes pas encore arrivés à nous rendre clairement compte de leur *apparition*. On les a saisis là où ils se présentaient, pour ainsi dire par hasard, sur le chemin de l'observateur, mais où peut-on les trouver ? Dans tous les faits statistiques ou seulement dans quelques-uns, et en ce cas, dans lesquels ? Ce sont là des points sur lesquels aucune enquête générale n'a été encore entreprise. Pourtant, ce que nous ont appris les travaux de Süssmilch et de Quételet, ainsi que ceux de plusieurs de leurs successeurs, c'est que les types ne se présentent pas seulement dans la *démographie,* en ce qui concerne le mouvement de la population, etc., mais encore dans la *statistique morale* et dans *l'anthropométrie.*

Or, en dehors de ces branches de la statistique, la statistique *économique,* elle aussi, fournit beaucoup de cas de mesures plus ou moins constantes, par exemple en ce qui concerne le rapport du nombre des têtes de bétail au chiffre de la po-

pulation, la consommation par tête des denrées usuelles, la production industrielle, etc. De plus, il y a encore en dehors des faits qui ont été jusqu'ici l'objet de relevés statistiques, une foule d'autres faits qui présentent des mesures-types à un degré très caractéristique. Citons, par exemple, les *ouvrages humains* destinés à un but déterminé, depuis les outils et machines, les ustensiles de ménage et les maisons, les navires, etc., jusqu'aux établissements et institutions de toute espèce. Enfin il est certain que le développement intellectuel ainsi que le développement physique et les dispositions naturelles sont soumis à des mesures déterminées ; de même le mouvement d'échange entre les différentes classes sociales, ainsi que l'extinction des races, bien que nous sachions encore fort peu de choses sur toutes ces catégories de phénomènes.

D'un autre côté, il existe des faits statistiques pour lesquels il n'y a évidemment aucune mesure-type : de cette nature sont les faits concernant le territoire et le nombre de la population, la répartition de la population d'après les différentes religions ou d'après les nationalités, etc..., tous ces faits étant le résultat d'événements historiques qui se sont produits une fois, mais qui ne se reproduiront plus. De même il est clair que les phénomènes que l'on rencontre dans un mouvement rapide de progrès ou de décadence ne peuvent avoir une mesure-type qu'au sens modifié du mot, aussi longtemps que ce mouvement se poursuit. C'est le cas pour la plupart des phénomènes économiques et moraux de notre époque. Dans les époques plus anciennes comme au moyen âge, ces phénomènes présentaient sans nul doute une mesure fixe parfois pendant des siècles. Les mêmes faits peuvent montrer à une certaine période une grande régularité, et perdre cette régularité dans une autre période. Préciser ces observations, et d'une façon générale déterminer les cas où se présentent les types et ceux où ils ne se présentent pas, c'est là une des premières tâches que la science des types statistiques se trouve avoir à remplir.

A ces brèves indications sur l'*apparition* des types, nous devons en ajouter un autre sur leur *recherche*.

Un postulat qui revient souvent en statistique, c'est celui des « grands nombres », avec son corollaire de la « loi des grands nombres ». Ce postulat est invoqué précisément lorsqu'il est question de la régularité des faits statistiques, car on a considéré à peu près généralement que les grands nombres, d'autant meilleurs qu'ils sont plus grands, étaient nécessaires pour découvrir la régularité en question. Cependant, c'est là une erreur où le calcul des probabilités et la considération des jeux de hasard ont conduit les statisticiens. Pour ces calculs le postulat a raison ; mais il n'en est pas de même en matière de statistique et dans la recherche des types. Nous en avons une preuve historique dans ce fait que ni Süssmilch, ni Quételet n'avaient de grands nombres à leur disposition, ce qui ne les a pas empêchés de constater, avec beaucoup de précision, par exemple, la proportion des sexes dans les naissances. En outre, il est dans la nature des choses que les grands nombres en général ne sont pas favorables au dégagement des types statistiques. Ainsi, pour trouver la mesure de la mortalité, il ne serait pas à propos de prendre les décès non seulement pour un pays, comme cela se fait ordinairement, mais pour plusieurs pays, ou bien de les considérer pour une période de 100 ans, au lieu de se contenter d'un plus petit nombre d'années. En effet, ce que me donnerait cette masse de matériaux, ce ne serait pas le type de la mortalité dans sa réalité concrète en temps et lieu déterminés, mais une abstraction vaine, une expression arithmétique au lieu

d'un type. Par là aussi, je me priverais de toutes les espèces et sous-espèces particulières de mortalité qui peuvent se présenter, à savoir : mortalité masculine et mortalité féminine, mortalité aux différents âges, aux différentes époques de l'année, dans les divers métiers, etc..., variétés qui, seules, nous donnent la connaissance complète et réelle de la mortalité pour un temps et dans un pays déterminés. En effet, les types statistiques forment des espèces et des sous-espèces, comme les phénomènes eux-mêmes ; et ces subdivisions ne s'obtiennent qu'en limitant, comme il convient, la masse des matériaux statistiques. Ainsi donc, pour arriver au type, il ne faut pas de trop grands nombres, ni non plus, il faut le dire, de trop faibles, expression d'un trop petit nombre de variétés. L'importance « de la masse statistique » dont on a besoin pour en constater le type, varie de cas à cas; elle ne peut être déterminée que par l'expérience.

Si nous passons maintenant à l'importante question de l'*invariabilité,* ou de la *variabilité* des types statistiques, en un mot de leur *constance,* nous trouvons devant nous un champ en grande partie inexploré. Il est tout naturel que les premiers chercheurs qui ont découvert la régularité des phénomènes humains, n'aient vu que leur immutabilité. Ils avaient aussi à leur disposition un si maigre bagage de matériaux que leur erreur sur ce point est fort excusable. Les chercheurs qui sont venus après eux, et en particulier tous ceux qui ont combattu la doctrine de Quételet sur le libre-arbitre, n'ont pas manqué de faire voir que spécialement les types fournis par lui dans le domaine des faits moraux étaient très sujets à changer. Cependant, il est clair, après ce que nous savons déjà de ces types, qu'ils présentent de grandes différences, et qu'il serait peut-être possible de les classer d'après leur plus ou moins grande constance. Au point de vue de la *constance,* nous placerions ainsi en première ligne certains phénomènes purement *physiologiques,* tels que le sexe des naissances, et la plupart des données anthropométriques, ces dernières étant toutefois limitées à chaque race ou à chaque nationalité particulière. Immédiatement après, nous pouvons placer, comme présentant le plus grand degré de constance, tout un ensemble de *créations proprement humaines,* destinées à un but déterminé : par exemple, l'importance des familles et des maisons, qui est encore un phénomène fort constant, mais qui l'a été surtout autrefois. La même observation s'applique à une foule d'objets matériels, sur lesquels nous manquons cependant de renseignements statistiques. Si nous pouvions, par exemple, donner les mesures des chaises et des tables, nous y trouverions sans doute une constance remarquable, presque aussi grande que dans les phénomènes naturels dont nous avons parlé. Il en est tout autrement d'un grand nombre d'autres types statistiques, tels que les *types économiques,* qui dépendent des besoins de l'homme (données quantitatives relatives au commerce, à l'industrie et à l'agriculture). Ces données sont, sans exception, très variables. Même remarque pour un grand nombre de types *démographiques* et pour la plupart de ceux qui relèvent de la *statistique morale.* Mais la variabilité que nous observons dans la mesure de tous ces phénomènes est permanente et prend volontiers pendant un temps assez long une seule et même direction, ce qui assurément ne l'empêche pas de faire volte-face pour prendre une direction opposée, mais alors encore pour une période assez longue.

Comme on peut le concevoir d'après cela, il règne la plus grande diversité en ce qui concerne la constance des régularités statistiques. Le diagramme I, que vous avez sous les yeux (voir diagramme, p. 193), vous en fournit une illustration, en

Suède.

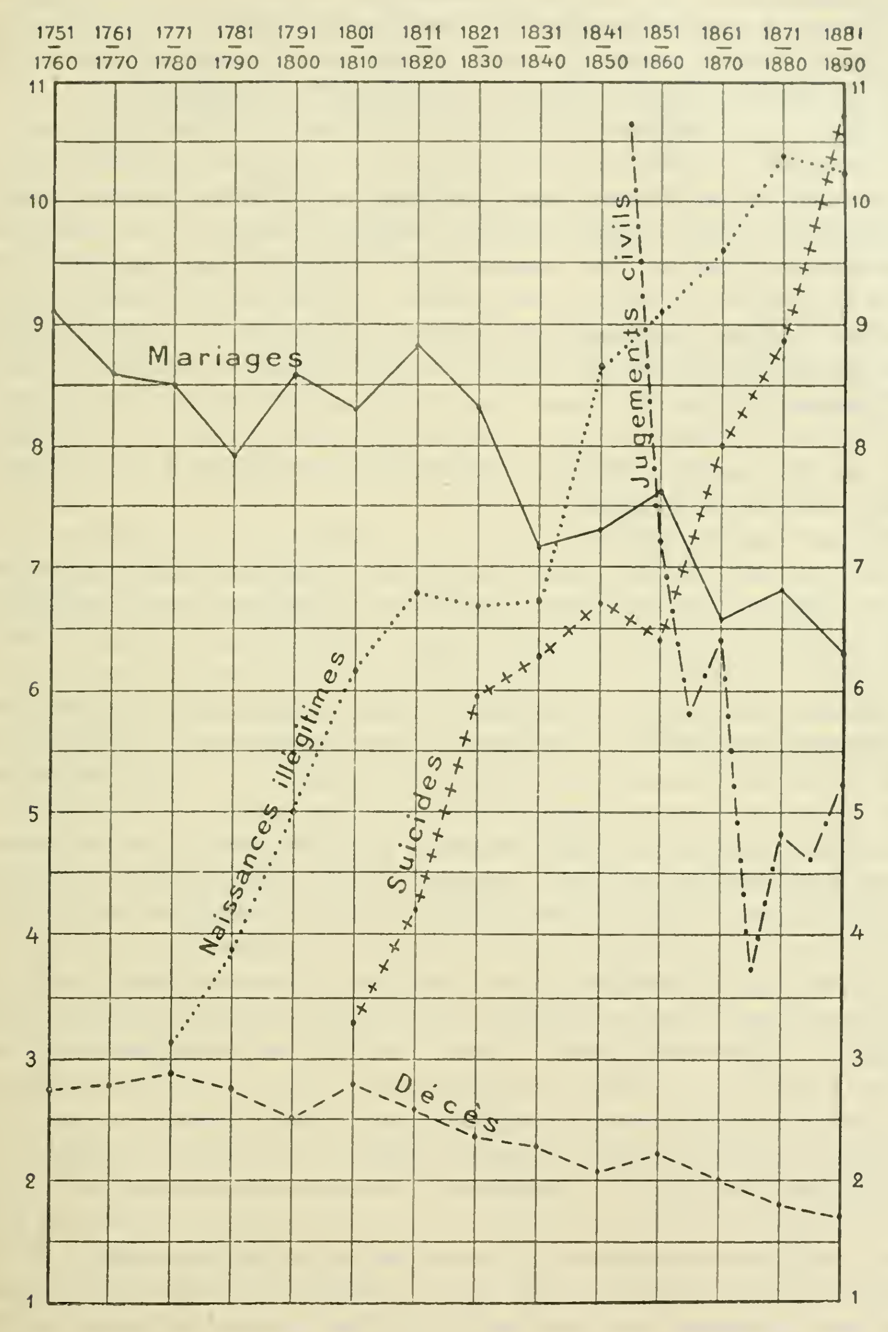


Diagramme I.

——— Mariages, pour 1 000 habitants, sur la population moyenne calculée par moyennes décennales, de 1751 à 1890.

– – – – – Décès, pour 100 habitants, sur la population moyenne calculée par moyennes décennales, de 1751 à 1890.

· · · · · · · · · Naissances illégitimes, pour 100 enfants nés vivants, en moyennes décennales, de 1871 à 1890.

·—·—·—· Jugements civils de première instance, pour 1 000 habitants, sur la population moyenne calculée par moyennes quinquennales, de 1851 à 1800.

+ + + + + + + Suicides, pour 100 000 habitants, sur la population moyenne calculée par moyennes décennales de 1801 à 1890.

même temps que la confirmation de circonstances et de relations qui sont bien connues de vous. Cependant on se forme, en présence de ces schèmes, une toute autre idée de la régularité statistique que celle qu'on se faisait autrefois. Parler ici de lois et de mesures invariables est, pour une bonne part, une exagération.

Bien plus, une connaissance plus complète des données statistiques peut amener à se demander si l'on est bien en droit de parler de régularité, de mesure-type, dans une foule de cas, où sans doute le contingent annuel reste à peu près le même, mais présente cependant toujours certaines différences en plus ou en moins. Naturellement, on peut sur cette question différer d'appréciation; pourtant, il me semble qu'il ne faut pas exiger ici une constance trop rigoureuse. Toutes les choses humaines changent. Invariabilité et variabilité sont par suite des idées relatives. Même les mesures qui sont soumises sur certains points à des changements continuels peuvent fort bien être considérées comme typiques, lorsque l'augmentation ou la diminution réitérée ne dépasse pas quelques pourcentièmes de la grandeur totale du fait considéré. On doit seulement faire une distinction entre les types *constants* et les types *variables*.

Ajoutons enfin une remarque au sujet d'une confusion que l'on fait assez souvent entre la *variabilité des types* et les *variations* des éléments individuels qui ont servi à établir ces types. Ce sont là deux choses bien différentes. La *variabilité* des types se présente fréquemment, mais *elle peut aussi cesser* pour un seul et même phénomène. La mortalité peut dans une certaine période croître ou diminuer, mais peut dans une autre période se maintenir constante. *Au contraire, les variétés existent toujours,* puisqu'elles sont les mesures correspondantes aux cas particuliers ou unités individuelles, lesquelles sont toujours dissemblables. Pour apprécier la régularité statistique, il est nécessaire de séparer les deux choses et c'est ce qu'on n'a pas toujours fait. Ainsi les variétés annuelles du *suicide* sont souvent très petites, beaucoup moindres que celles de la mortalité, et pourtant la variabilité du type du suicide est beaucoup plus considérable que celle de la mortalité, comme il ressort du diagramme I (voir le diagramme, p. 193). Aussi bien Quételet que Ad. Wagner, se sont principalement attachés au peu d'amplitude des variations dans le suicide, et beaucoup moins à la forte variabilité du type, et ont été amenés par là à exagérer la régularité du phénomène. Ajoutons comme remarque que la variation dans le suicide est loin d'être aussi faible que ces deux auteurs l'ont cru, et qu'elle est souvent très grande, comme le montre la statistique pour la Suède. Mais des erreurs de ce genre se sont souvent produites au cours des débats sur la régularité statistique.

Ce qui paraît plus difficile à expliquer que toute autre question relative à la régularité statistique, c'est *la question de ses causes*. Il n'en est pas moins vrai que, dans la statistique administrative et surtout dans la statistique scientifique, la recherche des causes est souvent le but de tous les efforts. Il arrive aussi très fréquemment que la statistique, tout simplement par un usage convenable des données dont elle dispose, peut révéler l'origine de tel ou tel changement dans la mesure des phénomènes, autrement dit, pénétrer jusqu'aux causes de certaines variations déterminées. Mais de là à découvrir les causes des régularités statistiques elles-mêmes, il y a une grande distance; et cette distance, personne ne l'a franchie. Pour expliquer ces causes, on a eu recours tantôt à la Providence ou à des forces plus ou moins mystérieuses, tantôt aux lieux communs. Ainsi on a allégué à cet égard la proposition que « des causes semblables produisent des effets semblables », ou,

avec Quételet, que « les effets sont proportionnels aux causes », ou enfin, avec un auteur moderne, Goldschmitt, qu'il serait beaucoup plus étonnant de ne pas trouver de régularité du tout qu'il ne l'est d'en trouver, toutes propositions qui sont évidentes par elles-mêmes, et dont la première peut rendre parfaitement compte de la cause générale de toute régularité, mais qui, précisément pour cela, n'expliquent absolument rien. Donner la raison des types statistiques, c'est montrer les causes particulières d'où ils proviennent dans chaque cas. Il est évident que c'est encore pour nous une chose impossible en ce qui concerne *tous* les types existants, mais c'est, dans *beaucoup de cas*, une chose assez facile, pourvu qu'on *spécialise* les régularités, qu'on cherche les causes de chaque groupe pris à part, et que de plus on n'aille pas naturellement demander à la statistique plus que ce qu'elle peut donner, c'est-à-dire *la cause la plus proche*. En effet, nous n'avons qu'à suivre les indications fournies par l'étude précédente sur la constance des types pour en trouver les causes saisissables par la statistique.

Ainsi il est clair qu'il faut chercher dans les *dispositions héréditaires* la cause de la constance observée dans le sexe des naissances, dans l'âge de la fécondité pour les femmes et pour les hommes, dans les mesures physiques de l'homme, et dans un grand nombre d'autres particularités physiques ou morales non encore soumises à la statistique. Chaque race ou chaque famille a sa mesure déterminée pour ce qui est de la taille, de la couleur des cheveux et des yeux, etc..., ainsi que d'autres groupes plus considérables encore, en ce qui concerne le sexe des naissances ; mais tout cela a pour fondement des particularités héréditaires de nature physiologique qui restent elles-mêmes constantes, et qui expliquent ainsi la raison d'être des types statistiques.

Il est évident que nous ne pénétrons pas ainsi jusqu'à la *cause dernière* de cette constance, mais c'est à la physiologie, et non à la statistique qu'il appartient de dire ce que c'est que l'hérédité, et il en est toujours de même des causes dernières de la régularité statistique. Il suffit à la statistique de connaître la *cause proche* et cette cause est dans le cas présent une disposition héréditaire. En vertu de cette origine, on peut appeler ces types des *types naturels*, en entendant par là qu'ils sont constants, comme la nature humaine elle-même. Car, en fait, ce sont là les seuls types invariables qui existent.

Une autre cause également évidente de la régularité statistique, c'est la *fin* ou l'*idée* qu'on trouve comme principe de toutes les œuvres humaines, physiques ou morales. Telle est la raison pour laquelle les données relatives à l'importance des familles, au train de maison, peuvent se ramener à des types, aussi bien que les fondations au sens idéal du mot (c'est-à-dire institutions), ou les fondations au sens matériel (par exemple, les usines) et de même encore la masse énorme des objets concrets : maisons, navires, machines à vapeur, etc... Tous ces types sont des *types de finalité*, tenant de la finalité qui les anime à la fois leur constance et aussi leur variabilité, surtout à notre époque, époque de crise si intense dans les désirs, dans la conception du but et si ardente dans la recherche des moyens propres à réaliser ces désirs ou à atteindre ce but.

Des types qui touchent de près à ces « types de finalité » sont ceux qui répondent à nos *besoins :* on pourrait les appeler *types de besoin*. Les mêmes œuvres, dont la grandeur est déterminée par leur but, reçoivent de nos besoins leurs nombres et leurs quantités. Toute la masse des productions du travail, telles que vêtements,

denrées alimentaires, matières premières, etc., présentent ainsi, en ce qui concerne les quantités produites, des mesures-types, lesquelles sont, il est vrai, fortement variables. La cause saisissable par la statistique de leur constance relative ainsi que de leur variabilité, ce sont les besoins qui leur ont donné naissance.

En outre des types que nous venons de signaler, avec leurs causes facilement observables, il en est d'autres auxquels nous ne pouvons, à l'heure actuelle, assigner de raison d'être, sauf qu'ils nous apparaissent comme des *résultantes* d'un grand nombre de forces agissant ensemble : dispositions physiques, finalité, besoin, en même temps que toutes sortes d'influences extérieures, physiques et sociales. Quelques-uns de ces types sont, parmi les plus attentivement observés, par exemple la nuptialité, la natalité, la mortalité, le suicide, le crime, etc..... Ici, il est impossible de trouver une cause déterminée à la régularité statistique. Elle semble être, comme nous l'avons dit, la résultante du jeu mobile de forces multiples. Tout ce qui paraît ressortir clairement de la relation de ces types avec les groupes délimités au point de vue social et politique (peuples, sociétés, communes, classes), c'est qu'ils dépendent, à un très haut degré, du milieu social. En attendant qu'on puisse mieux les expliquer, nous pouvons les ranger sous une dénomination commune, en les appelant *types-résultantes*.

Comme il ressort de ces indications sommaires, les causes de la régularité des faits de statistique sont multiples et très diverses. Il est assez remarquable que, comme cause primordiale, nous trouvons, parmi la masse innombrable des « types de finalité », le libre-arbitre humain, qui, croyait-on, avait été éliminé à tout jamais par la statistique. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment cette liberté peut se combiner avec quelques-unes des régularités désignées en dernier lieu comme types-résultantes. Mais, si l'on réussit un jour à résoudre les résultantes en leurs éléments composants, on trouvera alors la réponse même à ce problème.

—

Après ces courtes remarques sur les types, il me reste à dire quelques mots de la *variation* des types et des *variétés* qui s'y rattachent. A l'opposé des types précédemment étudiés et qui sont les mesures générales des phénomènes, les variétés sont les mesures des cas particuliers ou unités individuelles. Pour nous, les cas particuliers sont toujours les éléments primaires en statistique comme en logique ; mais, dès qu'on est parvenu de ces unités à la mesure générale, de même qu'à l'idée générale, les choses changent de face. Les mesures particulières deviennent maintenant des variantes d'un type et se présentent vis-à-vis de ce type comme les individus vis-à-vis de l'espèce. C'est précisément en cela que consiste la régularité dans les faits en présence.

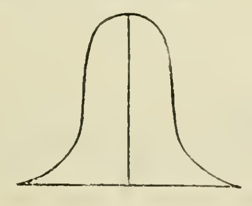
Dans le calcul des probabilités, on a donné le nom de *fautes* à ces mesures individuelles (observations particulières ou coups dans les jeux de hasard). C'est là une mauvaise dénomination, qui, sous l'influence de la théorie darwinienne, a été remplacée par celle que nous venons de donner : *variation* ou *variété*. C'est sur l'existence des variations que repose, comme on le sait, toute la théorie de la sélection naturelle. C'est pourquoi l'étude des variations est pour les biologistes un point capital, et cette étude a conduit dans ces derniers temps, comme nous l'avons dit plus haut, à la constitution d'une statistique mathématique des variations. L'étude

des *variations* n'est pas moins importante dans la statistique proprement dite, et elle est indissolublement liée à l'étude des *types*. Je dois cependant me borner à quelques remarques sur ce riche sujet.

Comme il est facile de le comprendre, ce sont les *relations des variétés au type et des variétés entre elles* qui sollicitent tout d'abord notre attention. On peut se représenter ces relations de trois façons différentes : ou bien la variation est égale à 0, ou bien elle est infiniment grande (absolument ou relativement), ou bien enfin elle est entre ces deux extrêmes. Dans le premier cas, il n'y a pas de variantes, dans le second, pas de type ; dans le troisième cas, il y a à la fois variantes et type. La plupart des phénomènes physiques appartiennent à la *première catégorie*. Le point de congélation de l'eau, la chute d'une pierre, présentent la même mesure dans tous les cas particuliers, tant qu'on reste dans les mêmes conditions extérieures. Au contraire, nous ne trouvons que des variantes et pas de types (*seconde catégorie*) dans une foule de phénomènes inorganiques ou organiques, à savoir dans ceux qui sont le résultat d'événements historiques qui se sont produits une fois et qui ne se reproduiront jamais plus : ainsi la formation de la croûte terrestre et son partage en mers et continents, vallées et montagnes ; de même encore l'extension et la répartion des États et des peuples, etc..., comme nous l'avons mentionné plus haut.

La *troisième catégorie* de grandeurs comprend celles qui possèdent à la fois type et variations. Ce sont les phénomènes physiologiques et biologiques, ainsi que la plupart des phénomènes sociaux. C'est de ces phénomènes que la statistique des variations dont nous avons parlé aussi bien que la science statistique proprement dite ont à s'occuper. Et le point principal est de préciser, aussi exactement que possible, la relation existant entre le type et les variations.

Je n'ai pas besoin, devant cette assemblée, de dire longuement en quoi consiste d'une façon générale cette relation qui est le groupement, autour d'une mesure moyenne, des mesures particulières en tant que variétés *supérieures* et variétés *inférieures*. Je ne vais pas non plus rendre compte des différentes manières dont est calculée et représentée ladite relation : arithmétiquement, par les chiffres moyens et les variations moyennes, par la valeur centrale et la valeur médiane, par les maxima et les minima, etc. ; géométriquement, par la courbe ordinaire de dispersion ou la courbe de valeur centrale de *M. Galton*, ou bien par l'oscillation des variations autour d'une diagonale. Ce que je veux démontrer, c'est que le groupement des mesures particulières autour de la mesure moyenne a lieu dans des limites très différentes. Elles peuvent se presser étroitement contre cette dernière, ou bien se déployer et s'en éloigner considérablement, comme le représente schématiquement le diagramme II ci-dessous.



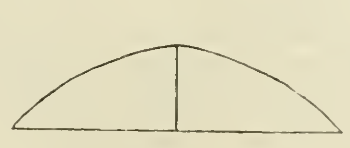


Diagramme II.

Dans le premier cas, les écarts sont faibles, dans le second, ils sont forts, ce qui revient à dire, en d'autres termes, que dans le premier cas la régularité est forte, et qu'elle est faible, dans le second. A cette observation se rattache une autre : c'est

que le nombre de ces unités et cas observés, autrement dit *la masse statistique,* d'où se dégagent les types, peut être importante ou faible, suivant que c'est le premier cas ou le second qui se présente. *Plus les écarts sont petits ou plus leur champ est restreint, moins la masse statistique a besoin d'être grande,* et *vice versa.* Quant à savoir quelles proportions elle doit avoir pour permettre la constatation du type, c'est là une question qu'il est impossible de trancher *à priori,* comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Une autre observation à faire au sujet de la relation du type avec les variations, c'est que d'ordinaire, ces dernières ne se répartissent pas régulièrement autour du type. La courbe est presque toujours plus ou moins *asymétrique.* Et c'est principalement cette circonstance qui a conduit les mathématiciens dont nous avons parlé à donner à la théorie des jeux de hasard une extension générale. Dans la théorie des jeux, la courbe est, comme on le sait, symétrique, et cela d'autant plus que le nombre des coups est plus considérable. Mais dans la nature, une répartition aussi harmonique des mesures se produit très rarement, autant dire jamais. Il y règne une asymétrie plus ou moins grande. Et, si je ne me trompe, on devra toujours, en ce qui concerne toutes les mesures dépendant du développement et de la croissance (par exemple la taille humaine), arriver à cette constatation que le nombre des variétés inférieures est plus grand que celui des variétés supérieures. En effet, des circonstances multiples peuvent avoir pour résultat d'entraver ce développement et fort peu celui de l'encourager. Il n'est au pouvoir de personne d'ajouter un pouce à sa taille, mais des accidents de toute espèce peuvent la faire s'arrêter à un degré inférieur. Une illustration de ce fait nous est fournie par le tableau n° 1, qui représente la taille de 3 869 conscrits. Tandis que le nombre des variétés supérieures à la valeur médiane de 169-170 centimètres est de 1 513, celui des variétés inférieures est de 1 854. (Voir le tableau, p. 199.)

En outre, il est clair que tous les types *variables* doivent présenter une répartition asymétrique des variétés. C'est précisément parce que celles-ci se groupent de préférence d'un côté, comme variantes supérieures ou inférieures, que le type change dans le sens de ce mouvement. Nous en avons un exemple dans le diagramme III ci-dessous.

Fréquence des mariages, pour 1 000 habitants, sur la population annuelle de 1851 à 1895.

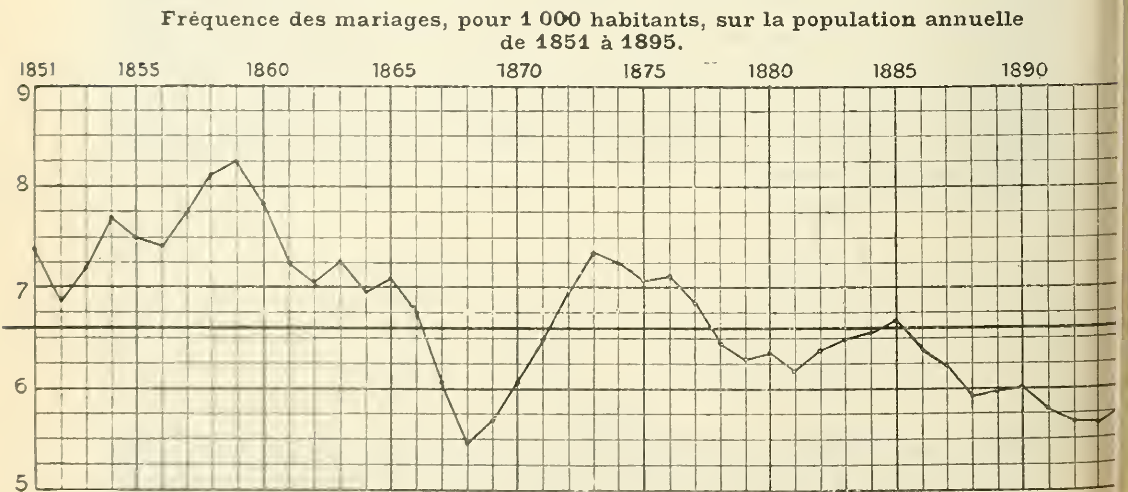


Diagramme III.

———— Nuptialité en moyenne 1851-1895.

relatif à la répartition annuelle des mariages autour du type en diagonale.

TABLEAU I.

Taille des conscrits de Lund en 1890-1897.

Taille en centimètres (intervalle de 2 cm.).	Nombre d'individus.	
—	—	
188—187	5	
186—185	9	
184—183	26	
182—181	67	
180—179	122	1 513
178—177	173	
176—175	278	
174—173	402	
172—171	431	
170—169	**502**	
168—167	454	
166—165	446	
165—163	345	
162—161	218	
160—159	168	
158—157	114	1 854
156—155	51	
154—153	24	
152—151	12	
150 et moins.	22	
Hauteur moyenne : 169 cm. S:e.	3 869	

Il y a beaucoup à dire et beaucoup d'expériences nouvelles à faire sur la relation du type aux variétés. Je dois cependant me borner aux courtes observations que je viens de faire, pour pouvoir ajouter quelques mots sur les *causes des variations*. Pour les biologistes, c'est là le nœud de la question, et c'est aussi pour la statistique proprement dite un point des plus importants. Partout où la statistique, elle aussi, recherche une relation causale, c'est la question de l'origine de telle ou telle variation qu'elle se pose. Comme on peut le comprendre, les causes des variations sont extraordinairement changeantes et multiples. Sur le nombre, il en est toutefois deux qui ont été déjà observées et qui méritent une mention spéciale. L'une se manifeste dans la marche *périodique* de la variation d'après les époques et se fonde par suite sur les variations de ces époques. Déjà *Villermé* avait observé cette cause et *Quételet* en a démontré tout au long la grande importance pour la plupart des actions et circonstances humaines. Mais, outre ces variations périodiques, on a observé aussi de bonne heure que souvent à la suite d'une forte variation supérieure ou inférieure venait immédiatement une variation analogue en sens opposé. La statistique de tous les pays nous offre des cas de variations de ce genre, variations que j'appellerai *compensatrices*. Nous en avons deux exemples dans les diagrammes IV et V, l'un pour la Suède, l'autre pour la France. A une forte élévation succède une forte dépression dans la marche des variations. (Voir diagramme, p. 201.)

On soupçonna tout de suite qu'il y avait là une relation causale à découvrir, mais on n'y réussit pas. Comme on avait cru remarquer en même temps qu'après une guerre ayant amené une grande consommation d'hommes, il se produisait une augmentation dans le nombre des naissances masculines, on était conduit à voir là, comme en général dans les variations compensatrices, tantôt une disposition providentielle en vue de maintenir l'équilibre dans les choses humaines (Süssmilch), tantôt l'effet d'un mystérieux instinct de conservation des sociétés, d'une force analogue à celle par laquelle un organisme cherche à réparer les pertes subies dans une de ses parties (v. Œttingen). Que ces explications soient peu satisfaisantes, c'est ce que je n'ai pas besoin de dire, d'autant qu'elles ne conviennent guère au cas considéré, aucune variation inférieure dans le nombre des enfants mâles n'ayant précédé la prétendue variation supérieure. Ajoutons que le fait d'une augmentation dans le nombre des naissances masculines à la suite d'une guerre n'est rien moins que certain. On ne peut le constater ni pour la Suède ni pour la France. D'ailleurs, que les choses soient ou non ainsi, ce n'est pas ce qui nous occupe ici, et l'examen de cette question ne peut pas contribuer à l'explication des variations compensatrices. On ne peut pas non plus les expliquer « par une loi de compensation qui tend à rétablir l'équilibre lorsqu'il a été rompu par un accroissement ou une diminution subite ». En effet, ce n'est pas l'équilibre qui suit immédiatement un excédent survenant dans un sens, mais bien un nouvel excédent dans l'autre sens.

L'explication assez simple de ce phénomène semble être la suivante :

Tout excédent survenant dans la marche d'un phénomène, à un moment déterminé, consomme le nombre des cas possibles dans le moment suivant, et cela a pour conséquence la naissance d'une variation inférieure ou inversement. Par exemple, si pendant une année la mort a fait une moisson extraordinairement riche, un grand nombre d'existences faibles ont été éliminées et elles ne chargent plus le budget de la mortalité pour l'année suivante, et celui-ci se trouve extraordinairement réduit. Inversement, si la mort a été plus indulgente qu'à l'ordinaire pendant une période déterminée, la période suivante présentera nécessairement une mortalité plus forte, grâce à la masse conservée des vies faibles. Voilà le secret des variations compensatrices. Élévations et dépressions ont pour cause directe un phénomène contraire précédent, lequel a diminué ou augmenté le nombre des cas possibles.

Mais je dois m'arrêter ici, bien que le sujet soit aussi riche qu'intéressant et ouvre un large champ à de nouvelles expériences. A défaut d'autre résultat, c'est du moins ce qui ressort des indications rapides que j'ai pu donner sur la science des types statistiques. Elles montrent aussi que ces matières peuvent être traitées et exposées sans l'aide de hautes mathématiques, mais simplement avec les moyens ordinaires que la statistique a généralement à sa disposition.

En tous cas, je tiens à vous remercier, Messieurs, de l'occasion que vous m'avez gracieusement offerte d'exposer brièvement devant vous le résultat de mes recherches sur un sujet qui, selon moi, mérite de la part des statisticiens plus d'attention qu'ils ne lui en ont accordée jusqu'à ce jour.

Pontus E. Fahlbeck,

Professeur à l'Université de Lund (*Suède*).

Proportion des décès, pour 100 habitants, sur la population moyenne annuelle, de 1766 à 1780 (en Suède).

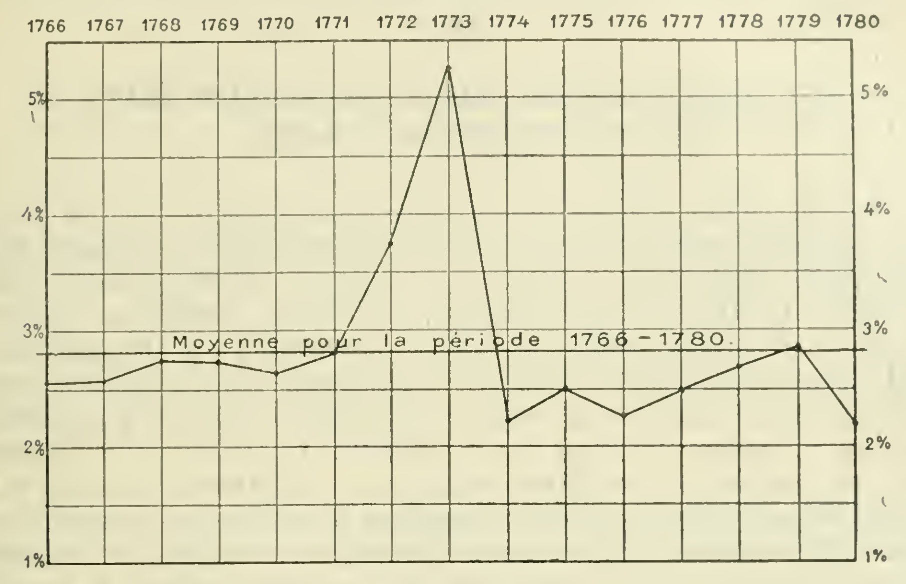


Diagramme IV.

Fréquence des mariages, pour 1 000 habitants, sur la population annuelle moyenne, de 1806 à 1820 (en France).

Diagramme V.

IV.

DE LA RÉPARTITION DES CULTES DANS CERTAINS ÉTATS DE L'ALLEMAGNE (*suite* et *fin* [1]).

Le royaume de Saxe est plus exclusivement protestant que la Bavière n'est catholique : les quatre provinces ont également une énorme majorité protestante. Les catholiques ne comptent dans l'ensemble du royaume que 140 285 personnes ; c'est seulement 3,4 p. 100 de la population totale. Et cependant, si faible que soit cette proportion, elle est supérieure à celle de 1871, qui était de 2,1 p. 100 seulement. Cette augmentation s'explique toujours par le même phénomène, l'attraction exercée par les centres industriels. En effet, en 1871, plus de la moitié de la population catholique du royaume se trouvait dans la province de Lusace, province plutôt agricole ; elle comptait près de 27 000 catholiques sur les 53 640 de la Saxe (50,4 p. 100). Or, aujourd'hui, la population catholique de cette province se monte sans doute à 34 892 habitants, mais ils ne représentent plus que 24,9 p. 100 du total des catholiques saxons. Au contraire, dans les trois autres provinces de Dresde, Leipzig et Zwickau, l'élément catholique s'élève de 26 600 âmes à 105 600 : il a donc quadruplé et forme aujourd'hui 3,09 p. 100 de la population totale au lieu de 1,18 en 1871. Dans la province de Dresde, la population catholique a presque quadruplé (51 900 au lieu de 14 700). De même dans celle de Zwickau (29 692 au lieu de 7 168) et elle a presque quintuplé dans celle de Leipzig (23 800 au lieu de 4 810).

Pour les israélites, ils ont bien vu leur nombre triplé depuis 1871, mais ils sont à peine 10 000 (9 902) pour tout le royaume.

Le Wurtemberg et le grand-duché de Bade sont des pays mixtes au point de vue religieux, avec cette seule différence que les protestants dominent dans le premier et les catholiques dans le second.

Dans le Wurtemberg, la minorité catholique est de plus de 621 000 adhérents sur une population de 2 081 000 habitants : c'est une proportion de 29,3 p. 100. Cette proportion a légèrement baissé depuis 1871 ; elle était alors de 30,6 p. 100.

Depuis cette époque, la population catholique s'est accrue de 12,3 p. 100; la population protestante de 15,6 p. 100. Les protestants ont la majorité dans trois districts du royaume sur quatre : le district de majorité catholique est celui du Danube (Ulm), qui, à lui seul, renferme presque la moitié de la population catholique du royaume (309 520 sur 621 474). Cette proportion n'a, pour ainsi dire, pas varié depuis 1871. Parmi les trois autres districts du royaume, celui du Neckar (Stuttgart) a surtout une très forte majorité protestante : elle y représente les 89,7 p. 100 de la population totale du district et les 43,1 p. 100 des protestants wurtembergeois. Cependant, cette proportion a fléchi quelque peu : en 1871, l'élément protestant y représentait 91,6 p. 100 du total et 40 p. 100 de la population protestante du royaume. Ici, comme ailleurs, nous reconnaissons l'influence de

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris,* numéro de mai 1900, p. 166.

l'immigration, puisque sur les 68 000 habitants gagnés par l'élément catholique, 21 000 appartiennent au seul district du Neckar et la proportion des catholiques à la population totale du district passe de 8,1 à 9,4 p. 100.

Dans le grand-duché de Bade, la majorité catholique a gagné, depuis 1871, 115 000 habitants ou 12,2 p. 100 ; la minorité protestante, 146,000 ou 29,8 p. 100. Les protestants forment aujourd'hui les 36,9 du total de l'État au lieu des 33,4 p. 100, en 1871. Sur les quatre districts du grand-duché, un seul est de majorité protestante, celui de Mannheim, et là, les protestants qui n'avaient en 1871 qu'une majorité de 2 000 habitants, en ont maintenant une de près de 20 000. Dans le district de Constance, les protestants ne représentent même pas le dixième de la population. Leur accroissement est sensible dans celui de Carlsruhe, où ils ont gagné 58 000 habitants, tandis que les catholiques n'ont augmenté que de 47 000. Quant aux israélites, leur nombre n'a pas varié dans le grand-duché de Bade et il a légèrement baissé dans le Wurtemberg.

Terminons par un simple mot sur l'Alsace-Lorraine. Dans ce pays, l'immigration allemande s'est marquée par une augmentation de la population protestante. En 1871, cette population était de 250,000 âmes et formait 16,8 p. 100 de l'ensemble. A l'heure actuelle, les protestants sont au nombre de plus de 356 000 et forment 21,8 p. 100 du total. Dans la Haute-Alsace, ils n'ont gagné que 16 000 habitants à peine ; mais ils augmentent de 42 000 dans la Basse-Alsace (Strasbourg) et de 47 000 dans la Lorraine, où ils constituent les 11,5 p. 100 du total au lieu des 2,8 p. 100 en 1871. L'accroissement des israélites n'est que de 2 000 habitants et ils ne représentent, avec leurs 32 860 adhérents, que les 2 p. 100 de la population.

En somme, la répartition des confessions subit, dans la plupart de ces États, des variations plus ou moins sensibles : et celles-ci proviennent exclusivement des changements que les migrations internes apportent dans la composition des populations contemporaines.

Paul Meuriot.

V.

INFORMATION.

MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY EN 1899.

DÉPARTEMENTS.	MARIAGES.		NAISSANCES (1).								MORT-NÉS.			
	1899.	1898.	LÉGITIMES. Mascul.	LÉGITIMES. Fémin.	LÉGITIMES. Total.	ILLÉGITIMES. Mascul.	ILLÉGITIMES. Femin.	ILLÉGITIMES. Total.	Total général en 1899.	Total général en 1898.	Mascul.	Femin.	Total général pour 1899.	Total général en 1898.
Montevideo	1 360	1 274	3 312	3 101	6 413	600	530	1 130	7 543	7 394	189	138	327	281
Canelones	450	599	1 367	1 311	2 678	184	178	362	3 040	2 894	37	16	53	54
San José	222	276	747	661	1 408	84	92	176	1 584	1 434	18	12	30	20
Colonia	254	273	693	662	1 355	259	255	514	1 869	1 706	32	13	45	42
Soriano	135	130	338	320	658	251	214	465	1 123	1 192	15	11	26	30
Rio Negro	61	53	212	169	381	158	135	293	674	649	7	3	10	12
Paysandú	160	122	386	421	807	233	243	476	1 283	1 212	30	16	46	45
Salto	161	151	440	491	931	280	295	575	1 506	1 391	29	25	54	45
Artigas	99	81	252	249	501	203	180	383	884	806	26	27	53	47
Rivera	134	119	331	276	607	130	131	261	868	790	17	6	23	21
Tacuarembó	153	137	437	354	791	258	233	491	1 282	1 225	14	12	26	27
Cerro Largo	181	123	389	409	798	238	220	458	1 256	1 242	9	8	17	20
Treinta y Tres	138	108	284	273	557	106	104	210	767	735	11	3	14	13
Rocha	153	136	442	406	848	165	130	295	1 143	1 041	13	12	25	22
Maldonado	179	164	341	343	684	99	108	207	891	836	13	12	25	11
Minas	186	183	564	509	1 073	242	213	455	1 528	1 331	18	8	26	24
Florida	210	191	576	538	1 114	192	204	396	1 510	1 353	23	16	39	37
Flores	66	62	169	184	353	95	70	165	518	529	8	10	18	21
Durazno	161	136	460	455	905	258	287	545	1 450	1 307	20	17	37	31
Totaux	4 663	4 318	11 730	11 132	22 862	4 035	3 822	7 857	30 719	29 067	529	365	894	803
Excédent en	1899 : 145		1899 : 1 652								1899 : 91			

DÉPARTEMENTS.	DÉCÈS (1).											Excédent des naissances sur les décès en 1899.	RECONNAISSANCES et LÉGITIMATIONS.	
	INDIGÈNES. Mascul.	INDIGÈNES. Fémin.	INDIGÈNES. Total.	ÉTRANGERS. Mascul.	ÉTRANGERS. Femin.	ÉTRANGERS. Total.	INCONNUS. Masc.	INCONNUS. Fem.	INCONNUS. Total.	Total général en 1899.	Décès en 1898.		1899.	1898.
Montevideo	1 270	1 222	2 492	891	513	1 404	3	3	6	3 902	3 980	3 641	226	141
Canelones	344	340	684	123	79	202	4	"	4	890	979	2 150	15	22
San José	197	220	417	57	38	95	4	"	4	516	589	1 063	21	29
Colonia	206	229	435	89	44	133	2	"	2	570	687	1 299	25	44
Soriano	214	212	426	80	21	101	"	"	"	527	483	596	32	39
Rio Negro	88	83	171	40	18	58	"	"	"	229	219	445	15	9
Paysandú	166	195	361	91	38	129	1	"	1	491	581	792	21	23
Salto	186	200	336	113	60	173	1	"	1	560	681	946	41	21
Artigas	84	79	163	71	41	112	"	"	"	275	379	609	36	14
Rivera	103	84	187	57	37	94	"	"	"	281	324	587	21	8
Tacuarembó	148	148	296	58	31	89	1	1	2	387	447	895	15	23
Cerro Largo	109	154	263	45	24	69	1	"	1	333	408	923	32	21
Treinta y Tres	111	128	239	37	13	50	"	"	"	289	261	478	27	59
Rocha	122	134	256	27	15	42	"	"	"	298	354	845	11	24
Maldonado	130	121	251	13	6	19	"	"	"	270	304	621	24	13
Minas	196	202	398	37	10	47	1	"	1	446	445	1 082	29	36
Florida	214	201	415	30	16	46	"	"	"	461	506	1 049	38	34
Flores	86	81	167	15	5	20	"	1	1	188	186	330	20	5
Durazno	219	264	483	32	21	53	"	"	"	536	639	914	21	43
Totaux	4 193	4 297	8 490	1 906	1 030	2 936	18	5	23	11 449	12 452	19 270	670	608
Excédent en	1899 : 1 003												1899 : 62	

(1) Non compris les mort-nés.

VI.

CORRESPONDANCE.

LETTRE A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS QUI VOUDRA BIEN EN DONNER LECTURE A LA SÉANCE DE CE SOIR.

16 mai 1900.

MON CHER PRÉSIDENT,

Puisque la Société de statistique sait, à l'occasion, faire bon accueil à des communications où la numismatique est seule en cause, permettez-moi de ne pas laisser sans réponse celle de mon docte collègue et ami, M. le professeur Ducrocq, sur *les nouveaux types monétaires de la France rapprochés, pour l'un d'eux, des monnaies gauloises.*

Je n'ai été pour rien dans le choix des sujets dont nos nouvelles monnaies sont revêtues et, par conséquent, ceci n'est pas un plaidoyer *pro domo mea,* pour la maison qui fut mienne. C'est une simple rectification de fait, dictée par cet amour de l'exactitude qui doit être la qualité dominante des statisticiens.

Admirateur sincère et autorisé des récentes créations monétaires des D. Dupuis, des Roty et des Chaplain, M. Ducrocq s'indigne seulement de voir figurer au revers de nos pièces d'or le soi-disant « coq gaulois ». « Jamais, dit-il, malgré le double sens du mot *gallus,* nos ancêtres n'avaient fait du coq leur emblème national »; et sa brochure développe victorieusement cette thèse. Mais, où rencontre-t-elle des contradicteurs ? Ceux qui parlent du coq gaulois, à ma connaissance, n'entendent nullement affirmer, par cette expression usuelle, que les tribus gauloises eussent fait du coq le motif caractéristique de leurs armes ou de leurs monnaies. Ils opposent seulement à d'autres volatiles d'origine exotique, comme le faisan ou le dindon, le vieil oiseau indigène qui, au temps de César comme aujourd'hui, égayait, de ses vibrantes fanfares, les bords de la Seine, de la Loire et du Rhône.

Eh, sans doute, le coq n'est pas un oiseau exclusivement français; mais nos pères avaient déjà trouvé quelque analogie entre ses allures un peu exubérantes et celles que les étrangers eux-mêmes prêtent volontiers à la race française. On peut donc dire le coq gaulois, comme l'alouette gauloise, comme le chêne gaulois, comme la gaieté gauloise, sans que l'érudition des archéologues ou des numismates ait le droit de protester. Et que le même mot latin signifie à la fois gaulois et coq, ce serait encore une raison pour que nous soyons tentés de faire le rapprochement qui scandalise notre cher confrère; car, qui ne sait que le symbolisme héraldique s'est toujours plu aux jeux de mots ? On peut donc continuer à dire le coq gaulois, sans qu'il y ait là aucune hérésie scientifique. Et je crois bien que M. Chaplain, à qui revient la responsabilité de son œuvre, comme lui en revient l'honneur, serait l'homme le plus surpris du monde s'il lisait que c'est « à titre gaulois » qu'il a dessiné un coq au revers de la pièce de 20 fr.

« Mais alors, s'écrie M. Ducrocq, votre coq ne peut représenter que la vigilance... » En effet, c'est comme emblème de la vigilance, que, en 1791, le jury chargé de juger le concours ouvert pour la création d'un nouvel écu, avait ajouté d'office le coq au projet du graveur Augustin Dupré. Le coq, évidemment, personnifie bien l'idée de vigilance, puisque c'est lui qui, chaque matin, au point du jour, sonne le premier la diane dans nos campagnes. Et je m'expliquais ainsi, quant à moi, sans y trouver à redire, et le coq des écus de 1791 et le coq des drapeaux de 1830 et le coq des pièces d'or de 1898. « Mais la

vigilance, objecte M. Ducrocq, n'est plus représentée, dans nos sociétés contemporaines, que par la police! » Notre monnaie au coq serait donc une monnaie de policiers.

Ici, que mon savant ami m'autorise à protester. Non, la vigilance n'est pas ce qu'il dit; c'est, au premier chef, une vertu, une grande vertu nationale; et plût à Dieu qu'elle n'eût jamais fait défaut à nos gouvernements! Une nation qui, comme la France, a subi de terribles revers et que menacent encore de redoutables hostilités, ne me paraît pas moins bien inspirée en faisant chanter, sur ses monnaies, le coq de la vigilance qu'en y prodiguant les lauriers de la victoire ou l'olivier de l'éternelle paix.

Chacun, à coup sûr, est libre d'approuver ou de critiquer M. Chaplain. Mais, bon ou mauvais, son coq peut se dire calomnié quand on l'accuse de consacrer officiellement soit une assimilation blessante, soit un barbarisme historique.

Veuillez agréer, mon cher Président, la nouvelle assurance de tout mon attachement.

A. DE FOVILLE.

RÉPONSE DE M. DUCROCQ

PRÉSENT A LA SÉANCE.

Le coq n'est pas un emblème gaulois. Il n'y a plus d'équivoque, mais il ne faudrait pas cependant oublier ce qui a été dit et se répète relativement à cet oiseau fâcheusement étalé au revers de nos nouvelles pièces d'or de 20 fr. et de 10 fr.

L'équivoque consistait à prétendre, tantôt que c'est le coq gaulois (ce que chacun a cru, dit et redit, en le reproduisant à profusion dans l'Exposition et ailleurs), et tantôt que c'est autre chose, comme l'emblème, non gaulois, de la Vigilance, sinon celui de la Police.

L'oubli serait celui de l'affirmation « patriotique » du caractère gaulois de cet emblème, produite dans des articles importants sur les nouveaux types monétaires, dont mon savant ami, M. le conseiller de Foville, ne contestera pas l'autorité, bien que la signature « H. GOURNAY » soit peu connue. L'*Économiste français* du 10 avril 1897, complétant de précédents articles, disait de ce revers : « Il y a plaisir à voir LE COQ GAULOIS jeter fièrement son cri dans les airs! » Le *Correspondant* du 25 janvier 1899, page 281, sous la même signature, a reproduit la même phrase empruntée, dit-il avec raison, à un « recueil autorisé ».

Puisque l'on reconnaît aujourd'hui l'erreur commise, ne serait-il pas plus naturel et plus logique de ne pas protester contre des conclusions (numéro de mai du *Journal de la Société de statistique de Paris*, page 171), qui tendent à la réparer dans la mesure du possible ?

Pourquoi chercher maintenant à faire accepter ce fâcheux revers monétaire comme ne représentant que la Vigilance, et tenter une distinction, aussi subtile que peu fondée, entre la Vigilance et la Police ? La mythologie gréco-romaine condamne aussi bien cette prétention que l'histoire de nos origines gauloises condamne la précédente. Le coq, attribut de Mercure, était bien celui de la Police. Les *Métamorphoses d'Ovide*, citées dans le Mémoire de M. Ducrocq, en sont la preuve. N'était-ce pas une basse œuvre de police, mal remplie par Alectryon, qui le fit changer en coq par le dieu Mars ? N'est-ce pas la Police aussi que désignent les autres auteurs latins cités par M. Anatole de Barthélémy, en présentant naguère à l'Institut le Mémoire de M. Ducrocq. Le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour 1900, d'une si rare compétence sur ces questions a dit, en effet, en terminant : « Avec M. Ducrocq, je crois plus que jamais que le coq, à aucune époque, ne fut l'emblème officiel de notre pays. Il a été et est toujours le symbole de la

Vigilance, *la sentinelle des nuits*, comme disait Pline. A ce titre, il convient bien mieux à l'institution que Velleius Paterculus nommait *securitas urbanæ custodiæ*, qu'à la France. »

De toutes ces vérités, n'en découle-t-il pas une autre ? C'est qu'il n'est pas possible que le graveur d'une monnaie nationale soit seul juge des emblèmes nationaux. Il n'en a la capacité ni en fait ni en droit. Le public, dont je suis tout simplement, n'a pas à s'adresser à lui et n'a nul éclaircissement scientifique à attendre de lui. C'est une erreur de droit contre laquelle je proteste avec énergie que de prétendre que la fantaisie de l'artiste puisse faire loi en pareille matière. L'exigence légale d'un décret présidentiel, pour autoriser chaque frappe, en est la preuve. Comme nous l'avons établi dans notre Mémoire (dont nous aurions été heureux de voir toute cette partie reproduite dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, pour l'édification de tous ses membres), pourquoi la fantaisie du graveur, avec une pareille théorie, n'aurait-elle pas donné sous le régime républicain, au lieu du coq de 1830, la fleur de lis de l'ancienne Monarchie ou l'aigle de l'Empire ?

Th. Ducrocq.

VII.

BIBLIOGRAPHIE

La statistique de l'industrie minérale pour 1898.

L'année 1898 a été marquée par un progrès sensible, industries minières et métallurgiques, eu égard aux résultats des années précédentes. La production des mines de combustibles a augmenté de 5 p. 100, par rapport au chiffre de 1897, tandis que les prix de vente se relevaient d'un peu plus de 3 p. 100. Ce relèvement des prix, après six ou sept années de baisse ininterrompue, est particulièrement intéressant à noter.

C'est toujours le bassin du Nord et du Pas-de-Calais qui fournit la plus grosse part (60 p. 100) du charbon extrait en France ; les mines du Pas-de-Calais surtout ont notablement accru leur extraction ; les houillères de la Loire et du centre de la France produisent un peu plus de la moitié du surplus ; l'autre moitié se partage entre les mines du Gard, celles du Tarn et de l'Aveyron, et les autres mines de combustibles disséminées en divers point.

Au total, 32 millions de tonnes de combustibles ont été extraites en France, au cours de l'année 1898. Le développement de l'extraction a entraîné une augmentation du nombre des ouvriers des houillères, au nombre de 148 600 en 1898, et une hausse des salaires de plus de 2 p. 100, par rapport à l'année précédente. Cette hausse a eu pour conséquence un accroissement presque égal du prix de revient, lequel dépasse légèrement la moitié du prix de vente sur le carreau des exploitations.

Grâce aux efforts des compagnies houillères, on constate une tendance à s'affranchir des charbons étrangers : la production française, qui représente les trois quarts de la consommation, augmente un peu plus vite que celle-ci ; il en résulte une baisse des importations. Cette situation satisfaisante ne doit point faire oublier que notre pays est un petit producteur de houille : il ne fournit pas le vingtième de la production totale. Nos 32 millions de tonnes sont dépassés par les 36 de l'Autriche, les 130 de l'Allemagne, les 200 de l'Angleterre ou des États-Unis.

Pourtant, c'est encore la houille qui représente la branche la plus importante de nos industries minières, puisque toutes les autres réunies n'emploient que 13 000 ouvriers.

Les carrières en emploient 132 000, en période d'activité. L'extraction est d'ailleurs en progrès de toute part, avec amélioration des prix. L'ensemble des industries extractives a fourni, en 1898, une valeur d'environ 650 millions de francs.

En 1898, les accidents n'ont offert aucun caractère anormal : la proportion des ouvriers tués a été d'environ 1 p. 1 000.

Les caisses de secours de mineurs, aujourd'hui en plein fonctionnement, sont constituées par 191 sociétés groupant 165 000 membres participants ; leur situation est prospère ; elles disposent d'un fonds de réserve de plus de deux millions de francs.

Dans les usines métallurgiques, le travail a de même été plus actif en 1898 qu'en 1897 ; la substitution de l'acier au fer se généralisant, la production des aciers a augmenté, d'une année à l'autre, de 18 p. 100. La progression est loin d'avoir été aussi forte pour les autres métaux, mais de toute part, les prix sont en hausse ; la valeur totale de la production des substances enregistrées par la statistique de l'industrie minérale a atteint, en 1898, près de 750 millions de francs. La France n'est cependant pas au premier rang des pays producteurs. Ainsi, la fabrication de la fonte n'a porté que sur 2 millions et demi de tonnes, tandis que l'Allemagne et le Luxembourg réunis en ont produit 7,3, l'Angleterre 8,7, les États-Unis 12.

Les progrès de l'activité industrielle sont signalés sous une forme significative par la statistique des appareils à vapeur : d'une année à l'autre, le nombre des chevaux-vapeur a augmenté de 327 000 unités, et il est probable que l'année 1899 donnera lieu à un accroissement plus grand encore, tant en raison de la prospérité générale que de la puissance croissante des unités appliqués à la production de l'énergie électrique.

L. M.

VIII.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

A la classe 110 du groupe XVI figure, sous le titre de *Répertoire alphabétique des actes de l'état civil*, une notice manuscrite d'une douzaine de pages reproduisant des *Tableaux spécimens* dudit *Répertoire*, précédés de quelques détails sur son but et sa portée et terminés par le vœu de voir ce *Répertoire*, que l'auteur a dressé pour une commune (1), appliqué sur une plus grande échelle.

Ce travail dû à M. Boursier, conducteur principal des ponts et chaussées, à Paris, a pour objet de permettre la recherche prompte et facile de tous les actes qui constituent la vie civile d'un citoyen, et celle de ses ascendants ou descendants. Des mentions supplémentaires permettent en outre (et c'est ce qui nous a le plus vivement frappé) de connaître, pendant plusieurs générations, le sexe, l'âge, la profession, l'origine, non plus d'une seule famille, mais de toute une population.

L'ingéniosité et la simplicité du mécanisme du système trouvé par M. Boursier, aussi bien que sa portée incontestable pour le statisticien, ont attiré notre attention et nous avons pensé que la publication de son travail intéresserait les lecteurs de notre Journal.

(1) L'exposant tient à la disposition du jury le *Répertoire type* (400 pages), qu'il a établi (en collaboration avec son père, aujourd'hui décédé), pour une commune de l'Est de 800 habitants et pour une période de 200 ans (1700 à 1900).

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

I. — Son but et sa portée.

Répertoire alphabétique des actes de l'état civil. — Le *Répertoire alphabétique des actes de l'état civil,* dont on trouvera plus loin un extrait, sous forme de tableaux spécimens, a été imaginé pour remédier aux difficultés nombreuses et inextricables que l'on rencontre, si l'on veut remonter à une date un peu éloignée, dans la recherche de l'état civil des individus.

Ce *Répertoire* résume et coordonne entre eux les trois registres actuels de l'état civil (naissances, mariages et décès).

Il donne, ce qui est certainement précieux, la composition de toutes les familles, père, mère et enfants, dans l'ordre de leur naissance.

Il relie entre eux, au moyen d'un mécanisme des plus simples, tous les individus d'une même famille ou descendants d'une souche commune et par le fait de cette corrélation existant entre ses différents articles, peut être considéré comme le *grand-livre* de l'état civil. Avec lui, ainsi qu'on le verra, les recherches si intéressantes et si compliquées d'identité, de généalogie ou de filiation, etc., deviennent des plus faciles et sont mises à la portée de tous.

Ces premiers résultats obtenus, déjà considérables, ne sont pas les seuls avantages qu'on pourrait retirer de la tenue d'un pareil recueil dans toutes les communes.

En même temps, en effet, qu'un système commode permet de suivre un individu dans tous les actes de sa vie civile, des mentions appropriées donnent son âge, sa profession, sa commune d'origine. De là des éléments d'étude qui pourraient servir de base d'études aux économistes et aux statisticiens.

Mais voyons d'abord comment le *Répertoire* est composé. Disons de suite qu'il n'est nullement compliqué et qu'un rapide examen de ses diverses colonnes suffira, la plupart du temps, pour se rendre compte du mécanisme, de la portée et de l'économie de l'ouvrage.

II. — Tableaux spécimens.

(Extraits du *Répertoire type.*)

Division de l'ouvrage. — Chaque page du *Répertoire* se divise en 11 colonnes.

La 1re colonne indique, par les numéros qui y sont inscrits, la souche de laquelle provient l'individu dont le nom est écrit dans une colonne spéciale. Si cet individu forme lui-même souche, *c'est-à-dire n'a aucun ascendant dans la commune et par conséquent dans le Répertoire,* la colonne reste alors en blanc.

La 2e est le numéro indicateur du rang qu'occupe chaque famille, dans la lettre alphabétique. Ce numéro passe de la 2e colonne dans la 1re, aux changements de position civile de chacun des enfants de la famille, et **devient le numéro de la souche** (1). La série des numéros inscrits dans cette colonne recommence à chaque lettre.

La 3e colonne indique l'ordre des naissances.

La 4e, les noms et prénoms des individus, père, mère, enfants dans l'ordre de leur naissance. Les noms des chefs de famille, époux et épouses, sont inscrits en gros caractères, pour les mettre bien en évidence. On conçoit que, par suite de cet arrangement, les erreurs, si grosses de conséquences quelquefois, dans l'orthographe des noms, devien-

(1) Cette observation est importante, c'est la clef principale du système.

EXTRAITS DU RÉPERTOIRE TYPE.

INDICATION DU NUMÉRO de LA SOUCHE. 1	de LA LETTRE ALPHABÉTIQUE. 2	D'ORDRE de LA NAISSANCE. 3	NOMS ET PRÉNOMS des INDIVIDUS. 4	INDICATION DE LA DATE de la NAISSANCE. 5	du MARIAGE. 6	du DÉCÈS. 7	INDICATION du LIEU NATAL. 8	de la PROFESSION. 9	INDICATION DE LA PAGE d'où SONT TIRÉS les INDIVIDUS. 10	OU PASSENT les INDIVIDUS. 11
PAGE 5.				I.						
12	15	2	**Albert** (Hubert)	1612.	1666.	7 février 1718.	X...	Cultivateur.	1	
25		4	**Malaisé** (Catherine)	1643.		23 novemb. 1708.			81	
		1	Albert (Quirine)	1er mai 1667.						99
		2	Albert (Louis)	11 juillet 1668.		17 octobre 1670.				
		3	Albert (Christophe)	7 février 1671.						6
		4	Albert (René)	12 octobre 1676.		12 mai 1698.				
		5	Albert (Albert)	28 avril 1679.						7
		6	Albert (Catherine)	1er juillet 1682.		1er août 1682.				
		7	Albert (Nicole)	14 mai 1685.		1er septemb. 1685.				
		8	Albert (Remy)	25 octobre 1687.						8
		9	Albert (Anne-Marie)	30 octobre 1690.						65
PAGE 7.										
20	27	8	**Albert** (Laurent)	1709.	11 mai 1729.	18 mars 1743.	X...	Terrassier.	6	
12		1	**Noël** (Anne)	22 octobre 1707.		20 avril 1785.			280	
		1	Albert (Élisabeth)	21 février 1730.		26 septemb. 1730.				
		2	Albert (Anne)	28 février 1731.						298
		3	Albert (Christophe)	7 février 1733.		12 mai 1735.				
		4	Albert (Hubert)	21 novemb. 1734.		23 août 1736.				
		5	Albert (Marguerite)	23 mai 1739.		31 décemb. 1748.				
PAGE 8.				II.						
15	31	8	**Albert** (Remy)	25 octobre 1687.	10 janvier 1708.	27 janvier 17[illegible]3.	X...	Cultivateur.	5	
46		1	**Martin** (Jeanne)	10 avril 1689.		3 septemb. 1748.			242	
		1	Albert (Jean-François)	31 mars 1710.		8 juin 1710.				
		2	Albert (Claude)	9 octobre 1711.		27 mars 1734.				
		3	Albert (Hubert-Lambert)	17 septemb. 1713.						9
		4	Albert (Jean)	13 septemb. 1717.		23 mars 1720.				
		5	Albert (Laurent)	22 juillet 1719.						9

31	36	3	**Albert** (Hubert-Lambert)	17 septemb. 1713.	8 janvier 1737.	6 août 1712	X...	Vigneron.	8	
90		7	**Laurent** (Reine)	11 juin 1713.		6 septemb. 1742.			211	
		1	Albert.	11 février 1738.		11 février 1738.				
		2	Albert (Reine).	12 août 1739.						129
		3	Albert (Jeanne)	26 octobre 1741.						68
PAGE 16.										
70	74	1	**Aduphe** (Anne).	30 brumaire an VI		4 septemb. 1865.	X...	Couturière.	15	
		1	Aduphe (Claude)	21 février 1821.		22 juin 1869.				
		2	Aduphe (Jean-Baptiste).	6 mai 1827.						17
PAGE 110.				III.						
7	8	3	**Florentin** (Laurent).	13 octobre 1726.	13 janvier 1750.	11 octobre 1781.	X...	Jardinier.	110	
26		1	**Gilbert** (Françoise)	10 mai 1727.		7 juin 1756.			126	
		1	Florentin (Jeanne).	28 avril 1751.		11 août 1751.				
		2	Florentin (Dominique)	26 avril 1753.						110
30		2	**Harman** (Marie-Anne)	1727.	20 juillet 1756.	4 mai 1767.	X...		162	
		1	Florentin	25 avril 1767.		25 avril 1767.				
116		2	**Laurent** (Catherine).	2 octobre 1740.	21 juillet 1767.	7 octobre 1781.	X...		217	38
		1	Florentin (Marie-Marguerite)	1 mai 1768.						15
		2	Florentin (Catherine-Marguerite) . .	23 juin 1770.						
PAGE 211.										
78	90	1	**Laurent** (Jean).	11 juillet 1668.	28 juillet 1697.	13 novemb. 1712.	X...	Cultivateur.	209	
10		6	**Albert** (Reine)	19 août 1671.		21 décemb. 1711.			1	
		1	Laurent (Jean).	15 septemb. 1698.		16 décemb. 1699.				
		2	Laurent (Laurent)	28 janvier 1700.		28 janvier 1700.				
		3	Laurent (Christophe).	22 janvier 1701.						215
		4	Laurent (François).	30 juillet 1703.		13 janvier 1710.				
		5	Laurent (Anne)	16 septemb. 1707.						7
		6	Laurent (François).	5 juillet 1710.						215
		7	Laurent (Reine)	11 juin 1713.						[illegible]
		8	Laurent (Marguerite).	9 février 1716.						212
PAGE 242.				IV.						
	46		**Martin** (Jean).	1660.	11 octobre 1685.	29 janvier 1705	X...	Cultivateur		
57		8	**Poirlot** (Lucie)	1661.					[illegible]	36
		1	Martin (Jeanne)	10 avril 1689.						[illegible]
		2	Martin (Mansuy)	3 septemb. 1686.		10 janvier 1690.				

INDICATION DU NUMÉRO de LA SOUCHE. 1	de LA LETTRE ALPHABÉTIQUE 2	D'ORDRE de LA NAISSANCE. 3	NOMS ET PRÉNOMS des INDIVIDUS. 4	INDICATION DE LA DATE de la NAISSANCE. 5	du MARIAGE. 6	du DÉCÈS. 7	INDICATION du LIEU NATAL. 8	de la PROFESSION. 9	INDICATION DE LA PAGE d'où SONT TIRÉS les INDIVIDUS. 10	OU PASSENT les INDIVIDUS. 11
PAGE 298.										
7 27	9	1 2	**Olry** (Thomas) . . . . **Albert** (Anne).	8 mars 1731. 28 février 1731.	12 février 1751.	11 août 1751.	X...	Charron. Rentière.	297 7	334
PAGE 301.										
	5	1	**Pattin** (Jean-Baptiste). . . . . . . **Descomtes** (Marguerite). . . . . . Pattin (Marguerite).	1728. 1729. 10 avril 1757.	15 mars 1756.	1er mars 1818. 5 avril 1770.	X...	Cultivateur.		129
16		2	**Albert** (Anne).	28 février 1731.	15 décemb. 1772.	11 septemb. 1783.	X...	Rentière.	320	
PAGE 320.										
15	16	2	**Raguet** (Claude) . . . . **Albert** (Anne).	1731. 28 février 1731.	6 mai 1766.	12 novemb. 1770.	X...	Jardinier. Rentière.	331	301
PAGE 334.				V.						
9	15	2	**Simon** (Germain) . . . . **Albert** (Anne)	1723. 28 février 1731.	15 avril 1755.	13 décemb. 1765	X...	Cultivateur. Rentière.	298	320
PAGE 364.										
	18	1	**Vurnau** (Auguste). . . . . **Lonis** (Anne) . . . . Vurnau (Mathilde)	*15 mars 1820.* *26 juin 1824.* *15 déc. 1846.*	*17 mai 1843.*	20 avril 1865.	Y...	Manœuvre.		
139	52	1	**Viliot** (Jean-Baptiste) . . . . . . **Lorentz** (Anne-Augustine). . . .	*30 octobre 1847* 8 juillet 1849.	1er décemb. 1875.		Z... X...	Terrassier.	221	
	52*bis*		**Villet** (Claude)	*3 mai 1850.*		3 décembre 1880.	Z...	Rentier.		

nent absolument impossibles. Des explications seront données plus loin en cas de 2e, 3e... union.

La 5e colonne indique la date de la naissance.

La 6e, la date du mariage du chef de famille. (Les dates des 2e, 3e. . mariages sont inscrites vis-à-vis les noms des 2e, 3e... épouses).

La 7e, la date des décès.

La 8e, le lieu de naissance.

La 9e, la profession.

La 10e, la page d'où sont tirés les individus, c'est-à-dire celle où ils figurent pour la première fois.

La 11e, la page nouvelle où ils passent à la suite d'un changement dans leur état civil.

Exemples divers de recherches. — Quelques exemples détaillés, tirés du *Répertoire type,* deviennent nécessaires pour faire comprendre les indications et les arrangements ou combinaisons de ces diverses colonnes.

Si on ouvre le *Répertoire* à la page 8, lettre A, et qu'on prenne au haut de cette page le nom d'**Albert** (Remy), on lit, vis-à-vis de ce nom, 1re colonne, le n° 15 lequel, d'après les explications données plus haut concernant la 2e colonne, renvoie à la famille qui, dans la série des souches de la lettre A, porte dans la 2e colonne le n° 15. **Albert** (Hubert) est cette souche (page 5), il a eu 9 enfants, qui sont inscrits à la suite du nom de son épouse, **Malaisé** (Catherine) et celui qui porte le prénom de Remy est le 8e, né le 25 octobre 1687 ; or, l'article d'**Albert** (Remy) porte bien le chiffre 8 à la 3e colonne ; dans la 4e on lit, au-dessous de ses nom et prénoms, ceux de **Martin** (Jeanne), son épouse, et des 8 enfants nés de leur mariage. On voit, colonne 5, qu'il est né le 25 octobre 1687, colonne 6, qu'il s'est marié le 10 janvier 1708, et colonne 7, qu'il est décédé le 27 janvier 1763. Les colonnes 8 et 9 indiquent le lieu de sa naissance et sa profession ; à la colonne 10, le chiffre 5 indique qu'**Albert** (Remy) est tiré de la page 5, où en effet on l'a trouvé ainsi qu'il est dit plus haut.

L'épouse d'**Albert** (Remy), **Martin** (Jeanne), est tirée de la page 242, numéro alphabétique 46, et est fille de **Martin** (Jean) et de **Poirlot** (Lucie), dont elle est la 1re enfant, ainsi qu'on peut le vérifier.

Si, 4e colonne, on parcourt en descendant les 8 lignes consacrées aux 8 enfants d'**Albert** (Remy) et qu'on s'arrête, par exemple, au 3e enfant, **Albert** (Hubert-Lambert), on voit, colonne 11, que celui-ci passe à la page 9, où une case lui a été ouverte au moment de son mariage avec **Laurent** (Reine), pour y former une famille qui porte alors, colonne 1, le n° 31, celui alphabétique de son père, et colonne 2, le numéro alphabétique 36, formant souche pour ses enfants.

Enfin pour en terminer avec la case, lettre alphabétique A, n° 31, p. 8, on voit que les deux chefs de famille et les enfants nos 1, 2, 4, 6, 8 ne sortent pas de cette case et meurent sans donner lieu à aucun autre acte que celui de leurs décès, inscrits colonne 7. L'absence de renseignements dans les colonnes en blanc constitue donc, à elle seule, une indication.

La femme d'**Albert** (Hubert-Lambert) est tirée de la page 211, n° 90 de la lettre alphabétique L et est le 7e enfant de **Laurent** (Jean) et d'**Albert** (Reine).

Sans doute ces premières explications sont très succinctes, mais elles donnent bien la clef du mécanisme qui a présidé à l'exécution du *Recueil,* et il semble inutile de les pousser plus loin en les étendant aux autres générations, ascendantes ou descendantes, car ce serait tomber dans des redites. Cet exemple, qui relie entre eux les membres divers de 3 générations, soit **Albert** (Remy) à ses père et mère, à un de ses fils marié et chef d'une nouvelle famille, et par le fait à tous ses autres parents aux degrés divers, donnera, il y a lieu de l'espérer, un aperçu très suffisant de l'économie du *Répertoire,* de

l'extrême facilité qu'il offre pour passer d'une génération à l'autre, et par suite, pour vérifier et établir, de la manière la plus certaine, l'identité de chaque individu, les degrés de parenté les plus divers, la filiation des familles et de toute personne en remontant aux souches les plus anciennes, aux ancêtres les plus éloignés portés sur le *Répertoire*, des branches paternelle ou maternelle, car il est évident qu'on peut suivre tout aussi bien et de la même manière les filiations des épouses que celles des maris.

Il reste à expliquer quelques cas particuliers.

Différents mariages du mari. — En cas de 2e, 3e... mariage du même individu, chacune des unions est séparée par un gros trait noir horizontal traversant les 4 premières colonnes seulement (voir page 110), numéro alphabétique 8, l'article **Florentin** (Laurent). Cet individu se marie le 13 janvier 1750 avec **Gilbert** (Françoise), dont il a eu 2 enfants, Jeanne et Dominique ; cette 1re épouse étant décédée le 7 juin 1756, **Florentin** se marie une 2e fois le 20 juillet 1756 avec **Harman** (Marie-Anne) et en a 1 enfant ; cette femme meurt le 4 mai 1767 et **Florentin** se remarie le 21 juillet 1767 avec **Laurent** (Catherine) dont il a eu 2 enfants.

Les dates de chacun des mariages se mettent évidemment vis-à-vis le nom des 2e et 3e épouses. L'inscription ainsi faite, au *Répertoire*, de ces 3 unions, ainsi que des enfants qu'a eus **Florentin** avec chacune de ces 3 femmes, est certainement très claire et ne donne lieu à aucune incertitude.

Florentin meurt le 14 octobre 1781 et on voit que sa 3e épouse passe à la page 38, où elle se marie avec un autre individu. Inutile de l'y suivre.

Différents mariages de la femme. — Voyons le nom de **Albert** (Anne), née le 28 février 1731, fille d'**Albert** (Laurent) et de **Noël** (Anne) inscrits page 7, souche 20, numéro alphabétique 27 ; elle est le 2e enfant de cette famille et le chiffre inscrit, vis-à-vis son nom colonne 11, indique qu'elle passe à la page 298 où on la retrouve avec ses numéros d'ordre divers, femme de **Olry** (Thomas) et mariée le 12 février 1754.

Aucun doute n'est possible sur l'identité d'**Albert** (Anne), d'abord la date de sa naissance qui est reproduite, puis les numéros 27, colonne 1, et 7, colonne 10 qui indiquent son origine.

Olry (Thomas), son 1er époux, meurt le 14 août 1754, on voit (colonne 11) que **Albert** (Anne) passe à la page 334, et à cette page, on trouve, colonne 6, qu'elle a convolé en secondes noces le 15 avril 1755 avec **Simon** (Germain) numéro alphabétique 15 ; et les chiffres 9, colonne 1, et 298, colonne 10, indiquent quelle était sa situation avant ce 2e mariage (1).

Simon (Germain) meurt le 13 décembre 1765, et le chiffre 320, colonne 11, indique encore qu'**Albert** (Anne) change de position, on la retrouve à cette page 320 mariée une 3e fois, le 6 mai 1766, avec **Raguet** (Claude), n° 16, colonne 2. Les chiffres 15, colonne 1re, et 334, colonne 10, renvoient à la position qu'elle occupait avant ce 3e mariage.

Après le décès de **Raguet**, survenu le 12 novembre 1770, elle passe à la page 301 où on la trouve remariée une 4e fois le 15 décembre 1772 avec **Pattin** (Jean-Baptiste), dont elle a été la 2e épouse. Les nos 16, colonne 1, et 320, colonne 10, renvoient à la position civile qu'elle occupait avant ce 4e et dernier mariage. C'est bien, en effet, son dernier

---

(1) En cas de 2e mariage d'une femme, celle-ci passe nécessairement à une autre page pour y être inscrite à la suite de son 2e mari, quitte le numéro de la 1re colonne qui la relie à ses père et mère et prend, suivant la règle générale établie au *Répertoire*, pour numéro de souche, col. 1, le numéro alphabétique de son 1er mari, et ainsi de suite pour les 3e, 4e... mariages. — Sans ce changement de chiffre à chaque mariage de l'épouse, il serait plus difficile, à son décès, de reconstituer les diverses phases de sa vie civile.

mariage, car on voit, colonne 7, qu'elle est décédée le 11 septembre 1783 et la colonne 11 est restée en blanc.

On pourrait peut-être s'étonner de voir, dans la durée des deux premiers veuvages de cette femme, une infraction grave aux lois ; mais il faut se reporter à l'époque de ces veuvages où l'article 228 du Code civil n'était ni connu ni prescrit.

Il n'est pas besoin d'ajouter que, pour cet exemple, qui paraît très compliqué, on peut suivre, avec les mêmes facilités, la filiation de ladite dame **Albert** (Anne) en remontant de la case de son décès à ses ascendants les plus éloignés.

Étrangers à la commune. — Les familles étrangères à la commune et venant s'y fixer sont inscrites au *Répertoire* sous un numéro alphabétique ; il en est de même quand l'un des deux chefs d'une famille vient habiter la commune à la suite d'un mariage ; ainsi que pour les célibataires de tout sexe, tous ont leur case et leur numéro alphabétique (Voir page 364, numéros alphabétiques 48, 52, 52 *bis*.

Les colonnes 1 et 3 restent dans ce cas vides pour les chefs de famille ou les célibataires. On inscrira les dates des actes dont ces individus auraient été l'objet dans une commune étrangère, mais pour ne pas donner lieu, le cas échéant, à des recherches inutiles dans les archives de la commune, ces dates ont été écrites *en rouge* pour montrer très visiblement que ces renseignements sont tirés d'éléments étrangers à ceux qui ont été compulsés pour dresser le *Répertoire*.

La colonne 8 indiquera toujours le lieu natal et dans la colonne 10, au lieu d'un numéro on pourrait mettre le nom de la commune d'où vient l'individu.

De même, dans la colonne 11, on pourrait indiquer, *au cas où un individu quitterait la commune,* le nom de la commune où il passe, ce qui serait alors très précieux et très intéressant si le *Répertoire* existait dans toutes les communes.

Enfants naturels. — Les enfants naturels, reconnus par leur mère, sont inscrits à la suite du nom de celle-ci, qui formera alors une souche spéciale. (Voir page 16, numéro alphabétique 74.)

Ceux reconnus par leur père seront aussi inscrits dans une case spéciale à la suite du nom de leur père.

Ceux non reconnus, ainsi que les enfants trouvés, feront aussi l'objet de cases spéciales, avec les indications ou observations relevées sur les actes dressés à la mairie.

Divorces. — Une colonne 6 *bis* pourrait être réservée pour y inscrire les dates des divorces, qui se trouvaient encore interdits lors de la composition du *Répertoire type*.

Livrets de famille. — Les livrets de famille établis depuis peu pourraient être rattachés aux numéros alphabétiques du *Répertoire*, pour simplifier ou favoriser encore les recherches.

III. — Conclusions. — Vœu.

De plus longs détails deviendraient oiseux. Le lecteur ou l'économiste qui s'intéresserait aux questions de cette nature se rendra aisément compte du travail dont il s'agit et de l'extrême utilité qu'une œuvre de ce genre présenterait pour la généralité des citoyens, si elle était exécutée dans toutes les communes de France.

Outre les avantages déjà signalés ou entrevus au cours de la présente notice, un recueil de cette naturé n'offrirait-il pas encore celui de suppléer ou de permettre de reconstituer aisément les actes de l'état civil détruits ou disparus à la suite d'incendie ou cataclysme quelconque ; enfin n'aurait-on pas là, dès maintenant déjà et plus encore dans l'avenir, une source extrêmement féconde et sûre de renseignements de toute nature, historiques

et autres, concernant la population, de laquelle on pourrait tirer les statistiques les plus diverses et les plus intéressantes sur l'accroissement ou la diminution, l'origine ou la diminution, l'origine ou la disparition, l'exode ou la stabilité des familles, les professions, les âges de mortalité, etc... ?

Le *Répertoire type* lui-même, qui est, comme il a été dit, à la disposition des jurys, et dont les premières constatations remontent partiellement *jusque vers l'année 1650,* renferme peut-être quelques lacunes de dates pour les époques les plus reculées, mais il ne faut pas s'en étonner et cela, du reste, importe peu à l'économie générale de l'ouvrage. Elles s'expliquent en ce que les auteurs ont voulu, dans leurs recherches, remonter le plus loin possible dans la nuit des temps. Or, on sait qu'avant 1789, les registres de l'état civil étaient simplement, sans obligation légale, tenus par les représentants des divers cultes, curés, pasteurs... Ils ont surtout été mal conservés, et on n'en retrouve plus pour ainsi dire que des fragments.

Si donc l'utilité du recueil était reconnue et son exécution prescrite, on pourrait limiter généralement l'origine à la date, par exemple, de l'application de la loi du 20 septembre 1792. Les lacunes dont il a été parlé plus haut seraient nécessairement évitées, car, depuis cette époque, les registres de l'état civil sont régulièrement tenus et conservés dans les mairies et au greffe des tribunaux civils, où on peut, sans difficultés, les consulter et en opérer le dépouillement pour former le *Répertoire*.

Il y a lieu, enfin, de faire remarquer :

1° Que l'établissement du *Répertoire* ne nécessiterait en aucune façon de changement dans la tenue actuelle des registres de l'état civil, et n'aggraverait pas les responsabilités déjà assez grandes et redoutables des magistrats signataires des actes. Le *Répertoire* pourrait, au moins pour l'instant, n'être considéré que comme un complément, un résumé méthodique ou synoptique de ces actes, ceux-ci continuant seuls à faire foi en justice ;

2° Qu'aucun obstacle sérieux ne pourrait surgir pour l'établissement du *Répertoire* dans toutes les communes, les premières difficultés d'exécution ayant été certainement surmontées et résolues par la formation ou l'arrangement du *Répertoire type*. Le travail pourrait être fait partout, au moyen de courtes instructions et de quelques exemples judicieusement choisis, et cela sans beaucoup de frais et dans un assez court délai, par tous les secrétaires ou employés de mairie ;

3° Que le travail nécessité par la tenue du *Répertoire*, une fois celui-ci mis à jour, serait, comme on l'a déjà certainement vu, absolument insignifiant en regard des résultats obtenus.

Le travail dont il s'agit, produit de longues, minutieuses et patientes recherches, et dont l'initiative a été prise en vue de combler une lacune importante et de coopérer ainsi au bien-être général, a été dressé en collaboration, par le père, aujourd'hui décédé, de l'exposant actuel et ledit exposant. Ce dernier, encouragé déjà par l'avis de hautes personnalités, économistes, statisticiens, etc..., est heureux de pouvoir soumettre un *type* du *Répertoire*, actuellement terminé pour une commune, à l'examen du jury d'économie sociale de l'Exposition de 1900, et d'en mettre un résumé sous les yeux du public.

Puisse cet ouvrage avoir atteint le but proposé, qui consistait principalement à trouver des solutions, à la fois simples, précises et claires, aux questions ardues, compliquées et trop souvent inextricables de la filiation. Puisse-t-il en résulter quelque utilité pour les générations actuelles, les générations futures, et le pays, auquel il est fait hommage de ce travail.

A. Boursier.

IX.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Les grèves en Italie. — La statistique des grèves est définie en Italie, pour l'année 1897, par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves	217
	des grévistes	76 570
	des journées de travail perdues	1 113 535

Motifs des grèves (pour 216 d'entre elles).

Demande	de réduction de durée du travail	16
	d'augmentation de salaire	105
Résistance	à une réduction de salaire	27
	à une augmentation de durée de travail	1
Autres causes		67

Résultats des grèves (pour 216 d'entre elles).

Succès des revendications	70
Échec des revendications	87
Transactions	59

Les grèves en Grande-Bretagne. — Les résultats des grèves et *lock-outs* survenus en 1898 dans le Royaume-Uni sont donnés par les chiffres suivants contenus dans le rapport annuel du *Labour Department* :

Nombre	de grèves	711
	d'ouvriers réduits au chômage	253 907
	de journées de travail perdues	15 289 478

Motifs des grèves.

Demande	de réduction de durée du travail ou résistance à une augmentation de durée du travail	19
	d'augmentation de salaire ou résistance à une réduction de salaire	449
Contestations relatives au règlement du travail		94
Défense de la cause syndicale		51
Maintien ou renvoi d'ouvriers et grèves de sympathie		53
Divers		45

Résultats des grèves (en pour 100 des ouvriers directement atteints par la grève).

Succès des revendications	22,60
Échec des revendications	60,10
Transactions	17,18
Résultat inconnu	0,06

Les grèves en France. — La statistique des grèves en France, pour l'année 1898, est définie par les chiffres ci-après :

Nombre	de grèves	368
	d'établissements atteints	1 967
	de grévistes	82 065
	de journées de travail perdues	1 216 306

Motifs des grèves.

Demande d'augmentation de salaire		168
Résistance à une réduction de salaire		55
Demande de réduction de la journée de travail		28
Contestations relatives	aux salaires	39
	à la réglementation du travail	33
Demande de suppression du travail aux pièces		14
Contestations relatives aux règlements d'atelier		29
Demande	de suppression des amendes	13
	de réintégration d'ouvriers congédiés	29
	de renvoi de personnes	36
Divers		30

Résultats des grèves.

Succès des revendications	75
Échec des revendications	170
Transactions	123

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1897, 22 000 caisses ont assuré 8 337 119 personnes; les dépenses qu'elles ont supportées ont atteint 158 258 563 marcs, dont 26 914 241 de frais médicaux, 20 699 812 de frais pharmaceutiques et 4 099 723 d'indemnités funéraires. Le nombre des jours de maladie a été de 51 513 783; les cotisations encaissées ont été de 133 714 369 marcs.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée, en 1898, à 18 246 000 personnes, dont 6 317 000 industriels, 11 189 000 ouvriers agricoles et 740 000 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1898 sont :

	40 053	(41,4 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.
	47 764	(49,4 p. 100)	— — permanente partielle.
	1 109	(1,1 p. 100)	— — — totale.
	7 848	(8,1 p. 100)	suivis de mort.
Total. . .	96 774		

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1898, des dépenses dont le total s'élève à 82 612 907 marcs, dont, pour l'industrie, 56 452 235 marcs, comprenant 47 684 834 marcs pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, 188 060 versés aux fonds de réserve des corporations, 5 585 546 pour frais courants d'administration et 1 302 498 pour frais de mesures préventives et 608 569 pour frais de justice arbitrale.

3° *Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — En 1898, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 99 662, dont 80 836 pensions d'invalidité et 18 826 pensions de vieillesse. Le nombre des pensions liquidées jusqu'au 31 décembre 1898 était de 469 195, dont 268 114 d'invalidité et 201 081 de vieillesse. La valeur de la part des pensions incombant aux établissements régionaux d'assurance était de 49 845 497 marcs. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 139,72 marcs, dont 89,72 marcs à la charge de l'établissement d'assurance et 50 marcs à la charge de l'État. La valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 130,00 marcs, dont 80,00 marcs à la charge de l'établissement d'assurance et 50 marcs à la charge de l'État. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 109 386 992,41 marcs;

celle des arrérages à 62 288 753 marcs. Les frais d'administration ont été de 7 162 573,00 marcs, soit 6,5 p. 100 des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1897, 2 927 caisses comptant 2 285 233 membres ont dépensé 19 007 831 florins, dont 2 952 459 pour frais médicaux, 2 185 090 pour frais pharmaceutiques et 10 040 731 pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 20 015 380; la valeur des recettes a atteint 20 265 544 florins.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1897, a été appliquée à 2 077 473 personnes, dont 1 153 959 ouvriers industriels et 523 514 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1897, au nombre de 19 661, se répartissent comme suit :

13 686 (69,7 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire.
5 046 (25,6 p. 100) — — permanente.
929 (4,7 p. 100) suivis de mort.

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 11 012 086 florins, dont 6 033 773 représentent le capital des premiers et 3 934 388 les indemnités payées. Le montant total des cotisations a été de 8 617 636 florins, soit 4,15 par assuré.

France. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1897, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 3 072 717 fr., elle s'élevait à 3 millions 151 175 fr. au 31 décembre 1898, soit une augmentation de 78 398.

Les assurances collectives contractées, en 1898, par les sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 74, comprenant 13 955 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 91 366 fr., et celle des sommes déboursées de 75 234 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 086 primes pour une somme de 74 610 fr., et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 48 898 fr. représentant 66 p. 100 des primes de l'exercice.

La Caisse présentait, le 31 décembre 1898, un excédent d'actif sur le passif égal à 275 197 fr., supérieur de 39 331 fr. à la valeur correspondante relative au 31 décembre 1897.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — La caisse d'assurance en cas d'accidents a encaissé, en 1898, 9 898 fr. pour 1 508 cotisations, ce qui porte à 274 315 fr. la valeur des primes versées au nom de 42 561 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la Caisse, jusqu'au 31 décembre 1898. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 83,83 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre moyen des personnes assurées annuellement est de 1 419. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la caisse est de 99, savoir 26 suivis de mort et 73 suivis d'incapacité permanente de travail.

L'application de la loi sur les accidents du 9 avril 1898, dont l'entrée en vigueur ne date que du 1er juillet 1899, n'a eu, bien entendu, aucune influence sur ces résultats.

Maurice Bellom.

X.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 16 MAI 1900.

Ouvrages signés (voir le procès-verbal de la séance, p. 183).

Documents officiels. — Allemagne. — *Statistique de Hambourg*, 19e vol., 1re partie.

Autriche. — (*Nachrichten*, etc.). — *Statistique de la population pour 1897*, 72e vol.; 3e partie. — *Statistique du commerce pour 1898;* — *des caisses d'épargne*, 1897, — *de la caisse d'épargne de Gratz*, 1898.

Belgique. — *Rapport sur les travaux de la Commission des pensions ouvrières* (Ministère du travail).

Danemark. — *Statistique commerciale pour 1898.*

France. — *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et taxes assimilées*, 10e année.

Italie. — *Mouvement de l'état civil en 1898.* — *Statistique des causes de décès en 1898.*

Pays-Bas. — *Mouvement de la population pour 1897.*

Portugal. — *Statistique spéciale du commerce et de la navigation*, 1898.

Royaume-Uni. — *6e Abstract de la statistique du travail*, 1898-1899.

Suède. — *Annuaire statistique.* — *Journal du Bureau central.* — *Statistiques annuelles : médicale*, 1897; — *vétérinaire*, 1897; — *des assurances*, 1898; — *des pêches maritimes*, 1897.

République Argentine. — *Annuaire de la Direction générale de statistique de Buenos-Ayres*, 1898.

Chili. — *Annuaire statistique pour 1899.*

Publications périodiques. — Revues et journaux de France et de l'étranger (voir numéro de février 1900, p. 75).

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 1900. — Nomination d'un membre titulaire. — Présentation d'un membre correspondant. — Présentation d'ouvrages : M. Levasseur, le Secrétaire général. — Communication de M. Neymarck sur la statistique au Congrès des valeurs mobilières; observations : MM. Fernand Faure, Neymarck. — Communication de M. le Président sur la récente statistique de l'Enseignement primaire; observations : MM. Coste, Levasseur.

La séance est ouverte à 9 heures 1/4 sous la présidence de M. Levasseur.

M. le PRÉSIDENT fait part à la Société de la présence à la séance de *M. Willougby*, chef au Département du travail, de Washington, vice-président du groupe de l'Économie sociale à l'Exposition de 1900, et de *M. W. Tolman*, secrétaire de la Ligue des intérêts sociaux, de New-York. Sont présents également, en dehors des membres de la Société, *M. le Dr Pap*, rédacteur au Ministère du commerce, à Buda-Pesth, et *M. Odin*, directeur du Laboratoire zoologique des Sables-d'Olonne.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 1900 est adopté.

M. le PRÉSIDENT informe la Société que la famille de M. Boutin lui a transmis ses remerciements pour les paroles prononcées à la dernière séance au sujet du regretté défunt.

Il met aux voix la candidature, comme *membre titulaire*, de M. Cordelet, sénateur, 24, rue Gay-Lussac, présenté, à la dernière séance, par M. Fernand Faure et lui-même. M. Cordelet est nommé *membre titulaire* à l'unanimité.

MM. Levasseur et Fléchey présentent, comme *membre correspondant*, M. Bagg, capitaine de l'armée suédoise, à Karlstad. Il sera voté sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part d'une lettre adressée par M. le Secrétaire du Ministère de l'agriculture et de l'instruction technique de l'Irlande, institué par acte du Parlement de 1899 et qui a commencé à fonctionner en avril 1900. Parmi ses attributions figure la publication d'un *Rapport annuel* sur la statistique agricole, l'instruction technique, les industries rurales, etc., et celle d'un *Bulletin trimestriel* concernant les faits industriels et agricoles. Le nouveau Ministère demande à la Société de statistique de Paris de vouloir bien lui adresser son Journal en échange de ses documents.

M. le Secrétaire général annonce qu'il vient de recevoir, pour être communiqué à la Société, le programme du Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée qui doit se tenir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, du 30 juillet au 5 août 1900. La cotisation est de 20 fr. S'adresser, pour tous renseignements, au secrétariat général, 7, rue Cambacérès.

M. le Président dépose sur le bureau de la Société, au nom de son auteur, M. le capitaine Bagg, de Karlstad (Suède), dont la candidature vient d'être présentée comme membre correspondant de la Société, un exemplaire de l'*Annuaire populaire de la statistique des États européens*, dont il analyse la teneur dans les termes suivants :

A chaque État est consacré un chapitre qui porte sur la situation géographique, sur le gouvernement et ses divers organes (président, ministres, parlement, système électoral), sur la justice, la religion, l'instruction, la presse, les finances, la dette, le traitement des fonctionnaires, le crédit, l'armée et la flotte, les ports, le commerce, l'agriculture, les mines, l'industrie, les voies et moyens de communication, les colonies. Les renseignements administratifs et les données statistiques sont tirés des documents officiels les plus récents. Le volume se termine par des représentations graphiques qui expriment clairement le rapport des nombres : production totale et production par habitant du froment et du seigle, rapport des écoles primaires et de la population, dette publique, armée de terre et de mer, chemins de fer, superficie de la métropole et de ses possessions.

Il est difficile d'analyser un travail qui se compose d'une si grande quantité de matériaux. L'auteur a pris le soin d'en donner, en manière d'introduction, une sorte de récapitulation dont on nous saura gré de reproduire quelques chiffres.

Les budgets européens forment un total de 16,5 milliards en recette et de 18 en dépense ; les dettes nationales montent à 92 milliards. L'addition du commerce extérieur des États donne 38 milliards à l'importation et 34,5 à l'exportation, sommes qu'il faut se garder d'additionner, puisque les exportations d'un pays se retrouvent en grande partie dans l'importation d'un autre pays européen. Les chemins de fer ont une longueur de 270 000 kilomètres, dont la moitié environ se compose de chemins de l'État et qui ont coûté 70 milliards.

La population de l'Europe, que M. Bagg estime à 187 millions en 1800, est maintenant de 388 millions.

Ces chiffres diffèrent peu de ceux que donnent M. Sundbärg, de Suède, et des statisticiens d'autres pays, particulièrement MM. J. Scott Kellie, Hubner, l'*Almanach de Gotha* et M. Bloch dans l'*Annuaire de l'économie et de la statistique*. Le travail de M. Bagg est un *compendium* bien fait ; il serait désirable que la langue française en possédât un du même genre.

M. le Secrétaire général énumère les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il cite comme travaux présentés par leurs auteurs : *Die gemeinde Verwaltung* de Vienne, par le Dr Karl Lueger ; *Commentaire sur la « Fécondité »* de Zola, par A. de Johannis, de Florence ; et, pour la France, un volume d'un vif intérêt intitulé : *De l'expérience des peuples et des prévisions qu'elle autorise*, par M. Coste, ancien président de la Société. Il signale particulièrement, au point de vue statistique, le livre F, chapitre II, paragraphe 2, dans lequel l'auteur est parvenu à établir, sous forme numérique, une échelle comparative des forces sociales des diverses nations.

M. Neymarck est invité à faire une communication sur la statistique au Congrès international des valeurs mobilières, tenu à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle et dont il était rapporteur. On sait que, rapporteur également sur le même sujet au récent Congrès de l'Institut international de statistique de Christiania, il y a fait adopter un vœu. La communication de M. Neymarck sera publiée dans un prochain numéro.

M. Fernand Faure demande s'il a été possible, dans l'addition des valeurs mobilières de divers pays, d'éviter les doubles emplois.

M. Alfred Neymarck répond que ces doubles, triples et multiples emplois ont été autant que possible évités. Un fonds d'État, des valeurs diverses peuvent être cotés

sur plusieurs places, et il ne faut pas confondre l'ensemble des titres cotés et négociables sur un marché avec l'ensemble des titres appartenant à un pays. M. Alfred Neymarck estime qu'il a été créé et mis en circulation en Europe, depuis le commencement du siècle, pour plus de 400 milliards de titres divers. Tous les détails de cette création de titres et de leur répartition dans les divers pays se trouvent dans le *Rapport général* de M. Neymarck et dans les *Documents et travaux divers* envoyés au *Congrès international des valeurs mobilières.*

L'ordre du jour appelle la communication de M. Levasseur sur la statistique de l'enseignement primaire.

Le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, dit M. le Président, vient de publier le tome sixième de la statistique de l'instruction primaire pour 1896-1897. Il en offre, à la Société de statistique, au nom du Ministre, et à titre de président de la Commission de statistique de l'enseignement primaire et de rapporteur, un exemplaire. Ce volume contient : 1° le Rapport du Ministre au Président de la République; 2° le Rapport sur l'enseignement primaire pendant la dernière période quinquennale et particulièrement pendant l'année scolaire 1896-1897; 3° les tableaux de statistique qui sont au nombre de 61; 4° un appendice composé des rapports des inspecteurs sur l'instruction dans les villes de plus de 100 000 habitants et la statistique de l'enseignement primaire dans les colonies françaises et pays de protectorat.

A l'occasion de cette présentation, M. Levasseur donne, à la Société, quelques renseignements sur cette statistique : 1° sur la manière dont elle est dressée; 2° sur les résultats qu'elle a constatés.

Cette communication sera insérée *in extenso* dans le prochain numéro du Journal.

M. Coste ayant demandé si les chiffres de dépenses cités pour 1847, 1877 et 1897 sont absolument comparables, M. Levasseur répond que non, si on considère la participation à ces dépenses de l'Etat, des communes et des départements. Toutefois ces comparaisons, telles qu'elles ont pu être établies, présentent un enseignement d'ensemble intéressant. La part de l'Etat s'est considérablement accrue, et, d'autre part, l'ensemble des dépenses de l'enseignement primaire s'est élevé en vingt ans (1877-1897), de 94 milliards à 214.

M. le Président rappelle, à ce propos, les difficultés particulières au relevé des éléments d'une statistique de l'enseignement primaire en France. Ces difficultés s'accroissent encore, et de beaucoup, lorsqu'il s'agit de comparer, à ce point de vue, les pays étrangers. M. Levasseur signale ensuite, parmi les principales causes de l'augmentation des dépenses ci-dessus mentionnées, l'augmentation du nombre des instituteurs et l'accroissement de leur traitement, puis le développement considérable donné à l'enseignement primaire supérieur.

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé :

1° *Communication sur la dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier dans le monde contemporain,* par M. E. Besson;

2° *Causes de l'infécondité chez certaines populations manufacturières,* par M. Arsène Dumont.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
E. Levasseur.

COMMUNICATION.

La Société apprendra avec plaisir que son honorable trésorier, M. Paul Matrat, récemment admis à la retraite comme chef de bureau au Ministère de la guerre, vient d'être nommé, par décret du 23 juin 1900, sous-directeur honoraire.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI (1).

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE D'APRÈS LE ROLE DE LA TAILLE, A PARIS, EN 1292.

Le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292 a été publié dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.* Il peut donner une idée de la distribution de la richesse à cette époque. Tout le monde était soumis à la taille sauf les nobles, le clergé et les officiers du roi.

J'ai relevé le nombre N des contribuables (pour être plus exact, des cotes) payant z sous et au-dessus, et j'ai obtenu les chiffres ci-dessous :

z	N	z	N	z	N
10	4 414	24	1 958	140	280
14	3 371	40	1 281	200	172
18	2 753	80	591	300	101

La taille était de 1/50 du revenu présumé. Pour comparer les revenus de cette époque aux revenus de notre temps, il faut tenir compte non seulement de la valeur des sous en argent, mais aussi de ce qu'on appelle la puissance d'achat de l'argent. Pour cela, le mieux est encore d'évaluer les revenus en blé.

Suivant l'auteur, qui a publié ce rôle de la taille, les contributions sont indiquées en sous parisis. 1 marc d'argent, valant 52 fr. 10 c., donnait 44 sous parisis 5/12, ce qui met la valeur du sou parisis à 1 fr. 17 c. D'autre part, le rapport du prix du blé, à l'époque où écrivait cet auteur (1837), au prix du blé en 1292 est de 5 : 2. Ce rapport peut être conservé pour le temps présent. Les contributions en sous doivent donc être multipliées par $1,17 \times 50 \times 5 = 292$, pour avoir des revenus comparables aux revenus actuels. En arrondissant les chiffres, je prendrai 300 pour coefficient.

Pour la distribution des revenus, à Paris, à l'époque actuelle, nous avons une évaluation faite sur des indices et publiée dans le *Bulletin de statistique,* en février 1896. La nature, en partie hypothétique, de cette évaluation fait que nous ne pouvons l'employer que pour connaître les grandes lignes de la distribution et non pour les détails. En calculant, d'après les données du *Bulletin de statistique,* le nombre N des revenus égaux ou supérieurs à x, on a les chiffres du tableau ci-après. On les interpole par la formule habituelle, et l'on a les nombres y. Enfin, la dernière colonne donne les écarts des log. calculés et observés. Le plus grand écart, en valeur absolue, est 0,0472; il représente à peu près une erreur de 11 p. 100. Ce résultat est satisfaisant, eu égard à l'incertitude des évaluations.

---

(1) Voir le numéro de juin, page 183.

Revenus supérieurs à x	N	y	Δ log
Milliers de francs.			
3	176 930	165 800	+ 0,0281
10	52 520	56 040	— 0,0281
20	26 712	25 040	+ 0,0282
50	8 552	7 672	+ 0,0472
100	2 680	2 987	— 0,0472

$$y = \frac{A}{(x+a)^\alpha},\ a = 3{,}116 \quad \alpha = 1{,}4218$$
$$\log A = 6{,}3378.$$

Pour Paris, en 1292, nous multiplions les contributions en sous par le coefficient 300, et nous obtenons les revenus x.

x	N	y	Δ log
Milliers de francs.			
3,0	4 414	4 377	+ 0,0037
4,2	3 371	3 400	— 0,0037
5,4	2 753	2 748	+ 0,0009
7,2	1 958	2 102	— 0,0307
12,0	1 281	1 235	+ 0,0158
24,0	591	551	+ 0,0307
42,0	280	273	+ 0,0108
60,0	172	172	— 0,0003
90,0	101	101	+ 0,0005

$$y = \frac{A}{(x+a)^\alpha}$$
$$\log A = 4{,}7012$$
$$a = 3{,}012$$
$$\alpha = 1{,}370$$

Le plus grand écart des log. est 0,0307, ce qui correspond à une erreur de 7,3 p. 100. Ainsi l'erreur donnée par la formule d'interpolation est moindre que le 8 p. 100.

Il résulte de la comparaison des deux formules d'interpolation que la loi de distribution de la richesse n'a pas beaucoup changé, à Paris, de 1292 à nos jours. L'exposant α, notamment, avait, en 1292, la valeur de 1,37, il a maintenant la valeur de 1,42. Si l'on réfléchit aux immenses changements sociaux et économiques qui séparent le Paris de notre époque du Paris de 1292, ce résultat paraîtra très remarquable.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur l'exactitude des statistiques employées. Mais le fait noté n'est pas isolé; il vient à la suite de beaucoup d'autres, tous semblables. Or, il est impossible d'admettre que, par un hasard vraiment extraordinaire, les erreurs des statistiques aient eu lieu toutes en un seul sens, et précisément en celui nécessaire pour vérifier la loi qui a été trouvée. D'ailleurs, quant à l'interpolation des chiffres, des écarts (de 12 p. 100 au maximum) ne sont rien en comparaison des changements radicaux dans la distribution de la richesse, changements qu'on suppose avoir eu lieu depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Il paraît donc de plus en plus probable, par les faits qui, chaque jour, deviennent plus nombreux, que la distribution des revenus n'éprouve pas de très grands changements avec le temps.

Vilfredo Pareto.

III.

NOTE DE M. L.-L. VAUTHIER

SUR LE TRAVAIL DE M. ARSÈNE DUMONT : APTITUDE DE LA FRANCE A FOURNIR DES COLONS (1).

Dans un travail des plus intéressants, présenté à la Société de statistique, sous le titre indiqué ci-dessus, M. Arsène Dumont s'est demandé si la France est réellement apte à fournir des éléments de colonisation de bon aloi, pour les vastes régions qu'elle a annexées à son domaine continental, et dont l'étendue s'est accrue si rapidement dans ces dernières années.

La conclusion de M. Dumont est négative. Au point de vue statique et actuel, cette conclusion est irréprochable, et nous n'entendons pas la contester. Elle nous paraît toutefois comporter par d'autres côtés quelques observations; et, si nous sommes conduit à les formuler, c'est que, dans un travail récent sur la *Natalité* (2), qu'a bien voulu accueillir la Société, nous indiquions l'incitation à l'expansion coloniale comme un moyen d'arrêter la France sur la pente funeste où elle déchoit, relativement, chaque jour.

* * *

Les données statistiques essentielles de M. Arsène Dumont sont résumées dans le petit tableau suivant, et dans le schéma qui le complète et l'éclaire (voir page 227).

M. Arsène Dumont a partagé la France en trois grandes régions : celle du Nord-Est comprenant 23 départements, dont celui de la Seine; celle du Centre et de l'Ouest en comprenant 22, et la dernière, dite région méridionale, comprenant les 41 départements restants.

Quant aux groupes entre lesquels il a partagé chaque région, il les a formés et classés d'après ce qu'il considère comme l'expression la plus vraie de la santé démographique, c'est-à-dire d'après le rapport existant, pour chacun, entre la *natalité* et la *mortalité*. Quand ce rapport est inférieur à l'unité c'est la maladie, maladie d'autant plus grave que ce rapport, que j'appellerai *coefficient de santé démographique*, est plus faible. Quand ce rapport dépasse l'unité, c'est la santé, santé d'autant plus solide que le coefficient est plus élevé.

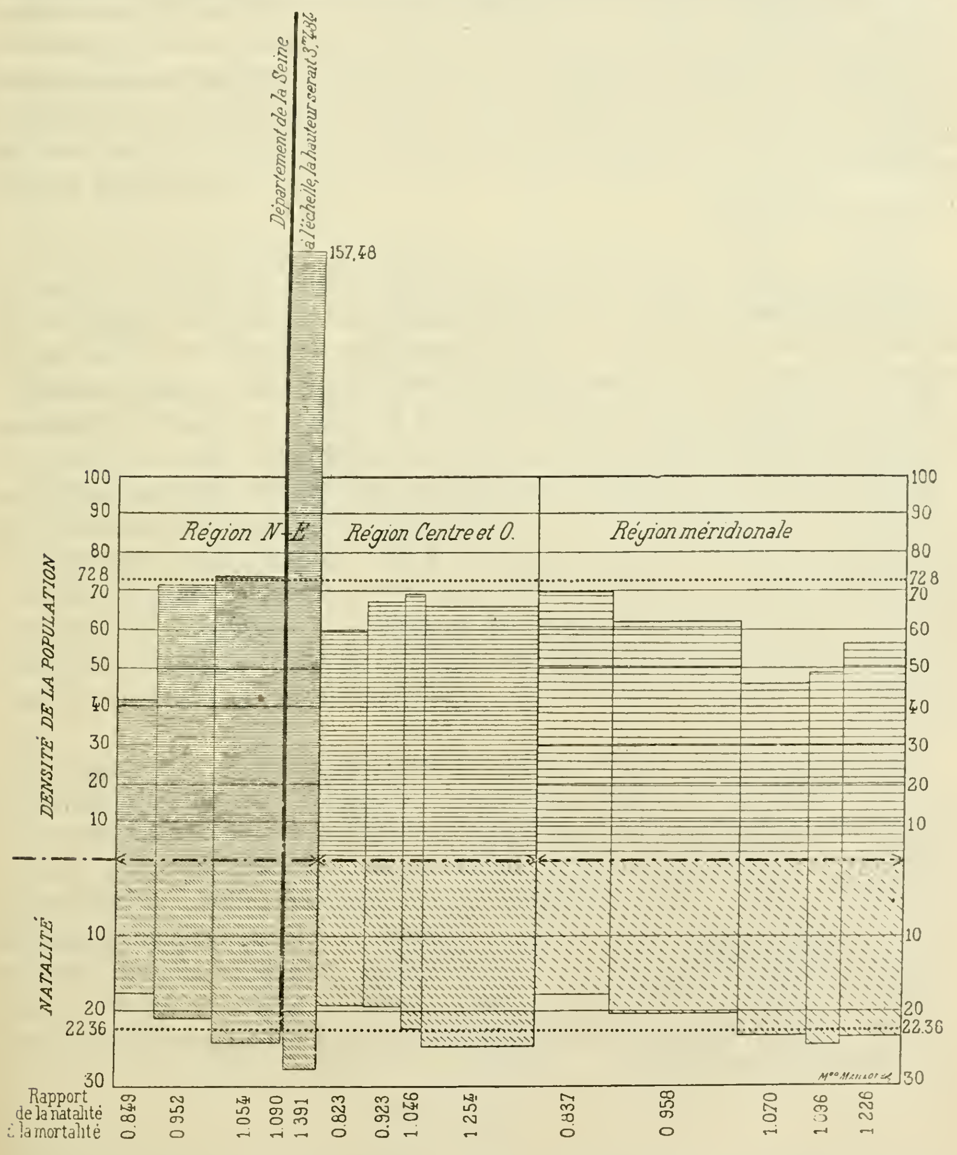
La *densité* de la population n'est pas toutefois sans jouer un rôle important dans la question. C'est elle qui fournit la mesure de la force de constitution du pays. M. Arsène Dumont a indiqué cette donnée. Le tableau ci-après l'enregistre également. La densité française est, en moyenne, de 72,8 habitants par kilomètre carré. Elle s'élève au-dessus de ce taux, et assez fortement, dans la première région seule. Dans les deux autres, surtout dans la dernière, elle est beaucoup au-dessous de ce niveau, et, quant à la santé démographique, on voit que, si elle existe en France dans sa totalité, elle est bien chancelante; et que, si elle se manifeste avec un peu plus de solidité dans les deux premières régions, la maladie s'accuse déjà dans la troisième, dont la *densité* est, d'autre part, si fort au-dessous de la moyenne.

---

(1) Voir numéros de janvier, février et mars 1900, pages 15, 61, 80.

(2) Voir numéro de janvier 1899, page 7.

RÉGIONS.	NOMBRE DE groupes.	NOMBRE DE départements.	DENSITÉ moyenne (a) de la population.	NATALITÉ (b) moyenne.	MORTALITÉ (b) moyenne.	RAPPORTS de la natalité à la mortalité.	OBSERVATIONS.
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Nord-Est	5	23	104,37	23,62	21,40	1,101	(*a*) La *densité* de la population est rapportée au kilomètre carré. (*b*) La *natalité* et la *mortalité* sont rapportées au millier d'habitants. (c) Ces chiffres sont un peu plus forts que ceux correspondants du tableau (A) de M. Arsène Dumont. Cela tient à ce que la population totale de la France, déduite de la somme des populations par régions, est un peu plus faible que celle donnée par le tableau. Le rapport déduit (1,058) n'en reste pas moins le même à 1/1 000 près.
Centre et Ouest.	1	22	61,93	22,60	20,88	1,082	
Méridionale. . .	5	41	58,58	20,99	21,05	0,997	
France entière .	11	86	72,8	22,36 (c)	21,11 (c)	1,058	



Dans le schéma ci-dessus, qui a pour objet de caractériser la situation par groupes,

ne figurent, graphiquement, que la *densité* et la *natalité*. Y porter aussi la *mortalité* eût fait confusion. Il nous a paru plus clair à la fois et plus expédient de nous borner à y inscrire, numériquement, au-dessous de chaque groupe, les *coefficients* de santé démographique.

On voit, quant à cet état de santé, que, dans chacune des régions, les deux premiers groupes qui comprennent ensemble 42 départements (10 dans la première région, 9 dans la seconde et 23 dans la dernière) sont assez fortement malades, et que l'état de santé va, dans chaque région, s'améliorant de la gauche à la droite. Les coefficients les plus élevés sont : dans la première (pour 4 départements), 1,391 ; dans la seconde (pour 11 départements), 1,254; et, dans la troisième (pour 7 départements), 1,226.

Quant à la marche de la *densité* comparativement à la *natalité*, on constate, ce qui est extrêmement fâcheux, que, dans plusieurs cas, à une faible *densité* correspond une *natalité* au-dessous de la moyenne, situation surtout manifeste dans les deux premiers groupes de la première et de la deuxième régions comprenant : la première, 4, la deuxième, 5 départements; et que, si, pour le premier groupe de la troisième région, comprenant 10 départements, la *densité* est plus favorable, la *natalité* y est, en revanche, dans le plus déplorable état (17,87 seulement au lieu de la moyenne 22,23).

M. Arsène Dumont entre, au sujet de la situation démographique individuelle de chaque département, dans des explications que nous ne pouvons reproduire. Ce serait refaire son travail. Nous y relèverons seulement quelques observations qui se rapportent d'une façon plus particulière aux conclusions qu'il en dégage lui-même.

Dans la première région, la plus favorisée en apparence, d'après le tableau, comme santé démographique, cette situation avantageuse tient, pour partie, au cinquième groupe, comprenant 4 départements, dont celui du Nord, de forte *densité* (313,6) et de santé très robuste (coefficient, 1,408), mais surtout quant à la *densité*, à la « densité folle » — le mot est de M. A. Dumont, et nous nous y associons très volontiers — du département de la Seine, qui atteint presque 7 000 habitants par kilomètre carré et serait, sur le schéma, représentée, à l'échelle, par une ligne de 1/10 de millimètre de base, avec près de 3^{m},50 de hauteur. Il y a là l'influence du colossal Paris, influence, démographiquement, plutôt néfaste que favorable.

Cette influence des très grandes villes, qui ne se manifeste pas d'une façon très sensible dans la seconde région, intervient, au contraire, dans la troisième. C'est elle qui, par la présence, dans le premier et le deuxième groupe, des départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône, tous deux plutôt malades que bien portants (coefficients, 0,925 et 0,984), mais bien dotés en population (293,5 et 128,4 habitants), explique la *densité* assez bonne du premier et celle passable du second. Et c'est cette même influence qui, par le département de la Loire (densité, 130,3 et *coefficient* de santé, 1,164) soutient un peu la *densité* du dernier groupe de la 3e région, qui, n'étant déjà que de 56,34, tomberait, sans le département de la Loire, au chiffre pitoyable de 47,16.

*
* *

Toutes ces constatations révèlent un état de choses peu satisfaisant, et la tristesse patriotique qu'elles inspirent s'aggrave quand on porte les yeux sur les nations voisines, nos rivales, qui jouissent, en général, d'un état de santé démographique plus florissant que le nôtre, et dans lesquelles la *densité* de la population révèle une force de constitution qui nous fait défaut.

A notre densité de 72,8 qui, sans la Seine, tomberait pour le reste du territoire à 66,1 s'opposent, à nos côtés, celle de la Belgique, 220; celle de l'Angleterre, 200; celle des Pays-Bas, 153; celle des provinces rhénanes, 150; enfin celle de la totalité de l'empire d'Allemagne, 100.

Il faut nous tourner vers l'Espagne pour trouver une moindre *densité* que la nôtre, et, cependant, dans son ensemble, le sol de la France est plus fertile que celui des nations qui nous dépassent. Ce n'est pas, chez nous, la terre qui manque à la population, c'est l'inverse. Aussi M. A. Dumont envisage-t-il, comme possible, de porter à la fois notre natalité à 30, notre densité à 100, et d'arriver ainsi à donner à la France, dans ses frontières d'il y a trente ans, reconquises, 55 millions d'habitants, chiffre qui n'a rien d'exubérant et n'arriverait pas à nous rendre une force relative égale à celle que nous avons eue, et un rang comparable à celui que nous avons autrefois occupé dans le monde.

Sur le schéma, nous avons porté les deux limites auxquelles aspire M. A. Dumont. On voit tout ce qui manque à la *densité* (37 p. 100 en plus de ce qui existe) pour atteindre le plein souhaité, et l'ascension (34 p. 100 en sus de l'état actuel) que, pour sa part, la *natalité* devrait accomplir.

C'est après avoir analysé en détail cette situation, après s'être expliqué sur les deux sortes de colonies, celles d'exploitation et celles de peuplement, après avoir montré qu'il y a danger à abandonner à l'état de mauvaise santé et d'anémie démographiques qui les dépriment certaines parties de la France (telles que les 4 départements du 1er groupe de la 1re région) exposées, en cas de guerre, à l'invasion, en temps de paix à une inévitable infiltration allemande; après avoir remarqué qu'il est regrettable aussi de laisser dans leur état de faiblesse certains autres groupes (tels que les trois derniers de la 3e région comprenant 18 départements) qui jouissent d'une assez bonne santé démographique, mais dont la constitution délabrée ne s'explique, sauf pour un petit nombre d'entre eux, par nulles conditions de sol ou de climat;

C'est après avoir, en outre, indiqué les circonstances qui portent à ne pas changer d'habitat les populations humaines, les moins faciles à déplacer, suivant la remarque d'un économiste américain, de tous les objets transportables; après avoir signalé que l'attraction *centripète,* qui entraîne les populations rurales des campagnes vers les grandes villes, et fait de celles-ci, par un accroissement démesuré, des foyers d'immoralité et de misère, n'a rien de commun avec l'attraction *centrifuge* qui pourrait, avec un grain d'esprit d'aventure, porter des êtres bien constitués, moralement et physiquement sains, à aller chercher au loin des horizons plus larges que ceux dont le sol natal leur offre, à courte distance, la perspective; après avoir établi que ce qui attire tant d'esprits inquiets vers les centres populeux, c'est, avec certains besoins intellectuels et l'appât de plaisirs grossiers, l'espoir d'arriver, sans trop de travail, à une existence plus facile, tandis qu'au contraire les hommes aptes à la colonisation devraient avoir, avec des goûts simples, la passion de la fa-

mille et de la vie rustique, l'amour du travail, peu de besoins intellectuels, sinon le goût de la solitude, du moins des dispositions à la supporter facilement ; c'est après avoir démontré que, si l'on tient compte, en outre, des conditions matérielles indispensables qu'exige un établissement au loin, il est de toute évidence que ce n'est pas parmi les natures déjà dévoyées qui se ruent vers les grandes villes, et moins encore parmi les épaves sociales qu'offrent si abondamment celles-ci, qu'on peut trouver des éléments sérieux de colonisation, propres à aller faire souche dans des contrées nouvelles, en y portant l'esprit, la langue et l'âme de la mère patrie;

Enfin, c'est après avoir étudié l'ensemble des circonstances qui déterminent ce qu'il appelle le « goût de l'émigration »; après avoir montré que ce goût, qui semble inné en certaines régions très circonscrites de la France, et pousse, par exemple, vers l'Amérique du Sud, tant de jeunes Basques des départements pyrénéens, s'explique, non pas seulement par le besoin d'une plus grande indépendance, mais surtout par le désir d'échapper au service militaire, avantage que leur refuserait une colonie française, et après avoir, en outre, indiqué que ce même goût est produit, là où il se manifeste, moins par l'encombrement dû, dans le pays habité, à la densité de la population, qu'à celui résultant de la fécondité familiale, notamment dans les contrées où la coutume, plus forte que la loi, entraînant les parents à favoriser l'aîné des enfants, pousse les cadets à aller chercher au loin une existence moins étroite que celle dont ils pourraient jouir au voisinage du foyer paternel;

C'est, disons-nous, à la suite de cette élaboration, aussi complète et perspicace qu'instructive, du sujet traité, que M. Arsène Dumont en arrive à cette conclusion que, dès le début, son étude fait pressentir :

« Qu'il s'agisse — dit-il — d'hommes ou d'argent, la France n'est pas la quantité inépuisable qu'on s'imagine. Ses ressources démographiques sont, tout au contraire, étroitement limitées; elles demandent à être *aménagées* avec soin, et ce serait une dangereuse erreur que de les disperser, au moment où la terrible crise de transformation interne qui la travaille, lui commande de se *replier* sur elle-même et de se *contracter* énergiquement. »

* * *

Il y a, dans ce résumé, deux choses : une constatation et un conseil.

Je ne veux pas approfondir ici ce qu'entend M. A. Dumont par la « crise interne » qui travaille la France. Peut-être envisagerions-nous, sous ce rapport, la question du même point de vue; mais, dans tous les cas, nous nous écarterions de notre sujet. Tenons-nous-y.

Quant au reste, la constatation est d'ordre statistique. Je l'admets sans réserve, et la juge irréfutable. Le conseil, lui, est d'ordre sociologique. Je demande à discuter.

Oui, la France est, démographiquement, malade. Il n'y a pas pléthore : la saignée ne s'indique pas. Les deux médecins ont tâté le pouls, ausculté le sujet, suivi le mouvement du sang et le jeu des bronches. Le diagnostic est le même. La constitution est faible et la santé chancelante. Quelles dispositions prophylactiques vont être prises ? Va-t-on laisser simplement agir la nature ? C'est presque ce que conseille M. A. Dumont.

La force de la constitution, dont la *densité* de la population donne la mesure, ne peut augmenter que par une amélioration de la santé démographique. Cette santé dépend du rapport de la *natalité* à la *mortalité*. Des maîtres statisticiens et démographes nous ont dit qu'il y avait peu de chose à faire pour cette dernière. Elle serait à peu près descendue au taux le plus bas qu'on puisse espérer. Sa moyenne (21,14 selon nous) est cependant dépassée assez fortement dans quelques-uns des groupes, notamment dans le premier groupe de la deuxième région, où l'écart en plus est de 2,69; et, d'autre part, il y a des groupes, tels que le quatrième groupe de cette même région, où l'écart en moins, assez considérable, arrive à 1,52. Il n'est donc pas impossible que quelques efforts puissent améliorer un peu la situation par ce côté. Les moyens en sont connus, et, sous ce rapport, le progrès est en marche. Toutefois, c'est évidemment sur la *natalité* qu'il faut agir. M. A. Dumont veut la porter de 22,36 à 30. Quelle médication conseille-t-il pour obtenir ce résultat ? Il ne nous le dit pas.

La question de la *natalité* a été souvent débattue. Elle l'est encore. Les moyens généralement préconisés ne nous inspirent qu'une confiance médiocre. Ce ne sont pas les minuscules avantages, à peu près tous de nature fiscale, recommandés dans certains milieux en faveur des familles nombreuses qui augmenteront sensiblement la fécondité des mariages. Ces mesures sont bien dirigées dans le sens voulu, car la question de la *natalité* est surtout économique, et la fécondité familiale s'accroîtrait bien vite, si, malgré les charges de l'élevage et de l'éducation, les parents étaient rassurés sur l'avenir de leur progéniture. Seulement les moyens proposés sont insuffisants. Un changement profond dans la loi successorale pourrait avoir des effets plus marqués. Mais, enfin, quels sont les remèdes que nous offre M. A. Dumont ? Nous ne le voyons pas. Il faut *aménager* avec soin nos ressources démographiques. D'accord. Mais c'est là le *statu quo*. D'où l'amélioration viendra-t-elle ? Comment nous « replier » et nous « contracter » sur nous-mêmes ? Cela ne nous est pas dit. Le vœu d'atteindre la natalité 30 semble, dès lors, absolument platonique.

M. A. Dumont nous montre les vides nombreux qui existent, démographiquement, dans plusieurs parties de la France continentale. Avant et au lieu de rêver la colonisation extérieure, nous agirions plus sagement en colonisant à l'intérieur. Au nord-est, dans le midi, il y a, nous est-il dit, des dépressions qui recevraient avec avantage et pourraient nourrir un supplément de plusieurs millions de colons qui leur viendraient du reste du pays. Admettons-le. Mais, ces millions de colons d'un nouveau genre n'existent pas plus pour le dedans que pour le dehors. Il faudrait, dans tous les cas, attendre qu'ils fussent créés. Cela nous ramène à la question précédente; et, existassent-ils, comment les décider à marcher ? M. A. Dumont nous montre la Basse-Bretagne avec sa nature sauvage, ses landes sans fin, mais, d'autre part, sa forte constitution démographique (densité, 88,94) et sa santé robuste (coefficient, 1,36), à deux pas de la plantureuse Basse-Normandie, où la population fait défaut (densité, 65,6) et dont la santé chancèle (coefficient, 0,83). Et, cependant, ajoute-t-il, le jeune Bas-Breton, revenu du service militaire, au lieu d'aller chercher en Normandie une terre aux gras herbages, loue, à domaine congéable, quelques hectares de landes à proximité de la maison paternelle et, abrité provisoirement sous un appentis rudimentaire, se marie et fonde sur le sol qu'il a créé une nouvelle famille.

C'est fort bien d'un côté. Mais cela ne donne pas plus des colons pour le dedans

que pour le dehors. Quelle recette nous fournit M. A. Dumont pour réaliser la régénération qu'il appelle ? En vain nous montre-t-il que celui qui, possédant le petit capital indispensable et les aptitudes nécessaires, peut, si les circonstances de tous ordres le favorisent, réussir à fonder une famille au dehors, eût, avec les mêmes qualités, obtenu, plus facilement et mieux, un résultat analogue, en France, où la terre ni les débouchés ne manquent pas — cela ne nous dit pas comment il va, pour atteindre sa *natalité* de 30 et sa densité de 100, arrêter cet homme intelligent sur la route de Paris, et l'empêcher de venir s'y faire marchand de vin.

Irréprochable en ses chiffres et constatations matérielles, pour ce qui concerne l'état statique et actuel des choses, le travail de M. A. Dumont ne nous dit absolument rien de leur sens évolutif, et nous permet de penser que la situation, loin de s'améliorer, peut aller en s'aggravant. Disons même qu'il semble s'appliquer à nous le faire supposer, en nous enseignant, par un théorème dont nous repoussons la doctrine, qu'en fait d'incitation à la *natalité,* c'est une erreur de croire, avec quelques-uns, que la célèbre formule de Malthus ait sa réciproque, et que, s'il est vrai que la nature, dans son horreur du trop plein, expulse impitoyablement la bouche superflue venue au monde sans qu'un pain ait été préparé pour elle, il est faux qu'elle ait, en ce sens, horreur du vide, et que « partout où il existe un pain, il naît une bouche pour le manger ». Sans doute, la statistique, en nous montrant à côté de populations misérables très prolifiques, des populations riches peu fécondes, semble infirmer, non le corollaire, mais la réciproque de la formule de Malthus. Mais n'y a-t-il pas là conclusion précipitée ? Il se peut fort bien que le fait observé prouve seulement qu'à l'aisance appelant la fécondité s'opposent, quand la richesse est venue, d'autres conditions restrictives plus fortes; et rien ne nous empêchera de penser que l'abondance des pains appelle l'abondance des bouches, et que, ce qu'il faut, c'est faire disparaître les circonstances qui mettent obstacle à l'arrivée de ces bouches pourvues par avance.

En présence d'un être anémié et de santé compromise, M. A. Dumont nous dit qu'il ne faut pas lui tirer de sang, ni lui faire faire trop d'exercice, ce à quoi, dans son patriotisme, il joint des souhaits magnifiques pour l'heure où le sujet aura repris des forces. C'est, non pas seulement de la médecine expectante, mais l'absence de tout procédé curatif. Confiner un malade n'est pas une recette infaillible pour lui donner de la vigueur, et la situation comporte autre chose que des considérations négatives. L'âme française est à régénérer. Si l'on n'y réussit pas, le danger est immense. Comment y parvenir ? Là est la difficulté. C'est le problème d'art sociologique le plus grave qui puisse solliciter la ferveur de tous les Français passionnés pour leur pays. L'enceinte où ces lignes sont lues ne permet pas que la question y soit traitée avec l'ampleur qu'elle comporte. *Des réserves s'imposent.* Il peut néanmoins en être dit quelques mots.

Un pays n'est fort que s'il est animé d'un puissant idéal national. La France a besoin de reconstituants énergiques. D'où peuvent-ils lui venir ? Sans doute, la masse de la population ne se préoccupe pas encore, au même degré qu'une élite éclairée, de la nécessité, pour le pays, d'une expansion coloniale, à l'heure psychologique où les nations de l'Europe se partagent les continents. Cette masse ne se rend pas bien compte que murer prudemment la France dans ses limites continentales, ce serait la réduire à n'être, dans l'avenir, qu'une quantité négligeable. Ce n'est pas toutefois un fait sans signification que l'enthousiasme universel avec

lequel sont saluées les prouesses héroïques des hardis explorateurs qui honorent le nom français, et montrent au monde quel sang généreux coule encore dans nos veines.

M. A. Dumont nous dit que pour coloniser il faut des hommes rudes, de goûts simples, peu ou moyennement civilisés. Ce ne sont pas les Athéniens raffinés de Périclès qui ont fondé, au loin, la grande Grèce, mais les Grecs de trois siècles en arrière, exubérants de vigueur morale et de valeur guerrière. Les deux cinquièmes de la population de la France vivent encore de la vie rurale. Ils ne sont peut-être pas aussi bien doués que la race grecque. Mais ils ont la sobriété et la résistance; les raffinements du luxe ne les ont pas encore abâtardis, et il y aurait exagération à les juger civilisés à l'excès. Ce sont ces populations rurales qui, pour une grande part, à la fin du siècle dernier et aux premières années de celui-ci, ont fourni ces soldats d'une incomparable énergie qui, pour la défense du sol national d'abord, plus tard électrisés par un nom d'homme, ont promené sur l'Europe le drapeau de la France et étonné le monde. Sous une orientation différente, cette énergie éteinte un instant peut se ranimer.

Bien des choses, sans doute, ont changé depuis lors. Nous ne le méconnaissons pas. La grande bourgeoisie française si vivace, si persistante durant plusieurs siècles de lutte, est tombée bien bas. Elle s'est amollie dans une sorte de Capoue morale ou plutôt immorale. Les causes du changement intervenu sont multiples. Quelques-unes sont bonnes qu'il faut conserver. D'autres sont profondément odieuses, et contre ces dernières la lutte ne saurait être trop vive. Il faut expulser de nos mœurs la funeste tendance vers l'aléa, la passion de la spéculation stérile, et le rêve malsain de l'existence assurée sans le travail. L'effort de réaction doit être énergique. Toutes les saines forces sociales doivent y contribuer. L'enseignement public, à tous ses degrés, dans toute l'étendue de l'échelle, de l'école primaire aux plus hauts sommets, est à réformer dans ce but. La tâche est-elle impossible ? N'y a-t-il qu'à se résigner et s'abandonner au courant ? En ce cas, la France est bien compromise, et ce ne sont ni la prudence ni les souhaits méritoires de M. A. Dumont qui la sauveront.

Dans ce travail de régénération indispensable, quel rôle peut jouer l'expansion coloniale ? La question, au premier abord, semble posée en des termes contradictoires. La France est, démographiquement, faible, et on lui conseille un régime qui paraît devoir l'affaiblir encore. Ce serait absurde, si l'on ne tenait compte des forces morales et des changements successifs que détermine une évolution en rapport avec les éléments qui évoluent. Les forces morales agissent puissamment sur l'individu ; plus fortement peut-être encore sur les collectivités. Consulté sur les causes de la mort de Bismarck, le médecin, qu'il avait attaché à sa personne, disait : « On meurt quand on n'a plus assez fortement la volonté de vivre. » Il ne faut pas que la France perde cette volonté et se résigne à mourir. Ce serait un deuil irréparable pour l'humanité. Chacun me comprend sans que j'insiste, et je ne puis, dans cette enceinte, m'expliquer davantage.

La France a porté son drapeau au dehors. Il est indispensable qu'elle l'y maintienne. Si l'on pouvait arriver à faire de ce sentiment, non pas seulement une conviction, mais une passion nationale, à moins de ces fautes de conduite que ses gouvernants ne lui ont pas, malheureusement, toujours épargnées, la fibre française se réveillerait, comme, en d'autres pays, elle s'est réveillée sous nos yeux, produisant

des miracles. Sous cette influence sainement rénovatrice, la santé démographique, dont nous reconnaissons l'indispensable nécessité, se rétablirait; la constitution nationale reprendrait sa vigueur; nous pourrions être encore, dans le monde, les champions efficaces de la justice et du droit, et, entendue comme il convient, en dehors de tout sens mystique, la grande parole : *Gesta Dei per Francos* redeviendrait une vérité.

Il ne faut pas s'abandonner à des projets chimériques. De fortes ailes sont nécessaires pour les voyages de haut vol. Mais le terre à terre n'est pas toujours la sagesse, et c'est quelquefois le danger.

Dans ce sentiment, sans rien contester des faits mis en lumière par M. Arsène Dumont, je reste, tout en ne me dissimulant pas les difficultés d'adaptation climatérique qu'on exagère, un partisan convaincu de l'expansion coloniale, et crois fermement que le salut de la France est à ce prix.

L.-L. VAUTHIER.

IV.

LA STATISTIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA FRANCE DE 1872 A 1896.

La connaissance du chiffre des affaires commerciales faites dans un pays, par année, est un des renseignements les plus intéressants pour le statisticien et surtout pour l'économiste. Malheureusement, on n'a pas encore, je crois, trouvé le moyen de le déterminer. On ne peut, en effet, demander à un commerçant de montrer à un recenseur les chiffres de ses bilans de fin d'année. Il semble que, par aucun autre moyen, on ne puisse arriver à la connaissance du chiffre d'affaires. Il y a bien la statistique du commerce extérieur, mais dans quelle proportion sont ses chiffres avec celui des affaires générales, en entendant par ce mot toutes les transactions que font les habitants d'un pays entre eux et avec ceux d'autres pays.

Ainsi que je l'ai dit, dans ma communication du mois de décembre dernier (1), j'ai trouvé un moyen indirect d'arriver à des renseignements très approximatifs.

Ce moyen est basé sur la statistique des faillites. Il résulte du théorème de statistique suivant : il y a entre le chiffre des pertes commerciales et le chiffre des affaires le même rapport qu'entre le nombre annuel des faillites et le nombre des commerçants. Ce point acquis, on établit le rapport pour cent des faillites au nombre des commerçants; puis on divise le montant total des pertes — obtenu par la soustraction de l'actif total des faillites du passif également total — par le rapport pour cent obtenu précédemment; enfin on multiplie par 100.

On arrive ainsi à un premier chiffre dont il faut tirer parti de la manière que j'indiquerai plus loin.

Raisonnons sur un exemple, celui de l'année 1896.

En 1896, il y eut, en France, 1 577 979 patentés commerçants, défalcation faite de 8 p. 100 pour les professions libérales et d'autres qui ne peuvent pas conduire ceux qui les exercent à la faillite. Le chiffre des faillites et liquidations judiciaires fut, dans la même année, de 8 628.

---

(1) Voir numéro de février, p. 52.

Si nous multiplions 8 628 par 100, ce qui nous donne 862 800, et que nous le divisions par 1 577 979, nous obtenons 0,55, ce qui est le rapport pour cent de 8 628 à 1 557 979. Nous pouvons dire, par suite, qu'il y a eu autant de fois 100 fr. d'affaires que le chiffre des pertes contient la somme de 0 fr. 55 c. Mais, quel a été le total des pertes en 1896 ?

Ce total s'est élevé, pour 1896, ainsi que nous l'apprenons en défalquant le total des *actifs* du total des *passifs*, à 237 305 801 fr. Mais le passif et l'actif ne sont établis que pour les faillites ou liquidations présentant un actif; pour les autres, on ne les établit pas. Or, la première catégorie ne représente que 52 p. 100 du total des faillites, et il y en a 48 p. 100 de « clôturées pour insuffisance d'actif ». Mettons 50 p. 100 de chaque catégorie afin d'arrondir nos chiffres.

Quelle est la perte moyenne pour chaque faillite de la deuxième catégorie, celle de la première étant de 55 000 fr. ? On ne peut tabler sur la même moyenne, attendu que la « clôture pour insuffisance d'actif » s'applique presque exclusivement aux petites faillites. J'ai cru rester dans la vraisemblance en évaluant cette dernière moyenne au quart de la précédente et en majorant le montant total des pertes de 25 p. 100. Cela nous donne, pour 1896, un chiffre de 369 298 822 fr.

Si nous divisons ce chiffre par 0,55 et multiplions ensuite par 100, nous obtenons *67 145 145 454 fr.*

Nous ne sommes pas au bout de nos calculs.

La faillite ne peut nous indiquer que le chiffre d'affaires traitées avec des acheteurs pouvant faire faillite; or, il y a une transaction qui ne peut pas avoir cette sanction : c'est la vente au consommateur. Il nous faut, par suite, augmenter le chiffre d'un certain *quantum*.

De combien ? Pour le déterminer, j'ai considéré comme vraisemblable que le transfert d'un produit consommable, des mains du producteur de la matière première à celles du consommateur, comportait en moyenne cinq transactions. La vente au consommateur étant une de ces transactions, il en résulte que le chiffre de 67 145 145 454 fr. ci-dessus n'en représente que quatre, et qu'il nous faut le majorer de 25 p. 100, soit 16 786 286 363 fr., ce qui nous donne un total de 83 milliards 921 431 817 fr.

Mais, les marchands qui vendent aux consommateurs majorent leurs achats, tant pour les frais généraux que pour les bénéfices, et ce n'est pas exagérer que d'évaluer cette majoration à 25 p. 100. Cela nous donne un nouveau chiffre de 4 196 571 590, qui, ajoutés aux 16 786 286 363 fr. précédents, élève le chiffre des ventes aux consommateurs à 20 982 857 953 fr., ce qui, avec les 67 145 145 454 fr. précédents, formait un total de 88 128 003 407 fr.

D'autre part, on ne fait pas que du commerce à crédit, on en fait aussi au comptant. Dans quelle proportion ? Je ne crois pas forcer la vraisemblance en l'évaluant à 6 714 514 545 fr., soit 10 p. 100 des 67 milliards primitifs. Ajoutés aux 88 128 003 407 ci-dessus, cela nous donne 94 842 517 952 fr.

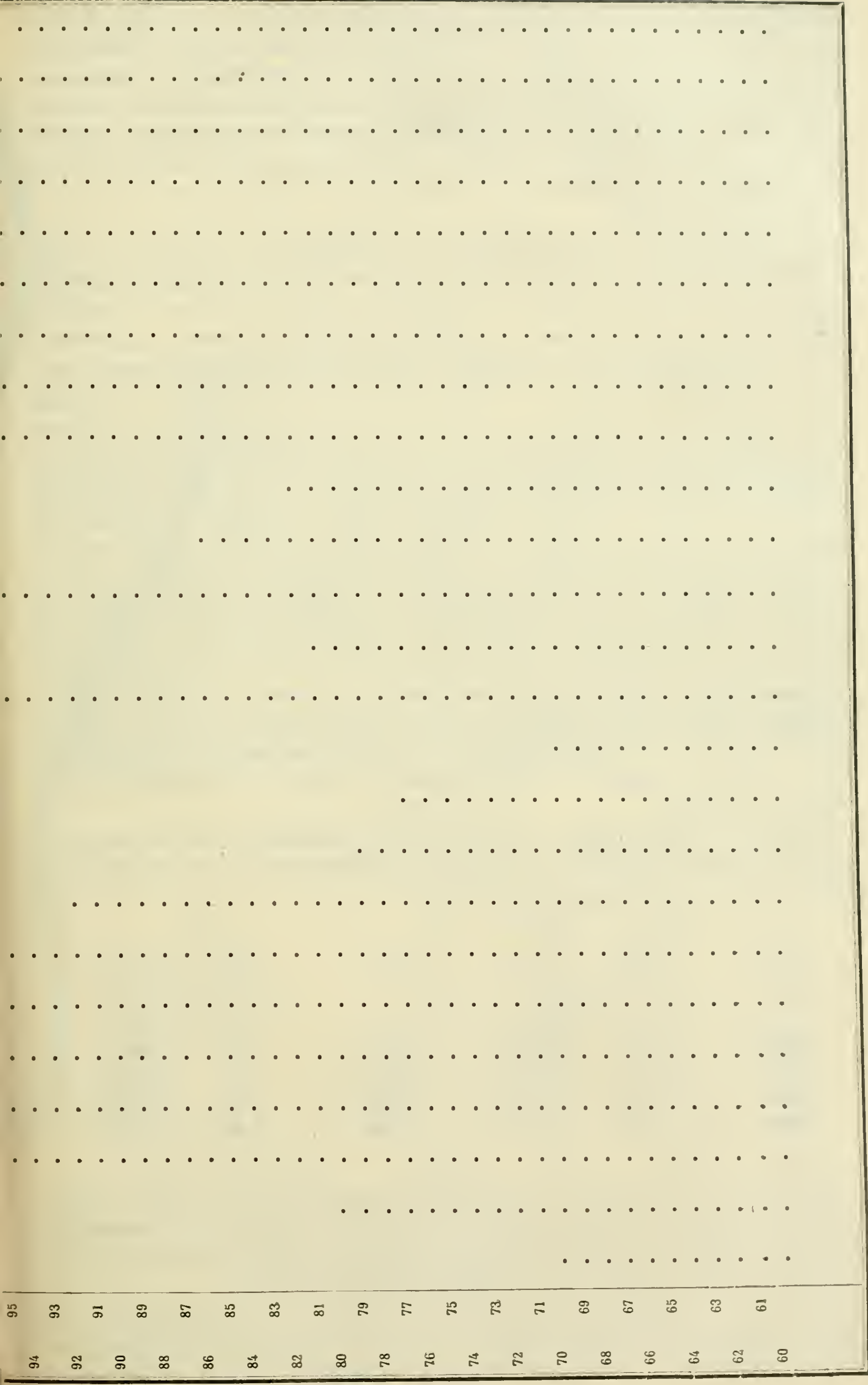
Enfin, il faut tenir compte des exportations de marchandises à l'étranger, qui ne peuvent pas donner lieu à des faillites en France, puisque les Français sont vendeurs. Cela nous produit, pour 1896, un nouveau chiffre de 3 401 millions qui, ajouté au total antérieur, produit 98 243 517 952 fr.

Le chiffre d'affaires vraisemblable a donc été de 99 milliards.

Il faudrait encore tenir compte d'un autre élément : les pertes commerciales, qui

TABLEAU DONNANT LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA FRANCE (INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES) DE 1872 A 1896.

MILLIARDS de FRANCS.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.
128																		•							
127																		•							
126																		•							
125																		•							
124																		•							
123																		•							
122																		•	•						
121																		•	•						
120																	•	•	•						
119																	•	•	•						
118																	•	•	•						
117																	•	•	•						
116																	•	•	•					•	
115																	•	•	•					•	
114																	•	•	•		•			•	
113					•												•	•	•		•			•	
112			•		•												•	•	•		•			•	
111			•		•												•	•	•		•			•	
110			•		•												•	•	•		•		•	•	
109			•		•												•	•	•		•		•	•	
108			•		•												•	•	•		•	•	•	•	
107			•		•												•	•	•		•	•	•	•	
106			•		•												•	•	•		•	•	•	•	
105			•		•												•	•	•		•	•	•	•	
104			•		•												•	•	•		•	•	•	•	
103			•		•												•	•	•		•	•	•	•	
102			•		•												•	•	•		•	•	•	•	


95 93 91 89 87 85 83 81 79 77 75 73 71 69 67 65 63 61
94 92 90 88 86 84 82 80 78 76 74 72 70 68 66 64 62 60

n'entraînent ni la faillite ni la liquidation judiciaire du débiteur insolvable. Il n'y a aucun moyen d'évaluer ces pertes. Peut-être, plus tard, si je réussis à mettre sur pied l'assurance contre les risques du commerce, cela déterminera-t-il des créanciers qui, aujourd'hui, ne poursuivent pas, à recourir à la voie judiciaire, et, alors, l'augmentation du rapport entre le nombre des commerçants et le nombre des déconfitures fournira un moyen de présumer cette inconnue. Pour le moment, je puis simplement dire que les chiffres que je fournis, si gros qu'ils paraissent, doivent être au-dessous de la réalité.

Une considération de nature à frapper les économistes est la faible proportion pour laquelle le commerce extérieur entre dans le commerce national. En 1896, le commerce extérieur, importations et exportations réunies, s'est élevé à 7 milliards 200 millions; soit à un peu plus de 7 p. 100 des 99 milliards ci-dessus mentionnés.

Cette faible proportion est de nature à refroidir les libres échangistes comme moi, qui proclament que les entraves à la liberté commerciale sont une cause de ruine pour le pays. Ils ne doivent pas moins refroidir les protectionnistes, qui affirment que la libre entrée des produits agricoles ou industriels de l'étranger doit tuer l'agriculture et l'industrie nationales. De part et d'autre, il y a une fausse appréciation de l'efficacité des tarifs protecteurs, parce que l'on ne s'est pas rendu compte de la faiblesse du coefficient « commerce extérieur » dans le chiffre d'affaires national.

Ce n'est pas le moment d'entrer dans une étude détaillée de l'influence des droits de douane protecteurs — qu'il faut avoir soin de distinguer des droits simplement fiscaux — sur les prix de vente des produits de consommation. Je me bornerai à faire remarquer que la France, étant un pays de climat tempéré et varié, produit à peu près toutes les espèces de choses nécessaires à sa consommation. Sa production en quantité étant à peu près égale à ce qui lui est nécessaire, elle n'a pas besoin d'une importation de produits alimentaires en dehors des années de mauvaise récolte. C'est ce qui explique le faible rapport du commerce d'importation avec le commerce intérieur.

D'autre part, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-après pour constater que les variations du commerce total ne correspondent pas avec celles du commerce extérieur. Voici, d'ailleurs, quelques chiffres :

Années.	Commerce extérieur.	Commerce total.	Années.	Commerce extérieur.	Commerce total.
—	—	—	—	—	—
	Millions de francs.			Millions de francs.	
1889. . .	8 021	128 000	1893. . .	7 090	108 500
1890. . .	8 190	122 000	1894. . .	6 928	110 500
1891. . .	8 338	95 000	1895. . .	7 094	116 500
1892. . .	7 649	114 500	1896. . .	7 200	99 000

Comme on le voit, des années de grande chute du commerce total, telles que 1891 et 1896, ont été des années de relèvement du commerce extérieur, et inversement des années de diminution du commerce extérieur ont été des années de relèvement du commerce total; telles les années 1892, 1893, 1894 et 1895.

Il en est du moins ainsi en ce qui concerne la France; car la situation doit être différente pour des pays comme l'Angleterre et la Belgique, qui ne peuvent nourrir leur population que grâce à l'échange de leurs produits industriels contre des

produits agricoles venus de l'extérieur; et, en outre, tirent de l'étranger la majeure partie des matières premières nécessaires à leur industrie. Il serait utile d'établir, pour ces pays, la statistique que j'ai dressée pour la France.

Voici, maintenant, un tableau graphique (voir pages 236-237) donnant les chiffres d'affaires, établis par la méthode que j'ai indiquée, de 1872 à 1896.

Ch.-M. Limousin

V.

NOTE SUR LA STATISTIQUE AGRICOLE DE LA BELGIQUE.

Les documents aussi abondants que précis de la statistique de la Belgique nous permettent d'y suivre, depuis 1846, le mouvement de la propriété foncière ou de l'exploitation du sol. Il nous a paru intéressant d'en retenir les données principales, à quatre périodes différentes, 1846, 1866, 1880 et 1895.

Un premier point à fixer (voir le tableau nº 1) est le nombre des exploitations. Leur total n'a point suivi une marche constamment ascendante ; il s'élève bien jusqu'en 1880, mais diminue depuis cette époque, et d'une façon assez sensible. Le nombre des exploitations agricoles était de 572 550 en 1846 ; il s'accroît de près de 172 000 en 1886, ou de 30 p. 100. De 1866 à 1880, l'augmentation est encore de plus de 166 000, ou de 22,4 p. 100. Mais, en 1895, le nombre des exploitations, qui s'était élevé à 744 007 en 1866 et de là à 910 396 en 1880, tombe à 829 625; c'est une diminution de près de 81 000 ou de 8,8 p. 100.

TABLEAU Nº 1.

Les exploitations dans le royaume de Belgique en 1846, 1866, 1880 et 1895.

Étendue des exploitations.	Leur nombre en 1846.	1866.	1880.	1895.
De moins de 50 ares	247 551	312 290	472 471	458 120
De 50 ares à 1 hectare . . .	70 413	108 094	121 905	85 921
De 1 à 5 hectares	165 933	219 384	226 058	191 833
De 5 à 10 —	42 737	51 650	48 390	49 065
De 10 à 20 —	26 585	30 996	25 983	28 151
De 20 à 50 —	14 998	16 066	12 186	13 151
De plus de 50 hectares . . .	4 333	5 527	3 403	3 584
Total des exploitations. .	572 550	744 007	910 396	829 625

L'étendue du sol exploité n'a pas subi de variations bien sensibles : elle était, en 1846, de 2 603 000 hectares; en 1866, de 2 663 700 hectares; en 1880, de 2 704 000 hectares, et elle est, en 1895, de 2 607 000 hectares. Il y a donc seulement une légère diminution pour la période contemporaine ; elle n'est que 35,9 p. 100. Remarquons toutefois que cette diminution de l'étendue exploitée correspond à celle des exploitations de 1880 à 1895. En revanche, l'étendue moyenne des exploita-

tions a augmenté; en 1846, cette superficie moyenne était de $4^h,54$; elle s'abaissait en 1866 à $3^h,57$; en 1880, à $2^h,90$; elle se relève en 1895 à $3^h,14$ (voir le tableau n° 2). Ainsi, l'étendue moyenne des exploitations a grandi en raison inverse non seulement de leur nombre, mais aussi de la surface du sol cultivé. L'année 1880, où nous rencontrons le nombre maximum d'exploitations, est celle qui nous présente le minimum de l'étendue exploitée.

TABLEAU N° 2.

Étendue moyenne des exploitations en Belgique, en 1846, 1866, 1880, 1895.

(En hectares.)

Provinces.	1846.	1866.	1880.	1895.
Anvers	4,8	4,2	3,9	3,6
Brabant	3,4	2,7	2,4	2,8
Flandre occidentale	3,9	3,5	2,5	2,7
— orientale	2,8	2,5	2,1	2,2
Hainaut	3,1	2,4	1,8	1,6
Liège	4,5	3,5	2,95	2,96
Limbourg	6,8	4,5	4,2	5.6
Luxembourg	11,4	8,0	7,4	9,2
Namur	7,4	5,1	4,6	5,1
Belgique	4,54	3,57	2,90	3,14

Mais dans quelle mesure, depuis 1846, les différentes catégories d'exploitations ont-elles varié? En 1846, les petites exploitations, celles de moins d'un hectare, étaient au nombre de 317 964; en 1866, elles s'élevaient à 420 384; en 1880, à 593 376, soit un accroissement successif de 32 et 41,2 p. 100; mais, en 1895, le total s'abaisse à 544 041, soit une baisse de 8,4 p. 100. Mais cette baisse atteint particulièrement les exploitations de 50 ares à 1 hectare: celles-ci tombent de 121 905 à 85 921, soit une diminution de 29,7 p. 100, tandis que les très petites exploitations de moins de 50 ares (celles qui ne consistent guère qu'en jardins, vergers, en dépendance étroite de la maison) ne perdent que 3,02 p. 100 (472 471 en 1880 et 458 120 en 1895). De 1846 à 1880, la part proportionnelle des petites exploitations dans le nombre total a été en augmentant, représentant successivement 55,5, 56,8 et 65,5 p. 100 en 1846, 1866 et 1880; mais, en 1895, cette proportion s'abaisse à 63,1 p. 100.

Quant aux exploitations de 1 à 5 hectares, leur nombre total, en 1895, n'est pas seulement en diminution sur celui de 1880, mais sur celui de 1866. De 1846 à 1866, leur nombre augmente d'une manière très sensible (32,7 p. 100); mais, de 1866 à 1880, l'accroissement, qui était de 54 000 environ dans la période précédente, n'est plus guère que de 6 700 ou de 3,04 p. 100. De 1880 à 1895, la diminution est de plus de 34 000 ou de 15,4 p. 100. Ainsi, le nombre de ces exploitations, qui était de 219 384 en 1866 et de 226 058 en 1880, n'est plus que de 191 833 en 1895; leur proportion au nombre total des exploitations, qui était de 28,8 et de 29,3 p. 100 en 1846 et 1866, tombait à 25 et 23,6 p. 100 en 1880 et 1895.

Les exploitations qui dépassent 5 hectares nous présentent un tout autre phéno-

mène : au-dessus de cette limite, le nombre des exploitations augmente dans la période contemporaine, après avoir diminué dans la période antérieure (1866-1880), tandis que, au contraire, elles s'étaient accrues de 1846 à 1866.

Ainsi, deux catégories d'exploitations — qu'on peut qualifier de moyenne et de grande — celles de 5 à 10 hectares et celles de 10 à 20 hectares, s'élevaient respectivement de 42 737 et 26 585 à 51 650 et 30 996 de 1846 à 1866. En 1880, nous trouvons ces deux catégories à 48 390 et 25 983 ; il y avait donc baisse sensible, surtout parmi les exploitations de 10 à 20 hectares. Mais, en 1895, il y a augmentation : la première catégorie s'élève au total de 49 065 et la seconde atteint celui de 28 151. Les exploitations de 10 à 20 hectares, qui avaient surtout perdu dans la période précédente, sont précisément celles qui gagnent le plus dans la période contemporaine.

Dans les exploitations de 20 à 50 hectares et dans celles de plus de 50 hectares, nous constatons un fait analogue : de 1846 à 1866, les premières s'élèvent de 14 998 à 16 066 ; les secondes de 4 333 à 5 527 ; puis, en 1880, elles s'abaissent respectivement à 12 186 et 3 403 ; mais, en 1895, elles se relèvent à 13 151 et à 3 584. Le relèvement est donc plus sensible pour les exploitations de 20 à 50 hectares.

Quelle a été la correspondance de l'étendue des cultures avec les variations des exploitations ? C'est ce qu'il est facile de constater. De 1846 à 1866, il y a augmentation pour l'étendue du sol cultivé en froment (voir le tableau n° 3) ; de 233 000 hectares, elle s'élève à 283 540. De 1866 à 1880, il y a déjà diminution, légère, il est vrai (seulement 7 000 hectares) ; mais, en 1895, cette diminution atteint plus de 100 000 hectares, et la superficie des terres à blé n'est plus que de 180 300 hectares, soit 36,4 p. 100.

Les cultures industrielles voient également — mais dans une moindre proportion — diminuer leur étendue : celle-ci, qui était de 66 000 hectares en 1846, atteignait 115 800 hectares en 1866 et demeurait stationnaire en 1880 ; en 1895, elle s'abaissait à 96 700, soit une perte de 16,5 p. 100.

Par contre, le sol occupé par les pâtures a augmenté très sensiblement à l'époque contemporaine : de 1846 à 1866, il demeurait sans changement sensible à 365 000 hectares ; mais, en 1880, il s'élevait à 547 000, puis à 638 000 hectares en 1895 ; c'est sur 1866 un accroissement de près de 75 p. 100. La conséquence toute naturelle a été l'augmentation du bétail ; si les moutons ont diminué (586 000 en 1866 et 235 000 en 1895), le gros bétail s'est accru (1 242 000 têtes en 1846 et 1 420 000 en 1895) et le total des porcs a presque doublé (de 632 000 à 1 163 000). [Voir tableau, p. 242.]

Toutes ces transformations ont été aussi accompagnées d'un changement dans le mode d'exploitation du sol. En 1846, sur 2 602 000 hectares de superficie cultivée, 1 423 000 étaient cultivés directement par les propriétaires, soit 54,5 p. 100 ; en 1880, ce chiffre était de 1 434 000 sur un total de 2 704 000 ou 53,1 p. 100 ; l'exploitation directe l'emportait encore ; mais en 1895, sur un total de 2 607 000 hectares d'étendue exploitée, 1 287 000 seulement ou 49,2 p. 100 reviennent à l'exploitation directe. En d'autres termes, la petite propriété diminue d'une façon évidente à l'heure actuelle en Belgique.

Un autre phénomène que l'on peut constater en Belgique, c'est la diminution dans la valeur vénale du sol. En 1846, la valeur moyenne de l'hectare était de 2 626 fr. ; elle s'élevait à 3 365 fr. en 1856, et 4 095 fr. en 1866. En 1880, la pro-

gression est bien moins forte : la valeur est de 4 202 fr. Mais, en 1895, elle tombe à 3 021 fr., soit 1 181 fr. de perte sur 1880. Cette perte est plus sensible sur les terres arables que sur les prairies : dans la première catégorie, le prix moyen s'abaisse de 4 261 fr. à 2 838 fr.; dans la seconde, il s'abaisse de 4 143 fr. à 3 204 fr., soit une perte de 939 fr. au lieu de 1 423 fr. pour les terres arables.

TABLEAU N° 3.

Étendue, par province, de la superficie cultivée en blé et des pâtures en 1866, 1880, 1895.

(Milliers d'hectares.)

Provinces.	Terres à blé.			Prairies et pâtures.		
	1866.	1880.	1895.	1866.	1880.	1895.
Anvers.	10,7	8,5	4,3	32,0	42,5	43,0
Brabant	60,0	55,8	36,6	31,6	55,4	66,8
Flandre occidentale.	50,3	50,8	33,3	62,0	71,0	82,0
— orientale. .	30,7	29,1	21,2	33,0	54,0	57,8
Hainaut.	69,7	68,1	43,3	45,3	76,2	100,2
Liège	26,2	27,7	18,3	53,4	66,8	82,4
Limbourg.	15,1	13,6	8,8	30,0	50,2	44,8
Luxembourg . . .	4,4	5,9	3,0	49,6	68,0	78,0
Namur.	16,3	18,3	11,6	28,6	65,5	82,4
Belgique . .	283,5	276,0	180,3	537,0	537,0	638,0

Le nombre des domestiques mâles s'élevait de 107 603 à 141 762 ; celui des servantes de 69 723 à 75 433 ; ce n'était pour celles-ci qu'une proportion de 8,2 p. 100, tandis qu'elle était pour ceux-là de 32 p. 100 environ. Mais, en 1895, le nombre des domestiques s'affaisse à 187 106 ; c'est une diminution de 13,6 p. 100 depuis 1880 ; cette baisse porte surtout sur les servantes, qui ne sont plus que 58 830, soit une diminution de 16 600 personnes ou 22,6 p. 100 ; le total des travailleurs hommes ne diminue que de 13 485 ou de 9,2 p. 100.

Tels sont les résultats généraux de la dernière enquête agricole de la Belgique ; nous pouvons encore mieux les apprécier en considérant séparément chaque province. A Anvers, le nombre des exploitations était de 47 640 en 1846 ; il s'élevait en 1866 à 59 029, puis à 64 026 en 1880 et montait encore à 64 432 en 1895 ; dans cette province, l'étendue moyenne de l'exploitation n'a fait que s'amoindrir : d'abord de 4^h,8, puis de 4^h,2, 3^h,9 et 3^h,6 ; elle est un peu au-dessus de la moyenne du royaume (3^h,14 en 1896). La petite propriété y est demeurée à peu près la même depuis 1880 ; mais le nombre des grandes exploitations s'y est accru. La culture du froment y a beaucoup baissé depuis 1880 (de 4 300 hectares cultivés au lieu de 8 540) ; mais l'étendue des pâturages n'a pas diminué. La proportion du faire-valoir direct y a baissé : elle était de 63 p. 100 en 1880 ; en 1895, elle se réduit à 55,6 p. 100.

La population des travailleurs agricoles s'y est abaissée de plus de 3 700 personnes (16 385 au lieu de 20 128), et cette diminution atteint surtout le sexe féminin (65 p. 100 de la diminution totale).

Avec Anvers, le Hainaut est la seule province où le nombre des exploitations n'ait pas diminué : c'est même là seulement qu'il y a vraiment un accroissement sérieux : le total des exploitations, qui était de 105 670 en 1846, de 140 650 et 189 778 en 1866 et 1880, s'élevait encore à 207 556 en 1895. Le développement industriel a pour conséquence l'extension de la petite propriété ; la maison de l'ouvrier est toujours accompagnée d'un lopin de terre plus ou moins grand. Dans le Hainaut, la moyenne propriété diminue au bénéfice de la petite et de la grande. Ainsi, tandis que les exploitations de moins d'un hectare et celles de plus de 10 hectares augmentent en nombre, il y a, au contraire, diminution pour celles des catégories intermédiaires, surtout pour celles de 1 à 5 hectares qui baissent de 34 400 à 26 000. Aussi, dans cette province, l'étendue de l'exploitation moyenne est-elle arrivée à être considérablement réduite ; de $3^h,1$ en 1846, elle tombe successivement à $2^h,4$, à $1^h,8$ et enfin à $1^h,6$ en 1895. Mais le progrès de la grande exploitation s'est aussi traduit par un recul de l'exploitation directe : de 47 p. 100 en 1846, elle tombe à 41 p. 100 en 1895, et, depuis 1880, l'étendue des terres consacrées au froment a diminué de 25 000 hectares ; les pâtures ont augmenté du même nombre à peu près.

Le nombre des travailleurs agricoles y a baissé de 12 p. 100 depuis cette époque et, ici comme à Anvers, l'élément féminin a la plus grosse part de la diminution (66,5 p. 100).

Dans la province de Liège, il y a sans doute une baisse du total des exploitations ; mais elle est peu sensible (de 89 554 à 87 167 ou 2,66 p. 100) et l'étendue moyenne des exploitations est demeurée la même qu'en 1880. La diminution porte exclusivement sur les exploitations de 1 à 5 hectares, qui perdent près du quart de leur effectif (4 000 sur 17 000) de 1880 à 1895. Les catégories extrêmes profitent de cette baisse. Dans cette province, les terres ensemencées en froment diminuent de près d'un tiers, et les pâtures gagnent près de 24 p. 100.

La diminution des travailleurs agricoles est toutefois moins rapide que dans le Hainaut ; elle n'est que de 9,4 p. 100.

Le Brabant et les deux provinces de Flandre constituent un groupe où l'étendue moyenne des exploitations se relève, mais d'une manière encore peu sensible sur l'ensemble. Dans le Brabant, la Flandre occidentale et la Flandre orientale, cette superficie moyenne était en 1846 de $3^h,4$, $3^h,9$, 2^h8 ; elle s'abaissait respectivement en 1880 à $2^h,4$, $2^h,5$, $2^h,1$, pour se relever en 1895 à $2^h,8$, $2^h,7$ et $2^h,2$. En somme, nous avons encore affaire à une moyenne faible. Mais, dans les trois provinces, la très petite exploitation a beaucoup diminué en nombre : de 23 000 dans le Brabant, de 22 600 dans la Flandre orientale, seulement de 5 400 dans la Flandre occidentale. Dans cette province, il y a baisse dans toutes les catégories ; seules, les exploitations de plus de 50 hectares voient accroître leur nombre. Dans la Flandre orientale, ce sont les exploitations de 1 à 5 hectares qui augmentent de 40 p. 100. Mais dans le Brabant, les grandes exploitations s'accroissent sensiblement. M. Vanderveld (1), qui a étudié tout particulièrement la question pour cette province, remarque que la grande propriété tend à se concentrer de plus en plus ; il comptait dans le Brabant,

(1) *Annales de l'Institut des sciences sociales*, 1899.

en 1834, 224 cotes de plus de 100 hectares, faisant un total de 38 963 hectares ; il trouve, en 1898, 209 cotes avec une contenance de 41 545 hectares. L'étendue des propriétés a augmenté en raison inverse du nombre de propriétaires. Dans le Brabant, comme dans les Flandres, la culture du blé a diminué, surtout dans le Brabant (40 p. 100), et les pâtures ont augmenté, mais très peu sensiblement, dans la Flandre orientale, où il y a du reste une petite extension des cultures industrielles. C'est dans cette province que nous venons de noter un accroissement de la moyenne propriété.

Dans les trois provinces, la population des travailleurs agricoles a diminué, surtout dans le Brabant (19,3 p. 100); l'élément féminin baisse surtout dans la Flandre orientale (de 30 p. 100).

Nous arrivons ensuite aux trois provinces de l'Ardenne : Limbourg, Luxembourg et Namur, région de prés ou de pâtures où de tout temps la moyenne de l'étendue des exploitations a été élevée. Cependant, jusqu'en 1880, elle s'était abaissée : dans le Limbourg, de $6^h,8$ en 1846 à $4^h,5$, puis $4^h,2$, en 1866 et 1880; dans la province de Namur, de $7^h,4$ à $5^h,1$ et $4^h,6$; dans le Luxembourg, de $11^h,4$ à 8, puis $7^h,4$. Mais, en 1895, il y a partout un relèvement dans cette moyenne ; elle atteint $5^h,1$ à Namur, $5^h,6$ dans le Limbourg et $9^h,2$ dans le Luxembourg. Dans les trois provinces, il y a diminution sensible dans le nombre des exploitations, de 12 p. 100 à Namur, de 21,7 p. 100 dans le Luxembourg et de 23,5 p. 100 dans le Limbourg. Partout, il y a diminution de la petite exploitation, à Namur toutefois moins qu'ailleurs (de 11 p. 100 seulement, tandis que la proportion est de 35 p. 100 dans le Luxembourg et de 41,8 p. 100 dans le Limbourg). La moyenne propriété se maintient mieux, malgré une baisse dans toute la région; mais, sauf dans le Limbourg, ce n'est pas la très grande propriété qui bénéficie de cette décroissance. Néanmoins, il est visible qu'il y a là comme ailleurs une concentration de la propriété. Dans les trois provinces, il y a également diminution des terres à blé, surtout dans le Luxembourg, qui ne comptait plus en 1895 que 3 000 hectares cultivés en froment. Les pâtures ont augmenté, sauf dans le Limbourg où il y a diminution. Les trois provinces présentent également une diminution de l'exploitation directe ; mais elle n'est vraiment sensible que dans le Limbourg (16,2 p. 100).

La population des travailleurs agricoles a diminué, mais très peu dans le Luxembourg, où il y a même une légère augmentation pour les domestiques hommes.

En somme, des travaux de la statistique belge que nous venons de résumer, il ressort clairement qu'un mouvement intéressant se produit dans l'économie rurale du royaume voisin : il est caractérisé non seulement par l'arrêt du morcellement de la propriété ininterrompu jusqu'en 1880, mais par la concentration de plus en plus visible de la terre entre les mains des grands propriétaires.

Paul MEURIOT.

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger. Tome II : *Assurances contre les accidents,* 3e partie, par Maurice BELLOM, ingénieur des mines.

M. Maurice Bellom vient de publier le second volume de son travail sur les assurances garantissant les ouvriers contre les accidents du travail. Ce second volume ne contient que des annexes, et ces annexes sont des lois, règlements, etc., édictés dans divers pays pour le même objet. Voici la liste des documents contenus dans ce volume de 456 pages : 1° Loi allemande sur l'assurance des ouvriers contre les accidents, du 6 juillet 1884. — 2° Loi allemande portant modification de l'article 87 de la loi du 6 juillet 1884 et de l'article 95 de la loi sur l'assurance des personnes occupées dans des exploitations agricoles et forestières contre les accidents et la maladie, du 5 mai 1886, du 16 mai 1892. — 3° Loi allemande sur l'extension de l'assurance contre les accidents et les maladies, du 28 mai 1885. — 4° Loi allemande sur l'assurance des personnes occupées dans les exploitations agricoles et forestières contre les accidents et la maladie, du 5 mai 1886. — 5° Loi allemande sur l'assurance des personnes occupées dans les travaux de construction, contre les accidents, du 11 juillet 1887. — 6° Loi allemande contre l'assurance des gens de mer et autres personnes attachées à la navigation maritime contre les accidents, du 13 juillet 1887. — 7°, 8°, 9°, 10°, 11° Statuts types des corporations professionnelles ayant pour objet l'assurance constituée en vertu des lois ci-dessus. — 12° Loi autrichienne sur l'assurance des ouvriers contre les accidents, du 28 décembre 1887. — 13° Loi autrichienne sur l'extension de l'assurance contre les accidents, du 20 juillet 1894. — 14° Statuts types d'un établissement régional autrichien d'assurance contre les accidents. — 15° Statuts de l'établissement corporatif autrichien d'assurance contre les accidents pour les chemins de fer. — 16° Loi anglaise portant extension et réglementation de la responsabilité des patrons au point de vue de la réparation des dommages personnels éprouvés par les ouvriers occupés à leur service, du 7 septembre 1880. — 17° Loi italienne approuvant la convention du 18 février 1883, conclue entre le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et les établissements d'épargne en vue de la création d'une caisse nationale d'assurance contre les accidents du travail, du 8 juillet 1883. — 18° Règlement de la Caisse générale italienne d'assurance contre les accidents du travail. — 19° Loi italienne portant modification de la convention constitutive de la Caisse nationale d'assurance contre les accidents du travail, du 23 décembre 1886. — 20° Règlement des primes et indemnités de la Caisse nationale italienne d'assurance contre les accidents du travail. — 21° Loi norvégienne sur l'assurance des ouvriers de fabrique contre les accidents, du 23 juillet 1894. — 22° Loi suisse sur la responsabilité civile des fabricants, du 25 juin 1881. — 23° Loi suisse sur l'extension de la responsabilité civile complétant la loi fédérale du 25 juin 1881, du 21 avril 1887.

Nous n'analyserons pas ces lois diverses, ce qui ferait double emploi avec le compte rendu du premier volume publié ici. D'ailleurs, un semblable ouvrage a surtout une valeur documentaire ; on le possède pour pouvoir y recourir en vue d'un renseignement spécial sur tel ou tel point.

Nous présenterons cependant quelques observations sur les différents moyens employés par les divers États pour donner satisfaction au besoin qu'ils ont tous ressenti de mettre les ouvriers à l'abri des accidents du travail.

Une première division est à opérer. Sur ces six États, cinq mettent l'ouvrier à l'abri à

l'aide de prescriptions obligatoires; ce sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Norvège et la Suisse; un, l'Italie, se borne à créer un établissement d'assurance à l'aide duquel les employeurs d'ouvriers ou les ouvriers eux-mêmes pourront s'assurer. Sur les cinq premiers, trois : l'Allemagne, l'Autriche et la Norvège, obligent les industriels à contracter une assurance au profit de leurs ouvriers, deux : l'Angleterre et la Suisse se bornent à préciser la responsabilité des employeurs en cas d'accidents du travail.

Les trois États qui ont établi l'assurance obligatoire ont eu recours à des systèmes différents : l'Allemagne oblige les employeurs, industriels ou agriculteurs, à constituer, sous le nom de corporations, des associations d'assurance mutuelle entre personnes exerçant la même profession ou des professions similaires. L'Autriche prescrit l'établissement d'institutions d'assurances régionales constituées d'après un certain type. Toutefois, la mutualité d'assurance des chemins de fer est corporative. La Norvège, elle, a créé un établissement d'assurance garanti par l'État.

Un point commun à toutes les législations ayant institué une obligation est l'interdiction de toutes conventions particulières, entre employés et employeurs, ayant pour but l'abandon, par les premiers, des droits qui leur sont conférés par la loi. La Suisse et la Norvège vont plus loin en établissant l'incessibilité et l'insaisissabilité des indemnités et pensions accordées aux victimes d'accidents, sauf certains cas, comme les droits de la femme et des enfants.

C'est l'Allemagne qui a créé l'organisation la plus complète. La loi détermine le mode de formation des corporations dont les statuts doivent être approuvés par les autorités locales ou l'Office impérial des assurances. Les fonctions de membre d'un comité de directeur de corporation ne peuvent être déclinées. Lesdits comités comprennent des membres ouvriers, mais non élus par leurs camarades. Il existe, en outre, des tribunaux arbitraux, composés de même, devant lesquels on peut faire appel des décisions des conseils directeurs de corporation. Enfin, l'Office impérial ou les offices d'État connaissent des recours contre les arrêts des tribunaux d'arbitrage. Les comités directeurs ont le droit de prescrire aux membres de leurs corporations des mesures préventives des accidents, et d'en surveiller l'exécution.

L'Autriche, à beaucoup d'égards, a imité l'Allemagne. Elle aussi a constitué des tribunaux d'arbitrage, d'appel, et le ministre de l'intérieur reçoit les pouvoirs contre leurs décisions, qu'il soumet à un comité consultatif dont il est assisté. Une autre ressemblance entre l'Allemagne et l'Autriche consiste dans l'emploi de l'administration postale pour le paiement des indemnités et pensions. On sait, d'ailleurs, qu'en Autriche la poste est une véritable banque populaire, faisant un très gros chiffre d'affaires et mettant d'ingénieuses combinaisons à la disposition de ses déposants.

L'originalité du système italien, beaucoup moins favorable pour les ouvriers, co siste dans l'intervention des caisses d'épargne autonomes pour la constitution de l'institution d'assurance. Les caisses d'épargne autonomes d'Italie sont de grosses personnalités financières, particulièrement celle de Milan, qui a la direction de l'entreprise avec le concours d'un délégué de la Caisse de Turin, de la Caisse de Bologne, de la Caisse de Sienne, du Mont de piété et Caisse d'épargne de Gênes, de la Caisse de Rome, de la Caisse de Venise, de la Caisse de Cagliari. Il est surprenant et regrettable que l'on n'ait pas fait intervenir les banques populaires, dont une au moins, celle de Milan, est aussi un gros établissement financier.

Une autre originalité de l'institution italienne est que la convention approuvée par une loi prévoit que parmi les ressources de l'institution d'assurance pourront figurer des legs et des revenus de capitaux placés.

Je le répète, l'ouvrage de M. Bellom est appelé à figurer dans la bibliothèque de tous les hommes s'occupant de ce qu'on pourrait appeler la législatio i sociale comparée.

VII.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

COLLECTION E. LE CHARTIER.

La collection que j'ai l'honneur d'exposer à l'Économie sociale a été commencée il y a vingt ans, au moment où j'ai publié mon *Dictionnaire pratique des Assurances*.

Mon but a été de fonder une bibliothèque internationale d'assurances analogue aux bibliothèques étrangères d'Utrecht, de Londres et de Boston.

Dans cette bibliothèque, qui doit plutôt être pratique que théorique, mon intention est de réunir :

1° Tous les documents d'assurances émanant des compagnies existant ou ayant existé (Tarifs, polices, avenants, brochures, pièces de comptabilité);

2° Toutes les notes bibliographiques sur les ouvrages d'assurances;

3° Tous les renseignements sur les compagnies d'assurances du monde entier;

4° Tous les ouvrages d'assurances;

5° Un Dictionnaire d'assurances en dix langues contenant les 2 200 mots techniques que l'on rencontre le plus souvent dans les documents d'assurances.

Ce Dictionnaire, que j'ai projeté depuis plus de cinq ans, a été mis à l'ordre du jour du Congrès des actionnaires tenu à Londres en 1899.

La collection exposée n'est que la base du travail que je me propose de continuer lorsque la collection sera transportée au Musée social.

Cette collection comprend actuellement :

1° Environ 3 500 dossiers contenant des renseignements sur plus de 2 500 compagnies ou sociétés d'assurances;

2° Environ 10 000 fiches bibliographiques résumant les catalogues de plus de dix bibliothèques d'assurances. Ces fiches sont par ordre alphabétique d'auteurs avec subdivision en 100 catégories différentes;

3° 4 500 fiches indiquant le fonctionnement de 4 500 sociétés d'assurances. Ces fiches sont répertoriées sept fois : I. Par ordre alphabétique. — II. Par ordre d'ancienneté. — III. Par pays d'origine. — IV. Par ville du siège social. — V. Par branche d'opération. — VI. Par pays d'opération. — VII. Par genre de société;

4° Une bibliothèque contenant près de 700 livres et brochures d'assurances.

Cette bibliothèque est divisée en trois parties :

a) Livres théoriques d'assurances ;

b) Livres visant le fonctionnement d'une société particulière, historiques de compagnie, graphiques, tables de mortalité, comptes rendus ;

c) Livres visant les assurances d'un même pays, annuaires, almanachs, études générales;

5° Le *Dictionnaire international des Assurances,* qui est un premier essai, et dont la seconde édition sera complète grâce au concours que l'on me promet de tous côtés.

En dehors de ma collection de documents d'assurances, j'expose aussi l'ensemble des ouvrages d'assurances que j'ai publiés, soit près de 40 volumes, en y comprenant l'*Avenir économique*.

Faute de place, je n'ai pu faire figurer à l'Exposition tous les documents que l'on a bien voulu m'envoyer et que l'on m'expédie chaque jour de toutes les parties du monde.

Je suis persuadé qu'une fois acceptée par le Musée social, ma collection de documents ne tardera pas à être aussi complète que possible, et que tous les assureurs se feront un devoir d'offrir au Musée social les documents ou livres dont ils pourront disposer.

E. Le Chartier.

VIII.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS.

2e Trimestre 1900. — Transports par eau.

Navigation maritime. — *France.* — L'amélioration déjà constatée l'année dernière dans l'activité de nos ports maritimes semble devoir se continuer en 1900, si l'on en juge d'après les résultats connus jusqu'à ce jour.

En 1899, le tonnage de jauge des navires importateurs et exportateurs a présenté, par rapport à celui de 1898, une augmentation de 8,8 p. 100.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, cette augmentation ressort à 9,2 p. 100 du tonnage de la période correspondante de 1899.

Nous résumons ci-après les chiffres que vient de faire paraître l'Administration des douanes :

Navigation avec les colonies françaises et avec les pays étrangers.

	Tonnage de jauge des navires chargés		
	entrés.	sortis.	Ensemble.
	Milliers de tonneaux.		
Cinq premiers mois de 1900	7 336	5 157	12 493
— — 1899	6 729	4 706	11 435
Différence en faveur de 1900. . .	607	451	1 058
Pourcentage. . . .	9,0	9,9	9,2

La part du pavillon français, dans le tonnage de 1900, est de 3 633 000 tonneaux, soit 29 p. 100 du total, et celle des pavillons étrangers de 8 859 000 tonneaux ou 71 p. 100.

Pendant la période correspondante de l'année 1899, ces parts avaient été respectivement de 31,6 p. 100 pour le pavillon français et de 68,4 p. 100 pour les pavillons étrangers.

Allemagne. — L'Office impérial de statistique vient de faire paraître les deux volumes de la statistique des transports maritimes en 1898.

Voici les données principales extraites de cette publication. Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux-registre.

Effectif de la flotte marchande.

Au 1er janvier.	Navires à voiles.		Navires à vapeur.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1899 . . .	2 318	556	1 223	1 675
1898. . . .	2 522	586	1 171	970
Différence.	— 204	— 30	+ 52	+ 705

TABLEAU

Mouvement commercial total des ports allemands.

Années.	Entrée.				Sortie.			
	Navires chargés.		Navires sur lest.		Navires chargés.		Navires sur lest.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
1898	74 954	16 484	11 660	1 219	61 187	12 010	23 150	5 801
1897	66 383	15 305	10 734	1 185	56 580	11 016	21 154	5 580

Mouvement commercial entre les ports allemands et les ports étrangers d'Europe.

1898	25 447	8 361	2 033	515	18 278	5 366	9 753	4 550
1897	25 381	7 945	2 208	545	16 739	4 836	11 240	4 621

Mouvement commercial entre les ports allemands et les ports étrangers hors d'Europe.

1898	2 368	4 622	»	»	1 522	3 272	225	384
1897	2 231	4 327	2	2	1 626	3 204	156	283

Mouvement commercial total sous le pavillon allemand.

1898	55 552	8 748	9 462	778	50 899	7 659	15 193	2 025
1897	48 578	8 091	8 311	645	44 301	7 019	13 137	1 764

On ajoutera à ces renseignements quelques données relatives aux importations et exportations allemandes en 1899, extraites des tableaux du commerce spécial de l'Empire :

Années.	Importations.		Exportations.	
	Milliers de quintaux métriques.	Milliers de marks.	Milliers de quintaux métriques.	Milliers de marks.
1899. . .	446 523	5 783 628	304 032	4 368 409
1898. . .	427 298	6 439 676	300 943	4 010 565
1897. . .	401 623	8 864 644	280 199	3 786 241

D'après ces évaluations, l'Allemagne a reçu ou expédié, en 1899, 75 millions de tonnes de marchandises valant 10 milliards de marks.

La part afférente au commerce maritime s'élève à 70 p. 100 du trafic total, c'est-à-dire à 7 milliards de marks, en ce qui concerne la valeur des échanges.

Etats-Unis. — Les données récapitulatives sur le commerce maritime de l'Union sont extraites du 22e volume du *Statistical abstract,* publié par le Bureau de statistique du Département des finances des États-Unis.

Effectif de la marine marchande.

Exercice terminé au 30 juin.	Navires à voiles.		Navires à vapeur.		Ensemble.	
	Nombre.	Tonnage de jauge.	Nombre.	Tonnage de jauge.	Nombre.	Tonnage de jauge.
1899. . . .	15 891	2 388 227	6 837	2 476 011	22 728	4 864 238
1898. . . .	15 993	2 377 815	6 712	2 371 923	22 705	4 749 738

Dans le tonnage de jauge total, le tonnage des navires au long cours entre pour 837 229 tonneaux en 1899 et pour 726 213 pendant l'exercice précédent.

Tonnage de jauge du commerce extérieur.

Exercice terminé au 30 juin.	Entrées.		Sorties.	
	Navires américains.	Navires étrangers.	Navires américains.	Navires étrangers.
	Tonneaux.		Tonneaux.	
1899. . .	3 332 763	18 630 644	3 463 249	18 714 234
1898. . .	3 362 475	18 337 836	3 231 014	18 660 724

Le tonnage des navires de provenance française s'élevait, en 1899, à 627 255 tonneaux; le tonnage des navires à destination de nos ports était de 929 080 tonneaux. Les chiffres correspondants pour l'exercice précédent étaient de : 614 490 et 1 437 702.

La valeur des échanges correspondant au mouvement maritime du commerce extérieur de l'Union était, en dollars :

Exercice terminé au 30 juin.	Importations.	Exportations.	Total.
1899.	663 723 668	1 143 152 395	1 806 876 063
1898.	585 621 870	1 158 198 626	1 743 820 496
Différence.	+ 78 101 818	— 15 046 231	+ 63 055 567

Russie. — Le Département des douanes russes a publié récemment le compte rendu du commerce extérieur de l'Empire pendant les dix premiers mois de 1899. Nous empruntons à ce document les renseignements récapitulatifs suivants :

Du 1er janvier au 1er novembre de :	Navires chargés et sur lest.		Navires chargés.		Poids des marchandises débarquées ou embarquées en milliers de pouds.
	Nombre.	Tonnage net en tonneaux-registre.	Nombre.	Tonnage net en tonneaux-registre.	
	Entrées.				
1899	9 419	7 749 298	5 492	4 192 072	310 727
1898	9 859	7 761 534	5 259	3 642 267	242 248
Différence. .	— 440	— 12 236	+ 233	+ 549 705	+ 68 479
	Sorties.				
1899	9 315	7 686 336	7 576	6 106 887	533 251
1898	9 650	7 651 927	8 230	6 522 074	583 388
Différence. .	— 335	+ 34 409	— 654	— 415 187	— 50 137

Mexique. — Pour terminer cette revue sommaire des statistiques des transports maritimes les plus récentes, on donnera quelques renseignements sur le mouvement des ports mexicains pendant l'exercice 1898-1899. Les données qui suivent sont extraites du Rapport du ministre de France à Mexico (1).

Navigation générale.

Exercices.	Entrées.				Sorties.			
	Navires à vapeur.		Navires à voiles.		Navires à vapeur.		Navires à voiles.	
	Nombre.	Tonneaux de jauge.	Nombre.	Tonneaux de jauge.	Nombre.	Tonneaux de jauge.	Nombre.	Tonneaux de jauge.
1898-1899 .	4 857	5 506 247	4 263	351 719	4 670	5 129 146	4 215	329 000
1897-1898 .	5 112	3 731 323	5 415	353 877	4 952	3 535 898	5 499	344 742
Différence.	— 255	+ 1 774 924	— 1 152	— 2 158	— 282	+ 1 593 248	— 1 284	— 15 742

(1) *Moniteur officiel du Commerce* du 14 juin 1900.

Dans ces chiffres, la navigation extérieure entre pour :

	Entrées.		Sorties.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Navires à vapeur . . .	777	1 639 751	752	1 570 061
Navires à voiles. . . .	725	148 147	649	104 133

Le nombre de navires battant notre pavillon s'élevait à 20 vapeurs à l'entrée et 14 vapeurs à la sortie.

Navigation intérieure. — *France.* — Dans notre Chronique de janvier dernier, nous avons signalé la progression continue du trafic de nos voies fluviales. Malheureusement, de fortes gelées survenues pendant le mois de décembre ont arrêté la marche des bateaux sur la plupart des canaux.

Le tonnage total des embarquements en 1899 est néanmoins resté un peu plus élevé que celui de 1898, 33 millions de tonnes contre 32 millions et demi, mais, comme nous l'avons déjà fait observer, la plus grande partie de cette augmentation de tonnage est fournie par les transports faits sur la Seine, aux abords de Paris, et a pour cause les grands travaux exécutés en vue de l'Exposition de 1900.

HERTEL.

IX.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 JUIN 1900.

OUVRAGES SIGNÉS. (Voir le procès-verbal de la séance, p. 222.)

DOCUMENTS OFFICIELS. — Autriche. — *Bulletin de la Commission centrale de statistique,* nos 53, 54, 55.

France. — *Rapport annuel sur les services municipaux de la ville de Paris,* 1899.

Italie. — *Table générale des matières renfermées dans la Statistique commerciale du Royaume, de 1894 à 1898.*

Russie. — *La Récolte en 1899.* — *Statistique de l'Empire,* tomes 47 et 48. — *Dénombrement de la population en 1897* (les 5 premiers cahiers).

Suède. — *Statistique officielle,* 1891-1895. (Topographie. — Population. — Agriculture et Industrie. — Voies de transport et Commerce. — Propriété foncière et Finances. — Instruction publique, Assurances, etc.)

États-Unis. — *Relevé, par pays d'origine, de la valeur des importations agricoles* (Département de l'agriculture), 1899. — *Statistical abstract pour 1899.*

Japon. — *Résumé statistique de l'Empire,* 14e année (Bureau de la statistique générale).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *France.* — Bulletin de l'Office du travail. — Bulletin du Ministère de l'agriculture. — Annales du commerce extérieur. — Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris. — Revue des travaux scientifiques (Comité des travaux historiques et scientifiques). — Journal officiel du Congo français. — Revue maritime et coloniale. — Circulaires du Musée social. — Circulaires du comité central des houillères de France. — La Réforme sociale. — Le Rentier. — L'Économiste européen. — Bulletin de la Société d'économie politique. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Journal de la Société nationale d'horticulture. — Bulletin de la Société française

de tempérance. — Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. — Bulletin de l'Institut des actuaires français. — Bulletin de l'Association philotechnique. — Le Travail national. — Revue de législation ouvrière et sociale. — Bulletin de la Société de géographie (la Géographie). — L'Avenir économique et financier. — L'Assurance moderne. — La Liberté économique — Le Moniteur maritime, industriel, commercial et financier. — Revue de la prévoyance et de la mutualité. — Revue socialiste. — Revue des banques. — Bulletin de l'Union française de la jeunesse. — Ligue nationale contre l'alcool. — L'Humanité nouvelle. — Bulletin économique de l'Indo-Chine. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. — Annales du Midi de Toulouse. — Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.

Allemagne. — Revues des bureaux de statistique du royaume de Bavière, des villes de Dresde, de Hanovre, de Stuttgard, de Manheim.

Angleterre. — Journal de la Société royale de statistique de Londres. — La Gazette du travail. — The Economist. — Humanitarian.

Autriche. — Revue de la Commission centrale de statistique. — L'Économiste national. — Les caisses d'épargne et les syndicats d'avance en Styrie. — Die social Reform.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels. — Annales de l'Institut des sciences sociales. — Revue du travail (Ministère de l'industrie et du travail). — Annuaire démographique de Bruxelles.

Bulgarie. — Mouvement commercial avec les pays étrangers. — Statistique des mouvements de la navigation.

Espagne. — Bulletin de la Société géographique de Madrid. — Résumés mensuels de la statistique du commerce extérieur.

Finlande. — Bulletin de la Société de géographie de Finlande.

Grèce. — Bulletin mensuel du commerce spécial de la Grèce avec les pays étrangers. — Publications de la section d'économie publique du ministère de l'intérieur.

Irlande. — Journal des enquêtes statistiques et sociales.

Italie. — Annales de statistique. — Bulletin de renseignements sur le crédit et la prévoyance. — Statistique du commerce spécial des importations et des exportations. — Bulletin de législation et de statistique douanière et commerciale. — Tableaux des valeurs des marchandises. — L'École positiviste dans la jurisprudence pénale. — L'Économiste de Florence. — Revue de sociologie (Rome). — La Science sociale (Gênes).

Pays-Bas. — Maandcyfers en andere periodieke opganen.

Roumanie. — Bulletin de statistique générale. — Bulletin de statistique municipale de la ville de Bucarest.

Russie. — Publications diverses (Moscou, Voronèje).

Suède. — Publications de la fondation Loren. — Revue économique (Upsal).

Suisse. — Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie.

États-Unis d'Amérique. — Finances, commerce et immigration. — Bulletin du Département du travail. — Publications de l'Association américaine de statistique. — Publications de la Société américaine de Philadelphie. — The Yale review. — Bulletin mensuel du commerce et de la navigation.

Mexique. — Statistique fiscale. — La Semaine commerciale. — L'Économiste mexicain. — Importations et exportations mensuelles.

République Argentine. — Bulletin mensuel de statistique de la ville de Buenos-Ayres. — Annales du département national d'hygiène de Buenos-Ayres. — Bulletin démographique argentin.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 1900. — Annonce de décès d'un membre. — Allocution du Président. — Nomination d'un membre correspondant. — Promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans celui du Mérite agricole. — Présentation des ouvrages transmis : MM. le Secrétaire général, des Essars. — Analyse de certains travaux statistiques par M. Levasseur. — Communication de M. Arsène Dumont sur l'infécondité chez certaines populations industrielles; discussion : MM. Levasseur, Théry, Dr Papillon, Malzac, Coste, des Essars, Limousin, Arsène Dumont. — Fixation de la date de la séance de rentrée.

La séance est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence de M. Levasseur.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est adopté.

M. le PRÉSIDENT a le regret d'informer la Société du décès de l'un de ses membres, M. Alexandre Billotte, secrétaire général de la Banque de France, mort le 8 courant à l'âge de 55 ans.

M. Billotte appartenait à la Société de statistique depuis 1882; ses occupations ne lui avaient pas permis de prendre directement part à nos travaux, mais il les connaissait, il les suivait avec intérêt, et tous les statisticiens qui se sont adressés à la Banque de France ont trouvé chez M. Billotte le concours le plus obligeant et le plus empressé. La Société de statistique s'associe bien sincèrement au deuil de la Banque de France.

La candidature au titre de membre correspondant de M. Bagge (Georges), capitaine de l'armée suédoise, présenté à la dernière séance, est mise aux voix et votée à l'unanimité.

M. le Président annonce que M. March (Lucien), ingénieur, délégué à l'Office du travail, chef du recensement professionnel, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. La Société, qui connaît et apprécie depuis longtemps les travaux de M. March, sera heureuse d'apprendre la distinction si méritée dont il a été l'objet.

Quatre autres membres de la Société ont été promus ou nommés :

Officiers de la Légion d'honneur : MM. *Breton* (Georges), sous-directeur au commerce extérieur; *Sabatier*, agréé au tribunal de commerce.

Chevalier de la Légion d'honneur : M. *Lévy* (Georges-Raphaël), économiste financier.

Officier du Mérite agricole : M. *Hennequin*, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la liste des ouvrages présentés à la Société.

Il mentionne d'abord ceux transmis par leurs auteurs : *Les Enfants assistés du Pas-de-Calais avant et pendant le* XIXe *siècle,* par M. Carlier. — *La Bourse anglaise*, par M. G. Bourdon. — *Les Institutions de crédit*, par M. Casarus, de Bruxelles. — *Données sur les opérations de la Banque de Russie, de 1861 à 1899,* par X... — *Des Relations mutuelles des diverses branches de l'assurance ouvrière,* par M. Bellom. — *Congrès des sociétés savantes tenu à Toulouse.* — *Bulletin de l'Institut international de statistique,* tome XI, 2e livraison. — *La Suède, son peuple et son industrie,* publié par ordre du gouvernement (Exposé historique et statistique), par M. Sundbärg. — *Le Marché étranger des États-Unis pour les produits agricoles,* par M. Hitchcok, de Washington. — *Des Routes en Roumanie,* par M. Urechia.

Le Secrétaire général signale ensuite parmi les principaux documents officiels parvenus (voir la liste complète dans le présent numéro, p. 284) les suivants : *La Statistique des écoles en Bulgarie, 1895-1896.* — *Le Dénombrement de la population en 1897*, Pays-Bas. — *La Statistique des grèves en Italie pour 1898* et celle des *Elections générales* pour ce même pays en juin 1900.

M. COSTE attire l'attention sur ce dernier volume qui renferme un grand nombre de renseignements et a été publié avec une rapidité qui devrait servir de modèle.

M. DES ESSARS offre au nom de M. Edmond Théry un ouvrage intitulé : *L'Europe économique et financière pendant le dernier quart de siècle* (voir le compte rendu de cet ouvrage dans le présent numéro, p. 272).

M. le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Je crois devoir, avant de nous séparer pendant les mois d'août et de septembre, signaler à la Société plusieurs publications très intéressantes pour la statistique.

M. H. von Scheel, directeur de l'Office du travail de l'empire allemand, après avoir achevé la grande publication, en 18 volumes, du *Recensement de la population par professions et métiers,* recensement qui a eu lieu le 14 juin 1895, vient, sur le désir exprimé par le Reichstag dans sa séance du 13 janvier 1899, d'en donner un résumé dans un petit volume de 209 pages. Ce résumé contient, en outre, des renseignements sur diverses matières et constitue un inventaire sommaire de l'état économique de l'Allemagne et de ses progrès depuis quelques années. Il porte sur la population envisagée dans sa répartition en ce qui concerne le sol, l'état civil, l'âge, les professions, le culte, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les moyens de transport, la pêche, la production et la consommation comparés.

Le premier fait qui apparaît dans cette statistique, et qui est d'une importance considérable, est l'accroissement de la population : 41 millions en 1870 ; 56 millions en 1890, soit aujourd'hui 100 habitants par kilomètre carré (la France en a 72).

La récolte du blé a passé de 23 millions de quintaux en 1880 à 33 en 1898 ; celle du seigle de 49 à 75 ; celle des pommes de terre de 19,5 à 31,8.

Depuis 1889, le nombre des voyageurs kilométriques a augmenté de 10 milliards à 17,5 et celui des tonnes kilométriques de 22 à 32,5 milliards.

Le commerce extérieur a augmenté, en cinq ans (1895-1899), de 26,6 p. 100 à l'importation et de 21,6 à l'exportation.

L'accroissement de la population n'est pas le seul facteur de l'accroissement en ce qui concerne les autres faits économiques ; car la consommation par tête a augmenté : pour la bière, de 106 litres en 1890 à 124 en 1898 ; pour le sucre, de 9,5 kilogrammes à 12,4 ; pour le charbon de terre, de 1,8 tonne à 2,4 ; pour la fonte, de 1 quintal à 1,5. Le bien-être a augmenté.

Le *Département du Trésor* des États-Unis publie tous les mois les résultats du commerce extérieur. Cette publication mensuelle est accompagnée ordinairement d'une étude sur l'état dans certaines contrées ou dans le monde entier d'une des branches importantes de la production ou du commerce ; je signale, entre autres,

dans les dernières livraisons, le commerce du Japon, le commerce de la Chine, le commerce des céréales, celui du coton, celui de la houille dans le monde. Ces travaux de statistique internationale doivent être signalés à l'attention de ceux qui étudient les questions commerciales; ils contiennent des travaux de recherches qui sont précieux pour les économistes et les négociants. Le mérite en revient au chef de bureau, M. O. P. Austin, qui dirige la statistique du Département du Trésor. A la fin de chaque année, le Département du Trésor publie, en deux volumes, les résultats généraux de l'année. Le premier, intitulé : *The foreign commerce and navigation of the United States for the year ending june 30, 1899*, vient de paraître. Trois graphiques accompagnent ces tableaux. On sait que les importations, après avoir augmenté d'une manière presque continue, excepté pendant les crises, surtout pendant celle de 1873, diminuent depuis quelques années; elles avaient atteint 865 millions de dollars en 1893; elles n'ont été que de 697 millions en 1899. Les exportations, au contraire, se sont développées très rapidement depuis 1888, année de langueur commerciale, où elles étaient tombées à 670 millions; elles ont dépassé 1 200 millions en 1898 et en 1899.

Le *Statistical Abstract of the United States*, pour 1899, rédigé par le Bureau de statistique, sous la direction du secrétaire du Trésor, a paru; c'est la 22e année d'une publication bien faite.

On sait que le Département de l'agriculture fait de nombreuses publications, particulièrement des publications statistiques. Je signale spécialement le *Yearbook of the United States, Department of agriculture*, 1899, édité par M. George William Hill, qui contient d'importantes statistiques et une brochure intitulée : *Our foreign Trade on agricultural products, 1890-1899*, par M. Franck H. Hitchcock, chef de la section des marchés étrangers.

En Belgique, le ministère de l'industrie et du travail vient d'achever la publication en trois volumes in-4° du *Recensement général des industries et des métiers* du 31 octobre 1896. C'est aussi un travail très considérable. Ces trois volumes contiennent le détail par communes et par provinces. L'Introduction et les résultats généraux n'ont pas encore paru.

La Belgique vient de publier aussi son *Tableau général du commerce avec les pays étrangers* pendant l'année 1899. Ce commerce est en progrès. En 1881, le commerce spécial donnait 1,6 milliard à l'importation et 1,3 à l'exportation; en 1899, 2,2 et 1,9 milliards.

Par les soins de M. Daranyi, ministre de l'agriculture de Hongrie, une grande *Enquête agricole* a été faite en vertu d'une loi de 1895. Les résultats sont publiés en hongrois et en allemand en quatre volumes in-folio; trois volumes ont déjà paru. C'est la première fois que la Hongrie procède à un dénombrement aussi important et aussi détaillé. Il a porté sur 2 795 885 exploitations et sur 4 447 088 agriculteurs; il s'est trouvé 1 901 211 exploitants, propriétaires ou fermiers, soit 68 p. 100 du nombre des exploitations.

Les exploitations que la statistique qualifie de naines (0 à 5 arpents) forment à peu près la moitié du total (52,2 p. 100), mais occupent à peine la seizième partie du sol (6,15 p. 100); les très grandes exploitations (plus de 1 000 arpents), qui ne représentent qu'une fraction minime du total (0,14 p. 100), occupent presque un tiers du sol (31,2 p. 100).

La parole est donnée à M. Arsène DUMONT pour sa communication sur l'*Infécondité chez certaines populations industrielles.*

Il s'agit, dit M. Dumont, de la natalité dans le groupe industriel des cantons de Flers et de Condé-sur-Noireau (Orne et Calvados).

On sait que la natalité française pour l'ensemble de la population est faible. D'autre part, on sait également que les ouvriers de la grande industrie ont généralement une natalité élevée. On pourrait en citer de nombreux exemples. Par une exception dans l'exception, qui constitue, par conséquent, un retour à la règle générale, dans le groupe industriel dont il s'agit, la natalité est faible.

Filatures et tissages y sont nombreux, le nombre des ouvriers y variant de 100 à

à 650 environ par établissement. C'est donc bien de la grande industrie. D'un autre côté, un certain nombre de communes des cantons ci-dessus mentionnés ont un caractère agricole. La natalité y est cependant faible comme dans les communes industrielles, ainsi qu'il a pu être constaté depuis vingt ans. Cette faiblesse de la natalité est donc le fait d'une région, dans laquelle la population industrielle ne présente pas de caractère spécial.

La démographie ne suffit pas ici pour expliquer les résultats relevés. Il faut en rechercher la cause ailleurs, c'est-à-dire dans les phénomènes ethnographiques. En ce qui concerne les cantons de Flers et de Condé-sur-Noireau, le tissage à domicile, bien qu'en voie de disparition, a créé des habitudes, des mœurs, en un mot un état de mentalité qui persiste et tend à se rapprocher beaucoup plus de celui de la petite bourgeoisie inféconde que de l'état d'esprit du prolétariat insouciant et prolifique. Cet effet, dit M. Dumont, confirme une fois de plus ce qu'il a toujours soutenu, c'est qu'on a la fécondité non de la classe à laquelle on appartient, mais celle à laquelle on voudrait appartenir.

La communication de M. Arsène Dumont est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Théry demande à M. Dumont s'il a remarqué une relation entre l'infécondité et le nombre des sages-femmes dont la moralité a son influence sur le nombre des naissances. M. Dumont dit qu'il ne s'est pas occupé de cette question. M. Levasseur pense qu'elle vaudrait la peine d'être étudiée et prie M. Dumont de vouloir bien porter ses investigations de ce côté.

M. le D[r] Papillon demande si M. Dumont s'est aperçu d'une corrélation entre la valeur de la terre et le mouvement de la natalité.

La terre, dit à ce propos M. Levasseur, a augmenté dans la première moitié du XIX[e] siècle, mais elle a baissé depuis vingt ans; or, les pays où elle a le moins baissé sont ceux où les terres labourables ont été transformées en prairies qui demandent peu ou point de main-d'œuvre. Les ouvriers agricoles de ces pays (et il faut y comprendre une partie de l'Orne et du Calvados) ne savent plus à quoi occuper leurs enfants.

M. le D[r] Papillon dit qu'en Allemagne et dans l'Italie du Nord la forte natalité a pour conséquence une grande prospérité.

M. Malzac répond que les ouvriers italiens ont un débouché très étendu en France, où ils viennent faire des travaux auxquels les ouvriers français se refusent absolument. Du reste, en Italie, les parents peuvent utiliser leurs enfants dès l'âge de douze ans.

M. Coste ne croit pas que la possibilité d'utiliser un enfant à l'âge de douze ans soit un stimulant de la natalité; c'est une prévision à trop longue échéance.

M. des Essars n'est pas de l'opinion de M. Coste. Dans les provinces de Girgenti et de Caltanisetta, de huit à vingt ans les enfants travaillent dans les solfatares, les parents emportent le gain de leurs enfants, et, lorsque ces malheureux viennent à mourir, les parents s'empressent de les remplacer. Il y a dans la province de Girgenti plus de 44 naissances et plus de 30 décès par 1,000 habitants. Les chiffres sont à peu près les mêmes pour la province de Caltanisetta.

M. Coste pense que l'observation de M. des Essars, vraie pour la Sicile, n'est pas applicable à la France où les mœurs sont entièrement différentes. Il ajoute que partout où on constate dans les populations une certaine imprévoyance la natalité s'accroît, mais qu'aussi, par suite de cette même imprévoyance, la mortalité augmente, ainsi que l'a constaté M. Dumont dans la Seine-Inférieure.

M. Arsène Dumont dit que dans la Seine-Inférieure, si le nombre ne manque pas à la population, la qualité lui fait défaut. On voit, du reste, la natalité remonter parfois brusquement à la suite de certains faits dont on n'a pas lieu de se féliciter. A Ouessant, par exemple, où l'alcoolisme s'est beaucoup développé, il y a une grande natalité; dans le canton d'Isigny, où il s'est créé un prolétariat agricole, la natalité s'est relevée, mais surtout par les naissances naturelles.

M. Edmond Théry rappelle que l'aisance, en augmentant la prévoyance, affaiblit la natalité. Lorsque Salons est devenu le centre du commerce des huiles, la popu-

lation des environs s'y est portée, les habitants se sont enrichis, tandis que ceux qui étaient restés dans les villages voisins se sont appauvris. Or, dès que la richesse a augmenté à Salons, la natalité a baissé et elle s'est élevée dans les villages voisins.

M. Arsène DUMONT dit qu'un phénomène absolument identique s'est produit à Flers; la natalité y a baissé avec le développement de la richesse.

M. LIMOUSIN pense que l'obligation pour les enfants de suivre l'école jusqu'à douze ans est une cause de diminution de la natalité et cite l'exemple de Lille où, après quelques années, les nombreuses familles, grâce à la réunion de tous les gains, finissaient par se trouver dans l'aisance.

M. le Dr PAPILLON demande si dans les cantons où il y a une grande natalité il y a beaucoup de conscrits réformés, et si le maintien de ces conscrits dans leurs foyers n'a pas d'action sur les naissances.

M. DUMONT ne le croit pas: à Fouesnant, près de Quimper, il y a beaucoup de naissances, et cette commune fournit d'excellents conscrits.

M. LEVASSEUR dit qu'en fait de démographie, il faut se défier des prévisions à longue échéance. La Bretagne à la fin du XVIIIe siècle donnait plus de décès que de naissances; aujourd'hui, c'est une des provinces qui maintiennent la natalité française.

Quant à l'impossibilité d'utiliser les enfants, M. LEVASSEUR ne croit pas qu'elle ait une très grande importance. En Allemagne, les enfants ne travaillent qu'à partir de treize ans, ce qui ne les empêche pas d'être nombreux.

Les observations sur la communication de M. Arsène Dumont étant épuisées, M. le PRÉSIDENT dit que, comme les autres années, les séances seront suspendues en août et septembre et seront reprises le troisième mercredi d'octobre.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,	Le Président,
Ed. FLÉCHEY.	E. LEVASSEUR.

II.

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (1).

La première statistique générale qui ait été dressée de l'enseignement primaire en France date de 1829, fin de la Restauration, et n'a été publiée que sous le règne de Louis-Philippe; elle est incomplète. Sous le règne de Louis-Philippe, des statistiques plus ou moins développées ont été publiées régulièrement, à peu près tous les trois ans. Sous le second Empire, il y a eu interruption jusqu'au ministère de M. Duruy qui a repris la tradition. Sous la troisième République, la commission de statistique de l'enseignement primaire a été instituée sous le ministère de M. Wallon; je la préside depuis l'origine. Cette commission a dressé les cadres de la statistique et décidé qu'une statistique détaillée serait dressée tous les cinq ans, l'année du recensement de la population, et que, dans l'intervalle, un relevé sommaire pourrait être publié tous les ans.

Le premier volume a paru en 1878; les tableaux y sont commentés dans un mémoire rédigé par M. Buisson, qui était alors secrétaire de cette commission, et précédé d'un court rapport du président.

Le second volume, publié en 1880, sous le titre de *Statistique de l'enseignement*

---

(1) Résumé analytique du document officiel présenté à la Société de statistique dans la séance du 20 juin 1900. (Voir numéro de juillet, p. 223.)

primaire de 1829 à 1877, contient les résultats des quinze statistiques antérieures à la création de la commission et forme, en quelque sorte, l'introduction de la nouvelle série. Le rapport, qui est très étendu (218 pages), a été rédigé par le président de la commission, ainsi que les rapports sur les statistiques subséquentes.

Les tomes trois, quatre, cinq et six contiennent la statistique de 1881-1882, 1886-1887, 1891-1892 et 1896-1897.

Voici comment est dressée cette statistique. Les instituteurs publics doivent tenir un *registre matricule* sur lequel sont inscrits, par ordre d'entrée, tous les élèves de l'école avec mention de leur âge, etc., et la date de leur sortie, quand ils ont quitté l'école, et un ou plusieurs *registres d'appel* sur lesquels sont inscrits, quand l'école a plusieurs classes, chaque mois, tous les élèves et où sont mentionnées, à chaque classe, les absences; depuis quelques années, ils ont été munis d'une *liste d'inscription annuelle* qui facilite leur travail. A la fin de chaque année, ils remplissent un bulletin de statistique qui résume les données des deux registres que la statistique a besoin de recueillir. Aucun travail supplémentaire n'est demandé d'ordinaire aux instituteurs pour dresser la statistique quinquennale : cela a été réglé ainsi en vue d'épargner leur peine et d'obtenir un résultat meilleur, parce que les instituteurs sont habitués à faire régulièrement le même travail. A l'aide de ces bulletins, les inspecteurs primaires dressent l'*état de situation,* lequel donne la situation de chacune des écoles de leur circonscription. Les états de situation sont envoyés par l'inspecteur d'académie au ministère et le bureau de statistique fait le travail de dépouillement, qui aboutit à la confection des tableaux, travail long et minutieux d'où dépend la valeur de l'œuvre entière et qui est fait avec un souci scrupuleux de l'exactitude. Les tableaux relatifs aux finances, aux cours d'adultes, à l'instruction des conscrits, etc., sont préparés par d'autres voies.

C'est sur ces tableaux que le président rédige le projet de rapport. Il en communique l'épreuve successivement au directeur de l'enseignement et au vice-recteur, à deux inspecteurs désignés pour le seconder, aux chefs de bureau de la direction de l'enseignement primaire et discute avec eux soit l'ensemble du rapport, soit la partie sur laquelle ils ont autorité. C'est ainsi, par exemple, que la partie relative aux finances est rédigée de concert avec le chef de bureau chargé de ce service. Quand ce travail de complément et de contrôle est achevé, une nouvelle épreuve est tirée et envoyée à tous les membres de la commission de statistique de l'enseignement primaire plusieurs jours avant la session. Dans cette session, qui dure toujours au moins une dizaine de séances (il y en a eu onze en 1899), le texte du rapport est lu et discuté ligne par ligne. Quand le texte est complètement adopté, une dernière épreuve est remise au ministre, qui rédige son rapport au Président de la République. Puis le volume est remis officiellement au ministre par la commission et livré à la publicité.

Nous sommes convaincus que, grâce à l'ensemble de ces procédés et au zèle des fonctionnaires qui concourent à l'œuvre, les résultats de cette statistique, établis avec le désir de servir l'instruction, et sans autre préoccupation que celle de l'exactitude des faits et de la clarté de l'exposition, sont aussi précis que le comportent les matières. Toutes ne sont pas susceptibles de fournir des nombres absolument certains. Nous connaissons avec plus de sûreté le nombre des écoles que celui des élèves, le nombre des élèves des écoles publiques que celui des écoles privées, le nombre des élèves des écoles primaires que celui des cours d'adultes.

Afin de faciliter la comparaison, nous composons chaque fois, autant que possible, le rapport sur le même plan : 1° la *population* à instruire, de l'âge de 2 ans à l'âge de 16 ans; 2° *moyens d'instruction*, inspection des établissements scolaires (écoles maternelles, écoles primaires élémentaires et supérieures), bâtiments scolaires, classes, maîtres, préparation des maîtres (écoles normales, brevets); 3° *élèves*, partie dans laquelle nous exposons la manière dont cette statistique est obtenue et nous examinons le degré d'approximation qu'elle comporte. Écoles et classes, maîtres, élèves, ce sont là les trois parties fondamentales de cette statistique. Les parties suivantes sont : 4° *institutions auxiliaires*, comprenant les conférences et cours d'adultes, les bibliothèques, les caisses d'épargne et la mutualité scolaire, etc. ; 5° une étude spéciale sur l'*enseignement primaire à Paris et dans les villes de plus de 100 000 habitants;* c'est la première fois que cette partie figure dans les volumes de statistique; 6° *résultats de l'enseignement*, instruction des conscrits, des conjoints, certificats d'études primaires : la statistique, qui procède par des nombres, ne fournit que des indications insuffisantes sur l'influence exercée par l'instruction sur l'intelligence et le moral d'une population; 7° *statistique financière;* 8° *Résumé et retour sur le passé.*

Huit graphiques accompagnent le rapport de 1896-1897 : brevets de capacité délivrés de 1833 à 1897, origine et destination des garçons sortis des écoles primaires supérieures de 1889 à 1899, instruction des conscrits depuis 1827 et des conjoints depuis 1854, nombre d'instituteurs et d'institutrices par 10 000 habitants, de 1837 à 1897, nombre des élèves de 1829 à 1898, dépenses de l'enseignement primaire de 1855 à 1897, carte de l'instruction des conscrits en 1827, carte de l'instruction des conscrits en 1897.

Ce volume étant le dernier qui sera publié au XIXe siècle, le rapporteur a donné au résumé un développement inaccoutumé et y a présenté un aperçu du progrès de l'enseignement primaire au XIXe siècle. De ce résumé, je tire quelques chiffres qui feront comprendre ce progrès.

La première période s'étend jusqu'à la loi de 1833. Il n'y avait alors, pour ainsi dire, pas d'enseignement primaire public ou du moins cet enseignement était exclusivement communal. Sous la Restauration, il y avait une émulation et lutte entre les écoles mutuelles et les écoles congréganistes. La statistique de 1829, qui n'a probablement pas porté ou n'a porté que très incomplètement sur les écoles de filles, accuse 30 536 écoles mixtes et 1 358 000 élèves.

Entre le vote de la loi du 28 juin 1833 et l'année 1878 où le gouvernement républicain a réellement pris la direction des affaires, sont comprises deux périodes : la première, sous le régime de la loi de 1833 qui est le premier code constitutif de l'enseignement primaire public en France; la seconde, sous le régime de la loi du 28 mars 1850 qui, sous le rapport de l'enseignement primaire, a été moins libérale que la précédente. Cette seconde période peut, elle-même, se subdiviser en plusieurs : période de défiance à l'égard des instituteurs, de 1850 à 1863; période du ministère de Duruy; période des premières années de la troisième République.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe l'inspection avait été organisée, des écoles normales avaient été créées (en 1848, il y en avait 76 pour les instituteurs et 10 pour les institutrices); le nombre des élèves avait augmenté. En 1847, on comptait 63 028 écoles, dont 43 879 écoles publiques. Le nombre des élèves était de 3 530 000, dont 2 176 000 garçons et seulement 1 354 000 filles. Les cours d'adultes

s'étaient multipliés. Les dépenses connues (on ne connaissait pas les dépenses extraordinaires des communes) s'élevaient, en 1846, à 26 millions de francs, sur lesquels la rétribution scolaire fournissait 9 624 000 fr., les budgets communaux 8 512 000 fr., les départements 4 934 000, l'État 2 879 000 fr.

Vers la fin de l'Empire (en 1866), sous le ministère de Duruy, on comptait 70 671 écoles dont 53 957 écoles publiques (dont 15 099 écoles de filles). Le nombre des écoles congréganistes publiques s'était élevé de 6 464 en 1850, à 11 614. Le nombre total des élèves inscrits était de 4 516 000.

Sous la troisième République, la perte de l'Alsace-Lorraine diminua le nombre des écoles. Cependant, en 1877, le nombre des élèves était de 4 717 000 et il y avait presque égalité entre les sexes : 2 401 000 garçons et 2 316 000 filles. Les écoles publiques, au nombre de 59 021, renfermaient 3 823 000 élèves et les 12 526 écoles privées 893 000 élèves.

Les dépenses avaient augmenté : 94 millions 1/2 (y compris les dépenses extraordinaires de l'État et des départements, mais non celles des communes) sur lesquels la rétribution scolaire contribuait pour près de 19 millions.

La statistique des conscrits fournit un indice de la diffusion de l'enseignement primaire. En 1827, il y en avait 42 p. 100 qui savaient lire : ce qui donne une idée de la proportion des garçons qui avaient profité de cet enseignement huit ou dix ans auparavant. En 1877, il y en avait 85 : ce qui correspond à l'état des écoles vers la fin de l'Empire. Pour avoir une notion de la situation en 1877, il faut prendre le renseignement en 1889, année où 91,5 conscrits sur 100 savaient lire.

La transformation du système de l'enseignement primaire par le gouvernement républicain commence avec la loi du 1er juin 1878, votée sous le ministère de M. Bardoux, par laquelle les communes furent obligées de se rendre propriétaires de leurs maisons d'école et 120 millions furent affectés, moitié en subventions et moitié en prêts, à des constructions d'écoles. Cette loi a été le prélude d'une vaste opération financière pour laquelle a fonctionné, pendant une dizaine d'années, une caisse spéciale des lycées, collèges et écoles. Le total des dépenses faites par l'État, les départements et les communes figure dans les comptes de l'État pour 689 millions de francs au 31 décembre 1897; ces sommes ont servi à construire ou aménager 35 145 écoles maternelles ou primaires, 163 écoles normales et 19 817 mobiliers scolaires; mais la comptabilité de l'État ne comprend pas toutes les dépenses, notamment celles de la ville de Paris, et le total général peut être évalué approximativement à 850 millions de francs.

La seconde loi qui caractérise la réforme républicaine est celle du 9 août 1879 qui a obligé tous les départements à entretenir deux écoles normales, une pour les instituteurs et une pour les institutrices. En 1897 il existait en France et en Algérie 87 écoles normales d'instituteurs et 85 écoles normales d'institutrices; en outre, deux écoles normales primaires supérieures, celle de Fontenay et celle de Saint-Cloud, fondations importantes, qui ont largement contribué au progrès du corps enseignant.

Les trois lois organiques du système actuel de l'enseignement primaire auxquelles sont attachés les noms de Jules Ferry et de Paul Bert et qui ont été votées et appliquées, M. Buisson étant directeur de l'enseignement primaire, sont celles du 6 juin 1881, qui a établi la gratuité absolue dans toutes les écoles primaires publiques, celle du 28 mars 1882 qui a institué l'obligation scolaire pour les enfants de six à treize ans révolus, et celle du 31 octobre 1886 qui a organisé l'enseignement pri-

maire, établi le principe de la laïcité pour les écoles publiques et classé les écoles en trois degrés : écoles maternelles, écoles primaires élémentaires et écoles primaires supérieures; et, en outre, écoles manuelles d'apprentissage (ces dernières ont été depuis rattachées au ministère du commerce).

A ces trois lois, il faut ajouter les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893, qui ont fixé le traitement des instituteurs qui, tout en continuant à être nommés par le préfet, excepté dans les écoles supérieures, sont devenus des fonctionnaires d'État, leur traitement légal étant payé sur le budget de l'État au lieu de l'être, comme auparavant, sur le budget communal. En conséquence, les 4 centimes additionnels aux contributions directes que prélevaient à cet effet les communes et les 4 centimes que prélevaient les départements ont été attribués à l'État et font partie de son budget général des recettes.

« Vingt-deux ans, lit-on dans le rapport, se sont écoulés depuis le commencement de cette transformation. La transformation opérée dans l'enseignement primaire par le gouvernement républicain peut se résumer en quelques traits essentiels : gratuité, obligation et laïcité de l'enseignement primaire public; développement de l'instruction des maîtres et augmentation des traitements désormais payés sur le budget de l'État; refonte et extension des programmes à tous les degrés, reconstitution et développement de l'enseignement primaire supérieur et création d'institutions d'ordre moral dans l'organisation scolaire; construction d'écoles et transformation, grâce à l'action du Gouvernement et à celle des particuliers, du mobilier, des livres, cartes et, en général, du matériel d'enseignement.

« La statistique, qui recueille et compare des nombres, donne des renseignements précis sur les faits matériels relatifs à cette transformation lorsque ces faits peuvent être comptés; mais elle est impuissante à bien exprimer les résultats qui sont d'ordre intellectuel et moral que cette transformation a produits, parce qu'ils échappent, pour la plupart, à la loi des nombres. »

Les trois tableaux que nous donnons en notes (1) contiennent les données sta-

(1) **Écoles.**

	1876-1877 (France).	1896-1897 (France et Algérie).	Augmentation ou diminution. En nombres absolus. Augmentation.	Diminution.	Pour 100.	1897-1898 (France et Algérie).
Écoles maternelles.	—	—	—	—	—	—
Publiques. Laïques	581	1 925	1 344	»	+ 231,3	1 946
Publiques. Congréganistes	2 201	651	»	1 553	— 70,5	609
Privées. Laïques	257	205	»	52	— 20,2	199
Privées. Congréganistes	1 105	2 904	1 799	»	+ 162,7	2 985
Total	4 147	5 685	3 143	1 605	+ 37,1	5 739
Écoles primaires élémentaires.						
Publiques de garçons et mixtes	39 764	44 363	4 599	»	11,5	44 425
Publiques de filles	19 257	23 216	3 959	»	20,5	23 182
Privées de garçons et mixtes	2 657	4 156	1 499	»	56,4	4 232
Privées de filles	9 869	11 919	2 050	»	20,8	12 076
Total	71 547	83 654	12 107	»	17,1	83 915
Laïques. Publiques	45 816	62 192	16 376	»	+ 35,7	62 430
Laïques. Privées	5 841	2 850	»	2 991	— 51,2	2 808
Congréganistes. Publiques	13 205	5 387	»	7 818	— 59,2	5 177
Congréganistes. Privées	6 685	13 225	6 540	»	+ 97.8	13 500
Écoles primaires supérieures.						
Publiques	(*)	296	»	»	»	»
Privées	(*)	8	»	»	»	»

(*) N'ont pas été comptées à part dans la statistique de 1876-1877.

tistiques qui permettent de comparer le nombre des écoles, des maîtres et des élèves dans leurs principaux groupements au commencement et à la fin de cette période, en 1876-1877 et en 1896-1897, même en 1897-1898.

Nous pouvons en tirer les conclusions suivantes :

1° Relativement aux écoles :

Le nombre des écoles maternelles a augmenté de 37 p. 100, augmentation qui a porté principalement sur les écoles publiques laïques et sur les écoles privées congréganistes ;

Le nombre des écoles primaires publiques a augmenté de 14,5 p. 100, augmentation dont ont bénéficié surtout les écoles de filles ; le nombre des écoles privées a augmenté de 28 p. 100 ;

Le nombre des écoles publiques laïques a augmenté de 35,7 p. 100, pendant que celui des écoles congréganistes diminuait de 59 p. 100 ; d'autre part, dans la catégorie des écoles privées, il y a une diminution de 51 p. 100 dans les écoles laïques et une augmentation de 97,8 dans les écoles congréganistes.

2° Relativement aux maîtres :

Accroissement correspondant dans les écoles publiques, maternelles ou élémen-

Maîtres.

	1876-1877 (France).	1896-1897 (France et Algérie).	Augmentation ou diminution. En nombres absolus. Augmentation.	Diminution.	Pour 100.	1897-1898 (France et Algérie).
Écoles maternelles.	—	—	—	—	—	—
Publiques. Laïques.	765	4 382	3 617	»	+ 472,7	4 476
Publiques. Congréganistes.	3 336	1 010	»	2 326	— 69,7	943
Privées. Laïques.	411	271	»	140	— 34,1	264
Privées. Congréganistes.	1 711	3 751	2 040	»	+ 119,2	3 861
Total.	6 223	9 414	5 657	2 466	+ 51,2	9 544
Écoles primaires élémentaires.						
Publiques. Instituteurs.	46 400	56 376	9 976	»	+ 21,5	56 629
Publiques. Institutrices.	33 663	49 398	15 735	»	+ 46,7	49 726
Privées. Instituteurs.	5 317	10 963	5 646	»	+ 106,1	11 071
Privées. Institutrices.	25 329	35 540	10 211	»	+ 40,3	36 079
Total.	110 709	152 277	41 568	»	+ 37,5	153 505
Laïques. Publiques.	53 240	96 758	43 518	»	+ 81,7	97 737
Laïques. Privées.	10 785	6 778	»	4 007	— 37,2	6 612
Congréganistes. Publiques.	26 823	9 016	»	17 807	— 66,4	8 618
Congréganistes. Privées.	19 861	39 725	19 864	»	+ 100,1	40 538
Total des instituteurs.	51 717	67 339	15 622	»	+ 30,2	67 700
Total des institutrices.	58 992	84 938	25 946	»	+ 43,9	85 805
Nombre total, sans les adjoints, en 1877, et sans les chargés de classe, en 1897.	69 025	83 561	14 536	»	+ 21,0	83 826
Écoles primaires supérieures.						
Publiques.	(*)	2 468	»	»	»	»
Privées.	(*)	(?)	»	»	»	»

(*) N'ont pas été comptées à part dans la statistique de 1876-1877.

taires, du nombre des maîtres et maîtresses laïques et diminution des congréganistes; changement en sens inverse dans les écoles privées;

Au total, 41 568 instituteurs et institutrices de plus en 1897 qu'en 1877 et une augmentation de 30 p. 100 pour les instituteurs et de 44 p. 100 pour les institutrices. L'augmentation du nombre des congréganistes dans l'enseignement privé excède de 2 057 leur diminution dans l'enseignement public.

3° Relativement aux élèves :

Augmentation de 197 571 élèves dans les écoles maternelles, soit de 37 p. 100, dont 31 reviennent aux écoles privées;

Augmentation de 366 972 dans les écoles publiques élémentaires et supérieures, soit de 9,6 p. 100, augmentation qui est plus forte pour les filles que pour les garçons;

Augmentation de 447 511, soit 50 p. 100 dans les écoles privées, augmentation qui est plus forte pour les garçons que pour les filles;

Le total général des élèves des écoles primaires (non compris les écoles maternelles) était, en France et Algérie, de 4 716 900 en 1876-1877 et de 5 531 400 en 1896-1897. Ce nombre a diminué depuis 1888-1889 où il s'était élevé à 5 623 400,

Élèves.

		1876-1877 (France).	1896-1897 (France et Algérie).	Augmentation ou diminution. En nombres absolus. Augmentation.	Diminution.	Pour 100.	1897-1898 (France et Algérie).
Écoles maternelles.		—	—	—	—	—	—
Publiques.	Laïques	80 676	359 661	278 985	»	+ 346,0	372 010
	Congréganistes	339 434	92 628	»	256 806	— 75,7	88 044
Privées.	Laïques	15 053	9 746	»	5 307	— 35,2	9 297
	Congréganistes	96 914	267 613	170 699	»	+ 176,0	274 745
	Total	532 077	729 648	197 571	»	+ 37,1	744 126
Écoles primaires élémentaires.							
Publiques	de garçons	2 197 652	2 318 405	120 753	»	+ 5,2	2 312 137
	de filles	1 625 696	1 871 915	246 219	»	+ 15,2	1 865 453
Privées	de garçons	203 230	464 142	260 912	»	+ 128,0	465 602
	de filles	690 357	876 956	186 599	»	+ 27,0	891 933
	Total	4 716 935	5 531 418	814 483	»	+ 17,0	5 535 125
Laïques.	Publiques	2 337 193	3 780 405	1 443 212	»	+ 61,0	3 787 023
	Privées	311 369	131 461	»	179 908	— 58,0	127 329
Congréganistes.	Publiques	1 628 289	409 915	»	1 218 374	— 75,0	390 567
	Privées	440 084	1 209 697	769 613	»	+ 175,0	1 230 206
Total	des garçons	2 400 882	2 782 547	381 665	»	+ 15,9	2 777 739
	des filles	2 316 053	2 748 871	432 818	»	+ 18,7	2 757 386
Écoles primaires supérieures.							
Publiques		(*)	33 241	»	»	»	32 844
Privées		(*)	1 178	»	»	»	932
Cours complémentaires.	Publics	»	18 165	»	»	»	18 742
	Privés	»	12 074	»	»	»	11 857

(*) N'ont pas été comptées à part dans la statistique de 1876-1877.

le nombre le plus fort qui ait été atteint jusqu'ici. La faible natalité de la France est une des causes de cette diminution qui a porté principalement sur les écoles publiques.

L'enseignement laïque a gagné 1 443 000 élèves dans les écoles publiques, soit 61 p. 100, et en a perdu 179 900 dans les écoles privées. L'enseignement congréganiste a perdu 2 128 300 élèves dans les écoles publiques, soit 75 p. 100, et en a gagné 769 600, soit 175 p. 100, dans les écoles privées.

En 1897 la statistique des conscrits en portait 95 p. 100 sachant au moins lire; c'est un accroissement de 10 p. 100 sur 1877. Mais, nous savons que le recrutement de 1897 porte sur la génération scolaire de 1878 à 1890.

Durant ces vingt-deux années, le régime financier de l'instruction publique a été entièrement changé. La rétribution scolaire a été supprimée en 1881; les communes et les départements ont cessé, depuis 1890, de percevoir les 4 centimes additionnels; l'État s'est substitué à eux pour la recette comme pour la dépense. Les dépenses ont plus que doublé, car les comptes du ministère portent 94,4 millions pour 1877 et 214 pour 1897; il est vrai que ces deux comptes ne contiennent pas exactement les mêmes éléments. Les ressources communales, qui figuraient en 1877 pour plus de 56 p. 100 dans le total, ne figurent plus que pour 32,8. Les ressources départementales, qui représentaient 18 p. 100, ne figurent pas dans les comptes de 1897. Le budget de l'État fournit 67 p. 100 au lieu de 25.

La dépense par tête d'élève, laquelle ne peut être calculée qu'incomplètement pour 1877, montait alors à 23 fr. 45 c.; elle a été de 46 fr. en 1897.

Le rapport se termine par le paragraphe suivant que je reproduis en terminant ce résumé : « Les cours d'adultes, négligés pendant un temps, sont redevenus l'objet de la sollicitude des communes et de l'administration centrale et ont rapidement augmenté en nombre. Parmi les autres institutions auxiliaires de l'enseignement primaire, plusieurs se sont développées dans le cours de la dernière période, notamment celles qui visent l'éducation et tendent à inspirer aux enfants des sentiments de prévoyance et de solidarité, comme la mutualité scolaire et les associations d'anciens élèves. Les grandes villes auxquelles nous avons consacré, pour la première fois, un compte rendu spécial, ont, sous ce rapport, comme dans toutes les parties de leur administration pédagogique, donné l'exemple et rivalisé de zèle.

« La commission de statistique de l'enseignement primaire a l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter ce rapport, qui est fondé sur des données numériques aussi précises que le comportent les diverses matières traitées et qui est l'expression sincère des faits. Elle a été soutenue dans l'accomplissement de sa tâche par la conviction que des enquêtes de ce genre, conduites avec méthode et dans un esprit scientifique, sont utiles pour éclairer l'opinion et faciliter le gouvernement des affaires publiques, et elle a la confiance que l'exposé de la situation présente et la comparaison avec le passé fourniront la preuve que de fructueux résultats ont été obtenus par les efforts et les dépenses croissantes que le Parlement, l'Administration et les particuliers ont faits depuis vingt ans pour propager, étendre et améliorer l'éducation populaire. »

E. Levasseur.

III.

UN EXEMPLE DE DÉPOPULATION RURALE.

LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

De l'aveu de tous, la question de la dépopulation rurale ne peut être bien étudiée que si on la considère dans de petites unités de population et non dans tout l'ensemble d'un État ou même d'une région. C'est cette méthode que nous avons voulu appliquer, en étudiant ce phénomène démographique dans un département déterminé, celui de la Somme. Ce département, qui correspond du reste à peu près à l'ancienne province de Picardie, offre une particularité intéressante qui doit d'abord être notée : c'est que, outre le grand centre industriel, son chef-lieu, il renferme de nombreux bourgs qui vivent de l'industrie, soit de la bonneterie ou des raffineries comme dans le Santerre, soit de la quincaillerie comme dans le Vimeu, par exemple. La dépopulation rurale, qui se produit au bénéfice de la grande ville, peut être en partie contre-balancée par le développement des centres industriels secondaires, et nous verrons, en effet, qu'ils empêchent, dans d'assez grandes proportions, la diminution de certaines régions du département. D'autre part, la Somme est aussi un pays de grande culture et d'élevage, double condition qui provoque, comme on sait, la dépopulation rurale.

Le département de la Somme comptait, en 1801, 459 500 habitants; en 1846, il dépassait 570 000, et, en 1861, atteignait son maximum de population avec 572 646 habitants. Depuis cette époque, il n'a fait que décroître et, au dénombrement de 1896, sa population n'était plus que de 543 279 habitants, soit une diminution de 29 637 têtes sur 1861 et de 27 000 sur 1846. Parmi les cinq arrondissements, seul celui d'Amiens est en augmentation sur sa population du milieu du siècle. Trois arrondissements, ceux de Doullens, Montdidier et Péronne, ont eu également leur maximum de population en 1846 : depuis cette époque, ils ont perdu globalement 34 000 habitants, soit 11 700 pour Doullens ou 19,4 p. 100; 10 500 pour Montdidier ou 14,2 p. 100 et 12 300 pour Péronne ou 10,9 p. 100. L'arrondissement d'Abbeville perd aussi 5 500 habitants environ sur 1846, mais c'est en 1866 que se place son maximum de population avec 141 620 habitants; il n'en a plus aujourd'hui que 131 572. A l'inverse des autres, l'arrondissement chef-lieu a vu sa population augmenter, puisqu'elle passe de 188 252 à 200 889. Mais cet accroissement n'est, en somme, que de 12 600 âmes ou 6,7 p. 100, ce qui est une très faible proportion; d'autant plus que, de 1846 à 1896, la seule ville d'Amiens s'est accrue de plus de 36 500 habitants (de 52 140 à 88 731). Donc, l'accroissement de l'arrondissement n'étant que du tiers de celui du chef-lieu, il y a, en réalité, une perte énorme de population pour l'élément rural de l'arrondissement. Et c'est ici le cas d'entrer dans l'examen détaillé des unités de population, pour mieux juger du mouvement de celle-ci.

L'arrondissement d'Amiens comprend treize cantons. Laissons de côté les quatre cantons formés par le chef-lieu et quelques communes environnantes et considérons de près les autres cantons de population rurale. Ces neuf cantons ont *tous* diminué depuis 1846; ils ont, depuis cette date, perdu, dans l'ensemble, 27 000 âmes ou

20,6 p. 100. Deux cantons, parmi ces neuf, n'ont qu'une perte peu sensible, ceux de Picquigny et de Corbie (avec Villers-Bretonneux), qui ont de petits centres industriels : la diminution est d'environ 700 habitants dans le canton de Corbie, et de 270 seulement dans celui de Picquigny. Mais ces chiffres ne doivent pas faire illusion : en réalité, il y a une diminution sensible dans les communes purement rurales, diminution à peu près rachetée par l'augmentation de quelques localités. Ainsi, sur les vingt-quatre communes du canton de Corbie, quatre seulement ont augmenté ; à Picquigny, quatre également sur vingt-deux.

Dans le canton de Corbie, les deux villes de Corbie et Villers-Bretonneux ont gagné globalement plus de 3 000 habitants ou 51,6 p. 100 (de 6 255 à 9 472), mais l'ensemble des communes inférieures à 1 000 habitants, en 1846, diminue de plus de 1 700 âmes. Plusieurs localités perdent la moitié de leur population : telles Warloy-Baillon (de 2 018 à 1 166), Baizieux (de 861 à 379), Hénencourt (de 601 à 304), etc., et ces communes sont toutes proches les unes des autres.

Après ces cantons, celui qui diminue le moins est celui de Boves (anciennement canton de Sains) : et, cependant, vingt-deux communes sur vingt-trois sont en perte sur 1846 ; seulement la diminution est atténuée par l'accroissement des localités de Dury, sorte de faubourg d'Amiens et du centre industriel de Saleux-Salouel. Dans ce canton, les communes de moins de 1 000 habitants, en 1846, diminuent de plus de 2 500 âmes. Une d'entre elles, celle de Guyencourt, voit sa population réduite de plus des deux tiers (de 778 à 206).

Mais, avec les autres cantons, la diminution s'accélère ; elle est de près du cinquième à Oisemont (19,6 p. 100) et, dans ce canton, cinq communes sur trente-deux ont une augmentation, du reste bien faible, de population. A Conty, la diminution atteint 29 p. 100 ; de plus de 12 000 habitants, en 1846, ce canton descend à 8 583, et il a seulement deux communes sur vingt-sept en accroissement.

Dans les cantons voisins de Hornoy, Poix, Molliens-Vidame, la décroissance dépasse 30 p. 100 ; elle est de 30,3 p. 100 à Hornoy (de 11 172 à 7 793) ; de 31,3 p. 100 à Poix (de 11 326 à 7 767) et de 32,2 p. 100 à Molliens-Vidame (de 15 145 à 10 251). Dans le canton de Poix, deux communes seulement ont une population supérieure à celle de 1846 ; encore cette augmentation se réduit-elle à des chiffres insignifiants : dans les deux autres, la diminution est générale. Le maximum de décroissance est donné par le canton de Villers-Bocage, qui s'étend sur le plateau au nord d'Amiens. Sauf une exception, la diminution y est aussi générale et atteint près de 7 000 habitants ou 41,7 p. 100 : la population est réduite de 16 858 à 9 894 habitants. Le chef-lieu du canton perd plus d'un tiers de sa population (921 habitants au lieu de 1 575, soit une diminution de 41,6 p. 100, ce qui correspond exactement à la décroissance moyenne du canton. A côté, d'autres fortes localités, qui avaient plus de 1 000 habitants en 1846, ont perdu la moitié de leur population, telles Contay et Rainneville, qui descendent respectivement de 1 042 et 1 251 habitants à 519 et 623. Une autre commune, la plus forte du canton, Flesselles, passe de 1 762 à 1 055 habitants soit une perte de 40,1 p. 100.

En résumé, en 1846, les communes de moins de 1 000 habitants comptaient, dans l'arrondissement d'Amiens, 90 131 habitants ; en 1896, cette population tombait à 66 623, soit une diminution de 23 508 ou 26,10 p. 100. Tout naturellement, une telle décroissance, dans la population totale, a pour conséquence l'augmentation du nombre des petites communes. Par exemple, en 1846, il y avait, dans l'ar-

rondissement d'Amiens, 147 communes de 501 à 1 000 habitants ; ce chiffre descend, en 1896, à 94. Par contre, le nombre des communes de moins de 500 habitants monte de 69 à 119, grâce à la diminution des communes de la catégorie supérieure.

En 1846, l'ensemble des neuf cantons ruraux de l'arrondissement d'Amiens avait une densité de 88 habitants par kilomètre carré ; en 1896, cette densité tombe à 70. Elle descend de 56 à 38 dans le canton de Poix ; de 83 à 64 dans celui de Hornoy ; de 80 à 56 dans celui de Conty ; de 82 à 55 dans celui de Molliens-Vidame, et, enfin, de 100 à 58 dans le canton de Villers-Bocage.

Dans l'arrondissement d'Abbeville, les deux cantons du chef-lieu sont en augmentation ; mais celle-ci ne correspond même pas à l'accroissement de la ville, qui, elle-même, a gagné à peine 700 habitants depuis 1846 (19 851 au lieu de 19 158). Toutefois, les autres cantons de cet arrondissement ne présentent pas une diminution générale comme ceux de l'arrondissement d'Amiens. Sur neuf cantons, trois sont en augmentation ; dans les six autres, la diminution ou bien est peu sensible, ou bien se localise de façon très caractéristique. Les trois cantons qui ont vu s'accroître leur population sont les trois cantons limitrophes de la mer, Rue, Saint-Valery-sur-Somme et Ault. Mais il faut bien distinguer les caractères différents de cette augmentation.

Dans les cantons de Rue et Saint-Valery-sur-Somme, l'accroissement n'atteint pas respectivement 500 habitants ; de part et d'autre, la majorité des communes diminue (16 sur 21 à Rue ; 12 sur 16 à Saint-Valery-sur-Somme) et cette diminution est à peine compensée par l'augmentation de quelques localités, telles que le Crotoy (qui gagne près de 1 100 âmes), Rue et Cayeux-sur-Mer. Dans le canton d'Ault, au contraire, c'est la diminution qui est une exception : sur dix-neuf communes, quatorze ont accru leur population et le canton, dans le total, a gagné 3 330 habitants (de 13 544 à 16 874) ou 24,6 p. 100. Sur les cinq localités qui ont diminué, quatre constituent un groupe isolé au nord du canton, Nibas, Ochancourt, Valines, Vaudricourt. Le canton d'Ault bénéficie non seulement de son développement industriel, mais aussi des stations balnéaires qu'il possède, Ault (Ousval) et surtout Mers. Cette dernière localité n'avait que 430 habitants en 1846 ; elle en compte aujourd'hui 1 110.

Parmi les cantons qui ont diminué, on peut distinguer nettement ceux qui sont à gauche et à droite de la Somme. A gauche, ceux de Gamaches, Moyenneville et Hallencourt n'ont que peu décru ; à Hallencourt, la décroissance ne dépasse guère 1 100 âmes ou 8,2 p. 100 ; à Gamaches et Moyenneville, elle est respectivement d'environ 300 ou de 2,5 et 2,8 p. 100. Il en est tout autrement des cantons situés à droite de la Somme, Nouvion, Crécy et Ailly-le-Haut-Clocher. A Nouvion, la diminution est déjà de plus de 2 000 ou de 18,2 p. 100 ; elle atteint 3 290 à Crécy et 3 410 à Ailly, soit 24,7 et 27,7 p. 100 ; dans ces deux derniers cantons, toutes les communes ont diminué, à l'exception d'une seule.

En 1846, l'arrondissement d'Abbeville comptait quatorze communes seulement de moins de 300 habitants ; c'était celui où les petites communes rurales étaient le moins nombreuses ; en 1896, le nombre des communes de cette catégorie s'élevait à quarante et une. Quant à la densité des cantons ruraux, elle s'est beaucoup abaissée, cela va de soi, dans ceux de Crécy et Ailly : de 56 et 97 habitants par kilomètre carré, elle tombe respectivement à 42 et 72.

Dans l'arrondissement de Doullens, comme dans celui de Montdidier, il y a dé-

croissance dans tous les cantons; mais, bien entendu, elle est fort inégale suivant les régions. Dans l'arrondissement de Doullens, la diminution est à peine sensible; dans le canton de Domart, elle n'atteint même pas 300 habitants, soit 2 p. 100, et cela grâce à l'accroissement notable de deux communes surtout, Berteaucourt et Saint-Ouen, car toutes les autres ont diminué et quelques-unes de plus de moitié (Franqueville passe de 720 habitants à 240 et Talmas de 1 778 à 854). Le canton de Doullens diminue plus sensiblement, de 2 180 habitants ou 12,8 p. 100; la population du chef-lieu n'a augmenté que de 220 habitants et de fortes communes comme Beauquesne et Beauval sont atteintes de diminution. La décroissance est beaucoup plus considérable dans les cantons de Bernaville et Acheux : le premier perd 3 616 habitants, l'autre 5 557, soit 29,6 et 34 p. 100; de part et d'autre, toutes les communes sont atteintes, sauf une, et dans le canton d'Acheux, quelques-unes perdent près de moitié de leur effectif, et une tombe même de 538 habitants à 167 habitants! (Saint-Léger-lès-Authies).

Dans l'arrondissement de Montdidier, les termes extrêmes de diminution sont fournis par les cantons de Moreuil (7,1 p. 100) et de Ailly-sur-Noye (23 p. 100). Dans le premier de ces cantons, vingt-cinq communes sur trente sont en décroissance, et certains d'une façon très notable (Domart-sur-la-Luce descend de 1 367 à 570 habitants); mais la diminution est compensée en partie par les centres industriels de Hangest-en-Santerre et surtout de Moreuil qui a gagné près de 900 habitants depuis 1846.

Les cantons de Rosières, Roye, Montdidier diminuent respectivement de 16,8, 13,9, 13,5 p. 100. Dans le premier de ces cantons, deux communes augmentent sur vingt et une; dans le second, trois sur trente-sept; dans celui de Montdidier, la diminution affecte toutes les communes; le chef-lieu ne perd, il est vrai, que quelques unités. Dans le canton de Roye, le chef-lieu a un accroissement sensible, plus de 1 800 habitants (de 2 500 à 4 304), mais le contraire se produit dans celui de Rosières, où non seulement le chef-lieu diminue de plus de 1 100 âmes (de 3 775 à 2 611), mais aussi les fortes communes du canton (Méharicourt, Harbonnières).

Dans l'arrondissement de Péronne, nous ne rencontrons pas d'aussi fortes diminutions; les plus sensibles n'ont pas la proportion de celles que nous venons de voir au premier rang. Deux cantons sur huit sont en augmentation, ceux de Combles et de Ham, tous deux à l'extrémité du département et où l'industrie sucrière s'est particulièrement développée, mais cet accroissement se réduit à quelques unités pour le canton de Combles et ne dépasse même pas 800 habitants pour celui de Ham. A Combles, quatre communes seulement augmentent sur vingt et une; mais à Ham, il y en a dix sur vingt et une.

Grâce à l'industrie locale, la population se maintient là, comme dans le Vimeu. Deux cantons ont ensuite une diminution peu sensible, ceux d'Albert et de Péronne (665 et 733 habitants). A Péronne, quatre communes sur vingt-trois ont une augmentation; mais le chef-lieu diminue de quelques dizaines; à Albert, toutes les communes diminuent, sauf le chef-lieu qui a presque doublé sa situation (6 743 au lieu de 3 507).

La décroissance est plus sensible à Nesle (1 293 habitants ou 12 p. 100); à Roisel (2 242 ou 12,1 p. 100); à Chaulnes (2 280 ou 15,8 p. 100); surtout à Braye (2 960 ou 24,9 p. 100). A Nesle, la décroissance atteint vingt communes sur vingt-

trois; à Roisel, vingt et une sur vingt-trois; à Bray, dix-neuf sur vingt; elle est générale à Chaulnes. Dans le canton de Bray, le maximum de diminution est donné par Sailly-Laurette et Chingnolles, qui descendent de 1 176 et 851 habitants à 435 et 250!

En résumé, si on laisse de côté les quatre cantons d'Amiens et les deux d'Abbeville, il nous reste, dans la Somme, trente-cinq cantons de population en majorité rurale. Sur ce nombre, cinq seulement ont augmenté, deux dans l'arrondissement de Péronne, Combles et Ham; et trois dans celui d'Abbeville, Rue, Saint-Valery et Ault; encore ce dernier seul a-t-il une augmentation notable. C'est le seul dont la majorité des communes augmente.

Dans l'ensemble, les trente cantons qui diminuent avaient, en 1846, une population de 414 580 habitants; elle descend, en 1896, à 362 630, soit une diminution de 51 950 habitants ou 12,5 p. 100. Leur densité, qui était dans l'ensemble de 82 habitants par kilomètre carré, tombe à 72 par kilomètre carré.

Les tableaux que nous donnons ci-après fournissent une idée plus précise encore du mouvement de la population.

Nous considérons les communes de moins de 2 000 habitants en 1846, et nous les classons suivant quatre catégories : nous voyons que plus nous descendons dans le chiffre global de la population, plus la diminution s'accentue. La première catégorie, celle des communes de 1 000 à 2 000, perd 11,38 p. 100; celle des communes de 500 à 1 000, 19,9 p. 100; celle de 300 habitants à 500 perd 22,3 p. 100, et, enfin, les communes de moins de 300 habitants perdent 25,2 p. 100. De ce fait découlent deux conséquences : d'une part, très peu de communes deviennent urbaines, c'est-à-dire voient le chiffre de leur population franchir la limite de 2 000 habitants agglomérés; d'autre part, le nombre des petites communes tend de plus en plus à augmenter. Ainsi, le nombre des communes de plus de 2 000 habitants s'est élevé de vingt et un à trente-trois : mais, au sens statistique, une seule commune est devenue urbaine depuis 1846. Quant aux petites localités de moins de 500 habitants, le département en comptait quatre cent dix en 1846, dont deux cent cinq, de moins de 300 habitants. Or, en 1896, les communes de cette catégorie étaient au nombre de cinq cent quarante-quatre, et, parmi celles-ci, trois cent trente-six avaient moins de 300 âmes. Le total des groupements ruraux de moins de 300 habitants s'est donc augmenté de 121 ou 60 p. 100 dans l'espace d'un demi-siècle. Dans toute la France un phénomène analogue se produit, mais il est d'autant plus sensible dans la Somme que ce département renferme un très grand nombre de communes : huit cent trente-six. Deux départements seulement dépassent la Somme sous ce rapport, le Pas-de-Calais et l'Aisne (neuf cent treize et huit cent quarante et une communes), mais, si l'on tient compte de la superficie, la Somme vient avant l'Aisne. Dans ce département, la superficie moyenne de chaque commune est de 873 hectares; elle n'est, dans la Somme, que de 737; les deux extrêmes sont tenus par l'arrondissement d'Abbeville avec 921 et celui de Montdidier avec 634 hectares. Si donc le mouvement de dépopulation rurale continue dans la Somme, on peut prévoir le moment où les communes rurales arriveront à ne plus représenter que des unités de population absolument infimes. On en jugera mieux en consultant le tableau qui suit et où nous donnons pour chacun des cantons de la Somme (cantons urbains exclus) l'étendue moyenne des communes et leur population moyenne en 1846 et 1896.

Population des communes de moins de 2 000 habitants du département de la Somme en 1846 et 1896.

ARRONDISSEMENTS.	COMMUNES												DIMINUTION TOTALE par ARRONDISSEMENT de 1846 à 1896.	
	DE MOINS DE 301 HABITANTS.			DE 301 A 500 HABITANTS.			DE 501 A 1 000 HABITANTS.			DE 1 001 A 2 000 HABITANTS.				
	NOMBRE.	POPULATION en 1846.	POPULATION en 1896.	NOMBRE.	POPULATION en 1846.	POPULATION en 1896.	NOMBRE.	POPULATION en 1846.	POPULATION en 1896.	NOMBRE.	POPULATION en 1846.	POPULATION en 1896.	Nombre.	Pour 100.
Amiens	69	13 415	9 827	78	30 561	21 825	68	46 155	34 971	23	32 668	28 800	27 376	22,3
Abbeville	11	3 217	3 139	63	25 517	21 542	60	41 521	37 267	28	37 976	38 512	7 791	7,2
Doullens	20	3 772	2 793	24	9 373	6 459	30	22 464	17 715	12	17 291	12 508	13 114	24,9
Montdidier	59	12 226	8 236	48	18 676	14 377	20	13 428	9 954	10	12 700	10 843	13 610	25,7
Péronne	37	7 144	5 750	48	19 907	16 591	68	45 987	37 478	22	30 011	25 901	17 359	16,7
	199	39 801	29 745	261	104 034	80 794	246	169 555	137 385	94	130 536	116 694	79 307	17,9
		— 10 055 Pour 100 : 25,3			— 23 240 Pour 100 : 22,3			— 32 170 Pour 100 : 19,9			— 13 842 Pour 100 : 10,6			
	— 79 307 Pour 100 : 17,9													

Étendue moyenne des communes du département de la Somme (par canton) et population moyenne en 1846 et 1896.

Cantons.	Étendue moyenne en hectares.	Population moyenne.		Densité de la population par kilomètre carré.	
		1846.	1896.	1846.	1896.
Arrondissement d'Amiens (Amiens non compris).					
Boves	583	600	535	102	91
Conty	562	417	318	80	57
Corbie	683	927	896	135	131
Hornoy	471	429	300	91	63
Molliens-Vidame	637	522	353	82	55
Oisemont	434	336	270	77	62
Picquigny	1 170	813	801	70	69
Poix	608	343	235	56	38
Villers-Bocage	731	732	430	100	59
Arrondissement d'Abbeville (Abbeville non compris).					
Ailly-le-Haut-Clocher	703	684	505	97	72
Ault	574	723	887	124	163
Crécy-en-Ponthieu	1 112	577	434	56	42
Gamaches	768	596	581	79	77
Hallencourt	733	662	602	90	81
Moyenneville	904	774	752	86	84
Nouvion	845	572	467	68	55
Rue	1 544	779	809	50	52
Saint-Valery-sur-Somme	1 222	1 216	1 255	100	103
Arrondissement de Doullens.					
Acheux	640	625	412	98	64
Bernaville	677	452	318	67	47
Domart	787	682	668	86	84
Doullens	1 080	1 208	1 051	112	98
Arrondissement de Montdidier.					
Ailly-sur-Noye	717	342	290	53	40
Montdidier	628	435	340	69	60
Moreuil	733	608	561	83	76
Rosières	623	730	605	117	97
Roye	535	429	370	80	69
Arrondissement de Péronne.					
Albert	651	649	623	99	96
Bray	743	593	445	80	60
Chaulnes	579	491	392	»	»
Combles	604	523	525	87	87
Ham	675	615	651	107	60
Nesle	514	471	415	91	81
Péronne	887	745	702	84	80
Roisel	730	802	704	110	96
Moyennes pour le département	741	601	505	81	68

Ce tableau renferme, en outre, la densité comparée de chaque canton en 1846 et en 1896. On verra ainsi d'une manière plus sensible combien les rangs de la population rurale du département deviennent moins serrés, et cette observation ne sera peut-être pas inutile après les articles si intéressants que M. Arsène Dumont a publiés dans ce Journal sur l' « Aptitude de la France à fournir des colons (1) ».

Paul MEURIOT.

(1) Voir numéros du Journal, janvier, février et mars, p. 15, 61, 80.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Europe économique et financière, par M. E. Théry.

M. Edmond Théry vient de publier sous ce titre un ouvrage qui est appelé à rendre de grands services aux statisticiens et aux financiers. Il a dressé le bilan économique de tous les pays de l'Europe *dans les 25 dernières années du* XIXe *siècle.* Son travail se compose d'une série de monographies comprenant l'histoire du dernier quart de siècle, les monnaies, les poids et mesures, la superficie du territoire et la population, l'émigration, le budget, la dette, le commerce extérieur, la navigation, les chemins de fer, les postes et télégraphes, l'agriculture et l'industrie. Un tel ensemble de documents méthodiquement classés n'avait pas encore été réuni et ce qui en rend l'étude particulièrement facile, c'est que toutes les unités ont été converties en mesures françaises : ainsi les budgets sont exprimés en francs, les longueurs des voies ferrées en kilomètres, les quantités de marchandises importées ou exportés en kilogrammes et ainsi des autres.

Cette méthode qui, pour ceux qui ont l'habitude de consulter les documents originaux, a l'inconvénient de donner aux chiffres une physionomie différente de celle à laquelle on est habitué est au contraire excellente pour ceux qui veulent avoir une idée générale du mouvement économique européen et facilite grandement les comparaisons ; toutefois, il faut faire un second travail, car le change intervient et la peseta ou la drachme ne vaut pas le franc, le milreis portugais ne vaut pas 5 fr. 60; mais il était impossible de calculer les monnaies étrangères autrement qu'au pair, puisque leur valeur se modifie chaque jour.

La France occupe naturellement la première et la plus importante place dans ce volume. Le chapitre relatif à la dette publique, à l'augmentation des dépenses et au règlement des budgets est particulièrement intéressant. On y trouve notamment un exposé très clair et très complet des relations de l'État avec les Compagnies de chemin de fer et l'histoire des diverses conventions et de la garantie d'intérêts. Le chapitre de la population relate des faits trop connus des statisticiens pour qu'il soit utile d'insister.

M. Théry a essayé une synthèse considérable, celle des dépenses totales de la population française; nous n'oserions dire que les chiffres qu'il donne constituent une approximation entièrement satisfaisante, mais ils ont le grand mérite d'exister, de pouvoir être discutés, et d'ouvrir la voie à de nouvelles études.

Les valeurs mobilières, les grandes sociétés financières, les finances de la Ville de Paris, les statistiques industrielles et agricoles forment autant de chapitres intéressants et qui résument un grand nombre de documents qu'il est parfois assez difficile de réunir sous sa main.

La partie étrangère, moins étendue, n'est pas moins intéressante ; elle se termine par des statistiques d'ensemble qui fournissent des éléments d'étude et de travail dont on ne saurait trop remercier l'auteur.

Pierre des Essars.

V.

Exposition universelle de 1900 (1)

(*Suite.*)

L'Exposition universelle de 1900 présente aux regards du public, sous forme de tableaux numériques ou de graphiques variés (diagrammes, cartogrammes, etc.), un nombre considérable de renseignements, soit dans le groupe de l'Économie sociale (Palais des Congrès), soit dans diverses classes appartenant aux groupes de l'enseignement, de l'agriculture, etc... Parmi eux se distinguent, en ce qui concerne les sections françaises, les travaux publiés par les divers ministères. Ces travaux ont fait, en outre, l'objet de *Notices* détaillées, publiées par le *Journal officiel*, et dont on ne saurait contester l'intérêt économique et statistique. Elles permettent, en effet, de se rendre compte, par le détail, non seulement de la situation, mais aussi des progrès accomplis dans les diverses branches de l'économie sociale depuis de longues séries d'années, souvent depuis le commencement du XVIIIe siècle.

On en jugera par la simple nomenclature suivante des *Notices* déjà publiées.

Ministère du commerce, etc... — *Direction du travail.* (Travaux des services administratifs et techniques; — Statistique générale, etc.) — *Direction de l'industrie.* (Réglementation du travail; — Inspection du travail, etc...) — *Division de l'assurance et de la prévoyance.*

Ministère des finances. — *Manufactures de l'État.*

Ministère de la guerre. — *Service géographique.*

Ministère de l'instruction publique. — *Enseignement primaire.*

Ministère de l'intérieur. — *Carte de France.* — *La Mutualité.*

Ministère de la justice. — *Statistique judiciaire.*

Ministère de la marine. — *Pêches.*

Ministère des travaux publics. — *Carte géologique.* — *Chemins de fer.* — *Mines.* — *Navigation intérieure.* — *Ponts et viaducs.* — *Routes nationales.*

Il n'est que juste de joindre à cette nomenclature celle des travaux économiques et statistiques publiés par la Préfecture de la Seine. — *Assistance publique.* — *Direction des affaires municipales.* (Hygiène; — Approvisionnement; — Causes des décès; — Observations météorologiques, etc...) — *Monts-de-piété.* — *Service des eaux et assainissement.* — *Travaux historiques.*

On remarquera le développement considérable des institutions de prévoyance et d'assistance; c'est la caractéristique de l'époque. Il faut y joindre les travaux administratifs relatifs à la réglementation et à l'organisation du travail.

Nous détacherons des *Notices* ci-dessus mentionnées celles ayant trait à ces deux dernières questions. (*N. de la R.*)

(1) Voir numéros de mai, juin, juillet, p. 172, 208 et 247.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DIRECTION DU TRAVAIL.

Travaux des services administratifs. — Travaux des services techniques : Office du travail, statistique générale, recensement professionnel. — Travaux des conseils supérieurs : Conseil supérieur du travail, Conseil supérieur de statistique. — Résumé.

La Direction du travail est d'organisation récente : un décret du 1er août 1899 l'a constituée par le groupement de services administratifs et de services techniques qui fonctionnaient au Ministère du commerce; les premiers (législation, économie sociale, syndicats) chargés, soit de l'enregistrement et du contrôle d'institutions existant en vertu de la législation du travail, soit des travaux préparatoires de la plus grande partie de cette législation; les seconds (Office du travail, statistique générale), constituant une sorte d'observatoire des faits sociaux.

De la Direction du travail relèvent encore le Conseil supérieur du travail et le Conseil supérieur de statistique.

Les travaux exposés par la Direction du travail, composés de publications et de graphiques, se répartissent naturellement entre les deux sections. Ils figurent en trois points du palais de l'Économie sociale : dans le péristyle du palais, dans la classe 110 et dans la classe 102. Nous les décrirons suivant la division des services qui les ont produits, en rappelant l'origine et le développement de chaque service, et en résumant aussi succinctement que possible leurs enseignements les plus significatifs.

I. — Travaux des services administratifs.

Législation du travail. — Associations et coalitions professionnelles. — Économie sociale.

En abolissant les institutions surannées qui réglaient l'organisation du travail sous l'ancien régime et en décrétant la liberté du travail, l'Assemblée constituante de 1791 ne prévoyait sans doute pas que, sans limites spéciales, la liberté absolue du travail pouvait être une source d'entraves au libre développement des travailleurs.

Affermir la liberté des travailleurs à l'égard des puissances qui dirigent leurs efforts et en accroissent l'efficacité, tel a été, au cours du XIXe siècle, le but suprême de la législation française du travail (1).

Conseils de prud'hommes. — La première œuvre a été d'assurer une justice éclairée dans les rapports entre patrons et ouvriers. Les tribunaux ordinaires étant le plus souvent incompétents pour connaître des questions relatives au travail, la création d'une juridiction spéciale s'imposait : le premier conseil de prud'hommes, celui de Lyon, fut créé par la loi du 18 mars 1806.

Depuis cette époque, les conseils de prud'hommes ont été installés dans tous les centres industriels où leur fonctionnement a paru utile.

Actuellement, le bureau des associations ouvrières a enregistré 152 conseils. Parmi ceux-ci, 18 sont de création toute récente ou, quoique anciens, ne fonctionnent pas. Le

(1) Les indications fournies ci-après sur cette législation ont été recueillies dans le volume : *Lois sociales*, par J. Chailley-Bert et Arthur Fontaine.

total des affaires dont les autres conseils ont été saisis en 1898 atteint le chiffre de 50 823, dont 35 556 conciliées.

Une carte des conseils de prud'hommes est exposée classe 110. La ville où siège chaque conseil est indiquée par un cercle dont la surface est proportionnelle au nombre des affaires dont le conseil a été saisi au cours de l'année.

Le champ des litiges soumis aux conseils de prud'hommes s'est étendu à mesure que des dispositions législatives nouvelles sont intervenues dans la conclusion du contrat de travail : citons successivement les dispositions relatives à l'apprentissage, au travail des enfants, à la durée du travail, au marchandage.

Étude sur le marchandage. — Les dossiers des affaires portées devant les conseils de prud'hommes sont des documents à consulter lorsqu'on veut juger de l'effet de ces dispositions législatives. C'est ainsi que le Conseil supérieur du travail ayant mis à son ordre du jour la question du marchandage, une enquête a été faite auprès des quatre conseils de prud'hommes de Paris sur les conflits soulevés par le marchandage en 1897. Les résultats de cette enquête font l'objet d'un volume de 125 pages exposé classe 110; dans certaines industries, les entrepreneurs principaux sont rendus responsables du paiement des salaires des ouvriers de leurs marchandeurs; dans le plus grand nombre de cas, ceux-ci sont considérés comme de véritables entrepreneurs. A la suite du compte rendu de l'enquête figure un aperçu de la législation étrangère sur la même question : en aucun pays, le marchandage n'est interdit, mais, en général, des mesures ont été prises pour garantir le salaire des ouvriers.

Syndicats professionnels. — L'organisation d'une juridiction professionnelle dans les conflits individuels entre patrons et ouvriers plaçait sur un pied d'égalité le patron et l'ouvrier, en cas de contestation sur l'application du contrat de travail.

Elle était sans effet quant aux différends relatifs aux modifications à apporter au contrat. Or, si la législation rigoureuse de 1791 pouvait se justifier par le danger éventuel d'une entente entre producteurs, lorsque ces producteurs, les anciens artisans, opérant avec leurs seules forces, pouvaient être regardés comme tout-puissants sur le marché du travail, cette législation a perdu peu à peu sa raison d'être à l'égard des ouvriers de l'industrie moderne, car leur pouvoir s'est affaibli de plus en plus, à mesure que les machines ont été associées à leur travail. L'effet naturel de l'évolution industrielle étant d'enlever au travailleur une partie de sa puissance sur le marché du travail, il était juste de lui permettre de se fortifier par l'association : la loi du 21 mars 1884 leva, pour les syndicats professionnels, l'interdiction que le Code pénal fait peser sur les associations en général.

Le vote de cette loi rendit nécessaire la création, au Ministère de l'intérieur, d'un bureau chargé de l'enregistrement des syndicats et des opérations administratives auxquelles pouvait donner lieu leur fonctionnement. Le 20 novembre 1886, un décret transféra ce bureau au Ministère du commerce.

De 1889 date la publication de l'*Annuaire des syndicats,* dont la collection comprend aujourd'hui 10 volumes, exposés dans la classe 110. Cet *Annuaire* est dressé au moyen des réponses fournies par les syndicats à un questionnaire qui leur est envoyé annuellement. Par département et par commune, les syndicats, constitués conformément à la loi du 21 mars 1884, sont classés en quatre classes : patronaux, ouvriers, mixtes, agricoles. Pour chacun d'eux on indique l'adresse, le nombre des membres, l'année de fondation, les institutions créées, telles que caisses de secours contre le chômage, la maladie, la vieillesse, sociétés de crédit mutuel, sociétés coopératives de consommation ou de production, bibliothèques, cours professionnels, publications périodiques, etc. Détails analogues pour les unions et fédérations de syndicats et pour les bourses de travail.

Dans chaque département, les syndicats sont classés par ordre alphabétique de profes-

sions, et le volume se termine par un tableau récapitulatif des professions syndiquées avec le nombre des syndicats patronaux, ouvriers ou mixtes, pour chacune d'elles, dans toute la France.

Avant 1884, il existait déjà, sous le bénéfice de l'autorisation administrative, ou tolérés, un certain nombre de syndicats patronaux et diverses associations d'ouvriers dont les plus connues sont les sociétés de compagnonnage; mais l'association professionnelle n'a pu prendre de développement régulier qu'à partir de sa reconnaissance légale; ce développement a été très rapide : en 1890, on comptait un millier de syndicats patronaux avec 93 000 membres; en 1897, près de 2 000 syndicats englobant 190 000 membres. Les syndicats ouvriers, au nombre de 1 000, avec 140 000 membres en 1890, étaient 2 300 en 1897, avec 438 000 membres. Les syndicats mixtes eux-mêmes, quoique bien moins nombreux, se sont développés rapidement : en 1890, une centaine de syndicats groupant 14 000 membres; en 1897, 184 avec 34 000 membres. C'est dans l'agriculture, pour l'achat en commun des matières premières et des produits, que l'association syndicale a recruté jusqu'ici le plus d'adhérents. En 1890, il y avait 650 syndicats avec 234 000 adhérents; en 1898, plus de 1 800 syndicats agricoles englobaient près de 500 000 adhérents.

Le comité du groupe de l'Économie sociale à l'Exposition de 1900 ayant décidé que, le long des murs du péristyle du palais des Congrès seraient placés une série de tableaux graphiques consacrés aux institutions sociales de la France; parmi ces tableaux, trois cartogrammes figurent la répartition, par département, des membres des syndicats patronaux et mixtes, ouvriers, agricoles. Pour chaque département, les teintes varient suivant la proportion du nombre des adhérents par rapport à la population totale. Pour les syndicats patronaux et mixtes réunis, la proportion des membres des syndicats est la plus forte dans la Seine, le Rhône, la Gironde, les Bouches-du-Rhône ; pour les ouvriers, dans la Seine, le Pas-de-Calais, le Nord, le Rhône, les Bouches-du-Rhône. Parmi les syndicats agricoles, le rapport du nombre des membres à la population est le plus élevé dans les départements suivants : Sarthe, Basses-Alpes, Vaucluse, Indre-et-Loire, Vienne, Ain, Loir-et-Cher, Charente. Trois tableaux graphiques retracent l'accroissement du nombre des membres des syndicats patronaux, ouvriers, mixtes, agricoles, de 1884 à 1898.

La loi de 1884 autorise le groupement des syndicats en unions : unions de syndicats de même profession portant en général le nom de fédération, unions de syndicats de diverses professions, siégeant en général dans une même localité et constituées souvent en bourses de travail. Un certain nombre de corporations ont usé de cette faculté : en 1898, le nombre des membres des syndicats groupés en unions atteignait 97 000 pour les syndicats patronaux, 312 900 pour les syndicats ouvriers, 466 000 pour les syndicats agricoles.

La répartition des membres des syndicats agricoles groupés en unions, d'après la situation du siège social de l'union, est figurée sur un cartogramme également placé dans le vestibule du palais des Congrès.

Les bourses de travail sont des unions locales de syndicats ouvriers constituées spécialement en vue des services communs de ces syndicats. Elles leur offrent des lieux de réunion, de centralisation des demandes et offres d'emploi, des bibliothèques, des salles de cours, etc. La loi ne leur reconnaissant pas le droit de posséder ni d'ester en justice, les municipalités mettent en général à leur disposition les locaux nécessaires à leur fonctionnement et leur donnent des subventions.

Il existe actuellement 64 bourses de travail en France et en Algérie. Ces bourses groupent 1 340 syndicats comptant 232 700 membres. La plus importante de beaucoup, par le nombre des affiliés et le chiffre de la subvention, est celle de Paris, organisée par décret et constituant par suite un établissement public; 220 syndicats comprenant 70 000 membres y sont admis.

Sur un cartogramme exposé dans le péristyle du palais de l'Économie sociale, chaque

bourse de travail est marquée par un cercle dont la surface est proportionnelle au nombre des membres des syndicats affiliés.

Les associations professionnelles ouvrières. — Dix ans après la mise en vigueur du nouveau régime auquel sont soumises les associations professionnelles ouvrières, il parut nécessaire d'étudier leur évolution. Une vaste enquête fut entreprise à l'effet d'observer le mode de développement de ces associations. Comme on l'a dit tout à l'heure, certaines se sont formées bien avant la loi de 1884 — les sociétés de compagnonnage remontent aux siècles derniers; — dans quelles conditions toutes ces associations se sont-elles constituées? Dans quelles conditions ont-elles évolué? Quel a été leur rôle dans les conflits entre patrons et ouvriers, dans l'amélioration du sort matériel et moral de leurs membres, dans la situation de l'ensemble de la corporation? Quelle est, sur la vitalité des associations professionnelles ouvrières, l'influence des diverses institutions créées par elles, telles que : sociétés de secours mutuels et de retraites. caisses de chômage, sociétés coopératives de consommation et de production, bureaux de placement, cours professionnels, etc.? Tels sont les points essentiels que l'historique des principales associations ouvrières doit mettre en lumière.

Le choix des professions étudiées a été déterminé par l'existence d'une fédération nationale du métier, signe d'une tendance plus marquée à l'association et d'une cohésion plus grande; puis, dans chaque fédération, l'enquête a porté sur les groupes successivement formés dans quelques grandes villes. C'est en effet dans les grandes villes que le personnel de chaque profession, assez nombreux, avait dû faire le plus de tentatives de groupement et que, par conséquent, il devait être plus facile de déterminer jusqu'à quel point chaque forme d'association est susceptible de constituer, dans une profession, une véritable force sociale, capable de soutenir la défense des intérêts généraux des ouvriers et d'établir les bases du contrat collectif de travail.

Au début de cette étude se trouve d'abord exposée à grands traits la législation qui a régi les associations professionnelles depuis 1791 jusqu'en 1884; puis, un chapitre est consacré au compagnonnage, qui, né sous l'ancien régime, a continué à fonctionner comme société secrète dans une trentaine de professions.

L'histoire des associations de chaque profession remonte, pour la plupart, aux premières années de ce siècle. Malgré l'absence d'archives dans les associations, les documents les plus intéressants ont pu être obtenus par des démarches personnelles auprès d'anciens administrateurs des diverses sociétés, qu'on a recherchés jusque dans les hospices de vieillards; des recherches bibliographiques minutieuses, dans les publications contemporaines des faits cités, ont contrôlé et complété les dépositions individuelles. Enfin, pour triompher des méfiances encore tenaces des travailleurs, peu soucieux de livrer à la publicité les détails du fonctionnement intérieur de leurs groupements, la tâche de recueillir la plus grande partie des informations nécessaires a été confiée à des ouvriers syndiqués, administrateurs de leurs syndicats.

Le compte rendu de cette enquête se borne à exposer les faits avec impartialité, en laissant au lecteur le soin de conclure; c'est surtout un recueil de documents, unique en son genre, indispensable à tous ceux que préoccupe le difficile problème des relations entre employeurs et employés. Il comprendra une série de volumes dont le premier (905 pages), publié en 1899, est exposé dans la classe 110.

Grèves et coalitions. — La forme passagère de l'association qui porte le nom de coalition était interdite par le Code pénal, plus sévèrement encore que l'association en général, lorsqu'elle avait pour objet la cessation du travail, la hausse ou la baisse des salaires.

Les modifications apportées aux articles 414 à 416 du Code pénal par la loi du 25 mars 1864 impliquèrent reconnaissance du droit de coalition, sous réserve de l'interdiction de

moyens abusifs dans l'exercice de ce droit. L'abrogation de l'article 416 par la loi du 21 mars 1884 a restreint le champ de cette interdiction.

En dépit de cette législation plus ou moins coercitive, des grèves ont éclaté à toute époque; mais, pendant longtemps, les autorités judiciaires eurent seules à en connaître. Cependant, en 1860, une circulaire ministérielle invita les préfets à transmettre chaque année, au ministère de l'agriculture et du commerce, un rapport sur les grèves et coalitions. Cette prescription étant tombée à peu près en désuétude après 1870, en 1878 une autre circulaire la rappela, en invitant les préfets à signaler toutes les grèves dès leur apparition.

Les renseignements fournis par ceux-ci au ministère du commerce étaient centralisés au bureau de la statistique générale qui, depuis 1878 jusqu'en 1890, a publié chaque année, dans la statistique annuelle, un relevé des grèves signalées par les préfets avec des indications sur la durée, les causes et les résultats des grèves. Mais ce relevé était très incomplet. En 1891, l'Office du travail s'efforça d'améliorer le service des informations relatives aux grèves en les contrôlant et les complétant par des extraits de journaux.

Aujourd'hui le relevé des grèves et coalitions diverses est confié au bureau chargé des études et enquêtes relatives aux associations professionnelles en général. Chaque année, ce relevé forme la matière d'un volume d'environ 350 pages; la collection des neuf volumes déjà parus (le 1er porte sur les deux années 1890 et 1891) est exposée dans la classe 118.

Les renseignements demandés aux préfets sont aujourd'hui beaucoup plus détaillés qu'autrefois. Chaque grève donne lieu à une fiche spéciale sur laquelle on inscrit la localité et l'établissement siège de la grève, la cause, la date du commencement et de la fin, les réclamations des grévistes, les propositions des patrons, le taux des salaires avant et après la grève, le nombre des grévistes aux différentes époques de la grève, le nombre des ouvriers contraints indirectement au chômage; on indique, quand il y a lieu, l'action des syndicats patronaux et ouvriers, l'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage.

Le compte rendu synthétise ces divers renseignements dans des tableaux détaillés. Ces tableaux sont suivis d'un historique des grèves au cours desquelles il s'est produit une tentative de conciliation et d'arbitrage.

On possède ainsi une statistique des grèves à peu près complète pour 1890, 1891 et 1892, très complète de 1893 à 1899. Les résultats de ces dix années ont permis de dresser trois tableaux graphiques exposés classe 110. L'un d'eux est un cartogramme qui représente, par département, la distribution des grèves survenues pendant cette période. Le département du Nord est celui qui a vu éclore de beaucoup le plus grand nombre de grèves (plus de 900); viennent ensuite la Seine avec 450 environ, le Rhône avec 200, puis la Loire, la Loire-Inférieure, les Bouches-du-Rhône avec plus de 100. Cette répartition n'a rien qui surprenne : ce sont là les départements les plus industriels. Un autre tableau graphique est plus instructif; il indique, dans chaque département, et pour la période 1890-1899, la proportion annuelle des grévistes par rapport à la population industrielle (y compris les forêts et la pêche).

La position relative des divers départements est alors complètement modifiée : en tête vient le Pas-de-Calais (6,13 p. 100), puis la Loire (5,6), Saône-et-Loire (4,2), le Finistère et le Tarn (3), la Nièvre et le Nord (2). On reconnaît cette fois l'influence de l'industrie houillère, sauf exception pour le Finistère, où d'importantes grèves de pêcheurs ont eu lieu accidentellement en 1896 et 1897.

Enfin, un tableau graphique représente la proportion annuelle des grévistes dans les divers groupes professionnels et leur répartition suivant les causes et les résultats des grèves. Les chiffres précédents laissent pressentir que le groupe des mines doit donner lieu à la proportion la plus forte; c'est ce qui existe en effet; il donne 13,3 p. 100, tandis que le groupe des textiles, qui vient ensuite, ne donne que 3 p. 100.

Pour l'ensemble des groupes, la proportion des grévistes ayant réussi est de 2,7 p. 100 de la population active, celle des grévistes ayant échoué, 5,8 p. 100; pour 7,5 p. 100, il y a eu transaction. Par rapport à l'ensemble des grévistes, la proportion de ceux engagés dans des grèves ayant échoué est de 36 p. 100; dans des grèves ayant réussi, 17 p. 100.

Sur le même tableau, un diagramme est relatif à la répartition des grévistes d'après les résultats des grèves et suivant leurs causes. La plus forte proportion des échecs se produit lorsque la grève est provoquée par des questions de personnes (renvois de contre-maîtres, d'ouvriers, etc.) ou lorsqu'elle est provoquée par des questions de règlement de travail.

Conciliation et arbitrage dans les conflits collectifs entre patrons et ouvriers. — Pendant longtemps la grève, c'est-à-dire la lutte ouverte entre patrons et ouvriers, a été l'unique moyen de résoudre les conflits collectifs nés d'un désaccord sur les conditions du contrat de travail.

Deux puissances se mesuraient : d'un côté, les patrons armés de leurs capitaux, de l'autre les ouvriers coalisés déterminant par leur chômage l'improductivité et même l'amoindrissement de ces capitaux et conquérant par là une force équivalente. A cette forme brutale de conflits, d'ailleurs dans la nature des choses, s'était substituée peu à peu dans divers pays étrangers, l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis, une procédure mieux réglée, qui fait appel à la raison des parties et amène l'intervention dans le conflit d'arbitres non intéressés.

En France même on trouve, en 1864, dans les travaux préparatoires de la loi du 25 mai qui a reconnu aux ouvriers le droit de coalition, l'idée de subordonner ce droit à une tentative préalable et obligatoire de conciliation. Toutefois, ce n'est qu'en 1892, le 27 décembre, que la procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers a été réglée par une loi. En cette matière, le législateur n'a pas cru devoir décréter d'obligation : les recours à la conciliation et à l'arbitrage sont facultatifs pour les deux parties. C'est déjà beaucoup d'avoir consacré par la loi la haute valeur de la nouvelle procédure. Il importait cependant d'en faire apprécier le véritable caractère et le rôle bienfaisant, par des exemples empruntés aux pays étrangers qui l'avaient adoptée les premiers, par une description des diverses formes d'application du principe, et d'amener patrons et ouvriers français à entrer dans la voie qui leur était tracée, à déterminer eux-mêmes l'organisation la mieux susceptible de s'adapter au tempérament français; tel a été l'objet d'un compte rendu formant un volume de 616 pages, exposé classe 110 par le bureau des associations ouvrières.

Ce compte rendu passe en revue les conseils officiels permanents des États de Massachusetts et de New-York, les conseils de l'industrie et du travail de Belgique, et il indique le rôle des conseils de prud'hommes en France; à côté de ces organes officiels il fait l'historique des conseils d'initiative privée, les premiers en date, notamment du conseil de la bonneterie à Nottingham, qui a servi de modèle à beaucoup d'autres. La comparaison des résultats obtenus par ces deux modes d'action — intervention officielle, initiative privée — dans la solution des conflits industriels, était d'autant plus nécessaire qu'en France même les opinions se partageaient entre l'arbitrage obligatoire et l'arbitrage facultatif.

L'examen des nombreux faits, recueillis et analysés dans le volume, permet d'apprécier l'utilité et l'efficacité de l'intervention de l'État, dans l'arbitrage des conflits, et de se rendre compte de la part qu'il convient de laisser à l'initiative des intéressés pour que la solution de ces conflits présente des garanties de paix sociale.

Depuis le vote de la loi du 27 décembre 1892, les recours à la conciliation se produisent dans près du quart des cas de grève, ainsi qu'on le constate en parcourant la série des volumes annuels consacrés aux grèves. Ces volumes, comme nous l'avons dit plus haut, présentent un historique complet des grèves au cours desquelles il s'est produit un

recours à la conciliation ou à l'arbitrage, retracent les diverses phases des négociations et donnent le texte complet des accords intervenus ou des décisions rendues par les arbitres.

Législation relative à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs. — L'étude des législations étrangères est l'objet constant des travaux de la direction du travail. Il est naturel de noter les expériences faites dans les pays dont le développement industriel est comparable au nôtre, — sur un terrain d'ailleurs particulièrement périlleux, — et il est prudent d'observer attentivement les résultats de ces expériences. Le volume consacré à la conciliation et à l'arbitrage a fourni des enseignements précieux dont notre pays a profité. Un autre volume de 660 pages, également exposé classe 110, a été consacré à l'exposé des législations relatives à l'hygiène ou à la sécurité des travailleurs et à la durée du travail dans les divers pays industriels. On y trouve, pour chaque pays, le texte des principales dispositions touchant l'organisation sanitaire en général, la réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, la responsabilité des accidents, la durée légale de la journée de travail, ainsi que l'indication des mesures prises en vue de la surveillance administrative, et l'état des pénalités auxquelles sont soumises les infractions aux lois sur le travail.

Grâce à cette publication, il était facile de dresser, en 1895, un tableau de l'état d'avancement des diverses nations industrielles, au point de vue de l'amélioration des conditions sanitaires de la population et des conditions du travail. La France paraissait devancée par l'Angleterre, les États-Unis, la Suisse quant à la réduction des heures de travail et l'inspection sanitaire des ateliers; par l'Allemagne et l'Autriche quant à la réparation des accidents du travail; mais, depuis 1895, d'importants progrès ont été réalisés par la législation française.

II. — Travaux des services techniques.

Office du travail. — Statistique générale. — Recensement professionnel.

1. — Office du travail.

L'Office du travail, créé par la loi du 20 juillet 1891, a pour mission de recueillir, coordonner et publier toutes informations relatives au travail, notamment en ce qui concerne l'état et le développement de la production, l'organisation et la rémunération du travail, les rapports du travail et du capital, la condition des ouvriers, la situation comparée du travail en France et à l'étranger.

La réalisation complète d'un programme aussi étendu aurait nécessité de puissants moyens d'action que la loi constitutive de l'Office du travail n'a pas institués. Dès lors, on ne pouvait songer à obtenir sur tous les points de ce programme des informations aussi précises et aussi étendues que l'exigerait une saine méthode. Souvent, il a fallu se contenter d'indications indirectes ou d'enquêtes partielles, dans l'obligation où l'on était de ne s'appuyer que sur des bonnes volontés.

Le rôle de l'Office du travail s'est donc borné à recueillir le plus d'informations possible sur les questions soumises à ses enquêtes directes et à coordonner les renseignements recueillis par d'autres services, sur des matières intéressant soit les conditions du travail, soit les questions sociales en général.

(*A suivre.*)

VI.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

Au point de vue des affaires financières, le deuxième trimestre 1900 a été peu favorable. Les affaires industrielles, qui ont eu un élan si remarquable depuis deux ans, n'ont pas en général donné les résultats qu'on attendait et que la spéculation avait trop largement escomptés. Les titres qui représentent ces entreprises ont fléchi dans des proportions considérables ; cependant s'il y a de la gêne et même des ruines pour une certaine couche d'acheteurs, rien ne fait supposer que l'on est en présence d'une crise grave, le capital ne se refuse nulle part et avec de la sagesse il serait possible de revoir des jours meilleurs. Voici la situation des principales banques d'émission à la fin de chacun des trois derniers mois :

		30 avril.	31 mai.	30 juin.
		Millions de francs.		
Banque de France.	Encaisse	3 087	3 182	3 260
	Circulation	4 123	4 106	3 946
	Dépôts publics et privés	640	731	883
	Portefeuille et avances	1 563	1 534	1 353
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 001	1 056	1 028
	Circulation	1 456	1 363	1 637
	Dépôts publics et privés	623	683	620
	Portefeuille et avances	1 120	1 057	1 238
Banque d'Angleterre.	Encaisse	808	829	841
	Circulation	731	737	755
	Dépôts publics et privés	1 239	1 205	1 212
	Portefeuille et avances	831	754	763
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 186	1 185	1 193
	Circulation	1 423	1 372	1 443
	Dépôts publics et privés	146	136	115
	Portefeuille et avances	466	415	475
Banque de Belgique.	Encaisse	112	106	105
	Circulation	568	591	565
	Dépôts publics et privés	86	74	76
	Portefeuille et avances	534	553	529
Banque d'Espagne.	Encaisse	737	750	766
	Circulation	1 562	1 568	1 548
	Dépôts publics et privés	846	867	782
	Portefeuille et avances	1 201	1 240	1 290
Banque d'Italie.	Encaisse	361	361	356
	Circulation	821	801	865
	Dépôts publics et privés	264	257	265
	Portefeuille et avances	330	322	396
Banque de Russie.	Encaisse	2 407	2 420	2 331
	Circulation	1 376	1 403	1 436
	Dépôts publics et privés	1 981	1 764	1 641
	Portefeuille et avances	934	906	899

Les encaissements se présentent comme suit :

	30 avril.	31 mai.	30 juin.
	Millions de francs.		
Banque de France	1 949	2 038	2 113
Banque d'Angleterre	808	829	841
Banque d'Autriche-Hongrie	948	949	949
Banque d'Espagne	342	342	342
Banque d'Italie	297	297	297
Banque de Russie	2 214	2 208	2 116

On voit que les grands mouvements d'or se sont surtout produits à la Banque de France et à la Banque de Russie; la première a gagné en 3 mois 164 millions de métal jaune, l'autre en a perdu 98 millions.

L'abondance de l'or a permis à la Banque de France de ramener à 3 p. 100 le 25 mai le taux de son escompte, puis à 3 1/2; depuis le 25 janvier, la Banque d'Angleterre a réduit le sien de 4 p. 100 à 3 1/2 le 24 mai et à 3 p. 100 le 14 juin, mais ce dernier taux ne concordait pas avec la situation véritable du marché et il s'en est suivi une baisse très importante du change sur l'Angleterre; depuis, la Banque a dû porter son escompte à 4 p. 100.

Nos principales sociétés de crédit ayant publié leur compte rendu annuel, nous croyons devoir donner les chiffres les plus intéressants :

	Crédit lyonnais.	Comptoir d'escompte.	Société générale.	Crédit industriel et commercial.	Société marseillaise.
Dépôts de fonds (moyenne) . . .	1 079	485	323	119	39
Montant total des escomptes .	10 728	8 325	6 447	1 603	628
Portefeuille moyen	668	336	284	55	28
Avances et reports (moyenne). .	285	135	108	60	34
Bénéfices nets	28 713 000f	6 013 000f	4 642 000f	1 924 000f	2 481 000f
Dividende.	50f »	27f50	12f50	12f50	35f »

On remarque en additionnant le montant total des escomptes pour 1899 que les cinq sociétés considérées ont absorbé 27 731 millions de papier; or, même en déduisant les effets étrangers admis par les agences étrangères et qui par conséquent n'ont pas acquitté le timbre français, on arrive à un chiffre peu inférieur à celui de la totalité des effets de commerce créés en France; mais ces effets ne séjournent pas longtemps dans le portefeuille des sociétés de crédit. Pour l'ensemble, l'échéance moyenne est de 18 jours, et comme l'échéance moyenne des effets admis à la Banque de France est de 27 jours, on peut admettre que le papier français a pour terme moyen environ 45 jours.

La situation monétaire des États-Unis est bizarre. Durant le second semestre, le change a été défavorable à l'Amérique, qui a perdu du 1er avril au 30 juin par New-York $ 20 000 000, soit plus de 100 millions de francs, malgré un excédent énorme des exportations sur les importations de marchandises.

Les sorties d'or s'expriment par l'augmentation de sa monnaie fiduciaire autorisée au commencement de l'année. Le métal remplacé dans la circulation intérieure par du papier est venu en Europe et surtout en France.

La situation de l'encaisse et de la circulation du Trésor des États-Unis a été la suivante :

Encaisse.	30 avril.	31 mai.	30 juin.
	Millions de $.		
Or	427	423	421
Argent { barres	73	71	70
Argent { monnaies	431	434	437
Total de l'encaisse.	931	928	928
Circulation.			
Greenbacks et autres billets	334	330	331
Certificats d'or	197	204	200
Certificats d'argent et billets de 1890 .	489	487	484
Total de la circulation . . .	1 020	1 021	1 015

Le dernier bilan connu des 3 631 banques nationales des États-Unis portant la date du 26 avril 1900 donne les renseignements ci-après :

Encaisse	$	358 millions.
Monnaie divisionnaire		1 —
Escomptes et avances		2 566 —
Portefeuille valeurs		337 —
Circulation fiduciaire		236 —
Dépôts privés		2 449 —
Dépôts des États-Unis		103 —

L'encaisse se décompose comme suit :

Or	$	105 millions.
Certificats d'or		101 —
Certificats du *clearing house*		92 —
Dollars d'argent		9 —
Certificats d'argent		44 —
Monnaies divisionnaires		7 —
		358 millions.

L'Allemagne est sur le point d'achever sa réforme monétaire tenue en suspens depuis tant d'années. Elle compte porter la frappe de la monnaie divisionnaire d'argent à 15 marks par habitant et vendre ce qui lui restera d'anciens thalers; il n'y aura plus dans le pays qu'une monnaie à plein pouvoir libérative, la monnaie d'or et de la petite monnaie.

La prime sur l'or a été à Paris de 1/2 p. 1,000 pendant tout le mois d'avril; elle a disparu le 2 mai.

A Londres, le prix de l'once standard d'or a varié de 77/9 1/4 à 77/9 en avril et mai; en juin le prix s'est élevé et a atteint 77/10 3/4. Les napoléons ont été payés 76/5 1/2 par la Banque d'Angleterre et vendus par elle 76/9 1/2 l'once troy. L'argent en barres n'a pas beaucoup varié, cependant il y a eu quelques achats de spéculation, voici les cours :

1900.	A Paris.	A Londres.
—	— Perte pour 1 000.	— L'once troy.
30 avril	539,50	27d 1/16
31 mai	539,50	27 9/16
30 juin	522,50	28 1/4

La cote des changes s'est établie comme suit :

Valeur en francs d'une somme de monnaie étrangère nominalement équivalente à 100 fr. :

	30 avril.	31 mai.	30 juin.
Hollande	99,66	99,60	99,60
Allemagne	99,50	99,60	99,42
Portugal	68,50	69,25	69,25
Autriche	98,59	98,84	98,47
Russie	99,61	99,61	99,80
Espagne	77,60	79,85	79,05
Angleterre	99,78	99,78	99,56
Belgique	99,75	99,88	99,79
Suisse	99,12	99,50	99,34
Italie	94,00	94,00	94,00
New-York	99,22	99,42	99,42
Brésil	32,52	34,11	41,29
Grèce	61,72	60,97	60,06
République argentine	44,05	43,48	43,72

Pierre des Essars.

VII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1900.

OUVRAGES PRIVÉS (voir le procès-verbal de la séance, p. 254).

DOCUMENTS OFFICIELS. — Allemagne. — *Commerce et navigation de Hambourg*, 1897.

Autriche. — *Statistisches Jahrbuch* de la Commission centrale de statistique, 1900.

Bulgarie. — *Statistique des Écoles*, 1895-96.

Danemark. — *Communications diverses*, 1re série, tome VI.

Italie — *Statistique des grèves*, 1898. — *Statistique des élections générales de juin 1900.*

Norvège. — *Statistiques officielles diverses : Chemins de fer ; — Finances communales ; — Instruction publique ; — Maisons pénitentiaires ; — Prisons départementales ; — Aliénés*, 1897-99.

Pays-Bas. — *Dénombrement de la population en 1897.*

Roumanie. — *Annuaire statistique de Bucarest*, 1897. — *Bulletin statistique*, 1900.

Suisse. — *Rapport du Bureau fédéral des Assurances sur les entreprises d'assurances privées.*

États-Unis. — *Commerce et navigation*, 1899, 1er volume.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES (voir numéro de juillet, p. 251).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Jury supérieur des récompenses de l'Exposition universelle de 1900 vient de décerner à la Société de statistique de Paris pour son exposition (graphiques, collection du Journal, publications diverses), un **Grand Prix.**

Nous donnerons, dans le prochain numéro, quelques détails sur cette exposition, mais nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour remercier le Gouvernement de la façon flatteuse dont il a bien voulu apprécier les travaux de notre Société.

(*N. de la R.*)

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9. — SEPTEMBRE 1900.

I.

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Nous avons fait part à nos lecteurs dans le numéro d'août (1) de la haute récompense — *Grand Prix* — décernée à l'exposition de la Société par le Jury supérieur des récompenses. Nous donnerons ici quelques détails sur cette exposition.

La Société de statistique de Paris avait exposé dans deux classes : classe 3, *Enseignement supérieur, Institutions scientifiques,* appartenant au groupe I, *Éducation et Enseignement;* et, classe 110, *Initiative publique et privée en vue du bien-être des citoyens,* dépendant du groupe XVI, *Économie sociale, hygiène, assistance publique.* C'est à cette dernière exposition qu'a été décerné un Grand Prix.

Dans la classe 3, la Société s'était en effet contentée, sur l'invitation du Ministère de l'instruction publique, d'exposer les 11 dernières années du Journal (1889-1899), tandis que dans la classe 110, les documents exposés se composaient : 1° de la collection des 40 années dudit Journal, depuis son origine (1860-1899); 2° de diverses publications statistiques dues aux principaux membres de la Société : MM. Levasseur, Juglar, Neymarck, Raffalowitch, etc.; 3° d'un certain nombre de graphiques dressés également par quelques-uns de nos collègues et que nous mentionnerons plus loin.

L'exposition de la Société de la classe 110 occupait, dans le Palais des Congrès et de l'Économie sociale, deux emplacements distincts.

Le premier, situé au rez-de-chaussée du Palais, du côté de la Seine, présentait un espace de 9 mètres carrés au-dessus de la cimaise, 3 mètres sur 3 mètres. Le dessous de la cimaise, faisant saillie de 0m,70, était occupé par une console-vitrine, style Louis XV, appuyée contre le mur et sur le sol et renfermant, sur deux tablettes, la collection reliée du Journal, diverses publications statistiques, plus un certain nombre d'exemplaires de l'*Annuaire* de la Société et une *Notice explicative*

(1) Page 284.

sur son origine, son but et son fonctionnement, destinés à être distribués aux personnes qui en feraient la demande. Sur la cimaise étaient disposés des numéros dépareillés du Journal et un Album de la statistique du Mont-de-Piété de Paris, dû à M. Duval, vice-président, que le public pouvait feuilleter. Au-dessus de la cimaise, et couvrant les 9 mètres carrés de surface, s'étendaient *8 graphiques* entourant une *Notice explicative*, calligraphiée et illustrée à la main. Notice et graphiques couvraient chacun une surface de 1 mètre carré, présentant ainsi à l'œil neuf cadres distincts, de dimension égale, et que reliait un cadre général.

Le deuxième emplacement, mis ultérieurement à la disposition de la Société, était situé au-dessus de la porte de droite de l'escalier de droite (palier du 1er étage) et comprenait également une surface de près de 9 mètres carrés. M. Levasseur, président, quoique ayant déjà contribué à l'exposition du rez-de-chaussée, avait bien voulu se charger d'utiliser cette surface, en envoyant un *graphique* unique, mais d'une dimension et d'une importance considérable et concernant la démographie. Le nombre total des graphiques exposés par la Société se trouvait ainsi porté à 9. Les nombreux éléments d'étude qu'ils renferment et leur ingénieuse disposition n'ont pas peu contribué, croyons-nous, à attirer l'attention du Jury supérieur des récompenses. Nous en donnerons ici le détail :

Rez-de-chaussée.	Production de l'or et de l'argent dans le monde, depuis le commencement du siècle.	M. de Foville.
	Courbes de la circulation de l'encaisse, du portefeuille, des avances, des comptes courants de la Banque de France (moyenne, maximum et minimum annuels) de 1800 à 1899.	MM. Levasseur et P. des Essars.
	Les dettes publiques européennes à diverses époques (1), de 1800 à 1900.	M. Neymarek.
	Accroissement de la population des grands États européens, depuis le commencement du siècle	M. Levasseur.
	Commerce extérieur comparé des principaux États d'Europe et des États-Unis, depuis 1830	M. Levasseur.
	Accroissement annuel du trafic des chemins de fer (voyageurs et marchandises), depuis l'origine	M. Schelle.
	Index numbers de la valeur des principaux objets de la consommation de Paris, depuis 1800.	M. Bienaymé.
	Statistique des logements dans Paris et sa banlieue (cartes et graphiques).	M. le Dr Bertillon.
Palier du 1er étage.	*Démographie.* 1° Mouvements de la population française (natalité, nuptialité, mortalité), avec cartouches analytiques, depuis le commencement du siècle . . . . 2° Démographie comparée ; — Pyramide de la population, par âge, en France et en Allemagne ; — Natalité, nuptialité, mortalité comparées de la France et d'autres États européens ; — Dîme mortuaire de la France comparée à la dîme de la Norvège et à celle de l'Italie.	M. Levasseur.

Les éléments constitutifs de ces 9 graphiques ont été puisés aux sources les plus autorisées. D'autre part, leur développement dans le temps et dans l'espace donne aux résultats mis sous les yeux du public une valeur comparative dont on ne saurait contester le réel intérêt et la haute portée.

E. Fléchey.

(1) 1800, 1828, 1850, 1860, 1866, 1870, 1885 et 1900.

II.

DÉCORATIONS.

Un certain nombre de membres de la Société ont été l'objet, à l'occasion de l'Exposition universelle, des distinctions suivantes :

Ont été promus ou nommés, par décret présidentiel ou arrêté ministériel, sur la proposition :

De M. le Ministre du Commerce.

Officiers de la Légion d'honneur. — MM. Fontaine (Arthur), Directeur du Travail au Ministère; Paulet (Georges), chef de la direction de l'assurance et de la prévoyance sociales au même Ministère.

Chevaliers de la Légion d'honneur. — MM. de Chasseloup-Laubat, ingénieur civil, membre de Jury de classe; Cadoux, chef de bureau au Secrétariat du Conseil municipal de Paris, secrétaire de commission; Salefranque (Léon), rédacteur à la Direction générale de l'Enregistrement des domaines et du timbre au Ministère des finances, secrétaire général des Congrès de la propriété foncière et des valeurs mobilières.

De M. le Ministre de l'agriculture.

Chevalier du Mérite agricole. — M. Laugier, bibliothécaire du Ministère du commerce, etc., bibliothécaire de la Société de statistique de Paris.

III.

LA STATISTIQUE AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES VALEURS MOBILIÈRES.

Le Congrès international des valeurs mobilières s'est tenu à l'Exposition du 5 au 8 juin, sous la présidence de M. Georges Cochery. Quatorze gouvernements étrangers s'y étaient fait représenter.

Le Congrès international des valeurs mobilières comptait 900 adhérents français et étrangers : ministres et anciens ministres en France et à l'étranger, grands établissements financiers et maisons de banque du monde entier, chambres de commerce, chambres syndicales d'agents de change, compagnies de chemins de fer, sociétés industrielles, compagnies d'assurances et d'autres corporations importantes avaient envoyé leur adhésion.

Le programme des travaux du Congrès était divisé en trois parties : statistique, économie politique, législation civile et fiscale. Pour permettre au Congrès de remplir complètement son programme et faciliter sa tâche, la commission d'organisation avait indiqué plusieurs questions qui pouvaient être traitées sous forme de monographies : 23 sur la statistique; 8 sur l'économie politique; 23 sur la législation civile et fiscale. A la date du 31 mai, il avait été envoyé 134 mémoires : 50 sur les questions de statistique, 34 sur les questions d'économie politique, 54 sur les

questions de législation civile et fiscale. D'autres mémoires sont parvenus depuis l'ouverture du Congrès. Ces travaux formeront la matière de quatre à cinq volumes de 500 pages chacun; deux volumes ont été déjà publiés; les autres le seront incessamment, ainsi que la sténographie des séances, séances très suivies et pendant lesquelles des discussions intéressantes ont eu lieu sur les questions suivantes :

La statistique nationale et internationale des valeurs mobilières; l'organisation des marchés financiers; la perte des titres et les moyens d'assurer leurs propriétaires contre leur dépossession; les impôts sur les valeurs mobilières; les mesures à recommander pour la négociation, le paiement des coupons de valeurs internationales; comment s'exerce le contrôle financier européen dans divers pays; la statistique sur les crédits fonciers, sur les valeurs à lots; les questions de change, les crises, etc.; les droits des obligataires et la sauvegarde de leurs intérêts.

A la suite du rapport de M. Alfred Neymarck, l'un des vice-présidents et *rapporteur général*, il sera publié un résumé analytique des travaux, mémoires, monographies envoyés au Congrès.

Voici l'énumération des travaux de statistique envoyés au Congrès. Il avait été posé 24 questions principales. Il a été répondu à toutes : 50 mémoires ont été lus; 10 ont été publiés dans le premier volume, 9 dans le second volume; les 31 autres seront insérés dans les volumes qui suivent.

Il a été envoyé : 14 mémoires sur la statistique des banques, sociétés de crédit, Crédit foncier; 24 mémoires sur la statistique nationale et internationale des fonds d'États, valeurs mobilières, les modes d'évaluation, etc.; 6 mémoires sur la statistique des chemins de fer; 6 mémoires sur la statistique des valeurs à lots, mines d'or, valeurs coloniales, etc.

En ce qui concerne la statistique nationale et internationale des valeurs mobilières, les procédés et modes d'évaluation indiqués par l'Institut international de statistique, confirmés par le Conseil supérieur de statistique, ont été adoptés et généralement suivis. Il a été produit pour la première fois, en suivant cette méthode, la *Statistique des valeurs négociables officiellement cotées à la Bourse de Paris* et aux bourses locales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Nantes, Toulouse. D'après ce travail, fait avec le plus grand soin par M. Decoudu, secrétaire de la chambre syndicale des agents de change de Paris, la valeur vénale des titres divers cotés à la Bourse de Paris, au 28 février 1900, ne serait pas moindre de 125 milliards. Le même travail a été fait pour les valeurs négociables sur le marché libre par MM. Oudin et Vidal. Les syndics des bourses de province ont dressé des statistiques sur les mêmes bases pour les valeurs concernant leurs marchés. Il résulte de ces divers documents que la valeur vénale des divers titres négociables en France n'est pas moindre de 130 milliards, sur lesquels 80 à 85 milliards appartiennent en propre à la France. Des statistiques ont été envoyées par MM. A.-J. Cook sur les valeurs mobilières du Royaume-Uni dont le total n'était pas inférieur à 200 milliards; sur les valeurs mobilières à la Bourse de Vienne, par M. von Inâma-Sternegg; sur les valeurs mobilières en France, par M. Edmond Théry; sur la statistique internationale des valeurs mobilières, les capitaux français en Russie, les capitaux français en Italie, par MM. A. Raffalovich et Alfred Neymarck.

Au point de vue fiscal, des statistiques utiles et instructives ont été fournies par MM. E. Besson, Jobit, Salefranque. Des monographies sur les marchés étrangers, sur les institutions de crédit françaises et étrangères, sur les chemins de fer, les

crédits fonciers, etc., ont été envoyées. Les statistiques transmises par M. Hecht sur les Crédits fonciers européens et par le Crédit foncier de France sur le Crédit foncier de France et les Crédits fonciers en Europe constituent un recueil de documents groupés et publiés pour la première fois. Si l'on résume les travaux sur les Crédits fonciers européens, on obtient comme résultats d'ensemble les chiffres suivants, qui méritent d'être mis en lumière :

Capital versé, 1 924 943 000 fr.;

Réserves, 989 485 000 fr.;

Prêts hypothécaires, 26 686 052 000 fr.;

Prêts communaux, 2 536 391 000 fr.;

Obligations foncières, 26 721 555 000 fr.;

Obligations communales, 2 014 356 000 fr.

Un travail est à signaler, c'est celui de M. Pierre des Essars sur les banques d'émission. Tous les bilans des grandes banques d'émission, depuis 1880, sont publiés en suivant, autant que possible, le cadre de M. Bodio pour la Statistique internationale des banques d'émission, demandée par l'Institut international de statistique. M. des Essars a ajouté aux bilans des établissements l'indication des valeurs mobilières qu'ils peuvent avoir en dépôt. Il convient de noter aussi les travaux envoyés sur la Banque de France par M. Flour de Saint-Genis et par M. de Swarte, ainsi que la Statistique sur les fonds d'État français par M. Chaperon.

Il y a lieu de citer aussi les Statistiques des valeurs coloniales, de l'Union coloniale française; le travail sur les mines d'or et d'argent de M. Raphaël-Georges Lévy; celui de M. de Korösy sur les méthodes à suivre dans l'établissement de la statistique des opérations des sociétés anonymes; celui de M. Verstraët sur les capitaux étrangers engagés dans les sociétés en Russie.

En ce qui concerne les statistiques relatives aux transports, le rapporteur général a attiré l'attention sur les mémoires de M. Colson et ceux envoyés par les grandes compagnies de chemins de fer du Nord, de Lyon, de l'Orléans, du Midi, etc. Ces statistiques montrent le développement de ces grandes entreprises, la diffusion et la répartition de leurs titres, l'importance de leurs recettes, la part considérable de l'État dans leurs bénéfices, le chiffre de leurs charges, etc. Cet exposé se termine par un aperçu de l'ensemble des valeurs mobilières qui circulent en Europe. Un des grands services rendus par le Congrès international des valeurs mobilières aura été de grouper une quantité de documents et de travaux jusqu'alors épars, inconnus ou inédits.

Une remarque importante à faire, c'est que les doubles, triples et multiples emplois ont été, autant que possible, évités. Un fonds d'État, une valeur quelconque peuvent être cotés sur plusieurs places, et il ne faut pas confondre l'ensemble des titres cotés et négociables sur un marché avec l'ensemble des titres appartenant à un pays. En opérant ainsi, j'estime qu'il a été créé et mis en circulation en Europe, depuis le commencement du siècle, pour plus de 400 milliards de titres divers. Tous les détails de cette création de titres et de leur répartition dans les divers pays se trouvent dans le *Rapport général* et dans les documents et travaux divers envoyés au *Congrès international des valeurs mobilières.*

Alfred Neymarck.

IV.

L'INDUSTRIE DOMESTIQUE ET RURALE EN RUSSIE

LES KOUSTARI

Étant donnée la diversité du sol, du climat et de l'organisation agricole en Russie, l'agriculture à elle seule ne saurait suffire à la population rurale de ce pays. Heureusement que le chômage forcé des longs hivers y permet au villageois de se créer par son travail des ressources complémentaires, sans s'éloigner de sa maison et de sa famille. C'est pourquoi beaucoup de paysans russes se livrent aux diverses branches de l'industrie domestique pendant les loisirs que leur laissent les travaux des champs. Ces occupations permettent à l'artisan des campagnes, appelé *koustar*, de gagner une somme assez considérable qui peut devenir le principal moyen d'existence de sa famille.

A ce travail domestique prennent parfois part, en outre des membres de la famille du koustar, un ou deux ouvriers à gages, des paysans également, qui partagent d'habitude la vie du patron, c'est-à-dire mangent à sa table et aident à tous les menus travaux du ménage. C'est là un des traits des plus caractéristiques de ce genre d'industrie. Une autre particularité non moins importante, c'est que le travail ne se fait jamais sur commande, comme c'est le cas pour les ouvriers des villes, mais en vue d'un marché quelconque, souvent très éloigné du lieu de la production.

Il y a deux genres d'industries domestiques en Russie : les unes sont fixes ; les autres, beaucoup moins répandues, exigent le déplacement des travailleurs. Le prix de la main-d'œuvre et du matériel servant à la production, l'énorme concurrence entre les *koustari* exerçant le même métier et la difficulté qu'on rencontre pour écouler la marchandise incitent les artisans ruraux à vendre très bon marché.

Il existe en Russie plus de 50 branches de ces industries domestiques, dans lesquelles on emploie des matériaux d'origine végétale, animale, minérale ou mixte.

Les matières végétales dont on se sert le plus souvent sont le bois, le lin, le chanvre et le coton.

Au nord et au nord-est de la Russie les forêts fournissent aux paysans le matériel nécessaire pour des fabrications variées.

Suivant les procédés employés, il s'agit ici soit d'industries basées sur la transformation mécanique du bois, telles que la carrosserie, la tonnellerie, la menuiserie, la vannerie et autres produits en bois tourné, sculpté, etc., soit d'une transformation chimique du bois, comme dans la fabrication de la résine, du goudron, de la potasse, etc.

La charronnerie, c'est-à-dire la confection de roues, de chariots, de traîneaux, etc., occupe une place importante parmi les métiers du premier groupe.

Plus de 50 000 familles (1) s'adonnent à cette branche d'industrie dans la Russie d'Europe : surtout dans les gouvernements de Kazan, de Viatka, de Perm, de Nijni-Novgorod, de Kalouga et de Saratov. La charronnerie est donc très répandue, et il

(1) La famille d'un paysan russe compte en moyenne six membres des deux sexes, qui sont parfois tous occupés dans l'industrie domestique.

n'en saurait être autrement, chaque agriculteur russe ayant besoin sur place d'un chariot et d'un traîneau dont le transport à grandes distances ne serait pas facile.

On fabrique les roues, les chariots et les traîneaux, en été, sous un hangar, et en hiver, à l'intérieur de la maison même du paysan-charron.

La confection des roues est le travail le plus compliqué dans cette branche d'industrie et qui comporte des manipulations variées, exécutées souvent par des personnes différentes. Ainsi, dans certains ateliers ruraux, un ouvrier tourne les moyeux, un apprenti rabote les rayons et c'est le patron qui assemble la roue, c'est-à-dire ajuste les parties dans la jante et parachève le travail. Quelques charrons achètent des jantes toutes faites. Les deux opérations principales sont la préparation des jantes et la confection de la roue proprement dite. On se sert, pour la première opération, de bois dur, tels que le chêne, le frêne, l'orme, etc., et d'instruments les plus rudimentaires; on courbe et on amollit le bois au moyen de la vapeur dans des fours spéciaux. Les frais d'organisation d'un atelier de charron ne dépassent pas 100 roubles (265 fr.). Pour juger de l'importance du charronnage, il suffit de dire que les 100 millions de la population rurale russe ont besoin de 20 millions de roues par an, ce qui représente 50 millions de pieds cubes de bois de valeur (chêne, frêne, etc.).

Le bois s'achète d'habitude tantôt sur les marchés, tantôt directement dans les exploitations forestières privées ou appartenant à la couronne. Les roues, les chariots et les traîneaux sont vendus aux foires et aux marchés à certaines époques de l'année.

La tonnellerie consiste en la fabrication de tonneaux, de cuves, de seaux, de baquets et autres ustensiles du même genre. Cette industrie existe dans nombre de villages, ses produits étant indispensables à chaque ménage de paysan; en outre, les tonneaux sont achetés pour les distilleries, les fabriques de sucre, de résine, de goudron, d'huiles, etc. Plus de 24 000 familles sont occupées à la tonnellerie dans la Russie d'Europe.

Le bois de chêne est scié en gros tronçons à hauteur du tonneau, et chaque tronçon est ensuite fendu en deux madriers, puis le madrier est, à son tour, partagé en deux et ainsi de suite. On obtient de la sorte des pièces d'une épaisseur voulue, qu'on taille définitivement en planches d'égale épaisseur. Ces planches, qui deviendront des douves, sont séchées à l'air. Pour la confection de cercles, on se sert de jeunes rejetons coupés au printemps.

Un tonnelier de village peut fabriquer, en une journée de 16 heures, de 1 à 4 tonnelets. En une saison, il arrive à confectionner de 50 à 200 tonneaux, gagnant, en moyenne, de 30 à 40 kopecks (1 fr.) par jour.

Ces articles sont vendus soit directement par les tonneliers eux-mêmes aux marchés locaux, soit à des commissionnaires qui expédient ces produits par la voie fluviale dans les gouvernements situés près des embouchures du Volga.

La menuiserie et la charpenterie comprennent la confection de meubles en tous genres, de coffres, de caisses, de métiers à tisser, de châssis de fenêtres, etc. La plupart des menuisiers ruraux ne font que des meubles simples et grossiers, mais dans certaines localités (gouvernements de Moscou et de Viatka) on fait de beaux meubles pouvant satisfaire aux exigences des habitants des grandes villes. On peut évaluer à plus de 10 000 foyers le nombre d'artisans qui travaillent dans la menuiserie-charpenterie.

Au point de vue des conditions dans lesquelles elle s'exerce, la menuiserie diffère quelque peu des autres métiers où l'on travaille le bois. Pour confectionner des meubles dont on peut se servir dans les villes, l'artisan doit suivre les exigences de la mode, soigner la correction du dessin et acheter des bois d'importation coûteux. Aussi trouve-t-on souvent dans les villages russes des ateliers de menuiserie occupant quelques ouvriers payés et où le travail se trouve divisé. Mais les bénéfices étant minimes, le patron est obligé de travailler lui-même et il reste, par conséquent, un vrai koustar. Cependant, dans les ateliers où le nombre des ouvriers est plus considérable, le patron est plus ou moins libéré du travail manuel et il se borne à surveiller la marche des opérations techniques. Dans certaines localités du gouvernement de Viatka, le menuisier, qui fabrique le meuble simple, gagne de 90 à 100 roubles (de 240 à 265 fr.) par an; lorsqu'il s'agit de meubles de ville de meilleure qualité, son gain peut s'élever jusqu'à 500 roubles (1 300 fr.) par an. La journée de travail des menuisiers de cette catégorie est de 13 à 14 heures, pour les adultes comme pour les adolescents.

Les gouvernements du Nord-Est expédient aux foires de Sibérie et par le Volga quantité de meubles simples ou en bois de putier recourbé. Une douzaine de chaises en putier se vend 16 roubles (43 fr.); une douzaine de fauteuils du même bois coûte de 8 à 12 roubles. Actuellement, les meubles de luxe, style ancien russe, et les meubles en bambou sont fabriqués par les koustari du gouvernement de Moscou. Mais ces produits, relativement chers, n'ont pas encore de grand écoulement.

La vannerie, représentée par des articles variés de tressage, tels que corbeilles, paniers, nattes de tille (ragogea), sabots en écorce tressée (lapti), etc., est une industrie importante qui occupe plus de 20 000 familles. Les paniers sont, pour la plupart, faits grossièrement de branches ou de racines d'arbres et de copeaux. Ils servent au transport des marchandises. Toutefois, dans ces derniers temps, les paysans du gouvernement de Moscou ont entrepris la fabrication de très jolis articles sur des modèles étrangers. Un vannier gagne de 25 à 50 kopecks (65 cent. à 1 fr. 30 cent.) par jour. Un artisan, qui fabrique des paniers en tiges de sapin, reçoit de 17 à 18 roubles (45 fr.) par centaine de grands paniers dont il peut faire jusqu'à 400 par an, gagnant ainsi une somme de 180 fr.

La vannerie rurale a un grand avenir en Russie : dans cette branche la concurrence des fabriques n'est pas à craindre et l'écoulement des produits est assuré. Il est vrai que la matière première et l'habileté technique font souvent défaut au vannier rural, mais il est facile de créer rapidement des oseraies sur des terrains vagues, suffisamment humides, qui ne manquent pas en Russie; d'autre part, les boutures d'osier se vendent à un prix minime dans les pépinières de l'État. Les *zemstvos* et le gouvernement aident efficacement à l'amélioration de la vannerie rurale.

L'industrie des nattes en tille (ragogea) est extrêmement répandue en Russie. Ces nattes servent à emballer les marchandises et à couvrir les ballots et les caisses; on en fait aussi des sacs de dimensions variées. Cette industrie est particulièrement répandue dans les gouvernements de Kostroma, de Nijni-Novgorod et de Viatka.

La plupart du temps les paysans tissent les nattes non pas à leurs risques et périls, mais sur commande des entrepreneurs locaux qui fournissent la tille. Le tissage est fait par les femmes et par les hommes à domicile ou dans des ateliers. Un artisan, secondé par deux aides, peut confectionner jusqu'à 15 nattes par jour et gagner de 20 à 40 roubles (53 à 106 fr.) par an.

Les nattes et les sacs varient au point de vue de la qualité de la tille et du tissu qui peut être plus ou moins serré. On vend les sacs aux marchands de blé, de lin, de sel, etc. ; les nattes sont achetées par les fabriques pour l'emballage. Il faut dire toutefois que cette industrie est dans une baisse considérable, par suite de la destruction des forêts de tilleuls, car c'est le liber de l'écorce de cet arbre, trempé et divisé en minces bandelettes (motchalo), qui sert à la confection des nattes. Avec la hausse du prix de la tille, le tissage des nattes tend de plus en plus à se concentrer entre les mains d'entrepreneurs plus ou moins capitalistes, et il perd ainsi peu à peu le caractère d'une industrie de famille.

Parmi les industries qui transforment le bois par des procédés chimiques, les plus importantes sont la distillation de la résine et celle du goudron. Les distilleries de résine sont répandues dans les gouvernements du Nord et du Nord-Est (Arkhangel, Vologda, Kazan, Viatka, Kostroma). La préparation du goudron occupe surtout les koustari de la zone si industrielle des bords du Volga (gouvernements de Tver, de Yaroslav, de Kostroma et de Kazan). On compte plus de 12 000 familles de distillateurs de résine et de goudron.

On extrait la résine des souches et des racines de sapin, parfois même des bûches de chablis de sapin. Le goudron s'obtient de l'écorce de bouleau. Les koustari mélangent souvent le goudron avec la résine. Les procédés employés pour la préparation de la résine sont d'ordinaire des plus primitifs. Ce n'est que dans ces derniers temps que les industriels ruraux ont commencé à se servir de fours, de chaudières et d'alambics, au lieu de simples fosses. Le procédé de la fosse ne donne, comme produit secondaire, que du charbon, tandis qu'avec les fours et alambics on obtient encore de la térébenthine. La résine et le goudron sont vendus, au marché, par les distillateurs eux-mêmes et plus souvent encore aux marchands de bois, qui les revendent un peu partout. Actuellement, dans beaucoup de localités, les huiles de naphte tendent à remplacer de plus en plus la résine. Il en résulte une baisse considérable du prix de ce dernier produit ; par contre, le prix de la matière brute s'est élevé au préjudice de l'industrie elle-même. En une saison, le distillateur ne gagne pas plus de 30 à 40 roubles (80 à 100 fr.).

Même les toutes petites usines se servent d'alambics pour la préparation du goudron ; le procédé de la fosse est donc généralement abandonné. L'écorce de bouleau, employée pour la distillation du goudron, est récoltée au printemps, lorsque les arbres sont en sève. Quatre pouds (65 kilogr.) d'écorce donnent 1 poud de goudron. Une petite usine comprenant deux alambics rapporte au patron de 30 à 50 roubles (de 80 à 130 fr.) de bénéfice net ; six alambics procurent de 90 à 170 roubles (de 240 à 450 fr.) de bénéfice annuel. Les conditions de vente sont à peu près les mêmes pour le goudron que pour la résine.

En admettant que chaque foyer d'artisans ruraux produise 100 pouds par an de résine de goudron, on peut évaluer à 1 500 000 pouds (25 000 000 de kilogr.) la production annuelle de goudron et de résine en Russie.

La confection de petits articles en bois, tels que bols, cuillères, pelles, râteaux, salières, peignes, etc., joue un rôle assez important parmi les industries rurales, ces objets étant de première nécessité dans le ménage. Aussi, plus de 10 000 familles sont-elles occupées à leur fabrication.

Cette industrie comprend plusieurs spécialités dont la plus intéressante est celle de la cuillère. On fabrique des cuillères en bois dans plus de 170 villages du gou-

vernement de Nijni-Novgorod; plus de 3 500 familles confectionnent, par an, environ 15 000 000 de cuillères de toutes sortes.

Il existe dans ce métier une certaine organisation du travail. Dans une grande famille de paysans, le père procure le bois qu'il va chercher dans la forêt; c'est aussi lui qui scie et fend le bois en grosses bûches. Ces bûches équarries sont coupées en de plus petites parties et légèrement taillées aux deux bouts par des enfants, âgés de 9 à 10 ans. Le bois préparé de la sorte passe ensuite par les mains de jeunes garçons, puis par celles d'un ouvrier adulte. Enfin, les jeunes filles sont chargées d'orner les cuillères de dessins, faits au moyen de couleurs spéciales et qui, d'ailleurs, sont assez grossiers.

Le paysan qui fabrique des cuillères gagne de 15 à 20 kopecks (de 40 à 50 cent.) par jour; rarement un ouvrier très habile arrive à gagner 60 à 70 kopecks (de 1 fr. 60 c. à 1 fr. 85 c.) en une journée de travail. Les cuillères sont vendues à vil prix (de 5 à 8 fr. le mille) à des intermédiaires qui leur donnent un dernier coup de main avant de les revendre.

Parmi les objets en bois, citons encore l'article en broussin. Cette industrie s'exerce presque exclusivement dans le gouvernement de Viatka; elle n'est pas très répandue, parce que le broussin, qui est une excroissance sur le tronc et les branches de certains arbres, ne se trouve qu'en quantité limitée. Les broussins du bouleau sont considérés comme les meilleurs; viennent ensuite ceux du tilleul et de l'aune. Le broussin du tilleul rappelle celui du bouleau par son dessin, mais il est plus mou et plus fragile. Le broussin de l'aune est d'une teinte rougeâtre. Les broussins du pin et du sapin ne sont ni beaux comme dessin, ni solides. C'est pourquoi on se sert presque uniquement de broussins provenant de bouleaux qui poussent sur un terrain gras et humide. L'excroissance se forme soit sur le tronc, soit sur les vieilles branches, presque toujours du côté tourné vers le Sud. D'ordinaire le même arbre porte plusieurs tubérosités de ce genre. L'excroissance, détachée de l'arbre au moyen d'une hache et dépourvue de son écorce, est de forme elliptique et rappelle la carapace d'une tortue. Pour en apercevoir le dessin, on découpe à sa surface une mince tranche, parallèle à l'axe du tronc de l'arbre, et on la met à tremper; c'est alors qu'apparaît un joli dessin, très fin comme celui du porphyre. Les broussins, dont on se sert dans l'industrie, ont, en moyenne, de 4 à 5 pouces. Leur prix varie, suivant la beauté du dessin et les dimensions de la pièce, de 5 à 130 fr.

La fabrication des articles en question commence par la préparation du matériel. Ayant choisi une pièce de broussin sur une branche ou un tronc, l'ouvrier la scie en lamelles de façon que rien ne soit perdu. Les meilleures parties servent au placage des petites boîtes, des buvards et d'autres articles de bureau. En sciant le broussin, on tâche d'obtenir d'aussi grands feuillets que possible, ce qui a une importance technique capitale pour le placage. Les meilleures pièces servent à la fabrication de porte-cigares; les autres sont employées pour porte-allumettes, étuis à aiguilles, boutons de chemises, pipes, manches de cannes, etc.

L'article en broussin est surtout acheté par des gens plus ou moins fortunés, par les habitants des villes et des capitales. Les artisans préfèrent vendre leurs produits directement aux acheteurs, par exemple dans les foires et aux expositions, mais ils les livrent souvent en gros aux magasins de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Ces objets se vendent aussi à l'étranger.

En fait de matières végétales filamenteuses, les koustari travaillent le lin, le

chanvre et le coton. On file beaucoup de lin dans les villages russes; on y tisse une toile plus ou moins étroite, des essuie-mains, des nappes, etc. Ces travaux ne sont souvent destinés qu'à l'usage domestique et, dans ce cas, ils ne présentent aucune importance au point de vue industriel. Cependant il est des femmes qui, profitant des longs loisirs de l'hiver, trouvent le temps de tisser plus de toiles qu'il n'en faut pour les nécessités du ménage, et ce surplus est vendu. Les étoffes de lin et de chanvre se tissent, dans un but industriel, dans quelques localités seulement; les tissus de coton sont exclusivement fabriqués dans le gouvernement de Moscou et les gouvernements avoisinants. Ce sont tantôt les hommes et tantôt les femmes qui s'occupent surtout de tissage, suivant les usages de chaque localité. La quenouille est souvent filée d'une manière primitive rien qu'au moyen du fuseau; dans beaucoup d'endroits on travaille avec des rouets russes et hollandais. Un dévidoir très simple sert à mettre en écheveaux d'une longueur déterminée. Le fil écru ou déjà blanchi est vendu, ou bien il sert à la confection de différents tissus. Les métiers à tisser sont le plus souvent mauvais, cependant on trouve aussi des métiers perfectionnés. Le fil et la toile sont d'habitude blanchis à la lessive de cendre, sans adjonction de chlore. Dans ces conditions le tissu n'est jamais très blanc, mais, en revanche, il est solide. Dans les gouvernements de Yaroslav, Vladimir et Kostroma on blanchit la toile à l'aide du chlorure de chaux. La toile est quelquefois teinte dans des teintureries villageoises, surtout en bleu, au moyen de l'indigo, beaucoup plus rarement en rouge ou en d'autres couleurs. Dans les centres les plus importants de cette industrie (gouvernements de Yaroslav et de Kostroma) les paysans ne filent plus : ils se bornent à tisser des toiles dont la chaîne et la trame, filées dans des fabriques, leur sont fournies par des maisons de commerce.

Les toiles et autres étoffes sont tissées dans des locaux aménagés à cet effet par un groupe de paysans ou de commissionnaires. Il y a aussi des tisserands qui travaillent chez eux.

Un bon ouvrier peut tisser 50 archines (35 mètres) de toile de qualité moyenne en une semaine. Le prix de la main-d'œuvre varie, suivant la largeur et la finesse de la toile, de 70 à 100 roubles (185 à 265 fr.) par saison. Les toiles plus étroites et plus grossières sont généralement tissées par les femmes; les hommes sont occupés au travail beaucoup plus difficile des toiles larges et fines, et ils gagnent naturellement davantage.

Les toiles manufacturées russes sont rarement de meilleure qualité que celles des koustari. On peut même dire que les articles fins de ces derniers sont toujours supérieurs; mais le prix des toiles fabriquées est de 10 à 20 p. 100 inférieur à celui des toiles faites à la main, et leur apprêt est plus soigné. Le tissage à la main des toiles de lin et de chanvre, notamment d'étoffes à damassure, peut longtemps encore défier la concurrence de la production manufacturière, fait qu'on observe même dans certains pays de l'Europe occidentale.

Pour ce qui concerne les articles en chanvre, il y a lieu de mentionner surtout les filets de pêche, qui se confectionnent principalement dans les gouvernements de Nijni-Novgorod, de Tver et de Viatka. A Nijni-Novgorod (même district), on compte 50 villages où tous les paysans font des filets. Dans le gouvernement de Viatka, près de 1 500 familles exercent cette industrie. Les filets sont en ficelles de chanvre ou de lin, tordues de 2 à 8 fils, suivant la grosseur des mailles. Il est d'usage de déterminer les dimensions des mailles d'après le nombre de doigts qu'on peut passer à

travers de chacune d'elles ; parfois elles sont grandes comme la main. La confection des filets occupe les paysans de tout sexe et de tout âge. Il existe une certaine division du travail : les uns tordent le fil en ficelles, les autres préparent le tissu pour les filets, ces deux opérations n'étant jamais faites par un seul et même ouvrier. La confection de rets et d'autres instruments de pêche se trouve entre les mains d'entrepreneurs capitalistes.

Des commissionnaires spéciaux reçoivent des grandes maisons d'articles de pêche des commandes qu'ils transmettent aux koustari en leur fournissant en même temps la matière première. Dans le gouvernement de Nijni-Novgorod les ouvriers qui tordent le fil en ficelles sont payés à raison de 25 kopecks le poud (65 cent. les 16 kilogr.). La confection du tissu de filet fait gagner de 5 à 15 kopecks (de 13 à 40 cent.) par jour.

Les koustari tissent aussi (le plus souvent suivant les indications des fabricants et des commissionnaires) toutes sortes d'étoffes en coton, telles que la « sarpinka » (légère toile de coton en couleur), le coutil et des rubans pour ceintures et garnitures. Ces articles se font au domicile de l'ouvrier ou bien dans des ateliers de 10 à 20 métiers. Ici, comme dans l'industrie des toiles de fil, le paysan reçoit des commissionnaires la chaîne et la trame filées à la machine. Au fur et à mesure de leur confection, les articles sont livrés à celui qui les a commandés.

Un ouvrier reçoit, en moyenne, de 1 kopeck et demi à 2 kopecks par archine d'étoffe (7, 5 cent. par mètre) et ne gagne pas plus de 15 roubles (40 fr.) pendant l'hiver dans l'industrie du coton ; un très bon ouvrier est payé de 40 à 50 roubles (de 106 fr. à 130 fr.). A Saratov, les tisserands qui fabriquent la sarpinka gagnent de 30 à 40 kopecks par jour et de 50 à 60 roubles (de 130 à 160 fr.) dans la saison.

Les produits en cuir des koustari ne sont pas très variés. A part la tannerie, qui est des plus primitives, on fait des chaussures, des vêtements d'hiver en bisquain, des harnais, des mitaines, etc. La chaussure est grossière, étant destinée à l'usage des campagnards ; mais en certains endroits on confectionne aussi une chaussure plus élégante pour hommes, femmes et enfants. On trouve dans les villages des cordonneries plus ou moins importantes avec des ouvriers à gages ; d'autres paysans travaillent chez eux pour le compte de ces cordonniers ; enfin, il y a aussi des familles de cordonniers qui travaillent à leurs risques et périls.

Le métier de cordonnier est considéré comme le plus avantageux de toutes les industries familiales, puisqu'il fait gagner à l'artisan de 40 kopecks à 1 rouble (de 1 fr. à 2 fr. 65 c.) par jour. La chaussure, faite dans les campagnes, se vend partout, même dans les magasins de Moscou, de Saint-Pétersbourg et d'autres grandes villes.

En raison du climat de la Russie, le paysan a besoin de vêtements chauds en bisquain. Aussi les koustari confectionnent-ils plusieurs millions de ce genre de vêtements par an. Pour les pelisses et les « demi-pelisses », les gros industriels achètent des peaux de moutons dans les gouvernements du sud-est, très riches en moutons à grosse laine, ou bien à la foire de Nijni-Novgorod. Les meilleures peaux proviennent du gouvernement de Yaroslav (peaux romanovsky).

Pour préparer les bisquains, on procède d'abord au foulage des peaux qui sont ensuite trempées dans des cuves à ferment pendant 3 à 8 jours ; on les sèche, on les foule de nouveau à l'aide de crocs en fer et on les blanchit à la craie. La peau blanchie est tannée dans des cuves au moyen de l'écorce de chêne, puis on la sèche et

on la foule encore une fois. Tout ce travail est pénible et malsain, et cependant une peau toute prête ne coûte que 15 ou 20 kopecks (40 à 53 cent.) en plus d'une peau crue. Un seul ouvrier peut tanner une centaine de peaux par mois, ce qui lui procure de 15 à 20 roubles (de 40 à 53 fr.); ses frais étant de 6 à 7 roubles (de 16 à 18 fr. 50 c.), son bénéfice net sera donc de 9 à 13 roubles (24 à 34 fr. 50 c.) par mois.

Les bisquains sont vendus par les artisans isolés dans les marchés; les gros industriels envoient leurs produits dans les villes et surtout à la grande foire de Nijni-Novgorod. Plus de 40 000 familles sont occupées à la confection des cuirs et des bisquains.

Diverses espèces de laine servent pour faire le drap et le feutre. On en fabrique des chaussures, des tapis, des chapeaux, certains accessoires de harnais, etc. Les meilleurs draps proviennent du Caucase (Daghestan) ; ils sont de qualité variée, faits de laine de mouton, de chameau, de « duvet » de chèvre ou de mouflon. Les draps du Daghestan sont excellents, mais ils sont très étroits (35 centimètres) et en pièces de 11^{m},43 seulement. Les draps blancs sont plus appréciés que les gris et que les noirs. Au Caucase, cette industrie occupe uniquement des femmes. On ne vend presque pas de ce drap en dehors du Caucase.

Les tapis sont fabriqués en grande quantité dans la Russie d'Europe (gouvernements de Saratov, de Koursk, de Poltava, de Bessarabie), mais surtout dans la Russie d'Asie (Caucase, Sibérie, etc.). En Russie d'Europe et en Sibérie, ce sont les femmes qui tissent les tapis en se servant, à cet effet, de laine de mouton, entremêlée de poils de vache. La laine est teinte par les ouvrières elles-mêmes. Le dessin de ces tapis est généralement grossier et il manque de style.

Au Caucase on se sert de procédés beaucoup plus perfectionnés. Les femmes musulmanes des régions montagneuses de l'est de la Transcaucasie tissent, pour plus de 4 millions de roubles par an, des tapis excellents comme qualité et comme dessin et dont l'exportation à l'étranger est considérable.

La chaussure chaude n'est fabriquée que par des koustari. On produit plusieurs millions de paires de chaussures en feutre par an. Le centre principal de cette industrie se trouve dans le gouvernement de Nijni-Novgorod. On emploie ou la laine tondue des animaux vivants, ou la laine « sure », prise sur le bisquain. Les artisans-patrons achètent la laine de première main à la foire de Nijni-Novgorod et la revendent avec bénéfice aux ouvriers des campagnes.

On fait des bottes en feutre d'un mélange de laines de différentes qualités, et l'art de combiner ces laines est la partie la plus difficile du métier de feutrier. On procède d'abord à l'assortissement des laines, d'après leur longueur et leur couleur, et on les foule ensuite sur des tables spéciales. Les bottes sont cuites dans des chaudières et passent ensuite par diverses autres opérations techniques. Ce travail a lieu d'ordinaire dans des ateliers. Le métier de feutrier est exercé par des ouvriers qui habitent chez le patron ou bien par des artisans travaillant à domicile pour un patron qui leur fournit le matériel nécessaire. Un patron occupe 5 à 15 ouvriers; en outre, un certain nombre de paysans travaillent pour lui dans le village. Les ouvriers qui habitent chez le patron reçoivent de 1 rouble 30 kopecks à 2 roubles 50 kopecks (4 fr. 75 c. à 6 fr. 60 c.) par semaine; les feutriers indépendants (les petits patrons) gagnent de 1 fr. 85 c. à 2 fr. 65 c. par jour).

Le feutrage a atteint en Russie un tel degré de perfection que certains bons arti-

sans ont reçu des primes même à des expositions internationales. Ces articles sont écoulés surtout à la foire de Nijni-Novgorod où les feutriers importants ont des magasins; d'autres vendent aux marchands locaux. Une certaine quantité de cette marchandise figure sur les marchés des villages. Près de 15 000 familles de paysans s'adonnent à l'industrie du feutrage.

La soierie présente une importance assez considérable en tant qu'industrie rurale. Elle occupe, dans les gouvernements de Vladimir et de Moscou, près de 1 000 foyers de paysans qui font du velours, de la peluche, de la faille, des rubans, etc. Le tissage des soieries est organisé comme celui des toiles. Il s'opère dans un local spécial de 10 ou 20 métiers avec 2 ou 3 roues de navette. Les chefs de ces ateliers travaillent rarement pour leur propre compte, mais, d'ordinaire, pour le compte d'un grand fabricant qui fournit souvent au petit patron de village le métier et le matériel nécessaires. D'autres travaillent à domicile sur leurs propres métiers, tout en recevant la soie des fabricants. Un ouvrier peut tisser de 70 centimètres à 1 mètre de velours en une seule journée. Il gagne ainsi de 40 à 70 kopecks (1 fr. à 1 fr. 85 c.) par jour, c'est-à-dire 120 à 200 roubles (320 à 350 fr.) par an. Les soieries sont vendues principalement à Moscou.

Parmi les autres articles fabriqués avec des produits animaux, il faut mentionner les petits bibelots en corne et en écaille : porte-cigares, peignes, ustensiles de pharmacie. Ces travaux sont fort bien exécutés par les paysans du gouvernement de Vologda.

Les substances minérales les plus employées par les koustari sont l'argile, les pierres vulgaires et les pierres fines. La poterie est très répandue dans les villages; cette industrie est presque entièrement rurale. On la trouve en Russie partout où il existe de l'argile de bonne qualité, que le paysan tire de ses propres terres ou qu'il achète à raison de 50 kopecks (1 fr. 30 c.) la charretée. On extrait la glaise en automne et on la dispose en tas pour la faire geler pendant l'hiver. On forme les pots dans les maisons ou dans les ateliers sur des tours horizontaux de construction primitive, qu'on met en mouvement avec les mains et les pieds. Les fours de cuisson ne sont, pour la plupart, que de simples fosses carrées de $1^m,40$ de largeur sur 1 mètre de profondeur, qui vont en se rétrécissant vers le fond où se trouve une grille en fer, sous laquelle on allume le feu. Seuls, les potiers aisés possèdent individuellement de tels fours qui, d'ailleurs, ne coûtent pas plus de 5 roubles (13 fr.). D'habitude, 5 ou 6 potiers se mettent ensemble pour organiser un four et y cuire leurs produits à tour de rôle. Le plus souvent, la poterie n'est pas émaillée. Un ouvrier façonne, en moyenne, une charretée de pots par semaine et va la vendre lui-même, au marché, pour 6 fr. 60 c. à 9 fr. 30 c., suivant la saison. Cette somme représente le bénéfice brut d'une semaine. En déduisant le chauffage et le prix de l'argile, si cette dernière a été achetée, il reste 5 fr. 30 c. à 8 fr. par semaine de bénéfice net.

La pierre vulgaire est employée pour meules de moulins, pierres à aiguiser, monuments, etc., mais ces industries, étant peu répandues, n'ont aucune importance.

(A suivre.) N. V. PONOMAREV.

V.

VARIÉTÉ.

LES ARBRES DE PARIS.

Un touriste américain découvrant l'ensemble de Paris du haut d'un ballon captif, en plein mois de juin, s'écriait, étonné de l'impression produite à distance par la cité charmeuse : « Mais ce n'est pas possible, Paris est une ville perdue dans une forêt. » Je reconnais volontiers que dans cette boutade l'exagération américaine n'a pas perdu ses droits; mais, en somme, l'aimable Yankee a tout simplement forcé l'expression. C'est bien, en effet, une note de fraîcheur et de verdure qui se dégage, pendant une grande partie de la belle saison, de l'ensemble de notre capitale. Sillonné d'avenues ombreuses, parsemé de squares, égayé de parcs et de jardins, teint de toute cette verdure, Paris s'étend d'abord de tous les côtés, clairsemant ses pâtés de maisons compactes, transformant en grouillement confus le bruit de la ferraille des équipages; puis il déborde sur la banlieue, et finit par expirer brusquement entre deux bois — Vincennes et Boulogne — qui rehaussent considérablement le charme de son séjour.

Mais les arbres, comme les humains, résistent péniblement à la vie surchauffée de la Ville-Lumière; l'étroitesse des logis, l'air empoisonné de gaz délétères, de poussières malsaines, de microbes venimeux raccourcissent considérablement leur existence. Le Parisien fait rarement souche après la troisième génération; de même l'arbre qui, à la campagne, devient plusieurs fois séculaire, enserré par l'asphalte du boulevard, n'arrive pas toujours à célébrer son premier centenaire. On ne vit pas vieux à la ville et, de plus, on y perd facilement ses cheveux; on y devient chauve de très bonne heure. Dès le mois de juillet, les feuilles jaunies des marronniers jonchent les trottoirs. Malgré cette calvitie précoce, ce bel arbre est très résistant. Il est moins sujet aux maladies que tous ses confrères parisiens, il est aussi le seul qui — tel Chevreul — dépasse la centaine : sa durée moyenne est de 115 ans. On devine pourquoi les marronniers sont si répandus. Les platanes, les sycomores et les vernis vivent moins longtemps. Comme la plupart de nos contemporains, ils meurent respectivement à 69, 61 et 54 ans; leur mortalité est, en moyenne, de 1,6 p. 100, soit le double de celle des marronniers. Pour les ormes, les érables et les robiniers, c'est encore pis; leur mortalité atteint une moyenne de 2,2 p. 100 et leur durée ne va pas au delà de 42 à 48 ans. Quant aux pauvres tilleuls, ils succombent en pleine jeunesse, à peine âgés de 25 ans! Mais le plus à plaindre est décidément le paulownia. Cet infortuné japonais n'a connu notre Paris qu'en 1835. Ses belles grappes d'un lilas bleuâtre et ses grandes feuilles taillées en cœur séduisirent tout le monde. On lui fit un accueil enthousiaste et on le protégea, mais le climat parisien ne se montra guère hospitalier à son égard. Les froids précoces ou tardifs lui sont funestes. Il n'est donc pas étonnant que sa mortalité soit de 7,3 p. 100 et sa durée de 14 ans seulement.

Une autre statistique que je trouve dans une excellente brochure de M. Mangin, sur « la végétation dans les villes » peut servir d'avertissement à ceux que l'existence

troublée des quartiers populeux commence à lasser. D'après ce document, la mortalité des végétaux est du double et quelquefois du triple à l'intérieur de Paris que dans les quartiers excentriques. Pour la résistance humaine, les proportions doivent être analogues.

M. Mangin s'est demandé quelles pourraient bien être les causes de cette grande mortalité. Il a passé en revue les poussières, la réverbération, les gaz délétères du sol, les amputations des branches. Quoi qu'on dise, les poussières font beaucoup moins de mal aux feuilles des arbres qu'aux poumons des asthmatiques, les organes verts ayant leurs stomates à la partie inférieure. Par contre, les coups de soleil, surtout pour les marronniers qui avoisinent les hautes maisons des boulevards, sont funestes. Mais ce dont souffrent particulièrement les arbres parisiens, c'est du manque d'aération de leurs racines. Dans le sol de Paris, non seulement l'oxygène fait défaut, mais l'acide carbonique abonde. M. Mangin, armé d'une sonde fort ingénieuse, est allé prélever, à diverses profondeurs, des échantillons de terre sous le bitume, sous les grilles, sous le macadam, sous les allées tassées par les pas des promeneurs. Il a rapporté de ces explorations des analyses fort suggestives, montrant que dans les grandes villes l'inégalité des conditions d'existence s'étend jusqu'aux végétaux. Tandis qu'en effet les arbres qui poussent dans les massifs et même dans les pelouses respirent à pleins poumons et rappellent les heureux habitants des riches quartiers de l'ouest, par contre ceux qui végètent sous l'asphalte font penser aux ruelles tortueuses et aux maisons trop étroites où l'on empile les ménages ouvriers. Tant que les racines du jeune arbre ne dépassent pas le cercle de la grille, elles peuvent encore se développer à l'aise, tel le gamin de Paris qui court les ruisseaux. Mais l'âge ingrat force le premier à franchir le cercle circonscrit par la grille et à aller chercher sa nourriture dans le sol compact et tassé où tous les gaz délétères, ne trouvant pas d'issue, s'accumulent à plaisir. Là, M. Mangin a pu trouver jusqu'à 4 et 5 p. 100 d'acide carbonique. L'avenue des Champs-Élysées lui a donné même 5,33 p. 100. Or, dans les sols de labour, ce gaz ne se trouve que par millièmes, et dans l'atmosphère que par dix-millièmes. Le séjour des racines dans un milieu tellement vicié est aussi néfaste que celui des hommes dans des ateliers bas, étroits et obscurs. M. Mangin, pour mieux faire ressortir cette action déprimante, donne la coupe transversale d'un jeune ailante bourgeois à peine âgé de 7 ans, vivant luxueusement au jardin botanique de l'École de pharmacie et, à côté, celle d'un ailante miséreux et malingre, âgé de 22 ans, mais ayant végété sous le bitume. Inutile de vous dire que le plus jeune est beaucoup plus gros que son aîné.

L'aspect de ses sept couches annuelles est celui d'une figure épanouie, tandis que l'autre, avec ses vingt-deux couches étroites et rapprochées, a l'air tout vieillot, tout ridé, tout ratatiné. De plus, il est asphyxié. Mais l'asphyxie des ailantes et de quelques autres arbres se produit d'une façon particulière : elle est la conséquence d'une rupture d'équilibre entre les fonctions des feuilles et des racines. Le contact d'une forte quantité d'acide carbonique paralyse la vitalité de ces dernières : on a beau les gaver d'engrais, elles n'y touchent presque pas. Les feuilles s'exténuent alors à évaporer leur eau et à faire appel — telles des pompes aspirantes — à l'absorption des racines. Celles-ci languissent et deviennent chétives. Les vaisseaux du tronc, à travers lesquels la sève était destinée à voyager, plutôt que de rester vides et béants, prennent aussi leur parti et se bouchent de matières gommeuses. Toute

trace de circulation disparaît et l'arbre étouffe. Nombre d'ailantes des boulevards de la Bastille, des Italiens, du Montparnasse ont ainsi péri. On pourrait, certes, atténuer ces pertes en aérant mieux le sol par des grilles qu'on placerait entre les arbres et par des matériaux poreux qu'on disposerait autour des racines.

Un autre danger pour nos voies plantées est l'emploi du sel en hiver pour faire fondre la neige. Cinquante à cent grammes de sel par 1 000 kilogr. de terre sont nuisibles à la végétation. Les arbres du boulevard de Port-Royal, de la place du Théâtre-Français, du quai d'Orsay ont été ravagés, il y a quelques années, et M. Mangin a retrouvé dans le sol ou dans les racines des arbres malades une quantité assez considérable de sel.

Pour ne pas encourir le blâme d'avoir sacrifié l'histoire à la physiologie, je dirai, en terminant, quelques mots sur l'état civil de cette population végétale. Sans parler des bois de Boulogne et de Vincennes, les arbres parisiens peuvent être classés en trois catégories. Il y a, d'un côté, les plantations d'alignement et celles des squares, parcs, promenades, places publiques, etc., qui entrent dans l'administration municipale, et, de l'autre, les grands jardins du Louvre, du Luxembourg, des Tuileries et le jardin des Plantes qui appartiennent à l'État.

Les plantations d'alignement paraissent souffrir du mal de la dépopulation. Dans la statistique de 1895, les arbres qui les composaient s'élevaient à 90 000 environ. La dernière statistique de 1898 que j'ai sous les yeux les évalue seulement à 86 040. Les plus forts contingents sont fournis par les platanes, 25 861 ; les marronniers, 16 526 ; les ormes, 14 532, et les vernis 9 628. Les érables, les sycomores, les robiniers et les tilleuls se comptent par milliers ; par contre, les paulownias ne figurent que pour 875. Ces plantations ont dû coûter à la ville de Paris une quinzaine de millions de francs ; leur entretien grève tous les ans le budget municipal de plus de 300 000 fr.

Les squares, parcs, places publiques, etc., comprennent, d'après la dernière statistique, 24 550 arbres et 317 208 arbustes. Le parc des Buttes-Chaumont est le mieux peuplé : 11 453 arbres et 124 635 arbustes. Le parc Montsouris compte à peine 1 500 arbres et le parc Monceau 950 environ. Les dépenses d'entretien de ces promenades intérieures atteignent le joli chiffre de 620 000 fr. par an.

Pour approvisionner ces plantations, remplacer les manquants, entretenir les parterres, etc., Paris possède trois pépinières municipales : à Auteuil, à Longchamp et au Fonds des Princes, dont les dépenses s'élèvent à 50 000 fr. En outre, pour les bals de l'Hôtel de Ville, pour les nombreuses fêtes officielles, les fleurs sont fournies par les serres magnifiques du Fonds des Princes, dont l'entretien coûte à la municipalité plus de 300 000 fr. et qui constituent un établissement digne d'une description détaillée.

En somme, en comptant les plantations des grands jardins de l'État — Louvre, Luxembourg, etc. — on trouverait sans doute que notre capitale compte, dans son périmètre, plus de 150 000 arbres.

Enfin Paris, pour détendre ses nerfs, calmer sa fièvre, se rafraîchir et s'égayer, possède les deux magnifiques bois de Vincennes et de Boulogne, lieux de repos, de plaisir et de santé, où la nature et l'art rivalisent de grâce pour créer au promeneur un cadre frais et riant, d'une douceur agreste.

J. DE LOVERDO.
(*L'Agriculture nouvelle.*)

VI.

Exposition universelle de 1900 (1).

(*Suite.*)

Nous avons fait remarquer, dans le numéro d'août (2), le développement considérable des travaux dus aux institutions qui s'occupent des questions de prévoyance et d'assistance, en ajoutant que c'était la caractéristique de l'époque. Les discours prononcés par M. le Président de la République et M. le Ministre du commerce, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition, nous paraissent avoir développé cette pensée de la façon la plus heureuse et la plus élevée, en caractérisant le rôle et les travaux des *Congrès de l'Économie sociale*. A ce titre, nous en publierons les deux extraits suivants (*N. de la R.*) :

Discours de M. le Président de la République (Extrait).

. . . .

« Les *Congrès* qui se sont réunis et ceux qui se réuniront encore en grand nombre ont procuré aux savants, aux artistes, aux industriels, aux artisans, aux ouvriers, aux agriculteurs du monde entier, une occasion de se connaître, de s'entendre, de se communiquer le résultat de leurs expériences et de discuter, avec un concours exceptionnel de lumières et de compétences, les problèmes qui concernent l'amélioration morale et matérielle des individus et des sociétés.

« Combien nous sommes heureux de l'importance qu'ont prise, dans ces réunions, celles qui ont trait à la mutualité, à la prévoyance, à l'assistance, à l'économie sociale!

« Ces *Congrès* n'ont peut-être pas présenté au visiteur superficiel un attrait bien captivant, avec ces statistiques, ces plans et graphiques, ces rapports et ces procès-verbaux, d'une apparence bien sévère. Ils n'en ont pas moins été le point culminant de l'Exposition. Ils nous permettent de faire cette constatation consolante que tous les peuples, avec plus ou moins de hâte, sont poussés par une évolution commune vers la recherche et la réalisation du progrès moral; que, dans tous les pays, le nombre croît, chaque jour, de ces esprits éclairés et de ces cœurs généreux qui se vouent tout entiers à faire du bien à leurs semblables, et qu'enfin le siècle qui naît verra la paix et la concorde établies sur des bases plus larges et plus solides. »

. . . .

Discours de M. le Ministre du commerce (Extrait).

. . . .

« Il est dans l'Exposition, sur les bords de la Seine, un palais d'allure simple, de lignes sobres. L'intérieur n'est pas moins austère que la façade. Pour tout ornement, des cartes et des graphiques. Le public y accourt, cependant, et aucune attraction n'aura eu plus de succès que le Palais des *Congrès de l'Économie sociale*.

« Comment s'en étonner ? Si je ne me rappelais que l'admirable exposition de l'Assistance publique figure à la galerie des Machines, j'oserais dire que là sont le cœur et le cerveau de l'Exposition.

---

(1) Voir numéros de mai, juin, juillet, août, p. 172, 208, 247 et 273.

(2) Page 273.

« Les organisateurs de l'Exposition de 1878 peuvent revendiquer le mérite d'avoir, les premiers, institué une série de Congrès internationaux pendant la durée d'une Exposition universelle. Il s'en tint 20 cette année-là. Leur succès, l'éclat du Congrès des électriciens qui se réunit lors de l'Exposition internationale d'électricité, développèrent le mouvement. 69 Congrès furent contemporains de l'Exposition de 1889. Leur liste, cette année, en compte 126.

« Les sujets les plus divers, les plus spéciaux comme les plus généraux ont constitué la matière de leurs travaux. Sur la liste de leurs adhérents figurent les noms les plus illustres. La publication de leurs débats, des rapports qui y ont été fournis, dira quelle riche contribution ils apportèrent au progrès humain.

« Dès aujourd'hui, il nous est donné d'entrevoir quelques-uns des avantages, et non des moindres, qu'en doit retirer la civilisation. Ils n'ont pas seulement précisé des problèmes, suggéré des solutions. Leur principal mérite est d'avoir mis en rapport direct des hommes faits pour s'estimer. Plus précieux que l'échange même des idées, ce contact dissipe les préventions, éveille les sympathies, prépare les collaborations futures.

« Il est destiné à amener les conséquences les plus heureuses, les plus importantes, surtout dans ces questions si délicates et si graves qu'embrasse l'Économie sociale. Dans toutes les autres parties de l'Exposition, on admire les produits de l'industrie. Ici se débat le sort des hommes qui ont travaillé à les créer.

« De quoi serviraient à l'humanite les inventions les plus prodigieuses, les plus merveilleuses machines, si la condition de l'homme n'en était améliorée ? Ce n'est pas à la perfection de l'outillage, c'est au bien-être de l'ouvrier qu'il convient de mesurer le degré de la civilisation.

« L'homme est, dit-on, l'artisan de son propre bonheur. Encore faut-il que la société lui laisse le loisir d'y travailler; qu'elle ne l'abrutisse pas sous une tâche au-dessus de ses forces; qu'elle crée autour de lui une atmosphère de solidarité et de justice où se développent les bons instincts, où s'atrophient les autres.

« Ce haut devoir est, il faut le reconnaître à l'honneur de tous les peuples, compris et pratiqué chaque jour davantage.

« L'hygiène, dont les lois sur la santé publique transforment heureusement les prescriptions sanitaires en règles légales, est en voie d'assurer au travailleur une vie moins douloureuse et plus longue. Les institutions de prévoyance, les associations professionnelles, les assurances contre la maladie, les accidents, la vieillesse, le chômage se développent avec rapidité, avec méthode aussi, et selon des règles qu'on n'enfreint pas sans dommage. Si, pour obtenir des résultats fructueux, la bonne volonté et l'altruisme sont ici nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Dans le domaine de l'Économie sociale, comme dans tous les autres domaines, la Science est souveraine. »

. . . .

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES (1).

(*Suite.*)

DIRECTION DU TRAVAIL (*suite*).

II. — Travaux des services techniques (*suite*).

1. — **Office du travail** (*suite et fin*).

A. — *État du travail. — Bulletin de l'Office du travail.*

Revue du travail. — Sur l'état et le développement de la production, aucune enquête directe n'a encore été entreprise, mais le *Bulletin de l'Office du travail* fournit chaque mois une masse de renseignements sur l'état d'activité du travail. Ces renseignements émanent, soit de correspondants, soit d'associations patronales, chambres de commerce, chambres consultatives, syndicats, soit de conseils de prud'hommes, soit de syndicats ouvriers ou mixtes.

Les correspondants fournissent des indications mensuelles sur l'état du travail dans leurs régions. Comme on ne peut les rétribuer, ils sont encore peu nombreux; cependant, le concours du personnel des bourses de travail prend une certaine extension.

Les chambres de commerce et les chambres consultatives communiquent des rapports semestriels ou trimestriels sur leur circonscription.

Des questionnaires sont adressés tous les six mois aux conseils de prud'hommes et aux syndicats patronaux. On demande aux premiers un rapport sommaire sur la situation générale du travail; aux seconds, on pose des questions plus précises sur l'état d'activité de la production et de la vente, sur les fluctuations des prix par rapport à l'année précédente et au semestre précédent.

Enfin, les syndicats ouvriers reçoivent chaque mois un questionnaire destiné à faire connaître, d'abord le nombre des syndiqués en chômage et, en regard, le nombre total des syndiqués, puis les variations survenues depuis le mois précédent dans la durée du travail, les salaires, le coût des objets nécessaires à la vie.

L'ensemble de tous ces renseignements est analysé chaque mois dans une revue générale placée en tête du *Bulletin;* cette revue met, en outre, à contribution tous les documents qui peuvent apporter une indication sur l'état de la production, tels que : tableaux du commerce extérieur, renseignements sur l'outillage industriel, les faillites, etc.

Un des indices les plus caractéristiques des fluctuations du marché du travail est fourni par la récapitulation des réponses des syndicats ouvriers à la question relative au chômage. La récapitulation de ces réponses permet de tracer une courbe des fluctuations du chômage parmi les membres des syndicats ouvriers; l'expérience apprend que l'allure générale de cette courbe correspond aussi aux fluctuations de l'état du travail pour l'ensemble de la population industrielle. Un des tableaux exposés dans la classe 110 reproduit cette courbe, de mai 1894 à mai 1900. En prenant la moyenne des douze mois de chaque année on obtient une représentation des années de dépression, des années de prospérité : après la dépression qui a eu son point culminant en 1893, on est entré dans une période de prospérité qui n'est pas terminée. Si l'on prend la moyenne des résultats applicables à

(1) Voir le numéro d'août, p. 274.

chaque mois, quelle que soit l'année, on obtient une indication des fluctuations annuelles dues aux saisons. De 1894 à 1900, le mois de janvier donne moyennement lieu au plus fort chômage, le mois de mai au plus faible.

La Revue du travail donne encore le tableau des principales adjudications publiques; elle indique les cours de quelques marchandises prises comme types; elle fournit un relevé trimestriel des prix d'un certain nombre de denrées alimentaires, d'après les ventes effectuées par les sociétés coopératives de consommation.

Placement. — Dans cette revue mensuelle du travail on trouve aussi des chiffres sur les placements effectués par les institutions de placement gratuit : bourses de travail, bureaux municipaux, syndicats, sociétés de secours mutuels, institutions de bienfaisance. La question du placement, tant payant que gratuit, a fait d'ailleurs l'objet de la première enquête entreprise, en 1891, par l'Office du travail : celle-ci est résumée dans le premier volume de la collection des publications de l'Office. Une deuxième enquête, relative à la période 1895-1898, a permis de dresser deux cartes exposées classe 110, qui représentent la distribution des placements payants et des placements gratuits par rapport à la population, dans les divers départements, et un diagramme faisant connaître, pour la France entière, la part relative des diverses institutions dans l'ensemble des placements opérés. Ce diagramme rend sensible aux yeux la part que prennent les institutions de placement gratuit dans l'ensemble des placements (21,5 p. 100 de l'ensemble des placements à demeure sont effectués par des institutions de placement gratuit.)

On compte cependant encore en France 611 000 bureaux de placement autorisés; mais la plupart ne s'occupent que du placement de domestiques auquel les autres institutions ne participent que dans une très faible mesure. Parmi les placements à demeure effectués par les offices spéciaux aux employés et ouvriers de l'alimentation, les deux tiers sont effectués par des bureaux autorisés.

Mouvement social en France. — En dehors de cette Revue du travail, le *Bulletin* publie sur les grèves, la conciliation et l'arbitrage, le mouvement syndical, les renseignements recueillis par le bureau des associations professionnelles. Il résume les tableaux publiés par d'autres services sur l'épargne, les retraites, l'assistance. Il analyse les enquêtes et les statistiques réalisées par l'Office du travail ou d'autres services, lorsqu'elles ont un caractère social. Il contient, pour les questions qui concernent le travail, un exposé de la jurisprudence, un relevé des actes et documents officiels et un compte rendu des travaux législatifs.

Mouvement social à l'étranger. — Enfin, il suit le mouvement social à l'étranger et fournit une bibliographie des ouvrages reçus par l'Office du travail. Le compte rendu du mouvement social à l'étranger est une des parties les plus importantes du rôle de l'Office du travail et de son *Bulletin.* Il contient des renseignements statistiques périodiques relatifs à l'état du travail dans les autres pays industriels, aux grèves, aux institutions d'épargne, d'assurance, etc.; il rend compte des congrès corporatifs internationaux, de leurs programmes et de leurs discussions; il fait une large place à l'exposé de la législation sociale des autres nations. Les études qu'il a publiées sur la durée du travail, sur la conciliation et l'arbitrage, sur les assurances contre l'invalidité, les accidents ou le chômage, sur l'insertion des conditions du travail dans les cahiers des charges, ont apporté de précieuses lumières pour l'orientation de la législation française.

Enquêtes diverses. — Le *Bulletin* sert encore à faire connaître rapidement les principaux résultats d'enquêtes destinées à être ultérieurement l'objet d'une publication plus étendue. Il contient enfin le compte rendu des enquêtes qui n'ont pu faire l'objet de pu-

blications spéciales. On peut citer la statistique des sociétés coopératives de consommation, diverses enquêtes sur les asiles de nuit, sur la situation du tissage lyonnais, sur la proportion des ouvriers étrangers employés dans les travaux publics, l'enquête relative à l'assurance privée contre les accidents antérieurement à la loi du 9 avril 1898, l'enquête annuelle sur les travaux de secours en cas de chômage organisés par les municipalités.

Sociétés coopératives de consommation. — La statistique des sociétés coopératives de consommation a permis de dresser un cartogramme qui représente, par département, le rapport du nombre des adhérents des coopératives de consommation au nombre total des habitants. Sur 10 000 habitants, on compte en moyenne 121 coopérateurs; les départements qui en comptent proportionnellement le plus sont ceux de la Charente-Inférieure, de la Haute-Vienne, de la Seine, du Rhône, des Ardennes, des Deux-Sèvres.

Le *Bulletin de l'Office du travail,* dont la publication a commencé le 1er janvier 1894, comprend, au 1er janvier 1900, 72 numéros réunis en 6 volumes in-8° comprenant ensemble 4 200 pages en petit texte; le premier volume n'avait que 660 pages, le dernier en a près de 1 200. C'est la publication qui répond actuellement à ces deux divisions du programme de l'Office : état et développement de la production, situation comparée du travail en France et à l'étranger. On s'est efforcé de grouper le plus possible d'indices propres à faire connaître la situation du marché du travail et ses oscillations. Mais, à l'observation de ces phénomènes il faut des points de repère : ces points de repère seront fournis par le recensement périodique des industries et professions qui fait connaître à date fixe le nombre des unités productrices. Le premier de ces recensements, que l'on trouvera à l'avenir à la base de tous les travaux de l'Office, a été effectué pour la première fois en 1896; il en sera parlé plus loin.

B. — *Enquêtes sur l'organisation et la rémunération du travail, la condition des ouvriers.*

Le programme de l'Office comprend encore l'étude de l'organisation, de la rémunération du travail, de ses rapports avec le capital et de la condition des ouvriers.

Pour répondre à cette partie du programme, diverses enquêtes portèrent sur les conditions du travail dans l'industrie.

Compte rendu d'une enquête américaine. — Les articles russes. — En 1891, l'Office du travail de Washington venait de publier les résultats d'une vaste enquête sur diverses industries, et en particulier sur la métallurgie du fer et de l'acier. Avant d'entamer celles qu'il projetait, l'Office du travail français jugea utile d'analyser le compte rendu de l'enquête américaine et de publier cette analyse dans un volume, l'un des premiers de la collection des notices et comptes rendus. Ce fascicule de 93 pages contient aussi un exposé des conditions du travail, dans les chemins de fer russes, qui résultent de l'emploi des artèles et de la participation intéressée du personnel.

Salaires et durée du travail dans l'industrie française (grande et moyenne industrie). — Ces exemples servant de préface, deux séries d'enquêtes furent instituées : la *première* devait s'étendre, en principe, aux établissements de la *grande* et de la *moyenne industrie.* Exécutée en partie par les délégués et enquêteurs de l'Office, elle fut étendue à toute la France, grâce au concours du personnel des corps des mines et des ponts et chaussées.

On ne s'est pas borné, comme dans les statistiques antérieures, à demander aux industriels ce que gagnaient les ouvriers; on a voulu obtenir, non des évaluations aléatoires, mais des chiffres précis extraits de la comptabilité de chaque usine; à l'exemple des Américains, on a demandé la copie pure et simple des livres de paye. L'état du personnel ouvrier a été relevé mois par mois, et, de même, la durée de la journée de travail aux diverses époques de l'année. On a noté avec soin les institutions créées par les patrons,

soit pour le maintien de la discipline (amendes, etc.), soit pour l'amélioration du salaire et l'avenir des ouvriers (subventions en nature, gratifications, participation aux bénéfices, versements aux caisses de secours, de retraites, etc.).

Le personnel ouvrier soumis à l'enquête représente le tiers du personnel de la grande et de la moyenne industrie.

Cette méthode a fourni non seulement des chiffres d'une valeur indiscutable, mais encore une série de monographies apportant une description sommaire de l'organisation des ateliers et des différences qui séparent, au point de vue du salaire, les diverses catégories d'ouvriers travaillant dans chaque établissement. On a interrogé, en outre, les syndicats patronaux et ouvriers, et, pour les ouvriers de métiers courants exercés souvent en petite industrie, on a recours aux conseils de prud'hommes.

A côté du salaire en argent on a jugé indispensable de calculer son pouvoir d'achats en objets nécessaires à la vie; d'où une série d'enquêtes complémentaires sur le prix des denrées achetées par les établissements publics, ou vendues par les sociétés coopératives, et sur les prix de pension payés habituellement par les ouvriers pour le logement et la nourriture.

Le compte rendu comprend, en quatre volumes et un fascicule annexe, relatif aux manufactures de l'État et aux compagnies de chemins de fer, 2 760 pages; en outre, un album graphique de 29 planches. Un état détaillé des établissements soumis à l'enquête et des principaux résultats relatifs à chacun d'eux précède les récapitulations.

Les tableaux graphiques exposés avec ces volumes, tant dans les classes 110 et 102 que dans le vestibule du palais des Congrès, fournissent une image des principaux résultats de l'enquête, soit en eux-mêmes, soit par comparaison avec les époques antérieures.

Les relevés du personnel de chaque établissement, effectués aux diverses époques de l'année d'enquête, ont permis de suivre les fluctuations de l'effectif de ce personnel dans les diverses industries : l'un des tableaux retrace ces fluctuations et donne une image des mortes saisons et des périodes d'activité dans chacune des principales industries étudiées, tant à Paris qu'en province.

Si chaque industrie, considérée séparément, donne lieu parfois à d'importantes variations d'effectif au cours de l'année, l'écart entre l'effectif minimum et l'effectif maximum est seulement de 3 p. 100 de l'effectif moyen, lorsqu'on considère l'ensemble des industries. C'est-à-dire que si les ouvriers pouvaient passer rapidement d'une industrie à l'autre, le chômage aurait pu ne pas dépasser 3 p. 100 à aucune époque de l'année de l'enquête. Mais il n'en est pas ainsi; en sorte que la masse des ouvriers en chômage est plus considérable. D'après les chiffres fournis par les syndicats ouvriers en 1893, on a admis que pour 100 ouvriers présents en moyenne, au cours de l'année, dans les ateliers, il y en aurait eu au total 115, en comprenant ceux qui sont restés inoccupés; l'enquête a permis d'établir que, probablement, les deux tiers de cette population ouvrière sont occupés toute l'année, tandis que l'autre tiers compose la population flottante soumise à des chômages plus ou moins longs.

L'un des diagrammes exposés classe 102 représente la répartition des journées de travail suivant leur durée. En moyenne, la longueur de la journée de travail, repos déduits, ressort à 10 heures et demie. En dehors des usines à feu continu, le repos du dimanche est de règle générale.

Le salaire dépend avant tout de la nature de l'industrie, des aptitudes qu'exigent les procédés de travail. On observe cependant d'importantes différences entre les taux de salaires dans les diverses régions de la France. Deux cartogrammes placés dans la classe 102 font ressortir ces différences : l'un applicable aux ouvriers de métiers courants, tels que maçon, menuisier, maréchal ferrant, etc., l'autre aux manœuvres. Les salaires sont le plus élevés à Paris et dans les grandes vallées; le plus bas dans les régions montagneuses qui vont du plateau central aux Pyrénées ou qui couvrent la Bretagne. Un troi-

sième cartogramme placé dans l'entrée du palais de l'Économie sociale synthétise les résultats traduits par les deux précédents.

Pour l'ensemble des industries, l'enquête de l'Office du travail a fourni les chiffres suivants :

Évaluation du salaire moyen.

	Par 10 heures.	Par jour.	Par an.
Ouvriers.	—	—	—
Seine.	6f »	6f25	1 800f
Autres départements.	3 70	3 90	1 130
Ouvrières.			
Seine.	3 »	3 15	900
Autres départements.	2 »	2 15	620

On a représenté sur un tableau graphique les principaux résultats de l'enquête, quant aux institutions modificatrices du salaire, soit pour l'amoindrir (amendes, retenues), soit pour l'augmenter (subventions en nature, primes à l'ancienneté, gratifications et participations aux bénéfices, versements pour secours et retraites). Le système des amendes tend à disparaître dans les ateliers à personnel masculin. Quant aux allocations ayant pour objet d'améliorer le salaire, elles sont d'un usage assez restreint.

Le coût de la vie a également été étudié par régions. Deux cartes exposées dans la classe 102 indiquent, l'une comment varie le coût du logement et d'un genre déterminé de nourriture dans les divers départements; l'autre quels sont les prix de pension habituellement payés par les ouvriers dans les chefs-lieux de département.

L'album graphique contient d'autres détails; on a étudié la distribution des ouvriers aux divers taux de salaires, la situation comparée des ouvriers dans les grands, les moyens et les petits établissements, dans ceux qui dépendent d'administrations publiques; on a établi des rapports entre la variation des salaires et la densité de la population, les valeurs locatives, etc. On a étudié les salaires, la durée du travail, la stabilité de l'emploi, comparativement dans les grands et les petits établissements. Mais, sans aucun doute, la partie la plus intéressante des résultats de l'enquête, ce sont les comparaisons avec le passé. Dans quelle mesure le salaire s'est-il amélioré au cours de ce siècle ?

Les grandes enquêtes industrielles de 1840 et de 1860, les renseignements fournis régulièrement par les maires, pendant un grand nombre d'années, à partir de 1853, les séries de prix, permettent de tracer des courbes de variation des salaires qui, toutes, offrent une allure semblable. Quelques-unes de ces courbes sont tracées sur un diagramme exposé classe 102; sur un autre tableau exposé dans le péristyle du palais, la courbe basée sur les séries de prix qui ont existé à Paris a été prolongée jusqu'à l'année 1806. Depuis cinquante ans, le salaire en argent a doublé; depuis cent ans il a triplé; les périodes de hausse particulièrement marquée sont comprises entre les années 1853 à 1860 et 1874 à 1883.

L'ouvrier n'a pas bénéficié intégralement de cette hausse, car le prix des objets nécessaires à la vie a augmenté. On peut étudier les variations du coût de la vie de deux manières : ou bien supposer un genre de vie uniforme, ou bien étudier la dépense communément nécessaire pour les besoins essentiels, au fur et à mesure de la transformation de ces besoins.

Le graphique qui contient les courbes de variation des salaires contient également deux courbes qui permettent d'apprécier ces deux modes de variation du coût de la vie. La première a été obtenue en combinant l'accroissement du prix des loyers à Paris avec le

mouvement des prix d'un certain nombre d'objets de consommation, tels qu'ils ont été relevés sur les registres de l'Hôtel-Dieu par M. Gustave Bienaymé. Les quantités de consommation de chaque objet ont été déterminées d'après des budgets ouvriers dressés par MM. Focillon et du Maroussem.

Pour la seconde, on a relevé la différence moyenne des prix indiqués par les maires pour le salaire de l'ouvrier nourri, et généralement logé, et celui de l'ouvrier non nourri, en 1853, 1857 et 1892.

On obtient ainsi deux courbes d'allure différente. Tandis que la première s'élève moins rapidement que le salaire, ce qui indique que l'ouvrier peut vivre de mieux en mieux, la seconde suit à peu près exactement l'allure de la courbe des salaires, ce qui indique que la part représentative de la nourriture et du logement dans le salaire demeure à peu près constante.

Petite industrie. — La *deuxième* série d'enquêtes sur l'organisation et la rémunération du travail a porté sur la *petite industrie parisienne.* Deux volumes de 300 et de 720 pages sont consacrés, l'un aux industries de l'alimentation : boulangers, charcutiers, confiseurs, etc.; le second, aux industries du vêtement.

Ces enquêtes ont fourni des séries de monographies assez complètes des divers métiers et des ateliers visités. Chaque monographie retrace l'historique du métier, indique la composition du personnel, les relations des ateliers à domicile avec la maison de vente, décrit l'outillage, l'organisation commerciale, les prix de vente, prix de façon et salaires, la durée du travail, les mortes-saisons, etc.

Les industries de l'alimentation et celles du vêtement sont les plus importantes des petites industries parisiennes; ce sont les branches où les transformations industrielles ont eu jusqu'ici le moins d'action. Aussi, les deux volumes qui leur sont consacrés composent-ils un tableau précieux de l'état de la petite industrie à la fin du siècle. On se demande parfois si l'ouvrier a gagné à ces transformations; on admet bien que la grande industrie lui permet un gain plus élevé et plus de régularité de travail, mais, par contre, on constate qu'elle lui enlève, sous une certaine forme, de son indépendance et qu'elle lui interdit à peu près tout espoir d'accès au patronat. Les études, si fouillées dans le détail, que renferment les deux volumes dont nous venons de parler donnent la mesure de cette indépendance et des avantages de la situation de « chef de métier ». A ce titre seul, ce sont des documents d'une grande valeur sociale — l'un des plus importants problèmes de notre société démocratique n'est-il pas de concilier la hiérarchie nécessaire des fonctions avec l'indépendance des personnes et leur juste rémunération?

Les associations ouvrières de production. — Parmi les diverses formes d'entreprises qui ont trouvé place dans l'évolution industrielle du siècle, il en est une qui attire spécialement l'attention par sa hardiesse et par les espoirs qu'elle fait naître pour l'avenir : c'est l'association ouvrière de production. Cette forme, dont le premier essai de réalisation remonte à l'année 1831, a subi des vicissitudes diverses. Au grand mouvement de 1848-1851 succéda une période de stagnation, ou en tout cas de progrès très lent, jusqu'en 1881. A partir de cette époque, et surtout depuis 1893, le développement des sociétés ouvrières de production s'est effectué dans des conditions qui sont du meilleur augure pour l'avenir de ce genre d'entreprise.

Au cours de cette période de prospérité, le moment parut opportun pour une étude approfondie des tentatives dont l'objet a été de substituer au salariat l'association intime du capital et de la main-d'œuvre, l'analyse des circonstances qui ont fait échouer ou qui ont favorisé le succès de ces tentatives, afin de tirer de l'expérience du passé des enseignements pour l'avenir. Une enquête minutieuse était nécessaire : l'Office du travail l'a effectuée en 1895; un volume de 613 pages, exposé dans la classe 110, en contient les résultats.

L'Office du travail ne s'est pas borné à une étude historique; son enquête a surtout porté sur les types actuels d'association; elle fait connaître l'état du personnel, la production, la situation financière des associations existantes : c'est un inventaire en même temps qu'un guide précieux pour les coopérateurs.

En 1895, 191 associations ouvrières de production comportaient un personnel de 10,300 sociétaires et environ 7,000 auxiliaires. Leur chiffre d'affaires atteignait environ 40 millions de francs par an.

Quels avantages immédiats retirent les associés, dans cette forme de société? D'abord, une grande fixité de travail — les fluctuations de personnel nécessitées par l'irrégularité des travaux sont supportées par les auxiliaires. Puis, un salaire plus élevé que le salaire habituel des ouvriers de même profession, au moins dans les bonnes années. A ce salaire s'ajoute une part dans les bénéfices, qui constitue le plus souvent un fonds d'épargne; — il convient d'indiquer ici que les avantages de la participation ne sont pas réservés aux seuls sociétaires; dans beaucoup d'associations, une part est faite aux auxiliaires. — Enfin, la reprise d'un atelier sous forme coopérative est parfois le seul moyen de ne pas le voir disparaître et, pour les ouvriers, de conserver leur emploi.

Mais, à côté de ces profits matériels, il y a des résultats moraux qui s'étendent au delà du coopérateur. Celui-ci trouve assurément une satisfaction légitime à ne dépendre que d'un chef qu'il a choisi, à être copropriétaire de l'établissement où il travaille, à se sentir champion d'une idée nouvelle. Mais il y a autre chose. Sans parler des cas où des chefs de mouvements ouvriers, trop compromis vis-à-vis de leurs patrons, trouvent accueil dans une coopérative, on peut voir, d'une manière générale, dans l'association ouvrière une école de solidarité. C'est aussi une école de discipline volontaire, car sans la soumission à des chefs expérimentés, l'expérience le montre, la coopérative de production est condamnée. Enfin, on s'y fortifie contre les tendances égotistes qui transformeraient bien vite la coopérative en un patronat à plusieurs têtes : c'est un point sur lequel veille heureusement une institution qui s'efforce d'être à la fois un auxiliaire et un guide pour les sociétés : la chambre consultative des associations ouvrières de production.

Cette œuvre d'éducation ouvrière justifie la faveur dont ont joui les sociétés ouvrières de production sous les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis l'origine de l'idée coopérative. En dehors des encouragements que moralistes, philanthropes et économistes leur ont prodigués, des subventions leur ont été accordées, une législation spéciale a fixé les conditions particulières de leur participation aux travaux publics, les administrations publiques ont favorisé leur accès aux diverses entreprises.

L'enquête de l'Office du travail met tous ces points en lumière; elle étudie les genres d'industries les plus favorables à la réussite de l'association d'ouvriers, elle indique les principes nécessaires à la réussite : le volume qui la résume est véritablement à ce jour le *Livre de la coopération de production*.

Tableau de la production, de la consommation et des salaires de 1840 à 1892. — Après avoir, par diverses études sur l'organisation et la rémunération du travail, déterminé la part du travail ouvrier dans la production, l'Office du travail aurait dû, pour répondre à son programme, analyser la valeur totale de la production afin de déterminer la part relative du travail et du capital. Lors d'anciennes enquêtes exécutées en 1840 et en 1860, dont il sera parlé plus loin, on n'a pas craint d'aborder ce sujet cependant délicat. Toutefois, la valeur qu'ont pour nous les renseignements fournis par ces enquêtes tient en grande partie à l'éloignement d'où nous les observons. Aujourd'hui, on éprouverait quelque embarras à procéder aussi superficiellement qu'autrefois, ou bien à faire porter les investigations sur des points où l'on pressent des dissimulations fréquentes, des refus de réponse plus nombreux encore. La recherche de la précision et de l'exactitude dans l'appréciation des situations présentes fait laisser de côté les informations grossières, sujettes à

critiques fondées, donnant de l'état actuel des choses une image troublée, quoique cette image, vue plus tard à grande distance, puisse satisfaire dans une certaine mesure ceux qui regretteront peut-être alors l'absence d'image.

Si l'on ne peut mesurer aisément la part relative du travail et du capital dans les améliorations qui résultent des merveilleux progrès de l'industrie humaine accomplis depuis un demi-siècle, on peut du moins mesurer dans leur ensemble ces améliorations; que l'on considère de préférence les productions et les consommations qui, répondant à des besoins universels, profitent autant aux pauvres qu'aux riches, et l'on saura si les travailleurs ont ou non largement bénéficié du progrès général. Un tableau exposé classe 110 renferme une série de diagrammes qui retracent, durant la période 1840-1892, le développement de l'outillage, de diverses productions, des moyens de communication, du commerce, des correspondances postales, des consommations de denrées, telles que froment, pommes de terre, vin, bière, etc., et aussi le développement de l'épargne et de la mutualité. A la suite de ces diagrammes, on a tracé une courbe, qui synthétise la variation des salaires au cours de la même période et deux autres lignes qui reproduisent, conformément aux indications d'un tableau dont nous avons parlé tout à l'heure, l'une, la courbe de variation de la dépense nécessaire à une famille ouvrière pour subvenir aux frais d'un même genre de nourriture et au logement; l'autre, la courbe de variation des prix de pension payés par les ouvriers vivant seuls.

De l'examen de ce tableau il ressort que la dépense nécessaire pour maintenir un genre de vie invariable semble avoir augmenté sensiblement moins vite que le salaire, que la dépense de l'ouvrier seul — dont le genre de vie s'est modifié suivant le progrès général — a varié comme le salaire; et ces indications sont confirmées par l'accroissement remarquable de toutes les consommations dont usent les travailleurs tout autant que les rentiers.

Ce tableau témoigne des transformations survenues au cours de ce siècle dans la situation de la population ouvrière . L'accroissement du bien-être a été général et s'est opéré dans des conditions très diverses : nous ne pouvons d'ailleurs signaler ici toutes les conséquences du mouvement de la civilisation dont chacun a profité.

A côté de ces effets bienfaisants n'en existe-t-il pas de douloureux? L'industrie moderne, avec ses forces aveugles, n'aggrave-t-elle pas les risques professionnels? Nous ne pouvons vérifier, faute de statistique dans le passé, si les chômages n'ont pas augmenté. En tout cas, la rapidité des changements industriels surprend l'ouvrier qui, plus affiné, souffre plus qu'autrefois de la perte de son emploi. D'un côté, la concentration de l'industrie ne diminue-t-elle pas singulièrement pour l'ouvrier l'espoir de parvenir au patronat dans sa profession; de l'autre, l'âge n'est-il pas un motif d'élimination des ateliers, puisque, parmi les hommes de plus de vingt-cinq ans la proportion des vieillards de plus de soixante-cinq ans est deux fois moindre dans la population ouvrière industrielle que dans l'ensemble de la population?

Assurances ouvrières. — Accidents. — Invalidité. — L'étude des moyens propres à atténuer les effets des crises de la vie ouvrière produites par le manque de travail dû à l'invalidité ou à toute autre cause s'imposait à l'Office du travail comme une des plus urgentes.

Dans divers pays étrangers, des institutions ont été créées : offices d'assurance, caisses de chômage, etc.; nous avons dit avec quel soin le *Bulletin de l'Office du travail* enregistrait les résultats obtenus et rendait compte de toutes les tentatives ayant pour objet la solution de ces difficiles questions, mais l'on ne pouvait se borner à un simple compte rendu. On admet, en effet, universellement aujourd'hui qu'il y a matière à assurance dans la réparation des dommages causés par l'invalidité, quelle qu'en soit la cause : par suite, l'introduction, dans la législation française, des dispositions mises en pratique à l'étranger

appelle un calcul préalable des charges, sur les bases solides que fournit la science des assurances, et d'après les coefficients de risques que l'application des législations étrangères a permis de déterminer. L'Allemagne et l'Autriche sont entrées les premières dans cette voie de réparation, et de la façon la plus large, puisqu'elles ont organisé l'assurance obligatoire au moyen d'institutions qui fonctionnent pour l'assurance contre les accidents, la maladie et la vieillesse.

Une série de sept volumes contenant ensemble 924 pages, exposés classe 110, a été consacrée à l'étude de ces institutions. Trois d'entre eux et le dernier paru sont spécialement consacrés à l'assurance accidents. Les statistiques qu'ils renferment étaient d'autant plus utiles à connaître qu'il n'existait pas en France de statistique suffisamment étendue et exacte des accidents du travail. Elles ont montré, d'ailleurs, que les accidents du travail obéissent à la loi de fréquence constante sans laquelle l'assurance serait impossible et que, dans des pays voisins, tels que l'Allemagne et l'Autriche, dont le développement industriel est comparable, la fréquence des accidents, dans une même industrie, est sensiblement la même, ne dépendant que du danger propre inhérent à chaque genre de travail.

Ces résultats ont une portée considérable. Les statistiques allemandes et autrichiennes, émanant des premières institutions d'assurance basées sur le principe du risque professionnel, acquièrent une signification générale et deviennent de précieux guides pour les autres pays.

C'est ainsi que l'on a pu, grâce à elles, évaluer avec une approximation très suffisante les charges de l'assurance contre les accidents en France, d'après le nouveau régime introduit par la loi du 9 avril 1898.

L'expérience de douze années d'assurance en Allemagne et de sept années en Autriche, embrassant une population ouvrière de près de 8 millions de têtes, fournit les chiffres suivants, qui résument les résultats du fonctionnement de l'assurance accidents dans ces deux pays :

Par 10 000 ouvriers de l'industrie (y compris les mines et les transports) il se produit annuellement le nombre d'accidents suivants :

Entraînant la mort	7
Incapacité de travail permanente et totale	1
— — et partielle	33
Incapacité temporaire de plus de 13 semaines	25
— de 4 à 13 semaines au plus	68
— de 4 jours à 4 semaines	286
Ensemble des accidents produisant une incapacité de travail de plus de 3 jours.	420

Un dernier volume de 234 pages consacré à l'assurance accidents, sous le titre *Bases statistiques de l'assurance contre les accidents* résume tous les éléments statistiques relatifs aux accidents du travail, qu'il a été possible d'extraire des documents officiels publiés, depuis 1886 en Allemagne et depuis 1890 en Autriche, jusqu'en 1899. Il constitue une sorte de guide statistique destiné à éclairer les assureurs français dans le champ, encore inexploré, que leur a ouvert la loi du 9 avril 1898.

Le fonctionnement de l'assurance-maladie en Allemagne et en Autriche a donné lieu à deux fascicules parus en 1893 ; un autre publié en 1895 fait connaître à cette date les derniers résultats des assurances contre la maladie dans les deux pays et étudie en détail l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse.

S'il n'existe, en France, aucune institution comparable aux offices d'assurances de l'Allemagne et de l'Autriche, des efforts ont été faits cependant dans le même sens par l'initiative privée et par l'initiative publique.

L'assurance accidents par des compagnies spéciales est entrée depuis longtemps dans les mœurs; à cet égard, l'enquête sur les salaires et la durée du travail a fourni des indications sur le développement de l'assurance des ouvriers contre les accidents; d'autre part, nous avons signalé la publication, dans le *Bulletin de l'Office du travail,* d'une enquête sur le fonctionnement de l'assurance privée.

Retraites ouvrières. — En dehors des institutions bien connues de secours mutuels, il existe également de nombreuses institutions de retraite en faveur des employés et ouvriers.

Un volume de 437 pages a été consacré par l'Office du travail à l'étude des caisses patronales de retraite dans l'industrie. Il fait connaître les résultats du fonctionnement de ces caisses jusqu'à l'année 1898 et démontre que si, comme nous le disions plus haut, le développement de la grande industrie aggrave le sort des vieux ouvriers, beaucoup de chefs d'entreprise se sont émus de ce douloureux effet et se sont appliqués à en atténuer les conséquences; il existe déjà environ 250 caisses de retraites privées s'appliquant à une population ouvrière de 460 000 têtes. En outre, l'État assure des retraites à 50 000 ouvriers de ses établissements industriels, à 40 000 cantonniers et à 120 000 inscrits maritimes. Au total, la population ouvrière de la France compte actuellement 670,000 participants à des caisses de retraite privées ou publiques.

Quelque importants que soient ces résultats, ils ne représentent qu'une faible partie de l'effort à faire si l'on veut généraliser le système des pensions de retraites ouvrières.

Depuis que les pays voisins ont obtenu cette généralisation par des mesures législatives, de nombreux projets tendant au même résultat ont été préparés par le Gouvernement ou par des membres du Parlement. La division des assurances et de la prévoyance sociales au ministère du commerce, à qui appartient l'étude de la législation des assurances, a eu fréquemment recours aux bons offices de l'actuaire de l'Office du travail pour les études techniques et les calculs nécessaires à la mesure des conséquences financières des divers projets. L'actuaire lui a ainsi fourni diverses études relatives aux projets de loi sur la responsabilité des accidents antérieurs à la loi de 1898 et aux projets d'institution de retraites ouvrières. Parmi ces études, trois ont été annexées aux propositions de loi présentées par MM. André Lebon (1895), Maruéjouls (1898) et Guieysse (1900). Ces trois études ont été réunies en un fascicule exposé classe 110 avec les autres publications préparées par l'actuaire à l'Office du travail.

Documents sur la question du chômage. — Les accidents, la maladie et la vieillesse sont des événements douloureux de la vie ouvrière, parce qu'ils enlèvent à l'ouvrier sa faculté de travail; le chômage en est un autre presque aussi pénible, puisqu'il laisse cette faculté de travail inutilisée. Diverses tentatives ont été faites à l'étranger pour remédier aux conséquences du chômage; la mutualité professionnelle, la bienfaisance privée et publique s'efforcent d'atténuer ces conséquences. De toutes parts on essaye de mesurer l'étendue du mal et d'en analyser les causes, afin de mieux juger de l'efficacité des remèdes proposés. Dans un volume de 400 pages, exposé classe 110, l'Office du travail, à la demande du Conseil supérieur du travail, a réuni un certain nombre de documents relatifs à la question du chômage. Ce volume comprend six notes dont voici les titres: 1° assurance mutuelle officielle contre le chômage (il s'agit des caisses organisées en Suisse et en Allemagne par certaines autorités administratives); 2° caisses de secours en cas de chômage, organisées par les syndicats ouvriers; 3° travaux de secours contre le chômage (travaux organisés en 1895 par les municipalités pour venir en aide aux ouvriers atteints par le chômage en hiver); 4° sociétés privées d'assistance par le travail; 5° statistique du chômage (France et étranger); 6° causes du chômage (d'après les opinions émises par les membres du conseil supérieur du travail et par les syndicats ouvriers;

enfin, documents parlementaires (propositions de loi ayant pour objet de remédier au chômage).

Dans l'énumération des causes du chômage, tous les auteurs distinguent le chômage volontaire du chômage involontaire, les causes périodiques des causes imprévues. En réunissant tous les cas, les statistiques dressées dans divers pays industriels, pour les années précédant l'année 1895, permettaient d'évaluer à 10 p. 100 la proportion moyenne des chômeurs parmi la population industrielle.

La détermination des causes du mal et de son étendue est complétée, dans les notes précitées, par l'exposé des mesures dues à l'initiative privée ou à l'initiative publique, dont l'objet est de remédier aux conséquences du chômage. Parmi les œuvres qui concourent à ce but, les plus fécondes actuellement sont assurément les caisses de secours organisées par les intéressés eux-mêmes au sein de leurs syndicats; l'initiative publique obtient aussi des résultats fort utiles par l'organisation des travaux de secours en cas de chômage. L'une des notes fournit l'état des travaux de ce genre exécutés en 1895; depuis, comme nous l'avons dit plus haut, l'enquête se poursuit chaque année et ses résultats sont publiés annuellement dans le *Bulletin de l'Office du travail*. Un fascicule exposé classe 110 contient les résultats des années 1896, 1897 et 1898.

Conditions de travail dans les cahiers des charges. — Parmi les influences qui pèsent sur la condition des ouvriers, parce qu'elles sont susceptibles d'exercer une action déprimante sur les salaires, une des plus fréquemment citées est celle qui résulte de la concurrence excessive des chefs d'entreprise qui soumissionnent des travaux ou des fournitures mises en adjudication par les administrations publiques.

Depuis un certain nombre d'années, dans plusieurs pays étrangers, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, aux États-Unis, on remédie aux abus nés du système des adjudications au moyen de l'insertion dans les cahiers des charges de clauses obligeant les adjudicataires à se conformer aux conditions normales de travail, durée du travail, repos et salaires, conformes au régime habituel dans les travaux de même genre que ceux mis en adjudication. Le *Bulletin de l'Office du travail* a rendu compte de ces mesures et de leurs effets; mais, à la demande du Conseil supérieur du travail, il a paru utile de réunir en un fascicule les résumés des discussions, les résultats des enquêtes et les dispositions prises à l'étranger pour remédier aux abus nés des adjudications et empêcher l'avilissement des salaires.

Ce fascicule de 129 pages explique comment, tout en assurant certaines garanties aux travailleurs employés dans les entreprises, on a évité l'écueil d'en faire des travailleurs privilégiés, en se bornant à empêcher les adjudicataires de payer leur personnel à des taux inférieurs aux taux en usage dans l'industrie privée.

On sait que les études sur la question des adjudications ont abouti aux décrets du 10 août 1899.

La saisie-arrêt sur les salaires. — Une autre influence qui, cette fois, a son origine dans les faiblesses de l'ouvrier, mais n'en est pas moins fâcheuse, est celle qui résulte de la faculté accordée aux créanciers de former opposition sur les traitements et salaires. La loi du 12 janvier 1895 avait restreint le droit de saisie du créancier au dixième des salaires et petits traitements.

Un projet de modification de cette loi étant soumis au Parlement, la commission sénatoriale chargée de son examen réclama une enquête auprès des grandes compagnies, des grands établissements industriels et commerciaux, pour connaître leur avis sur le principe de la saisissabilité.

Les résultats de cette enquête sont exposés en un volume de 138 pages qui contient d

nombreux renseignements sur la nature ordinaire des créances, la multiplication récente des saisies, le mécanisme des répartitions, et aussi sur les améliorations à la loi que proposent les partisans de la saisissabilité.

Dans leur ensemble, les industriels et commerçants consultés s'élèvent contre l'exagération des frais; près de la moitié d'entre eux se prononcent pour l'insaisissabilité absolue. De l'avis général, la législation actuelle appelle d'importantes modifications.

L'association en France. — Les diverses études et enquêtes de l'Office du travail, dont il vient d'être parlé, sont dominées par ce fait considérable : la transformation, par la grande industrie, des conditions de la vie ouvrière. Dans les conditions nouvelles, quel sera l'instrument qui permettra à l'ouvrier son accession légitime et progressive à une vie plus haute ? Il ne semble pas en exister de plus efficace que celui qui précisément a favorisé l'essor de la grande industrie, c'est-à-dire que l'association.

A la fin du siècle qui, à sa naissance, a reçu d'illustres penseurs le germe de cette idée féconde de l'association volontaire, il était intéressant d'en peser les fruits. Une enquête sur les associations privées autorisées par application de l'article 291 du Code pénal a permis à l'Office du travail d'établir une fiche pour chaque association de ce genre existant en France, soit pour la défense d'intérêts professionnels, soit pour l'éducation, l'étude ou l'action sociale, soit pour l'aide mutuelle ou la prévoyance, soit pour l'assistance ou la bienfaisance, soit enfin pour les exercices physiques ou la simple distraction. On n'a exclu que les associations ayant un but politique ou religieux.

La collection de ces fiches est exposée classe 110. Dans le péristyle du palais de l'Économie sociale, un cartogramme représente la répartition des associations signalées entre les divers départements; il indique, pour la France entière, l'importance relative des diverses catégories d'associations autorisées et apporte une contribution importante à l'étude de l'article 291 du code pénal (1).

Tel est le résumé succinct des travaux exposés par l'Office du travail. Au cours de ses huit années d'existence, l'Office s'est efforcé de remplir aussi complètement que possible le rôle d'informateur, quant aux questions relatives au travail, que le législateur lui a tracé. Sans doute, dans le vaste champ qu'il avait à explorer, et même en tenant compte des parties où il n'avait qu'à emprunter les résultats obtenus par divers services administratifs, ses investigations, sur beaucoup de points, ne sont que fragmentaires; il s'est efforcé, en tout cas, d'appliquer les moyens mis à sa disposition aux enquêtes les plus utiles, en s'attaquant d'abord aux questions que les propositions de loi soumises au Parlement indiquaient comme les plus urgentes. C'est dans cet esprit qu'il convient d'apprécier l'ensemble des ouvrages que l'Office du travail présente au public à l'Exposition d'économie sociale.

2. — Statistique générale.

Bien avant le développement de la législation du travail, qui a rendu plus vif le besoin d'informations précises sur les conditions du travail et la situation des travailleurs, la vie et l'activité de la population, dans son ensemble, ont donné lieu à des recherches qui, d'abord éparses et sans lien statistique, furent groupées, pour une grande part, en 1833, dans un bureau de statistique générale.

Parmi ces travaux de statistique générale, un certain nombre s'appliquaient autrefois à des statistiques qui, par la suite, ont été naturellement dressées par divers services admi-

(1) A titre de renseignements complémentaires sur les associations existant en France, on a joint aux fiches établies pour les associations autorisées les annuaires spéciaux relatifs aux associations reconnues par la loi ou à celles qui n'ont pas sollicité d'autorisation officielle.

nistratifs, au fur et à mesure de leur création. Ainsi, dans la collection des publications, on trouve non seulement les tableaux des dénombrements ou des mouvements de la population, mais encore des statistiques de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du travail, de l'hygiène, etc.

Parmi ces statistiques dressées par les anciens services de la statistique générale, nous signalerons spécialement celles qui ont été publiées à la suite des enquêtes industrielles de 1840, 1853 et 1860, ainsi que les tableaux annuels de salaires, en raison du secours que ces statistiques ont prêté aux études rétrospectives de l'Office du travail.

L'ensemble des publications qui relèvent de la statistique générale comprend 90 volumes, exposés classe 110. On peut les diviser en quatre classes : 1° celles qui sont relatives au dénombrement de la population; 2° celles qui ont trait au mouvement annuel de la population et aux institutions d'assistance; 3° diverses enquêtes sur l'agriculture, l'industrie, le commerce; 4° l'annuaire statistique.

(*A suivre.*)

VII.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

I. Suède. — *Statistique criminelle* (1898).

La statistique criminelle publiée par le gouvernement suédois mérite une attention particulière. L'augmentation continue de la criminalité avait pris dans ce pays des proportions telles, que les membres du Parlement ont, depuis plus de trente ans, voté de nombreuses lois, dans le but de combattre l'alcoolisme, de répandre l'instruction, de multiplier les moyens d'assistance et les occasions de travail, de réprimer le vagabondage et la mendicité, d'aboutir, enfin, à un système se prêtant au châtiment du crime et à l'amendement du coupable. Il est donc intéressant de rechercher si les résultats ont répondu au vœu du législateur.

Pendant l'année 1898, les tribunaux de 1re instance suédois ont eu à juger 88 399 infractions de toute nature. Ce chiffre comprend : 1° les infractions prévues par le Code pénal, c'est-à-dire les crimes, les délits et les contraventions; 2° les infractions à la loi sur la presse; 3° les infractions à toutes les autres lois, ainsi qu'aux ordonnances, décrets, règlements de nature administrative et d'utilité publique. Ces 88 399 poursuites ont donné lieu à 79 538 condamnations :

	Nombre des condamnés.	Nombre des infractions.
Crimes	2 240	3 573
Délits	10 550	11 203
Contraventions	41 870	48 181
Infractions aux autres lois	24 878	25 442
Totaux	79 538	88 399

Les infractions qui ont fourni le plus grand nombre de condamnés sont celles qui ont été jugées en matière de vol, de violence et d'ivrognerie.

Eu égard à la nature des infractions commises, les 2 240 condamnés de la première catégorie se répartissent de la façon suivante :

Vol avec effraction	445
Récidive de vol	429
Vol simple	357
Violences et voies de fait	400
Infractions contre l'autorité publique.	178
Faux	105
Autres.	326
Total.	2 240

Les 10 550 prévenus convaincus de délits se divisent comme suit :

Homicide involontaire et coups.	3 571
Infractions contre l'autorité publique	3 069
Cruauté envers les animaux	1 129
Violation de la paix publique et privée. . . .	911
Diffamation et dénonciation calomnieuse . . .	604
Vol ne dépassant pas 21 fr..	594
Autres	672
	10 550

Parmi les 41 870 inculpés reconnus coupables de contraventions délictueuses, 39 146 ont été condamnés pour ivresse.

Quant aux 24 878 autres infractions, celles qui ont été les plus nombreuses sont les contraventions aux lois de procédure civile et criminelle (7 627 ou 30 p. 100), aux lois de police et d'éclairage (4 755 ou 19 p. 100), et aux règlements sur la santé et l'hygiène publiques (3 047 ou 12 p. 100).

Les crimes contre le Code pénal et contre la loi sur la presse ont entraîné, en 1898, les condamnations suivantes :

Travaux forcés à perpétuité	11
— à temps.	1 797
Emprisonnement.	411
Envoi en correction (mineurs de 15 ans).	21
	2 240

En matière de délits, les tribunaux n'ont prononcé que 693 condamnations à l'emprisonnement; ils ont frappé d'amende tous les autres prévenus.

Les 24 878 individus condamnés pour infractions aux autres lois, ordonnances ou décrets l'ont été : 4 aux travaux forcés à temps, 18 à l'emprisonnement et 24 856 à des amendes.

Aucune exécution capitale n'a eu lieu pendant l'année.

La répartition, par âge, des individus condamnés pour *crimes* fournit des résultats à peu près identiques à ceux qui sont constatés dans notre statistique française :

	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.
Au-dessous de 15 ans. . .	0,9	1,5	De 30 à 40 ans	21,0	20,7
De 15 à 18 ans	9,6	11,6	De 40 à 50 —	8,5	9,1
De 18 à 21 —	17,7	11,7	De 50 à 60 —	4,0	4,4
De 21 à 30 —	36,8	37,8	De 60 ans et plus . . .	1,5	3,2

Un dixième des individus condamnés pour crimes étaient enfants illégitimes; 78 p. 100 étaient célibataires, 19 p. 100 mariés et 3 p. 100 veufs ou divorcés.

Avaient reçu une instruction plus ou moins complète. .	1,6 p. 100
Savaient lire et écrire	91,4 —
Savaient lire mais non écrire	6,0 —
Ne savaient ni lire ni écrire	1,0 —

En 1891, on comptait 1 894 individus condamnés pour des crimes, 8 706 pour des délits, 28 261 pour des contraventions et 21 112 pour d'autres infractions (voir le numéro du Journal, mars 1894, p. 130). Abstraction faite de l'augmentation considérable qui affecte les chiffres des contraventions et qui peut s'expliquer par une plus grande activité dans l'exécution des règlements de police, il est permis de considérer les résultats de la dernière statistique comme très favorables et de louer l'effort de tous ceux qui, en Suède, ont posé les bases de la réforme de la loi criminelle et du système pénitentiaire.

II. Pays-Bas.

1° *Statistique criminelle* (1899).

Le Code pénal hollandais de 1886 qu'on considérait, à cette époque, comme le dernier mot de la science juridique, a réalisé trop de progrès pour que la statistique criminelle publiée par le gouvernement des Pays-Bas ne soit pas très utilement consultée. Une des innovations les plus intéressantes du Code pénal néerlandais est la fixation d'un maximum de la peine et la suppression du minimum. C'est la faculté laissée au juge de mesurer la peine dans tous les cas. Le législateur hollandais s'est montré sévère à l'égard des délits ordinaires et indulgent pour les attentats les plus graves. Il n'a pas craint également d'appliquer d'une manière générale le système cellulaire et d'abolir la peine de mort. Étant donné l'intérêt qui s'attache à toutes ces réformes, dont la plupart sont considérées actuellement par les législateurs européens comme les bases les plus solides de la science pénale, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la statistique criminelle hollandaise pour apprécier les résultats obtenus.

Les chiffres qui suivent sont extraits de la statistique judiciaire officielle du royaume.

Cour de cassation. — En 1899, la cour de cassation a statué sur 323 pourvois, formés : 278 par les condamnés, 41 par le ministère public et 4 par le ministère des finances; 267 ont été rejetés et 47 cassés; 9 d'entre eux étaient non recevables.

Cours d'appel. — Les cours d'appel ont eu à juger pendant la même période, soit après pourvoi en appel, soit après renvoi de la cour de cassation, 1 068 affaires, comprenant 1 303 prévenus. Les jugements de 1re instance ont été confirmés à l'égard de 644 de ces derniers et infirmés pour 508; 151 appels restaient à juger au 31 décembre 1899.

Tribunaux de 1re instance. — La division tripartite du Code français n'existe pas dans le Code pénal hollandais. Les tribunaux de 1re instance jugent les crimes et les délits, compris sous la même qualification de délits. Ces infractions sont divisées en délits contre la sûreté de l'État, contre la dignité royale, contre les chefs d'États étrangers et contre l'ordre public. Il est regrettable que la statistique hollandaise ne contienne aucun renseignement sur la nature des infractions commises. Nous nous bornerons donc à en signaler le nombre en 1899 :

Prévenus	condamnés	16 378
	acquittés	1 355
	absous	442
	placés dans un établissement d'éducation de l'État	160
	— dans un hospice d'aliénés	8
	Total des prévenus jugés	18 343

Justices de canton. — Dans la catégorie des contraventions rentrent toutes les infractions commises en matière de sécurité, d'hygiène, de voirie, de navigation, etc. La mendicité, contrairement à la loi française, est une contravention pour laquelle le Code

hollandais édicte des peines répressives et des mesures préventives d'un caractère spécial. La répression des contraventions appartient aux justices de canton. Ces infractions étaient, en 1899, au nombre de 100 005 et comprenaient 108 169 inculpés.

Voici quel a été, à l'égard de ces inculpés, le résultat des poursuites :

Condamnés.	105 323
Acquittés	2 299
Absous	547
Total	108 169

En résumé, sur un total de 126 512 individus déférés aux juridictions répressives, 121 701 ont été condamnés (96 p. 100) et 4 811 (4 p. 100) acquittés, absous ou placés dans un établissement de l'État. Ces proportions sont absolument les mêmes qu'en France, où, pour un ensemble de 679 538 inculpés, on compte 648 729 condamnés (96 p. 100) et 30 809 acquittés (4 p. 100).

2° *Statistique civile* (1899).

La cour de cassation a été saisie, en 1899, de 100 affaires civiles. Elle a rendu 51 arrêts, confirmant 38 jugements de 1re instance, cassant ou renvoyant les 13 autres.

Le total des affaires à juger en premier ressort ou en appel par les cours s'est élevé, en 1899, à 787.

Il a été introduit, pour la première fois, au rôle des tribunaux d'arrondissement, 5 299 causes nouvelles. Si l'on ajoute à ces affaires celles qui venaient des exercices précédents, 5 529, on arrive à un total de 10 829, qui représente le nombre des procès à juger. Les tribunaux en ont réglé 5 887 (54 p. 100) : 4 524 par des jugements contradictoires ou par défaut, et 1 363 par désistement, par péremption ou par radiation. Il restait à juger, au 31 décembre, 4 942 affaires.

Il a été prononcé 1 071 faillites, 534 divorces et 144 séparations de corps.

Les justices de canton ont eu à statuer, en 1899, sur 17 333 affaires, dont 6 457 ont été terminées par des jugements contradictoires, 9 622 par des jugements de défaut et 1 254 restaient à juger à la fin de l'année.

Faillites. — La statistique officielle hollandaise contient quelques données intéressantes sur les faillites. Nous en extrayons les suivantes :

En 1899, il a été ouvert 1 071 faillites, savoir : 476 sur la propre déclaration du failli, 591 à la requête des créanciers et 4 à la requête du ministère public. Réunies à 2 510 qui restaient à liquider au 1er janvier, elles forment un ensemble de 3 581 faillites à régler.

Près d'un tiers seulement, 1 123, ont pu être terminées dans le cours de l'année; 31 l'ont été par annulation de la déclaration, après opposition, appel ou cassation; 143 par concordat; 763 par liquidation et 186 par radiation en vertu de l'article 16 de la loi sur les faillites.

Les 2 458 autres attendaient une solution à la fin de l'année.

Il a été accordé 14 réhabilitations commerciales en vertu des articles 206 à 212 la loi.

III. Belgique. — *Justice civile* (1881-1897).

Le *Journal de la Société de statistique de Paris* a publié récemment (numéro de septembre 1899) quelques données extraites de la statistique criminelle belge. Nous croyons devoir résumer ici la partie relative à l'administration de la justice civile pour la période 1881 à 1897, en établissant une comparaison avec les chiffres correspondants fournis par les statistiques françaises.

Il est intéressant, tout d'abord, d'indiquer le mouvement des actes reçus par les notaires, qui exercent une première juridiction gracieuse en ce qui concerne les actes et contrats pour lesquels les parties ont recours à leur ministère :

Actes notariés :

Périodes.	Belgique.	France.
1881-1885. . . .	232 117	3 240 082
1886-1890. . . .	231 659	3 091 599
1891-1895. . . .	233 389	2 960 503
1896	229 057	2 798 487

C'est en moyenne, pour la Belgique, 213 actes par officier public et 35 par 1 000 habitants. Ces proportions sont de 320 et 73 pour la France.

Le tableau suivant résume pour chacun des deux pays ces travaux des juridictions civile et consulaire :

Périodes.	Nombre des affaires jugées par							
	les juges de paix.	les tribunaux de 1re instance.	les tribunaux de commerce.	les cours d'appel.	les juges de paix.	les tribunaux de 1re instance.	les tribunaux de commerce.	les cours d'appel.
	Belgique.				*France.*			
1881-1885. . .	26 112	10 791	28 039	1 155	319 857	148 461	213 084	11 365
1886-1890. . .	28 353	10 443	29 048	1 300	305 174	155 331	205 692	11 893
1891-1895. . .	28 985	10 534	29 882	1 337	307 626	148 142	185 129	11 317
1897	27 550	10 486	30 508	1 366	334 226	142 856	190 966	12 047

Faillites. — La progression des sinistres commerciaux, à peu près constante en France, accuserait plutôt une légère diminution en Belgique.

Années.	Belgique.	France.	Années.	Belgique.	France.
1886. . .	636	8 759	1892. . .	663	8 585
1887. . .	678	8 126	1893. . .	623	8 422
1888. . .	652	7 754	1894. . .	544	9 166
1889. . .	614	9 689	1895. . .	518	8 547
1890. . .	577	8 568	1896. . .	539	8 623
1891. . .	673	8 038			

Si l'on recherche, d'après le montant des passifs, quelle a été l'importance des faillites terminées par concordat et par liquidation de l'actif abandonné ou par l'union, la répartition proportionnelle se fait de la manière suivante :

Montant du passif.	Belgique.	France.
5 000f et moins	33 p. 100	16 p. 100
5 000 à 10 000f . . .	17 —	17 —
10 001 à 50 000 . . .	24 —	44 —
50 001 à 100 000 . . .	6 —	11 —
Plus de 100 000f. . . .	4 —	12 —
Inconnu.	16 —	»

Les dividendes payés aux créanciers chirographaires dans les faillites terminées par concordat ou par liquidation se distribuent, proportionnellement, exactement de la même façon dans les deux pays.

Maurice Yvernès.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1900.

I.

DE L'INFÉCONDITÉ DE CERTAINES POPULATIONS INDUSTRIELLES.

ESSAI SUR LA NATALITÉ DANS LE CANTON DE CONDÉ-SUR-NOIREAU (CALVADOS) [1].

Le problème que je veux essayer de résoudre est celui-ci :

Nul n'ignore que la natalité française est faible. Chacun sait aussi que, par exception, les ouvriers de la grande industrie présentent généralement une natalité élevée. Or, par une exception dans cette exception, qui constitue un retour à la règle générale, les ouvriers de la grande industrie dans le groupe Flers-Condé-sur-Noireau n'ont qu'une natalité faible, inférieure même à la moyenne française. Pourquoi ?

D'abord c'est bien la grande industrie qui existe dans les cantons de Flers et de Condé. Les filatures de coton et les tissages sont nombreux et, si quelques-uns de ces établissements ne comprennent qu'une centaine d'ouvriers, d'autres, par contre en comptent de cinq à six cents et même davantage. Or, on le sait assez, six cent cinquante ouvriers pour un seul établissement est un chiffre rarement atteint, aussi bien en Angleterre et en Amérique qu'en France.

Les cantons de Flers, de la Ferté-Macé et d'Athis contiennent les uns et les autres une fraction importante de population industrielle. Ils font partie du département de l'Orne et leur situation démographique a été exposée dans mon travail intitulé « la Dépopulation dans l'Orne » publié en 1898 par le *Journal de la Société de statistique de Paris*. Il est facile, en s'y reportant, de constater que dans toutes les communes la natalité est faible ou très faible. Sauf à Flers même où elle est à peu près égale à la moyenne de la France entière, elle reste partout au-dessous ou

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 18 juillet 1900.

beaucoup au-dessous. Généralement aussi la nuptialité est faible ou très faible, et partout, sauf à Flers et dans son faubourg Saint-Georges-des-Groseillers, une dépopulation rapide a enlevé en vingt années une fraction des habitants qui souvent dépasse un quart, parfois dépasse un tiers et qui, dans une commune, atteint 43,3 p. 100. Voici certainement une région où la grande industrie n'a point pour effet d'augmenter la densité des hommes.

Le même phénomène se produit dans le canton de Condé-sur-Noireau et c'est là que nous comptons l'étudier : car ce canton, bien que faisant partie du même groupe industriel que les précédents, est situé dans le Calvados, où les archives démographiques ont été soigneusement conservées, tandis que les *Mouvements de la population* et les *États récapitulatifs des recensements,* qui devraient exister en double à Alençon et dans les mairies, ont été détruits complètement aux archives départementales et presque entièrement dans celles des communes, ce qui rend à peu près impossible la recherche des causes. Au contraire, j'ai pu calculer à Caen pour la décade 1883-1892 et pour les huit principales communes du canton de Condé — celles qui ont moins de 300 habitants étant laissées de côté comme n'offrant point une base suffisante aux calculs — non seulement la natalité, la nuptialité et la mortalité, mais encore, outre ces trois phénomènes capitaux, la morti-natalité, la natalité naturelle, la fécondité des femmes mariées de 15-50 ans, le nombre des enfants légitimes pour un mariage, et enfin l'excès des décès sur les naissances et la perte de population en vingt ans de 1876 à 1896.

Ces résultats et les données qui ont servi à les établir ont été groupés dans le tableau A ci-après. Il comprend, outre le canton de Condé, la commune de Saint-Pierre-du-Regard, qui est située dans le département de l'Orne ; mais qui, n'étant séparée de Condé que par le cours du Noireau, fait en réalité partie de la même agglomération urbaine et présente, comme on peut l'observer, un état démographique remarquablement identique. Les données concernant Saint-Pierre-du-Regard ont été puisées aux archives de cette commune.

Afin de bien se convaincre que l'état démographique de ces neuf communes n'est pas un simple accident, on a étudié, pour la décade 1873-1882, la nuptialité, la natalité, la mortalité et l'excès des décès sur les naissances dans les neuf mêmes communes. Avec ces résultats et données a été formé le tableau B.

Il suffit d'un coup d'œil sur les deux tableaux numériques qui suivent pour s'apercevoir que l'état démographique des populations que nous étudions est franchement mauvais. Pour les neuf communes sans exception et pour les deux décades, les décès ont partout et toujours dépassé les naissances. La natalité est faible ou très faible, la mortalité n'en est pas moins supérieure à la moyenne française.

Pendant la décade 1883-1892, la natalité la plus élevée se rencontre dans la commune de Condé, où elle atteint seulement 21,9. A Saint-Pierre-du-Regard, elle est de 21,3, tandis que la mortalité est de 25,7 et de 25,6 dans chacune de ces deux communes. Dans quatre communes, la natalité reste au-dessous de 15 ; elle descend à 11,8 dans la commune de Proussy.

Pendant la décade précédente, 1873-1882, la natalité était à peu près aussi mauvaise. Elle atteignait son maximum à Lassy avec 21,9 et à Saint-Pierre-du-Regard avec 21,8 naissances pour 1 000 habitants, chiffres notablement inférieurs à la moyenne française de cette époque. Elle n'était que de 20,8 à Condé. Dans les autres communes, elle variait du minimum 12,7 au maximum 18,6.

TABLEAU A.

Canton de Condé-sur-Noireau.

Décade 1883-1892.

COMMUNES.	RECENSEMENTS de 1886.	RECENSEMENTS de 1891.	RECENSEMENTS de 1896.	MARIAGES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MORT-NÉS.	NUPTIALITÉ.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	FEMMES MARIÉES DE 15-50 ANS. — RECENSEMENTS de 1886.	FEMMES MARIÉES DE 15-50 ANS. — RECENSEMENTS de 1891.	NAISSANCES légitimes.	FÉCONDITÉ des femmes mariées de 15-50 ans (1).	ENFANTS légitimes par mariage (2).	NATALITÉ naturelle (3).	EXCÈS des naissances sur les décès.	PERTE de population en 20 ans de 1876 à 1896.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Condé.	7 252	6 827	6 663	518	1 512	1 811	112	7,3	21,9	25,7	1 112	1 056	1 144	133	2,7	6,7	— 269	687
La Chapelle-Engerbold.	253	232	228	20	35	59	»	8,2	14,9	24,4	»	»	»	»	»	»	— 24	»
Lassy	740	736	718	52	140	182	5	7,0	18,9	24,6	111	116	127	112	2,4	9,7	— 42	146
Lénault	392	354	332	25	63	92	9	6,7	16,8	21,9	57	47	57	109	2,3	9,6	— 29	76
Proussy	532	519	486	28	62	118	4	5,5	11,8	22,4	71	72	59	80	2,1	4,8	— 56	90
St-Germain-du-Crioult .	1 119	1 079	1 057	79	161	251	11	7,0	14,1	22,8	149	145	151	102	1,9	6,6	— 93	249
St-Jean-le-Blanc	832	721	718	57	112	159	9	7,3	14,3	20,4	123	97	102	92	1,7	8,8	— 47	151
St-Pierre-la-Vieille . . .	682	649	593	11	124	150	2	6,1	18,6	22,5	98	98	106	108	2,6	13,2	— 26	121
St-Vigor-des-Messerets .	499	522	510	56	110	131	9	10,9	21,5	26,2	*56* (?)	80	99	145	1,7	10,1	— 54	117
St-Pierre-du-Regard . .	2 210	2 019	1 886	155	451	541	33	7,3	21,3	25,6	350	320	142	131	2,8	3,1	— 87	133

(1) Pour 1 000 femmes mariées de 15-50 ans, combien de naissances légitimes ?
(2) Pour un mariage, combien de naissances ?
(3) Pour 100 naissances légitimes, combien de naissances naturelles ?

TABLEAU B.

Canton de Condé-sur-Noireau.

Décade 1873-1882.

Communes.	Recensements. 1876.	Recensements. 1881.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Nuptialité.	Natalité.	Mortalité.	Excès des naissances sur les décès.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Condé	7 350	7 279	594	1 526	1 812	8,1	20,8	24,7	— 286
Lassy	864	781	71	181	195	8,1	21,9	23,6	— 14
Lénault	408	380	30	50	86	7,6	12,7	21,8	— 36
Proussy	576	577	43	91	106	7,4	15,9	18,3	— 15
Saint-Germain-du-Crioult	1 306	1 223	99	198	295	7,8	15,6	23,3	— 97
Saint-Jean-le-Blanc	872	828	47	150	193	5,4	17,6	22,7	— 43
Saint-Pierre-la-Vieille	717	701	51	132	177	7,1	18,6	24,9	— 45
Saint-Vigor-des-Messerets	627	549	43	87	138	7,3	14,7	23,4	— 51
Saint-Pierre-du-Regard	2 019	2 032[1]	160	443	473	7,8	21,8	23.3	— 30

Partout la mortalité était supérieure à la natalité, cependant l'écart était moindre dans cette décade que dans la suivante : le maximum, en effet, n'atteint nulle part 25 décès p. 1 000 habitants, tandis que ce taux est dépassé dans trois communes pendant la décade la plus récente. La mortalité est donc en progrès et, par contre, la natalité est en légère diminution. La santé démographique du canton de Condé, telle qu'elle résulte de la balance des naissances et des décès, est non seulement mauvaise, elle empire visiblement sous nos yeux. La mortalité est exagérée et elle est en voie d'augmentation ; la natalité est insuffisante et elle décroît encore.

Examinons successivement les trois facteurs de la natalité générale, c'est-à-dire la nuptialité, la fécondité des mariages et la natalité naturelle.

Pendant la décade 1883-1892, la nuptialité est généralement inférieure à la moyenne française. Il n'y a que deux communes où il en soit autrement. Dans trois communes, dont Condé et Saint-Pierre-du-Regard, elle est de 7,3 ; dans les autres communes, elle varie de 5,5 à 7,0. Si l'on se rapporte au tableau B, on voit que la nuptialité était sensiblement plus élevée pendant la décade antérieure.

Dans la plupart des communes, elle était alors satisfaisante et ne descendait au-dessous de 7 mariages p. 1 000 habitants que dans une seule commune.

L'abaissement de la natalité d'une décade à l'autre est donc amplement expliqué par l'abaissement de la nuptialité.

Quant à l'état même de la natalité pendant la décade la plus récente, sa faiblesse s'explique non seulement par l'insuffisance de la nuptialité ; mais encore, et pour la plus grande part, par l'insuffisante fécondité des mariages. Nulle part on n'observe trois naissances légitimes pour un mariage. Le maximum de 2,7 et 2,8 se produit à Condé et à Saint-Pierre-du-Regard. Trois communes présentent moins de deux enfants légitimes pour un mariage.

L'insuffisante fécondité du mariage dans la population que nous étudions apparaît encore d'une manière plus saisissante si l'on se demande combien il se produit de naissances légitimes en un an pour 1 000 femmes mariées de 15-50 ans. L'on sait assez, mais il est bon, néanmoins, afin d'avoir un terme de comparaison, de rappeler que 1 000 femmes mariées de cet âge donnent en Italie 242 naissances, en Prusse 271, en Norvège 274, en Wurtemberg 290 et en France 166. A Condé, ce

chiffre descend à 133 et à Saint-Pierre-du-Regard à 131, et c'est le maximum du canton : car il existe bien une commune où il atteint 145, mais cela est dû à une erreur évidente dans le recensement des femmes mariées en 1886. Dans toutes les autres communes nous trouvons des chiffres extrêmement bas, 112, 109, 108, 102, 92 et enfin le minimum 80 dans la commune de Proussy. C'est une des cotes les plus basses que j'aie jamais observées dans toute la France en mesurant ce phénomène démographique.

Le troisième facteur de la natalité générale, je veux dire la natalité naturelle, est plutôt actif. Si l'on se demande combien il naît d'enfants naturels pour cent naissances légitimes, l'on ne trouve qu'un chiffre faible à Saint-Pierre-du-Regard, à Proussy et à Condé ; mais partout ailleurs, la proportion est normale ou supérieure à la moyenne française.

En somme, la faiblesse de la natalité générale dans les communes que nous étudions tient pour une part à l'insuffisance de la nuptialité et pour une autre à l'insuffisante fécondité des mariages.

La cause principale de l'excès des décès sur les naissances est l'insuffisance de la natalité générale et la cause accessoire, l'exagération de la mortalité.

La cause de la dépopulation qui a été, pour les neuf communes étudiées, de 1 276 habitants en vingt ans, de 1876 à 1896, est entièrement attribuable à l'excès des décès sur les naissances. Cet excès, qui a été de 617 pendant la décade la plus ancienne et de 703 pendant la plus récente, a été au total de 1 320 en vingt ans, dépassant de 44 unités le nombre des habitants disparus. Les deux périodes de vingt ans ne coïncident point entièrement. De leur comparaison résulte néanmoins cette conviction que, chez les populations que nous étudions, le chiffre des immigrants dépasse quelque peu le chiffre inconnu des émigrants et que la dépopulation qui s'observe tient uniquement à l'excès croissant des décès sur les naissances.

Tels sont les résultats de l'examen de nos deux tableaux numériques. Dans la recherche des causes, la démographie pure nous laisse en ce point. Pour aller plus loin, il nous faut le secours de l'ethnographie, que l'on ne peut connaître que par l'observation sur place des populations.

Le canton de Condé occupe au cœur du Bocage normand un territoire montueux, s'élevant de 80 mètres environ au confluent de la Vère et du Noireau, à plus de 260 dans les collines qui le bornent vers le nord. La terre, plutôt médiocre, devient tout à fait mauvaise sur les hauteurs et ne comporte plus aucune culture. Elle est du reste très inégalement peuplée. Tandis qu'à Proussy, par exemple, il revient à chaque habitant une étendue superficielle de 2^{ha}58 ares, 2 hectares à Lénault, 1^{ha}75 ares à Lassy, il ne revient que 51 ares à chaque habitant de Saint-Pierre-du-Regard et seulement 18 ares à chaque habitant de Condé. La grande et la petite industrie, le commerce et les nombreuses professions que nécessite la vie urbaine amènent une densité que la qualité du sol n'aurait jamais permise.

Au point de vue anthropologique, la population comprend deux races principales que ni les siècles passés en présence, ni les mariages inévitables ne sont parvenus à fondre. Une minorité de race normande à la peau blanche, aux cheveux blonds ou roux, aux chairs molles, se maintient inaltérée au milieu d'une majorité d'hommes aux cheveux bruns, aux lèvres minces, au profil coupant, dont le teint incolore et les tissus serrés semblaient à première vue un effet du sol et du climat.

Mais la race est sans influence sur la natalité ; tous les hommes dans les mêmes circonstances raisonnent pareillement, dirigent leur conduite de la même manière et sont sujets à la contagion des mêmes appréciations.

Une différence qui semblait *à priori* devoir exercer une action beaucoup plus considérable sur la natalité est celle qui existe dans les professions qui font vivre la majorité des habitants de chaque commune. Ainsi certaines communes n'ont point du tout de grande industrie, la population y vit de l'agriculture, du petit commerce et de la petite industrie.

Ce sont La Chapelle-Engerbold, Saint-Jean-le-Blanc, Lénault, Lassy, Saint-Vigor-des-Messerets, Saint-Pierre-la-Vieille. Deux autres, Proussy et Saint-Germain-du-Crioult, ont une faible minorité d'ouvriers de la grande industrie. Enfin Condé et Saint-Pierre-du-Regard en présentent une proportion considérable. Les communes de la première catégorie sont, par rapport à celles de la seconde et surtout de la troisième, ce que, dans les expériences de physiologie, on nomme des témoins : elles montrent ce que serait le niveau général de la natalité dans la région, dans le cas où la grande industrie n'y existerait point.

Or, dans ces communes témoins, la natalité est faible ou très faible, la nuptialité faible, la fécondité des mariages très faible et la mortalité exagérée. Les campagnes de cette partie du Calvados sont très analogues par leur aspect à celles du département de l'Orne qui les avoisinent et qui leur sont encore semblables par leur état démographique.

Les deux communes de Saint-Germain-du-Crioult et de Proussy méritent d'être étudiées avec quelque détail comme présentant à leur maximum les deux phénomènes caractéristiques des populations agricoles du canton : la dépopulation et l'abaissement de la natalité.

Saint-Germain-du-Crioult comptait 1 546 habitants en 1846 ; il n'y en avait plus que 1 057 en 1896 et, ce nombre ayant diminué depuis, la population n'atteint certainement pas mille habitants à l'heure actuelle. Mais c'est surtout de 1866 à 1896 que la dépopulation a été rapide, la commune a perdu dans ces trente ans 451 habitants, en partie par émigration ; mais principalement par excès des décès sur les naissances.

Pendant les trois dernières décades figurant aux tables décennales, cet excès a été de 285. La natalité était successivement de 16,3, de 15,6 et de 14,4, tandis que la mortalité, supérieure à la moyenne française actuelle, était de 23,0, de 23,3 et de 23,8.

La commune, cependant, située sur une hauteur, sans bois ni marécages, est saine, les habitations sont propres et bien entretenues, les toitures de chaume ou d'ardoise sont en bon état ou nouvellement refaites. On observe une proportion notable de maisons neuves avec des jardins entourés de murs et d'espaliers ou de haies vives de charme et d'aubépine, toujours tondues avec soin. Le sol est médiocre, mais assez bien ou même bien cultivé en herbages, prés et labours, vergers de pommiers et de grands poiriers à cidre, jardins, petite ou moyenne culture, petite ou moyenne propriété. L'aisance est générale ; pas un mendiant, pas trace de ruines en dépit de la dépopulation. Le déboisement seul est excessif ; il ne va pas toutefois jusqu'à enlever au paysage sa grâce, au moins dans la première partie de l'été. Ailleurs, la dépopulation coïncide avec la gêne et la décadence économique ; ici au contraire, elle coexiste avec l'aisance, le progrès, l'amélioration et l'extension, aux

dépens des bois, de la culture, l'amélioration du logement, du vêtement, de la nourriture, de l'instruction, de la viabilité et des moyens de communication avec les villes. On est forcé de constater que l'augmentation de tous ces biens n'a empêché ni l'augmentation de l'émigration ni l'augmentation de la mortalité. Pendant les deux premières décades du siècle, avec une population plus considérable, une agriculture moins productive, il y avait un excédent de 181 naissances sur les décès.

Aujourd'hui la moitié seulement des habitants vivent de l'agriculture, l'autre moitié vit du petit commerce, de métiers divers et aussi de la grande industrie.

Il existe en effet sur la rivière qui sépare Saint-Germain de Proussy une filature occupant environ cent dix ouvriers de la première de ces communes et une dizaine de la seconde. Sur les cent dix ouvriers habitant Saint-Germain un tiers à peine appartiennent au sexe masculin, plus des deux tiers sont des femmes dont beaucoup sont célibataires.

Pour ces cent dix ouvriers de la grande industrie, le tableau récapitulatif du recensement de 1886 n'accuse que soixante-cinq personnes, vieillards, femmes ou enfants, vivant avec eux ou de leur travail. Et ce fait, si invraisemblable qu'il paraisse au premier abord, n'est pas inexact. Il tient, d'une part, à l'extrême infécondité des ménages, et d'autre part à ce que la famille industrielle n'existe pas. Si un membre d'une famille va travailler à l'usine, les autres vivent habituellement d'une autre profession, agriculture, commerce ou petite industrie, et c'est du travail de ceux-ci que subsistent ceux de leurs proches qui sont hors d'état de travailler, par suite de leur âge ou de leurs infirmités.

L'émigration s'explique en grande partie par l'évolution industrielle.

Il y a trente ans seulement, alors que la filature de coton existait déjà avec son importance actuelle, trois cents tisserands à domicile travaillaient à Saint-Germain. Aujourd'hui il n'en existe presque plus. Les jeunes gens émigrent vers les villes, principalement vers le commerce. Ils n'osent pas aspirer aux professions libérales, n'ayant pas assez de fortune ni d'instruction. Mais les parents tiennent à ce que les enfants aient le certificat d'études primaires, convaincus que, plus ils sauront, plus ils auront chance de s'élever sur les degrés de l'échelle sociale.

Proussy est le type de la commune agricole de cette région. Il y existe à la vérité quelques ouvriers de la grande industrie ; mais il n'y a plus que deux tisserands à domicile, il n'y a que très peu de petit commerce et de petite industrie et l'on peut compter que, sur les 486 habitants qui constituaient sa population lors du dernier recensement, 400 vivent de l'agriculture.

Cette commune forme un territoire de 1 258 hectares qui commence à un kilomètre de Condé. C'est un plan incliné vers le sud dont la partie supérieure dépasse 260 mètres et dont la plus basse sur la Druance descend à moins de 100 mètres d'altitude. La partie septentrionale semble avoir été longtemps une lande comme en témoignent les noms de Haute-Bruyère et de Basse-Bruyère portés par deux hameaux. Il existe même actuellement encore des landes sur les hauteurs et quelques mauvais bois. Une partie des terres est fort médiocre, le sol manque et le défaut d'eau empêche de faire des herbages. La valeur vénale pour les bruyères est de 100 à 200 fr. l'hectare seulement et la valeur locative est nulle. Les terres les meilleures ont pour valeur vénale 2 000 fr. l'hectare et pour valeur locative 100 fr. Le métayage est inconnu. Le fermage des plus grandes exploitations qui atteignent au plus une étendue de cinquante hectares et comprennent nécessairement sur ce sol

montueux des terres de qualités fort diverses, est de 3 000 fr., soit 60 fr. par hectare; la valeur vénale serait à peu près de 1 500 fr. La valeur vénale et la valeur locative ont diminué l'une et l'autre; mais beaucoup moins que dans le reste de la Normandie. C'est un fait qui surprend d'abord, étant donné qu'il s'agit de terres labourables. Mais il s'explique au moins partiellement par la prédominance, sur la plus grande partie du territoire de la commune, du faire-valoir direct; l'épargne des petits et des moyens propriétaires, toujours désireux de s'agrandir, contribue à retarder l'abaissement des prix du sol.

Les prix de la main-d'œuvre agricole sont intéressants à connaître. Ils sont restés faibles en dépit de ceux très supérieurs qui sont payés à la main-d'œuvre industrielle. Ainsi les gages d'une servante de ferme varient de 50 à 300 fr.; ceux d'un domestique de ferme de 50 à 350 fr., outre le logement et la nourriture. La journée du faucheur est seulement de 2 fr. outre sa nourriture, tandis que, sur tels autres points du Calvados, elle est de 7 ou 8 fr., plus une nourriture beaucoup plus substantielle.

En été, les ouvriers font cinq repas. La soupe de graisse à six heures du matin; à neuf heures, un morceau de pain avec un peu de lard ou de beurre; à midi, le dîner comprenant toujours de la galette de sarrasin avec du lard bouilli ou un ragoût de viande aux pommes de terre; à cinq heures un morceau de pain avec du beurre; à sept heures, la soupe de graisse.

En hiver, la journée d'un ouvrier est de 1 fr. ou de 1 fr. 25 c., plus la nourriture; mais il chôme une partie du temps. Les femmes qui sont couturières ou blanchisseuses trouvent à s'employer presque tous les jours, les autres jamais. Dans ces conditions la vie d'un ouvrier agricole et de sa femme obligés de payer le loyer de leur maison et d'élever leurs enfants serait intenable. Heureusement, ils sont presque tous petits propriétaires, possèdent une maison, avec une cour, un verger, des volailles et parfois une vache. Il s'en faut que la petite propriété soit un remède infaillible contre l'émigration rurale. A Proussy même, qui comptait 867 habitants en 1846, elle n'a pas empêché le départ de nombreuses familles; mais l'on doit penser que ce sont principalement celles qui n'étaient pas propriétaires.

Si cette commune a perdu 381 habitants en cinquante ans, l'excès des émigrants sur le chiffre inconnu des immigrants n'a cependant été que de 135, la dépopulation est due à l'excès des décès sur les naissances qui, pendant le même laps de temps, a atteint le chiffre de 246.

Pendant la première décade du siècle, les naissances dépassaient les décès de 94; elles les dépassaient encore de quelques unités jusqu'en 1832. Mais à partir de cette date la mortalité a constamment dépassé la natalité, non que la mortalité soit excessive, au contraire elle est souvent faible pour l'époque ou même absolument parlant; mais la natalité est misérable.

Le recensement de l'an VIII attribue à la commune de Proussy 968 habitants. Elle en comptait alors plus qu'elle n'en a jamais eus depuis et deux fois à peu près autant qu'aujourd'hui. Au recensement de 1806, elle en avait 945. En prenant ce chiffre comme diviseur pour la première décade, on trouve que la nuptialité était alors de 6,4, la natalité de 8,4 et la mortalité de 18,5. La nuptialité et la mortalité étaient dès lors faibles comme elles le resteront par la suite pendant plusieurs décades; mais la natalité était encore satisfaisante.

Pour la seconde décade, si l'on prend comme diviseur, à défaut de recense-

ment en 1816 et 1821, le chiffre moyen entre celui de la population en 1806 et celui de la population en 1826, soit 926 habitants, on trouve une nuptialité extrêmement faible de 4,6, une mortalité faible de 21,7 et une natalité déjà très affaiblie de 22,2.

Dans la décade 1823-1832, la natalité était de 21,2 p. 1 000 habitants, produit d'une nuptialité faible de 6,2 mariages seulement p. 1 000 habitants et d'une fécondité des mariages assez satisfaisante de 3,4. La mortalité, très faible pour l'époque, n'était que de 18,7.

Pendant la décade 1833-1842, la natalité s'abaisse à 18,5. C'est le produit d'une nuptialité très faible de 5,3 et d'une fécondité des mariages qui se maintient au taux de 3,4 comme pendant la décade précédente. La mortalité, qui commence à dépasser la natalité, est de 20,7 décès p. 1 000 habitants.

Pendant la décade 1843-1852, nous trouvons à Proussy, en regard d'une mortalité faible de 19,2 décès p. 1 000 habitants, une natalité de 15,4 seulement, produit d'une nuptialité de 7,1 multipliée par une fécondité nuptiale de 2,1. Encore ce dernier chiffre n'est-il obtenu qu'en comptant comme si elles étaient légitimes les naissances naturelles à la vérité extrêmement rares qui se sont produites pendant ces dix années. Il y a un demi-siècle déjà l'abaissement de la natalité était extrême et dû à l'infécondité des mariages.

Pendant la décade 1853-1862, la mortalité s'est un peu accrue; elle est de 21,3, mais la natalité n'est plus que de 14,9, produit d'une nuptialité faible de 6,4 et d'une fécondité des mariages de 2,3.

Pendant la décade 1863-1872, qui comprend les deux années de la guerre, la mortalité se relève à 26,8 et la natalité s'abaisse à 12,7. Les décès sont presque doubles des naissances. La nuptialité s'est relevée jusqu'à 8,7, maximum qu'elle n'avait jamais connu et qu'elle n'a jamais atteint depuis. La fécondité des mariages par contre descend au minimum de 1,4 enfant pour un mariage.

Pendant la décade 1873-1882, la mortalité s'améliore à 18,3 et la natalité est de 15,9, produit d'une nuptialité de 7,4 et d'une fécondité des mariages de 2,1.

Enfin pendant la dernière décade terminée en 1892, et qui est sans comparaison la plus mauvaise du siècle, la mortalité qui est de 22,4 est presque double de la natalité qui n'est plus que de 11,8. C'est le produit d'une nuptialité très faible de 5,5 mariages seulement p. 1 000 habitants et d'une fécondité nuptiale de 2,1, comme pendant la décade précédente. L'infécondité des mariages n'est point du reste rachetée par la fécondité naturelle. Aujourd'hui comme il y a cinquante ans, il ne se produit qu'un très petit nombre de naissances naturelles dans cette commune.

Ainsi tous les phénomènes de la vie collective se ralentissent et, conformément à ce qui est habituel chez les populations épuisées où la source de la vigueur semble tarir, la mortalité seule se relève; la dépopulation, à la fois par émigration et par excès des décès sur les naissances, est devenue un fait normal, une maladie chronique. Comme le temps par lui-même n'engendre point la vieillesse chez les collectivités humaines, il faut sans doute réserver le nom de races vieillies à des populations telles que celles-ci où la croissance a depuis longtemps cessé et a été remplacée par une prédominance de plus en plus accusée de la désassimilation sur l'assimilation.

La commune de Proussy est, de toutes celles du canton de Condé-sur-Noireau, celle où cet état se montre le plus accusé. On ne peut être sûr qu'il s'aggravera;

mais il est bien certain qu'il peut s'aggraver encore. Nous ne voyons pas de cran d'arrêt.

En effet, il n'est pas de limite à l'infécondité des mariages, il n'en est pas à l'abaissement de la nuptialité et de la natalité, et si l'émigration rurale en trouve une dans l'intérêt bien entendu des émigrants, il faut bien avouer qu'elle est loin d'être atteinte. Ce qui le prouve, c'est que l'exploitation du sol n'est nullement négligée. Étant donné l'état de nos connaissances ou plutôt de notre ignorance en agriculture, la terre y est à peu près aussi bien cultivée qu'elle peut l'être et ses quatre cents habitants de population agricole sont plus que suffisants à lui faire donner tout ce qu'elle peut produire.

Dès aujourd'hui l'ouvrier agricole est médiocrement payé en été et chôme souvent en hiver. Les jeunes gens préfèrent être domestiques et les jeunes filles être bonnes à la ville. Ils ne gagnent pas beaucoup plus, mais ils ont moins de peine, moins d'effort musculaire, sont mieux nourris, évitent la boue et l'humidité perpétuelle, enfin participent à quelques-uns des plaisirs de la vie urbaine.

Les jeunes hommes qui savent un métier sont plus assurés de trouver du travail dans les villes et d'obtenir des salaires plus élevés. Ils ont donc un intérêt réel à émigrer.

Cette émigration, sans doute, est toujours regrettable au point de vue de la vigueur démographique des communes, parce que l'idéal de toute collectivité est d'avoir le plus d'hommes possible ayant chacun le plus de valeur possible. Une commune qui laisse fuir ses habitants s'anémie et perd de son importance ; mais il est fatal qu'elle subisse cette diminution, tant qu'elle ne sait pas leur fournir des motifs économiques et moraux de rester sur le sol natal : un emploi lucratif de leur énergie et le développement satisfaisant de leurs facultés.

Toutefois, l'industrie agricole dans la plupart des cas ne perd rien à leur départ. Mille hectares de terre peuvent être labourés aujourd'hui d'une façon satisfaisante avec moins d'hommes et de femmes qu'il y a cent ans. Le nombre de travailleurs agricoles nécessaires pour fournir du pain, de la viande, des légumes à une population de 1 000 habitants a considérablement diminué, grâce surtout à l'amélioration de la vicinalité, des animaux de trait, des charrues, charrettes et autres instruments aratoires. Il diminuera encore pour peu que l'outillage continue de se perfectionner et que la division du travail s'introduise dans l'agriculture comme il a fait dans l'industrie. Or cela arrivera certainement : il se formera des entrepreneurs de transports, de labourage, de semage au semoir et de récoltage, comme il existe déjà des entrepreneurs de fauchage et de battage mécanique, qui économisent tant de main-d'œuvre. Cette évolution, à mesure qu'elle s'accomplira, libérera de l'esclavage de la glèbe un nombre toujours croissant des habitants qui y demeuraient attachés. Mais elle permettra en même temps une dépopulation progressive des communes rurales ; elle la rendra même inévitable s'il ne se trouve des hommes d'initiative pour inventer de nouvelles sources de produits fournissant un travail rémunérateur aux bras inoccupés.

Les souhaits que l'on peut former et les espérances que l'on peut nourrir à cet égard sont affaire de sentiment ; la piété envers la patrie conseille de les entretenir. Quant à la science, son devoir est de constater que les communes agricoles du canton de Condé, dont Proussy est le type le plus représentatif, sont dans un lamentable état démographique, et que tel serait probablement aussi l'état des communes

vivant en partie de la grande industrie, si elle ne s'y était développée. Connaissant désormais suffisamment les populations témoins, examinons en détail les populations industrielles.

Condé et son faubourg Saint-Pierre-du-Regard sont les deux seules communes du groupe que nous étudions qui présentent une notable proportion de population vivant de la grande industrie. En dépit des divisions administratives et en conséquence de leur unité géographique comme de leur similitude démographique, il faut les regarder comme un seul tout, comme une collectivité de 8 600 habitants environ, dont moins de 900 vivent directement ou indirectement de l'agriculture, tandis que plus de 7 700 vivent de la vie urbaine, des professions libérales, du commerce, de la petite ou de la grande industrie.

A Saint-Pierre, la terre, médiocre ou mauvaise, mais assez bien cultivée, se loue de 60 à 65 fr. l'hectare et nourrit une population de 35 habitants par kilomètre carré, qui vit dans des conditions fort semblables à celles que nous avons constatées dans la commune de Proussy.

A Condé, la population agricole est très diversement évaluée par les divers recensements; il est à penser que son chiffre le plus probable est d'environ 500 personnes, qui se répartissent sur un territoire cultivable de mille hectares, de sorte que la densité kilométrique est approximativement de cinquante habitants. Il est naturel que la minorité agricole de Condé-Saint-Pierre n'ait point une natalité plus élevée que les populations agricoles des communes limitrophes, puisqu'elle présente le même genre de vie, la même densité faible, le même état économique, les mêmes salaires, la même alimentation, le même logement, la même manière de se vêtir et, pour autant qu'il est possible d'en juger, la même mentalité.

Les 3 000 à 3 500 habitants qui, à Condé et à Saint-Pierre, vivent des professions libérales, du commerce et de la petite industrie forment la population urbaine proprement dite. Elle ne diffère point pour son état économique non plus que pour son état ethnographique ou moral des autres populations urbaines de l'Orne et du Calvados ou même de la plupart des petites villes et des villes moyennes de la France; il n'y a point lieu de s'étonner si sa natalité est semblable à la leur.

Reste à résoudre le problème qui est l'objet même de ce travail : trouver les raisons pour lesquelles la fraction de la population qui vit de la grande industrie n'a point une fécondité capable de relever le niveau de la natalité générale et n'exerce point, comme il arrive ailleurs, par son exemple, une influence capable d'entraîner, tout au moins chez le surplus de la population ouvrière, le relèvement de la fécondité jusqu'à un niveau pareil au sien. Ces raisons sont multiples, mais toutes se ramènent à celle-ci : la population ouvrière de Condé ne peut avoir une natalité particulière parce qu'elle n'a point de mentalité particulière. Nous allons exposer les faits qui motivent cette conclusion.

D'abord examinons la question de nombre. Tandis que, dans les grandes villes industrielles du Nord ou de la Seine-Inférieure, la population ouvrière forme l'immense majorité de la population, ici elle n'en forme guère plus de la moitié.

Il existe sur le territoire de la commune de Condé une filature et six tissages mécaniques occupant environ quinze cents ouvriers, dont les deux tiers habitent Condé et dont un tiers vient chaque jour de Saint-Pierre-du-Regard ou de Montilly, autre commune de l'Orne, limitrophe de Condé. En outre, une centaine d'ouvriers habitant

le territoire de Condé vont travailler dans les usines de la vallée de la Vère. On peut donc compter comme habitant Condé environ 1 100 ouvriers de la grande industrie, soit un dixième de la population totale.

Le nombre des ouvriers d'usine habitant Saint-Pierre-du-Regard et allant chaque jour porter leur travail soit à Condé, soit dans les nombreuses usines de la vallée de la Vère, qui, bien que situées dans le canton d'Athis, sont sur la limite de leur commune, est de sept cents environ. C'est donc pour Condé-Saint-Pierre un total de 1 800 ouvriers travaillant *effectivement* dans les usines; ce n'est point le total de la population ouvrière. Pour l'obtenir, il faut joindre à ce chiffre celui des habitants vivant avec eux et de leur travail, comme, d'autre part, il faudrait, si l'on voulait évaluer, du point de vue économique, la puissance de production de l'industrie de Condé, joindre aux sept usines situées sur son territoire les huit ou dix que les patrons condéens possèdent en dehors de leur canton. Mais il ne s'agit ici que de la population.

S'il n'est pas facile de connaître le chiffre exact des ouvriers travaillant effectivement en présence des variations considérables qui existent d'un recensement à l'autre, il est encore beaucoup plus difficile d'évaluer le nombre des vieillards, des femmes ou des enfants habitant avec les ouvriers et vivant de leur salaire. Ici l'imperfection des documents officiels n'est plus attribuable seulement à un dépouillement défectueux des bulletins individuels, mais à de réelles difficultés d'interprétation.

La plupart proviennent de ce qu'il n'existe que peu de familles à Saint-Pierre et moins encore à Condé qui vivent exclusivement de la grande industrie. Sur cinq membres d'une famille en état de travailler, il est rare que tous travaillent dans les usines; presque toujours l'un au moins, souvent deux ou trois, parfois quatre, demandent leur subsistance à quelque autre travail.

En général, la grande industrie occupe beaucoup plus de femmes que d'hommes. Voici, d'après les listes nominatives, quelques types de familles ouvrières :

1° Le mari est couvreur, plafonneur, maçon, terrassier, forgeron, cordonnier ou boulanger, la femme est tisseuse, deux enfants en bas âge sont sans profession et vivent du travail de leurs parents. On ne sait si l'on doit les rattacher à la petite industrie ou à la grande, d'autant plus qu'en pareil cas le travail de la mère est souvent plus lucratif que celui du chef de famille;

2° Le mari est journalier, peintre en bâtiment, corroyeur, la femme s'occupe du ménage, un vieillard et trois jeunes enfants restent à la maison, les trois aînés travaillent à l'usine. Il est encore assez difficile de savoir sous quelle rubrique placer ceux des membres de la famille qui ne touchent point de salaire;

3° Une veuve ayant cinq enfants, journalière agricole, envoie les trois aînés travailler dans une filature; on ne sait pas exactement du travail de qui vivent les deux jeunes. On peut se demander s'ils doivent être comptés comme vivant de l'agriculture ou de l'industrie textile.

(*A suivre.*) Arsène Dumont.

II.

L'INDUSTRIE DOMESTIQUE ET RURALE EN RUSSIE.

LES KOUSTARI. (*Suite* et *fin* [1].)

La taille des pierres fines n'existe que dans les montagnes de l'Oural (gouvernement de Perm, district d'Ekatherinebourg). On emploie le jaspe, la malachite, le sélénite, le cristal de roche, l'améthyste, la topaze, etc., pour les vases, les cachets, les perles de colliers, les broches, les boutons et autres objets de ce genre. Quelquefois les artisans achètent de véritables topazes de Sibérie, des émeraudes et d'autres pierres précieuses pour en faire des bijoux; mais ce sont toujours des petits échantillons qui ne peuvent servir à d'autres travaux. L'ouvrier gagne dans ce métier de 1 fr. 30 c. à 2 fr. 15 c. par jour.

A Ekatherinebourg, on produit beaucoup d'articles très variés en pierres fines. Cette industrie comprend plusieurs branches distinctes : la taille des pierres en forme de fruits et de grains de chapelets; le facettage des pierres multicolores; la confection de presse-papiers, de vases ornés de fruits; la taille et la gravure des cachets; les travaux en relief sur pierres; la confection d'objets en jaspe, en malachite et en sélénite.

Les procédés techniques des artisans d'Ekatherinebourg ne diffèrent de ceux des artisans ruraux que par la meilleure qualité et les plus grandes dimensions des métiers servant au facettage. Il faut dire aussi qu'à Ekatherinebourg les ouvriers imitent de plus jolis modèles. On y soigne particulièrement le polissage qui rehausse la valeur des articles.

Les objets en pierres de couleurs se vendent dans les grandes villes à des prix relativement élevés. On compte dans les diverses branches de l'industrie rurale utilisant les produits minéraux environ 15 000 familles ouvrières.

Les métaux figurent dans nombre d'industries domestiques. Jadis, la clouterie occupait une place prépondérante, mais, actuellement, elle est de plus en plus supplantée par la fabrication mécanique des clous. Toutefois, dans certains travaux, tels que la construction de bateaux, de ponts, etc., qui exigent de très gros clous, on ne peut encore se passer de clous forgés à la main. Un ouvrier gagne, en forgeant des clous, de 4 à 5 fr. 30 c. par semaine.

Parmi les travaux de serrurerie, les couteaux, les cadenas et les accessoires de sellerie méritent une attention spéciale. Les couteaux de tous genres, les ciseaux et les cadenas sont fabriqués dans la vaste région de Pavlovo (gouvernement de Nijni-Novgorod); on fait aussi des cadenas dans le gouvernement de Toula.

Les spécialités se répartissent par localités : il y a des régions pour les couteaux, d'autres où l'on fait des ciseaux, et ainsi de suite. Il existe aussi une division du travail dans la même spécialité. C'est ainsi que certains ouvriers forgent les lames, tandis que d'autres les polissent, et d'autres encore assemblent les parties. Les couteaux ordinaires ont une lame en fer recouvert d'acier russe; mais les couteaux de haute qualité sont en acier fondu de provenance anglaise. La matière première est

---

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris,* numéro de septembre 1900, page 290.

achetée le plus souvent aux marchés. Le paysan serrurier, qui fait des couteaux et des cadenas, gagne 5 fr. 30 c. environ par semaine; le plus habile ne peut arriver à gagner 13 fr. Dans le district de Nijni-Novgorod, on fait des cadenas d'espèces très variées. Les articles sont livrés aux revendeurs qui les écoulent dans toute la Russie et même au dehors, dans les pays limitrophes de l'Asie. Actuellement, la coutellerie et la serrurerie villageoises traversent une crise grave par suite d'une baisse générale des prix.

Les conditions économiques sont meilleures pour ce qui concerne les travaux de serrurerie du harnachement militaire : ces objets sont fabriqués dans le gouvernement de Yaroslav. Les mors et les étriers procurent aux ouvriers de 13 à 18 fr. 50 c. par semaine. Les paysans excellent dans la confection de ces articles, qui sont toujours vendus par des intermédiaires aux meilleurs magasins de Saint-Pétersbourg et à l'intendance militaire, pour les troupes de cavalerie.

Dans le gouvernement de Nijni-Novgorod, les paysans font des hameçons. On sait que les pêches maritimes et fluviales jouent un rôle important dans la vie économique du peuple russe. C'est pourquoi on a toujours besoin d'instruments de pêche, y compris les hameçons. Les koustari livrent les hameçons le plus souvent sur commande des patrons qui se trouvent en rapport avec les marchands des grands centres de pêcheries.

On produit annuellement environ 40 millions d'hameçons, ce qui représente une somme de 400 000 roubles (1 060 000 fr.). Cette industrie comporte la division du travail : un ouvrier coupe le fil de fer, un autre aiguise les bouts, un troisième fait les crochets, un quatrième, enfin, courbe l'hameçon et le parachève. Ces koustari gagnent de 26 à 80 centimes par jour.

En plus des articles mentionnés, les artisans villageois produisent des objets variés en métal : gonds, targettes, samovars, plateaux, chandeliers, armes blanches, armes à feu, grillages en fil de fer, etc. Les ustensiles de ménage se font surtout dans les gouvernements de Toula et de Perm. On fabrique des plateaux dans les gouvernements de Moscou et de Perm, des armes de tous genres au Caucase, des fusils et des revolvers à Toula, et des grillages en fil de fer près de Nijni-Novgorod. L'industrie métallurgique occupe plus de 20 000 familles.

Les industries dites mixtes sont représentées par la peinture des icones, la dentelle, la bijouterie et les jouets d'enfants.

Les paysans se livrent à la peinture des saintes images dans les gouvernements de Vladimir et de Koursk. On travaille presque toute l'année, et on produit, par an, jusqu'à 2 millions d'icones, peintes sur planches de tilleul, d'aune ou de sapin par des enfants des deux sexes, par des adultes et même par des vieillards. Chaque famille de 4 ou 5 travailleurs ne produit pas moins de 3 000 images par an, gagnant de 530 à 640 fr. Dans certaines localités du gouvernement de Koursk, l'icone est peinte en entier par le même artiste; dans le gouvernement de Vladimir elle passe par plusieurs mains. Lorsqu'il y a division du travail, les uns couvrent les planches d'un fond, les autres dessinent et peignent seulement les visages ou les mains, ou bien les vêtements, font des inscriptions, etc. Parfois on ne peint que le visage et les mains, le reste de l'icone étant recouvert de paillons repoussés avec ornements. Les petites icones en émail sont une spécialité du district de Rostov, gouvernement de Yaroslav, mais c'est un genre actuellement bien tombé. La peinture des koustari, quoique très grossière, est répandue non seulement parmi les

paysans russes, mais aussi en Sibérie, en Bulgarie et en d'autres pays de religion orthodoxe grecque.

La dentelle occupe uniquement la partie féminine de la population en Russie. Ce métier existe dans beaucoup de régions; plus de 10 000 familles de paysans et plusieurs milliers de citadines y prennent une part active. On travaille à domicile. Les instruments, fort simples et peu coûteux, se composent de coussins ronds, de fuseaux et d'épingles. La dentelle russe est en fil de lin blanc et écru, en fil de coton blanc, bleu ou rouge, et aussi en soie blanche, noire ou rose. On fait non seulement de la dentelle au mètre, mais des fichus, des mantilles et des robes entières. Les dentellières reçoivent d'habitude les fournitures des revendeuses auxquelles elles vendent leurs dentelles; ces revendeuses voyagent dans toute la Russie pour écouler la marchandise.

Une dentellière commence son apprentissage à l'âge de huit ou dix ans. Même en possédant bien son métier, elle n'arrive qu'à un gain insignifiant : pour un travail de 18 heures par jour, elle touche à peine 53 centimes, et elle ne gagne que 95 fr. par saison.

On produit en Russie 1 million de mètres de dentelles par an pour une somme de 2 à 3 millions de roubles (5 à 8 millions de francs).

La bijouterie n'existe que dans quelques localités; son centre principal est la région de Krasnosselsk, gouvernement de Kostroma. On y fait toute sorte de bijoux en or, argent ou cuivre. Le travail se poursuit toute l'année avec une courte interruption pendant les travaux des champs. Les bijoutiers-paysans de Kostroma achètent leur matériel et vendent eux-mêmes les bijoux, ou bien ils exécutent sur commande avec le matériel qu'on leur fournit; enfin, certains d'entre eux travaillent comme ouvriers dans les ateliers. Ces artisans gagnent de 50 à 150 roubles (130 à 400 fr.) par an.

Dans le gouvernement de Kazan (bourg Rybnoïe) nous trouvons un autre centre de bijouterie villageoise : les koustari fabriquent ici, pour les peuplades indigènes de la Sibérie (Tchérémices, Tchouvaches, etc.), des ornements en nickel et en laiton.

Tous ces articles, étant à bon marché, se vendent couramment dans les villages, les villes et même dans les capitales.

Les jouets sont fabriqués surtout dans le gouvernement de Moscou; cependant, on en fait également dans ceux de Nijni-Novgorod et de Vladimir. C'est Moscou qui est pour ainsi dire l'entrepôt de cet article pour la Russie. On peut évaluer à deux ou trois mille le nombre d'ouvriers qui fabriquent des joujoux, et à 1 300 000 fr. la valeur que ces articles représentent par an.

Les jouets sont en papier, en mastic spécial, en bois, en métal, etc. Ils sont pour la plupart très grossiers, mais très bon marché, ce qui les rend accessibles aux classes les plus pauvres de la population des villes.

Une très grande division du travail règne dans ce métier. Les travailleurs sont répartis en deux catégories principales : les uns font « l'article blanc » non fini, les autres le finissent. En outre, chaque travail est spécialisé : un ouvrier fait toujours des animaux d'un seul genre, ou bien des voitures, des têtes de poupées, etc. Les bénéfices sont des plus variables; ceux qui sont chez un patron reçoivent de 65 à 200 fr. par an; les femmes gagnent de 40 à 80 fr. Les artisans travaillant pour leur propre compte touchent de 26 à 53 fr. par mois. La marchandise est écoulée par des revendeurs, le plus souvent à Moscou.

Voici quels sont, en moyenne, les bénéfices réalisés par les koustari dans les branches principales de l'industrie rurale :

	Par an.		Par jour.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
	Francs.		Francs.	
Tisserands . . .	160 à 215	37 à 65	0,93 à 1,75	0,53 à 0,65
Dentellières. . .	»	80 à 130	»	0,37 à 0,65
Charronniers . .	40 à 106	»	»	»
Peintres	300 à 465	»	»	»
Cordonniers. . .	215 à 300	»	1,06 à 2,65	»
Fouleurs	106 à 212	»	1,30 à 1,85	»
Potiers.	130 à 265	»	0,65 à 1,30	»
Tourneurs . . .	106 à 130	»	0,55 à 0,80	»
Serruriers . . .	130 à 1 060	»	2,65 à 4,80	»

Ainsi donc, ce sont les serruriers, les peintres d'icones et les cordonniers qui gagnent le plus. Il faut toutefois prendre en considération que les peintres d'icones sont d'ordinaire des paysans qui, ne possédant pas de terres, travaillent pendant toute l'année. Les cordonniers délaissent aussi, pour la plupart du temps, les travaux agricoles et donnent leurs lots de terrain en fermage. Les travaux de serrurerie, qui exigent un apprentissage spécial, sont toujours relativement bien payés, dans les villages comme dans les villes.

C'est le moment de dire quelques mots du principe d'association, qui est appliqué dans certaines industries rurales, non pas en vue des avantages qu'une coopération peut présenter, mais par suite de l'impossibilité de produire individuellement. Ainsi, par exemple, un potier pauvre ne saurait construire à lui seul un four qui revient à 40 ou 65 fr. C'est pourquoi cinq ou six potiers voisins construisent en commun un four dont ils usent à tour de rôle. Le même fait se produit dans d'autres industries. Les koustari ne s'associent que rarement pour des achats de bois, de charbon, d'écorce, de bisquain. La vente des marchandises en commun est un fait exceptionnel.

Quoi qu'il en soit, on doit admettre l'existence dans l'industrie familiale des formes élémentaires et plus ou moins stables de l'association. On n'en saurait dire autant de certaines associations plus compliquées et qui sont étrangères aux habitudes de la vie des paysans russes. C'est ainsi que, dans ces dernières années, on a tenté d'organiser une dizaine de sociétés coopératives rurales ou *artels*, mais tout s'est borné à la rédaction des statuts, de sorte que ces associations sont restées à l'état d'embryons.

Disons-le encore une fois, malgré les bénéfices insignifiants que réalisent les koustari, la petite industrie rurale présente, dans les conditions économiques actuelles, une importance considérable pour le paysan russe, à cause du climat qui ne permet de se livrer aux travaux agricoles que pendant une seule et courte saison de l'année. Grâce à cette industrie, la population villageoise gagne, tant bien que mal, de 265 à 320 millions de francs par an, ce qui est d'un grand secours pour l'agriculture, qui traverse en Russie une crise sérieuse. D'aucuns doutent, cependant, qu'il soit nécessaire de protéger la petite industrie domestique. Les adversaires de la protection affirment qu'il est impossible de soutenir les koustari d'une façon effi-

cace en raison des perfectionnements incessants des procédés techniques, de la multiplication des machines et des grandes fabriques avec lesquelles la petite industrie est impuissante à concourir. Et ils en concluent que toute protection est condamnée d'avance à rester stérile : visant à conserver un ordre de choses qui doit disparaître pour faire place à des formes plus compliquées et plus parfaites, ces mesures seraient par cela même en contradiction avec les lois de l'évolution économique.

Il est incontestable que la grande industrie se développe de plus en plus, mais beaucoup de générations viendront avant que la machine ne pénètre dans toutes les branches de l'industrie russe. Il est même des métiers dans lesquels les machines ne trouveront peut-être jamais d'application. La fabrication en grand prédominera toujours dans certaines branches, telles que la fonte de l'acier, la raffinerie de sucre, la construction des machines, la filature, etc. Par contre, dans l'industrie du tissage, par exemple, le métier à vapeur est encore loin d'avoir remplacé le travail à la main, comme c'est aussi le cas pour les soieries de Lyon. Le même fait s'observe en Russie et en Allemagne, en ce qui concerne la fabrication des draps. On ne se sert pas de machines dans certains métiers travaillant le métal et le bois. Les objets en os, en corne et en bois, connus sous le nom d'articles de Paris, sont fabriqués avec les outils les plus rudimentaires. Dans la coutellerie française des villages de la Haute-Marne, on travaille avec les mêmes instruments et de la même façon qu'à Toula et à Pavlovo. Donc, non seulement en Russie, mais dans les pays de l'Europe occidentale les plus avancés, la machine est inconnue dans beaucoup d'industries.

Il nous reste à indiquer brièvement les mesures prises par l'État et les zemstvos pour l'amélioration de la petite industrie villageoise. Ce n'est que depuis 1888 que le gouvernement a porté son attention de ce côté, en allouant un crédit annuel de 92 750 fr. pour les travaux des koustari. Actuellement, ce crédit est de 265 000 fr. par an.

Les mesures prises par le gouvernement sont de deux ordres : les unes visent l'industrie rurale en bloc, les autres ont pour but certaines branches particulières de cette industrie.

Le gouvernement protège les institutions locales ayant pour but l'amélioration des métiers de familles; il organise des expositions et des musées pour faire connaître les produits des koustari au public; il facilite, par des commandes, la vente des produits et il propage parmi les koustari, à l'aide de toutes sortes de publications, les connaissances techniques nécessaires. Il est secondé dans cette voie par les zemstvos, par des comités spéciaux, ainsi que par certaines associations techniques et agricoles. Le ministère de l'agriculture accorde à ces institutions des crédits pour l'organisation d'ateliers d'apprentissage, d'écoles, d'entrepôts, d'expositions, etc. Pour faire connaître l'industrie rurale, le ministère de l'agriculture favorise l'organisation des sections représentant cette industrie aux expositions russes et étrangères. Il existe même à Saint-Pétersbourg une exposition permanente d'objets fabriqués par les koustari. Ce musée envoie dans les villages des modèles, des dessins, des instruments perfectionnés, etc., et sert ainsi d'intermédiaire dans les rapports des koustari avec l'étranger.

Enfin, les agents du ministère de l'agriculture font exécuter par les koustari certaines commandes pour le compte des ministères de la marine et de la guerre. Pour les deux dernières années, ces commandes ont dépassé la somme de 2 120 000 fr.

Telles sont les mesures d'ordre général pour favoriser l'industrie rurale dans son ensemble.

Quant aux mesures spéciales visant les branches particulières de cette industrie, la plus importante parmi elles est, sans contredit, l'organisation, par le ministère de l'agriculture et des domaines, d'écoles et d'ateliers d'apprentissage technique (1).

Le gouvernement s'est surtout préoccupé du métier de tisserand, qui est répandu presque dans tous les villages et qui joue un rôle très important dans l'économie du peuple. Pour améliorer cette industrie, le ministère délègue des ingénieurs, accompagnés de maîtres-tisserands expérimentés, qui organisent des ateliers temporaires où les paysans et les paysannes apprennent à tisser sur des métiers perfectionnés. Les instituteurs et les institutrices d'écoles sont admis dans ces mêmes ateliers pour initier ensuite la population des villages aux progrès techniques.

En ce qui concerne la poterie, on ne se borne pas à l'organisation d'écoles d'apprentissage, mais on forme des maîtres-instructeurs qui sont tenus de propager ensuite les meilleures méthodes parmi les koustari des différentes localités.

Dans le gouvernement de Nijni-Novgorod, qui est le centre de la serrurerie, le gouvernement a organisé des ateliers et un musée où sont exposés les produits et les instruments modèles, qui, au besoin, sont envoyés gratuitement dans les villages. On y trouve aussi des dessins et des instructions.

De leur côté, les zemstvos encouragent le développement de la petite industrie rurale. Ainsi, les zemstvos de Moscou, de Nijni-Novgorod, de Viatka, de Perm, de Koursk, de Tambov, de Kazan et de Poltava ont entrepris une série d'enquêtes sur les industries de leurs régions respectives, dont les résultats ont été publiés. Les zemstvos organisent aussi des ateliers d'apprentissage, des expositions temporaires, des entrepôts de marchandises dans les grandes villes (Moscou, Viatka, Perm) et, enfin, des établissements de crédit qui avancent aux producteurs les fonds nécessaires à l'exercice de leurs métiers.

N. V. Ponomarev.

---

(1) Voici la liste des établissements de ce genre : école de tissage et de filage (pour femmes) du gouvernement de Smolensk; écoles pour brodeuses des gouvernements de Moscou, de Riazan et de Yaroslav; écoles de dentellières des gouvernements d'Orel, de Riazan et de Viatka; école de dentellières avec section de tapisserie à Saint-Pétersbourg; école de potiers dans le gouvernement de Smolensk; atelier de tissage à Vychni-Volotchok (gouvernement de Tver) pour former des maîtres-tisserands et des fileurs.

III.

Exposition universelle de 1900 (1).

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES. (*Suite et fin.*)

DIRECTION DU TRAVAIL. (*Suite et fin.*)

II. — TRAVAUX DES SERVICES TECHNIQUES. (*Suite et fin.*)

2. Statistique générale. (*Suite et fin.*)

Recensements de la population. — Le dénombrement de la population de la France a été effectué pour la première fois en 1801 ; depuis 1821, on le renouvelle tous les cinq ans. Les résultats des dénombrements successifs sont contenus, ceux antérieurs à 1841 dans un volume édité en 1837 ; ceux de 1841 à 1851 dans un volume édité en 1855. Les suivants ont fait l'objet d'un volume particulier à chaque dénombrement. Pour 1891 il y a deux volumes, dont l'un est consacré spécialement aux étrangers.

Jusqu'en 1891, ces volumes résument les renseignements recueillis sur les professions des habitants. En 1896, la partie professionnelle du recensement a été confiée à un service spécial et donne lieu à une publication spéciale, ainsi qu'on le verra plus loin.

Mouvement de la population et assistance (*statistique annuelle*). — La statistique des mouvements de l'état civil remonte également à l'année 1801. Les résultats sont publiés chaque année. Ceux relatifs aux années 1781 à 1835 sont réunis en un volume édité en 1837 ; ceux relatifs aux années 1836 à 1850, dans un volume édité en 1855 ; ceux relatifs aux années 1851 à 1868 dans cinq volumes dont le dernier a paru en 1872. On peut rattacher au même ordre un volume sur les effets du choléra de 1854. A partir de l'année 1871 un volume est consacré aux résultats de chaque année. Depuis 1871 le volume annuel consacré à la statistique de l'état civil contient aussi la statistique des institutions publiques de bienfaisance et d'assistance : bureaux de bienfaisance, établissements hospitaliers, enfants assistés, service de l'assistance médicale gratuite, asiles d'aliénés, libéralités aux établissements publics, secours aux sinistrés. Avant 1871, la statistique des établissements de bienfaisance de 1841 à 1861 a été publiée en trois volumes parus en 1843, 1858 et 1866 ; celle des aliénés de 1842 à 1860 en deux volumes parus en 1857 et 1865. On peut rattacher à ces publications un volume sur les établissements de répression paru en 1844.

Agriculture, commerce. — Les anciennes statistiques relatives à l'agriculture, à l'industrie et au commerce sont, en général, d'un grand intérêt pour nous, malgré leurs imperfections, et nous avons vu que l'Office du travail les a heureusement mises à contribution.

En 1835, a paru un volume contenant des résultats généraux peu consistants sur l'agriculture (de 1756 à 1835) l'industrie et le commerce.

(1) Voir numéros de mai, juin, juillet, août et septembre, p. 172, 208, 247, 273 et 302.

En 1837, quatre volumes contiennent le compte rendu de la première enquête agricole. En 1838, un volume est consacré au commerce extérieur.

L'enquête agricole de 1852 a donné lieu à deux volumes; celles de 1862 et de 1872, chacune à un volume. En 1876, un volume a été consacré à une statistique internationale de l'agriculture. Depuis 1882, la statistique décennale agricole est dressée par le ministère de l'agriculture.

Industrie. — Deux grandes enquêtes industrielles ont donné lieu, la première, effectuée de 1840 à 1845, à quatre volumes; la seconde, effectuée de 1860 à 1865, à un volume.

Une enquête, auprès des maires et des établissements hospitaliers, sur les salaires et le prix des subsistances, a porté principalement sur la période 1853-1857. Les résultats en sont consignés dans un volume publié en 1863. Enfin, en 1873, a été dressée une statistique sommaire des industries principales formant un volume, et, depuis, des renseignements sur l'industrie et les salaires ont été publiés régulièrement dans la statistique annuelle.

Annuaire statistique. — L'annuaire statistique publié annuellement depuis 1878 (les années 1892 à 1896 n'ont cependant donné lieu qu'à deux volumes) forme chaque année un volume d'environ 600 pages. Il contient le résumé de toutes les statistiques qui émanent des diverses administrations publiques; grâce à l'abondance des renseignements sur la climatologie, le territoire et la population, sur l'état économique, sur l'administration et les finances publiques; grâce aux nombreuses comparaisons avec les chiffres antérieurs; grâce aussi à son format commode, l'Annuaire constitue un vade-mecum très précieux pour l'homme d'étude. Sa collection comprend actuellement dix-neuf volumes.

Tableaux graphiques sur la population, l'état civil, l'habitation, l'assistance. — Outre la série des volumes publiés depuis 1835, l'exposition de la statistique générale comprend 24 tableaux graphiques (15 cartogrammes et 9 diagrammes), dont 11 relatifs à l'état de la population, 6 aux mouvements de l'état civil, 3 à l'habitation, 4 à l'assistance.

Deux des cartes consacrées à l'état de la population s'appliquent à la densité par kilomètre carré et à la variation, de 1801 à 1896, de la population des arrondissements. On remarquera l'affaiblissement de la plupart des arrondissements normands : la tache rouge qui marque à cette place une diminution sensible du nombre des habitants se retrouverait, dans la même région, sur une carte consacrée à l'étude de l'alcoolisme, mais il faut tenir compte aussi de la substitution des pâturages à la terre labourable.

Quatre cartes sont relatives au nombre des étrangers recensés dans chaque département, à l'émigration hors du département d'origine, à l'émigration en Algérie. Depuis trente ans, le nombre des étrangers recensés en France a doublé; quant à l'émigration hors du département d'origine, elle s'accentue de plus en plus, car la proportion des Français nés dans le département où ils ont été recensés n'est plus que de 80 p. 100, au lieu de 88 il y a trente ans. Le centre d'attraction de cette émigration est toujours la région parisienne.

Le mouvement d'émigration vers l'Algérie est très accentué; depuis vingt ans, le nombre des Français d'origine ou naturalisés recensés en Algérie a augmenté de 76 p. 100.

Le premier des cinq diagrammes consacrés à la population permet d'en comparer la composition aux époques extrêmes : 1801 et 1896; il indique un relèvement de la proportion des habitants mariés. Deux autres sont relatifs aux mouvements des populations urbaine et rurale : tandis qu'en 1841 les communes ne comptant pas plus de 2 000 habitants agglomérés comprenaient 75 p. 100 des habitants de la France, elles n'en possèdent que 61 p. 100 en 1896; la différence est venue accroître la population des villes.

Un quatrième diagramme représente la composition des familles suivant le nombre de leurs enfants vivants et suivant la durée du mariage des époux. On sait combien la proportion des familles nombreuses est faible en France : sur 100 familles, 17,5 n'ont pas d'enfants vivants, 47 en ont 1 ou 2, 33 en ont de 3 à 6, et 2,5 seulement en ont au moins 7.

La population étrangère est étudiée sur un cinquième diagramme qui en fait connaître la composition par nationalité; la Belgique, puis l'Italie fournissent le plus fort contingent.

Le recensement de la population comporte aussi un recensement des habitations. Trois cartogrammes ont été consacrés aux résultats de ce dernier recensement, en 1896, et représentent, pour les divers départements, l'un le nombre des maisons par kilomètre carré, un autre le nombre des maisons à rez-de-chaussée, un autre enfin le nombre des maisons à quatre étages. L'exode de la population vers les villes tend à augmenter la proportion des maisons à étages; cependant il y a encore moitié des maisons qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, et le nombre des maisons de plus de deux étages représente seulement 4 p. 100 du nombre total des maisons.

Parmi les six tableaux graphiques consacrés aux mouvements de l'état civil, quatre cartogrammes représentent la répartition par département des mariages, des naissances, de l'ensemble des décès, des décès de la première année, survenus durant la période de dix ans (1888-1897).

Grâce sans doute à une meilleure hygiène, aux effets de la législation protectrice de l'enfance et sans doute aussi, en partie, à la diminution de la natalité, la mortalité des enfants, durant la première année qui suit la naissance, est en diminution sensible, comme l'indique un diagramme tracé de l'année 1857 à l'année 1897.

Pour synthétiser le mouvement général de la population française, un dernier diagramme retrace ce mouvement de 1806 à 1896. Durant les cinquante dernières années, l'accroissement de la population, par rapport au chiffre de 1806, n'est plus que la moitié de l'accroissement qui s'est produit dans la première partie du siècle. De plus, cet accroissement relativement faible, par rapport à celui que l'on observe dans les nations voisines, a cependant été plus rapide que ne l'aurait permis à lui seul l'excédent, plus faible encore, des naissances sur les décès; il est en partie le résultat d'une assez forte immigration étrangère; la proportion des étrangers et naturalisés français a passé, par exemple, de 14 à 33 pour 1 000 habitants, de 1861 à 1896.

Les statistiques relatives à l'assistance sous diverses formes ont donné lieu à l'établissement de quatre tableaux graphiques : deux cartogrammes consacrés aux dépenses des bureaux de bienfaisance et des établissements hospitaliers par département; deux diagrammes, l'un relatif aux aliénés, à la répartition suivant la nature de folie, l'autre au mouvement des opérations des monts-de-piété de 1871 à 1897.

3. — Recensement professionnel.

L'une des premières préoccupations de l'Office du travail, aussitôt sa création, a été, comme nous l'avons indiqué, de parvenir à une connaissance précise de l'état des forces productrices de la France. On pensa d'abord à un recensement spécial susceptible de fournir un inventaire rigoureux et complet. Mais une telle opération eût entraîné pour l'État des frais considérables, ce qui pouvait faire craindre un ajournement indéfini de l'opération. On s'est arrêté finalement à un projet plus restreint, qui consistait à utiliser les formulaires du recensement ordinaire de la population, en les améliorant au point de vue de la détermination précise de la profession.

La difficulté de cette détermination précise est surtout sensible dans l'industrie, et particulièrement là où la division du travail est le plus prononcée. La spécialisation de plus

en plus grande des travaux donne lieu à des désignations de professions ou de branches de profession de plus en plus variées; de plus, sous chaque désignation usuelle d'une profession, il est impossible de fixer avec précision quels travaux doivent être compris, quels travaux doivent être exclus.

On a dès lors été conduit à rattacher chaque personne exerçant une profession à l'industrie collective exercée dans l'établissement où elle travaille, parce que cette industrie collective est beaucoup plus facile à définir : elle peut être définie aussi facilement que l'ancien métier qui servait de base au classement par profession des artisans.

La disposition du bulletin individuel du recensement a, d'ailleurs, permis de grouper ensemble tous les bulletins des personnes travaillant dans le même établissement, chacune désignant la profession qu'elle y exerce et l'industrie à laquelle elle coopère, en sorte que les déclarations se contrôlent mutuellement et que l'on peut classer les établissements d'après les industries diverses qui y sont exploitées, ainsi que d'après leur importance.

Afin de ne pas risquer de grouper ensemble des industries qui se distinguent les unes des autres, dans la réalité, par des caractères intéressants, on s'est proposé de relever le personnel des diverses industries avec tout le détail que comporte l'organisation actuelle de la production et du travail.

Mais une enquête aussi précise et aussi détaillée ne pouvait plus être dépouillée, comme auparavant, par les administrations communales. Un service central a été constitué; l'ensemble des bulletins transmis par toutes les communes de France a été réuni dans ce service, qui a procédé au dépouillement par des moyens expéditifs, tels que l'intervention de machines à recensement, et dans des conditions où les divergences d'interprétation de situations identiques n'étaient plus à redouter.

Population professionnelle ou active. — Les résultats du recensement des industries et professions de 1896 ne sont pas encore publiés intégralement : deux volumes seulement ont paru et sont exposés classe 110. Le premier, après une description de la méthode d'enquête, donne les résultats applicables à quinze départements (région allant de Paris au Nord et à l'Est); le second, les résultats applicables à vingt-sept départements du Sud-Est.

Chaque tableau fournit l'état de la population active qui se rattache à chacune des industries ou professions exercées dans le département, telles que le recensement les fait connaître. Cette population est divisée en : personnel des établissements, travailleurs disséminés, employés et ouvriers sans place.

Le personnel des établissements est lui-même décomposé en chefs et en employés et ouvriers; d'autre part, chaque catégorie de personnes est distinguée suivant le sexe. L'ensemble des personnes qui se rattachent ainsi à une industrie déterminée constitue ce que l'on appelle la population active dans cette industrie.

Quant aux établissements, on indique, pour chaque industrie, non seulement leur nombre total, mais encore leur distribution par ordre d'importance. Des recensements semblables, répétés sur une longue période, permettront, grâce à ce tableau de distribution, de mesurer exactement le degré de concentration des entreprises dans les diverses industries.

Quoique la publication des résultats du recensement professionnel de 1896 ne soit pas encore complète, le dépouillement est cependant achevé; aussi a-t-il été possible d'exposer dans la classe 110 une série de cartogrammes et de diagrammes permettant d'étudier la distribution, par départements, des différents groupes d'industries et la composition de la population active de la France.

L'un des cartogrammes fournit une image de la distribution comparative de l'agriculture et de l'industrie sur le territoire de la France : deux teintes différentes graduées permettent de distinguer les départements où la population vit surtout du travail agricole

de ceux où elle se consacre principalement aux travaux industriels. Quatorze autres cartogrammes se rapportent aux divers groupes industriels. Pour chaque groupe on a rapporté à l'ensemble de la population de chaque département la partie de cette population qui est occupée par les industries du groupe. L'importance relative de chaque groupe d'industries, dans chaque département, est ainsi exactement représentée.

Les principales industries qui ne sont pas disséminées en tous les points du territoire ont été étudiées à part au moyen de huit cartogrammes. Pour chaque département, un rectangle, dont la surface est proportionnelle au nombre des personnes occupées par l'industrie considérée, représente l'importance de cette industrie, en valeur absolue.

L'ensemble de ces cartogrammes présente ainsi une géographie sommaire de la France industrielle.

La synthèse des groupes d'industries, qui viennent d'être étudiés par département, est exposée au moyen d'un diagramme qui, pour la France entière, fait ressortir la consistance relative des groupes d'industries, à l'aide de rectangles dont la surface est proportionnelle au nombre des personnes occupées dans les industries du groupe. Le groupe le plus considérable est celui du travail des étoffes et du vêtement, qui occupe à lui seul le cinquième de la population industrielle. Si l'on y ajoutait le groupe des industries textiles, on engloberait plus du tiers de cette population industrielle. Enfin, un cartogramme, placé dans le vestibule du palais, représente, par département, la concentration plus ou moins accentuée de la population industrielle dans de grands établissements. Les teintes varient avec la proportion du nombre des personnes occupées dans les grands établissements par rapport à la population industrielle totale. Les proportions les plus fortes s'observent dans le Nord et dans le territoire de Belfort.

Forces motrices. — Le recensement des personnes occupées dans les diverses industries forme une partie de la statistique des forces productrices de la France. Pour compléter cette statistique, il faut dresser un relevé des forces inanimées, c'est-à-dire des moteurs auxquels l'industrie a recours comme auxiliaires des forces humaines.

On n'a pas cru pouvoir inscrire, sur les formulaires du recensement de la population, de question relative aux forces motrices, mais la plus grosse part de ces forces motrices peut être connue par d'autres voies; le ministère des travaux publics et celui de l'agriculture ont la surveillance des machines à vapeur et des chutes d'eau : grâce à leur obligeant concours, il a été possible de dresser une statistique détaillée des moteurs à vapeur et des moteurs hydrauliques.

Un diagramme exposé classe 110 indique, pour chaque groupe professionnel, le nombre de chevaux-vapeur, par 100 personnes occupées, des machines à vapeur utilisées dans les industries du groupe. Les groupes où interviennent les forces motrices les plus puissantes, relativement au nombre de travailleurs, sont ceux des mines et de la métallurgie. Mais si, au lieu de groupements industriels, on avait pu présenter en détail les diverses industries, on aurait constaté dans certaines industries particulières d'autres groupes, telles que la meunerie, la sucrerie, la papeterie, l'intervention de puissances mécaniques très considérables.

Le dépouillement de la statistique des forces hydrauliques n'étant pas achevé, il n'a pas été possible d'en exposer les résultats.

Le chômage au 29 mars 1896. — Le recensement professionnel de 1896 a été basé, avons-nous dit, sur le rattachement de chaque personne exerçant une profession à l'établissement où elle est occupée. Or, si un employé ou un ouvrier se trouve sans emploi, il ne peut indiquer de maison qui l'occupe. Par suite, le recensement de 1896 permet une statistique du chômage. Le bulletin individuel du recensement contenait, d'ailleurs, deux

questions subsidiaires, l'une relative à la cause du chômage, l'autre à sa durée jusqu'au jour du recensement.

A la date du 29 mars 1896, le nombre des employés et ouvriers déclarés sans emploi atteignait 1,57 p. 100 de la population active totale. Dans l'industrie (y compris les mines et les transports) la proportion, par rapport à l'ensemble de la population active, est de 3 p. 100 pour le sexe masculin, 4,6 p. 100 pour le sexe féminin; par rapport au nombre des employés et ouvriers des établissements (deux sexes réunis), elle représente 4,5 p. 100. Il est intéressant de constater que cette proportion est à peu près celle qui résulte de l'évaluation par les syndicats ouvriers, à la même date.

Le compte rendu fait connaître le nombre des employés et ouvriers sans emploi, dans chaque département et pour chaque industrie. On peut donc calculer la proportion des chômeurs pour chaque industrie ou chaque groupe d'industries : un diagramme exposé classe 110 représente les valeurs de cette proportion dans les divers groupes d'industries, tant pour le sexe masculin que pour le sexe féminin. Les industries du bâtiment pour les hommes, celles de la bijouterie pour les femmes sont les plus irrégulières.

Comparaisons avec le passé. — Tels sont les résultats du recensement de 1896, que le peu de place dont on disposait dans la classe 110 a permis de représenter. Ces résultats acquerront un intérêt plus grand encore lorsque des recensements ultérieurs, effectués d'après la même méthode, permettront des comparaisons d'une époque à l'autre.

Des comparaisons analogues entre le recensement de 1896 et les recensements antérieurs sont rendus difficiles par le changement de méthode et parce qu'il est impossible de savoir comment étaient constitués les anciens groupements. Il n'y avait pas d'instructions à cet égard, les administrations communales opéraient sans uniformité, et leur compétence, en matière d'attribution des recensés à telle ou telle profession ou industrie, était des plus douteuses.

Grâce à l'état détaillé des industries et professions, dressé à la suite du recensement de 1896, on peut cependant placer chacune de ces industries ou professions dans le groupe où il est permis de supposer qu'elle aurait figuré lors des recensements antérieurs.

Par ce procédé, on a établi un tableau comparatif des recensements de 1866 à 1896; un diagramme exposé dans le péristyle du palais de l'Économie sociale est la représentation graphique de ce tableau. Presque tous les groupes ont augmenté sensiblement d'importance, quoique la population n'ait augmenté que de 1,3 p. 100. Mais il ne faudrait pas attribuer cette augmentation générale apparente à une diminution du nombre des oisifs : elle est simplement due à l'amélioration des procédés de recensement et de dépouillement. Pour étudier avec fruit ce tableau graphique, il faut négliger l'augmentation générale et ne porter son attention que sur l'accroissement relatif des divers groupes professionnels.

III. — Travaux des conseils supérieurs.

Conseil supérieur du travail. — Conseil supérieur de statistique.

1. — Conseil supérieur du travail.

Créé par décret en date du 22 janvier 1891, à la suite d'un vote du Parlement, le Conseil supérieur se composait, à l'origine, de 10 membres de droit et de 50 membres, nommés par le Ministre du commerce pour deux ans, parmi lesquels 16 patrons et 16 ouvriers choisis parmi les membres de corps élus. Il est présidé par le Ministre du commerce et comporte un comité permanent chargé de préparer les questions soumises au Conseil supérieur, dans l'intervalle des sessions.

Un décret rendu à la date du 1er septembre 1899, par application d'une résolution de la Chambre des députés, a porté le nombre des membres à 66, avec un mandat de trois ans. 22 membres sont élus par les patrons (chambres de commerce et chambres consultatives, conseils de prud'hommes), 22 par les ouvriers (syndicats ouvriers, conseils de prud'hommes).

Attributions. — Depuis sa création, le Conseil supérieur du travail a tenu huit sessions dont le compte rendu compose sept volumes exposés classe 110. Ses discussions ont porté sur les questions suivantes :

Création d'un Office du travail;
Conciliation et arbitrage;
Habitations à bon marché;
Règlements d'atelier;
Musée d'économie sociale;
Crédit populaire;
Législation des sociétés coopératives et des syndicats professionnels;
Chambres de travail;
Assurance contre le chômage;
Insaisissabilité des pensions ouvrières;
Saisie-arrêt des salaires;
Insertion de conditions de travail dans les cahiers des charges;
Marchandage.

D'importants résultats ont suivi les études du Conseil supérieur : la création de l'Office du travail, la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, la loi du 12 janvier 1895 sur la saisie-arrêt des salaires, la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché, la création d'un Musée d'économie sociale au Conservatoire des arts et métiers (transporté depuis au Musée social), les décrets du 1er septembre 1899 sur l'insertion de conditions de travail dans les cahiers des charges, ont été l'application des idées qui ont prévalu au sein du Conseil supérieur du travail.

2. — Conseil supérieur de statistique.

Le Conseil supérieur de statistique a été institué par décret en date du 19 février 1885, à la suite d'un rapport présenté au Ministre du commerce par M. Ed. Millaud, sénateur, au nom d'une commission dont il avait présidé les travaux. Aux termes du décret qui l'a organisé, les attributions du Conseil supérieur de statistique sont consultatives; il donne son avis sur les méthodes, les cadres, les questionnaires et programmes qui lui seraient soumis par les administrations publiques; sur les différentes propositions propres à imprimer aux publications une certaine uniformité; sur la composition et la rédaction de l'*Annuaire statistique de la France*.

Le Conseil supérieur de statistique est présidé par le Ministre du commerce. Il comprend actuellement trois vice-présidents, dix membres pris dans le Parlement et les corps savants; trente-trois membres délégués des ministères et quinze membres choisis parmi les personnes connues par leurs travaux. Il comporte un comité permanent chargé spécialement de l'étude de l'*Annuaire* et de l'étude des questions qui lui sont renvoyées soit par le Ministre, soit par le Conseil supérieur.

Depuis sa constitution, le Conseil supérieur de statistique a tenu sept sessions; le compte rendu compose six volumes exposés classe 110 avec un album graphique préparé en 1889.

*

Durant ces diverses sessions, les discussions du Conseil ont porté sur les points suivants :

Annuaire statistique;
Dénombrement de la population;
Enquête sur la propriété bâtie;
Projet de recensement professionnel;
Mesure de la superficie de la France;
Projet de statistique uniforme des enfants assistés, secourus et protégés;
Régime des publications officielles de statistique;
Statistique des services hospitaliers de l'armée;
Statistique des établissements départementaux d'assistance;
Publication d'un état comparé de la France en 1789 et en 1889;
Statistique des eaux minérales;
Statistique des sociétés par actions;
Organisation de l'enseignement de la statistique;
Enquête sur les conditions du travail;
Statistique sanitaire des armées de terre et de mer;
Statistique judiciaire relative aux conditions du travail;
Statistique des enfants protégés;
Améliorations à apporter aux relevés de l'état civil;
Statistique des contrats hypothécaires;
Centralisation des travaux statistiques;
Statistique coloniale.

Les discussions auxquelles ont donné lieu, au sein du Conseil supérieur, les questions qui viennent d'être énumérées ont presque toujours été la préface de travaux statistiques importants.

Tous les vœux émis n'ont pu recevoir encore complète satisfaction : l'établissement de statistiques nouvelles nécessite toujours des frais plus ou moins considérables qui font ajourner parfois les projets les plus intéressants. Cependant, des œuvres importantes, telles que l'enquête sur la propriété bâtie, la mesure de la superficie de la France, la statistique des salaires et des conditions du travail, le recensement professionnel, ont été réalisées à la suite des travaux du Conseil supérieur; leur organisation a bénéficié des études approfondies, des discussions dont elles ont été l'objet au sein du Conseil supérieur et de ses commissions. La collection des comptes rendus des sessions sera, pour le visiteur de l'Exposition, un intéressant exposé des grands problèmes que soulève la démographie de notre pays.

IV. — Résumé.

L'exposition de la Direction du travail se compose de 85 cartogrammes et tableaux graphiques couvrant une surface de 80 mètres carrés; un album de 40 planches; une collection de publications en 160 volumes; une collection des fiches établies pour le relevé des associations existant en France.

Cet ensemble constitue une sorte d'inventaire démonstratif d'une grande variété de faits sociaux et en particulier des faits qui se rapportent aux conditions du travail et aux travailleurs. Ses éléments ont été formés sous l'influence réciproque qui a fait progresser la statistique et la législation.

Sous l'impulsion du besoin d'informations précises qu'a développé une législation de plus en plus attentive à la solution des difficultés que fait naître la complexité croissante de la vie sociale, la statistique a dû étendre son champ d'investigations, perfectionner ses méthodes d'observation et d'analyse des faits.

Les travaux exposés par la Direction du travail portent la marque d'un effort tendant à relever la statistique du discrédit dans lequel elle était tombée. Les formulaires d'enquête ne s'appliquent autant que possible qu'à des faits que l'observateur peut mesurer; les unités à dénombrer sont définies dans leur étendue et leurs limites; les procédés de dépouillement sont assez analytiques pour ne pas laisser dans une même catégorie des faits non identiques. Enfin, le compte rendu des résultats est toujours précédé d'un exposé de la méthode d'enquête; les formulaires sont reproduits ainsi que les instructions aux enquêteurs; avant d'être condensés en tableaux de groupement, les résultats sont présentés d'abord sous forme d'état détaillé. De cette façon, le lecteur peut aisément apprécier la valeur des données de l'enquête, se rendre compte de la composition des groupements, en constituer d'autres s'il lui convient : en un mot, on ne lui présente pas de chiffres sans le mettre à même de juger exactement de ce qu'ils représentent, et de les combiner avec précision en vue du but spécial de chaque étude.

C'est par ce soin scrupuleux, à l'abri de toute préoccupation étrangère à un pur esprit scientifique, que l'on peut espérer présenter sous leur véritable aspect des faits aussi complexes que ceux qui se rapportent à l'état du travail ou à la situation des travailleurs; imposer, dans les discussions auxquelles donne lieu l'examen des modifications à apporter à la législation du travail, tout au moins des points de repère indiscutés, des bases sur la solidité desquelles l'opinion puisse être unanime.

Ainsi comprise, la statistique est l'auxiliaire indispensable de l'œuvre législative; elle aide les services administratifs chargés des études préparatoires à mener rapidement ces études à maturité. Et, non seulement elle hâte la mise au point des projets de réforme, mais, souvent, elle en suggère, car une exacte observation et une bonne analyse des faits constituent le meilleur stimulant des idées.

Aussi, de nos jours, a-t-elle été de plus en plus mise à contribution, sous la poussée démocratique vers les réformes sociales qui caractérise la fin du XIX[e] siècle, et dont l'une des conséquences a été la création de la majeure partie des services qui relèvent de la Direction du travail.

A cet égard, la loi du 21 mars 1884, qui a rendu aux travailleurs le droit d'association et le droit de coalition pour la défense du salaire, marque une étape mémorable dans l'œuvre législative.

DIVISION DE L'ASSURANCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES ET CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE POSTALE.

Expositions de la classe 109. — Expositions du groupe XVI. — Expositions de la classe 105.

La *division de l'assurance et de la prévoyance sociales* a dans ses attributions la plus grande partie des questions qui font l'objet des classes 105, 106, 109 et 110 du groupe de l'économie sociale.

Elle s'occupe, en effet, du régime de l'*assurance* sous toutes ses formes; elle applique la nouvelle législation sur les *accidents du travail* et exerce un contrôle spécial sur les 40 sociétés d'assurance contre les accidents. Elle inspire et surveille la gestion des *547 caisses d'épargne* dites ordinaires, c'est-à-dire des caisses d'épargne privées, agissant sous la garantie et le contrôle de l'État. Elle prépare les mesures générales relatives à la *caisse nationale des retraites pour la vieillesse* aux *caisses patronales de retraites et de prévoyance* et élabore les projets tendant à l'organisation des *retraites ouvrières*. Elle assure enfin l'exécution de la législation sur les *habitations à bon marché* et centralise, en principe, toutes les études correspondant aux idées de prévoyance et d'assurance.

Mais, si son action administrative s'étend sur toutes ces questions, sa contribution à

l'Exposition est beaucoup plus limitée. Laissant de côté tous les points que les intéressés ou des groupements d'initiative privée (institut des actuaires français, société française des habitations à bon marché, etc.) pouvaient directement mettre en lumière, elle a porté l'effort des ressources budgétaires dont elle disposait sur deux expositions : 1° les résultats généraux obtenus par les caisses d'épargne ordinaires, dont plusieurs ont réalisé par ailleurs des expositions particulières fort intéressantes; 2° les résultats sommaires et provisoires de l'assurance contre les accidents du travail sous la législation récemment mise en vigueur.

La *Caisse nationale d'épargne postale* a d'ailleurs rapproché son exposition propre de celle des caisses d'épargne ordinaires (privées), ce qui a permis à la Division de l'Assurance et de la Prévoyance sociales de faire apparaître, d'accord avec elle, des résultats d'ensemble pour toute l'épargne française officiellement recensée.

PROCÉDÉS STATISTIQUES.

Les résultats de l'épargne figurent à la classe 109 et à l'exposition globale du groupe XVI; ils sont consignés dans des cartes et des graphiques, conçus sur un plan uniforme, de manière à rendre faciles la lecture et la comparaison de ces documents.

Les cartes contiennent, à la fois, deux catégories de renseignements : l'une est représentée par la teinte composée de trois couleurs divisées en sept teintes : le blanc indiquant la moyenne; le noir dégradé indiquant par ses trois dégradations l'éloignement progressif au-dessous de cette moyenne, et le jaune indiquant également par trois dégradations le mouvement au-dessus de cette moyenne.

Des chiffres, inscrits dans chaque département, fournissent une autre nature de renseignements, variable selon la carte.

Les graphiques, diagrammes, rectangles, fuseaux, cercles, sont plutôt destinés soit à suivre un mouvement pendant une période d'années, soit à comparer les éléments partiels d'un même phénomène.

Ils sont généralement divisés en diptyques, soit dans le sens de la longueur, soit dans celui de la largeur, et représentent ainsi à la fois, en nombre et en valeur, les diverses opérations d'épargne. Les couleurs de chaque partie du diptyque se correspondent, de manière que chaque nature d'opération puisse être suivie dans les deux sens.

Des procédés analogues ont été employés pour l'exposition sommaire de la classe 105, destinée à retracer le premier mouvement des assurances contre les accidents du travail sous le nouveau régime légal de responsabilité mis en vigueur le 1er juillet 1899.

A. — *Expositions de la classe 109.*

La *Division de l'Assurance et de la Prévoyance sociales* expose dans cette classe (premier étage, contre la paroi de la salle des Congrès) les cartogrammes et diagrammes suivants, concernant les caisses d'épargne ordinaires.

La première carte indique, par département, le nombre des livrets existant au 31 décembre 1898 et la moyenne de ces livrets par 1,000 habitants.

Il résulte de cette carte que la moyenne générale de livrets par 1 000 habitants est de 179.

Les départements les mieux partagés à cet égard sont : Sarthe (472), Rhône (416), Yonne (414), Loiret (406). Au bas de l'échelle figurent : Haute-Savoie et Ariège avec 50, Gers avec 49 et en dernier lieu la Corse avec seulement 18.

La Seine, qui en chiffres absolus compte 653 000 livrets et occupe ainsi le premier rang, laissant bien loin derrière elle le Rhône avec 349,000, ne représente plus que 196 livrets par 1 000 habitants, distancée ainsi à ce point de vue par trente-deux départements.

La seconde carte représente, également par départements, le solde dû aux déposants au 31 décembre 1898 et la moyenne du crédit par livret.

La moyenne générale du solde est de 39 millions par département. Trente-deux départements se trouvent au-dessus de cette moyenne : en première ligne figurent le Nord, 153 millions ; la Seine, 141 millions ; le Rhône, 139 millions.

A la fin des cinquante-cinq départements placés au-dessous de la moyenne se trouvent les suivants, qui n'atteignent pas 10 millions : Basses-Alpes, Corrèze, Gers, Pyrénées-Orientales, Savoie, Hautes-Alpes, Tarn-et-Garonne, Ariège, Lot, Haute-Savoie, Hautes-Pyrénées, Lozère et enfin Corse, qui atteint à peine 3 millions.

Pour ce qui concerne la moyenne du crédit par livret, on constate que cette moyenne de 494 fr. est dépassée dans soixante et un départements, en tête desquels se trouve le Morbihan avec 750 fr. Par contre, vingt-six départements n'atteignent pas la moyenne. Au dernier rang se place la Seine, avec une moyenne de 216 fr. par livret. D'autre part, la Corse, qui à d'autres égards occupe un rang très inférieur, figure pour une moyenne de 630 fr. par livret.

Les graphiques sont au nombre de trois. Le premier représente les principales opérations effectuées par les caisses d'épargne ordinaires en 1898, tant en nombre qu'en valeur.

Comme nombre, on constate qu'il a été ouvert dans l'année 462 921 comptes nouveaux ; qu'il a été soldé 382 141 livrets ; que les versements opérés ont été de 3 237 116, et celui des remboursements de 2 790 347 ; comme résultat final, il existait au 31 décembre 6 877 057 livrets.

Comme montant, les versements ont atteint 674 millions. Les remboursements en espèces ont dépassé 800 millions et le solde dû au 31 décembre était de 3 400 millions de francs.

Un autre graphique indique le nombre des livrets existant au 31 décembre 1898, mais par catégorie de valeur, c'est-à-dire livrets au-dessous de 20 fr., de 21 à 100 fr., de 100 à 200 fr., etc., jusqu'à 2 000 fr.

Il en ressort que, comme nombre, les livrets au-dessous de 20 fr. sont en forte majorité. La progression ne fait que décroître jusqu'au livret de 1 000 fr. inclusivement, tandis qu'elle augmente pour la catégorie des livrets de 1 000 à 2 000 fr.

Si l'on considère le montant, on constate au contraire que le total le plus faible est fourni par les catégories de livrets inférieurs à 1 000 fr. ; la catégorie qui représente le montant le plus élevé est celle de 1 000 à 2 000 fr.

Le troisième graphique, en forme de cercle, représente le nombre de livrets nouveaux ouverts en 1898, par sexe et par profession. Dans ce graphique, chaque catégorie de professions est représentée par deux secteurs de même teinte reliés par le sommet, avec une hachure pour distinguer le sexe féminin. Il en ressort que les nouveaux déposants du sexe masculin n'ont été qu'au nombre de 225 000, tandis que le sexe masculin en compte 236 000.

Parmi les professions, le sexe masculin l'emporte pour les chefs d'établissements divers, les ouvriers agricoles, les ouvriers d'industrie, les employés. Par contre, le sexe féminin l'emporte de beaucoup pour les domestiques et les personnes sans profession. Dans l'un et l'autre sexe, les mineurs sans profession représentent à peu près le tiers des nouveaux déposants.

Dans cette même classe 109, la *Caisse nationale d'épargne postale* expose trois cartes et un graphique.

La première des cartes représente le nombre de livrets existant au 31 décembre 1898 et la moyenne par 1 000 habitants.

Le nombre de ces livrets est de 3 087 000. Comme chiffre absolu, les départements les mieux partagés sont : Seine, 676 000 ; Seine-et-Oise, 100 000 ; Nord, 90 000 ; Pas-de-Ca-

lais, 87 000. Les départements les plus faibles sont : Ariège, Aube, Corse, qui n'atteignent pas 10 000.

Au point de vue relatif, la moyenne par 1 000 habitants est de 65 ; les départements les plus favorisés sont : Seine-et-Oise (149) ; Alpes-Maritimes (140) ; Basses-Alpes (134) ; Hautes-Alpes (132) ; Savoie (120) ; Haute-Savoie et Vaucluse (116) ; Var (105) ; ceux qui occupent le rang le plus faible sont : Corse (21) ; Seine (22) ; Seine-Inférieure (38) ; Rhône (35).

La deuxième carte indique le solde dû aux déposants au 31 décembre 1898 et la moyenne par habitant.

Ce solde représente 875 millions ; la moyenne par habitant est de 23 fr. ; les chiffres les plus élevés sont atteints dans : Alpes-Maritimes (50) ; Seine (46). Les chiffres les plus bas se trouvent dans : Corse, Doubs, Finistère, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Sarthe, Seine-Inférieure, qui n'arrivent pas à une moyenne de 10 fr.

La troisième carte retrace les circonscriptions des succursales de la Caisse nationale d'épargne.

Le graphique est en quelque sorte le résumé de la situation de la Caisse nationale au 31 décembre de chaque année depuis sa création, c'est-à-dire depuis 1882. Il donne le nombre de livrets existants et le montant du solde dû aux déposants à la fin de chaque exercice.

B. — *Expositions du groupe XVI.*

A cette exposition d'ensemble, réunie au centre du rez-de-chaussée, ont pris part également la Division de l'Assurance et de la Prévoyance sociales et la Caisse nationale d'épargne, dans les conditions indiquées plus loin.

Cette exposition comprend deux parties : la partie contemporaine, c'est-à-dire la situation au 31 décembre 1898, et la partie centennale, ou plus exactement rétrospective, puisqu'elle ne peut remonter qu'à 1835 pour les caisses d'épargne ordinaires et à 1882 pour la Caisse nationale d'épargne : la première est réalisée en cartogrammes ; la seconde, en diagrammes.

I. — Caisses d'épargne ordinaires.

La carte d'ensemble des opérations de 1898 comprend le nombre de livrets pour 1 000 habitants par département, le solde dû et le montant du solde dû par habitant au 31 décembre.

Le premier renseignement est identique à celui qui figure dans une des cartes de la classe 109. Quant à la moyenne du solde par habitant, elle est de 88 fr. En tête de la liste figure l'Yonne (241), le Loiret (238), Seine-et-Marne (206), l'Aube (222) ; parmi les moins bien partagés, on retrouve la Corse (11), Tarn-et-Garonne (24), Vendée, Corrèze, Côtes-du-Nord, Dordogne avec 27 fr. La Seine n'atteint que 42 fr. par habitant.

Le graphique suit d'année en année, depuis 1835 jusqu'à 1898, les résultats en nombre et en valeur des principales opérations des caisses d'épargne ordinaires.

Il suffira de signaler que, sauf en 1893, la progression des dépôts a été constante et qu'elle aboutit au 31 décembre 1898 au chiffre de 6 877 057 comptes en cours et au total de 3 400 240 000 fr. comme solde dû aux déposants.

II. — Caisse nationale d'épargne.

La caisse nationale d'épargne a également exposé une carte et un graphique, correspondant exactement à la carte et au graphique préparés par la Division de l'Assurance et de la Prévoyance sociales qui ont été décrits plus haut, c'est-à-dire contenant l'indication

de la moyenne du nombre de livrets par 1 000 habitants et de la moyenne de l'avoir par habitant.

Le graphique est la représentation, en nombre et en valeur, des principales opérations de la caisse nationale depuis 1882 jusqu'en 1898. Comme dans le graphique des caisses d'épargne ordinaires, on constate la progression constante des versements et du nombre des livrets existants qui, ainsi qu'on l'a vu précédemment, dépasse 3 millions, et du solde dû aux déposants, lequel au 31 décembre 1898 atteignait 875 millions.

III. — Tableau d'ensemble.

Afin de présenter un tableau d'ensemble de la situation de l'épargne en France, la Division de l'Assurance et de la Prévoyance sociales expose dans le groupe XVI une carte à la section centennale.

La carte est la réunion des chiffres provenant des Caisses d'épargne ordinaires et de la Caisse nationale d'épargne et indiquant, au 31 décembre 1898, par département : 1° le nombre de livrets existant par 1 000 habitants ; 2° le solde dû par habitant.

Il résulte de ces chiffres que la moyenne générale des livrets d'épargne est de 258 par 1,000 habitants. Cette moyenne est surtout dépassée dans les départements suivants : Côte-d'Or (482), Yonne (467), Seine-et-Marne (455), Loiret (444), Sarthe (412), Oise et Marne (410). Les départements les moins favorisés sont : Ariège, Corse, Eure-et-Loir qui n'arrivent pas à 100.

La moyenne du solde dû par habitant est de 111 fr. ; elle se trouve atteinte ou dépassée dans trente-huit départements en tête desquels se trouvent : Yonne (254), Loiret (248), Seine-et-Marne (224). Les départements les plus faiblement cotés sont : Corse, Corrèze, Ariège, Côtes-du-Nord, Lot, Hautes-Pyrénées qui n'atteignent pas 50.

Le graphique représente en nombre et en valeur les versements opérés chaque année aux différentes caisses, ainsi que le nombre des livrets existant au 31 décembre et le montant du solde dû aux déposants à la même date.

Il permet de constater qu'au 31 décembre 1898 l'ensemble de l'épargne française, constamment accrue, atteignait le chiffre de 4 milliards 300 millions de francs représentés par près de 10 millions de livrets tant des caisses d'épargne ordinaires que de la Caisse nationale d'épargne.

C. — *Expositions de la classe 105.*

La loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail est en vigueur depuis le 1er juillet 1899. Ce n'est donc que pendant une période très courte que le service du contrôle des sociétés d'assurances contre les accidents du travail a pu suivre les opérations de ces sociétés.

Grâce aux renseignements statistiques qu'elles ont fourni à l'administration, il a été néanmoins possible de signaler avec une approximation suffisante les résultats obtenus pendant le premier et le second trimestre d'application de la législation nouvelle (1er juillet-31 décembre 1899).

Le graphique général, exposé au-dessus de la porte donnant accès sur la galerie du premier étage (par l'escalier Est), se divise en quatre parties :

1° *Nombre d'entreprises assurées.* — Elles étaient d'environ 90 000 au 30 septembre 1899 ; elles se sont élevées à plus de 112 000 au 31 décembre suivant ;

2° *Montant des salaires assurés.* — Environ 470 millions de salaires étaient couverts par l'assurance au 30 septembre 1899. Au 31 décembre 1899, les salaires assurés s'élevaient à 607 millions environ.

3° *Primes reçues.* — Les primes reçues pendant les deux derniers trimestres de l'année ont suivi une progression analogue : elles ont passé de 9 800 000 fr. à 12 800 000 fr. environ.

4° *Rapport des primes reçues aux salaires.* — Cette dernière indication complète les trois autres. Elle représente le prix de l'assurance.

Il est intéressant de constater que la charge moyenne ainsi imposée aux chefs d'entreprises du fait de l'assurance contre les accidents du travail n'est que d'environ 2,10 p. 100 des salaires payés. (Elle est figurée par la surface du petit secteur teinté, comparée à la surface totale du cercle.)

Ces chiffres provisoires, dont la vérification et l'inscription définitives ne pourront être effectuées qu'au cours même de l'Exposition, ne sauraient assurément jeter encore sur l'application de la loi du 9 avril 1898 une lumière suffisante. Mais il a paru intéressant de les retenir et de les enregistrer, parce qu'ils représentent en quelque sorte, au regard des expositions ultérieures, le tableau raccourci de la mise en train de la récente législation sur les responsabilités des accidents du travail.

IV.

VARIÉTÉ.

Voici le tableau, d'après la dernière statistique, de la *production annuelle de l'or* dans le monde :

	Kilogrammes d'or fin.	Valeur en francs.
Afrique du Sud	87 728,1	302 028 200
États-Unis	86 308,4	297 140 300
Australasie.	83 782,4	288 444 100
Russie.	34 975,5	120 412 700
Mexique.	14 197,8	48 880 000
Indes britanniques. . . .	10 904,6	37 542 000
Canada	9 068,4	31 220 400
Colombie.	4 513,8	15 540 000
Guyane britannique . . .	3 452,4	11 886 000
Hongrie	3 363,7	11 580 400
Chine.	3 323,8	11 443 100
Guyane française	2 313,3	7 964 200
Allemagne	2 066,0	7 112 600
Brésil.	1 811,8	6 238 000
Venezuela	1 424,1	4 902 900
Chili	1 397,2	4 810 100
Bolivie	1 128,4	3 885 000
Corée.	1 103,0	3 797 400
Japon	1 079,2	3 715 600
Pérou.	944,9	3 253 000
Guyane hollandaise . . .	740,6	2 549 600
Amérique centrale. . . .	707,9	2 437 200
Italie	292,5	1 007 000
République Argentine. . .	207,0	712 800
Équateur	200,0	688 400
Suède.	127,0	437 200
Bornéo	69,1	238 000
Uruguay.	55,0	189 000
Angleterre	52,8	181 800
Turquie	11,0	37 800
Total.	357 349,7	1 230 274 400

Si on relève, dans cette statistique, la production de l'or dans les colonies de la Grande-Bretagne et dans ses terres de protectorat, on obtient les résultats suivants :

	Kilogrammes d'or fin.	Valeur en francs.
	—	—
Afrique du Sud	87 728,1	302 028 200
Australasie.	83 782,4	288 444 100
Indes britanniques. . . .	10 904,6	37 542 000
Canada	9 068,4	31 220 400
Guyane britannique . . .	3 452,4	11 886 000
Angleterre	52,8	181 800
Total.	194 988,7	671 302 500

Donc, sur une production d'or annuelle évaluée à 1 230 274 800 fr. pour tous les États du monde réunis, la puissance britannique, à elle seule, fournit plus de la moitié de la somme totale, soit 671 302 500 fr. Et le Transvaal figurait dans ce chiffre pour l'appoint énorme de 302 028 200 fr.

V.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS.

3e trimestre 1900. — Chemins de fer.

France. — La Statistique officielle des chemins de fer français, relative aux résultats définitifs de l'exploitation en 1899, ne paraîtra que vers la fin de l'année courante; nous allons donc extraire les principales données provisoires, afférentes à cet exercice, des tableaux statistiques publiés dans le *Journal officiel*.

Réseau d'intérêt général. — On trouve dans le numéro dudit *Journal*, paru le 7 avril dernier, un tableau des recettes du réseau d'intérêt général en 1899. Voici les données principales empruntées à ce tableau :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Recettes totales.	Recettes kilométriques.	Recettes par jour-kilomètre.
—	—	—	—	—
	Kilomètres.	Francs.		
1899. . . .	37 670	1 406 602 707	37 340	102
1898. . . .	37 448	1 361 049 083	36 345	100
Différences.	+ 222	+ 45 553 624	+ 995	+ 2

Le manque de renseignements sur les dépenses d'exploitation ne permet pas de conclure, néanmoins on peut présumer que les résultats de l'année seront assez rémunérateurs, malgré le renchérissement du combustible et d'autres matières premières.

Les impôts sur les transports, non compris dans les recettes ci-dessus, se sont élevés, en 1899, à 57 383 716 fr., en accroissement de 1 737 035 fr. sur le montant perçu l'année précédente.

On mentionnera que les recettes du réseau d'intérêt général, réalisées pendant le premier trimestre de l'année courante, sont résumées dans le tableau publié dans le *Journal officiel* du 6 juillet dernier.

Il en ressort que les recettes moyennes kilométriques du premier trimestre de 1900 s'élèvent à 8 473 fr. contre 8 401 fr. réalisés pendant la même période de l'année précédente.

Réseau d'intérêt local. — On emprunte au tableau statistique publié dans le *Journal officiel* du 9 juillet dernier les renseignements suivants :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Recettes kilométriques.	Dépenses kilométriques.	Produit net kilométrique.
—	—	—	—	—
	Kilomètres.	Francs.	Francs.	Francs.
1899. . . .	4 366	5 326	4 043	1 283
1898. . . .	4 266	5 091	4 031	1 060
Différences.	+ 100	+ 235	+ 12	+ 223

Les dépenses d'exploitation sont restées presque stationnaires — et l'amélioration est notable. — Le coefficient d'exploitation ressort à 75 p. 100, contre 79 p. 100 de l'année précédente.

Réseaux algérien et tunisien. — Avant de passer la revue sommaire des statistiques étrangères les plus récentes, on fournira quelques données relatives aux recettes des chemins de fer algériens et tunisiens. Les renseignements suivants sont extraits du *Journal officiel* du 11 avril dernier ; les chiffres se rapportent aux deux réseaux réunis :

Années.	Longueur moyenne exploitée.	Recettes totales.	Recettes kilométriques.	Recettes par jour-kilomètre.
—	—	—	—	—
	Kilomètres.	Milliers de francs.	Francs.	Francs.
1899	3 589	32 648	9 097	25
1898	3 504	29 234	8 343	23
Différences.	+ 85	+ 3 414	+ 754	+ 2

La reprise signalée pour l'année 1898 s'accentue en 1899.

GRANDE-BRETAGNE. — Le *Board of Trade* vient de publier la statistique officielle sur les résultats de l'exploitation du réseau du Royaume-Uni en 1899. Nous empruntons à ce document les renseignements qui suivent :

	1899.	1898.	Différences.
	—	—	—
Longueur exploitée à la fin de l'année (milles anglais). . .	21 700	21 659	+ 41
Nombre de voyageurs transportés à toute distance (milliers).	1 106 692	1 062 911	+ 43 781
Nombre de tonnes transportées à toute distance (milliers) .	413 623	378 563	+ 35 060
Recette brute (milliers de livres sterling)	101 667	96 252	+ 5 415
Dépenses d'exploitation (milliers de livres sterling)	60 091	55 960	+ 4 131
Produit net (milliers de livres sterling).	41 576	40 292	+ 1 284

Par suite d'une notable augmentation des dépenses, le coefficient d'exploitation ressort à 59 p. 100, contre 58 p. 100 en 1898 ; mais, malgré cela, le produit net est en accroissement et la rémunération du capital de premier établissement s'élève à 3,61 p. 100, contre 3,55 p. 100, chiffre de l'année précédente.

A en juger par certains comptes rendus publiés par les principales compagnies anglaises sur les résultats de l'exploitation pendant le premier semestre de 1900, l'année courante ne promet pas d'être fructueuse pour l'industrie des transports par voies ferrées.

Grâce à l'activité commerciale et industrielle, les recettes brutes des douze principales compagnies se sont élevées, pendant le premier semestre de l'année courante, à 37 millions de livres sterling, ce qui constitue un accroissement de 3,4 p. 100 sur la recette de la période correspondante de 1899 ; mais, d'autre part, les dépenses ont atteint, pour le premier semestre de l'année courante, 23 millions de livres, en accroissement de 8,1 p. 100 sur les dépenses correspondantes de 1899. Il en résulte que le produit net de

14 millions de livres, obtenu en 1900, est en diminution de 3,8 p. 100 sur le produit du premier semestre de l'année précédente.

La cause principale de ce recul provient du renchérissement du combustible. La presse anglaise mentionne à cet égard que le chauffage des locomotives des 20 grandes compagnies de la Grande-Bretagne a coûté 2 535 787 livres sterling pendant le premier semestre de l'année courante, contre 1 920 357 livres, dépense faite pour la même période en 1899.

Vu cet état de choses, certaines compagnies anglaises se préoccupent de l'augmentation des tarifs de transport par voies ferrées et la presse prépare actuellement l'opinion publique à cette éventualité.

Autriche-Hongrie. — Voici quelques données récapitulatives sur les résultats d'exploitation du réseau austro-hongrois en 1898, extraites du dernier volume de la Statistique de l'*Union des Administrations* des chemins de fer allemands :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Nombre de voyageurs kilométriques.	Nombre de tonnes kilométriques.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
—	Kilomètres.	Millions.		Milliers de francs.		
1898. . .	32 773	6 510	13 535	885 617	514 202	371 415
1897. . .	31 262	6 008	12 462	806 006	456 111	349 895
Différences.	+ 1 511	+ 502	+ 1 073	+ 79 611	+ 58 091	+ 21 520

Le coefficient d'exploitation, qui était de 56,6 p. 100 en 1897, s'élève à 58,1 en 1898. La rémunération du capital de premier établissement atteint 4,1 p. 100 en 1898, contre 4,0 p. 100 pour l'exercice précédent.

Suisse. — Le gouvernement fédéral a publié en avril dernier le 26e volume de la statistique des chemins de fer pour l'année 1898. Nous en extrayons les renseignements suivants, relatifs au réseau à traction de locomotives, y compris les chemins de fer à voie étroite et à crémaillère :

Années.	Longueurs moyennes exploitées.	Nombre de voyageurs kilométriques.	Nombre de tonnes kilométriques.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
—	Kilomètres.	Milliers.		Milliers de francs.		
1898 . . .	3 748	1 105 616	755 097	130 676	77 256	53 420
1897 . . .	3 694	1 026 300	713 816	124 084	75 264	48 820
Différences.	+ 54	+ 79 316	+ 41 281	+ 6 592	+ 1 992	— 4 600

Voici, en outre, les données suivantes, extraites de la même statistique et afférentes aux chemins de fer funiculaires :

	1898.	1897.	Différences.
Longueur construite (mètres)	20 078	19 180	+ 898
Voyageurs transportés à toute distance (milliers) . . .	3 038	2 563	+ 475
Tonnes transportées à toute distance (milliers)	114	115	— 1
Recettes brutes (francs)	1 034 417	908 175	+ 126 242
Dépenses d'exploitation (francs)	565 447	517 872	+ 47 575
Produit net (francs)	468 970	390 303	+ 78 667

Le rapport pour 100 des dépenses aux recettes n'était que de 54,6 contre 57,0 en 1897.

Danemark. — Nous empruntons les renseignements qui suivent au dernier Rapport

officiel sur l'exploitation du réseau d'État pendant l'exercice terminé au 1er avril 1899 (1). C'est le premier exercice qui ait subi les effets du régime de la loi du 24 avril 1896, lequel a fixé des tarifs très abaissés. A ce titre, les résultats obtenus présentent un intérêt spécial. Le petit tableau ci-dessous permettra de constater les effets préjudiciables du nouveau régime, en comparant les résultats du trafic des trois exercices consécutifs.

Exercices.	Longueurs.	Nombre de voyageurs.	Nombre de tonnes.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
	Kilomètres.	Milliers.		Couronnes (2).		
1898-1899. . .	1 810	16 498	3 014	24 567 065	21 557 408	3 009 657
1897-1898. . .	1 767	14 589	2 816	22 680 513	18 251 576	4 428 937
1896-1897. . .	1 732	13 321	2 440	21 635 363	16 465 021	5 170 342

Comme on voit, l'exercice le plus fructueux est celui de 1896-1897. Depuis l'introduction des tarifs abaissés, le trafic s'accroît remarquablement, mais le produit net baisse d'année en année. L'administration du réseau admet que le nouveau tarif aurait pu fonctionner sans préjudice, si le Parlement avait maintenu les taux proposés dans le projet du gouvernement, au lieu de les abaisser de 6,5 p. 100 pour le tarif de voyageurs et de 12,5 p. 100 pour le transport des bestiaux.

Inde anglaise. — L'Administration des chemins de fer indiens vient de publier le Rapport annuel sur sa gestion pendant l'exercice terminé au 31 mars dernier (3). Voici les principales données extraites de ce Rapport :

	1899.	1898.	Différences.
Longueur moyenne exploitée (en milles)	22 845	21 476	+ 1 369
Nombre de voyageurs transportés (milliers) . . .	162 945	152 584	+ 10 361
Nombre de tonnes transportées (milliers). . . .	40 599	36 351	+ 4 248
Recette brute (milliers de roupies [4]).	294 318	274 642	+ 19 676
Dépenses d'exploitation (milliers de roupies). . .	140 194	130 644	+ 9 550
Produit net (milliers de roupies)	154 124	143 998	— 10 126

La rémunération du capital de premier établissement s'élevait à 5,34 p. 100 en 1899, contre 5,37 p. 100 en 1898.

Inde néerlandaise. — Pour terminer, on citera quelques renseignements sur les réseaux des chemins de fer de Java et de Sumatra, empruntés à la statistique officielle, intitulée : *Statistick von het vervoer op de Spoorwegen en Stoomtramwegen in Nederlandsch-Indie.* — Les données qui suivent sont afférentes à l'exercice 1898 :

	Java.	Sumatra.	Ensemble.
Longueur moyenne exploitée (kilomètres).	1 734	312	2 046
Nombre de voyageurs à toute distance (milliers) . .	10 526	1 581	12 107
Nombre de tonnes à toute distance (milliers) . . .	1 857	396	2 253
Recettes brutes (milliers de francs)	28 332	5 075	33 407
Dépense d'exploitation (milliers de francs)	15 167	2 519	17 686
Produit net (milliers de francs).	13 165	2 556	15 721

Hertel.

(1) *Danske Statsbaner. Beretning om Driften, Aaret fra 1ste April 1898 til 31te marts 1899.*
(2) Couronne = 1 fr. 40 c.
(3) *Administration Report on the Railways in India for 1899-1900. Part 1.*
(4) Roupie = 2 fr. 37 c.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance précédente. — Annonce de récompenses à l'occasion de l'Exposition universelle. — Nécrologie. — Présentation de membres titulaires et correspondants. — Présentation des ouvrages transmis : MM. Levasseur, le Secrétaire général. — Observations de M. Juglar sur les coefficients démographiques; discussion : M. Levasseur. — Communication de M. Besson sur la dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier en France et à l'étranger; discussion : MM. Levasseur, Neymarck, Coste, Dr Papillon et Besson.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Levasseur.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le PRÉSIDENT est heureux d'annoncer qu'à l'Exposition universelle de 1900, la Société de statistique vient d'être honorée d'un grand-prix pour son exposition de la classe 110. Il ajoute que M. Adolphe Coste a aussi obtenu un prix et il lui adresse toutes les félicitations de la Société.

Depuis sa dernière séance, la Société a perdu trois de ses membres : M. Adolphe Cochery, sénateur, ancien ministre des postes et télégraphes.

M. Cochery avait été notre président pendant l'année 1884; il avait montré un grand dévouement et la Société de statistique avait beaucoup gagné en autorité pendant sa présidence.

M. Ernest Brelay, vice-président de la Société d'économie politique, bien connu de tous les économistes, qui appréciaient hautement son esprit brillant et la fermeté avec laquelle il a toujours défendu les principes de liberté. Enfin, M. Janssens, qui a été le créateur de la statistique municipale de Bruxelles et dont les travaux démographiques, surtout en matière de mortalité et d'hygiène, font autorité.

La Société s'associe pleinement aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président annonce qu'un des membres de la Société, M. Dal Piaz, secrétaire général de la Compagnie transatlantique, vient de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

A ce propos, M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que les distinctions honorifiques accordées, pendant la période des vacances, à un certain nombre de membres de la

Société, ont été portées à la connaissance des lecteurs de notre Journal dans les numéros d'août et de septembre (1).

M. le Président, apercevant parmi les membres présents à la séance MM. March et Salefranque, nommés récemment chevaliers de la Légion d'honneur, tient à les féliciter directement, au nom de la Société, de la distinction dont ils ont été l'objet. Il informe également la Société que deux de nos collègues, MM. Paulet, chef de division, et M. Breton (Georges), sous-directeur au Ministère du commerce, ont été nommés : le premier, directeur de l'assurance et de la prévoyance; le second, chef de division du personnel et de la comptabilité au même Ministère.

Sur la présentation de MM. Levasseur et Fléchey, sont proposés comme *membres correspondants :* MM. Popoff, chef de la statistique des finances à Sophia (Bulgarie), et Minguez, officier du corps de statistique à Cordoba (Espagne).

M. Decoudru, chef du service de la cote à la chambre syndicale des agents de change, 66, place de la Madeleine, est proposé comme *membre titulaire* par MM. Fournier de Flaix et Salefranque. Est proposé au même titre, par MM. Neymarck et Fléchey, M. Pourrée, joaillier-bijoutier, 33, rue Saint-Augustin. Conformément aux statuts, il sera statué définitivement sur ces quatre présentations dans la prochaine séance.

M. le Président dit qu'il est heureux de constater ces nouvelles recrues, dont il serait nécessaire que le nombre s'accrût pour combler les vides que le cours des années apporte à toute société.

M. le Président annonce qu'il vient de se fonder à New-York un centre d'études statistiques qui publie un Bulletin trimestriel. Le premier numéro de ce Bulletin contient une étude sur les cours des marchandises, les prix, etc., qui mérite d'être signalée. Il porte le titre de *Quaterly Bulletin of the Bureau of various researches,* n° 1.

M. le Président ajoute que l'Exposition de 1900 a été pour plusieurs peuples l'occasion d'une sorte d'examen de conscience sous forme de documents statistiques; il énumère les plus intéressants et fait à ce sujet une communication qui paraîtra dans un prochain numéro.

A ce propos, M. Coste fait savoir qu'un statisticien belge, M. Cauderlier, vient de publier, sur la population, un ouvrage de grande importance sur lequel, à l'occasion, il fera un rapport.

M. March dit que certains départements français, notamment celui de la Marne, ont publié des monographies du plus haut intérêt. M. Neymarck veut bien se charger d'en rendre compte.

M. Juglar voudrait savoir si, après l'Exposition, on pourra se procurer les documents statistiques qui y ont figuré.

M. le Président répond que le Musée social s'est proéccupé de cette question, et qu'il a été décidé qu'en ce qui concerne les classes de l'Économie sociale, aux douze rapports des jurys seraient joints douze atlas reproduisant les principaux diagrammes. Un treizième atlas serait consacré à l'Exposition rétrospective. La Société est invitée à seconder ce projet d'une façon effective. M. le Président donne lecture de la circulaire du Ministre de l'instruction publique relative au Congrès des sociétés savantes de 1901, qui se réunira à Nancy le 9 avril 1901.

M. Levasseur dépose sur le bureau, au nom de M. Bateman, directeur du *Board of trade,* les deux documents officiels suivants : *Statistical abstract of the United Kingdom,* 1885-1899, et le *Annual Statement* du commerce extérieur de l'Angleterre, 1899.

Le Secrétaire général donne lecture de la liste des ouvrages présentés à la Société. Il mentionne ceux transmis par leurs auteurs. C'est d'abord le mémoire intitulé : *Les Débordements de la Garonne depuis les temps anciens jusqu'à nos jours,* par M. J. Serret, d'Agen, un des plus anciens membres de la Société. Ce mémoire est le fruit de quarante années de recherches dans les archives publiques et

(1) Pages 253 et 287.

privées, et constitue une de ces monographies qu'il serait désirable de voir se multiplier. M. March, sur l'invitation de M. le Président, veut bien se charger de présenter un rapport à la Société sur le mémoire de M. J. Serret.

Sont ensuite parvenus : France : *Le Marché financier en 1899-1900,* par M. Raffalovich, et deux monographies (Ouvriers des deux Mondes), intitulées, l'une : *La Société générale des papeteries du Limousin,* par M. de Maroussem, l'autre : *Le Fermier normand de Jersey,* par M. Escand. On peut y joindre la *Statistique des résultats financiers des sociétés anonymes*, présentée au Congrès international des valeurs mobilières par notre collègue, M. J. de Körösi, directeur du Bureau communal de statistique de Budapest. — Danemark : la *Statistique des écoles,* par M. Cordt Trap. — Italie : la *Statistique comparée de quelques infractions à la loi pénale,* par M. Bosco (1).

A signaler aussi divers documents américains, dont un mémoire, très documenté, intitulé : *Étude expérimentale des enfants,* par M. Arthur Mac Donald, et l'*Histoire de la compagnie d'assurances « la Prudence »*, par M. Hoffmann ; enfin, une série de documents statistiques provenant de l'Australie du Sud et transmis par un de nos nouveaux membres correspondants, M. Gouge, actuaire du Gouvernement à Adélaïde : Rapports : *sur les mines d'or* (avec plan) ; — *sur les Friendly Societies,* 1888-1896 ; — *carte géologique ; — école des mines et musée technologique,* 1899, etc.

Parmi les documents officiels parvenus, et dont on trouvera plus loin, p. 395, la liste complète, le Secrétaire général croit devoir attirer l'attention sur le premier numéro du journal que vient de publier le nouveau Ministère de l'agriculture créé en Irlande, et sur les monographies du *tissage du lin,* du *tressage de la paille* et de la *cordonnerie flamande,* dressées par les soins de délégués du Ministère belge du travail.

L'ordre du jour appelle les observations de M. Juglar sur les *coefficients démographiques.*

L'honorable membre fait remarquer que ces coefficients (*taux de natalité, de nuptialité, de mortalité*) rapprochent des nombres bien dissemblables de valeur, mais surtout ne lui paraissent pas parler aux yeux d'une façon saisissante. La diminution des naissances en France, par exemple, dont la constatation a une portée incontestable, ne lui semble pas être suffisamment mise en relief par la comparaison des taux de natalité. Une différence en moins de 0,5 p. 1 000 entre les deux taux observés (c'est le résultat constaté officiellement) frappe, à son avis, beaucoup moins les yeux du public que les différences en moins des nombres absolus des naissances, qui se chiffrent par dizaines de mille. (Voir la note de M. Juglar dans le présent numéro, p. 386.)

M. Levasseur répond à M. Juglar que le chiffre absolu ne dispense pas des coefficients. Par exemple, le nombre des naissances est infiniment plus grand en Russie qu'en France, mais cette constatation, portant sur deux populations très inégales en nombre, ne signifie rien ; si, au contraire, on trouve que le nombre des naissances rapportées à 1 000 habitants, ce que les statisticiens appellent la natalité, est plus forte en Russie qu'en France, il y a là un fait qui appelle l'attention, car il prouve que la puissance reproductive de la Russie dépasse celle de la France ; d'ailleurs, il n'y a pas d'autre moyen précis pour comparer des grandeurs que de les réduire au même dénominateur.

M. Besson a la parole pour sa communication sur *la dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier en France et à l'étranger.*

Cette savante communication, écoutée avec le plus vif intérêt, commence à paraître dans le présent numéro, page 369.

M. le Président en remercie l'auteur et ouvre la discussion.

M. Levasseur a été frappé de voir qu'en France la dette hypothécaire est stationnaire, mais il se demande si, indépendamment de sa grandeur, on ne doit pas con-

(1) Voir, dans le présent numéro, Bibliographie, p. 390.

sidérer son poids. La dette hypothécaire n'a pas augmenté, mais la valeur des immeubles ruraux a baissé, par conséquent ils doivent être grevés plus lourdement aujourd'hui qu'à l'époque prise pour point de départ.

M. Alfred Neymarck rappelle que deux travaux remarquables à plus d'un titre ont été présentés au Congrès international des valeurs mobilières, sur les crédits fonciers en Europe, l'un par le docteur Hecht, de Mannheim, l'autre par le Crédit foncier de France. Ils seront consultés avec fruit en même temps que la communication si savante et si intéressante que vient de faire M. Besson.

Dans les deux mémoires de M. Hecht et du Crédit foncier de France, toutes les institutions de crédit foncier ont été étudiées séparément; leurs opérations expliquées, leurs statuts résumés; des statistiques complètes sur le capital social, les réserves, les prêts hypothécaires et communaux, les obligations foncières et communales en circulation terminent ces monographies.

Déjà ont été donnés les chiffres du travail de M. Hecht, d'après la situation de ces institutions à la fin de l'année 1898. Les chiffres fournis par le Crédit foncier diffèrent de ceux de M. Hecht.

Ces différences peuvent avoir pour causes soit des dates diverses d'évaluation, soit des modes différents dans les calculs de plusieurs chapitres de ces sociétés; M. Hecht, par exemple, évalue les réserves du Crédit foncier de France à 43 millions 685,000 fr., tandis que le Crédit foncier de France les évalue à 164,582,294 fr. M. Hecht évalue le capital social des divers établissements fonciers en Allemagne à 836 millions et le Crédit foncier à 760.

Pour la Russie et la Finlande, M. Hecht évalue le capital versé dans les sociétés foncières à 168 millions et le Crédit foncier à 319 millions.

Pour faciliter la comparaison entre les deux travaux, M. Alfred Neymarck met en regard les évaluations contenues dans les deux mémoires :

	D'après M. Hecht.	D'après le Crédit foncier de France.
	—	—
Capital social	1 924 943 000	2 419 364 665
Prêts hypothécaires	26 686 052 000	33 386 979 584
— communaux	2 536 391 000	
Obligations foncières	25 721 555 000	25 660 733 980
— communales	2 014 365 000	
Réserves	989 485 000	1 094 599 654

Dans le travail du Crédit foncier de France, le montant des prêts communaux en Allemagne, en Bulgarie, en Espagne, en Norvège, en Roumanie, en Russie, en Suède, en Suisse n'est pas indiqué. M. Hecht dans ses statistiques donne seulement les relevés pour l'Allemagne, la Bulgarie et l'Espagne.

Dans ces trois pays, voici quel serait le montant des prêts communaux :

Prêts communaux.

Allemagne	492 184 000
Bulgarie	14 603 000
Espagne	15 291 000

En ce qui concerne les réserves diverses de tous ces établissements, voici les évaluations différentes qui ressortent de la juxtaposition des deux travaux.

Tableau.

	D'après M. Hecht.	D'après le Crédit foncier de France.
	—	—
Allemagne	257 596 000	255 485 901
Autriche-Hongrie.	307 293 000	400 756 328
Belgique	3 928 000	21 766 241
Bulgarie	4 033 000	3 333 000
Danemark.	37 884 000	36 307 630
Espagne	3 796 000	3 796 000
France.	43 685 000	164 582 294
Hollande	8 278 000	7 756 536
Italie.	7 277 000	6 039 829
Portugal	554 000	555 600
Roumanie.	12 410 000	2 919 982
Russie	265 815 000	136 145 003
Serbie	»	»
Suède et Norvège	10 496 000	8 137 042
Suisse	28 209 000	35 518 468

Malgré ces différences dans les évaluations, on voit toute l'importance des dettes hypothécaires et communales en Europe. Un relevé d'ensemble semblable n'avait pas encore été fait.

M. Alfred Neymarck dit qu'en ce qui concerne la France, M. Besson a rappelé qu'en 1840 la dette hypothécaire *inscrite* avait été évaluée à 12 milliards et demi environ et à environ 11 milliards et demi net; en 1877, à un peu plus de 14 milliards net. Il estime qu'à l'heure actuelle, les dettes hypothécaires, toutes déductions faites, peuvent varier de 15 à 16 milliards.

M. Alfred Neymarck pense que ces chiffres doivent se rapprocher beaucoup de la vérité ; il rappelle, à ce sujet, que notre bien regretté collègue M. Boutin avait fait, en 1894, une communication à l'Institut international de statistique sur *les impôts et les dettes hypothécaires sur la propriété foncière rustique dans quelques États de l'Europe*. Il évaluait, d'après les renseignements recueillis près de l'administration de l'enregistrement, que le montant réel de la dette hypothécaire, « si élevé qu'en puisse paraître le chiffre », pouvait s'élever, au 31 décembre 1876, à 14 milliards 369,096,326 fr. Ces chiffres prouvent que la dette hypothécaire n'atteint pas les chiffres de 25 à 30 milliards dont on parle quelquefois bien à la légère, mais ils n'en démontrent pas moins qu'elle s'élève encore à un total fort élevé. Il en est de même des petits prêts hypothécaires, surtout de ceux de 1,000 fr. à 500 fr. et de 500 fr. à 100 fr. Ces petits prêts sont consentis et fréquemment renouvelés à des taux d'intérêt excessifs. M. Alfred Neymarck a donné, sur ce point, des renseignements à la commission du cadastre.

Que démontrent, en résumé, les chiffres présentés par M. Besson sur le montant de la dette hypothécaire et sur le total des petits prêts ? C'est que le crédit n'est pas encore venu féconder la terre et la propriété immobilière. On a fait des lois pour protéger la fortune immobilière et on peut dire que ces lois lui ont été plus nuisibles qu'utiles, alors que la liberté des échanges, la facilité des transmissions, le bon marché des négociations, ont développé et accru dans des proportions énormes la fortune mobilière dont l'extension a été merveilleuse, et dont les bienfaits, pour le pays tout entier, ont été innombrables.

Voilà pourquoi, dit M. Alfred Neymarck, le pays tout entier est intéressé à l'établissement définitif d'un bon cadastre et de livres fonciers donnant la sécurité à la propriété, facilitant, par cela même, sa transmission et lui procurant le crédit dont elle a besoin. Il est à désirer, comme le déclarait tout récemment M. Caillaux, ministre des finances, en présidant la première séance du Congrès international de la propriété foncière, « *que la propriété foncière acquière une plus grande mobilité et que le propriétaire ne demeure pas, ainsi qu'il arrive trop souvent, l'esclave de ses immeubles, tout en entourant d'ailleurs cette mobilisation d'une sécurité complète* ».

Entourer cette propriété de toutes les garanties possibles, rendre sa transmission plus facile et moins coûteuse, le crédit abondant et à bon marché, tel a été l'esprit qui a présidé à la formation de la commission extraparlementaire du cadastre, instituée en 1891 par M. Rouvier. L'œuvre de cette commission est considérable : elle est aujourd'hui terminée au point de vue juridique et technique ; et quand la commission des voies et moyens, qui ne tardera pas à se réunir, aura montré que, grâce aux progrès de la science et du crédit, le cadastre peut être établi rapidement et à bon marché, au grand profit des propriétaires fonciers, du public et de l'État, le Parlement n'hésitera pas à demander l'exécution de ses résolutions.

M. Alfred Neymarck fait remarquer, en terminant, que le chiffre global de 28 milliards indiqué par M. Besson comme le montant probable de la dette hypothécaire en Europe, comprend seulement les emprunts contractés auprès d'établissements ou de banques, mais ne comprend pas le montant des dettes hypothécaires privées. D'après M. Hecht, les prêts hypothécaires s'élèveraient à 26 milliards 700 millions : le Crédit foncier de France groupe les dettes hypothécaires et communales et les évalue à 33 milliards. Ce sont de gros chiffres, car, en les acceptant, même sous bénéfice d'inventaire, ces 28 milliards représenteraient approximativement le cinquième du montant total des dettes publiques européennes ; si l'on faisait le même calcul pour la France, on verrait que les dettes hypothécaires, en les évaluant entre 15 et 16 milliards, représenteraient à peu près la moitié de la dette publique, et, comme le faisait remarquer notre bien regretté collègue, M. Boutin, le dixième de la fortune immobilière de la France.

M. Coste dit que M. Besson a indiqué une corrélation entre les emprunts hypothécaires et le crédit agricole. M. Coste pense que le plus grand nombre des emprunts n'a aucun rapport avec la production agricole.

Sur la question du grand-livre foncier dont a traité M. Besson, M. le Dr Papillon déclare que la Société des agriculteurs de France a rejeté cette innovation à la presque unanimité. Elle a craint qu'en donnant trop de facilités pour mobiliser la propriété du sol, on n'arrivât à déraciner les populations rurales déjà fort ébranlées par la loi militaire.

En raison de l'heure avancée, la suite de la discussion est remise à une prochaine réunion et la séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
Ed. Fléchey.

Le Président,
E. Levasseur.

II.

DE L'INFÉCONDITÉ CHEZ CERTAINES POPULATIONS INDUSTRIELLES.

ESSAI SUR LA NATALITÉ DANS LE CANTON DE CONDÉ-SUR-NOIREAU (CALVADOS).

(*Suite et fin* [1].)

On pourrait multiplier ces exemples de cas embarrassants. Ils sont nombreux, et c'est sans doute la différence des interprétations qu'ils ont reçues qui explique les invraisemblables différences dans le chiffre de la population industrielle accusées par les divers recensements. C'est ainsi que, à Condé, le recensement de 1886 porte comme vivant de l'industrie textile (petite et grande industrie réunies), 4 227 personnes, tandis que le recensement de 1891 n'en accuse que 2 333. Ces variations inadmissibles et les chiffres évidemment erronés des personnes du sexe féminin

(1) Voir le numéro d'octobre, p. 321.

vivant avec les ouvriers de la grande industrie et de leur travail, prouvent que les dépouillements des recensements sont inexacts. D'après une évaluation vraisemblable, pour un ouvrier condéen de la grande industrie, on peut compter deux personnes vivant au moins partiellement de son travail, tandis qu'à Saint-Pierre, où la famille industrielle existe davantage, il ne faudrait compter, pour chaque personne travaillant aux usines, qu'une personne vivant avec elle sur son salaire. Pour une population industrielle de 1 100 ouvriers, il y aurait donc à Condé 2 200 personnes de population inactive, tandis qu'à Saint-Pierre, pour une population active de 700 ouvriers travaillant réellement aux usines, il y en aurait seulement un nombre égal qui vivraient sous leur toit des fruits de leur travail. De sorte qu'en somme, la grande industrie ferait vivre à Condé-Saint-Pierre à peu près 4 700 habitants. Ce chiffre ne dépasse pas notablement la moitié de la population des deux communes réunies. Ce fait est significatif; il permet de conclure que, si la famille entièrement industrielle est une exception dans la région qui nous occupe, d'autre part, la commune exclusivement industrielle n'y existe pas.

En parcourant les *listes nominatives* on est frappé du fait que les dénominations des diverses professions, qui sont des subdivisions de la profession d'ouvrier d'usine, sont éparses, sans aucune cohésion, au milieu des noms des autres professions. Cette dispersion, visible sur la liste des habitants, est l'image exacte de la réalité. Nulle part, dans aucun quartier, dans aucun village, les ouvriers d'usine ne forment bloc. Ils vivent mêlés intimement et confondus avec le reste de la population comme jadis les fileurs et tisserands au métier.

Le tissage à la main, si peu lucratif qu'il soit, n'a point encore complètement disparu à Condé, non plus qu'à Saint-Pierre et dans les autres communes du canton. Chacune d'elles compte encore quelques tisserands, dont le nombre, à la vérité, décroît d'année en année.

La plupart d'entre eux sont des vieillards trop âgés pour se plier à la vie d'usine, d'autres sont des personnes ayant chez elles une autre occupation pour une partie de leurs journées et qui reviennent à leur pièce de toile dans leurs moments de loisir.

Je demande à un tisserand pourquoi il n'a point abandonné un travail si peu lucratif; il me répond qu'il a un grand jardin dont il vend les légumes. Quand il pleut ou quand il gèle, il retourne à son métier. Ailleurs, une femme âgée garde les enfants de son fils et de sa fille; quand les soins du ménage lui laissent un moment, elle gagne quelques sous en tissant.

Mais d'autres aussi font du tissage leur occupation unique. Il est certaines toiles communes et très fortes qui ne peuvent encore être produites que par le travail à la main. En tout cas, pour les tisserands à domicile, le travail agricole et le travail industriel sont toujours étroitement unis, sinon chez le même ouvrier, tout au moins dans le même ménage et la même famille. Il est tout naturel que ces tisserands n'aient point des manières de raisonner différentes de celles des agriculteurs au milieu desquels ils vivent. Mais ils poussent plus loin encore la répugnance à se charger d'une nombreuse famille. Leur profession présentant moins d'aléa que celle d'agriculteur, une moindre possibilité d'arriver à l'aisance, ils s'élèvent tout au plus au rang de très petits propriétaires et souvent restent au-dessous toute leur vie, dans une aspiration vaine. Économes, rangés, sobres, laborieux, casaniers par métier, ils évitent les enfants qui sont une source de dépenses impossibles à supporter

pour un budget inextensible, une cause de perte de temps et un dérangement de tous les instants dans leur étroite demeure. Aussi, n'ont-ils partout où ils existent qu'une natalité très faible. Il en était ainsi à Lillebonne au commencement du siècle, avant que l'établissement des grandes usines eût fait doubler leur natalité. Il en était ainsi dans les campagnes de la région que nous étudions il y a cinquante ans et plus; il en est encore de même aujourd'hui partout où ils se sont maintenus.

Les fabricants de Condé n'en occupent plus que 800 environ, qui habitent en grande majorité en dehors du canton. Le fabricant donne le fil aux tisserands qui font la toile et la remettent à un voiturier qui passe périodiquement dans les hameaux; ils sont payés à la pièce. Le fabricant occupe chez lui un nombre d'ouvrières variant *ordinairement* de trois à dix, nommées ourdisseuses, qui préparent la chaîne pour les tisserands de la campagne. C'est, en quelque sorte, l'entrepreneur de la petite industrie textile. Outre les ourdisseuses venant à son atelier, il en emploie encore d'autres qui travaillent chacune chez elle. A Condé et Saint-Pierre, bien que leur nombre ait grandement diminué, le bruit de leurs métiers et de ceux des dévideuses frappe encore presque à chaque pas l'oreille du passant.

Avant l'établissement des grandes usines, l'industrie textile ne fournissait pas une quantité de produits comparable à celle d'aujourd'hui ; mais elle occupait un personnel ouvrier plus nombreux. Un peuple de tisserands animait cette partie du Bocage normand. Si Condé n'avait pas 4000 habitants au début du siècle et si Flers n'était encore qu'un gros bourg, les campagnes, par contre, étaient beaucoup plus peuplées. Lénault et Saint-Jean-le-Blanc avaient plus de deux fois, Proussy et Saint-Pierre-la-Vieille près de deux fois leur population actuelle. Le lin et le chanvre, aujourd'hui abandonnés, étaient produits en abondance, rouis, teillés, filés, tissés sur place et les toiles étaient vendues aux halles les jours de marché. Ces industries étaient, là comme partout, condamnées à disparaître par suite de l'invention des machines. Grâce à l'initiative de quelques fabricants condéens, des filatures furent fondées et fournirent un travail rémunérateur, tout au moins à une grande partie de cette population ouvrière qui allait être dépossédée de son gagne-pain. La première de ces filatures fut établie en 1830, et c'est à partir de cette date que le coton se substitua aux autres textiles comme matière première. Aujourd'hui, Condé ne fabrique plus d'étoffes de chanvre ni de lin, il produit presque uniquement des toiles de coton de couleur indigo pour blouses ou rayées blanc et bleu pour tabliers.

Les filatures, faute sans doute de capitaux suffisants ou d'une attention assez éveillée à suivre le progrès, ont soutenu péniblement la concurrence étrangère; plusieurs ont été ruinées, d'autres ont reçu une autre destination : minoterie, scierie mécanique. Néanmoins, si le nombre des filatures a diminué, l'importance de celles qui subsistent s'étant accrue, le nombre des broches et celui des ouvriers employés a plutôt augmenté.

Les tissages, au contraire, augmentent en nombre et emploient de plus en plus d'ouvriers, la nature spéciale de leurs produits, qui correspond au goût particulier de leur clientèle, les mettant à l'abri de la concurrence. Beaucoup plus récents que les filatures, ils n'existent pour la plupart que depuis vingt ou vingt-cinq ans; les plus anciens remontent à trente années. Quand ils s'établirent, ils empruntèrent aux filatures une partie de leurs ouvriers, qui avaient déjà l'habitude de la vie d'u-

sine et firent à peu près doubler le prix de la main-d'œuvre, fort modeste jusqu'à cette époque.

Depuis lors, les salaires sont plutôt élevés en comparaison de ceux qui sont payés dans les filatures et les tissages de la Seine-Inférieure. On m'a communiqué les feuilles de paie d'une filature de Condé en 1889, j'en ai pris une au hasard et j'ai copié à partir du haut de la page, en guise d'exemple, les dix prix suivants, formant le salaire de la quinzaine : hommes : 43 fr. 47 c. — 49 fr. 40 c.; — femmes : 33 fr. 64 c. — 28 fr. 49 c. — 31 fr. 99 — 32 fr. 78 c. — 40 fr. 72 c. — 39 fr. 53 c. — 39 fr. 79 c. — 29 fr. 40 c. L'ouvrier le plus payé touchait près de 100 fr. par mois et la femme la moins payée touchait encore 57 fr. Aujourd'hui, ces prix ont un peu fléchi ; ils varient de 50 à 80 fr. par mois. Ils dépassent de beaucoup ceux que gagnent les tisserands à domicile, qui varient de 0 fr. 50 c. à 1 fr. 50 c. par journée.

Les ouvriers de Condé sont presque tous tisseurs et les salaires sont plus élevés pour eux que pour les fileurs. J'ai eu sous les yeux les feuilles de paie d'un important tissage pour les mois de mai et de juin 1900. La journée était de dix heures pour les teinturiers, de onze heures pour les autres ouvriers.

Cinquante dévideuses gagnaient en moyenne, par tête et par jour, 3 fr. 30 c.; les trameuses, 3 fr. 29 c.; les ourdisseuses, pour onze heures de travail, 5 fr. 39 c.; six pareurs ou encolleurs, 8 fr. 76 c. chacun; six rentreuses, 3 fr. 42 c. chacune; six aides-rentreuses, fillettes de quatorze à seize ans, 1 fr. 94 c. chacune; cent tisserands, 4 fr. 14 c. Le personnel à la journée gagnait en moyenne 4 fr. 75 c.; les ouvriers mécaniciens et forgerons, de 4 fr. à 4 fr. 50 c.; les monteurs de chaîne, de 5 à 6 fr. pour une journée de onze heures. En résumé, le salaire moyen général pour tout le personnel, y compris les apprentis et non compris les contremaîtres, était pour la quinzaine du 2 au 16 juin 1900, de 4 fr. 06 c. Pendant la quinzaine du 5 au 19 mai de la même année, on avait travaillé une heure de plus chaque jour, et les tisserands, payés d'après la quantité de leur travail, avaient gagné quelques centimes de plus; mais la paie moyenne du personnel entier, malgré cette heure supplémentaire, n'avait été, pour chaque journée de travail, que de 4,02, inférieur par conséquent à la paie moyenne de l'autre quinzaine.

Ainsi rémunérée, la main-d'œuvre ne manque pas. Les jeunes gens et les jeunes filles attendent avec impatience l'âge exigé par la loi pour entrer dans les usines. Ils y trouvent un travail moins sujet aux chômages et mieux payé que celui qu'ils pourraient trouver partout ailleurs. La population industrielle se recrute aisément non seulement parmi les enfants des ouvriers d'usine, mais parmi ceux des ouvriers agricoles, ceux des ouvriers de la petite industrie et, naturellement, des tisserands à domicile.

Avec plus d'activité personnelle ou plus de capitaux, les patrons pourraient fort aisément augmenter l'importance de leurs établissements, ce qui n'aurait que de bonnes conséquences démographiques, puisqu'ils retiendraient ainsi sur le sol natal des familles prêtes à le quitter ou qu'ils en attireraient des environs où le travail est insuffisant. Malheureusement, à Condé comme à Saint-Pierre, se laissent aisément discerner des symptômes de cet engourdissement qui finit toujours par envahir les populations qu'épuisent depuis longtemps l'abaissement excessif de la natalité et l'excès habituel de la mortalité. Comme conséquence, l'apathie gagne de proche en proche toutes les classes.

Cette contagion est d'autant moins surprenante à Condé que la solidarité démographique y est entière entre toutes les classes, des bourgeois les plus riches aux paysans, aux ouvriers de toute sorte et à ceux des usines. Presque jamais, parmi ces derniers, ne se rencontre le prolétaire vivant au jour le jour, insouciant de l'avenir pour lui-même comme pour les siens, tournant résolument le dos à une culture qu'il sait ne pouvoir atteindre. Loin de là : ils sont restés au moral des tisserands à domicile. Et, en effet, tandis qu'à Lillebonne ceux-ci ont depuis longtemps disparu, à Condé, Athis et Flers, l'évolution de l'industrie ayant été plus tardive et moins complète, leur élimination, toute récente sur certains points, n'est pas achevée sur beaucoup d'autres, et leurs mœurs ont survécu ; les appréciations qui dirigeaient leur conduite se sont maintenues dans les villages qu'ils habitaient.

C'est un fait dont il est impossible de douter pour peu que l'on ait passé en observateur attentif, quelques semaines seulement, parmi les ouvriers d'usine de Flers et de Condé. Leur façon de se loger, de se vêtir, de se nourrir et de s'amuser sont une révélation dont le sens ne peut être méconnu.

Au lieu d'habiter, comme dans la plupart des grands centres industriels, des corons ou des cités ouvrières aux maisons uniformes, pressées les unes contre les autres, ils ont des logements qui ne se distinguent en rien de ceux des autres habitants. A Condé, ils se confondent avec ceux des ouvriers de la petite industrie ; à Saint-Pierre ou Saint-Georges-des-Groseillers, leurs maisons ressemblent en tous points à celles des ouvriers agricoles. Ce sont des maisons couvertes presque toujours en chaume, avec un petit jardin très bien cultivé, rempli en été de belles fleurs, roses et passeroses, œillets et lis admirables, de légumes et de fruits, ayant souvent en outre un verger à pommiers qui leur fournit la boisson de l'année. A Condé, l'ouvrier est ordinairement locataire de son logement et de son jardin ; il s'attache à l'un et à l'autre, paie son loyer avec une grande exactitude. A Saint-Pierre, il est plus souvent propriétaire. Les ouvriers isolés, dont la proportion est assez grande, y trouvent des logements au prix de trente à cinquante francs par an, tandis qu'à Condé les plus modestes atteignent au moins soixante francs. Une famille doit payer cent francs ; pour cette somme, elle a une maison séparée avec jardin ou verger, d'autant plus grande qu'elle est plus éloignée du centre. Beaucoup d'ouvriers préfèrent habiter les villages dépendant de Saint-Pierre, le Petit et le Grand-Samoi. Il leur faut plus de temps pour aller à leur travail et ils courent risque d'être mouillés dans le trajet ; mais ils ne paient pas l'octroi, ils ont plus d'espace, plus d'air et de calme, ils jouissent d'une plus grande indépendance individuelle. « Ils sont *individualistes,* me dit un observateur qui les connaît bien. Ils sont obligés de travailler en commun ; mais dès qu'ils sont libres, ils s'isolent volontiers, n'aiment pas à vivre en troupeau. »

Le Grand-Samoi, village entièrement peuplé d'ouvriers d'usine, qui descendent travailler dans la vallée de la Vère, est bâti sur une colline, entre des taillis de chêne et des champs de céréales, il a la situation d'un sanatorium ; l'air y est salubre, la vie calme et silencieuse. Malheureusement, là comme partout, à Saint-Pierre et à Condé, l'eau manque en été. De juillet à fin novembre, les puits sont à sec et l'on est réduit à l'eau de citerne, qui a lavé les toits et n'est point filtrée. Les plus pauvres habitants ayant au moins du petit cidre, personne ne boit de cette mauvaise eau, et, pour les usages de la cuisine, elle est toujours bouillie. Les inconvénients se réduisent à ce que le linge est mal blanchi et que beaucoup de nettoyages très utiles

ne se font pas. Néanmoins, bien qu'ainsi atténués, ils restent encore suffisants pour expliquer au moins en partie la mortalité excessive de notre canton.

Les ouvriers d'usine mangent la soupe de graisse matin et soir comme les ouvriers agricoles; mais ils consomment beaucoup plus de viande. Comme ils ont une heure et demie pour le dîner et qu'ils demeurent généralement à une faible distance, ils rentrent chez eux prendre en famille le repas que leur mère ou leur femme a préparé. Quelques-uns prennent pension dans des restaurants; quelques autres, demeurant trop loin, apportent leurs vivres et mangent à l'usine dans une pièce qui leur est réservée. La nourriture est saine, simple et abondante, très différente de celle des ouvriers de Lillebonne, qui comprend tant de salaisons avariées et de mauvaise charcuterie.

Le vêtement pour les jours de travail consiste en étoffes du pays taillées et cousues par des femmes du pays; les dimanches et les jours de fête, il consiste en confections, vêtements de drap pour les hommes, robes d'indienne ou de laine pour les femmes qui se rapprochent davantage des modes de l'année.

En somme, ils sont propres, probes, polis, économes et paisibles; étant prévoyants, ils ont beaucoup de livrets de caisse d'épargne. Tandis que l'ouvrier de Lillebonne, avec lequel ils font antithèse sur tant de points, ne tient nullement à ce que ses enfants fréquentent l'école et qu'il se trouve dans ce canton, à mi-chemin de deux foyers comme le Havre et Rouen, autant d'hommes incapables de signer leur acte de mariage qu'au fond de la Basse-Bretagne, les tisseurs et fileurs de Condé tiennent à ce que leurs enfants aient leur certificat d'études.

Eux-mêmes lisent beaucoup. Sur 230 membres de la Ligue de l'enseignement que compte le cercle condéen, 180 environ sont des ouvriers de la grande industrie. Sur 3 000 volumes prêtés annuellement, 2 500 sont empruntés par eux. Les livres qu'ils choisissent sont des romans. Ce goût s'explique sans doute par le besoin qu'éprouve l'imagination de réagir contre l'excessive monotonie de l'existence.

L'abus de l'alcool qui est, lui aussi, une forme de la culture esthétique, bien que ce soit certainement la plus grossière et la moins estimable, se produit parfois. Les cas d'ivresse ne sont pas très rares; mais l'alcoolisme l'est. Quelques travaux extrêmement pénibles, comme celui d'encolleur, qui détruit l'appétit, y poussent, d'ailleurs, invinciblement. Mais, si l'on cite des exemples, c'est qu'ils ont frappé surtout à cause de leur caractère d'exception.

Un filateur, qui possède depuis quarante ans une usine dans la vallée de la Vère, me dit que ses ouvriers ont tous leur maison, leur jardin et leur verger et que, payés à la quinzaine, ils n'en sont pas moins à vie chez lui. Ce sont de petits propriétaires très honnêtes, titulaires de leur métier, où ils ne sont remplacés que s'ils sont malades, et qu'ils reprennent dès qu'ils recouvrent la santé. Ils vont à l'usine comme des employés à leur bureau; ils font leur fil en silence suivant la routine journalière qui dispense de tout effort de pensée et de tout souci, comme ils rédigeraient des quittances ou rempliraient des formules imprimées dans une administration.

Voués au travail manuel par l'insuffisance de leur fortune, ils ne sont pas des bourgeois; mais ils ont l'idéal de cette petite bourgeoisie des villes mortes dont le type est depuis longtemps décrit (1). Or, c'est une vérité qu'on ne saurait trop re-

---

(1) Voir l'étude du docteur Guiraud sur la natalité de Montauban.

dire, on a la natalité non de la classe sociale à laquelle on appartient, mais celle de la classe à laquelle on voudrait appartenir.

Comme les populations agricoles du Bocage normand au milieu desquelles ils vivent, comme les anciens tisserands à domicile qu'ils remplacent, les ouvriers d'usine de Condé présentent une mentalité qui ne tend que trop à se généraliser en France et qui peut être dénommée l'état de moralité négative. Ils ne tuent point, ne volent point, ne commettent point l'adultère — à moins d'être sûrs que ce sera sans conséquences, — ils ne dépensent point leur argent à la légère, ils ne bravent point les autorités, ils n'insultent personne, ils ne font ni émeutes ni tapage nocturne; mais aussi ils ne procréent que rarement des enfants naturels, se marient tard ou gardent le célibat et n'ont que trop peu d'enfants légitimes.

Il s'est rencontré de tous temps et il existe encore des hommes de valeur remplis d'excellentes intentions qui ont travaillé à propager cette morale. La démographie nous fait voir son insuffisance. Lorsqu'une collectivité humaine vit d'une manière incompatible avec sa durée illimitée, comme c'est le cas lorsque le chiffre de ses naissances reste régulièrement au-dessous de celui de ses décès, les appréciations qui dirigent sa conduite sont par cela seul condamnées. Quelle que soit l'opinion de la conscience, la science les proclame malfaisantes : car les mauvais effets ne peuvent provenir que d'une mauvaise cause. Nos sympathies et nos antipathies sont choses subjectives et secondaires; c'est en somme aux faits qu'il appartient de juger les principes. De tous les mérites de la démographie, son aptitude à rectifier les erreurs de la morale doit être certainement comptée pour l'un des plus importants.

Un second mérite qui n'est pas moindre au point de vue scientifique que le premier au point de vue de l'éthique, c'est son aptitude à découvrir les causes, quand, au lieu d'étudier de grands États, on fait porter son effort sur de petites collectivités comme celles-ci, susceptibles d'être visitées et observées en détail.

Nous venons de voir qu'une simple subdivision dans la profession d'ouvrier de l'industrie textile suffit à amener des changements énormes dans le taux de la natalité : travaillant à domicile, le tisserand n'aura qu'une natalité de 18 à 20 naissances pour 1 000 habitants; travaillant dans les grandes usines, il pourra en présenter une, comme à Lillebonne, de 35 à 40 naissances (1). J'avais déjà constaté il a dix ans qu'une simple subdivision dans la profession de marin pouvait avoir une influence semblable, qu'à Groix le marin pêcheur avait une natalité de 30 à 32, tandis qu'à Bréhat, le marin de la flotte en avait une de 18 à 20. Ainsi, des différences aussi secondaires et qui, pour le philosophe raisonnant *à priori* d'après les probabilités logiques, eussent certainement paru négligeables, suffisent à entraîner les changements les plus profonds dans la fécondité humaine. C'est un fait que, seule, l'observation des communes pouvait révéler.

Ce n'est pas que les éléments caractéristiques de notre civilisation tels que la religion, les lois civiles, les institutions politiques, la centralisation administrative, les tendances esthétiques n'aient point une influence générale, permanente et profonde sur la natalité. Mais, dans la plupart des cas, sinon même dans tous, ils

(1) Il serait intéressant d'étudier les phénomènes de cette nature dans les départements du Rhône et de la Loire. Ces deux départements n'ont qu'une faible natalité générale en dépit de leur très nombreuse population ouvrière. Il est très probable que certaines professions ont conservé une natalité élevée et il est certain que d'autres n'en ont qu'une très faible.

n'agissent qu'à l'état de combinaison avec d'autres facteurs dont l'intervention modifie complètement leur action. C'est ce qui fait que, malgré leur existence sur tous les points du territoire français, nous y trouvons des communes où la natalité s'élève à plus de 50 naissances pour 1 000 habitants et d'autres où elle descend à moins de 10.

Au point de vue politique, cette grande diversité présente peu d'intérêt; c'est le fait général de l'abaissement de la natalité française qui, seule, provoque l'inquiétude. Au point de vue scientifique, au contraire, ces curieuses variations ont la plus grande importance, parce qu'elles permettent de saisir la signification des faits, de découvrir les causes et de faire avancer la connaissance de la vérité. Or, c'est du progrès de la science seulement que la patrie peut attendre son salut. Si la conviction n'est pas encore faite à cet égard, du moins la démonstration l'est désormais suffisamment.

Puissent les pouvoirs publics comprendre enfin la nécessité de donner à la démographie les moyens de poursuivre, d'étendre et d'activer ses travaux!

Arsène DUMONT.

III.

LA DETTE HYPOTHÉCAIRE ET LES RÉSULTATS DES INSTITUTIONS DE CRÉDIT FONCIER EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

I. — LE CRÉDIT FONCIER ET L'AGRICULTURE.

La question sur laquelle va se porter notre examen n'a point l'attrait de l'inédit. Elle a déjà donné lieu à de récentes communications au Congrès international des valeurs mobilières. Les monographies présentées à ce sujet par M. Hecht et par l'administration du Crédit foncier de France offrent un intérêt documentaire de premier ordre; à ce point de vue, elles méritent d'occuper une place à part dans l'ensemble des remarquables travaux que ce congrès a su mener à bonne fin, sous la direction si haute et si éclairée de son président, M. Georges Cochery. Il y a quelques années, un de nos honorables collègues, M. Lamane, vous a fait part du résultat de ses consciencieuses recherches sur l'importance de la dette hypothécaire de notre pays. Nous-même, comme rapporteur général du Congrès de la propriété foncière de 1900, nous avons essayé d'ajouter quelques données personnelles aux investigations de nos devanciers. Mais ces études isolées et fragmentaires, quelque précieuses que soient leurs indications, n'autorisent aucune conclusion générale sur la situation du crédit immobilier dans les divers pays, sur ses moyens d'action et sur ses résultats. Il nous a semblé que le moment était venu de resserrer les constatations de cette enquête dans un tableau d'ensemble; c'est en les rapprochant les unes des autres, en les comparant et en les opposant, que nous aurons quelque chance d'en pénétrer exactement le sens et d'en mesurer la portée.

Une autre raison nous conduit à tenter ce travail de généralisation et de synthèse. Les archives de l'Administration de l'Enregistrement, naguère impénétrables aux

profanes, mais depuis quelques années si libéralement ouvertes à la légitime curiosité des économistes et des statisticiens, nous ont livré des renseignements circonstanciés sur les éléments générateurs de la dette foncière de la France, sur le mouvement annuel des inscriptions et des radiations hypothécaires, sur le nombre des emprunts, leur importance et leur répartition territoriale. Nous en avons profité pour élargir le champ de notre exploration et enrichir de quelques aperçus nouveaux le dossier de la statistique hypothécaire de notre pays.

Est-il besoin, avant d'entrer en matière, de vous signaler le puissant intérêt, l'actualité immédiate des chiffres et des faits sur lesquels votre attention va être appelée tout à l'heure? Parmi les problèmes économiques de notre temps, il en est peu qui bénéficient d'un mouvement d'opinion comparable à celui que provoque la question du crédit agricole et du crédit hypothécaire. Depuis plusieurs années, la propriété immobilière et, plus spécialement, la production agricole, traversent un état de malaise dont il serait puéril de dissimuler la gravité. Toutes les nations, même les plus prospères, paient plus ou moins leur tribut à cette crise. C'est un fait européen. Ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni la Russie, ni la France ne sont épargnées. Les causes de cette fâcheuse situation sont complexes : baisse du prix des céréales et du bétail, variations de la valeur de la monnaie, imperfection des procédés de culture, absence ou insuffisance d'enseignement technique parmi les populations rurales, accidents météorologiques, maladies cryptogamiques et épizooties, émigration des travailleurs agricoles vers les centres urbains et dépopulation progressive des fermes et des campagnes, exagération des charges fiscales qui absorbent une forte part du revenu foncier, voilà les principaux facteurs de la crise qui atteint, avec la prospérité des classes rurales, celle du pays tout entier.

Nous ne nous attarderons pas à la description des combinaisons imaginées en vue de remédier à cet état de choses. Il n'est pas un agronome qui n'ait son système à proposer. En dernière analyse, toutes ces panacées, plus ou moins efficaces, impliquent, au premier chef, la mise en œuvre de capitaux abondants; elles se ramènent, les unes et les autres, à une organisation plus rationnelle du crédit rural. Si l'on veut rendre à l'agriculture européenne la vitalité qui lui manque et lui permettre de soutenir, sans trop d'infériorité, la concurrence des pays neufs, l'essentiel est d'attirer vers la terre l'épargne individuelle, les capitaux, qui, seuls, peuvent réveiller son énergie latente et exalter ses facultés créatrices. Relever la valeur et le crédit de la propriété foncière, la transformer en un objet facilement négociable et susceptible, comme tel, d'être approprié au mieux des exigences de la situation, tel est le dernier mot, l'objectif véritable des projets de réforme, diversifiés à l'infini, qui ont la prétention, louable du reste, d'adoucir les souffrances de l'agriculture.

Trois voies distinctes s'ouvrent au crédit, nous devrions dire trois voies parallèles, qui, sans se confondre, suivent la même direction et tendent au même but : le crédit personnel, le crédit réel mobilier et le crédit hypothécaire. A notre avis, ces trois formes de crédit, qui se complètent mutuellement, ne sauraient porter tous leurs fruits, qu'à la condition de rester intimement associées. L'isolement les réduit à l'impuissance. Mais, bien que rapprochés l'un de l'autre par l'unité du but et la connexité des intérêts qu'ils ont en vue, ces organes du crédit agricole n'en diffèrent pas moins nettement par leur nature juridique, leur objet et leur mode d'action. Le crédit foncier proprement dit est celui que se procure l'emprunteur en offrant au prêteur une garantie immobilière, hypothèque ou privilège ; il repose sur la

terre et non sur la personne, sur la valeur de la propriété affectée plus que sur la solvabilité du propriétaire ; enfin, il n'intéresse pas seulement les agriculteurs, il est aussi à la portée des propriétaires urbains. Au contraire, le crédit agricole, personnel ou mobilier, a pour élément essentiel, soit la solvabilité personnelle de celui qui exploite la terre comme propriétaire ou comme fermier, soit une mise en gage de valeurs mobilières ou de produits agricoles ; il ne comporte point l'adjonction d'une garantie immobilière ; spécialement institué pour venir en aide à l'agriculture, il n'exige qu'un simple nantissement mobilier, à moins qu'il ne se contente de la garantie morale attachée aux qualités individuelles de l'individu, à ses habitudes d'économie et de travail, à sa réputation de probité.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du crédit agricole personnel ou mobilier. Ce ne serait certes pas sortir de notre sujet que d'en observer attentivement les manifestations aussi intéressantes que variées ; mais nous devons nous restreindre. Il nous suffira de constater et d'admirer, en passant, le merveilleux essor des caisses rurales Raiffeisen et des banques urbaines Schulze-Delitzsche : c'est là un des phénomènes les plus remarquables de notre temps ; il atteste que les différents peuples se sentent de plus en plus solidaires les uns des autres dans leur effort vers le progrès social et économique. La Russie, l'Autriche, la Hongrie, la Serbie, l'Italie, la Belgique, ont suivi l'exemple de l'Allemagne. La France, qui s'était tenue quelque temps à l'écart de ce mouvement, a fini par s'y associer. Grâce à l'infatigable propagande de M. Méline, la loi du 5 novembre 1894, complétée par celle du 31 mars 1899, donne enfin à notre pays le moyen d'organiser le crédit agricole sur le principe de la coopération et de la mutualité. Mais cette expérience n'est encore qu'à ses débuts et elle ne saurait, dans cette période de transition, réaliser les espérances qu'elle a pu suggérer à nos populations rurales. Il est à craindre que l'ignorance, la routine et certaines oppositions intéressées ne se coalisent contre elle et n'en retardent le succès. Nous ne doutons pas du résultat définitif ; mais il est bon de ne pas l'escompter dès à présent et de ne pas prendre notre désir pour une réalité.

En attendant le jour — prochain, espérons-le — où le crédit agricole, grâce à la puissance et à la souplesse de son organisation, pourra tenir ses promesses, il faut bien convenir que le crédit foncier — l'emprunt hypothécaire — est, du moins en France, la plus claire ressource de l'agriculture. C'est un remède médiocre, dangereux même dans nombre de cas, nous le concédons volontiers ; mais, pour le moment, il n'en existe pas d'autre. Soit qu'il se propose d'accroître les forces de son exploitation, soit qu'il n'ait en vue que la consolidation de sa dette chirographaire, le paysan français n'a guère aujourd'hui qu'une alternative : se mettre à la merci des banquiers de village, ou négocier un emprunt sur hypothèque. Le second de ces procédés est certes préférable. Mieux vaut, même pour un besoin momentané, recourir à la voie de l'emprunt hypothécaire que d'avoir à subir les conditions ruineuses d'un usurier. Mais le recours à l'emprunt sur hypothèque n'est pas, du moins en France, chose facile. Certes, les capitaux abondent ; mais ils ne répondent que très rarement à l'appel du propriétaire foncier, préférant s'employer en spéculations ou en achat de valeurs mobilières.

C'est, en effet, à la concurrence de plus en plus active des valeurs de bourse qu'il convient d'imputer, en grande partie, le discrédit actuel du placement hypothécaire. Comment le capitaliste, en présence des avantages de toute sorte que lui assurent des titres d'actions ou d'obligations, susceptibles de réalisation immédiate,

serait-il tenté de risquer sa fortune dans un prêt hypothécaire à long terme, dont il ne pourra que très péniblement négocier le titre, s'il lui arrive des besoins d'argent? Peut-être répugnerait-il moins à immobiliser ses capitaux dans une opération de cette durée, s'il était à même d'apprécier avec certitude la valeur du gage immobilier qui lui est offert, de vérifier le titre de propriété de l'emprunteur, de mesurer exactement l'étendue de son crédit. Mais, sur ce point encore, la législation française est en défaut. Dût-il en coûter à notre amour-propre national, force nous est de reconnaître que, pour tout ce qui touche à la constitution de la propriété foncière et à la publicité de ses charges, la France s'est laissé considérablement distancer par l'Allemagne, l'Autriche et plusieurs autres États ralliés à la théorie féconde du livre foncier.

Nous ne pouvons rester indifférents à une situation dont souffrent plus ou moins tous les pays, mais dont la France doit s'inquiéter plus particulièrement, en raison de la faiblesse, de l'incohérence de son régime foncier et hypothécaire. Il importe aux intérêts généraux du monde civilisé, nous ne nous lasserons pas de le redire, d'armer le propriétaire foncier pour la lutte qui se livre sur le terrain économique, de lui permettre de se créer, promptement et à peu de frais, des ressources par la voie de l'hypothèque. Ce serait pousser trop loin le culte du passé, le respect des traditions juridiques, que de priver plus longtemps l'agriculteur des bienfaits d'une réforme qui abaissera le taux des emprunts, enrayera l'usure et ouvrira aux capitaux disponibles un large débouché, à l'abri des surprises de la spéculation.

Par quels procédés et dans quelle mesure ce résultat si désirable pourrait-il être obtenu? C'est une question que nous n'avons pas à examiner ici. Mais, pour préparer la voie à une solution rationnelle, nous nous proposons tout d'abord de rechercher quelle est, en France et dans les autres pays, la force d'expansion du crédit hypothécaire, de faire en quelque sorte le recensement des capitaux qui, par cette voie, s'incorporent annuellement à la terre et permettent à son possesseur d'en exploiter toutes les vertus économiques. Au sortir de cette leçon de choses, nous serons naturellement conduits à nous demander si les organes actuels du crédit foncier ne sont pas inférieurs à la fonction qui leur est normalement dévolue; s'ils n'obéissent pas à une regrettable tendance, celle d'abdiquer peu à peu leur rôle de protecteurs de l'agriculture, d'auxiliaires des classes rurales, pour se transformer en compagnies financières, en véritables maisons de banque.

Si de la statistique des opérations de ces établissements de crédit se dégageait cette conclusion peu rassurante; s'il était démontré, avec l'irréfutable évidence des chiffres, que, dans l'état actuel des choses, le crédit rural doit compter sur ses propres forces plutôt que sur l'aide des banques foncières, il faudrait chercher dans une autre voie la solution réclamée par nos populations agricoles; il faudrait mettre à la portée du propriétaire le moyen, de se procurer lui-même à bon compte les capitaux dont il a besoin. Et ce moyen quel est-il, sinon la réforme de notre système de publicité foncière, amenant avec elle la sécurité absolue des transactions immobilières et la confiance des prêteurs?

C'est ainsi que, de proche en proche et par une suite de déductions inéluctables, la statistique de la dette hypothécaire et des institutions de crédit foncier aboutit à l'un des plus vastes problèmes législatifs de notre époque, celui de l'établissement en France des livres fonciers et de la mobilisation du crédit réel.

II. — ÉTAT DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE DANS LES DIFFÉRENTS PAYS.

On ne saurait apprécier exactement l'état économique d'un pays, la condition de la propriété et la puissance du crédit foncier, sans le secours d'une statistique hypothécaire rigoureusement établie et périodiquement renouvelée. M. Fernand Faure en a fait la juste remarque, dans le récent rapport présenté sur cet objet au Conseil supérieur de statistique, et où ont été développées, avec autant de netteté que d'ampleur, les conditions de fond et de forme auxquelles devrait satisfaire une pareille enquête. En l'absence de statistiques fidèles et conçues suivant un plan uniforme, non seulement nous devons renoncer à comparer entre eux les différents pays, au point de vue de leur situation foncière et de l'expansion de leur crédit territorial, mais encore nous sommes réduits, pour chacun d'eux, à des vues trop générales et trop incomplètes pour autoriser autre chose que des conjectures. Les chiffres qui expriment la dette hypothécaire n'ont point, en effet, une signification invariable et absolue. Il faut en analyser les éléments, savoir dans quelle mesure les privilèges et les hypothèques conventionnelles ou légales ont concouru à leur formation. Il n'importerait pas moins d'être renseigné sur le nombre des prêts hypothécaires, leur durée, leur importance, le taux de l'intérêt et la nature des immeubles grevés. A cette condition seulement, nous aurons quelque chance d'aboutir à des conclusions sûres, et de ne pas interpréter comme l'indice d'un état de gêne ou de décadence de la propriété foncière une situation qui, au contraire, peut s'expliquer par une activité plus grande des échanges et une reprise des transactions.

Malheureusement, les statistiques hypothécaires dont nous disposons à l'heure présente ne nous donnent, à cet égard, qu'une satisfaction bien imparfaite. Sauf quelques exceptions, elles n'offrent que des données incertaines et partielles. Constituées empiriquement pour la plupart, elles ne doivent être consultées qu'avec une légitime défiance. Enfin, elles sont très disparates, de sorte qu'il est presque impossible de les confronter dans un tableau d'ensemble et d'en dégager une loi.

Nous allons cependant, malgré ces fâcheuses lacunes, nous efforcer de remplir notre programme, sans aucune prétention à l'exactitude absolue, n'ayant d'autre but que de placer quelques points de repère, de jalonner pour ainsi dire le terrain de la discussion.

§ 1er. — *France.*

Deux enquêtes officielles sur les charges de la propriété foncière ont eu lieu, en France, à des époques assez distantes l'une de l'autre : la première en 1840, la seconde en 1877. Ce travail, effectué directement, sur les ordres du ministre des finances, par les conservateurs des hypothèques, nous livre des renseignements puisés à des sources sûres. Mais il semble que les administrateurs qui en ont tracé le cadre n'avaient qu'un faible souci des exigences de la statistique. Les résultats de ces deux enquêtes sont des plus décevants ; ils laissent dans l'ombre ce qu'il importerait surtout de bien connaître, le mouvement annuel des inscriptions et des radiations, la nature et l'importance des immeubles grevés, la répartition de la charge foncière totale entre ses divers facteurs, la durée des prêts, le taux de l'intérêt. Nous avons essayé, mais sans y réussir complètement, de combler ces regret-

tables lacunes, à l'aide des renseignements qui nous ont été fournis par le dossier d'une statistique administrative plus détaillée, remontant à l'année 1890, et dont les résultats peuvent, ce semble, être acceptés encore aujourd'hui.

Les données de l'enquête de 1840 sont consignées dans l'un des volumes de documents publiés, en 1844, à l'occasion des projets de réforme hypothécaire, par les soins du garde des sceaux. Il en ressort que les inscriptions hypothécaires, non radiées ni périmées, qui existaient à cette époque sur les registres publics des conservations, exprimaient une valeur totale de 12 milliards et demi. Déduction faite des hypothèques légales et des autres créances éventuelles, qui entraient dans cette estimation pour une somme de 1 milliard 250 millions, l'ensemble du passif hypothécaire exigible au 1er juillet 1840 se chiffrait par 11 milliards 300 millions de francs.

Quant à la statistique officielle de 1877, elle a établi que, à la date du 31 décembre 1876, les hypothèques garantissant des créances certaines et déterminées correspondaient à un capital de 19,278 millions. Mais comme, sur cette somme, 5,742 millions s'appliquaient à des inscriptions non radiées malgré le remboursement de la créance, l'importance réelle du passif hypothécaire se réduisait à 13 milliards et demi. En y ajoutant les 832 millions d'inscriptions prises à la requête du Crédit foncier, on obtenait pour l'ensemble de la dette foncière, une estimation de 14 milliards 369 millions.

Ainsi, de 1840 à 1877, le passif hypothécaire se serait accru de 3 milliards environ. S'il n'était pas quelque peu empirique d'établir une moyenne sur une période aussi longue, traversée de nombreuses perturbations économiques, nous dirions que la dette foncière s'est augmentée annuellement, dans l'intervalle écoulé entre les deux enquêtes, de 87 millions. Mais il est clair que le mouvement ascensionnel de l'annuité hypothécaire n'a pris toute sa force qu'au lendemain de la loi du 23 mars 1855 qui, en élargissant considérablement le cercle de la transcription, a par là même grossi le nombre des inscriptions de privilège concernant les prix de vente d'immeubles non payés comptant.

L'évaluation de l'enquête de 1877 peut-elle encore être admise ? Il est délicat de se prononcer à cet égard. Cependant, nous serions assez porté à penser que la situation ne s'est pas sensiblement modifiée. La dette hypothécaire s'alimente à deux sources principales : les prêts sur hypothèque et les prix de vente payables à terme. De ces deux facteurs, c'est le second qui joue le rôle le plus décisif.

En premier lieu, toute vente dont le prix n'est pas payé comptant détermine l'inscription d'office du privilège du vendeur. Or, les capitaux garantis par l'inscription d'office représentent le tiers environ de la dette foncière annuellement inscrite. C'est là du moins la proportion que révèle la statistique administrative de 1890 : la valeur totale des inscriptions d'hypothèque prises au cours de cette année s'est élevée, en effet, à . . . . 3,233 millions
applicables aux inscriptions de privilège, jusqu'à concurrence de . 1,080 —

D'autre part, en matière de ventes payables à terme, il arrive le plus souvent que l'acheteur contracte, pour se libérer, un emprunt sur hypothèque. Une forte part des créances inscrites procède de cette cause.

Ainsi, les ventes immobilières concourent très activement à la formation du passif foncier, par une double voie : directement par l'inscription d'office du privilège du vendeur ; indirectement, par les emprunts hypothécaires auxquels, tôt ou tard, elles conduisent l'acheteur.

Si donc nous voulons savoir jusqu'à quel point il convient de rehausser ou de diminuer l'estimation de 14 milliards 369 millions établie par la statistique de 1877, le mieux sera d'examiner quel a été depuis cette époque le mouvement des ventes d'immeubles. Si, dans cet intervalle de vingt-trois ans, la courbe des transmissions à titre onéreux a suivi une progression ininterrompue, il sera très rationnel d'en conclure que la dette hypothécaire s'est accrue dans une proportion équivalente, soit par l'effet du plus grand nombre des inscriptions de privilège, soit à raison des emprunts hypothécaires que les acheteurs contractent pour se libérer du prix de leur acquisition.

Or, il ne semble pas que le mouvement annuel des ventes d'immeubles, dans la période écoulée depuis 1877, autorise une telle conclusion. Si, de 1877 à 1883, les capitaux affectés par ces mutations ont bénéficié d'un relèvement appréciable, par contre, ils ont traversé, à partir de l'année 1884, une phase de dépression continue. C'est ce que démontre le tableau suivant :

Années.	Capitaux compris annuellement dans les ventes d'immeubles. — Millions de francs.	Années.	Capitaux compris annuellement dans les ventes d'immeubles. — Millions de francs.
1876. . . .	1 988,8	1886. . . .	1 837,4
1877. . . .	2 045,9	1887. . . .	1 774,6
1878. . . .	2 110,9	1888. . . .	1 771,4
1879. . . .	2 236,1	1889. . . .	1 766,2
1880. . . .	2 329,2	1890. . . .	1 946,1
1881. . . .	2 590,9	1891. . . .	1 954,9
1882. . . .	2 310,8	1892. . . .	1 852,3
1883. . . .	2 147,4	1893. . . .	1 815,3
1884. . . .	1 964,6	1894. . . .	1 890,6
1885. . . .	1 832,6	1895. . . .	1 839,6
Moyenne.	2 155,7	Moyenne.	1 844,8

1896	1 786,2
1897	1 850,4
1898	1 861,8
Moyenne. . . .	1 832,1

On le voit, les capitaux qui entrent dans les ventes d'immeubles, après avoir franchi, de 1877 à 1883, la cote de 2 milliards de francs, n'ont point persisté dans leur marche ascensionnelle. A partir de 1884, leur courbe s'est graduellement infléchie et, présentement, leur annuité moyenne (1 832,1 millions) est légèrement inférieure à celle de la période décennale de 1866-1875 (1 850,6 millions).

Ce n'est donc pas du chef des ventes d'immeubles et de l'inscription de privilège qui en est la conséquence que l'estimation de 14 milliards admise en 1876 pourrait être rehaussée. Le mouvement des échanges fonciers n'est pas plus intense qu'à l'époque de cette enquête, il a même une tendance à s'affaiblir. Il n'a dû provoquer, dès lors, aucune majoration appréciable dans le chiffre du passif foncier.

Les prêts hypothécaires n'ont pas davantage influé sur la situation. Les comptes définitifs de l'administration des finances attestent, nous le verrons plus loin, que

ces transactions, loin de prospérer, déclinent de plus en plus. Tous les agents locaux à qui est confié le recouvrement des droits fiscaux applicables aux prêts sur hypothèque reconnaissent que les capitaux accentuent leur tendance à s'éloigner du propriétaire foncier pour s'employer en opérations de bourse. Il ne faut donc pas attendre des placements hypothécaires qu'ils aient pu, dans la période postérieure à 1876, ranimer la vitalité de l'hypothèque et relever l'étiage du passif foncier.

Il est vrai qu'une catégorie de prêts hypothécaires, celle des prêts consentis par le Crédit foncier de France, a gagné, dans ces vingt dernières années, une avance considérable. De 832 millions en 1876, le solde des capitaux dus par des particuliers à cet établissement de crédit monte aujourd'hui à 1 milliard 808 millions. Mais cette remarquable progression ne s'est réalisée qu'au détriment des transactions entre particuliers ; il n'y a là qu'un déplacement du crédit hypothécaire et non un accroissement. Les capitalistes, au lieu de prêter directement, ont eu recours à l'intermédiaire du Crédit foncier, en souscrivant ou en achetant à la bourse les lettres de gage de cette institution. En dernière analyse, le gain obtenu par le Crédit foncier se compense avec la diminution constatée dans le mouvement des prêts hypothécaires faits, en dehors de son concours, par les particuliers.

Ceci revient à dire que nous risquerions de faire fausse route en inscrivant cette plus-value des opérations du Crédit foncier au compte des accroissements du passif hypothécaire. Elle est neutralisée par une moins-value correspondante : il convient, par suite de la négliger.

Nous n'insisterons pas. Sous le bénéfice des réserves et des discussions qui ne manqueront pas de se produire sur ce point dans cette assemblée, notre conclusion est que la dette foncière de la France est, à peu de chose près, en 1900, ce qu'elle était en 1876, et qu'elle doit osciller actuellement entre 15 et 16 milliards.

Aussi bien nos inductions à cet égard sont singulièrement fortifiées par l'analyse des intéressantes statistiques successorales que vient de publier l'administration des finances, et dont nous avons ici même cherché à dégager la haute portée économique. Ainsi que nous l'avons expliqué dans une précédente communication (1), les créances assujetties annuellement au droit de succession représentent une somme de 706 millions. Quelle est, sur cette ensemble de valeurs, la part des prêts hypothécaires ? La réponse à cette question nous est encore donnée par les statistiques officielles, où l'on voit que les emprunts sur hypothèque absorbent environ 60 p. 100 de la masse des capitaux employés en obligations de toute nature (930 millions sur 1,570 millions de francs). En adaptant ce coefficient de réduction à l'annuité successorale de 706 millions, on obtient, pour la part revenant aux emprunts hypothécaires dans la formation de cette annuité, une somme de 420 millions.

Or, si nous multiplions ce total de 420 millions de créances hypothécaires par la durée moyenne de survie des générations, qui est arbitrée à 35 ans par la majorité des économistes, nous constatons que le montant global de cette branche de la fortune mobilière est de 14 milliards 700 millions, évaluation identique à celle de la statistique de 1876.

L'enquête est muette sur la durée des prêts hypothécaires et le taux de l'intérêt. Cependant nous ne croyons pas trop nous avancer en présumant que la grande masse de ces emprunts ne dépasse pas l'échéance de cinq ans. En fait, il est rare

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1899, p. 143.

que l'emprunteur ou l'acheteur rembourse dans le délai convenu. Presque toujours le terme est prorogé.

Ajoutons que, malgré la baisse du loyer de l'argent et la réduction du taux de l'intérêt légal, les prêteurs sur hypothèque, surtout ceux des campagnes, stipulent communément un intérêt de 5 p. 100. Nous avons pu constater nous-même, par une enquête locale, que ce taux excessif n'a pas cessé d'être en vigueur dans la plupart des départements du centre de la France et du Sud-Ouest. Dans quelques régions plus favorisées, l'intérêt des prêts sur hypothèque tend à s'abaisser à 4,50 et même à 4 p. 100. Mais ce fait n'est encore qu'une exception, surtout en ce qui concerne les opérations de crédit garanties par la propriété rurale.

Quoi qu'il en soit, en répartissant sur les années de la durée de l'emprunt le total des frais, honoraires et taxes fiscales, on dégagerait une redevance annuelle de beaucoup supérieure à 5 p. 100 du capital emprunté.

Prenons comme exemple un prêt de 300 fr. remboursable en trois ans. Hier encore, les frais de cet acte se décomposaient ainsi qu'il suit :

1° Droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèque.	11,57
2° Honoraires du notaire, salaires du conservateur	22,70
Total.	34,27

L'emprunteur avait donc, de ce chef, à payer une annuité de 11 fr. 42, qui, ajoutée à l'intérêt de 5 p. 100, porte le taux de l'emprunt à près de 9 p. 100.

Cette situation s'est, depuis lors, améliorée. Justement soucieuses des intérêts de la classe agricole, les Chambres législatives viennent, sur l'initiative du Gouvernement, de voter une réforme fiscale qui proportionnalise, dans une appréciable mesure, les charges des prêts hypothécaires, et qui dégrève partiellement celles de ces transactions qui sont à la fois les plus importantes et les plus nombreuses : nous voulons parler de la loi du 27 juillet 1900 (1), qui a supprimé les taxes fixes de timbre et d'hypothèque établies sur les inscriptions et les transcriptions. Sous le régime inauguré par cette loi, une obligation hypothécaire de 100 fr., qui supportait précédemment en droits fixes d'inscription une charge de 2,46 p. 100, ne paye plus, de ce chef, qu'une taxe de 0,30 p. 100. Pour un emprunt de 500 fr., les droits fiscaux d'inscription sont réduits de plus de moitié : 0,30 p. 100 au lieu de 0,65 p. 100.

C'est là une première et notable satisfaction accordée aux vœux du monde agricole ; mais il faut aller plus loin dans cette voie libérale et nous aimons à penser que le Parlement s'appliquera, dans la mesure permise par l'état de nos finances, à développer son œuvre de péréquation et de justice fiscale.

Notre enquête sur l'état de la dette hypothécaire en France serait incomplète, s nous ne jetions un coup d'œil sur le mouvement annuel de cette dette. A cette fin, on peut utilement comparer les deux périodes de 1877-1881 et 1894-1898 au point de vue de l'importance annuelle en capital, des hypothèques inscrites, des emprunts hypothécaires et des ventes d'immeubles. Nous ferons remarquer que, si la valeur des inscriptions annuelles l'emporte sur celle des prêts, cela tient à ce que la rubrique des inscriptions comprend des hypothèques judiciaires, des renouvellements d'inscriptions, et d'autres éléments distincts des emprunts proprement dits.

---

(1) Loi promulguée le 7 août 1900 (*Journal officiel*, p. 5221).

Voici les tableaux annoncés :

1. — Période de 1877-1881 (1).

Années.	Inscriptions.		Prêts hypothécaires.		Ventes d'immeubles.	
	Nombre.	Sommes. Millions.	Nombre.	Sommes. Millions.	Nombre.	Sommes. Millions.
1877. . .	»	1 703,4	255 200	812,9	860 000	2 045,9
1878. . .	»	1 765,0	260 998	851,4	873 355	2 110,9
1879. . .	»	1 958,5	292 770	925,4	840 433	2 236,1
1880. . .	»	2 190,4	313 687	1 193,6	829 070	2 329,2
1881. . .	»	2 241,2	292 912	1 186,5	834 126	1 590,9
Totaux . .	»	9 858,5	1 416 567	4 969,8	4 236 984	11 313,0
Moyennes .	»	1 971,7	283 113	993,9	847 397	2 262,6

2. — Période de 1894-1898 (1).

1894. . .	»	2 090,4	230 768	974,4	712 681	1 890,6
1895. . .	»	2 088,5	225 487	914,9	715 916	1 839,6
1896. . .	»	2 004,5	219 370	941,5	718 563	1 786,2
1897. . .	»	2 103,1	239 216	929,5	713 826	1 850,4
1898. . .	465 473	2 006,7	238 726	930,2	717 454	1 861,8
Totaux . .	465 473	10 293,2	1 153 567	4 690,5	2 878 440	9 228,6
Moyennes .	465 473	2 058,6	230 713	938,1	575 688	1 845,7

Du rapprochement des moyennes qui résument ces deux périodes quinquennales ressortent les différences suivantes :

		Période 1877-1881.	Période 1894-1898.	Différence au profit de la moyenne 1877-1881.
Capital annuel moyen des	inscriptions.	1 971,7	2 058,6	»
	prêts hypothécaires. . .	993,9	938,1	55,8
	ventes d'immeubles. . .	2 262,6	1 845,7	416,9

Ces constatations sont, par elles-mêmes, suffisamment significatives, et il serait superflu de les commenter longuement. Si, comparativement à la période 1877-1881, les inscriptions d'hypothèques semblent accuser un léger mouvement de progression, par contre, les deux éléments essentiels du crédit immobilier, à savoir l'emprunt sur hypothèque et les ventes d'immeubles, subissent une dépression marquée. Il se peut que les inscriptions d'hypothèque judiciaire et celles qui sont prises pour sûreté des ouvertures de crédit suivent une marche ascendante ; mais il n'en est pas de même de celles qui correspondent aux opérations du crédit foncier proprement dit. Loin de là, les prêts se raréfient ; les échanges sont moins actifs et

(1) Le nombre et la valeur annuelle des prêts hypothécaires n'apparaissent distinctement dans les comptes définitifs des recettes qu'à partir de l'exercice 1897. Pour les années antérieures, nous avons dégagé approximativement ces deux données du montant total des obligations de sommes, en prenant pour base la proportion existant entre ce dernier total et celui des prêts sur hypothèque d'après les comptes de 1897 et de 1898, où ces deux éléments sont distingués l'un de l'autre pour la première fois.

moins importants ; les transactions foncières deviennent de plus en plus étroites. Voilà ce qui ressort du rapide examen comparatif auquel on vient de se livrer.

Ainsi se trouvent vérifiées nos précédentes appréciations sur l'importance actuelle du passif foncier. Ce chiffre doit se maintenir aux environs de 15 milliards, abstraction faite, bien entendu, des hypothèques légales et des autres charges éventuelles.

Nos statistiques financières ne permettent pas de suivre le mouvement annuel des radiations d'inscriptions. Cette intéressante donnée n'y apparaît que par intermittence. Voici, pour l'année 1890, le tableau comparatif des hypothèques inscrites et radiées :

Formalités requises en 1890.		Nombre.	Sommes. Millions.
Inscriptions.	Privilèges.	»	1 080,3
	Hypothèques.	»	2 153,4
	Total.	900 000	3 233,7
Radiations.		360 000	1 500,0
Excédent des inscriptions. . .		540 000	1 733,7

En constatant ce résultat, les statistiques administratives font remarquer, à juste titre, que l'excédent considérable des inscriptions sur les radiations est purement fictif et s'applique, pour la presque totalité, à des hypothèques juridiquement sans objet par suite de l'extinction de la créance, mais dont les parties s'abstiennent, par des motifs d'économie, de provoquer la radiation sur les registres du conservateur.

On sait que, d'après les évaluations officielles les plus récentes, la valeur vénale de notre capital foncier atteint 140 milliards 905 millions. C'est donc à peine le 1/10e de cette richesse qui est engagé dans les opérations du crédit foncier. L'agriculture, qui sollicite si instamment la collaboration des capitaux, peut se plaindre, à bon droit, de cette réserve du crédit hypothécaire. Mais nous en prenons volontiers notre parti. Il ne saurait nous déplaire d'opposer aux 14 ou 16 milliards d'inscriptions existantes les 126 milliards où ne se projette pas encore l'ombre de l'hypothèque. En présence d'une disponibilité, nous allions dire : d'un trésor de guerre de cette importance, il est permis de bien augurer de l'avenir du crédit foncier de notre pays. Il ne tient qu'à lui de conquérir graduellement le vaste domaine dont il ne s'est encore annexé qu'une infime parcelle. Mais, pour être fécond et durable, ce progrès du crédit territorial doit se réaliser par étapes successives, avec prudence et esprit de suite.

Nous voudrions pouvoir indiquer dans quelle mesure la dette hypothécaire se répartit entre la propriété rurale et les immeubles urbains. Mais les statistiques financières se désintéressent de cette question, pourtant importante. Nous ne sommes renseignés à cet égard que relativement aux prêts du Crédit foncier de France. Le tableau ci-après montre comment les opérations hypothécaires de notre grand établissement de crédit se classent d'après la nature du gage affecté. (Voir le tableau, p. 380.)

Mais, nous nous garderons bien de généraliser les données de ce tableau. Si le Crédit foncier de France emploie les 79 p. 100 de ses capitaux en placements sur immeubles urbains et ne prête que 21 p. 100 à la propriété rurale, il serait téméraire d'appliquer cette même proportion aux prêts entre particuliers. Une enquête directe serait nécessaire.

Années.	Propriétés urbaines. Nombre.	Propriétés urbaines. Sommes.	Propriétés rurales. Nombre.	Propriétés rurales. Sommes.	Propriétés mixtes. Nombre.	Propriétés mixtes. Sommes.	Total. Nombre.	Total. Sommes.
		Millions.		Millions.		Millions.		Millions.
De 1853 à 1894. . .	64 312	3 116,2	26 975	807,8	341	20,1	91 628	3 994,1
Cinq dernières années. 1895. . .	2 492	71,3	985	19,7	»	»	3 477	91,1
1896. . .	3 069	93,6	1 050	27,1	»	»	4 119	120,7
1897. . .	3 179	93,8	1 133	31,7	»	»	4 312	125,6
1898. . .	3 510	99,4	1 296	25,2	»	»	4 806	124,6
1899. . .	3 723	108,8	1 720	35,0	»	»	5 443	143,9
Totaux. . . .	80 285	3 583,3	33 159	946,8	341	20,1	113 785	4 550,3

Si, à notre grand regret, les statistiques administratives nous laissent ignorer la répartition des charges foncières entre les immeubles urbains et la propriété rurale, en revanche elles donnent une classification très intéressante des inscriptions hypothécaires, d'après l'importance respective des prêts. Nous allons rapprocher, à ce point de vue, les résultats recueillis par l'Administration des finances, en 1841 et en 1890.

Les prêts hypothécaires constatés pour l'exercice 1841 étaient au nombre de 329 576 et portaient sur une valeur totale de 491,5 millions. Ils se décomposaient ainsi qu'il suit :

Importance respective des prêts.	Nombre.	Capitaux.	Rapport pour 100. Nombre.	Rapport pour 100. Sommes.
		Millions.		
Prêts de 400 fr. et au-dessous . .	155 220	36,6	47,00	7,40
Prêts de 400 fr. à 1 000 fr. . . .	89 803	62,4	27,00	12,70
Prêts dépassant 1 000 fr.	84 553	392,5	26,00	79,90
Totaux	329 576	491,5	100,00	100,00

Pour 1890, nous relevons la situation ci-après :

Importance respective des prêts.	Nombre.	Capitaux.	Rapport pour 100. Nombre.	Rapport pour 100. Sommes.
		Millions.		
Prêts de 100 fr. et au-dessous . .	5 107	0,4	1,60	0,05
Prêts de 100 fr. à 500 fr.. . .	60 553	21,7	20,40	2,05
Prêts de 500 fr. à 1 000 fr.. . .	69 284	57,4	23,50	5,50
Prêts de 1 000 fr. à 2 000 fr.. . .	67 073	105,1	22,60	10,40
Prêts dépassant 2 000 fr.	94 325	785,9	31,90	82,00
Totaux. . . .	296 342	970,5	100,00	100,00

Comme on le voit, depuis soixante années, le nombre et l'importance des petits prêts hypothécaires ont sensiblement décru. En 1840, ceux de ces contrats qui n'excèdent pas 1 000 fr. représentaient 74 p. 100 du nombre total des emprunts et 20 p. 100 de l'ensemble de leur valeur. Aujourd'hui, la proportion n'est plus que de 45 p. 100 pour le nombre, et de 7,50 p. 100, comme sommes. Il y a donc eu, dans l'intervalle, un ralentissement marqué des transactions les moins importantes, et nous devons dire les plus dignes d'intérêt, puisque ce sont elles qui mettent à la portée des petits propriétaires le crédit dont ils ont besoin.

A l'heure présente, les capitaux qui alimentent le crédit hypothécaire sont fournis jusqu'à concurrence de 82 p. 100 par les prêts de plus de 2 000 fr. Les obligations inférieures à cette somme ne font à l'ensemble qu'un modique apport de 18 p. 100. Que conclure de ces constatations, sinon que les capitaux disponibles obéissent à une tendance de plus en plus marquée à se détourner de la petite et même de la moyenne propriété, pour rechercher les gros placements, entre autres ceux qui sont garantis par des immeubles urbains.

Ajoutons — et la remarque n'est pas indifférente — que sur les 970 millions ayant fait, en 1890, l'objet de placements hypothécaires, plus de la moitié est fournie par les 25 départements ci-après :

Départements.	Prêts hypothécaires consentis en 1890.		Fortune privée immobilière déduite de l'annuité successorale			Rang des départements.	
	Nombre.	Sommes.	urbaine.	rurale.	totale.	Prêts.	Fortune immobilière.
—	—	—	—	—	—	—	—
		Millions.	Millions.	Millions.	Millions.		
Seine	5 782	139,6	19 543,9	478,5	20 022,5	1	1
Pas-de-Calais . . .	10 099	34,3	750,2	1 426,5	2 176,7	2	7
Maine-et-Loire. . .	5 521	33,4	432,3	1 247,3	1 679,6	3	12
Nord	6 488	30,4	2 575,0	1 942,0	4 517,0	4	2
Rhône.	3 890	26,9	1 667,2	608,3	2 275,5	5	6
Gironde	3 953	24,5	1 516,0	997,2	2 513,2	6	5
Isère	5 711	24,3	438,4	744,1	1 182,5	7	29
Seine-et-Oise . . .	4 201	21,8	1 806,2	1 164,0	2 970,2	8	4
Dordogne.	5 058	18,5	145,1	617,5	762,6	9	49
Saône-et-Loire. . .	5 668	17,8	314,9	1 198,0	1 512,9	10	16
Seine-et-Marne. . .	4 956	17,1	515,6	1 099,2	1 614,8	11	13
Orne	6 760	17,7	228,5	1 108,4	1 336,9	12	24
Hérault	3 246	16,5	648,4	721,7	1 370,1	13	22
Haute-Garonne . .	4 787	16,4	438,4	629,9	1 068,3	14	34
Sarthe.	5 250	16,0	358,1	910,9	1 269,0	15	25
Allier	4 013	15,6	281,0	1 071,3	1 352,3	16	23
Loire	3 972	15,3	580,5	552,6	1 133,1	17	31
Loire-Inférieure . .	6 606	15,1	549,6	947,8	1 497,4	18	17
Calvados.	4 824	14,9	478,6	1 491,3	1 969,9	19	8
Bouches-du-Rhône .	2 495	13,5	1 377,0	416,8	1 793,8	20	9
Ille-et-Vilaine . . .	8 059	13,4	389,0	1 068,3	1 457,8	21	20
Manche	7 717	13,0	311,8	1 374,0	1 685,8	22	11
Finistère.	5 807	12,0	376,7	889,2	1 265,9	23	26
Eure.	5 422	11,7	389,0	981,9	1 370,9	24	21
Côte-d'Or.	3 926	11,6	355,0	599,0	954,0	25	39
Totaux. . .	134 411	591,3	36 466,4	24 285,7	60 752,1	»	»

Ainsi, sur l'ensemble des prêts hypothécaires de l'année 1890, qui se chiffre par une somme de 970,5 millions, les 25 départements énumérés ci-dessus ont fait un apport de 591,3 millions, soit de 60,9 p. 100. Ces mêmes départements détiennent une fortune immobilière de 60,7 milliards correspondant à 56 p. 100 de la masse des patrimoines fonciers (107 milliards 247 millions). La prospérité de leurs opérations de crédit apparaît donc comme la conséquence normale de l'importance du gage, urbain ou rural, qu'ils peuvent engager dans ces transactions. Il n'y a guère exception à cet égard que relativement à la Dordogne. Ce département n'occupe que le quarante-neuvième rang au point de vue de la fortune privée immobilière, et,

cependant, il vient le neuvième sous le rapport des prêts fonciers. Il est clair que l'activité des emprunts sur hypothèque ne saurait être considérée ici comme l'indice d'une situation favorable; elle résulte, non de la puissance du crédit, mais de l'endettement progressif des propriétaires fonciers.

§ 2. — *Espagne.*

Il y a quarante ans environ que l'Espagne a essayé, pour la première fois, de dresser la statistique de sa dette hypothécaire. Nous croyons savoir que cette intéressante tentative, organisée dans des conditions assez défectueuses, aboutit, sinon à un échec, tout au moins à des résultats médiocres. Aujourd'hui, le moindre défaut de cette statistique est d'être âgée de près d'un demi-siècle; elle ne peut plus être utilement consultée et le besoin d'une revision se fait vivement sentir. Mais les courages les plus robustes hésitent devant une tâche de cette importance. Ne se croyant pas suffisamment armée pour une entreprise aussi délicate, l'Administration espagnole s'est bornée, faute de mieux, à publier les renseignements hypothécaires intéressant les années postérieures à 1894.

C'est là, sans doute, une première et très appréciable satisfaction accordée aux vœux des statisticiens et des économistes. Il n'en est pas moins vrai que ces résultats fragmentaires ne permettent pas d'arriver à une estimation de l'ensemble du passif foncier. Nous nous proposons, cependant, grâce aux données inédites que M. Barthe, de Madrid, a bien voulu nous communiquer, de jeter un rapide coup d'œil sur l'état de cette dette, d'en séparer les éléments et d'en observer les fluctuations.

D'après les calculs très précis de M. Barthe, les prêts hypothécaires inscrits dans la période de sept ans qui s'est écoulée de 1892 à 1898 affecteraient, pour l'année moyenne, une valeur en capital de 255 831 000 pesetas. Étant donné que la durée moyenne de ces emprunts est, en Espagne, de six ans, on serait tenté d'en conjecturer que la dette hypothécaire actuelle ne dépasserait guère 3 milliards et demi de francs. La valeur de la propriété foncière s'élevant, d'après M. Barthe, à 39 milliards, il s'ensuit que le rapport du passif hypothécaire atteindrait 1/10e. Mais il est douteux que ce calcul puisse être accepté. La dette foncière de l'Espagne — comme celle de la plupart des autres pays — ne procède pas seulement du prêt sur hypothèque, elle s'alimente aussi à l'hypothèque légale, aux transmissions d'immeubles dont le prix n'est pas payé comptant. Tout nous porte donc à penser que l'estimation dont il s'agit doit être majorée.

Si nous ne pouvons déterminer avec certitude l'importance totale de la dette hypothécaire actuellement existante, en revanche, le mémoire de M. Barthe nous met très bien à même de suivre le mouvement de cette dette pendant les trente dernières années.

Voici les résultats afférents à la période 1892-1898.

TABLEAU.

Années.	Nombre des titres hypothécaires.	Sommes inscrites annuellement.		Total des inscriptions annuelles.	Radiations annuelles.
		Biens ruraux.	Immeubles urbains.		
		Par 1 000 pesetas.			
1892	26 942	191 126	167 934	359 060	147 186
1893	24 867	288 727	112 546	401 273	141 041
1894	26 488	157 301	102 882	260 183	139 381
1895	25 963	93 923	122 600	216 523	132 753
1896	26 242	79 939	94 460	174 399	124 687
1897	25 027	115 550	88 231	203 781	142 230
1898	22 489	6 943	98 659	175 602	130 048
Totaux. . .	178 018	1 003 509	787 312	1 790 821	957 326
Moyennes .	25 431	143 358	112 473	255 831	136 760

Il n'est pas indifférent de rapprocher de ces constatations les moyennes de la période comprise de 1870 à 1876 :

	Année moyenne. — Période de 1870-1876.	de 1892-1898.	Différence en plus pour la période de 1892-1898.
Nombre des titres hypothécaires.	42 206	25 431	»
Sommes inscrites sur les immeubles ruraux (par 1 000 p.).	62 831	143 358	80 527
— — urbains — .	49 302	112 473	63 171
Total des inscriptions annuelles (par 1 000 p.). . .	112 133	255 831	143 6 9

La situation révélée par ce tableau comparatif est, somme toute, peu favorable. Le montant des hypothèques inscrites annuellement est beaucoup plus élevé dans la seconde des deux périodes observées que dans la première. De 1870 à 1876, la moyenne annuelle était de 112 millions de francs; elle dépasse aujourd'hui 225 millions. L'accroissement est donc de plus du double, exactement 127 p. 100. Et cette progression considérable ne reconnaît point pour cause une plus grande activité des transactions immobilières; loin de là, le nombre des prêts sur hypothèque, qui s'élevait à 42 200 pour l'année moyenne de la période 1870-1876, s'est maintenant abaissé à 25 400. L'augmentation du chiffre de la dette ne peut donc avoir été déterminée que par la plus grande importance des emprunts : de 1870 à 1876, la moyenne de chacune de ces opérations atteignait à peine 3 000 fr., alors qu'aujourd'hui elle n'est pas inférieure à 10 000 fr. Il est permis d'en inférer que l'aggravation du passif hypothécaire pèse principalement sur les régions de grande et de moyenne propriété. Deux faits concomitants n'ont pas peu contribué, au cours de ces dernières années, à favoriser, dans ces provinces essentiellement agricoles, la marche ascendante de l'hypothèque : une série de mauvaises récoltes et le ralentissement du commerce des vins.

L'Espagne tire ses principales ressources de l'agriculture; il n'est donc pas surprenant que la part des propriétés rurales dans la dette hypothécaire soit plus forte que celle des immeubles urbains. Pour la période de 1892 à 1898, la moyenne des sommes annuellement inscrites, qui est de 255 millions de francs, s'applique aux biens ruraux jusqu'à concurrence de 143 millions et aux immeubles urbains pour 112 millions.

La durée des prêts hypothécaires dépasse rarement six années. Ceux dont l'é-

chéance varie de un à six ans sont de beaucoup les plus nombreux; ils représentent les trois quarts du total des emprunts. C'est ce que démontre le relevé suivant :

Nombre moyen annuel des emprunts pour la période de 1892-1898.	Répartition du nombre des prêts d'après leur durée.		
	1 an.	de 1 à 6 ans.	Plus de 6 ans.
—	—	—	—
24 250	3 463	18 620	2 167

Quant à l'intérêt des prêts hypothécaires, il subit, en Espagne, d'assez sensibles oscillations. Le taux de 6 p. 100 est le plus généralement admis; mais il n'est pas rare de rencontrer des contrats stipulant un intérêt de 20,25 p. 100 et même plus. Ainsi, pour la période de six années écoulée de 1892 à 1898, il a été souscrit 56 000 obligations hypothécaires pour une somme totale de 216 millions, à un taux d'intérêt de plus de 6 p. 100. Les emprunts, dont le taux varie de 1 à 6 p. 100, se sont élevés, dans le même intervalle, à 61 000 comme nombre, et à 716 millions comme somme. On voit, par ce bref rapprochement, que, jusqu'à ce jour, le crédit hypothécaire n'est guère à la portée du petit cultivateur espagnol, et, malheureusement, il ne semble pas, suivant l'expression de M. Barthe, que le paysan soit à la veille « d'emprunter à des conditions plus douces ».

Espérons, toutefois, pour nos voisins, que l'action de la Banque hypothécaire d'Espagne, qui prête à 4 1/2 p. 100, et la diffusion progressive des principes de la mutualité agricole finiront par amener la baisse du loyer de l'argent et ouvriront plus largement à la terre l'accès des capitaux.

§ 3. — *Italie.*

Le recensement de la dette foncière en Italie a eu lieu, pour la première fois, en 1871, faisant apparaître, à cette date, une charge totale de 12,5 milliards de lires. Depuis lors, la statistique hypothécaire est publiée chaque année, chez nos voisins, par les soins de la Direction générale des Domaines et des taxes sur les affaires. Nous allons faire connaître, d'après le plus récent compte rendu, la situation au 31 décembre 1898.

Les inscriptions hypothécaires existant, à cette époque, sur les registres publics des conservateurs, formaient, pour les dix provinces du royaume, un total de 15,7 milliards de lires, savoir :

		Millions.	
Dette	productive d'intérêt	9 794	15 722
	ne portant pas intérêt	5 928	

Le passif foncier s'est donc accru, pour la période comprise entre 1871 et 1898, de plus de 3 milliards.

Le tableau suivant permet de mesurer la marche de cette progression.

TABLEAU.

Années.	Dette inscrite au 31 décembre avec intérêt.	sans intérêt.	Total.
—	—	—	—
	Millions.		
1871	6 388	6 153	12 541
1876	6 594	6 193	12 787
1881	7 184	6 520	13 704
1886	5 759	5 437	13 190
1891	9 466	6 151	15 617
1892	9 685	6 259	15 944
1898	9 794	5 928	15 722

Il est à remarquer que les résultats accusés par ce tableau sont supérieurs au chiffre de la dette réelle. Dans le total de 15,7 milliards inscrit au 31 décembre 1898, entrent pour une part appréciable les inscriptions d'hypothèques légales et d'autres dettes purement éventuelles : 18 000 inscriptions de cette catégorie ont été prises en 1898; elles représentent donc 12 p. 100 du nombre total des inscriptions, qui est de 147 273 pour cette même année. Il convient d'éliminer la part afférente à ces créances incertaines ou conditionnelles, si l'on veut comparer utilement la dette hypothécaire de l'Italie à celle de notre pays. . . . .

Les statistiques officielles ne dégagent pas le nombre total des prêts actuellement existants. Elles ne donnent cette indication que pour les années 1882 à 1898. A s'en tenir à cette base d'appréciation, le nombre annuel des prêts hypothécaires serait de 135 000, correspondant à une valeur moyenne de 770 millions de francs. C'est ce qui ressort du tableau suivant où nous retraçons, en le résumant, le mouvement annuel de la dette foncière, de 1882 à 1898 :

Années. (1)	Inscriptions annuelles. Nombre. (2)	Sommes. (3)	Report de la dette inscrite précédemment. (4)	Total (col. 3 et 4). (5)	Radiations annuelles. (6)	Reste pour la dette existant au 31 décembre. (7)
—	—	—	—	—	—	—
		Millions.		Millions.		
1882. . .	151 123	674,9	13 704,3	14 379,2	726,0	13 653,2
1883. . .	145 405	713,0	13 653,3	14 366,3	337,1	14 029,2
1884. . .	140 135	713,3	14 029,2	14 742,5	2 353,0	12 389,4
1885. . .	142 114	706,4	12 389,4	13 095,8	411,1	12 684,7
1886. . .	143 777	904,7	12 684,7	13 589,4	392,8	13 196,6
1887. . .	143 305	1 119,9	13 196,6	14 316,5	478,1	13 838,4
1888. . .	152 990	1 095,2	13 838,4	14 933,6	444,5	14 489,1
1889. . .	149 242	942,3	14 489,1	15 431,4	529,2	14 902,1
1890. . .	136 611	805,6	14 902,1	15 707,7	413,8	15 293,9
1891. . .	132 064	706,1	15 293,9	16 000,0	381,5	15 618,5
1892. . .	135 071	696,2	15 618,5	16 314,7	369,8	15 944,8
1893. . .	136 321	850,8	15 944,8	16 795,6	401,4	16 394,2
1894. . .	135 887	666,3	16 394,3	17 060,6	397,2	16 663,4
1895. . .	136 209	627,6	16 666,4	17 291,0	509,3	16 781,6
1896. . .	145 052	623,5	16 781,6	17 405,1	831,1	16 574,0
1897. . .	146 350	594,2	16 574,0	17 168,2	1 347,1	15 821,0
1898. . .	147 273	681,2	15 821,1	16 502,3	780,3	15 722,0

Une statistique hypothécaire rationnellement conçue doit faire connaître dans quelle mesure les privilèges, les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, concourent respectivement à la formation de la dette foncière. Le compte

rendu de l'Administration italienne ne nous donne, à cet égard, qu'une satisfaction incomplète. Il distingue bien entre les divers facteurs du passif hypothécaire, mais seulement au point de vue du nombre des inscriptions, sans s'occuper des valeurs, ce qui était l'important. Voici comment se décomposent les 147 273 inscriptions opérées en 1898 :

Hypothèques	conventionnelles.	78 951	147 273
	judiciaires	38 888	
	légales.	29 434	

Relativement à la répartition de la dette hypothécaire entre les biens ruraux et les immeubles urbains, le compte rendu ne fait état que des années 1897 et 1898. Il est permis, ce semble, de déduire de ces données partielles des conclusions applicables à l'ensemble du passif foncier.

Voici le résultat des deux années observées :

Années.	Inscriptions sur les terrains.	Inscriptions sur les bâtiments.	Inscriptions sur immeubles mixtes.	Total.
—	—	—	—	—
	Millions.			
1897	192,6	144,6	256,8	594,0
1898	224,2	172,2	284,7	681,1

Comme on le voit, la dette s'équilibre, à peu de chose près, entre la propriété rurale et la propriété urbaine; l'égalité n'est pas absolue; une légère différence paraît exister en faveur des prêts consentis sur les immeubles ruraux; mais, dans une étude très générale, qui ne s'attache qu'aux grandes lignes, un écart aussi peu sensible peut être négligé.

(*A suivre.*) E. Besson.

IV.

LE RAPPORT DES NAISSANCES A LA POPULATION DONNE-T-IL LA VÉRITABLE IMPRESSION DE LEUR MOUVEMENT ?

Partout s'étalent aujourd'hui les tableaux des chiffres que relève la statistique ; Ils doivent donc donner la peinture exacte de tous les mouvements au milieu desquels nous nous agitons, mais, selon la méthode ou le procédé que l'on adopte, le but cherché n'est pas toujours atteint.

Que pour établir un rapport de croissance ou de décroissance dans les mouvements de la population, mariages, naissances ou décès entre divers pays, on prenne les milliers auxquels ils peuvent s'élever, afin de les comparer aux millions de la population, c'est diminuer la valeur absolue du résultat, l'amoindrir aux yeux, et la différence que l'on cherche à mettre en lumière s'évanouit presque. On met, en effet, en présence un petit chiffre et un gros, des milliers avec des millions, ce qui trouble la comparaison, en réduisant les coefficients à des chiffres infimes.

On éprouve cette impression en lisant le dernier rapport sur le mouvement de la population de la France en 1898 (1).

---

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de janvier, p. 30.

Dans ce rapport, on remarque que le coefficient de la natalité pour 1898 s'est abaissé à 22,1 par 1 000 habitants, tandis que le coefficient de la moyenne décennale (1889-1898) est de 22,6; ainsi, la différence ne dépassant pas cinq dixièmes, il semble qu'il n'y aurait pas lieu de se plaindre, et, cependant, on ajoute que l'opinion publique s'est émue de l'état de stagnation de la population française.

Dans cette dernière période décennale, le nombre des décès, pendant quatre années, a dépassé de 10 000 à 38 000 le nombre des naissances. On insiste sur l'accroissement des décès et on signale la diminution de la natalité, 22,1 par 1 000, sans donner d'autre indication sur l'importance en moins du chiffre que celle des cinq dixièmes indiqués plus haut, et, cependant, si on cherche sur le tableau, on constate que les naissances totales de 1889 à 1895 se sont abaissées de 880 579 à à 834 173, soit de 46 406, ce que ne pouvait faire soupçonner aux yeux du public la légère fraction déjà indiquée.

Le procédé en usage n'a rien que de très correct, tout en ne donnant pas ce que l'on pouvait espérer. Sans vouloir rien changer à la pratique ordinaire, on peut s'étonner de voir la précision que l'on apporte à formuler la natalité, quand on réfléchit un moment à la grossièreté d'un recensement comparée à la précision, à la rigueur, avec lesquelles on enregistre les naissances. Il y a là des chiffres certains que l'on met en présence de tous les hasards d'un recensement où se glissent, malgré les précautions qu'on y apporte, un certain nombre d'erreurs.

On se borne trop souvent, dans les tableaux statistiques, à grouper les chiffres par cinq ou dix années : or, cette réunion est des plus funestes, elle détruit toute l'harmonie des séries de chiffres. Si, en effet, on avait sous les yeux les éléments annuels, on pourrait reconnaître ces sériations. Dès qu'un chiffre maximum ou minimum a été atteint, une tendance contraire se manifeste, sous l'influence des causes si variées qui troublent ou favorisent la vie des peuples — épidémies, guerres, révolutions, crises, liquidations.

Ce sont les chiffres eux-mêmes qui parlent, et ils ne se classent pas par périodes de cinq ou dix années. Dans tous les cas, il est toujours instructif de remonter dans le passé; il est impie de couper les liens qui nous y rattachent, ce qui est ancien est seul matière et moyen d'enseignement; c'est là que nous puisons sans cesse et que nous devons toujours puiser. Sans doute, dans un rapport sur le mouvement de la population, il ne faut pas remonter au déluge; mais, puisqu'on prend une dizaine d'années, pourquoi ne pas, par quelques chiffres, étendre l'observation jusqu'en 1848, c'est-à-dire jusqu'à la seconde République, ce qui permettrait d'établir la comparaison, non pas avec quelques fractions décimales réparties sur des millions, mais avec les chiffres eux-mêmes.

Ces quelques chiffres, que nous croyons utile de rappeler, ce sont les chiffres maxima et minima des mariages, des naissances légitimes et des décès; nous n'insisterons ici que sur les naissances.

Années.	Naissances maxim.	Naissances minim.
—	—	—
	Milliers.	
1855	»	838
1859	937	»

Voici les chiffres caractéristiques. Les naissances légitimes ont varié :

De 1848 à 1859. . .	de 838 000 à 937 000
De 1860 à 1870. . .	de 887 000 à 936 000

Après avoir fléchi à 928 000 en 1865, elles se relèvent encore à 931 000 en 1867, puis, déjà en 1869, elles ont fléchi à 877 000. Au milieu de ces oscillations, le chiffre minimum 838 000 s'observe bien au début, en 1855, puis les chiffres maxima apparaissent, 937 000 en 1859, 936 000 en 1863, 931 000 en 1867 ; le chiffre maximum se maintient presque.

Il en est de même pour les chiffres minima 838 000 en 1855, 887 000 en 1860, 928 000 en 1865, à 877 000 la baisse commence en 1869.

Sans insister davantage sur les décimales des coefficients, on voit que ces quelques lignes donnent un tableau fidèle et parlant du mouvement des naissances de 1848 à 1870.

Continuons le tableau en rappelant de même les oscillations des chiffres maxima et minima des naissances :

Années.	Naissances maxim. (Milliers.)	Naissances minim. (Milliers.)
1869	»	877
1871	»	761
1877	899	»
1895	»	760
1898	»	769

L'année 1869 nous donne déjà un chiffre en réaction sur le dernier maximum atteint en 1867 (931 000). Les naissances y sont déjà réduites à 877 000, et, malgré cette réduction, la guerre franco-allemande de 1870 va encore les abaisser à 761 000, soit de 116 000 ! Quelque grand que soit le chiffre, l'état de guerre l'explique.

Cet abaissement, dont la cause est visible, est suivi d'une vive reprise des naissances à 896 000 l'année suivante, en 1872, et même à 899 000 en 1877, pour réparer les vides produits par la guerre. Le dernier maximum de la période précédente s'élevait, en 1867, à 931 000. Nous restons donc toujours au-dessous et, depuis, le mouvement décroissant des naissances va prendre des proportions de plus en plus grandes : 851 000 en 1881, suivi d'une légère reprise à 866 000 en 1882, pour, de là, descendre à 766 000 en 1890, et, enfin, à 760 000 en 1895, encore au-dessous du minimum noté pendant la guerre, quoique, en 1893, il y ait eu un arrêt qui avait permis de voir reparaître le chiffre de 808 000 naissances.

De 1895 à 1898, le dernier chiffre maximum de 808 000 naissances est abandonné ; on oscille de 789 000 à 769 000. Ce sont donc, depuis 1890, des *diminutions annuelles de plus de 100 000 naissances !*

Dans les chiffres officiels de la natalité, en comparant les milliers de naissances aux millions de la population, ces diminutions ne sont plus *représentées* que par quelques *décimales* qui ne donnent pas l'impression du vide que cela produit dans la population, surtout quand on la compare à l'Allemagne et à l'Angleterre.

Que le public lise dans l'*Officiel* que le coefficient de natalité est de 22,1 par

1 000 habitants au lieu de 22.6 dans la période décennale 1889-1898, il ne pourra se douter que dans cette période il y a eu un maximum de 807 000 et un minimum de 760 000 naissances légitimes, et qu'en 1898 celles-ci ne dépassent pas 769 000, soit 38 000 naissances en moins sur le dernier maximum. Il ne s'agit plus des 936 000 de 1863, des 931 000 de 1867 ; nous descendons une pente qui indique un trouble profond dans les ménages et que le nombre des divorces n'explique que trop.

Au milieu d'une prospérité sans égale et d'un développement de la richesse publique qui dépasse les prévisions les plus aventureuses, il y a là un contraste dont on ne saurait trop se préoccuper, surtout avec un développement colonial qui réclame chaque jour de nouveaux colons.

Clément JUGLAR.

V.

NOTE AU SUJET DU PROCHAIN RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 1901

Il a paru intéressant, à la veille de l'époque où va s'opérer le recensement de la population, d'extraire des procès-verbaux du *Congrès international d'hygiène et de démographie,* qui vient de se tenir à Paris, les définitions suivantes que la *division de démographie* dudit Congrès a exprimé le vœu de voir adoptées par les administrations compétentes.

. . . .

Sur le rapport imprimé de M. Arthur Fontaine, directeur du Travail, et après une discussion à laquelle prennent part M. le Dr Bertillon (France), M. Zaleski (Varsovie), M. le baron d'Aulnis (Pays-Bas), M. Livi (Italie), M. Würzburger (Allemagne), M. de Inama-Sternegg (Autriche), M. March (France), on arrête les définitions suivantes :

Pièce. — « Tout compartiment d'une maison destiné à l'habitation, séparé des autres par des cloisons allant jusqu'au plafond, et pouvant recevoir un lit pour un adulte. »

Logement. — « L'ensemble des pièces d'une maison destiné à l'habitation des personnes vivant sous une même clef. Ces chambres de la même maison affectées aux domestiques de ces personnes font cependant partie du logement

« Ne sont pas comptés dans le nombre des pièces du logement les lieux d'aisances

« N'en font pas partie les écuries, étables, remises à voitures, boutiques, ateliers, etc., à moins qu'ils ne soient en même temps destinés à l'habitation des personnes.

« Les questions posées doivent faire connaître le nombre des pièces et le nombre d'habitants de tout logement; elles doivent permettre de calculer pour chaque logement le nombre d'habitants par pièce. Parmi les tableaux publiés à la suite de l'enquête, il est désirable qu'il y ait toujours un tableau dressé pour l'ensemble des logements de la ville sur le modèle suivant (nombres absolus).

TABLEAU.

NOMBRE de PIÈCES par logement.	NOMBRE DE PERSONNES PAR LOGEMENT.											NOMBRE TOTAL des logements pour chaque catégorie de la colonne (A).
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et plus.	
A												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11 et plus.												
TOTAL des logements par catégorie de ménage . . .												

. . . .

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

Législation et statistique comparée de quelques infractions à la loi pénale (Extrait du *Bulletin de l'Institut international de statistique*), par M. Augusto Bosco, chef de la Statistique générale d'Italie; Rome, imprimerie J. Bertero, 1900.

M. Bosco, qui dirige le service de la Statistique générale au Ministère de l'agriculture et du commerce d'Italie, vient de publier, sous forme de brochure, un travail dont le *Bulletin de l'Institut international de statistique* a eu la primeur, et qui répond, d'ailleurs, en tous points à un vœu exprimé par l'Institut sur la nécessité de la publication d'une nomenclature comparée des principales infractions à la loi pénale.

L'œuvre très savante de M. Bosco peut être considérée comme la première tentative réalisée en vue de faciliter la comparaison des législations pénales européennes; c'est une des meilleures études de criminalité comparée.

Ce travail a pour objet de nous faire connaître, en ce qui touche les espèces les plus importantes d'infractions contre les personnes, les mœurs et la propriété, la législation et la statistique propres aux États européens suivants : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Suède.

Les investigations de M. Bosco portent spécialement sur les infractions dont le mouvement peut être mis en rapport avec le développement économique ou les tendances morales des différents pays : homicides, coups, viols, attentats à la pudeur et vols.

A ce point de vue, un examen des lois pénales de chaque État est nécessaire pour établir jusqu'à quel point et dans quelles limites il est possible de confronter la fréquence des délits entre un État et l'autre. Ce n'est qu'après cette étude de législation qu'une comparaison des statistiques peut être essayée.

La sociologie criminelle a tout à gagner de ces rapprochements législatifs et statistiques. C'est par eux, en effet, qu'on pourra parvenir à saisir les relations qui existent entre la criminalité et les milieux sociaux où elle se produit. C'est en recherchant les causes du crime, en étudiant les conditions individuelles, biologiques et sociales du criminel, en calculant la proportion des récidivistes à la totalité des condamnés, en constatant les effets des divers systèmes pénaux et pénitentiaires qu'on arrivera à déterminer les caractères typiques des divers peuples et à fixer les rapports qui rattachent la criminalité à la vie sociale tout entière.

Les distinctions faites par les législations pénales à l'égard des circonstances qui aggravent ou atténuent l'imputabilité, — provocation, excuse, ivresse, misère, excitation cérébrale, etc., — en un mot, les motifs psychologiques du crime doivent être l'objet d'une étude comparée d'autant plus attentive que c'est par eux, mieux encore peut-être que par le nombre des infractions, qu'on peut connaître les tendances criminelles d'une population.

C'est sous le bénéfice de ces observations que l'auteur entreprend son œuvre éminemment scientifique. Il précise la notion de chaque délit pour en faciliter les recherches comparatives et la classification méthodique. Il s'attache de parti pris aux méfaits appartenant à la criminalité *naturelle* et présentant des caractères fondamentaux communs, pour en dégager surtout les tendances à l'accroissement et à la diminution plus encore que la quantité seule.

L'examen de la législation est complété par un essai de nomenclature comparée et par une statistique puisée aux meilleures sources.

On peut juger de l'intérêt statistique des recherches auxquelles s'est livré l'auteur par les chiffres suivants que nous avons groupés par nature d'infractions et qui donnent, sous forme de tableau, le résumé partiel des renseignements si précieux contenus dans l'œuvre de M. Bosco; il est facile, à l'aide de ces séries de chiffres, de suivre, dans quatre grands pays d'Europe, les variations qui ont affecté, depuis quarante ans, la criminalité naturelle:

	Homicide.	Lésion personnelle.	Viols et attentats à la pudeur.	Vol.
I. — *Allemagne.*				
1862-1885.	472	63 029	3 180	96 236
1886-1890.	433	76 751	3 580	89 730
1891-1983.	468	90 370	4 037	101 906
1894.	441	103 631	4 680	96 473
1895.	450	107 589	4 705	94 146
1896.	443	112 821	5 075	92 186
II. — *Angleterre.*				
1861-1865.	159	55 003	299	36 145
1866-1870.	142	58 086	293	38 555
1871-1875.	154	62 174	302	34 890
1876-1880.	155	58 827	371	37 510
1881-1885.	153	55 724	456	42 474
1886-1890.	133	50 964	611	40 593
1891-1893.	127	52 000	600	41 279
1894.	138	44 217	599	41 178
1895.	146	41 109	609	37 685
1896.	125	43 113	581	37 255
III. — *France.*				
1861-1865.	551	18 892	827	35 523
1866-1870.	578	20 652	764	35 373
1871-1875.	599	20 057	769	40 397
1876-1880.	577	22 852	797	40 377
1881-1885.	582	25 784	623	42 705
1886-1890.	555	27 055	516	45 125
1891-1893.	535	30 463	542	47 800
1894.	573	33 259	453	44 378
1895.	501	31 995	445	41 544
IV. — *Italie.*				
1890-1893.	1 534	32 835	829	54 597
1894.	1 578	36 193	1 030	53 139
1895.	1 610	38 619	1 190	59 973

Cette étude de droit et de statistique comparés est appelée à rendre le plus grand service à la science sociale. Les rapprochements qu'elle suggère jettent une vive lumière sur le développement et les phases des tendances criminelles propres à chaque pays. Le grand mérite de l'œuvre de M. Bosco est d'établir une classification rationnelle des faits consti-

tuant, malgré la diversité des législations, une criminalité qui se manifeste dans des conditions individuelles et sociales absolument similaires, puis de provoquer des comparaisons capables de mettre en relief l'effet essentiellement multiple, mais constant, des lois de psychologie sociale. Dans cet ordre d'idées, le livre de M. Bosco est plus qu'un essai; c'est une contribution des plus importantes à l'œuvre de recherche scientifique à laquelle se consacre la sociologie criminelle.

Maurice YVERNÈS.

VII.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

Le troisième trimestre de l'année en cours a été plus calme que les précédents, par suite, d'abord, de la morte-saison qui se manifeste toujours dans les mois d'été, puis, par l'effet du surmenage du marché. Les valeurs industrielles, trop haussées, ont fléchi, et le public s'est montré peu disposé à continuer à venir aux achats.

Voici la situation des principales banques d'émission :

		31 juillet.	31 août.	30 septembre.
		Millions de francs.		
Banque de France.	Encaisse	3 345	3 386	3 394
	Circulation	4 039	3 956	3 948
	Dépôts publics et privés	832	906	860
	Portefeuille et avances	1 400	1 314	1 257
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 075	1 060	907
	Circulation	1 403	1 370	1 680
	Dépôts publics et privés	608	601	570
	Portefeuille et avances	1 011	982	1 326
Banque d'Angleterre.	Encaisse	776	884	903
	Circulation	772	745	737
	Dépôts publics et privés	1 264	1 232	1 126
	Portefeuille et avances	761	633	710
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 200	1 198	1 202
	Circulation	1 441	1 463	1 541
	Dépôts publics et privés	116	137	73
	Portefeuille et avances	464	493	561
Banque d'Espagne.	Encaisse	765	765	736
	Circulation	1 573	1 570	1 581
	Dépôts publics et privés	795	775	800
	Portefeuille et avances	1 281	1 307	1 326
Banque d'Italie.	Encaisse	346	316	337
	Circulation	874	872	860
	Dépôts publics et privés	247	252	229
	Portefeuille et avances	354	342	354
Banque de Russie.	Encaisse	2 308	2 259	2 079
	Circulation	1 467	1 497	1 526
	Dépôts publics et privés	1 559	1 559	1 430
	Portefeuille et avances	876	909	1 008

Les encaisses or ont été :

	31 juillet.	31 août.	30 septembre.
	Millions de francs.		
Banque de France	2 209	2 250	2 265
Banque d'Angleterre	761	884	903
Banque d'Autriche-Hongrie	951	955	952
Banque d'Espagne	342	342	342
Banque d'Italie	296	296	295
Banque de Russie	2 105	2 061	1 903

Nous croyons intéressant de donner, à la suite de la situation des banques d'émission. le résumé de celle des banques privées.

Pour la France, ce tableau comprend le Crédit lyonnais, le Comptoir national d'Escompte, la Société générale, le Crédit industriel et commercial, la Société marseillaise :

	31 janvier 1900.	28 février 1900.	31 mars 1900.	30 avril 1900.	31 mai 1900.	30 juin 1900.
	Millions de francs.					
Espèces en caisse et en Banque	239,3	223,3	236,2	222,9	257,8	237,6
Portefeuille commercial	1 318,5	1 395,7	1 379,6	1 406,4	1 459,3	1 504,0
Reports	177,7	187,1	241,0	249,0	261,3	306,3
Prêts et avances	398,8	388,1	386,0	389,8	398,4	408,6
Portefeuille valeurs et participations	167,5	167,5	167,5	170,3	173,2	176,0
Dépôts et comptes à vue	1 743,7	1 772,5	1 811,9	1 841,1	1 863,9	1 859,4
Dépôts à terme	249,7	256,1	261,8	262,8	265,3	264,2
Effets à payer	321,8	308,2	299,1	297,1	302,3	304,0

Le tableau suivant concerne les principales sociétés de crédit allemandes :

	31 décembre 1897.	31 décembre 1898.	31 décembre 1899.
	Millions de marks.		
Nombre de banques	102	108	116
Encaisse	257	269	294
Portefeuille	958	1 055	1 327
Avances	564	669	737
Portefeuille titres et participations	506	640	714
Immeubles et mobilier	81	92	98
Capital	1 418	1 688	1 906
Réserves	271	330	374
Comptes courants	1 465	1 795	2 025
Dépôts	604	712	813
Bénéfices nets	135	163	195
Dividende pour 100	7,63	7,86	8,12

Voici maintenant les chiffres relatifs aux *joint stock Banks* anglais :

	16 octobre 1897.	16 octobre 1898.	16 octobre 1899.	16 octobre 1900.
	Millions de £.			
Nombre de banques	92	90	83	
Capital souscrit	197	200	202	
Capital versé	45	46	46	
Valeur au cours du jour	132	138	144	
Réserves	27	28	30	
Acceptations	16	18	20	
Dépôts et comptes courants	508	541	571	
Encaisse et valeurs à court terme	121	132	140	
Portefeuille valeurs	118	124	126	
Escomptes et avances	341	360	379	
Immeubles et mobilier	22	26	28	

Aux États-Unis, la loi sur les banques du 29 juin 1900 a eu pour effet d'augmenter notablement la circulation des banques nationales; voici les derniers chiffres connus :

	13 février 1900.	26 avril 1900.	29 juin 1900.
	Millions de $.		
Nombre de banques	3 604	3 631	3 732
Portefeuille et avances	2 482	2 556	2 624
Portefeuille valeurs	331	337	357
Encaisse	340	358	356
Immeubles	80	80	80
Capital	613	617	622
Réserves	253	254	256
Circulation	205	236	245
Dépôts particuliers	2 482	2 449	2 458

Au 29 juin, la composition de l'encaisse était la suivante :

	Millions de $.
Monnaies d'or	103
Certificats d'or	101
Certificats du *clearing house*	91
Dollars d'argent	9
Certificats d'argent	45
Monnaie divisionnaire	7
	356

L'encaisse et la circulation du Trésor ont été :

Encaisse.	31 juillet.	31 août.	30 septembre.
	Millions de $.		
Or	431,2	428,7	439,2
Argent — barres	69,3	67,9	65,1
Argent — monnaies	440,3	431,1	437,1
Total de l'encaisse	940,8	927,7	941,4
Circulation.			
Greenbacks et autres billets	327,6	327,4	331,4
Certificats d'or	207,6	210,4	209,1
Certificats d'argent et billets de 1890	486,1	485,8	487,9
Total de la circulation	1 021,3	1 023,6	1 028,4

Le directeur de la Monnaie des États-Unis, M. Roberts, vient de publier son rapport annuel sur la production, dans le monde, de l'or et de l'argent. Ce document est relatif à l'année 1898. Il établit que la production de l'or s'est élevée :

En **1896**, à	Fr.	1 053 millions.
En **1897**, à		1 230 —
En **1898**, à		1 490 —

En 1898, l'Afrique arrive en tête des pays aurifères, le Transvaal a fourni 119 190 kilogr., les autres pays africains 1 827 kilogr. seulement; au second rang, on trouve l'Australie avec 97 594 kilogr., puis les États-Unis avec 96 995 kilogr., et, enfin, la Russie, avec 38 314 kilogr.

Le Canada, et spécialement le bassin du Yukon, développent rapidement leur exploitation aurifère. Le bassin du Yukon, qui ne fournissait que 1 500 000 fr. en 1896, a donné 50 millions de francs au moins en 1898.

Voici la production de l'argent :

1896	5 232 021 kilogr.
1897	5 696 110 —
1898	5 142 436 —

Sur ce dernier chiffre, 3 458 676 kilogr. ont été recueillis aux États-Unis et au Mexique. L'argent est un produit dont l'Amérique a, en quelque sorte, le monopole.

Malgré l'augmentation de la production, il a éprouvé un mouvement de hausse dans le courant de septembre :

	Cours de l'argent en barres à Londres.	Perte pour 1 000 à Paris.
	L'once standard.	
31 juillet	28d 13/16	532,50
31 août	28 7/16	532,50
30 septembre	29 1/4	513,50

Cette reprise est due aux demandes de l'Espagne, et surtout de l'Inde et de l'Extrême-Orient, qui se sont manifestées d'une manière assez inopinée.

Les envois d'argent de Londres en Orient ont été, du 1er janvier à la fin de septembre :

En 1900, de. . . . . £	6 672 139
En 1899, de.	5 137 096
En 1898, de.	4 244 173

A Londres, l'or a été au-dessus du pair.

La Banque d'Angleterre achète l'once standard 77/9d, on a coté sur le marché :

31 juillet.	77/9 1/2
31 août	77/10
30 septembre	77/10

A Paris, dans le trimestre écoulé, il n'y a pas eu de prime sur l'or.

Voici la valeur, à Paris, d'une somme de monnaie étrangère nominalement égale à 100 fr.

	31 juillet.	31 août.	30 septembre.
Hollande.	99,49	99,60	99,60
Allemagne	99,28	99,49	99,43
Portugal	71,24	71,24	71,06
Autriche	98,47	98,67	98,84
Russie.	99,13	99,23	99,23
Espagne	79,30	77,60	77,40
Londres	99,70	99,78	99,64
Belgique	99,75	99,75	99,75
Suisse.	99,18	99,50	99,58
Italie	60,15	60,60	64,71
Grèce	93,64	93,75	93,50
New-York	99,22	99,32	99,50
Rio-Janeiro.	42,11	37,70	37,14
Buenos-Ayres	71,72	74,62	74,24

On remarquera que, pendant les trois derniers mois, tous les changes étrangers, à Paris, ont été au-dessous du pair.

Pierre des Essars.

VIII.

Liste des ouvrages présentés dans la séance du 17 octobre 1900.

Ouvrages signés. (Voir le procès-verbal de la séance, p. 358.)

Documents officiels. — Algérie. — *Statistique générale*, 1897-1899.

Indo-Chine. — *Études statistiques et cliniques*, tome Ier.

Allemagne. — *Statistique de la ville de Hambourg*, 19e volume.

Angleterre. — *Statistical abstract : du Royaume-Uni*, de 1885 à 1899; — *des pays étrangers*, 1888-1898. — *Annual statement du commerce extérieur*, 1899. — *Rapport sur le taux des salaires (1° au temps, 2° à la pièce; — nombre d'heures de travail; — salaires agricoles).* — *1er numéro du Journal publié par le nouveau Ministère d'agriculture créé en Irlande.*

Belgique. — *Annuaire de la législation du travail*, 3e année, 1899. — Ministère du Travail : *L'Industrie à domicile*, vol. II (3 monographies).

Bulgarie. — *Statistique des élections*, 10e assemblée nationale. — *Commerce et navigation*, 1899.

Danemark. — *Statistique de la marine marchande et de la navigation*, 1899.

Espagne. — *Statistique des valeurs de douanes*, 1899.

Italie. — *Mouvement commercial,* 1899 (3 volumes, 6 graphiques). — *Mouvement de la navigation,* 1899 (2 vol.). — *Statistique de l'assistance,* 1898. — *Annales statistiques* — (*Statistique industrielle des provinces d'Ancône, de Forli et de Venise*) et (*Actes de la Commission de statistique de la justice civile et commerciale,* 1899). — *Mémoires sur les caisses d'épargne ordinaires* (Exposition universelle de 1900).
Pays-Bas. — *Recensement de la population en 1899.* (*Résultats provisoires.*)
Portugal. — *Statistique criminelle,* 1898. — *Projets de loi et documents parlementaires* (session de mars 1900).
Prusse. — *Zeitschrift statist., etc.,* de 1900 (40e vol.). — *Dénombrement de la population de Berlin,* 1895. — *Annuaire statistique de Berlin,* 1897.
Serbie. — *Annuaire statistique du royaume* (3e partie), 1896-1897.
Suède. — *Toute la série des statistiques officielles,* 1898-1899.
Suisse. — *Rapport du Conseil fédéral sur la question de la régie des alcools,* 1899.
Wurtemberg. — *Jahrbuch, etc.,* 1899 (2 vol.). — *Statistique de Stuttgard,* 1899.
Argentine (République). — *Annuaire de Buenos-Ayres,* 1899.
États-Unis. — *Commissaire du Travail* (*eau, gaz, électricité*), 40e Rapport.
Mexique. — *Bulletin démographique,* 1898. — *Recensement de la population,* 1895.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES (voir numéro de juillet, p. 251).

NOTE.

Le numéro d'octobre a donné, sous le titre de : *Variété,* page 352, le montant de la production annuelle de l'or dans le monde, soit 1 230 millions de francs; ce chiffre est celui de l'année 1897. Le Directeur de la Monnaie des États-Unis vient de publier son Rapport (reproduit par l'administration française des Monnaies et Médailles dans un Rapport au Ministre des finances) qui fournit, pour 1898, le chiffre de 1 490 millions. (Voir la Chronique des banques dans le présent numéro, page 392.) En outre, la *Commercial Chronicle* de New-York évalue, pour 1899, la production mondiale de l'or à 1 653 millions de francs.

Voici, du reste, pour l'or et l'argent, la production totale annuelle de 1895 à 1898, tirée du document officiel américain mentionné ci-dessus :

Années.	Or.		Argent.	
	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.
—	Kilogrammes.	Millions de francs.	Kilogrammes.	Millions de francs.
1895	299 072	1 030,1	5 210 942	2 188,1
1896	305 962	1 230,0	5 232 021	2 215,7
1897	358 090	1 489,7	5 696 110	2 498,8
1898	432 483	1 653,1	5 142 436	2 632,4

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 12. — DÉCEMBRE 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1900.

SOMMAIRE. — Adoption, après rectification, du procès-verbal de la séance précédente. — Nomination de deux membres titulaires et de deux membres correspondants. — Présentation d'un nouveau membre. — Avis relatif au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM. de Beaumont et Tranchant. — Communication de M. Coste analysant l'ouvrage de M. Cauderlier sur les lois de la population (rectification de la théorie de Malthus); discussion : MM. Levasseur, J. Bertillon, Coste, Alfred Neymarck, Limousin, Schelle.

La séance est ouverte à 9 heures un quart sous la présidence de M. Levasseur.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après rectification (1).

M. le PRÉSIDENT signale la présence à la séance de M. Maxime Kovalevsky, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il lui souhaite la bienvenue au nom de la Société.

Les candidatures de MM. Decoudu et Porée, comme membres titulaires, et de MM. Popoff et Mendez, comme membres correspondants, présentées à la dernière séance, sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

MM. Levasseur et Coste présentent, en qualité de membre correspondant, M. Gustave Cauderlier, ingénieur, 221, chaussée de Vleurgat, à Bruxelles. Suivant le règlement, il sera statué sur cette candidature à la prochaine réunion.

M. le Président rappelle que la Société devra, dans la séance du 19 décembre prochain, procéder au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil pour 1901. Aux termes des articles 7 et 8 des statuts, il y aura lieu de nommer un président, un vice-président et deux membres du Conseil.

Conformément à l'article 6 du règlement, le Conseil a, dans sa séance du 31 octobre dernier, dressé la liste suivante, qu'il propose pour les diverses fonctions :

Président pour l'année 1901 : M. Edmond Duval;

Vice-président pour trois ans : M. le Dr Chervin;

Membres du Conseil pour trois ans : MM. Lucien March et Jacques Siegfried.

---

(1) Ce procès-verbal fait dire à M. le Dr Papillon que le projet d'un *grand Livre foncier* a été rejeté à l'unanimité par la Société des agriculteurs. Au lieu de : *la Société des agriculteurs,* il faut lire : *le Congrès de la propriété foncière.*

En communiquant cette liste, M. le Président ajoute que toute candidature proposée par cinq membres au moins est, de droit, ajoutée à la liste dressée par le Conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts et transmise au Secrétaire général dans les huit jours qui suivront la présente séance. Le scrutin sera ouvert au début de la séance et clos à 10 heures.

M. le Secrétaire général présente les ouvrages offerts à la Société. Il mentionne comme ouvrages signés du nom de leurs auteurs : cinq études de M. Neymarck, parues à l'occasion du Congrès international des valeurs mobilières dont l'honorable membre était vice-président et rapporteur général (*La statistique internationale des valeurs mobilières; — Les valeurs à lots; — Les capitaux français en Italie; — La Dette publique de l'Allemagne; — Les capitaux français en Russie*). Ces études seront suivies de la seconde partie du rapport général de M. Alfred Neymarck, ainsi que des cinq volumes contenant toutes les publications du Congrès. — Une *Note sur une meilleure utilisation des cours d'eau naturels comme voies navigables,* par M. Vauthier. — *Le socialisme municipal à Londres,* par M. Montoux, agrégé d'histoire. — *Rapport sur le service de l'hygiène à Bruxelles* (démographie et service sanitaire). — *La Russie à la fin du* XIXe *siècle,* par M. de Kovalevsky. — *La Russie extra-européenne et polaire,* par M. de Semenov.

M. le Secrétaire général signale, en outre, l'envoi d'un certain nombre de documents officiels, dont on trouvera plus loin la liste complète (1), et parmi lesquels il cite le 1er volume d'une publication de la Direction du travail, intitulée : *Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques.* A ce propos, M. Levasseur fait circuler deux cartes qu'il a dressées sur l'utilisation des eaux par l'agriculture et sur la force motrice des cours d'eau.

M. de Beaumont offre à la Société un exemplaire de la *Revue de statistique* qu'il dirige. C'est la récapitulation, pour 1899, des fascicules hebdomadaires de l'année. On sait que ce recueil résume les principaux travaux statistiques parus et constitue pour le statisticien un élément de travail précieux.

M. Charles Tranchant fait hommage à la Société d'un travail qu'il a publié à l'occasion du cinquantenaire de l'association des anciens élèves de l'École nationale d'administration. Il y a indiqué la répartition des élèves entre les diverses carrières et dressé ainsi une statistique *sui generis* qui est de nature à présenter un certain intérêt.

M. le Président, après avoir remercié MM. de Beaumont et Tranchant, donne ensuite la parole à M. Coste pour sa communication inscrite à l'ordre du jour : *Les lois de la population,* d'après M. G. Cauderlier (rectification des lois de Malthus). L'étude de M. Coste, très substantielle et très approfondie, est accueillie avec le plus vif intérêt. Elle sera reproduite *in extenso* dans le numéro de janvier prochain.

Tout en reconnaissant, avec M. Coste, que le sujet traité ne peut être débattu avec toute son ampleur que lorsque M. Cauderlier lui-même pourra prendre part à la discussion, M. le Président estime que dès maintenant il lui paraît utile d'échanger quelques remarques au sujet de cette communication. C'est ainsi qu'il fait observer que l'auteur du travail analysé par M. Coste a peut-être trop négligé les travaux de ses devanciers, tels que ceux de M. le Dr L. A. Bertillon, père de notre collègue, qui s'étaient servis de méthodes analogues à la sienne.

M. Coste pense qu'il faut faire deux parts dans l'ouvrage de M. Cauderlier; il y a la partie théorique où l'on retrouve, en effet, des principes déjà posés par de précédents démographes, et la partie statistique qui est d'une incontestable richesse et qui appartient en propre à M. Cauderlier.

M. J. Bertillon dit que son père avait suivi les mêmes méthodes que M. Cauderlier et avait aperçu les mêmes faits, que, cependant, ce dernier a eu le mérite de continuer et de mettre à jour des travaux déjà anciens. La *natalité* reste à peu près stationnaire, sauf en France et en Angleterre, où elle diminue, et la *mortalité* diminue partout. La natalité restant stationnaire et la mortalité diminuant, l'écart qui

---

(1) Voir page 425.

les sépare doit s'accroître. C'est, en effet, ce qui arrive : l'accroissement de la population est de plus en plus élevé dans tous les grands pays, excepté en France, où il a toujours été très faible et où il a baissé au point de devenir nul. En Angleterre, la natalité a baissé comme la mortalité ; l'accroissement de la population reste pourtant considérable (11 pour 1 000 habitants et par an).

M. Bertillon explique que les mots *matrimonialité* et *nuptialité* ont été créés l'un et l'autre par son père. Le plus ancien est *matrimonialité,* mais ce mot ayant paru trop long, l'auteur y avait substitué *nuptialité* qui, dans sa pensée, avait exactement le même sens. La différence que M. Cauderlier veut établir entre eux ne paraît pas justifiée par l'étymologie.

M. Bertillon père a insisté à plusieurs reprises sur l'utilité de rapporter le nombre des mariages non pas à la population générale, mais à la population « mariable » seulement (Art. MARIAGE, FRANCE, etc., du *Dict. Encycl. des sciences médic.; — Mouvement de la population dans divers États de l'Europe,* dans les *Annales de Démographie,* etc.). Il a toujours calculé ainsi, dans tous ses travaux sur la France et sur divers pays étrangers, lorsque la forme des documents le lui a permis. Il appelait ce rapport *nuptialité spéciale.*

En réponse à une remarque de M. Fléchey, M. COSTE dit que les matrimonialités masculine et féminine ont été calculées à part, mais, comme M. Cauderlier, il considère que la matrimonialité féminine constitue une mesure plus précise.

M. J. BERTILLON partage cet avis. L'honorable membre fait remarquer ensuite que l'appréhension du mariage ou plutôt la crainte des charges et des devoirs qu'il entraîne passent pour diminuer la natalité et la nuptialité ; l'une et l'autre sont plus faibles dans les quartiers riches que dans les quartiers pauvres des grandes capitales ; ce résultat n'est pas causé par la pauvreté, mais par une crainte exagérée des charges qu'entraînent le mariage et la paternité. Il pense, en outre, que M. Coste exagère l'influence du féminisme sur la natalité ; toutefois, il reconnaît qu'en Australasie, où la femme a des droits très étendus, les mariages sont rares, quoique d'ordinaire assez féconds. Mais il ne convient pas d'attacher trop d'importance à ce fait qui peut n'être qu'une coïncidence. Il ne faut parler qu'avec une certaine défiance des chiffres qui concernent la natalité dans les quelques États américains où cette statistique existe, car les Américains avouent que le tiers au moins des naissances est omis dans leurs statistiques.

Enfin, M. Bertillon ne regarde pas comme démontré que les décès ne dépendent pas de la pauvreté, mais qu'ils dépendent des différences d'hygiène. Hygiène et richesse sont, pour lui, deux mots à peu près synonymes, car celui qui est le plus riche a la meilleure hygiène, tandis que la misère entraîne une alimentation mauvaise et engendre des vices, toutes conditions contraires à l'hygiène.

M. COSTE répond à M. B r illon que les idées de M. Cauderlier seront plus utilement discutées lorsqu'il assistera à la séance, mais, personnellement, il lui paraît incontestable que le relèvement de la condition de la femme doit être une cause d'infécondité.

Les travailleurs hommes, à mesure qu'ils se sont affranchis, ont vu leur situation s'améliorer par des accroissements de salaire et des diminutions d'heures de travail. De son côté, la femme qui s'affranchit tend à alléger son travail, mais elle ne peut le faire qu'en réduisant ses charges de maternité et d'éducation des enfants. Ainsi, la femme anglaise est plus féconde que la femme de la Nouvelle-Angleterre, que les mœurs américaines ont mise sur un piédestal. En France, si la femme est peu féconde, cela dénote que, en fait sinon en droit, sa condition sociale est supérieure à ce qu'elle est dans les autres pays d'Europe.

Sur la question d'hygiène, il y a un malentendu. M. Cauderlier parle de l'hygiène publique et non de l'hygiène privée ; il prétend que la mortalité peut être réduite par les travaux d'assainissement et les mesures de salubrité publique et de prophylaxie générale beaucoup plus que par l'accroissement de l'aisance des particuliers. C'est là l'idée assez neuve qu'il était intéressant de faire ressortir.

M. NEYMARCK prouve, avec chiffres à l'appui, que Malthus s'est trompé en avan-

çant que la population peut doubler tous les vingt-cinq ans; le fait ne s'est produit qu'aux États-Unis. Voici les renseignements numériques :

Années.	Europe.	Angleterre.	Allemagne.	France.
—	—	—	—	—
	Millions d'habitants.			
1800. . . .	175	16,3	25	27
1900. . . .	380	41,0	55	38

Si la théorie de Malthus avait été vraie, l'Europe devrait posséder aujourd'hui 1 400 millions d'habitants; l'Angleterre, 128 millions; l'Allemagne, 200 millions; la France, 108 millions. On est, on le voit, loin de compte.

Par contre, aux États-Unis, la théorie de Malthus a été plus que confirmée, mais dépassée au delà des prévisions de son auteur.

Les États-Unis avaient 5 millions et demi d'habitants en 1800; en 1900, cette population s'élève à 76 millions. Suivant la formule malthusienne, elle aurait dû être seulement de 44 millions.

M. Alfred Neymarck estime qu'entre la population, la production et la consommation des richesses, il existe un rapport étroit.

L'accroissement de la population est subordonné, suivant lui, à la somme des besoins, des charges de l'homme. En outre, et c'est le point sur lequel il faut appuyer, les moyens de subsistance ont crû plus vite que la population. Si, en France, la population est stationnaire, il faut, en partie, l'attribuer aux charges fiscales que nous subissons.

M. Coste répond par la lecture d'un passage de l'ouvrage de M. Cauderlier, duquel il résulte que la durée de la période de doublement est sans importance. Le fait invoqué par M. Neymark ne prouve rien contre la théorie de Malthus, puisqu'il établit que les obstacles prévus par Malthus lui-même ont réussi à entraver la propagation de l'espèce. Ce sont surtout ces obstacles qu'a étudiés Malthus et qu'étudie après lui M. Cauderlier.

M. Levasseur dit que la théorie de Malthus repose sur l'antithèse de l'accroissement de la population et de l'accroissement des moyens de subsistance; c'est là qu'est l'erreur, car, dans notre siècle, les moyens de subsistance ont crû plus vite que la population.

M. Schelle dit que les progressions imaginées par Malthus ne servent qu'à fixer les idées; en réalité, elles ne sont pas mathématiques et la durée de la période de doublement importe peu.

M. Limousin fait remarquer que la période de doublement de Malthus a pu se vérifier en Amérique, mais il faut tenir compte, ici, de l'origine de la population américaine, qui s'est formée par l'émigration de la population européenne. Dès lors, pour déterminer la vraie période de doublement, il faudrait tenir compte à la fois de la population née dans le Nouveau-Monde et de la population née dans l'ancien. Il demande aussi si le divorce n'a pas pour effet d'accroître la natalité.

A cette dernière question, M. Bertillon répond que le nombre des divorces est trop peu élevé pour avoir sur la natalité une influence quelconque.

M. le Président termine la discussion en lisant un passage de son ouvrage, *la Population française,* dans lequel il montre les difficultés des études démographiques et relève d'une façon pittoresque les contradictions flagrantes qui existent entre les paroles et les actes de la plupart des hommes.

La continuation de la discussion est remise à une séance ultérieure.

M. March donne un aperçu succinct du mouvement de la population en France pour 1899 (1).

L'ordre du jour de la prochaine séance est arrêté de la manière suivante :

1° Renouvellement partiel du Conseil et du Bureau;

---

(1) Voir Annexe au procès-verbal, p. 401.

2° Discussion sur la communication de M. Besson : La dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier en France et à l'étranger ;

3° Nombre d'enfants par famille (familles françaises en général ; familles des fonctionnaires; familles qui laissent un héritage); communication par M. le Dr Bertillon.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
E. Levasseur.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1900.

(Note sur le mouvement de la population en 1899.)

Sur l'invitation de M. le Président, M. Lucien March présente un court résumé des résultats généraux du mouvement de la population de la France au cours de l'année 1899, d'après le rapport adressé au Ministre du commerce par M. le Directeur du Travail (1).

Sous la forme suivante, ce résumé permet des comparaisons utiles entre les chiffres de 1899, ceux de 1898 et les moyennes applicables à la période décennale 1889-1898 :

		Années.		Moyennes décennales.
		1899.	1898.	Période 1889-1898.
Mariages		295 752	287 179	284 373
Divorces		7 179	7 238	6 287
Naissances.	Légitimes	772 657	769 347	782 820
	Illégitimes	74 970	74 586	74 552
	Ensemble	847 627	843 933	857 372
Mort-nés		39 860	39 805	41 750
Décès		816 233	810 073	829 232
Excédents des naissances sur les décès		31 394	33 860	28 140

On remarquera en 1899 :

1° Le relèvement du nombre des mariages, lequel n'avait pas encore été aussi élevé depuis 1876;

2° La réduction nouvelle du nombre des divorces dont le maximum a été atteint en 1887;

3° Une légère amélioration de la natalité, par rapport à 1898; la natalité était cependant plus forte encore au cours de la période décennale 1889-1898. On remarquera, de plus, que sa diminution, par rapport à cette période, ne porte que sur les naissances légitimes;

4° Une augmentation de la mortalité par rapport à 1898 et une diminution par rapport à la moyenne décennale 1889-1898;

5° Enfin, de ces mouvements divers de la natalité et de la mortalité, il résulte qu'en 1899 l'excédent des naissances sur les décès est légèrement plus faible qu'en 1898 et supérieur à l'excédent annuel moyen de 1889 à 1898.

En somme, situation stationnaire, écarts vraisemblablement accidentels, sauf en ce qui concerne les mariages et les divorces. Ainsi, l'accroissement du nombre des mariages se répartit entre les trois quarts des départements, tandis que les varia-

(1) Ce rapport sera publié dans le prochain numéro.

tions de la natalité ou de la mortalité, dans un sens ou dans l'autre, affectent des nombres égaux de départements.

On jugera, par le tableau ci-dessous, de ce que sont devenus, depuis le milieu du siècle, les excédents annuels des naissances sur les décès :

Périodes.	Excédents annuels moyens pour 100 habitants.	Périodes.	Excédents annuels moyens pour 100 habitants.
1894-1898 . . .	+ 0,13	1871-1873 . . .	— 0,10
1889-1893 . . .	+ 0,01	1864-1868 . . .	+ 0,29
1884-1888 . . .	+ 0,16	1859-1863 . . .	+ 0,39
1879-1883 . . .	+ 0,24	1854-1858 . . .	+ 0,10
1874-1878 . . .	+ 0,35	1849-1853 . . .	+ 0,37

Depuis une vingtaine d'années, l'accroissement de la population est très faible; les résultats de l'année 1899 ne modifient pas cette situation.

III.

LES PUBLICATIONS STATISTIQUES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Dans l'introduction sur la statistique qui se trouve au commencement de mon ouvrage sur *La population française* (t. 5, I, p. 71), je me suis exprimé de la manière suivante au sujet des statistiques publiées à l'occasion des expositions :

« Les expositions universelles ont eu une influence très marquée sur les publications statistiques. Les États ont été jaloux de se montrer dans ces concours avec tous leurs avantages. Ils ne se sont pas contentés d'envoyer leurs produits ; ils ont voulu donner une idée complète de leurs richesses et même de leur état social et ils ont, dans ce but, renouvelé ou complété leurs statistiques. Plusieurs pays qui n'en publiaient pas auparavant sont entrés dans le concert ; parmi les plus empressés, on a vu les colonies et les républiques américaines qui, jeunes encore, éprouvaient le besoin de faire leurs preuves de noblesse, d'obtenir un témoignage solennel de leur rapide croissance et surtout de tenter les émigrants, qu'elles considèrent comme une des plus lucratives importations qui puisse leur venir d'Europe. Ces examens de conscience, qui n'ont pas été toujours exempts de forfanterie, ont profité à la statistique. » Le volume qui contient cette phrase était publié en 1889, date d'une des expositions universelles. Le passage peut s'appliquer à l'Exposition de 1900, qui a produit une moisson d'exposés économiques et statistiques non moins abondante.

Il a paru utile de les signaler à la Société de statistique et de donner la liste des publications de ce genre que j'ai pu examiner. Quoique cette liste ne soit pas complète, elle constitue cependant une collection précieuse pour les études sociales, et ceux qui s'occupent de ces études nous sauront peut-être gré plus tard d'en avoir consigné le souvenir dans le *Journal de la Société de statistique*. La place nous manque pour entrer dans les détails; les titres d'ailleurs suffisent pour guider dans la recherche des originaux. Je les énumère dans l'ordre géographique que j'ai l'habitude de suivre dans mes travaux.

BELGIQUE. — *Section belge.* — *Catalogue officiel.* — En tête de chaque groupe est une courte notice qui contient des renseignements statistiques. 1 vol. in-12.

EMPIRE ALLEMAND. — *Exposition universelle de 1900.* — *Catalogue officiel de la section allemande.* 1 vol. gr. in-8°. Publication faite avec luxe en caractères gothiques et

illustrée contenant une introduction sur l'Empire allemand et ses habitants et trente et un chapitres relatifs aux divers groupes de l'Exposition.

Provinz Ostpreussen. — Catalogue. — Collection des chevaux exposés par le Landwirthschaftlicher Centralverein für Littauen und Masuren Insterburg, Ostpreussen. 1 vol. in-8°. — *L'Agriculture allemande à l'Exposition universelle de Paris,* 1900. 1 vol. in-8°. — *Sonder Katalog der Ausstellung Deutscher Weine* (*Catalogue spécial des vins allemands*). 1 vol. in-8° rédigé en trois langues. — *La culture allemande du houblon,* publiée par la Société allemande de culture du houblon de Nuremberg. Broch. in 8°. Munich.

Œuvres de salut social en Allemagne, publié par le prof. Dr H. Albrecht. 1 vol. in-8°. Berlin. — *Verzeichniss der auf dem Gebiete der Hygiene und der sonst vom Kaiserlichen Gesundheitsamte vorbereiteten Vorführungen.* 1 petit vol. in-8°. Berlin. — *Catalogue spécial du groupe : L'assurance ouvrière de l'Empire allemand.* Broch. in-8°.

Exposition collective de l'industrie chimique de l'Allemagne. 1 vol. in-4°. 1900. — *Die Sonneberger Spielwaren.* — Industrie (Invalides), broch. in-8°.

Katalog der Deutschen Berggewerbe. Ausstellung, Paris. 1900. 1 vol. in-8°. — *Sammelausstellung der Bernsteinindustrie.* Broch. in-8°.

Deutschlands Heilquellen und Bäder. 1 vol. in-4°. 1900. Rédigé en trois langues et illustré.

Empire d'Autriche. — L'Empire d'Autriche a publié son catalogue en douze petits volumes in-12, comprenant chacun un ou plusieurs groupes de l'Exposition. Ces volumes sont illustrés. En voici la liste :

1° *Enseignement, instruments et procédés des sciences et des arts.* — 2° *Œuvres d'art.* — 3° *Mécanique. Électricité.* — 4° *Génie civil. Moyens de transport.* — 5° *Navigation de commerce.* — 6° *Agriculture, horticulture, industries forestières.* — 7° *Aliments.* — 8° *Mines, métallurgie.* — 9° *Décoration et mobilier des habitations. Industries diverses.* — 10° *Fils, tissus, vêtements.* — 11° *Industrie chimique.* — 12° *Économie sociale, hygiène, Assistance publique, produits destinés à l'exportation, armées de terre et de mer.*

Le Commissariat général a publié en outre un volume intitulé : *Histoire du journalisme en Autriche,* par Ernest-Victor Zenker, 1 vol. in-12; et une publication agricole intéressante : *La petite culture en Autriche,* 1 vol. in-4°.

Royaume de Hongrie. — *Catalogue spécial. — Exposition des pays de la Couronne hongroise, publié par le Commissariat royal hongrois.* 1 vol. in-12. Le Catalogue est précédé d'une introduction de 229 pages sur l'état social et économique de la Hongrie, qui contient des renseignements statistiques. A côté de cette publication, on peut citer : *Hongrie, exposition historique.* 1 vol. in-12. — *La Caisse d'épargne postale de l'État hongrois, les Hôpitaux et les maisons de santé de la Hongrie.* 1 volume in-8°. — *L'enseignement en Hongrie.* 1 vol. in-8°. — *L'Assistance publique en Hongrie.* Broch. in-8°. — *La législation et l'administration sanitaire de la Hongrie.* Broch. in-8°; etc.

L'enseignement industriel et professionnel de la Hongrie, par J. Sztérenyi. 1 vol. in-4°, 1900. — *Monographie de l'horticulture en Hongrie,* par M. Schilberszky. 1 vol. in-4°, 1900. — *Le port de Fiume,* par Antoine Hajmal. 1 vol. in-4°, 1900. — *Le porc en Hongrie.* 1 vol. in-8°, 1900. — *Les ventes publiques de laines à Budapest,* par le Dr E. de Rodiczky. Broch. in-8°, 1900. — *Le mérinos à laine fine à carde en Hongrie.* Broch. in-8°, 1900. — *Les travaux de régularisation et d'endiguement en Hongrie.* 1 vol. in-8°, 1900. — *Pays de la couronne de Hongrie. Catalogue spécial, Forêts.* 1 vol. in-12. — *Les charbonnages hongrois,* par Ch. Déry. 1 vol. in-8°. — *L'industrie des mines et des hauts fourneaux de Hongrie,* par Aladar Edvi-Mès. 1. vol. in-8°, etc.

Bulgarie. — *La Bulgarie à l'Exposition universelle internationale de 1900, à Paris,* renferme une introduction sur l'état politique et économique du pays. 1 vol. in-12. — *Les mines, carrières, eaux minérales et thermales de Bulgarie.* Broch. in-12.

Roumanie. — *Catalogue de la Roumanie.* En tête du volume se trouve une notice courte (62 pages), mais instructive sur l'état économique du royaume. 1 vol. in-12.

Russie. — *Guide du grand chemin de fer transsibérien.* 1 fort vol. in-8°. Cette publication, très bien illustrée, commence par un intéressant aperçu géographique et historique de la Sibérie et contient une description détaillée de la construction de la grande ligne et de ses embranchements et une étude pittoresque, politique et économique sur chacune des provinces et contrées que le chemin de fer desservira. C'est un ouvrage très considérable et très intéressant sur une vaste région qui entre dans le mouvement général de la civilisation du monde et dont le développement sera sans doute un des faits importants du xxe siècle.

A cette publication de premier ordre il faut joindre plusieurs brochures : *Aperçu des explorations géologiques et minières le long du Transsibérien,* publié par le Comité géologique de Russie. — *Aperçu de l'histoire de la colonisation en Sibérie,* publié par la chancellerie du Comité des ministres. — *Le grand Transsibérien* et la *Notice explicative sur la carte minéralogique de la Sibérie ; L'industrie de l'or en Sibérie ; Aperçu historique des travaux d'arpentage entrepris en Sibérie* et *Aperçu des travaux hydrotechniques exécutés dans la zone du chemin de fer transsibérien,* publiés par le Ministre de l'agriculture et des douanes. — *Administration et construction des chemins de fer de l'Empire.*

La Russie à la fin du xixe *siècle,* ouvrage publié sous la direction de W. de Konalevsky, adjoint du ministre des finances de Russie.

La Russie extra-européenne et polaire (Sibérie, Caucase, Asie centrale, Extrême-Nord), par P. de Semenov, membre du Conseil de l'Empire, vice-président de la Société impériale russe de géographie.

Grand-Duché de Finlande. — *Notices sur la Finlande publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1900.* Ce volume, in-8°, composé sous la direction de M. Mechelin par un groupe de savants, traite du pays et de sa population, de l'organisation politique et administrative, de la culture intellectuelle, de la culture matérielle (instruments d'échange et voies de communication, agriculture, forêts, pêche, industrie, commerce) et de l'état social. Il renferme plusieurs cartes et nombre de tableaux statistiques. Pour plus de détails sur certaines parties, le rédacteur renvoie à l'*Atlas de Finlande,* récente et très belle publication de la Société de géographie, à *La Finlande au* xixe *siècle,* dont a été extrait, en vue de l'Exposition, un volume illustré : *Littérature et beaux-arts en Finlande,* 1 vol. in-4° ; à la *Constitution du grand-duché de Finlande.* Nous pouvons signaler, en outre, plusieurs brochures : *Excursions en Finlande,* 1900, avec illustrations ; *La presse périodique en Finlande ; Pilotages et phares en Finlande ; Catalogue... et aperçu de la zoologie de la Finlande ; Aperçu statistique de l'état des écoles publiques en Finlande,* 1898-1899.

Suède. — *La Suède, son peuple et son industrie. Exposé historique et statistique publié par ordre du gouvernement, rédigé par Gustav Sundbärg, secrétaire au bureau central de statistique de Suède.* Cette publication est, comme celle de la Norvège, une œuvre considérable ; elle forme deux tomes, le premier de 437 pages, le second de 528, avec table alphabétique en appendice. Ils sont illustrés de nombreuses photogravures ; c'est un travail collectif auquel ont collaboré plusieurs savants et qui traite en détail de la géographie physique, de la démographie, de la constitution politique et de l'administration et particulièrement de l'instruction et des lettres, de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, des mines et usines, de l'industrie manufacturière, de la navigation et des communications, de la Monnaie et des institutions de crédit, de la législation industrielle et ouvrière.

Cette publication est un document indispensable pour quiconque veut aujourd'hui faire une étude sur la Suède.

NORVÈGE. — *La Norvège. Ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1900.* C'est un très beau volume de 645 pages, avec appendice et cartes, richement illustré, qui contient une description complète et méthodique de la Norvège : géographie, climat, flore et faune, anthropologie, démographie et histoire, constitution et administration, institutions sociales, finances, crédit, instruction, armée, marine, agriculture, pêche et chasse, mines et industrie, commerce et navigation, voies de communication, littérature et arts. Le volume a été composé par un groupe de savants sous la direction de MM. Sten Konow et Karl Fischer. La traduction en français est de M. Delgobe.

Ce volume est accompagné de plusieurs brochures qui intéressent aussi la statistique : *La ville de Kristiania, son commerce, sa navigation et son industrie,* par M. Amneux; *Catalogue spécial norvégien,* par M. Hammer; *Les rivières de la Norvège,* par M. Saetren.

A l'époque de l'Exposition universelle de 1878, M. Broch avait publié un très intéressant volume sur l'état géographique, politique et économique de la Norvège. Le volume de 1900 le remplacera désormais et le dépasse non seulement par la nouveauté, mais par l'ampleur de la documentation.

DANEMARK. — *L'agriculture en Danemark. Texte, planches et gravures préparés sous les auspices de la Commission danoise à l'Exposition universelle de 1900 à Paris (section d'agriculture) avec subvention du Carlsbergfondet,* par RUDOLF SCHOU, conseiller de gouvernement, membre de la commission d'agriculture. 1 vol. gr. in-8°. C'est un très beau volume illustré dont une partie est en danois, avec traduction française, l'autre en français seulement. Il contient des études détaillées sur le sol, l'emploi des machines, l'élevage et le commerce du bétail, les sociétés agricoles, la fabrication du beurre, l'exportation et la consommation. A noter : les salaires agricoles ont presque doublé depuis 1872. Vingt-quatre planches de graphiques accompagnent l'ouvrage.

JAPON. — *General view of commerce and industry of the Empire of Japan.* 1 vol. in-12. « This volume groing brief outlines of the commercial and industrial state of Japan has been prepared for the Paris international Exposition of 1900. » Il ne porte pas de nom d'auteur. (Il a été composé par M. Saïto.) Après une courte introduction sur la population, les voies de communication, l'industrie, etc., il contient une étude détaillée du commerce extérieur, importation et exportation par articles, du mouvement des ports, du tarif des douanes. Il est accompagné de cartes.

CANADA. — *Le Canada, son histoire, ses produits et ses ressources naturelles,* par l'honorable George Johnson, 1 vol. in-8°, publié par le département de l'agriculture du Canada, contient un résumé de la constitution, de l'état des terres publiques, des finances, de l'éducation, des industries, des moyens de communication, etc. ; ce volume est accompagné de cartes.

La province de Québec, qui est la partie française, est un volume in-12 de 350 pages consacré à la description du pays, à la colonisation, à l'agriculture, aux pêcheries, aux mines, à l'industrie, aux voies de communication, au commerce, à l'instruction.

ÉTATS-UNIS. — La collection des 19 brochures relatives à l'économie sociale aux États-Unis ont été éditées par Herbert B. Adams, professeur à l'université de Johns Hopkins et Richard Waterman, junior.

1° *The Social Economy exhibit at the Paris Exposition of 1900.* — 2° *The country and the People.* — 3° *Resources and Industries.* — 4° *Commercial Institutions.* — 5° *Bureaus of Labor statistics.* — 6° *Employment Bureaus.* — 7° *Inspection of Factories and Works-*

hops. — 8° *Inspection of Mines.* — 9° *Regulation of the Sweating system.* — 10° *Industrial arbitration and conciliation.* — 11° *Building and Loan Associations.* — 12° *Cooperation and profit Sharing.* — 13° *The Housing problem.* — 14° *Religious Movements and social progress.* — 15° *Municipal Movements and social progress.* — 16° *Industrial Betterment* — 17° *Young Men's christian Association.* — 18° *Trend of social economic Legislation.* — 19° *The post present condition of public hygiene and state medicine in the United States.*

La collection des 19 brochures relatives à l'éducation aux États-Unis publiées par le département de l'éducation sous le titre de *Monographs on education in the United States,* edited by Nicholas Murray Butler, professor of philosophy and education in Columbia University New-York.

1° *Educational organisation and administration.* — 2° *Kindergarten Education.* — 3° *Elementary Education.* — 4° *Secondary Education.* — 5° *The American College.* — 6° *The American University.* — 7° *Education of Women.* — 8° *The Training of Teachers.* — 9° *School Architecture and hygiene.* — 10° *Professional Education.* — 11° *Scientific, Technical and Engineering Education.* — 12° *Agricultural Education.* — 13° *Commercial Education.* — 14° *Art and Industrial Education.* — 15° *Education of defectives.* — 16° *Summer Schools and University Extension.* — 17° *Scientific Societies and Associations.* — 18° *Education of the Negro.* — 19° *Education of the Indian.* Ces brochures ont été réunies en deux volumes, édition de luxe, par les soins de M. Rogers, directeur de l'enseignement pour les États-Unis à l'Exposition universelle.

France. — En France, il n'a pas été dressé d'inventaire général de l'état économique spécialement composé à l'occasion de l'Exposition. Cet inventaire se trouvera probablement dans les rapports du jury. Mais il a été rédigé nombre de monographies, particulièrement pour l'économie sociale. Je me borne à citer deux publications relatives aux colonies : le *Guide illustré de l'exposition coloniale française au Trocadéro en 1900,* 1 vol. in-8° illustré, l'*Indo-Chine française,* 1 vol. in-8° illustré, et la *Notice sur la Nouvelle-Calédonie,* 1 vol. in-8°.

Le Guide contient dans sa seconde partie la *situation géographique des colonies françaises et pays de protectorat.* On y trouve des renseignements statistiques sur la superficie, la population, les voies de communication, les productions, le commerce. Sur plusieurs points, la statistique coloniale n'est pas encore suffisamment établie.

Sans doute, il y a des colonies pour lesquelles il est impossible de donner le chiffre officiel de la superficie, parce que les limites ne sont pas déterminées; tel est le cas de nos possessions de l'Afrique continentale; en général, dans ce cas, l'administration s'abstient, avec raison, ou publie des évaluations approximatives de l'état actuel, sans conséquence pour les revendications futures. Dans la plupart de nos colonies continentales, il n'est pas fait de recensement et il n'est pas possible de se procurer des données exactes sur la population; la statistique est réduite à des évaluations hypothétiques.

Mais il est désirable que ces évaluations concordent, et, pour cela, les auteurs doivent, quand il n'y a pas de raison de faire autrement, reproduire les évaluations administratives ou les discuter quand ils ne les acceptent pas.

Précisément, le ministère des colonies a fait peindre sur les murailles du pavillon des colonies, à l'Exposition, des tableaux contenant de nombreux renseignements sur chaque colonie, entre autres la superficie et la population. La comparaison ci-jointe des chiffres tirés du Guide illustré et des peintures murales montre que la concordance fait trop souvent défaut. Nous donnons, en outre, comme terme de comparaison, le tableau tel que nous le publions, presque exclusivement d'après des données administratives, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* de 1901.

E. Levasseur.

COLONIES.	GUIDE.		TABLEAU MURAL.			ANNUAIRE DU BUREAU DES LONGITUDES.		
	SUPERFICIE.	POPULATION.	SUPERFICIE.	POPULATION.	POPULATION européenne non comptée dans la colonne précédente.	SUPERFICIE.	POPULATION.	COLONIES.
	kil. c.		kil. c.			kil. c.		
						600 000	4 429 421	Algérie (Sahara algérien compris).
						130 000	1 700 000	Tunisie.
						4 000 000	(?)	Sahara oriental (entre le 30e parallèle et le parallèle tangent au Niger et à Tombouctou).
Sénégal	(?)	(?)	461 000	1 100 000				
Sénégal et dépendances	(?)	2 000 000	»	»	895	887 000	1 950 000 (?)	
Soudan	»	»	1 200 000	2 500 000				
Guinée française	120 000	(?)	150 000	1 150 000	300	225 000	1 115 000 (?)	
Côte d'Ivoire	300 000	(?)	250 000	2 370 000	150	310 000	2 370 000 (?)	
Dahomey	160 000	(?)	150 000	700 000	»	185 000	200 000 (?)	
	»	»	»	»	»	1 000 000	1 800 000 (?)	Territoire militaire.
Congo français	(?)	12 à 11 000 000	3 600 000	8 000 000	»	2 500 000	8 000 000 (?)	
Madagascar	600 000	3 500 000	590 000	3 000 000 (1)	1 111	596 000	3 000 000 (?)	
Mayotte et Comores	370 2 067	47 000	2 077	85 500 (2)	»	2 077	85 500	
Réunion	1 800	167 850	2 600	173 192 (6)	»	2 512	173 192	
Côte française des Somalis	36 000	(?)	(?)	(?)	»	120 000	52 000 (?)	
Inde française	637,9	282 580	5 126	277 013	»	5 126	277 013	
Cochinchine	59 800	2 037 033 (2)	59 965	2 319 048	4 451	59 965	2 320 000	
Cambodge	120 000	2 à 2 500 000	120 000	1 500 000	350	120 000	1 500 000	
Tonkin	» (3)	15 000 000	110 000	7 038 629	3 295	110 000	7 040 000	
Annam	200 000	4 à 5 000 000	(non évaluée)	4 996 000	214	220 000 (?)	5 000 000	
Laos	(?)	3 000 000	267 000	470 000	»	267 000	470 000	
Nouvelle-Calédonie	21 023 (4)	56 197 (5)	23 952	25 à 30 000	22 093	23 952	59 000	
Établissements d'Océanie	(?)	25 000	5 000	38 000	2 491 (à Papeete)	5 000	46 500	
Saint Pierre et Miquelon	2 416	6 000	241,5	»	6 352	241,5	6 352	
Guyane	(?)	26 839	150 000	30 210 (7)	»	150 000	30 200	
Guadeloupe	1 780	182 182	1 780	171 356	»	1 780	171 356	
Martinique	938	177 052	985	184 372	»	985	194 372	

(1) Le Guide (p. 125) donne par une erreur d'addition 2 034 453. — 3 000 000 est le chiffre rectifié.
(2) Chiffre rectifié.
(3) Le Guide ne donne que la superficie du delta : 11 000 kilomètres.
(4) Sans les îles adjacentes.
(5) Dont 30 000 indigènes.
(6) Dont : 148 125 Européens et créoles ; 25 067 Africains et Asiatiques.
(7) Dont : population civile, 22 155 ; troupe, 559 ; transport, 5,796 ; indigènes sauvages, 1700.

IV.

LA DETTE HYPOTHÉCAIRE ET LES RÉSULTATS DES INSTITUTIONS DE CRÉDIT FONCIER EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

(*Suite et fin* [1].)

§ 4. — *Allemagne.*

L'Allemagne, où la coopération agricole a pris de si riches développements, est aussi la terre d'élection, nous devrions dire le berceau des institutions du crédit foncier. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir su, la première, fonder parallèlement aux mutualités, dont les Raiffeisen et les Schulze-Delitzsch constituent le type le plus expressif, ces associations agraires de prêteurs et d'emprunteurs, ces *Landschaften*, dont l'organisation, à la fois souple et puissante, a servi de modèle à la plupart des banques hypothécaires de notre temps.

L'originale structure et le fonctionnement des établissements du crédit foncier en Allemagne sont étudiés plus loin. Leur prospérité s'accroît de jour en jour ; leur cercle d'action s'élargit de proche en proche. Et cependant, malgré le précieux concours que ces institutions apportent à la grande œuvre assumée dans l'intérêt de l'agriculture par les Raiffeisen et les autres organes du crédit personnel, il ne semble pas que la propriété rurale y ait trouvé, jusqu'à présent, le remède espéré. Les banques hypothécaires de la Prusse et des autres États allemands, dont les opérations hypothécaires embrassent actuellement, dans leur ensemble, une valeur de 10,9 milliards (2), rendent des services signalés aux grands propriétaires fonciers et, même limitée à ce résultat, leur action serait bienfaisante; mais, vis-à-vis des petits et des moyens agriculteurs, elles observent encore une attitude réservée. Nous ne croyons donc pas que l'endettement progressif de la propriété rurale chez nos voisins de l'Est, communément estimé à 15 milliards, reconnaisse pour principale cause, comme on l'a prétendu, les facilités plus grandes offertes au crédit réel par ces établissements. L'explication est vraie pour les districts urbains. On construit beaucoup dans les villes et les capitaux souvent considérables que ces travaux mettent en mouvement sont, de préférence, demandés aux banques foncières et aux autres maisons de crédit. Mais, pour les campagnes, il en va tout autrement. Ici, l'accroissement du passif hypothécaire de l'Allemagne paraît surtout provenir de l'état de gêne, de la situation précaire des classes rurales. Privé de crédit, réduit aux expédients, obligé de lutter contre le bas prix des céréales, le petit cultivateur emprunte à des taux usuraires; il sollicite de l'argent à 5 et 6 p. 100 ; et, comme il ne peut rembourser le prêteur à l'échéance, il convertit tôt ou tard sa dette chirographaire en dette réelle.

C'est particulièrement en Prusse que la dette hypothécaire gagne du terrain et poursuit sa marche offensive. Le relevé ci-après, emprunté aux statistiques officielles de ce pays, permet de mesurer la force de cette progression.

---

(1) Voir le numéro de novembre, p. 369.

(2) Voir, plus loin, la statistique de ces établissements.

Années.	Augmentation nette de la dette hypothécaire.		
	Districts urbains.	Districts ruraux.	Total.
	Millions de marks.		
1886-1887	434,3	133,1	567,4
1887-1888	566,8	88,0	654,8
1888-1889	724,0	121,0	845,0
1889-1890	814,5	179,1	993,6
1890-1891	709,7	156,3	866,0
1891-1892	759,4	206,6	966,0
1892-1893	750,5	208,7	959,2
1893-1894	685,1	228,2	913,3
1894-1895	743,4	254,6	998,0
Totaux	6 187,7	1 575,6	7 763,3
Moyenne	687,5	175,0	862,5

Ainsi, dans une période de neuf ans, de 1886 à 1895, la dette inscrite sur les livres fonciers de la Prusse se serait accrue, en moyenne, de 862 millions par an, dont 687 concernant les immeubles urbains et 175 les propriétés rurales. L'augmentation a été ininterrompue : en 1895, elle a dépassé de 76 p. 100 le chiffre qu'elle avait atteint en 1887. Il est juste, toutefois, de remarquer que l'accroissement annuel se compense, dans une certaine mesure, avec les radiations consécutives aux ventes après faillite : la valeur des hypothèques purgées en 1895 par voie d'expropriation n'a pas été inférieure à 190 millions. Mais la situation de la propriété foncière en est-elle sensiblement allégée ? La libération des charges hypothécaires ne devient-elle pas un leurre lorsqu'elle n'est obtenue qu'au prix de l'éviction du possesseur actuel du sol ?

Il serait certes du plus haut intérêt de déterminer, comme on l'a fait pour d'autres pays, le rapport des charges hypothécaires de l'Allemagne à la valeur vénale de l'ensemble de la propriété foncière. Nous n'avons, sur ce point, que des indications trop vagues pour qu'il soit bon d'en faire état. On sait seulement, par la statistique officielle de 1892, que ce passif s'élève, en Prusse, au tiers de la valeur des terres, pour les héritages de moins de 1 500 marks de revenu, et à la moitié de cette valeur, pour les propriétés rapportant un minimum de 1 500 marks de revenu net.

Dans certains cercles de la Prusse proprement dite, l'endettement du sol atteint 62, 67, 70 et même 73 p. 100 de la valeur vénale.

§ 5. — *Autriche.*

En Autriche, une enquête contemporaine de la loi de 1888 sur le *Höferecht* estime la valeur de la propriété foncière, bâtie et non bâtie, à 9 milliards 713 millions de florins et celle de la dette hypothécaire à 3 milliards 580 millions de florins (8 milliards 950 millions de francs).

Le rapport entre la charge foncière existante et le capital qu'elle grève approche donc de 37 p. 100.

La dette foncière de l'Autriche a, comme celle de la Prusse, une tendance à s'accroître. Elle ne dépassait guère 2 milliards 84 millions en 1868. Sept ans après, en 1875, elle franchissait la cote de 2 800 millions, gagnant une avance de 700 mil-

lions. Nouveau progrès en 1885 : la dette totale s'élève alors à 3 269 millions de florins. Enfin l'enquête de 1888 constate un nouveau développement de 300 millions.

Du rapprochement de ces constatations il résulte que la valeur totale des hypothèques inscrites sur la propriété foncière en Autriche, progresse à peu près régulièrement de 100 millions de florins par an. A ce compte-là, on peut conjecturer que l'importance actuelle de cette dette n'est pas éloignée de 4 milliards 700 millions de florins (11 milliards 756 millions de francs).

Cette charge pèse principalement sur la classe rurale des petits cultivateurs. D'après les données recueillies, en vue de ce congrès, par le comité exécutif de l'exposition agricole de l'Autriche, sur les 30 millions d'hectares que mesure la superficie totale de ce pays, 21 millions, c'est-à-dire 71 p. 100, appartiennent aux petits propriétaires. La part de la grande propriété (domaines de plus de 200 hectares) se réduit à moins de 9 millions d'hectares. Il serait peut-être trop absolu d'affirmer que la dette hypothécaire se distribue, suivant la même loi, entre les deux catégories de propriétaires fonciers; mais il n'est pas douteux que le fardeau le plus lourd porte sur les 21 millions d'hectares dévolus aux petits cultivateurs. La propriété rurale est, en Autriche, très fortement endettée. En Carinthie et dans nombre d'autres provinces, les charges inscrites représentent le quart du capital foncier, et il semble que les domaines libres d'hypothèques y soient l'exception.

Le taux des prêts hypothécaires varie suivant les régions. Parmi les 47 propriétés rurales dont M. de Hohenbruck vient de donner la monographie, six ont pu emprunter sur hypothèque à 4 p. 100, trois à 4.50 p. 100 et deux à 5 p. 100. Pour six emprunteurs, le loyer de l'argent s'est élevé à 6 p. 100. Enfin, en Istrie, l'enquête a relevé l'existence de créances hypothécaires productives d'un intérêt annuel de 8 p. 100.

Dans son ensemble, la charge foncière inscrite sur la propriété rurale en Autriche varie de 17 à 763 florins par hectare. Sur 63 exploitations agricoles observées par M. de Hohenbruck, 27 seulement étaient indemnes de toute hypothèque.

§ 6. — *Russie et autres pays.*

D'après la notice remise, en 1894, au bureau de l'Institut international de statistique, par MM. Nicolas Troïnitsky et Hilarion Kauffman, la dette hypothécaire grevant la propriété foncière rurale de l'empire russe s'élevait au 1er janvier 1892, à 1 milliard 89 millions de roubles, environ 2 milliards 907 millions de francs (1).

Cette charge se distribuerait de la manière suivante :

Gouvernements de la Russie d'Europe. . .	901,0	millions de roubles.
Provinces baltiques	63,0	—
Pologne	114,7	—
Caucase	10,2	—
Total.	1 088,9	millions de roubles.

Mais cette évaluation est notoirement insuffisante. A eux seuls, nous le verrons tout à l'heure, les établissements de crédit foncier de la Russie ont engagé dans les

(1) La valeur de change du rouble étant de 2 fr. 67 c.

placements hypothécaires actuellement en cours une somme totale supérieure à six milliards de francs.

Le rapport de la dette inscrite à la valeur de la propriété grevée varie suivant les régions. Il est généralement de 30 à 40 p. 100. Dans deux gouvernements, il s'élève jusqu'à 70 p. 100.

Relativement à l'Angleterre, les statistiques nous font défaut. Nous nous bornerons à mentionner, sous toutes réserves, l'évaluation communément acceptée et suivant laquelle la dette hypothécaire du Royaume-Uni correspondrait aux 58 p. 100 de la valeur de la propriété foncière de ce pays.

Même pénurie de renseignements en ce qui touche le Danemark. M. Marius Gad, chef de la statistique de cet État, incline à penser que le passif foncier équivaut à 50 p. 100 environ de la valeur de la propriété.

En Suède, la dette hypothécaire n'est pas connue exactement. S'il faut en croire M. Burström, la charge de la propriété rurale aurait été, en 1892, de 1 031 millions de couronnes (1 443 millions de francs), dont 900 millions s'appliqueraient aux exploitations agricoles. La valeur imposable de ces propriétés s'élevait, vers la même époque, à 2 371 millions de couronnes (3 319 millions de francs).

Le directeur de la statistique de Norvège, M. Kiær, évaluait approximativement, en 1892, la charge hypothécaire des immeubles ruraux de ce pays à 300 millions de couronnes, représentant à peu près 37 p. 100 de la valeur du capital foncier.

§ 7. — *États-Unis d'Amérique.*

Nous terminerons cet exposé par un rapide aperçu des charges hypothécaires des États-Unis d'Amérique. Notre tâche est singulièrement facilitée par la magistrale étude, aussi précise que documentée, dont notre honorable président a enrichi les statistiques du Ministère des finances (1).

Habituée à faire grand en toutes choses, la République américaine n'a rien épargné pour mener à bonne fin la statistique de sa dette hypothécaire. Elle y a dépensé un million de dollars, et les résultats ont pleinement répondu à son attente. Nous ne pouvons reproduire ici tous les détails de cette enquête ; il suffira, pour le but que nous poursuivons, de mettre en lumière ce qu'elle a de plus essentiel.

Au 1er janvier 1890, le passif hypothécaire grevant le territoire de 48 États de l'Union s'élevait, dans son ensemble, à 6 019,6 millions de dollars (31 milliards de francs) et correspondait à 4 777 000 emprunts. Ce chiffre global se répartissait entre la propriété rurale et la propriété urbaine, jusqu'à concurrence de 2 209 millions de dollars pour la première et de 3 810 millions pour la seconde. Le surintendant du Census estimait que ces 6 019 millions de dollars représentaient les 5/6 de la dette totale, qui approcherait, dès lors, de 7 223 millions de dollars (37 milliards 415 millions de francs).

De cette brève analyse se dégage une indication utile à retenir : c'est que le contingent de la propriété urbaine dans le total des charges foncières est presque deux fois plus fort que la part de la propriété rurale. Cette inégalité tient à ce que les capitaux se portent, de préférence, vers les terrains de spéculation de la banlieue

(1) Levasseur, *Bulletin de statistique* du Ministère des finances de décembre 1894, p. 613. — Conf. du même auteur : *L'agriculture aux États-Unis*.

des villes. Comme l'explique M. Émile Levasseur, on prête plus facilement sur ces terrains que sur les fermes, à cause des chances de plus-value.

Le rapport moyen de la dette hypothécaire totale à la valeur de la propriété foncière des États-Unis est d'environ 17 p. 100, soit de 1/6e au maximum. Comparativement à la valeur de chaque propriété hypothéquée, la proportion s'élève à 40.53 p. 100 pour les immeubles urbains, et à 35 p. 100 pour les fermes rurales. Il va de soi que ces chiffres n'expriment que des moyennes et comportent des corrections en plus ou en moins, suivant la région considérée.

Par tête d'habitant, la dette hypothécaire serait de 96 dollars (500 fr.). Pour le North-Carolina, la proportion s'abaisse à 13 dollars ; elle atteint 226 dollars en Colombie, 268 à New-York.

L'importance moyenne de chaque prêt sur hypothèque est de 1 260 dollars ; sa durée n'excède pas quatre ans et demi. L'intérêt stipulé varie de 5 1/2 à 10 p. 100 ; il est, en moyenne, de 7,36 p. 100 pour la propriété rurale, de 6,16 pour les immeubles urbains, soit de 6,60 p. 100 pour l'ensemble de la dette.

Telle est, à grands traits, la situation du passif hypothécaire aux États-Unis. Elle n'autorise, à notre sens, aucune conclusion pessimiste. Sans doute, une dette foncière de plus de 37 milliards de francs constitue, même pour les pays les plus prospères, une charge fort lourde ; mais il ne faut pas oublier qu'elle affecte principalement la propriété urbaine, et qu'elle représente le sixième à peine de la richesse immobilière de l'Union. Plus des 9/10es de ce passif proviennent d'emprunts volontaires, déterminés non par la pression de la misère ou de la gêne, mais par le désir d'acheter ou de spéculer. Ces constatations n'ont rien d'alarmant pour la fortune des États-Unis, qui doivent à la diffusion de l'hypothèque la mise en culture du Far-West et le merveilleux essor de leur richesse foncière. Assurément, la facilité d'emprunter n'est pas exempte de dangers, et il est de fait que, dans certains territoires de l'Union, la dette foncière approche d'une limite qu'il serait imprudent de dépasser. Il paraît même que, dans les premiers temps de la colonisation de l'Ouest, la pratique exagérée de l'hypothèque eut des conséquences désastreuses pour les immigrants. Mais cette période de début est aujourd'hui franchie ; la fièvre des spéculations, « ce mirage foncier », contre lequel protestait, il y a une quinzaine d'années, le secrétaire du bureau d'agriculture du Kansas, a perdu de son intensité. Éclairés par l'expérience, les Américains tendront de plus en plus à dégager l'hypothèque de son alliance équivoque avec la spéculation, et à la ramener vers sa fonction naturelle, qui est de féconder la terre par le crédit.

III. — Les établissements de crédit foncier et leur action sur la diffusion du crédit hypothécaire.

Au point où nous ont conduit nos recherches sur la dette foncière des divers pays, nous pouvons conjecturer que le prêt sur hypothèque ne donne pas à la terre tout le concours qu'elle est en droit d'en attendre. Deux faits saillants se dégagent de cette enquête et méritent d'être mis en lumière : le taux, parfois excessif, des prêts sur hypothèque, et, d'autre part, la brièveté du terme de paiement accordé aux emprunteurs.

Si rien ne contrariait le jeu normal des forces économiques, le taux des place-

ments immobiliers n'aurait d'autre régulateur que l'abondance et la productivité des capitaux disponibles. Malheureusement il n'en est pas ainsi. En France et dans plusieurs autres pays, la situation de la propriété foncière est encore obscure et mal définie ; ses bases sont fragiles, sa valeur instable. Quelles que soient leurs précautions, les prêteurs sur hypothèque restent toujours plus ou moins exposés au danger de l'éviction. Alors même que ce risque serait écarté, les prêteurs ne sauraient compter sur un remboursement facile de leur créance. S'ils veulent rentrer dans leurs fonds avant l'échéance, force leur est de négocier leurs titres à des conditions souvent désavantageuses. Il n'est donc pas surprenant que le capitaliste, sollicité par l'attrait des opérations de bourse, n'accorde son concours au propriétaire foncier qu'à des conditions très dures. Actuellement, le taux minimum des prêts hypothécaires approche de 5 p. 100 ; il s'atténue de loin en loin, nous le concédons volontiers. On pourrait citer, en France notamment, des exemples où l'intérêt stipulé s'abaisse à 4 p. 100. Mais ce sont là des cas isolés et, presque partout, il semble bien que l'intérêt moyen ne descende guère au-dessous de 5 p. 100.

Comment l'agriculture, avec un rendement de 2 à 3 p. 100, pourrait-elle faire face à une charge annuelle de cette importance ? Et le taux de 5 p. 100, nous ne saurions trop le répéter, est un minimum ; il constitue pour ainsi dire un traitement privilégié. Aux États-Unis, en Espagne, en Autriche, les conditions des prêts sur hypothèque sont, nous l'avons vu tout à l'heure, autrement accablantes. Dans plusieurs provinces de l'Autriche, en Istrie, en Carniole, en Carinthie, on emprunte couramment à 6, 7 et même 8 p. 100. En Espagne, où les placements hypothécaires à 6 p. 100 forment la majorité, on rencontre fréquemment, de l'aveu de M. Barthe, des contrats stipulant un intérêt de 20, 25 p. 100 et au delà. Le bon marché du crédit foncier est également chose inconnue aux États-Unis. En dépit de sa prospérité merveilleuse et de la richesse inépuisable du sol, la grande République américaine ne connaît guère que le prêt à 6 p. 100. Cette moyenne est dépassée dans plusieurs États. Ainsi, pour la Georgie, la Virginie, la Floride, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, l'Arkansas, le Texas et dix autres États dont l'énumération est superflue, le taux de l'intérêt monte à 8 et 9 p. 100.

Il est clair qu'une charge annuelle de cette importance, aggravée par les frais du contrat hypothécaire, excède les forces de la propriété foncière. Non seulement l'emprunteur ne peut pas se libérer à l'échéance dont le sépare un délai de 3 à 5 ans à peine, mais encore il se voit obligé d'emprunter pour assurer le service des intérêts de sa dette foncière. Résultat : à l'emprunt hypothécaire s'annexe, au bout de quelques années, un passif chirographaire plus ou moins considérable. Les billets succèdent aux billets. Tôt ou tard, le propriétaire, impuissant à se dégager de cette dette flottante qui grossit toujours, se résigne à la consolider en substituant à ses engagements chirographaires un nouvel emprunt sur hypothèque. La situation s'aggrave de proche en proche, jusqu'au moment où une expropriation, faite à grands frais, vient à la fois consommer la ruine de l'emprunteur et frustrer la légitime attente du prêteur.

Ce n'est point là un tableau théorique, chargé de couleurs sombres pour les besoins de notre thèse. Il serait puéril de vouloir se le dissimuler : dans l'état actuel de notre organisation foncière, les prêts à court terme consentis à l'agriculture, à la petite propriété, ne sont que des expédients dont la seule vertu est de reculer quelque peu l'échéance fatale, de faire momentanément illusion à l'emprun-

teur, de lui cacher sa détresse. De là, le discrédit de l'emprunt hypothécaire. Les propriétaires fonciers n'y ont trop souvent recours que pour retarder un dénouement inévitable. Ainsi détournée de la fonction normale et bienfaisante que lui assignent les principes de la science économique, l'hypothèque n'est plus une source de crédit, elle devient plutôt un élément de désagrégation, un palliatif inefficace et dangereux.

Pour ramener la pratique de l'hypothèque dans sa véritable voie, pour rendre féconde l'alliance de la terre et du capital, une bonne législation foncière doit, autant que possible, réaliser une double condition. Il faut que le propriétaire trouve des capitaux à bon marché et ne soit pas pressé par l'échéance du terme; il faut, d'un autre côté, que le capitaliste ait dans un tel placement, outre la garantie attachée à l'hypothèque, les facilités de réalisation que lui offrent les valeurs mobilières. L'agriculteur qui se propose d'améliorer sa terre, de développer son exploitation, réclame un très long crédit; au contraire, le prêteur qui lui confie ses capitaux tient à ne pas les immobiliser indéfiniment, à pouvoir rentrer dans ses fonds du jour au lendemain. Concilier dans une juste mesure ces deux intérêts, en apparence contradictoires, tel est le but à atteindre; et cette conciliation, si désirable, ne peut résulter que de la création de titres hypothécaires à échéance lointaine et de facile négociation.

La combinaison qui, dans cet ordre d'idées, se présente la première à l'esprit, consiste à instituer, entre le propriétaire foncier et le capitaliste, un intermédiaire qui procure au premier des fonds dont il a besoin et qui délivre au second, en échange de son argent, des obligations hypothécaires, nominatives ou au porteur, cessibles par les voies rapides de la négociation commerciale et susceptibles, dès lors, de réalisation immédiate. Il est clair que de simples particuliers ne sauraient remplir ce rôle d'intermédiaire, qui exige des capitaux abondants et toujours disponibles. L'État et les associations privées disposent, seuls, de moyens d'action assez étendus pour assumer une mission aussi lourde; ils offrent, seuls, les garanties désirables. Et c'est ainsi que le principe de l'association, pierre angulaire du crédit agricole personnel, se voit appelé, par surcroît, à devenir la base de nos institutions modernes de crédit foncier.

Ce n'est point aujourd'hui que cette ingénieuse conception a pris naissance. Elle faisait partie du programme financier de Law, et il y a déjà près d'un siècle et demi qu'elle s'est organisée en Prusse sous le nom de *Landschaften*.

Les institutions qui, présentement, distribuent le crédit réel aux propriétaires fonciers se ramènent à trois types distincts : les associations entre emprunteurs, souvent constituées sous la forme coopérative; — les sociétés de prêteurs, qui forment le plus ordinairement des compagnies par actions; — et, enfin, les établissements publics dirigés ou garantis soit par l'État, soit par une province.

On n'attend pas de nous que nous écrivions une monographie particulière de chacun de ces organes du crédit foncier, dont le nombre, rien qu'en Europe, n'est pas inférieur à 244. Le cadre de cet Essai nous interdit les détails trop particuliers. Nous devons nous borner à décrire, à grands traits, la structure des trois organisations typiques que nous venons de distinguer.

Les sociétés entre emprunteurs représentent la forme la plus ancienne des institutions de crédit foncier. Elles sont originaires de la Prusse, où Frédéric II leur donna droit de cité, le 16 juillet 1770, au lendemain de la guerre de Sept ans. Ces

établissements, restés célèbres sous le nom de *Landschaften,* et dont la bienfaisante action rayonne aujourd'hui sur tout le territoire de l'Allemagne, ont servi la cause du crédit foncier, autant par leur influence sur la formation d'institutions similaires que par les résultats qui leur appartiennent en propre. Originairement — c'est même là un de leurs caractères les plus habituels — les sociétés d'emprunteurs se constituaient sur les bases de la coopération et de la mutualité. Réduites à leurs éléments essentiels, ces collectivités consistaient, dès l'époque de leur apparition en Allemagne, et s'analysent encore aujourd'hui, pour la plupart, en un groupement de propriétaires fonciers d'une province ou de toute autre unité territoriale, en vue d'obtenir des capitalistes des prêts aux meilleures conditions possibles, en leur offrant comme gage la garantie collective de tous les immeubles de la *Landschaft.*

Ces mutualités de propriétaires fonciers ne sont point des banques foncières; elles ne se livrent point aux opérations d'escompte et n'émettent pas de billets de banque au sens précis de ce mot. Pour réaliser leur fin, elles créent des obligations, des lettres de gage, populaires en Allemagne sous leur dénomination traditionnelle de *Pfandbriefe.* Ces titres, le plus souvent au porteur, transmissibles sans frais, négociables à la Bourse comme des obligations ou des titres de rente, et productives d'un intérêt annuel de 3 à 5 p. 100, ont à la fois pour garantie le capital et le fonds de réserve de l'association et l'hypothèque spécialement constituée par l'emprunteur. On décidait même, à l'origine, que tous les propriétaires de la province répondaient solidairement des dettes contractées par la *Landschaft.* Actuellement, la responsabilité est personnelle à l'emprunteur et se limite au gage qu'il a constitué.

Dans la pureté des principes de cette forme d'association remarquable, la lettre de gage, la *Pfandbriefe,* ne sert pas seulement à procurer les fonds nécessaires au fonctionnement de l'association. Elle est l'instrument direct du prêt hypothécaire. La société délivre au propriétaire dont elle a agréé la demande d'emprunt, non pas du numéraire, mais la lettre de gage elle-même, pour sa valeur nominale ou d'émission, adéquate à l'importance du prêt. Il appartient ensuite à l'emprunteur d'obtenir, par la négociation de son titre, les fonds dont il a besoin. Ajoutons que chaque lettre de gage est, lors de sa création, inscrite au livre foncier et qu'elle mentionne distinctement le nom de l'immeuble grevé, la valeur de la créance et la date de l'émission.

Une des caractéristiques du système des associations d'emprunteurs est la libération du débiteur à long terme, par le service d'une annuité proportionnée à la durée du prêt. Cette annuité comprend, outre l'intérêt, une somme destinée à l'amortissement graduel du prêt.

Enfin, ces institutions n'ont point de capital-actions à rémunérer; elles ne poursuivent point la réalisation de dividendes, surtout lorsqu'elles fonctionnent sous la forme coopérative. Par suite, le chiffre de l'annuité exigée des emprunteurs se trouve d'autant diminué. Aussi, les *Landschaften,* affranchies de toute préoccupation de lucre et n'ayant d'autre souci que de consolider leurs réserves, sont-elles en situation de faire à leurs emprunteurs des conditions particulièrement favorables. En nous plaçant à ce point de vue, nous considérerions volontiers cette institution germanique comme l'exemplaire le plus parfait des organismes du crédit foncier, comme celui qui exprime le mieux cette idée féconde de solidarité et d'assistance mutuelle vers laquelle évoluent de plus en plus les institutions de notre temps.

De la Prusse, son pays d'origine, le système des *Landschaften* s'est propagé dans

tous les autres États de l'Allemagne. Actuellement, il a obtenu droit de cité dans plusieurs pays de l'Europe, et on peut, par l'examen du tableau suivant, se rendre compte de l'ampleur de ses résultats :

Pays.	Nombre des associations de crédit foncier entre emprunteurs.	Valeur des prêts hypothécaires en cours.	Lettres de gage en circulation.
		Millions de francs.	
Allemagne	15	2 381,8	2 311,3
Autriche	1	271,0	271,0
Hongrie	2	472,7	474,5
Roumanie	2	165,6	165,6
Russie	28	2 300,3	2 316,3
Danemark	12	943,0	940,1
Suède	2	44,3	42,9
Totaux. . . .	62	6 578,7	6 521,7

Ainsi, les soixante-deux mutualités de propriétaires ruraux, qui se sont constituées sur le type des *Landschaften,* en Allemagne et dans les autres pays énumérés ci-dessus, distribuent, à l'heure actuelle, un crédit total de plus de 6 milliards et demi. Leurs obligations foncières, dont la valeur nominale correspond très sensiblement à celle des prêts existants, comportent un taux d'intérêt variable, compris entre 3 et 4 p. 100.

Il n'est pas indifférent de noter que, parmi ces associations à base coopérative, les unes sont absolument privées; les autres, subventionnées par l'État et soumises au contrôle immédiat du gouvernement, se rattachent à la catégorie des établissements publics. Ce dernier caractère appartient notamment aux *Landschaften* de la Prusse.

Mais, quelque bienfaisante que soit l'action des mutualités foncières dérivées de l'antique *Landschaft,* ces organes du crédit hypothécaire n'ont, en dehors de l'Allemagne, qu'une zone d'influence assez limitée. C'est surtout aux sociétés de prêteurs, constituées entre capitalistes ou financiers, sous la forme de compagnies par actions, que semble dévolue désormais la plus large part des opérations du crédit hypothécaire. Ces associations de capitaux, soumises ou non à l'autorisation préalable et à la surveillance du gouvernement, se préoccupent moins de l'intérêt des propriétaires fonciers que de celui de leurs actionnaires. Au premier plan de leur charte organique s'inscrit, très légitimement du reste, la clause qui prévoit la distribution périodique des dividendes, la rémunération des capitaux engagés.

Aussi ces puissantes compagnies financières ne se confinent-elles pas, comme les *Landschaften,* dans le rôle de banques hypothécaires; à cette attribution fondamentale, elles ont progressivement annexé une foule d'opérations de la plus haute importance et qui n'ont que peu ou point de contact avec le crédit immobilier. Indépendamment des prêts sur hypothèque consentis aux particuliers et remboursables par amortissement, elles prêtent, pour la plupart, aux communes, départements et associations agricoles, même sans garantie hypothécaire; elles reçoivent des capitaux en dépôt. A tous ces égards, ce sont des sociétés commerciales qui, malgré leurs privilèges très étendus, n'en relèvent pas moins, sous le rapport de la faillite, de la compétence, etc., des dispositions de la loi générale.

Le mécanisme de leurs opérations hypothécaires ne diffère pas essentiellement de celui des prêts réalisés par les *Landschaften*. Les sociétés de prêteurs émettent des lettres de gage ou obligations foncières en représentation des prêts qu'elles consentent; c'est bien par cette voie qu'elles font appel aux capitaux nécessaires à leur fonctionnement. Mais, tandis que les *Landschaften* délivrent directement la lettre de gage à l'emprunteur, les banques de crédit par actions réalisent de préférence leurs prêts en numéraire, et remettent leurs obligations foncières aux capitalistes, c'est-à-dire au public, par voie d'émission.

Tel est le procédé qui tend aujourd'hui à prévaloir, et dont le Crédit foncier de France ne s'est pas départi depuis 1877, bien que ses statuts lui réservent la faculté de prêter soit en numéraire, soit en lettre de gage.

Les sociétés de crédit par actions, tout comme les *Landschaften,* prêtent à long terme et le remboursement par annuités est de règle. Mais, en raison même de leur caractère de sociétés par actions, ces établissements de crédit ne peuvent pas abaisser le taux de l'intérêt de leurs prêts hypothécaires autant que le désireraient les propriétaires fonciers.

Nous n'avons pas à comparer ici l'organisation respective des établissements de crédit foncier constitués, en Europe, sous la forme de sociétés d'actionnaires. Les uns, comme le Crédit foncier de France, sont investis du monopole des opérations qui alimentent ce crédit et, en retour de cet avantage auquel s'ajoutent des privilèges plus ou moins étendus, subissent le contrôle permanent de l'État. D'autres, au contraire, libres de toute attache gouvernementale, semblent trouver, dans la concurrence des banques similaires, un stimulant, un esprit d'initiative que les établissements garantis par un monopole n'ont pas toujours au même degré. Nous n'insisterons pas sur ces modalités, car cette analyse nous entraînerait trop loin. Notre grande institution du Crédit foncier de France, dont la structure savante et l'harmonieux fonctionnement ont été décrits par des spécialistes, mieux que nous ne saurions le faire, nous offre l'image la plus expressive et la plus parfaite des sociétés par actions de crédit foncier de notre temps.

Il suffit, pour les fins de cette étude, de transcrire ici un résumé de leurs opérations de crédit immobilier :

Pays.	Nombre des banques foncières par actions.	Capital social.	Valeur des prêts hypothécaires en cours.	Lettres de gage en circulation.
		Millions de francs.		
France	1	170,5	1 848,8	1 841,0
Espagne	1	50,0	94,5	95,4
Portugal	1	50,4	70,5	69,4
Italie	5	»	437,5	443,5
Suisse	13	79,0	452,6	316,9
Allemagne	41	760,1	7 501,6	7 091,7
Autriche	8	352,2	857,2	844,7
Hongrie	8	125,0	476,2	470,5
Russie	13	160,6	2 097,4	2 095,0
Suède	3	12,0	134,2	92,5
Danemark	1	33,1	40,7	37,5
Hollande	18	60,3	370,4	366,5
Belgique	4	33,0	88,0	86,5
Totaux	117	1 886,2	14 469,6	13 851,1

L'institution des banques hypothécaires à forme commerciale n'est point le privilège des pays européens. Elle fonctionne aussi en Amérique, notamment aux États-Unis. Nous avons essayé, plus haut, de dégager le chiffre de la dette foncière de l'Union : elle atteindrait 37 milliards de francs, dont 13 milliards concerneraient la propriété rurale. Il paraît que, sur cette somme, un peu plus de 100 millions auraient été prêtés par les établissements de prêt hypothécaire proprement dits, et près de deux milliards par les associations de construction et de prêt, les compagnies d'assurances et les caisses d'épargne.

Les compagnies de prêts hypothécaires des États-Unis étaient, vers 1893, au nombre de 65 dans les trois États de New-York, du Connecticut et du Massachusetts ; on en comptait, à la même époque, une centaine dans le Kansas, le Nébraska, le Dakota, l'Iowa et le Minnesota. Leurs prêts hypothécaires, représentés par des bons négociables productifs d'un intérêt de 5 et même de 6 p. 100, s'élevaient alors à une somme totale de 100 millions de francs.

Jusqu'ici, nous n'avons étudié l'organisation du crédit foncier des divers pays que sous ses deux principales manifestations : la forme coopérative et l'association de capitaux. Même lorsqu'elles ont des attaches plus ou moins étroites avec le gouvernement, ces agrégations ont le caractère de sociétés privées ou d'associations d'utilité publique. Mais, à côté de ces organes du crédit hypothécaire, nous devons mentionner un troisième type d'établissement, celui des banques d'État, c'est-à-dire des institutions de crédit foncier dirigées par le gouvernement, les provinces, cercles, districts ou caisses d'épargne, et qui, à ce titre, font partie intégrante de l'administration du pays.

A la date du 31 décembre 1898, la situation des Banques d'État hypothécaires était la suivante :

ays.	Nombre des Banques d'État en 1898.	Valeur des prêts hypothécaires en cours.	Obligations en circulation.
—	—	— Millions de francs.	—
Allemagne	15	1 055,0	935,8
Autriche	11	813,9	811,7
Belgique	1	36,2	»
Bulgarie	1	30,9	18,7
Grèce	1	36,9	»
Norvège	1	170,6	166,1
Russie	3	2 026,5	1 513,8
Suède	1	473,2	412,0
Suisse	9	537,2	253,8
Totaux	43	5 058,1	4 111,9

Quant aux caisses d'épargne qui consentent des prêts fonciers, le tableau ci-après fait ressortir leur nombre et l'importance de leurs opérations.

TABLEAU.

Pays.	Nombre des caisses d'épargne.	Valeur des prêts hypothécaires en cours.	Obligations en circulation.
—	—	—	—
		Millions de francs.	
Italie.	7	421,9	282,3
Suisse	»	619,0	»
Autriche	5	465,0	59,5
Hongrie.	9	531,2	429,0
Belgique	1	36,2	»
Totaux. . . . . plus de.	22 . . .	2 073,3	

En résumé, les institutions de crédit foncier que nous venons de passer en revue se répartissent leur tâche dans la proportion suivante :

	62 mutualités entre emprunteurs, prêtant	6 578,7 millions.
	117 sociétés de crédit par actions	14 469,6 —
	43 banques d'État	5 058,1 —
Plus de .	22 caisses d'épargne	2 073,3 —
Totaux .	244 établissements de crédit foncier.	28 179,7 millions.

Ces résultats ne sont pas à dédaigner; ils ne correspondent, sans doute, qu'à une faible fraction de la valeur du gage foncier de l'Europe; mais il ne faut pas oublier que, à l'exception des anciennes *Landschaften* prussiennes, la plupart des établissements de crédit européens sont à peine au début de leur carrière. Les plus anciens ne comptent guère qu'un demi-siècle d'existence; d'autres, en plus grand nombre, ont pris naissance dans les vingt dernières années. Le chiffre de 28 milliards auquel montait, en 1898, la masse de leurs opérations, témoigne de leur vitalité et de la puissance de leur action.

Malheureusement, cet effort considérable ne profite que dans une mesure assez restreinte à la propriété rurale. Le capital de 28 milliards que les 244 établissements de crédit européens ont mis en mouvement, s'est incorporé, pour la plus forte part, aux immeubles urbains. C'est à peine si, en France, le cinquième des prêts à long terme intéresse l'agriculture. La proportion est encore plus faible en Autriche et en Allemagne : les sociétés de crédit par actions instituées en Prusse et dans les autres États de l'Empire ne prêtent que 848 millions aux propriétaires ruraux, sur un total de 7 milliards 500 millions de francs. Seule, la Russie fait participer très largement la propriété rurale à la distribution du crédit foncier.

Les causes de cette situation, nous les avons déjà indiquées. Les sociétés de crédit formées entre actionnaires, dans le but de réaliser des bénéfices, ne peuvent remplir qu'imparfaitement la mission qu'elles assument dans l'intérêt de l'agriculture. Elles prêtent à long terme et, à ce point de vue, elles ont droit à la reconnaissance de la propriété foncière; mais le taux d'intérêt qu'elles se voient obligées de stipuler pour rémunérer leur capital-actions est trop élevé pour la propriété rurale. Le médiocre revenu de la terre ne permet guère au paysan, au petit cultivateur, de servir une annuité qui comprend un intérêt de 4, 5 et même 6 p. 100.

IV. — Conclusion.

Notre laborieuse enquête sur la dette hypothécaire et les opérations des établissements de crédit foncier resterait stérile, si nous ne cherchions à en dégager une conclusion.

Puisque l'organisation actuelle des banques hypothécaires ne donne au problème du crédit foncier à bon marché et à long terme qu'une solution incomplète et décevante, il faut voir s'il ne serait pas possible d'aboutir par une autre voie. Rappelons, en deux mots, les données de ce problème : concession d'un très long crédit à l'emprunteur, — faculté pour le prêteur de rentrer immédiatement dans ses fonds par une négociation de son titre. C'est dans le but d'apaiser cet antagonisme que les établissements de crédit contemporains offrent leurs bons offices aux propriétaires fonciers et aux capitalistes. Mais, pour obtenir ce résultat, est-il absolument indispensable de recourir à une société ou à tout autre intermédiaire ? Le moyen le plus simple et le plus sûr de concilier les deux intérêts opposés de l'emprunteur et du prêteur ne serait-il pas d'autoriser celui-ci à créer lui-même, en représentation de sa créance, des bons hypothécaires à forme commerciale et de négociation facile ?

Nous touchons ici à l'importante et délicate question de la mobilisation du crédit. Mais, pour l'envisager sous son véritable aspect, nous devons élargir le champ de notre étude et dégager nettement le lien rigoureux qui rattache la théorie des bons hypothécaires négociables à l'ensemble de l'organisation foncière et aux formes de la publicité dans les différents pays.

La mobilisation du crédit immobilier ne serait qu'un leurre ; elle serait la plus dangereuse des aventures, si elle ouvrait le marché des valeurs à des titres fonciers dont la solidité ne serait pas au-dessus de tout soupçon. Si l'on veut que le bon hypothécaire remplisse normalement sa fonction économique, il faut avant tout qu'il soit à l'abri des causes de dépréciation qui tiennent à l'instabilité du gage foncier, à l'insécurité des transactions immobilières. Ceci revient à dire que la question de la mobilisation du crédit et celle de la consolidation de la propriété foncière sont solidaires l'une de l'autre ; elles dérivent d'un principe commun, elles tendent aux mêmes fins. La propriété ne peut prospérer entre les mains de ses possesseurs qu'avec la coopération du crédit ; et réciproquement, le crédit ne peut se développer s'il n'a pour point d'appui la garantie immuable du droit de propriété.

Or, pour que la propriété foncière soit fermement assise, pour qu'elle ait un titre d'établissement indiscutable, il importe que la loi foncière permette, par son organisation même, la vérification préalable du droit que peut avoir d'aliéner ou d'hypothéquer son bien la personne qui désire le faire. Les tiers ne contracteront avec sécurité qu'autant qu'ils auront le moyen de reconnaître, à un signe certain, le véritable propriétaire de l'immeuble qui leur est offert comme gage ou comme objet d'acquisition. Ce moyen consiste dans la publicité des actes et des faits par lesquels la propriété se constitue, se transmet et se modifie. C'est aux registres publics des bureaux fonciers qu'est dévolue, à notre époque, la tâche de protéger les tiers contre les risques d'éviction occultes, par la mise au grand jour de tout ce qui intéresse la condition juridique de la propriété.

Mais, vous le savez, le système français de la publicité personnelle, régime d'équivoques et d'embûches, où tout se passe dans la pénombre d'une demi-publicité,

est loin de satisfaire à ce légitime desideratum. Nous ne referons pas la critique de cette législation; elle a été présentée trop de fois, en excellents termes, pour que nous ayons à y insister.

Le remède à cette regrettable situation a été depuis longtemps indiqué : c'est de doter la France du système du Livre foncier, qui fonctionne en Allemagne, en Autriche, en Australie, en Tunisie, avec un succès qui ne s'est pas encore démenti. Régime de certitude et de clarté, qui fixe irrévocablement l'assiette matérielle et l'état juridique de la propriété foncière, et donne, par là même, une base inébranlable aux opérations de crédit.

Faisons des vœux pour que le Parlement mette prochainement à l'étude cette importante réforme foncière qui, en faisant table rase de l'empirisme hypothécaire actuel, ouvrira la voie à la mobilisation du crédit foncier et fera affluer vers la propriété rurale les capitaux dont elle a besoin pour remplir intégralement sa fonction économique.

Emmanuel Besson.

V.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Débordements de la Garonne et de ses affluents depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par M. Jules Serret.

La Garonne et ses affluents canalisent les eaux d'un vaste bassin dont l'un des côtés est formé par une chaîne de montagnes rocheuses fort élevées et à pentes rapides; de là, la fréquence de crues dont la soudaineté occasionne souvent de véritables désastres. On n'a pas perdu le souvenir de la terrible inondation de 1875. A Toulouse, un faubourg important envahi par les eaux, — qui s'élevaient en certains endroits jusqu'à 5 mètres au-dessus du sol, — 1 400 maisons détruites, plus de 200 personnes ensevelies sous les décombres, et tout cela en l'espace de dix-huit heures.

Un de nos plus anciens collègues, M. Jules Serret, président du syndicat professionnel des navigateurs de la Garonne et de ses affluents, vient de consacrer à l'histoire des débordements du fleuve un ouvrage très documenté et fort intéressant.

De laborieuses recherches dans les archives du Ministère des travaux publics, ou dans celles de villes du Midi, lui ont permis d'établir une liste chronologique des crues successives qui ont désolé nos belles provinces du Sud-Ouest, de les décrire minutieusement, de déterminer les ravages qu'elles ont causés et d'indiquer les moyens proposés aux diverses époques pour éviter de pareils fléaux ou tout au moins pour en atténuer les effets.

L'auteur constate que les crues n'étaient pas moins fréquentes lorsque les montagnes étaient couvertes de forêts; le boisement ne suffit pas, en effet, à retenir assez longtemps les eaux; son rôle est surtout d'en amoindrir la vitesse d'écoulement. Au total, du VIe siècle de notre ère jusqu'au milieu de l'année courante, l'auteur a relevé 213 crues, dont une quarantaine ont atteint des hauteurs exceptionnelles et occasionné des pertes considérables qui se chiffrent parfois — pour l'inondation de 1875, par exemple, — par près de 100 millions de francs.

On conçoit l'intérêt qui s'attache à la question étudiée par M. Jules Serret et l'extrême utilité de mesures propres à prévenir le retour de semblables catastrophes. Sur le choix

de ces moyens préventifs, on souhaiterait peut-être une discussion plus ample des questions controversées telles que : formation de réservoirs de retenue, reboisement et gazonnement des montagnes, mais cela est plutôt l'affaire des ingénieurs. M. Serret a préféré insister sur quelques opérations relativement faciles et susceptibles d'atténuer l'influence désastreuse des grandes crues; par exemple, l'élargissement du lit majeur des rivières et l'évasement du débouché de tous les anciens ponts.

L. M.

VI.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Les sociétés de secours mutuels en France. — D'après le dernier rapport présenté à M. le Président de la République à la date du 31 mars 1900, les éléments du fonctionnement des sociétés de secours mutuels, en 1897, étaient les suivants :

Au 31 décembre 1897, l'effectif des sociétés était le suivant :

Nombre de sociétés	approuvées ou reconnues d'utilité publique . . .	8 211
	autorisées	3 144

Les membres se répartissaient comme suit entre les sociétés :

		Membres participants.	Membres honoraires.
Sociétés	approuvées. . .	1 201 153	233 499
	autorisées . . .	337 951	31 989
		1 539 104	265 488
		1 804 592	

La situation financière, au 31 décembre 1897, était définie comme suit :

		Avoir des sociétés.
Sociétés	approuvées . . .	220 310 870f
	autorisées. . . .	42 409 087
		262 719 957f
Capital disponible		92 519 837f
Fonds de retraite.		127 791 033

Il est intéressant de comparer, pour les onze dernières années (1887 à 1897), le montant total des fonds de retraites, celui des pensions et la valeur moyenne des arrérages par pensionné. Une distinction s'impose entre les pensions viagères servies par la Caisse nationale des retraites et les pensions que les sociétés approuvées servent en prélevant directement les arrérages sur leur fonds de réserve disponible.

Tableau.

Années.	Fonds de retraites. Montant total des fonds de retraites.	Arrérage moyen par pensionné.	Fonds de réserve. Montant total des pensions.	Arrérage moyen par pensionné.
—	— Francs.	—	— Francs.	—
1887.	69 557 000	76	1 184 748	138
1888.	74 959 000	75	1 452 875	154
1889.	80 463 000	76	1 238 330	130
1890.	85 875 000	75	1 259 365	86
1891.	91 230 000	76	1 359 607	91
1892.	97 791 000	74	1 469 201	83
1893.	103 522 000	73	1 329 912	78
1894.	109 333 000	74	1 433 072	85
1895.	115 253 442	72	1 960 200	95
1896.	121 463 185	71	1 731 360	93
1897.	127 791 033	74	1 433 402	77

Antérieurement à l'année 1897, les allocations servies par les sociétés de secours mutuels aux vieillards étaient confondues avec les pensions affectant un caractère de fixité. En 1897, le cadre statistique que les sociétés doivent remplir fut modifié, et le changement intervenu permit de connaître avec précision le nombre et le montant des pensions servies directement sur les fonds de réserve disponibles. C'est ainsi que s'explique la réduction de 93 à 77 constatée de 1896 à 1897 pour la valeur de l'arrérage moyen par pensionné.

Au point de vue législatif, il importe de signaler le récent examen, par le Conseil supérieur de la mutualité, du projet de règlement d'administration publique nécessaire à l'application de la loi du 1er avril 1898. Nous ne pouvons que renouveler, à cet égard, le vœu formulé dans notre Chronique de décembre 1899 en vue de l'apparition, aussi prochaine que possible, des dispositions réglementaires qui doivent permettre la création et définir le régime des unions de sociétés.

Caisse d'épargne et de retraite du royaume de Belgique. — Le fonctionnement, en 1899, de la Caisse d'épargne et de retraites du royaume de Belgique est défini par les chiffres suivants.

1° *Épargne*. — Le nombre des livrets a passé de 1 514 810 (au 31 décembre 1898) à 1 642 778 (au 31 décembre 1899) et le compte moyen par livret de 373 à 370 fr.

Les livrets existant au 31 décembre 1899 se répartissent comme suit :

1 à 20 fr.	41,9 p. 100
20 à 100 fr.	19,3 —
100 à 500 fr.	18,9 —
500 à 1 000 fr.	7,0 —
1 000 à 2 000 fr.	6,9 —
2 000 à 3 000 fr.	4,8 —
Plus de 3 000 fr.	1,2 —
	100,0 p. 100

2° *Retraites*. — Le nombre des versements a passé de 332 029 (dans l'année 1898) à 627 100 (dans l'année 1899), et le montant des sommes versées de 3 505 701 fr. en 1898 à 4 598 637 fr. en 1899.

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1899, était de 3 615, savoir :

Rentes de	moins de 12 fr.	127
	12 à 24 fr.	510
	24 à 120 fr.	970
	120 à 360 fr.	593
	360 à 720 fr.	710
	720 à 1 200 fr.	705

Représentant une valeur totale de 1 345 292 fr. 90 c.

3° *Assurances.* — Au 31 décembre 1899, la Caisse comptait 11 198 polices en cours pour 10 762 assurés : la valeur des capitaux assurés s'élevait à 26 279 971 fr.

Les polices se répartissaient comme suit, d'après leur importance :

Polices de	moins de 1 000 fr. . . .	1 286
	1 000 à 2 000 fr. . . .	3 250
	2 000 à 3 000 fr. . . .	2 921
	3 000 à 4 000 fr. . . .	2 271
	4 000 fr. et au-dessus .	1 470

Habitations à bon marché en Belgique. — La Caisse générale d'épargne et de retraites avait, au 31 décembre 1899, agréé 138 sociétés pour la construction de maisons ouvrières; elle leur avait avancé 28 115 424 fr. à 2,5, 2 608 577 fr. à 3 p. 100 et 64 000 fr. à 3,25 p. 100.

Épargne scolaire. — La Caisse générale donne annuellement une statistique spéciale des versements effectués par les établissements d'instruction de l'agglomération bruxelloise. Les indications suivantes s'y rapportent :

Années.	Nombre de livrets nouveaux.	Nombre de versements.	Sommes versées.
—	—	—	—
1896.	4 346	110 989	352 940f78
1897.	4 591	115 945	373 382 47
1898.	4 989	124 844	401 007 04
1899.	5 047	126 410	452 803 84

Loi belge du 10 mai 1900 concernant les pensions de vieillesse. — Une loi du 10 mai 1900 a eu pour objet d'encourager, par des avantages spéciaux, l'affiliation libre à la Caisse de retraites; cette loi admet des versements individuels; elle favorise, toutefois, les versements effectués par l'intermédiaire des mutualités reconnues. Les avantages consistent essentiellement dans l'attribution de primes versées par l'État à capital aliéné (1).

Compagnies françaises d'assurance sur la vie. — D'après le *Moniteur des assurances*, les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie sont, pour l'année 1899, définies par les chiffres suivants :

a) *Assurances.*

Capitaux en cours au 31 décembre 1899 (réassurances déduites)	3 641 241 739f
(Soit une augmentation de 48 011 258 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Production totale de l'année 1899	353 480 650
Sinistres de l'année 1899	58 982 001
Capitaux exposés au risque de décès en 1899	3 402 782 106
(Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant l'année 1899 : 1,73 p. 100.)	

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1899	74 059 239
(Soit une augmentation de 2 894 065 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes différées de survie, etc., au 31 décembre 1899	4 330 609
(Soit une augmentation de 17 184 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes viagères immédiates éteintes en 1899	3 390 485
(Soit une augmentation de 142 135 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Chiffre moyen des rentes en cours en 1899	72 612 606
(Rapport, en 1899, des extinctions aux rentes en cours : 4,47 p. 100.)	
Rentes viagères immédiates constituées en 1899	6 376 628
(Soit une diminution de 843 850 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

(1) Voir, pour plus de détails, le rapport de M. Charles Dejan, professeur à l'Université de Liège, membre du Conseil supérieur du travail, au Congrès international des assurances sociales de 1900 : « La question des retraites ouvrières en Belgique. »

c) *Réserves.*

Réserves au 31 décembre 1899	1 989 306 893[f]
(Soit une augmentation de 56 550 432 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1899	11 483 581
(Soit une augmentation de 996 527 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Commissions en 1899	10 986 857
(Soit une diminution de 980 115 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

e) *Actif.*

Actif au 31 décembre 1899.	2 313 798 787
(Soit une augmentation de 72 531 556 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

La diminution survenue dans le chiffre des rentes viagères immédiates constituées en 1899 a été attribuée à la baisse subite du cours des valeurs de bourse qui s'est produite dans les derniers mois de 1899, ce qui a pu détourner un grand nombre de porteurs de la réalisation de leurs titres qu'ils auraient, dans d'autres circonstances, affectés à un placement viager.

Les nouvelles lois sur l'assurance contre les accidents en Allemagne. — Le législateur allemand vient de refondre, à la date du 30 juin 1900, l'ensemble de son œuvre relative à l'assurance obligatoire contre les accidents, comme il l'avait fait en 1899 (1) pour l'assurance contre l'invalidité. Sur les cinq lois anciennes du 6 juillet 1884, du 28 mai 1885, du 5 mai 1886, des 11 et 13 juillet 1887, la deuxième est combinée avec l'un des textes nouveaux qui visent respectivement les travaux industriels en général, les travaux agricoles et forestiers, les travaux de construction, la navigation maritime; de plus, une loi générale désignée sous le nom de « Mantelgesetz » ou « Hauptgesetz » renferme les dispositions d'un caractère général qui s'appliquent aux divers s organisations d'assurance régies par quatre lois spéciales. Enfin, une loi distincte vise l'assistance aux prisonniers en cas d'accidents : cette dernière loi est une loi d'assistance et non d'assurance.

Cette œuvre constitue, en matière sociale, un fait trop important pour qu'il n'ait point paru nécessaire de le citer dans la présente Chronique, bien que son objet fût plus législatif que statistique.

Il convient de signaler, dans le même ordre d'idées, les travaux entrepris en Allemagne en vue de la revision de la loi sur l'assurance contre la maladie.

Maurice Bellom.

VII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1900.

Ouvrages privés (voir le procès-verbal de la séance, p. 398).

Documents officiels. — France. — *Rapport au Ministre des finances de l'administration des Monnaies et médailles pour 1899.* — *Statistique des grèves,* 1899. — *Répar-*

(1) Voir notre Chronique de décembre 1899, *Journal de la Société de statistique de Paris,* décembre 1899, p. 433

tition des forces motrices à vapeur et hydrauliques, 1899, tome 1er. — *Statistique annuelle du mouvement de la population et des établissements d'assistance en 1898. — Statistique de la justice — criminelle — civile et commerciale, en 1897. Statistique pénitentiaire en 1898.*

Angleterre. — *Statistique du commerce extérieur en 1899. — Statistical abstract du Royaume-Uni,* 1885-1899. — *Mémoires divers* et *Journal,* nos 1, 2 et 3, *du nouveau Ministère de l'agriculture de l'Irlande.*

Autriche. — *Oesterreischiche Stat.*, 53e vol., 2e et 3e parties; 56e vol., 2e partie.

Norvège. — *La Norvège* (étude historique et économique) publiée en français par le gouvernement norvégien, à l'occasion de l'Exposition universelle. — *Statistiques officielles de 1899* (commerce, instruction publique, recrutement, justice, mines, etc.).

Italie. — *Annuaire statistique pour 1900.*

Portugal. — *Recensement de la population en 1890,* 2e vol. — *Instructions pour le recensement de 1900. — Annuaire statistique des contributions directes,* 1893-1894. — *La consommation à Lisbonne de 1890 à 1899.*

Russie. — (Documents divers envoyés par le Commissariat général de l'Exposition universelle) : *Catalogue général de la section russe; — La Russie à la fin du* XIXe *siècle,* par M. de Kovalevski; — *La Russie extra-européenne et polaire,* par M. de Semenov.

Chili. — *Statistique synoptique,* 1899.

Mexique. — *Annuaire statistique de 1898.*

Revues et journaux périodiques (voir numéro de juillet, p. 251).

VIII.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS EN SÉANCE, DISCUSSIONS. — 1900.)

Numéro de janvier 1900. — Séance de décembre 1899. — Communication de M. Limousin sur la philosophie de la statistique des faillites. — Communication de M. Turquan sur la fécondité par âge en France et à l'étranger.

Numéro de février. — Séance de janvier 1900. — Installation du nouveau Président. — Discours de M. Fernand Faure, président sortant, et réponse de M. Levasseur, président élu pour l'année 1900. — Communication de M. Arthur Fontaine sur les variations de la population française au cours du siècle.

Numéro de mars. — Séance de février. — Communication de M. Lucien March sur les mouvements de la population autrichienne; discussion : MM. Limousin, Théry, Neymarck, Dr Papillon, Coste et Levasseur. — Communication de M. Pierre des Essars sur le stock de l'or en Russie.

Numéro d'avril. — Séance de mars. — Rapport de M. Schelle au nom du Conseil, sur la situation financière de la Société; approbation des comptes. — Discussion sur le rapport de la natalité et des conditions économiques d'un pays : MM. March, Limousin, Levasseur, Rochetin, Badon-Pascal, Coste, Lafabrégue, P. des Essars, Neymarck. — Communication de M. Neymarck sur les émissions et remboursements d'obligations des chemins de fer en 1899; discussion : MM. Coste, Schelle. — Communication de M. Cadoux sur les finances de la ville de Paris, de 1798 à 1900.

Numéro de mai. — **Séance d'avril.** — Communication de M. Fahlbeck sur la régularité dans les choses humaines ou les types statistiques et leurs variations. — Discussion : MM. le Dr Chervin, Coste, Laurent, P. des Essars, Juglar, Fléchey. — Communication de M. Limousin sur le chiffre d'affaires de la France, de 1872 à 1896.

Numéro de juin. — **Séance de mai.** — Communication de M. Paul Meuriot sur la statistique agricole de la Belgique. — Note supplémentaire de M. Arsène Dumont sur l'aptitude de la France à l'émigration. — Réponse à cette note par M. Vauthier; discussion : MM. Arsène Dumont, Levasseur, François Bernard, Coste.

Numéro de juillet. — **Séance de juin.** — Communication de M. Neymarck sur la statistique des valeurs mobilières; discussion : MM. Fernand Faure, Neymarck. — Communication de M. Levasseur sur la récente statistique de l'enseignement primaire; discussion : MM. Coste, Levasseur.

Numéro d'août. — **Séance de juillet.** — Analyse de travaux statistiques étrangers récemment parus, par M. Levasseur. — Communication de M. Arsène Dumont sur l'infécondité chez certaines populations industrielles; discussion : MM. Levasseur, Théry, Dr Papillon, Malzac, Coste, P. des Essars, Limousin, Arsène Dumont.

Pas de séance en août et septembre. — (*Vacances.*)

Numéro de novembre. — **Séance d'octobre.** — Annonce d'un grand prix décerné à l'exposition de la Société par le Jury des récompenses de l'Exposition universelle internationale de 1900. — Observations de M. Juglar sur les coefficients démographiques. — Réponse de M. Levasseur. — Communication de M. Besson sur la dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier en France et à l'étranger; discussion : MM. Levasseur, Neymarck, Coste, Dr Papillon et Besson.

Numéro de décembre. — **Séance de novembre.** — Communication de M. Coste. — Analyse des lois de la population d'après M. G. Cauderlier (rectification de la théorie de Malthus); discussion : MM. Levasseur, Dr J. Bertillon, Coste, Neymarck, Schelle, Limousin. — Communication de M. Lucien March sur le mouvement de la population française en 1899.

IX.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLIe VOLUME (ANNÉE 1900).

X.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

